VIE DE
LA M.
DES ANGES

BIB. DOM.
ANDEGAV.
S. I.

B
AN

BJU 552

MODELE

DE FOI, ET DE PATIENCE

dans toutes les Traverſes de la vie,
& dans les grandes Perſécutions ;

OU

VIE DE LA MERE *MARIE DES ANGES* (SUIREAU)

Abbeſſe de Maubuiſſon & de Port-Royal.

Par la Sœur Eustochie de Brégi.

La pluie eſt tombée, les fleuves ſe ſont débordés, les vents ont ſouflé & ſont venus fondre ſur elle ; & elle n'eſt point tombée, parce qu'elle étoit fondée ſur le roc. S. Math. VII, 25.

PREMIERE PARTIE.

Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LIV.

AVERTISSEMENT

Sur la Relation de la Vie de la Mere MARIE DES ANGES *(Tante de M.* NICOLE*) Abbeſſe de Maubuiſſon & de Port-Royal.*

CEtte Vie a été écrite par une Religieuſe de Port-Royal, appellée la Sœur *Euſtoquie* (de Bregis), fille de Madame *de Bregis*, ſur les Mémoires qui lui ont été fournis par la Sœur *de Ste Candide le Cerf*, Religieuſe de *Maubuiſſon*, qui les avoit dreſſés à la ſollicitation de la Mere *Angélique*, à meſure que les choſes arrivoient. On peut ajouter que M. *Nicole* ayant lu cette Vie, & voulant s'aſſurer des faits qui y ſont rapportés, a été exprès à *Maubuiſſon*, où il a entretenu une Religieuſe, qui avoit été Sécretaire de la Mere *des Anges*, & qui s'appelloit la Mere *d'Amour*. Elle lui communiqua des preuves de tous les principaux faits de cette Vie, ſur leſquels il avoit quelque doute, & le convainquit pleinement de la vérité de ce qui y eſt rapporté.

M. *Nicole* a dicté lui-même cet Avertiſſement à ſon Garçon le 11 Janvier 1685, en préſence de M. *Vallant*, qui lui rendoit l'Original de cette Vie, ſur lequel on venoit de faire une Copie.

La Vie de la Mere *des Anges* que l'on donne aujourd'hui, eſt bien différente de celle qui fut donnée il y a quelques années. On n'en donna alors qu'une portion, & on la donne aujourd'hui toute entiere. Tout y eſt beau, tout y eſt intéreſſant, tout y eſt plein de l'eſprit de Dieu. Nous ſommes intimement perſuadés que le Lecteur nous ſçaura bon gré de lui avoir fait ce préſent.

Il vient de paroître un Ouvrage qui a pour titre : *Vies intéreſſantes & édifiantes des Religieuſes de Port-Royal, & de pluſieurs perſonnes qui leur étoient attachées, précédées d'un Volume préliminaire rempli de pluſieurs Lettres & petits Traités qui ont été écrits pour conſoler, ſoutenir & encourager ces Religieuſes dans le tems de leur oppreſſion, afin de ſervir à tous les Fidéles qui ſe trouvent dans les tems de Trouble & de Perſécution.* 4 Vol. *in*-12.

Ce précieux Receuil, qui eſt proprement la ſuite de la Vie de la Mere *des Anges*, renferme un très-grand nombre de Vies, ſans compter un nombre prodigieux de Piéces originales, Lettres & autres Ouvrages qui n'ont point encore paru. Toutes ces Piéces ont été écrites par ce qu'il y a eu dans le ſiécle paſſé de plus grands hommes & de plus parfaites Religieuſes à *Port-Royal :* ce qui fait qu'il n'y en a pas une ſeule où l'eſprit de cet-

te ſainte Communauté ne ſe renconnoiſſe. Tout y reſpire la piété, l'onction, la ſincérité, la délicateſſe de conſcience, l'amour inviolable de la Vérité, la force & le courage pour la défendre. Les rayons de ſcience & de lumiere en ſortent de toutes parts. Dans des tems auſſi difficiles que ceux où nous nous trouvons, c'eſt un grand effet de la Protection de Dieu ſur ſon Egliſe, & de ſa miſéricorde pour nous, de nous faire préſenter de ſi excellens modéles de conduite, qu'on ne connoîtra & qu'on n'imitera jamais aſſez.

Rien de plus ſolide, ni de plus lumineux que ces ſources pures, pour éclairer, fortifier, conſoler & encourager dans ces tems de Trouble & de Confuſion. Combien de ſaintes ames en feroient leurs délices au milieu des Perſécutions & de la Captivité où elles ſe trouvent, ſi elles pouvoient connoître & poſſéder un Ouvrage ſi précieux & ſi conſolant!

On diſtribue encore un autre Ouvrage intimement lié avec celui dont nous venons de parler : c'eſt la *Vie de la Mere Angélique*, premiere Abbeſſe de Port-Royal ; *la Vie de la Mere Agnès*, ſa Sœur, ſeconde Abbeſſe de Port-Royal ; *la Vie de la Mere Angélique de S. Jean*, leur Niéce, auſſi Abbeſſe de de Port-Royal ; *la Vie enfin de toutes les Re-*

ligieuſes de la Famille des Arnaud, en trois Volumes, qui ont paru pour la premiere fois en 1742. Nous remarquerons ici que c'eſt l'Ouvrage cité dans le 2e & 3e Vol. des *Vies édifiantes*, par ces paroles: *Tome I, &c. de ces Mémoires*: ce que l'Imprimeur a omis de marquer. Ces trois Volumes réunis avec la *Vie de la Mere des Anges*, & les quatre Volumes de *Vies intéreſſantes*, rendent complet le Recueil des Vies des Religieuſes de *Port-Royal*, & nous fourniſſent un Corps d'Hiſtoire le plus beau & le plus intéreſſant qui ait jamais paru en ce genre. Nous n'appréhendons point d'être contredits.

En liſant de tels Ouvrages, on s'écrie ſouvent, en diſant: *Mon Dieu, que je meure de la mort de ces Juſtes, & que ma fin ſoit ſemblable à la leur.* MORIATUR *anima mea morte Juſtorum, & fiant noviſſima mea horum ſimilia.* Nomb. 23, v. 10.

C'eſt par la Foi qu'elles ont accompli les devoirs de la Juſtice & de la Vertu; qu'elles ont été remplies de force & de courage dans les combats, & qu'elles ont reçu l'effet des promeſſes. S. Paul, aux Hebr. Ch. XI.

Ceux qui voudront un Abrégé de l'Hiſtoire de Port-Royal compoſée par une Perſonne de Port-Royal même, la liront avec une grande ſatisfaction dans les *Mémoires de M. Dufoſſé*, qui ont été imprimés en un ſeul Volume il y a déja quelques années, & que l'on diſtribue maintenant.

RELATION
DE LA VIE DE LA
MERE MARIE
DES
ANGES,

Et de sa conduite, pendant qu'elle a esté Abbesse de Maubuisson.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE I.

Naissance de la Mere des Anges. Son Education. Sa vocation à la Religion.

LA Mere des Anges etoit fille de Monsieur Suyreau, Avocat de Chartres, & de Dame Marthe Fresnot, tous deux personnes de pieté, & qui ont vêcus dans une grande crainte de Dieu. Ils eurent trois filles. L'ainée apellée Marguerite fut Religieuse à Port Roial. L'autre

CHAP. I. I. Partie.

fut mariée. La troisieme est celle, dont nous parlons. Sa mere ayant esté elevée dans une maison attachée au monde, n'avoit pas jusqu'alors été fort Chretienne, elle se sentit toucheé de Dieu pendant qu'elle étoit grosse de cette troisieme fille. Et comme si Dieu eut voulu marquer deslors la vertu future de l'enfant, dont Madame Suyreau êtoit Mere, elle sentoit, comme elle l'a souvent dit depuis, une impression si vive de pieté & de devotion, qu'elle se relevoit la nuit & avoit pour la priere un particulier attrait. Cette grace de Dieu ne fut pas passagere, elle fut une semence qui s'accrut peu à peu dans le cœur de cete Mere, qui se rendit enfin Religieuse à Port Roial avec ses filles, & y vêcut & mourut avec une humilité & une vertu, qui l'ont rendue de grande edification.

La fille, dont elle estoit enceinte, quand elle recût les premieres benedictions du Ciel dans son cœur, naquit le . . . . . 1599. Cete enfant avoit les inclinations bonnes & portées à la vertu; son temperament estoit tres vif & tres gay; son humeur douce & paisible; elle prenoit plaisir dans les bonnes choses, elle aimoit toutes les personnes de pieté : mais comme sa mere l'aimoit plus, que tous ses autres enfans, & la regardoit comme prevenüe de Dieu, à cause de la simplicité & de la droiture de son cœur, qu'elle remarquoit en elle, cet enfant de son côté avoit une tendresse particuliere pour sa bonne Mere. Elles filoient ensemble, & elles se rejoüissoient en chantant des cantiques spirituels. Elles en aimoient sur tout un, qui se trouve dans un vieux Livre des Soliloques de St. Augustin, qui commence: O *clair ruisseau de l'immortalité*; parce qu'il les enflamoit d'amour pour la celeste patrie, dont la douceur leur faisoit mépriser toute autre douceur,

cœur, & animoit leur cœur d'une joie ſainte, qui les ſoutenoit dans la voie du ſalut.

Pendant que la Mere inſtruiſoit ſa fille & l'animoit dans l'eſperance de l'eternité bienheureuſe, Mr. Suyreau ſon Pere, qui étoit un fort homme de bien, lui aprenoit la voye, qui y conduit, l'inſtruiſant dans la mortification des ſens & des inclinations de la nature, dans l'uſage même des choſes neceſſaires, comme le boire & le manger. Il tachoit d'inſpirer cet eſprit a ſes enfans, jusque dans les choſes, qu'il leur faiſoit prendre pour leur ſanté, choiſiſſant les vendredies pour leurs faire prendre les remedes, dont ils avoient beſoin; & entre autres choſes, certains boüillones fort amers & deſagreables, qu'il leur faiſoit prendre à deſſein ce jour là; afin de purifier leurs ames en honorant la mort de Jeſus Chriſt par cete petite mortification, en même tems qu'il purgeoit leur corps par la vertu de ce remede. Les deux ainées refuſoient quelquefois ce bruvage: mais notre petite Marie le prenoit fidelement, ayant une flexibilité merveilleuſe a entrer dans tout, ce que ſon Pere & ſa Mere lui diſoient pour l'avancer dans la voye de Dieu. Ainſi la grace, qui commençat a operer puiſſemment dans le cœur de cette bonne fille, la rendoit plus ſuſceptible de recevoir la bonne education, elle ne ſongeoit qu'a être à Dieu, elle n'avoit de deſir que pour ſon avancement, de deſſein que pour la vie Religieuſe, & de liaiſon qu'avec des perſonnes de pieté. Une ſeule choſe arretoit l'ardeur de ſon deſir la vie Religieuſe. Ses parens n'étant pas riches, elle craignoit de ne pas trouver de monaſtere, qui la voulut recevoir pour le peu qu'elle y pouvoit aporter. Mais Dieu la ſoulagea dans cette peine par le moyen des Peres Capucins, qui la conduiſoient,

CHAP. I. I. Partie.

& qu'elle affectionnoit beaucoup. Les Peres connoissoient la Mere Angelique Arnauld Abbesse de Port-Roial, & ils commencerent à en parler souvent à la petite Marie. Ils lui loüoient sa charité & son desintéressement extraordinaire, & enfin ils lui persuaderent d'aller à Port-Roial trouver la Mere Angelique, & de se servir de l'occasion du voiage de quelques autres filles de la Ville de Chartres ses amies, qui partoient pour la même dessein. Elle les crût, & vint à Port-Roial avec les filles, mais dans un esprit bien different, car celles-ci estant des filles riches, spirituelles & avancées en âge, croioient que la Religion leur êtoit dûë, & qu'on ne pouvoit la leur refuser avec justice, Elle, au contraire, ne s'apuyoit sur rien, n'êtant pas fort accommodée des biens temporels, & se croyant encore moins avantagée des biens spirituels, elle esperoit tout de la seule grace de Dieu & de sa seule mesericorde, comme elle l'a souvent dit depuis, & pensoit seulement qu'elle pouvoit passer parmi les autres. On vint donc annoncer à la Mere Angelique, qu'il venoit d'arriver une charete pleine de filles de Chartres, qui demandoient à entrer. Elle les fut voir aussitôt, & les recût toutes dans son Monastere de Port-Royal des Champs avec cette latitude & cette effusion de charité, qui estoit le caractere de sa vertu.

Ce fut ainsi que la petite Marie Suyreau entra à Port-Roial le 16 Avril 1615. âgée de seize ans. La Mere Angelique eut un prejugé de sa vertu, & dit aussitôt, qu'elle eut regardé toutes ces filles, qu'il n'y auroit que cete petite, qui demeureroit. La suite prouva l'equité de ce jugement: car ses quatre compagnes ayant demeurées quelque tems à Port-Roial ne s'y purent accom-

commoder, & retournerent à Chartres. Mais pour la jeune poſtulante, on vit dèslors en elle les ſemences de cete humilité, de cete paix, de cete ſimplicité, & de cete attention à Dieu, qui ont eclatés pendant toute ſa vie; & elle êtoit ſi ponctuelle à tous ſes devoirs, qu'il ſembloit que l'eſprit de Religion eſtoit né avec elle.

Ces bonnes diſpoſitions la firent juger digne de prendre l'habit un an après ſon entrée jour pour jour, ſçavoir le 16 Avril 1616. Sa vertu durant cete année parut ſi grande & ſi uniforme, qu'elle donna ſujet dèslors à la Mere Angelique d'en dire, ce qu'elle a depuis repeté ſouvent, que c'eſtoit une vertu, ou l'on ne pouvoit trouver de defaut, de quelque côté qu'on la regardât. Sa pieté interieure, qui uniſſoit continuellement ſon ame à Dieu, imprimoit, je ne ſçay quoi, ſur ſon viſage, qui la faiſoit remarquer & donnoit un prejugé de ce qu'elle ſeroit un jour, même aux perſonnes ſeculieres, qui ne la voyoient qu'en paſſant, entre autres, à Mademoiſelle Bouloyer, intime amie de la Mere Angelique, qui lui diſoit ſouvent. "Ma Mere, voila une petite novice, qui ſera un jour quelque choſe." Les enfants mêmes, à ce qui nous à eſté dit par feüe ma ſœur Madelaine des Anges de Druy, & la Mere Marie de l'Incarnation, qui êtoient alors penſionaires, l'aimoient & l'eſtimoient particulierement pour la douceur & la tranquilité de ſon eſprit, qui brilloit ſur tout ſon exterieur, & jusqu'à ſon port. Mais cete douceur & cete grande paix ne venoit nullement de ſtupidité, d'une moleſſe ou d'indifference. Car ces inclinations naturelles êtoient vives & ardentes, conformes à ſon temperament. Ainſi ſon uniformité, ſa moderation & ſa tranquilité, qui la faiſoient tousjours paroitre la même en toutes

CHAP. I. I. Partie.

rencontres, n'étoient pas des ſuites de ſon naturel, mais de la force de la grace, & de l'aplication qu'elle avoit à reprimer les mouvemens de la nature, qui eſtoient tres vifs en elle. Cete guerre ſainte, qu'elle faiſoit à ſes paſſions & à ſes inclinations, dont Dieu eſtoit le témoin, jointe aux auſterités de la Religion fort contraires à ſon temperament, lui échauferent ſi fort le ſang, qu'il lui prit un ſaignement de nés, qui la reduiſit à demeurer dix jours durant ſans connoiſſance, couchée dans un drap trempé dans de l'oxicrat. Dans cet état on la porta au parloir à Madame Suyreau ſa mere, que la Mere Angelique avoit envoyé querir à Chartres en diligence; àfin qu'elle eût la conſolation de voir ſa fille encore une fois avant ſa mort, que l'on tenoit comme aſſurée dans peu de jours. Cependant la Providence, qui regle ſouverainement la vie & la mort de tous les hommes, rendit la ſanté à notre Novice, qu'il deſtinoit pour être un jour une grande Abbeſſe, & fit juger à la Mere Angelique que ſa vertu devoit l'emporter ſur la crainte que l'on pouvoit raiſonablement avoir que cete chaleur de ſang excesſive, ne la rendît infirme toute ſa vie. C'eſt pourquoi, nonobſtant cet accident ſi conſiderable, elle fit profeſſion le 16 Avril 1617. agée de dixhuit ans.

Peu après ſa profeſſion on la mit au Tour avec une ſœur nommée Claire Martine, qui eſtoit une fille merveilleuſe pour l'uniformité de ſa vertu. La conformité des mêmes inſtincts de grace les unit enſemble tres étroitement, & elles s'animoient reciproquement à l'amour de la pauvreté & de l'obſervance. Mais cete bonne ſœur êtant morte des 1620. le 22. Decembre, la Mere des Anges, que l'on appelloit alors Marie

Marie Angelique, ſe voiant ſeparée d'elle corporellement, voulut tousjours demeurer avec elle ſpirituellement, ſe rendant heritiere de ſa vertu & de ſon eſprit, qu'elle tâcha de faire paroitre en toute ſa conduite. Elle y reuſſit parfaitement, car feüe ma ſœur Catherine de St. Paul Goulas nous a ſouvent dit, qu'elle avoit admiré, auſſi bien que toutes les Religieuſes de ce tems là, la douceur, la gayeté, la diligence & l'affabilité de la Mere des Anges. Ces vertus paroiſſoient, dans ces premieres années, en toutes occaſions, enſorte qu'elle contentoit tout le monde, & l'edifioit par ſon ſilence, ſa pieté & ſa modeſtie.

CHAPITRE II.

La Mere des Anges eſt envoyée au Lis pour eſtre Maitreſſe des Novices. Elle y demeure trois ans. Enſuite eſt nommée à l'Abbaye de Maubuiſſon.

CInq ans après la profeſſion de la Mere des Anges, la Mere Angelique l'envoia au Lis avec ma ſœur Anne Eugenie Arnauld, pour contribuer à la reforme, que Madame de la Trimoüille, Abbeſſe de ce Monaſtere, avoit deſſein d'y etablir. Elles y demeurerent trois ans; ma ſœur Anne en qualité de Prieure, & la Mere des Anges, lors âgée ſeulement de vingt trois ans, en celle de Maitreſſe des Novices. Mais ce ne fut pas ſans ſoufrir de grandes incommodités; parceque Madame de la Trimoüille n'étant pas encore bullée, & diſputant l'Abbaye avec une autre Dame, qui y pretendoit, n'avoit presque point de pouvoir. Elles n'eurent pour tout

CHAP. II. I. Partie.

mets, pendant tout ce tems, à diner & à souper qu'une omelette. Elles soufrirent beaucoup de froid, & elles êtoient souvent fort mal couchées: La Mere particulierement, qui eut pendant un tems considerable pour cellule un galetas, si peu exhaussé, qu'elle touchoit presque les tuiles, d'ou il venoit sur elle pendant la nuit un vent si grand, qu'il lui causa de grandes fluxions. Mais le desir de servir à la gloire de Dieu, en contribuant à la reforme de cete maison, leur faisoit devorer toutes ces peines; & la Mere les dissimuloit toutes, ne songeant qu'à instruire ses Novices par l'exemple d'une vertu tout uniforme, & par une conduite douce, charitable, & toute pleine de pieté. Elle avoit un don singulier de gagner les personnes, & de leur insinuer efficacement la verité, mais sans violence, & avec une onction, qui adouciſſoit non seulement ce qu'il y avoit de rude à la nature dans la verité, mais qui gagnoit même les personnes & les esprits les plus aigris & les plus indisposés: ce que toutes les personnes, qui l'ont connües, particulierement ont experimentés ou reconnus dans le Lis, dans Maubuisson & dans Port-Roial. Sur quoi nous croyons pouvoir raporter ici pour témoignage de ce que nous venons de dire, ce que nous avons trouvé dans une Relation de Madame de Crêvecœur, quoi qu'il semble qu'il faudroit mieux observer l'ordre des tems. On sçait quelles êtoient ses humeurs & ses mécontentemens, surtout sur la fin de son sejour à Port-Roial de Paris. Et neantmoins dans quelque emportement, qu'elle fût, jamais elle ne se fachoit de ce que la Mere des Anges lui disoit, de quelque nature qu'il fût, avertissement, remontrance, correction. Elle a dit souvent & écrit dans un papier, que nous avons d'elle, que la Mere des Anges la calmoit

des

des qu'elle l'abordoit, & que les choſes les plus dures lui devenoient douces dans la bouche de cete Mere. C'eſt pourquoi quand la Mere Agnes & les autres, & même Mr. de Singlin avoient quelque choſe à dire à cete Dame, qu'ils ſçavoient lui devoir être penible, ils la lui faiſoient dire par la Mere des Anges, & jamais elle ne s'emportoit, quand cela paſſoit par elle; l'onction ſi abondante du cœur & de l'eſprit de cete Mere amolliſſant toute ſorte de dureté. Mais pour revenir au Lis, le troupeau de la Mere n'etoit que de quatre brebis, dont Madame de la Foreſt, qui fût depuis Abbeſſe de ce Monaſtere, eſtoit l'une, & ce petit nombre lui donnoit le moien de s'apliquer à chacune, autant que ſon zele & ſa charité le lui faiſoit deſirer. Pendant qu'elle travailloit ainſi dans cete maiſon pour la gloire de Dieu dans l'exercice d'une patience, d'une humilité, & d'une pauvreté continuelle, Dieu lui preparoit un champ nouveau, pour lui donner moien de multiplier par un plus laborieux travail les fruits de ſa juſtice. Madame la Ducheſſe de Longueville Louiſe de Bourbon, voiant que Madame de Soiſſons ſa ſœur naturelle Abbeſſe de Maubuiſſon ne pouvoit pas encore vivre long tems, & êtant touchée d'un zele de pieté pour le bien ſpirituel de cete celebre Abbaye, deſira une Religieuſe de Port-Roial pour ſucceder à ſa ſœur. Elle en fit la propoſition à la Mere Angelique avec beaucoup de chaleur & d'affection. La Mere ſe trouva d'abord aſſez irreſoluë ſur ce qu'elle devoit faire. Elle voioit d'un coté que l'on ne pouvoit refuſer la demande de la Princeſſe: mais il ne lui vint d'abord dans l'eſprit aucun ſujet, qui fût propre à ſoutenir cette grande charge. Elle eut bien quelque vûë ſur ma ſœur Anne Eugenie ſa ſœur, lors Prieure au Lis: mais d'autres conſiderations l'en de-

CHAP. II. 1. Partie.

detournerent, & ayant consideré ensuite avec plus de soin qui elle pouvoit donner à Madame la Ducheſſe, elle lui parla de la Mere des Anges, & cete Princeſſe disoit que dès la premiere ouverture qu'elle ne la connût point, elle y sentit d'abord tant de correspondance, qu'elle ne douta point que cete jeune Religieuse ne fût celle, que Dieu destinoit à l'Abbaye de Maubuisson. C'est pourquoi la Mere Angelique voulant se dedire, & proposant d'autres personnes, parceque la Mere des Anges estoit encore bien jeune, & qu'elle n'êtoit pas d'une naissance aussi considerable que l'Abbaye de Maubuisson sembloit le demander, Madame la Ducheſſe demeura ferme à ne point écouter toutes ces autres propositions, & lui dit fortement plus d'une fois, ma Mere, je n'en veux point d'autre que la petite Maitreſſe des Novices du Lis.

Pendant que cela passoit à Port-Roial la Mere des Anges estoit au Lis, ou elle ne pensoit à rien moins, qu'au dessein que l'on avoit sur elle. Une occasion neantmoins lui donna un peu à penser. Car un Docteur de Sorbonne, qui frequentoit beaucoup Port-Roial, êtant venu au Lis par quelque rencontre, il lui dit, ma petite sœur, pries le bon Dieu pour une grande affaire, qui vous regarde. Cela la mit en quelque peine de ce que ce pouvoit être: mais elle n'eut garde de le deviner: & neantmoins elle recommanda ce dessein à Dieu fort soigneusement, bien qu'elle ignorât quel il pouvoit être.

La Mere Angelique peu après la fit revenir à Port-Roial avec ma Sœur Anne Eugenie Arnauld. Elle quita donc le Lis & vint à Port-Roial indisposée & le sang fort échaufé, ce qui obligea la Mere Angelique à songer à reparer sa santé, avant que de lui rien dire, pendant que Madame la

la Ducheſſe travailloit à obtenir du Roi le Brevet de Coadjutorerie. Elle l'obtint, & la Mere des Anges ayant reçu ſoulagement des remedes, & étant mieux de ſa ſanté, la Mere Angelique lui fit ouverture du deſſein, qu'elle avoit ſur elle. Sa ſurpriſe fût extrême: mais elle retint ſes mouvemens à ſon ordinaire, & demanda dans une moderation, qui auroit paſſé pour indifference à ceux, qui ne l'auroient pas connües, ſi elle êtoit obligée d'obeïr en cete rencontre. On lui repondit qu'à la verité elle n'y êtoit pas obligée, mais que l'on croioit que Dieu demandoit cela d'elle. C'en fût aſſez pour faire rendre une ame, qui faiſoit ſon unique treſor de ceto volonté divine. Elle ſe ſoumit auſſitôt, mais neantmoins avec une extrême abondance de larmes, de quoi elle eut ſcrupule enſuite. C'eſt pourquoi au premier Chapitre elle s'accuſa d'avoir trop pleuré en une occaſion.

La Mere des Anges ayant dont accepté la charge, Madame de Longueville, qui avoit fait tout cela ſans en parler à Madame ſa ſœur, fût à Maubuiſſon pour avoir ſa reſignation: & pour l'obtenir plus aiſément, Madame la Ducheſſe lui dit qu'elle la lui demandoit pour la Maitreſſe des Novices du Lis, car elle ſçavoit que cete bonne Abbeſſe craignoit les Religieuſes de Port-Roial. Auſſitôt la reſignation faite on envoia à Rome: mais avant que l'on y fût arrivée, la mort de Madame de Soiſſons arrivée le 28. Decembre changea la face de l'affaire, & obligea Madame la Ducheſſe d'aller trouver le 1626.
Roi pour lui demander le Brevet de l'Abbaye pour celle, à qui il venoit de donner celui de Coadjutorerie, dont elle lui loüa la vertu extraordinaire. Sur l'eſtime, que le Roi en conceut, il lui accorda le Brevet, avec cete condition, qu'elle

CHAP. II. travailleroit à la reforme de son Abbaye. Le Brevet reçu Madame de Longueville vint querir la Mere à Port-Roial pour la mener en diligence à Maubuisson prendre possession de l'Abbaye; l'état de cete maison demandant que l'on usat de cete promptitude. Ainsi la M. partit le 7. de Janvier 1627. accompagnée de la Mere Caterine Agnes Arnauld pour lors Coadjutrice de Port-Roial, qui demeura environ six mois à Maubuisson, & de huit autres Religieuses, que la Mere Angelique avoit emmenée de Maubuisson lors qu'elle en sortit pour revenir à son Monastere de Port-Roial.

I. Partie.

1627.

La Mere Angelique disant adieu à la Mere des Anges lui donna les avis, que nous avons trouvés écrites de sa main, pour preuve de l'estime qu'elle en faisoit.

I. D'estre fort charitable envers les pauvres, de leur faire beaucoup d'aumônes, parceque les richesses de ces grandes Abbayes ne leurs ont été données que pour les assister.

II. Qu'elle reçut les filles pour rien, & qu'elle n'en refusât aucune de celles, qui auroient bonne vocation.

III. De ne pas s'engager avec tous les Religieux de Pontoise tant Jesuites que Capucins, & de ne les laisser pas entretenir les Religieuses.

IV. D'aller trois fois le jour, autant qu'elle le pourroit, devant le St. Sacrement, pour s'offrir à Jesus Christ, & recevoir de lui la grace, dont elle avoit besoin pour faire sa charge selon Dieu & pour l'avancement des ames.

La M. arriva à Maubuisson toute malade, tant à cause de l'alteration que son extrême douleur faisoit dans tout son corps, que parce qu'elle n'étoit pas encore bien remise de ses indispositions precedentes: ce que même auroit obligé de l'a-

mener

mener en litiere. Ainſi on fût contraint de la mettre au lit, des qu'elle fût arrivée: ce que effraya les filles de Maubuiſſon & leur fit dire à Madame la Ducheſſe de Longueville, comme en ſe plaignant, qu'elle leurs amenoit une Abbeſſe, qui mourroit, comme avoit fait Madame de Soiſſons, qui n'avoit été que cinq ans Abbeſſe presque tousjours malade. Mais Madame de Longueville les raſſura, leur diſant, qu'elle n'étoit malade que d'affliction d'eſtre Abbeſſe, & qu'elle ſe porteroit bien quand elle ſeroit un peu remiſe.

CHAPITRE III.

Etat de l'Abbaye de Maubuiſſon pour le Temporel & le Spirituel, lorsque la Mere des Anges y arriva.

ON croit être obligé de commencer l'hiſtoire du gouvernement de la Mere des Anges par un abregé de l'état de cete Abbaye, lors qu'elle y arriva; parceque des perſonnes, ou malintentionnées ou intereſſées, l'ont voulu faire paſſer pour avoir diſſipé & mal gouverné le bien de cete grande maiſon: ce que l'on juſtifiera être tres faux par un Etat de tout le revenu de l'Abbaye fait par Mr. Bourneau, & par la ſœur Candide, qui gouvernoit le temporel ſous la Mere, & laiſſé entre les mains des Religieuſes de Maubuiſſon, quand elle quita l'Abbaye, pour revenir à Port-Roial. Et l'on voit par ces comptes, dont on avoit gardé une copie, que le revenu étoit beaucoup augmenté par la bonne conduite de la Mere; & qu'ayant ſemé abondamment par ſes grandes & continuelles aumônes, elle avoit moiſſonné avec abondance, des ce monde même,

CHAP. III. I. Partie.

les biens, que sa charité rependoit dans la main des pauvres.

Pour bien concevoir l'Etat de cete Abbaye, il faut savoir, qu'elle s'étoit toujours conservée dans le droit d'Election perpetuelle, jusqu'au Regne d'Henri IV. qu'elle le perdit par une rencontre fort extraordinaire. Car ce Prince étant allé à Bertancourt voir Madame Gabriele, qui étoit dans cete Abbaye avec Madame d'Estrée sa sœur, qui en étoit Abbesse, elle pria sa Majesté de mettre sa sœur proche de Paris. Le Roi, qui n'estoit que trop porté à cete aproche, le lui promit, mais lui temoigna en même tems, qu'il ne voyoit point d'Abbaye propre pour elle auprès de Paris. Elle lui facilita son desir, en lui indiquant Maubuisson. Le Roi l'assura, qu'il y penseroit: &, pour executer sa promesse, il vint chasser autour de cete Abbaye, & ayant demandé d'entrer dans la maison, il fût aussitôt dans le logis Abbatial voir l'Abbesse. C'étoit pour lors une fille de la Maison de Puisieux Religieuse de Variville, & elüe par les Religieuses de Maubuisson pour Abbesse, à cause de sa vertu & de sa bonne conduite. Le Roi s'entretenant donc avec cete Abbesse lui dit, „Madame l'Abbesse, qui est ce qui „vous a donné vos provisions pour l'Abbaye?" Cete bonne fille ne pensant à rien moins, qu'à ce que le Roi vouloit faire, & se trouvant surprise, lui repondit, „Sire, vous me les pouvez donner „quand il vous plaira." Le Roi repliqua en souriant, „Madame l'Abbesse, j'y penseray." Et ensuite se retira de Maubuisson, en faisant dire à cete bonne Abbesse qu'il vouloit donner l'Abbaye à une autre. Elle aprit, quelque temps après, que le Roi faisoit venir des Bulles de Rome: ce qui lui ayant donné l'epouvante, elle s'en retourna à Variville. Quelque temps s'étant passé le Roi

Roi amena lui même Madame d'Eſtrée à Mau-buiſſon, tint le Chapitre, lui fit prendre poſſeſſion, & prometre l'obeïſſance par les Religieuſes. Nous ne dirons rien de cete Abbeſſe; on ſait ſa vie. Mais pour le temporel il fût aſſez bien gouverné de ſon tems. Elle detourna neantmoins des titres importans, dans tous ces mechans commerces, que l'on n'a pû recouvrer. La Mere Angelique, qui y avoit eſté Commiſſaire après l'enlevement de Madame d'Eſtrée, adminiſtra fort bien le temporel, & laiſſa la Maiſon ſans detes. Mais Madame de Soiſſons en cinq ans qu'elle fut Abbeſſe le laiſſa dans un deſordre ſi etrange, que lors que la Mere des Anges y arriva aprés la mort de cete Dame, elle trouva l'Abbaye accableé de proces & de detes, qui montoient a 74000 fl. Le revenu General de cete Abbaye, tant du dedans que du dehors, affermé aux Sieurs Foy & Borel de Beauvais, pour la ſomme ſeulement de 18000 fl. ſans avoir rien reſervé ni au dedans ni au dehors.

Ce Bail avoit êté paſſé trois mois avant l'arrivée de la Mere; & ces Meſſieurs avoient avancé en le paſſant 12000 fl. a Madame de Soiſſons, & 3600 fl. au Sieur Placuaut, Medecin de Madame l'Abbeſſe, pour le pot de vin, qu'ils s'êtoient obligés de lui donner en paſſant leur bail. Le tout faiſant 15600 fl. Mais la Mere trouva le tout reçu & depenſé. Ainſi il falut rendre à ces Meſſieurs, en faiſant caſſer le bail par un Arrêt du Parlement, & payer le principal avec les arreragez, qu'ils ſe firent adjuger, & les frais du proces intenté pour faire rompre ce bail: ce qui monta à de grandes ſommes juſqu'à l'entier payement. Ainſi le revenu, qui devoit nourir la maiſon cete année êtant reçu & depenſé, on fut obligé de vivre d'emprunt toute

CHAP. III. I. Partie. 1628.

te l'année jusqu'en Janvier de l'année suivante 1628. De plus on trouva la maison endetée à trente trois petits particuliers, Bouchers, Paticiers, Boulangers, Cordoniers, Ciriers, Boureliers &c. & ces petites creanciers s'étant unis tous ensemble des que la M. fut arrivée, firent saisir tous les revenus entre les mains des fermiers, pour être payéz chacun de ce qui leur estoit dû: ce qui montoit à des grandes sommes, & fit grande peine, parce qu'ils assiegerent tous les jours la porte, faisant instance pour être payéz. On trouva la maison denüée de tous meubles & ustensiles necessaires dans les chambres & Offices de communauté. Il n'y avoit que les vieilles Meres d'accommodées; parce qu'elles avoient leur petit fait à part.

Il n'y avoit nulle provision pour vivre, se chaufer, & se vêtir. La bassecourt vuide de troupeaux, qui avoient été vendus peu avant l'arrivée de la Mere. Enfin tout étoit vendu ou engagé, charües, charetes, bestiaux, & jusqu'au fumier de la bassecour. Ainsi n'ayant pas les moindres provisions, non pas même une chandelle, Madame la Ducheſſe eut la bonté de nourir la Communauté, qui consistoit en huit Professes, que la Mere venoit d'amener & douze novices: car les anciennes étoient à part. Et cete Princesse fit cete charité jusqu'à ce que l'on eût fait quelque connoissance à Pontoise, d'ou l'on pût emprunter: ce qui dura 8. ou 20. jours. Quant à l'Etat spirituel de cete Abbaye, lors quelle y fut, il n'etoit guerre meilleur que le temporel. On sait quels en furent les desordres du tems de Madame d'Estrée, & comme la M. Angelique y ayant été envoiée Commissaire, recût des filles par charité, selon le pouvoir qu'elle en avoit recû par Arrest du Parlement pour

ta-

tâcher d'y établir la reforme. Mais la Mere Angelique retournant à P. R. les filles, qu'elle avoit receües, l'y voulurent ſuivre. Ainſi il demeura peu de choſe à Maubuiſſon de l'eſprit qu'elle avoit tâchée d'y établir. Car Madame de Soiſſons, qui y fut Abbeſſe enſuite, quoi que bonne perſonne n'avoit rien qui en aprochât. Elle avoit reçû plus d'une douzaine de filles de Paris, qui n'avoient que peu ou point de vocation. Toute leur devotion alloit à des exercices d'une pieté molle & agreable aux ſens. Elles chantoient fort bien la Muſique, faiſoient des proceſſions dans les jardins, têtes nües, les cheveux épars, couronneés d'épines, chantant des hymnes & autres choſes en Muſique. Elles avoient une ſi étrange complaiſance pour Madame leur Abbeſſe, qu'elles en faiſoient une idole, & ne ſongeoient qu'à lui plaire dans leurs actions, même de pieté & de devotion, comme elles l'ont confeſſées depuis. En effet cete Dame êtoit extremement attirante, tant par ſes agrémens naturels, qui eſtoient fort grandes, que par ſa douceur & ſon affabilité. Elle tenoit neantmoins fort ſon rang; & les Religieuſes ſe mettoient toujours à genoux en entrant dans ſa chambre, & ſe trainoient ainſi jusqu'á ce qu'elles arrivaſſent auprès de Madame, à qui elles parloient avec des ceremonies & des reſpects non pareils. Elle etoit neantmoins auſtere dans ſa nouriture, ne mangeant presque que des legumes, & elle faiſoit d'autres auſterités au depens de ſes forces, qui augmenterent ſes infirmités, & acheverent de ruiner ſa ſanté. Le Pere Vandangeurs de l' Oratoire êtoit Directeur de Madame & de ſes filles. Mais la ſpiritualité de ce bon Pere êtoit fort commode pour lui même; car bien qu'il portât ou permît à Madame de

Sois-

CHAPITRE IV.

La Mere des Anges commence à mettre ordre à son Abbaye, en renvoiant les filles, qui n'étoient pas propres à la Religion. Mr. de Cisteaux s'oppose à ses bons desseins, & soutient la revolte des anciennes.

LA Mere trouvant donc la Maison de Maubuisson dans un état si pitoiable, ne songea qu'à en réparer les ruines par une entiere reforme: & pour y réussir, elle tâcha de s'y établir plus que jamais dans une confiance toute entiere en Dieu, qui lui faisoit tout esperer de sa bonté, dans une défiance sincere d'elle même, qui la portoit à une priere continuelle, dans une humilité profonde, qui la faisoit soufrir les peines & les mépris en paix, & demander l'avis des personnes eclairées & craignants Dieu, qu' elle etoit toujours disposée de suivre avec une flexibilité merveilleuse, mais entierement exemte de molesse ou de complaisance. Elle crût devoir commencer sa reforme par le renvoi des filles novices de Madame de Soissons, qui n'etoient pas propres à la Religion. Elle n'eut pas grande peine à y faire resoudre ces filles, qui y étoient assés disposées, leur vocation étant morte avec Madame de Soissons. Mais cependant la crainte de perdre l'argenterie, que leurs parens avoient donnés à leur vêture, & qu'elles vouloient emporter, & la moitié de leur dot, qui etoit avancée, fit, qu'elles ne voulurent pas quiter le voile d'elles mêmes: ce qui leur auroit ôté

le

le droit de redemander cete argenterie: au lieu qu'elles le pouvoient faire si la Religion les renvoioit. La M. leva cet obstacle, en les assurant qu'elle leur rendroit tout de quelque maniere qu'elles quitassent le voile. Cete assurance leur donna de la joie: Mais elle ne fut pas capable de les faire resoudre à quiter la Marque d'une vocation qu'elles eussent deja voulu avoir abandonnées; parce qu'elles êtoient comme liées par la promesse, qu'elles avoient faite à Madame de Soissons, de ne point sortir après sa mort, & qu'elles avoient quelque honte de manquer à la parole, qu'elles avoient données à une personne mourante, qui leur avoit esté si chere. A cete nouvelle difficulté la M. se trouva embarassée, parce qu'elle n'avoit pas encore ses Bulles. Mais d'ailleurs ces filles êtoient si vaines, si altieres & si insolentes, qu'elle voioit clairement qu'elle ne pouvoit les garder plus long tems dans la Maison, sans beaucoup prejudicier aux autres Postulantes. Il sera aisé d'en juger, en disant que leur insolence êtoit si extreme, que voyant Madame de Soissons proche de la mort, elles pillerent toute la maison d'une maniere honteuse: car elles enleverent tous les meubles, linges, tours de lits, ustensiles, & jusqu'au tableaux de l'Eglise. Et leur dureté fut si horrible, qu'elles voulurent aussi enlever à cete Abbesse mourante, deux heures seulement avant sa mort, le manteau de petit gris, qu'elle avoit sur elle; & elles n'en furent empêcheés que par la parole touchante dont cete pauvre Dame arrêta leur inhumanité: „ ayés leur, dit elle, un peu de patience, je ne „ durerai plus guere. " Mais leur patience ne s'étendit que jusqu'au moment, qu'elle eut rendu l'esprit, qu'elles enleverent generalement tout ce qui êtoit dans sa chambre, excepté la seule paillasse

CHAP. IV. 1. Partie.

lasse & le bois de lit. Le tort, que la M. voyoit que des filles de cete sorte pouvoient faire à celles qu'elle recevoit, l'obligea de parler à Madame de Longueville de la necessité, qu'il y avoit, de les faire sortir au plutôt. Cete Princesse comprenant fort bien l'importance de ce renvoi, fit venir la bonne Mere Prieure, âgée pour lors de 84. ans, & lui dit qu'il faloit ôter l'habit à ces filles. Mais cete bonne Prieure, quoi qu'honnête & sage fille, êtoit peu spirituelle, & croiant, qu'il sufisoit pour faire des Religieuses, qu'elles voulussent bien en porter l'habit, s'excusa avec larmes, disant à Madame la Duchesse qu'elle ne pouvoit pas en conscience oster le voile à des novices. Les trois ou quatre anciennes, qui accompagnoient la Prieure, se mirent à pleurer avec elle, disant, " Dieu nous „ garde de telle chose, jamais nous n'avons ôté „ l'habit à des novices.„ Madame de Longueville voyant donc, qu'elle ne pouvoit rien gagner sur ces bonnes anciennes, dit à la Prieure: „ O bien Madame la Prieure, puisque vous ne „ voules pas ôter l'habit à ces filles, je le leurs „ ôteray moy même.„ En disant cela, elle commenca depuis la premiere jusqu'à la derniere, & devoila toutes les novices, qui en êtoient parfaitement aises. On les fit habiller en seculieres, & on les rendit à leurs parens, que l'on avoit fait venir à ce dessein. On leur rendit aussi l'argent avancé de leur dot, & celui à peu près de leurs presens, qui avoient êté derobés avec les autres meubles par ces filles, comme il a esté dit, peu avant la mort de Madame de Soissons. Mais les parens pretendant cause d'ignorance du larcin de leurs filles, redemanderent l'argent de leurs presens, voulant presuposer que s'ils se trouvoient plus, c'est que Madame de Sois-

Soiſſons en avoit diſpoſé avant ſa mort. La Mere crût, pour eviter les quereles & les chicanes, les devoir ſatisfaire dans une choſe ſi injuſte, tant elle eſtoit parfaitement desintereſſée. CHAP. IV. I. Partie.

Elle garda neantmoins ſix novices de Madame de Soiſſons, ſçavoir deux Colombelle ſœurs du curé de St. Germain l'Auxerrois, deux D'Amour, une d'Ardivilliers, & une nommeé Flamant ; parceque c'eſtoient des filles bien neés & que l'on crût pouvoir entrer dans le bien. La M. leur donna pour Maitreſſe & ſousmaitreſſe les deux principales Religieuſes des huit, que la Mere Angelique lui avoit données pour l'accompagner à Maubuiſſon.

La Mere Agnes Arnauld prit auſſi la peine de travailler à les former & les diſpoſer à la profeſſion, qu'elles firent pendant ſon ſejour à Maubuiſſon, qui ne fut que de ſix mois.

C'êtoit donc ſur ces filles que l'on commencoit la reforme: mais ce n'etoient pas encore des ſujets tels que l'on auroit pû deſirer. Elles n'êtoient encore guere entrées dans cet eſprit de mortification & de détachement, qui eſt le propre caractere des vraies Religieuſes, & qui eſt ſur tout neceſſaire à celles, qui doivent eſtre le fondement de la reformation d'un Monaſtere. C'eſtoient ſeulement des eſprits doux, bien nés, & qui ne deſiroient la vie Religieuſe que comme un lieu plus propre à ſe ſauver & qui êtoient ſusceptibles du bien & capables de la regularité & de l'obſervance ; dans laquelle la M. Agnés tachoit de les former doucement.

Cependant la Mere, dans l'attente de les Bulles, s'apliquoit à conſiderer par quels moiens elle pouroit procurer le bien de ſa maiſon, & par ou elle commenceroit à remedier aux desordres qui y eſtoient, lors qu'elle decouvrit par les entretiens

CHAP. IV. 1. Partie.

tiens des anciennes, qu' un des confeſſeurs nommé Dom Nico frere de l'Abbé de Marcilly de l'Ordre de Ciſteaux, ſe liguoit avec elles pour empêcher la reforme; & non ſeulement qu'il les ſoutenoit, mais qu'il les excitoit à ſe revolter contre la Mere. Il obtenoit de Mr. de Ciſteaux des permiſſions pour les anciennes, contraires aux Reglemens que la M. vouloit faire; comme de ſe tenir toujours en leur particulier ſans entrer en communauté, de choiſir toujours une d'entre elles pour leur bourſiere, de demeurer proprietaires de tous leurs petites biens, de leurs jardins, petites maiſons, poules, lapins. Ce confeſſeur les ſoutenoit auſſi dans l'atache qu'elles avoient à leurs habits, qui eſtoient de belles etofes, & à leurs cœffures très peu conformes à des Religieuſes. Elles les faiſoient au miroir & avec de beaux couvrechefs de toile empeſée, attachés avec des epingles, à n'être point voilées aux grilles ſoit de l'Egliſe ſoit du parloir en quelque tems & devant qui que ce fût. Il leur obtint encore par avance la permiſſion d'aller ſeules & ſans aſſiſtance parler & voir qui il leur plairoit, prévoiant bien qu'on leur ôteroit cete permiſſion ſi contraire à la reforme, & qui leur êtoit en particulier ſi pernicieuſe, à cauſe des habitudes que pluſieurs d'entre elles avoient, qui leur pouvoient beaucoup nuire. Enfin ce Confeſſeur paſſa jusqu'à cet exces, que de les porter lors que les Bulles furent arrivées, à refuſer de rendre à la Mere leurs reconnoiſſances, pretendant par là ſe mettre en poſſeſſion de vivre independantes & maitreſſes d'elles mêmes, & de ſe maintenir dans les offices, qui eſtoient entre leurs mains, de Prieure, Sacriſtine, Bourſiere, Infirmiere. Pour le tour la M. s'en êtoit rendüe maitreſſe des ſon arrivée,

vée, y ayant mis deux des huit Religieuſes qu'elle avoit amenée, pour rompre le commerce des anciennes, autant qu'elle pouvoit. CHAP. IV. 1. Partie.

Voila donc l'état où la M. trouva d'abord la maiſon, c'eſt à dire, dans un entier desordre pour le regard du temporel, & dans un dereglement extreme pour le ſpirituel. Dix huit anciennes Religieuſes, qui n'avoient pas la moindre teinture de Religion, & dont pluſieurs êtoient fort dereglées, & toutes generalement proprietaires, ſoutenües dans leur revolte par un Confeſſeur apuyé de l'autorité d'un General puiſſant, prévenu contre la Mere, & reſolu de s'oppoſer à tous les bons deſſeins. Douze novices, ſix des quelles êtoient dans la derniere inſolence, comme nous avons vû, & peu formées dans les exercices de la vie Religieuſe, ſans ſecours, excepté de Madame la Ducheſſe de Longueville, & ayant à s'oppoſer aux coutumes molles & relachées, ou aux intereſts humains de tout un grand Ordre, & cela à l'âge de 27. à 28 ans. Mais elle êtoit du nombre de ces juſtes, qui, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, ſe jettent dans le ſein de la miſericorde de Dieu, comme dans une forte tour, & dont le cœur c'eſt fortifié & ne s'étonne de rien; parce qu'ils esperent au Seigneur: ainſi elle ne perdoit point de tems à s'effrayer elle même de la peſanteur de la charge, donc une autre ſe ſeroit ſentie accablée; elle emploioit à chercher dans une priere continuelle le ſecours puiſſant, qui ne peut venir que de Dieu, & à faire avec ſageſſe tout ce qu'elle croioit devoir ſervir à guerir les maux du troupeau, dont Dieu lui avoit confié la conduite.

CHA-

CHAPITRE V.

Methode de conduite, dont la Mere se servoit pour gagner les ames, suivant les lumieres particulieres, qu'elle recevoit de Dieu, & qu'elle avoit tirées de l'Experience.

COmme chacun a sa maniere particuliere de conduire les ames, ainsi que chaque ame a sa voye particuliere pour aller à Dieu; nous avons crûs, qu'avant de passer plus avant dans ces Relations, il êtoit bon de remarquer quelle êtoit celle dont la Mere usoit, & qui a eu tant de benedictions, qu'elle a gagné la deuxieme année de son sejour à Maubuisson les dix huit anciennes, dont plusieurs connoissoient à peine Dieu, comme nous verrons dans la Relation suivante. La Mere avoit naturellement l'esprit libre, degagé & gay: ce qui joint à sa grande douceur, ouvroit le cœur, & portoit comme naturellement à se découvrir. Mais comme elle reconnoissoit combien il etoit utile aux ames d'avoir de l' ouverture, elle employoit tous les moyens que sa charité lui fourniſſoit pour leur donner cete ouverture, selon la portée de chaque personne. Elle avoit pris la coutume d'aller tous les jours, autant qu'elle le pouvoit, faire comme une petite visite de la maison: ce qui lui donnoit occasion de voir les sœurs occupées aux diverses obeïssances & d'être rencontrée & abordée de toutes en general. Elle n'attendoit pas qu'elles la previnſſent, elle les prévenoit elle même, sur tout quand il y avoit quelque peu de tems qu'elle ne leur avoit parlé Elle entroit, s'il faut ainsi parler, dans leur cœur, & par les di-

diverſes queſtions, qu'elle leur faiſoit ſur leurs dispoſitions, elle s'en ouvroit la porte. Elle s'enqueroit d'elles ſi elles eſtoient en paix, ſi rien ne leur faiſoit peine, ſi elles etoient dans la ferveur & dans la joie ſpirituelle, où ſi au contraire elles ſe ſentoient dans l' abatement & dans la langueur? mais cela d'une maniere ſi ſimple & ſi franche, qu'il êtoit impoſſible de ne pas lui ouvrir ſon cœur avec ſimplicité & franchiſe. C'eſt pourquoi quelque éloignement que quelques Peres de l'Ordre inſpiraſſent aux filles de Maubuiſſon de la Mere, & quelque trouble qu'ils miſſent dans leur esprit, il ne leur êtoit pas poſſible de reſiſter à ſa charité, & de ne pas s'ouvrir à elle, des qu'elle leur parloit. C'eſt ce qui à ſoutenu la paix & la diſcipline dans Maubuiſſon, malgré les intrigues des Peres, la M. calmant les esprits à meſure qu'ils les troubloient. Et quoi que la M. ne preſſât point les filles de lui parler de leur conſcience, laiſſant cela à leur mouvement, ſa bonté les y convioit & les y portoit ſi fort, qu'elle même en demeuroit accablée, jusques là qu'il falut une fois que Mr. de la Charmoye vînt exprès à Maubuiſſon pour y mettre ordre, & empêcher qu'elles n'augmentaſſent la maladie, où la Mere eſtoit alors, en lui parlant à contretems. Les plus fermées naturellement s'ouvroient à elle; & la M. raportoit qu'une, entre autres, qui l'êtoit extraordinairement, & qui etoit de ces eſprits forts, qui portent tout & gardent tout en elles mêmes, avoit pris une telle confiance en elle, qu'elle lui diſoit generalement toutes choſes, & jusqu'aux plus ſecretes mouvemens de ſon cœur, & lui avoit avoüé après, que cete ouverture lui avoit beaucoup ſervi, & que lors qu'elle penſoit dire quelque choſe de mal, elle en etoit re-

CHAP. V. I. Partie.

tenüe par la penſée, qu'elle auroit après la confuſion de le dire: car ſon extreme confiance pour la M. l'avoit miſe dans l'impuiſſance de lui taire quoi que ce fût.

Elle uſoit encore d'un autre moien de charité & d'humilité tout enſemble, pour donner de l'ouverture aux perſonnes, & leur épargner la confuſion, qui les tenoit fermées: car elle diſoit elle même quelqu'une de ſes fautes paſſées ou preſentes. C'eſt ainſi que parlant un jour à Madame de Crevecœur, & la voulant porter à lui rendre compte de ſa conduite, elle lui diſoit bonnement. "Je viens de faire une faute comme auroit pû faire une novice; il ſemble que mon âge & l'experience que j'ai des choſes de la Religion devroient me rendre incapable d'une ſi grande foibleſſe: mais Dieu permet que nous tombions à tout âge & en toutes rencontres, pour nous faire connoitre ce que nous ſommes. Il eſt venu deux ſœurs pour me parler; la premiere me parloit de choſes qui ſe pouvoient aiſément remettre, & pendant que je l'écoutois par complaiſance, je voiois bien que l'autre m'attendoit, & je ne ſavois pas ſi ce que l'autre me vouloit étoit plus preſſé; comme en effet il s'eſt trouvé qu'il l'étoit: & c'eſt en cela que j'ay manqué: car je ne la devois pas faire attendre, voyant que je pouvois remettre l'autre à une autre fois. Mais parceque ce qu'elle me diſoit me plaiſoit je l'ay laiſſée achever; & ainſi ſi l'autre a murmurée & c'eſt impatientée, j'en ſuis coupable: car nous ne devons pas ſeulement nous empêcher de faire des fautes, mais il faut éviter de donner ſujet aux autres d'en faire." Une autre fois elle lui diſoit avec la même bonté; "les malades ont bien de la peine

de

„ de ſe defendre des mouvements de la nature.
„ La ſœur, qui eſt ici, a differé de me donner
„ un boüillon un peu plus tard qu'on ne lui avoit
„ ordonné: ce tems m'a paru ſi long, que j'ay
„ eu bien de la peine à me defendre de l'impa-
„ tience; parceque je me trouvois foible; &
„ cependant je ne croy pas que j'en euſſe un
„ ſi grand beſoin: car il me, ſemble que ſi je
„ n'avois point ſçû que l'on lui avoit marqué
„ l'heure, je n'y auroit point penſé: mais par-
„ ceque j'ai vû qu'elles differoit, cela m'a fait
„ peine."

La M. étendoit ſa charité à tous les beſoins exterieurs des perſonnes, qu'elle prévenoit, qu'elle aſſiſtoit & ſoulageoit avec une vigilance & une tendreſſe de mere; & elle diſoit que cela étoit tres utile aux perſonnes, parceque cela les perſuadant de la charité, qu'on avoit pour elles, les rendoit plus diſpoſées à prendre confiance, & à recevoir bien les avertiſſemens & les reprehenſions. Quand elle vouloit reprendre de quelque faute, elle commençoit toujours par quelque parole de douceur, pour diſpoſer les esprits à la correction, qu'elle leur vouloit faire; & lors qu'elle l'avoit faite, elle relevoit les esprits, qu'elle avoit abatus, par quelque parole de conſolation & d'encouragement, ne jugeant pas utile de trop abatre les perſonnes, & voulant que les ames fuſſent à Dieu par affection, & avec une humble confiance.

Mais quand il arrivoit qu'elle avoit été obligée de faire une correction plus forte qu'à l'ordinaire, ou qu'elle voioit les esprits aigris, ſoit pour n'avoir pas bien pris quelques unes de ces paroles, ou pour être entrés dans quelque trop grand ſcrupule, ou enfin pour quelque ſujet que ce fût, elle ne pouvoit demeurer en repos ni

eſtre en paix, quand elle ſavoit que quelqu'un n'y êtoit pas; & il n'y avoit point d'invention & de peine qu'elle ne prît pour conſoler, pour apaiſer, & pour calmer les esprits: ce qui gagnoit merveilleuſement & ſurmontoit les ames les plus dures, comme il eſt arrivé pluſieurs fois à Maubuiſſon à l'egard de pluſieurs filles, & ſur tout d'une, qui êtoit arrogante & hardie: car la M. ayant uſé de toutes les voyes de douceur qui ſe peuvent imaginer pour reduire cette fille, qui faiſoit peine à toutes les ſœurs par ſes emportemens, ſes mechantes humeurs & ſes murmures, crût enfin, tout cela ayant eſté inutile, devoir agir d'une autre ſorte, & uſer envers elle d'une correction exemplaire. Elle la mit en priſon dans un petit bâtiment des anciennes Meres, & l'y tint ſix ſemaines, en lui faiſant faire quelque penitence. Toutes les ſœurs, & ſur tout la ſœur Candide, qui connoiſſoit plus particulierement la fierté & l'emportement de cete fille, croioient qu'elle feroit la deſesperée & ſe revolteroit abſolument: elles trembloient de peur qu'elle ne fît quelque outrage à la Mere. Cependant la Mere ſçût tellement temperer ſa ſeverité de temoignages de charité, de tendreſſe & d'affection, que cete fille paſſa ces ſix ſemaines avec une douceur étonnante, & ſortit au bout de ce tems toute changée, & n'eut point beſoin depuis de penitence ſemblable. La M. l'alloit voir tous les jours pendant ces ſix ſemaines; &, avant que d'y aller, elle alloit prier Dieu devant le ſaint Sacrement pour cete fille, puis alloit l'exhorter, & lui faire faire ſes penitences, adouciſſant tellement ſes amertumes par l'onction de la charité, que cete pauvre Religieuſe ſe trouvoit comblée par la bonté de la Mere.

Il me ſouvient encore d'un autre exemple pres-

presque ſemblable. La Mere ayant jugé devoir corriger quelque faute d'une ſœur converſe, pour en prévenir les ſuites, qui auroient pû eſtre conſiderables, elle ordonna à cete fille une correction reguliere en plein Chapitre. La fille, ſoit par ſurpriſe ou par repugnance, fit mine de ne s'y par vouloir ſoumettre, & de vouloir ſortir du Chapitre. La M. l'arrêta par quelque parole d'autorité, & l'obligea de ſubir la correction. Mais enſuite on vit cete charitable Mere dans une ſollicitude & une agitation d'amour, pour chercher des moyens de ſonder ſi cete fille n'avoit point l'esprit aigri, pour l'adoucir & la conſoler ſous main. Enfin n'êtant pas encore ſatisfaite de cela, elle lui parla elle même avec de ſi grands temoignages de tendreſſe & de zele pour ſon veritable bien, que cete fille fondoit en larmes, & a aſſurée pluſieurs fois que cete bonté de la Mere avoit plus ſervi à la gagner entierement à Dieu, & à la corriger de ſes defauts, que toutes les remontrances & corrections qu'on lui eût pû faire.

On peut ajouter à ces deux exemples un troiſieme, qui a paru à la Mere Angelique, à Madame la Preſidente de Herſe, & à la Mere même tout miraculeux. La veuve d'un homme de qualité nommé Mr. de Villeraut s'êtant remariée à un Gentilhomme d'auprès de Chartres, mit la troiſieme des filles, qu'elle avoit eu de ſon premier mari, à garder les poulets d'Inde, ſans ſe ſoucier de lui faire aprendre quoi que ce fût. Ainſi cete enfant, qui avoit naturellement beaucoup d'esprit, ne connoiſſant point Dieu, & vivant toujours parmi des payſans & des valets, aprit toutes ſortes de mêchancetées & de malices; & elle n'avoit de parole que pour mentir & pour jurer. Elle demeura jusqu'à l'âge

d'environ quatorze ans dans ce déreglement. Au bout de ce tems ſon beaupere, qui etoit non ſeulement un inſigne vouleur, mais ſi inhumain qu'il commetoit pluſieurs homicides, fut pris, lors qu'il y penſoit le moins. Il demeuroit dans un chateau tout environné de foſſes; & il ſe tenoit la, comme dans une petite citadelle: mais le pays ne voulant plus ſoufrir ces rapines & ces violences, le Prevôt de Chartres eut ordre de le prendre à quelque prix que ce fût. Pour en venir à bout, il fit ranger des gens tout au tour de la maiſon du côté de l'eau, & puis fit mettre le feu au chateau pour obliger ce mechant homme de ſe ſauver par l'eau, qui êtoit le ſeul moyen qui lui reſtât de le faire. L'ayant fait effectivement, il fut pris par les gens du Prevôt, qui l'attendoient ſur le bord de l'eau & executé par arreſt avec cinq autres voleurs, qui l'accompagnoient. La Reine Regente ayant pitié des trois filles de Mr. de Villeraut, que ce beaupere avoit entierement ruinées voulut en prendre ſoin, & les placer dans de riches Abbayes. Elle ordonna donc que les deux ainées ſeroient miſes, l'une à Poiſſy, l'autre à Chelles; & pour la troiſieme elle fut conduite à Maubuiſſon, parceque la Reine avoit eu la bonté d'ecrire à la Mere pour la prier de vouloir prendre une de ces trois pauvres demoiſelles, & lui ayant laiſſé le choix de celle des trois, qu'il lui plairoit, la M. ecrivit à ſa Majeſté, la priant de lui donner la plus jeune. Madame la comteſſe de Brienne, dont la Reine ſe ſervoit pour cete œuvre de charité, amena donc cete jeune fille à Maubuiſſon, que la Mere mit ſous la conduite d'une bonne Religieuſe. On ne ſauroit dire ce que c'eſtoit que cete petite creature; jamais on ne vit rien de pareil. Elle ne connoiſſoit point

point Dieu; elle ne savoit si elle estoit chretienne ou non; elle ne disoit pas un mot qu'elle n'y joignit quelque jurement. Enfin la sœur qui en avoit la charge n'en savoit plus que faire. La M. cependant sentoit de la charité pour cete enfant, elle prioit Dieu pour elle avec grand soin, & crût au bout de six mois que l'on avoit usé de patience envers cete fille sans avoir pû la domter, qu'elle devoit user de severité & de correction. Elle fut donc à la chambre de la petite fille, &, aprés avoir prié Dieu, & lui avoir fait une serieuse remontrance, elle lui dit qu'elle étoit obligée en conscience de la faire châtier. Jamais creature ne fut plus effrayée que la petite Demoiselle, qui avoit toujours vécu sans joug & sans discipline. Elle promit bien de se corriger & de mieux faire: mais ces promesses n'empecherent pas qu'on ne la chatiât. Car la Mere lui dit qu'elle étoit bien aise de ce qu'elle prometoit de bien faire à l'avenir, mais qu'il faloit faire penitence du passé, & reparer les fautes qu'elle avoit commises contre Dieu. Ensuite elle lui parla si charitablement sur le peril où elle estoit de se perdre, sur l'obligation de corriger ses mauvaises habitudes, qu'elle commença à comprendre & à gouter tellement les bonnes choses, qu'elle devint en peu de tems si savante & si spirituelle, que tout le monde en demeuroit surpris: & l'on auroit crû à l'entendre parler & à la voir agir & à lire ses lettres, que c'étoit une fille elevée des le berceau dans la crainte de Dieu & la pieté. Depuis la sortie de la M. de Maubuisson, qui arriva quelques mois après son changement, elle sortit elle même de cette Abbaye pour être Religieuse à Ste Marre de Chartres, ou elle à esté estimée du dehors & du dedans comme une personne tres capable & tres

vertueuſe. Elle à toujours conſervée une tendreſſe pour la Mere, comme ſi elle eût êté ſa vraie Mere. Elle à écrit à Port-Roial devant & depuis ſa mort des lettres de reconnoiſſance, que la Mere Angelique admiroit, ou elle temoignoit ces obligations à la M. des Anges, & la reconnoiſſance qu'elle en avoit, d'une maniere touchante.

Ces exemples juſtifient aſſés combien la conduite de la Mere eſtoit propre à gagner les ames à Dieu, nous en verrons dans les Relations ſuivantes des exemples encore plus ſignalés. Mais voici encore quelques points de ſa conduite, que toutes les perſonnes, qui ont eu le bien d'y eſtre, ſoit à Maubuiſſon, ou à Port Roial, peuvent par experience reconnoitre renfermer toute ſa methode de conduire les ames. Quand elle reprenoit, elle n'éxageroit jamais les fautes, & elle le faiſoit toujours dans un certain fond de crainte de Dieu & de verité qui convainquoit les perſonnes, qu'elle cherchoit à les aprocher de Dieu & non à les confondre, & à les abaiſſer. Elle n'uſat jamais, en le faiſant, des paroles rudes & qui paruſſent inſulter aux perſonnes, ou les traiter avec mépris ou en enfant: ce qui faiſoit que ces avis n'étoient point penibles, & que les ames ne ſe rebutoient jamais.

Elle n'étoit point portée à fatiguer les perſonnes ſur des petites fautes, & ſur des raports de petits faits, qu'elle ne rediſoit presque jamais, ne trouvant pas que cela fit de bons effets, & reconnoiſſant au contraire que cela en faiſoit beaucoup de mauvais. Mais elle travailloit ſans ceſſe à fonder les ames dans une pieté vers Dieu, une affection de charité, une pureté de cœur & un recueillement qui remedioit inſenſiblement à ces petits maux, & rempliſſoit peu à peu le vuide de l'ame.

Elle tachoit toujours par ſa conduite de con-

cilier

cilier & d'unir les esprits. Elle ne parloit jamais qu'en bonne part des uns & des autres, & ne commetant jamais les personnes, qui l'avoient avertie des choses ou il estoit bon de remedier, de peur d'en donner de l'eloignement ou du soupçon. De quoi on pouvoit raporter un nombre infini d'exemples, que l'on tait, à cause qu'il faudroit dire des choses trop particulieres. Il suffit de faire remarquer que jamais la sœur Candide, ni d'autres ne se sont jamais aperçues qu'elle êut dit en quelque maniere que ce pût estre ce qu'on lui avoit confié. Elle traitoit toujours les personnes raisonablement, leur disant les choses dans une certaine justesse, qui convainquoit les esprits, & leur faisoit connoitre, qu'il n'y avoit en elle ni prevention, ni interest, ni inclination particuliere, mais une très droite raison, & une très pure charité. Elle se regardoit comme chargée de toutes les fautes, les foiblesses & les langueurs des personnes qu'elle conduisoit. Elle en portoit la confusion devant Dieu, & le sentiment de charité & de compassion, qu'elle en temoignoit au dehors, faisoit reconnoitre qu'elle s'interessoit veritablement au salut des ames, & qu'elle estoit liée par une union intime & étroite à celles, dont Dieu l'avoit rendüe la Mere, ou qui prenoient confiance en elle. Cete union de charité lui faisoit ressentir vivement les graces, que Dieu leur faisoit; & leurs richesses spirituelles faisoient son abondance & sa joye, comme leur pauvreté & leurs miseres, son indigence & sa douleur: & l'on ne pouvoit converser familierement avec elle, sans remarquer en elle cete disposition, si digne d'une Abbesse.

Comme elle avoit un profond sentiment de la corruption naturelle à l'homme, elle ne s'étonnoit point des effets, qui en paroissoient dans les

ames. Elle regardoit les pechés, les imperfections, les defauts, comme des maladies de personnes, qui lui etoient cheres, qui demandoient qu'elle donnât aux ames toute la tendresse de son cœur & tous ses soins, pour contribuer à les guerir, mais elle ne les consideroit pas avec un œil d'ennemi, comme des qualités fixes & permanentes qui l'obligeassent à s'en defier, à s'en retirer, & à les mépriser. Et comme elle estoit persuadée que Dieu pouvoit les guerir, & qu'elle l'en prioit sans cesse, elle se persuadoit aisément qu'il l'avoit fait, quand il y avoit quelque raison de le croire; sans trop examiner ces raisons: mais elle ouvroit aussitost son cœur à ces personnes, & non seulement elle pratiquoit l'avis du sage en ne leur reprochant jamais leurs fautes, ni leurs foiblesses: mais sa charité les lui couvroit si fort, qu'elle agissoit de telle sorte à leur égard, soit en parlant d'elles, ou traitant avec elles, qu'il êtoit impossible de soupçonner qu'il lui restat dans l'esprit la moindre prevention sur les defauts ou imperfections passées. Cela a paru visiblement à Maubuisson à l'égard de toutes les sœurs, mais de celles particulierement, qui avoient êtées contre elle dans les intrigues des Peres de l'Ordre, & qui en avoient agi le plus mal. Car quand elles se raprochoient d'elle, elle les recevoit & traitoit avec confiance, selon la portée, & la solidité de l'esprit de chacune d'elles, comme si jamais il ne se fût rien passé. Celles de nous autres Religieuses de Port Roial, qui ont eu le bonheur de prendre d'elle quelque sorte de conduite, avons éprouvées la même chose. Et cela se justifie encore parfaitement par la maniere, dont elle agit, quand la Mere Susanne du St. Esprit vint à Maubuisson: car voiant qu'elle s'unissoit fort à Madame d'Orleans, qui

sembloit y prendre une creance qui pouvoit lui être utile, jamais elle ne voulut prévenir cete bonne Mere sur les defauts de cete jeune Religieuse, qui auroient pû lui donner une idée, qui l'auroit detournée de s'y apliquer, où, pour parler plus sincerement, de s'y tromper, comme l'evenement prouva qu'elle avoit fait. Et sur ce que la sœur Candide, qui connoissoit parfaitement le genie de Madame d'Orleans & ces petits tours de passe passe, pressoit la Mere de prévenir la M. Susanne sur ce sujet, elle le lui refusa, lui disant; qu'il êtoit vrai, que jusqu'alors on avoit vû ces defauts en elle, & que cela paroissoit comme attaché à la qualité de son esprit, mais que Dieu pouvoit la changer aisément; qu'il avoit peut être choisi pour cela la M. Susanne, & qu'il ne faloit pas en la prévenant sur des defauts, que Dieu pouvoit corriger, mettre obstacle à la grace, qu'il avoit peut être mise en elle pour toucher le cœur de Madame d'Orleans, & lui faire penser, non à être Abbesse, mais à devenir bonne Religieuse.

Quoi que la M. s'apliquât avec soin à servir toutes les personnes, dont elle êtoit chargée, ou qui avoient recours à elle, neantmoins nous avons remarqués, qu'elle s'apliquoit avec une plus grande sollicitude de charité & d'amour à deux sortes de personnes: à celles, qu'elle voioit estre dans l'abatement & la tentation; & à celles, dans les quelles elle remarquoit que Dieu agissoit & que le vent si doux de l'esprit saint vouloit faire voguer plus loin dans le chemin de la perfection. La joye de la verité lui donnoit une sainte ardeur de se rendre cooperatrice de Dieu dans ces dernieres, pour user des termes de St. Paul; & la tendresse de la charité lui inspiroit une sainte sollicitude, pour s'opposer au dessein

CHAP. V. Partie.

de l'ennemi dont elle connoissoit les artifices dans ces premieres. Une de nos sœurs, qui est presentement devant Dieu, nous à dit qu'ayant êté plusieurs mois dans une peine d'esprit asses violente, & s'en estant ouverte à la M. elle avoit éprouvé que sa charité êtoit au de la de ce qu'elle auroit pensée, & qu'elle avoit vû cete charitable Mere dans une certaine inquietude pour lui parler, la consoler, lui donner des conseils, prier pour elle & avec elle, qu'elle lui faisoit penser que la charité agitoit autant la Mere que la tentation l'agitoit elle même.

Il semble qu'elle eut parfaitement compris l'avis que St. Jean Climaque donne aux superieurs dans sa lettre au Pasteur, d'avoir une conduite si simple & si droite qu'elle rende simples & sinceres les esprits les plus artificieux: au lieu qu'une conduite soupçonneuse & pleine de détours rend les esprits les plus droits & les plus innocens doubles & artificieux. Car la M. a toujours eu dans sa conduite une simplicité sans détour & sans artifice. Elle parloit toujours directement & engageoit à parler de même. Elle disoit librement aux personnes ce qu'elle pensoit, & leur demandoit les choses bonnement. Elle ne se défioit jamais de leur sincerité sans des raisons si visibles qu'elles ne lui permissent pas de douter de leur duplicité. Elle n'embarassoit jamais les esprits; elle ne les suspendoit point; & ne leur donnoit jamais occasion de s'entretenir dans une multitude de reflexions, de defiances, & de soupçons, qui ruinent la sincerité & empechent l'avancement des ames. C'est par cete methode de conduire les ames que la M. à maintenu la paix dans une maison aussi troublée que l'a êté Maubuisson, & qu'elle à gagné à Dieu des ames qui en paroissoient tres éloignées. C'est

ce

ce que nous allons commencer de voir dans la Relation ſuivante. Comme elle etoit parfaitement ſimple, elle inspiroit aux autres cete ſimplicité, en agiſſant avec elles franchement, jamais elle n'avoit qu'un but en faiſant ce qu'elle faiſoit ou en parlant, ſçavoir de fonder les ames dans la verité & la charité de Dieu, & ſon moyen êtoit toujours droit : comme ſon but êtoit ſimple, elle parloit toujours directement &c.

On peut remarquer que la M. avoit mis une telle diſcipline & une ſi grande obſervance dans ſa maiſon, que l'on en pouvoit emploier des Religieuſes à la reforme des autres Maiſons avec ſucces, comme il arriva à Léau, où la M. a la priere de Mr. Arnolphiny Abbé de Chatillon envoia deux de ces Religieuſes; ſavoir l'ainée D'amour & ſœur Caterine Scolaſtique Raffront, à qui depuis cet Abbé de Chatillon, qui l'aimoit & l'eſtimoit fort, voulut faire prendre poſſeſſion de l'Abbaye de Maubuiſſon par procuration dans l'impatience de voir la demiſſion aſſurée. L'une y fut en qualité de Prieure; & pour l'autre elle y fut Celeriere. Elle y furent trois où quatre ans, & y firent beaucoup de bien : mais on fut obligé de les faire revenir, à cauſe des affaires de Madame de Léau qui s'alloient juger.

Comme la M. ne vouloit que des eſprits bien faits & ſolides, qui ſe puſſent ſoutenir eux mêmes, & des filles fondées dans la crainte de Dieu, elle les vouloit ſonder & les connoitre non ſeulement par ces lumieres, mais auſſi par celles des autres. Mais comme la regularité d'un noviciat n'auroit pas pu permettre de parler à ces filles & de les faire épancher pour les connoitre, elle s'aviſa de les laiſſer un mois ou ſix ſemaines dans la maiſon, comme hoteſſes & non comme Poſtulantes; & pendant ce tems elle or-

donnoit à sept ou huit des sœurs, d'aller voir ces filles, de les mener promener, de les entretenir & de les faire parler, pour mieux discerner leur esprit, leur vocation, leur vie, leur conduite, pour lui faire le raport de tout ce qu'elles avoient vû. Car elle disoit que l'on ne connoissoit jamais bien les personnes & la portée des esprits, qu'en les conversant familierement & leur parlant de diverses choses, & que les personnes mêmes, qui conduisoient les autres, les connoissoient mieux, & êtoient ensuite plus capables de les servir, en les laissant agir avec cete liberté, qu'à écouter simplement une reddition de compte souvent bien étudiée, ou la raison, la crainte, la honte resserrent le cœur.

La M. outre cela les alloit souvent voir & entretenir elle même, & ensuite elle considerroit meurement devant Dieu ce qu'elle avoit reconnu par elle même & par le raport des autres. Après l'avoir consulté dans l'oraison elle les mettoit au noviciat, ou elle les renvoioit, selon la lumiere qu'elle recevoit de Dieu. Cela reussissoit si bien que l'on pouvoit presque s'assurer que celles, que l'on avoit jugées propres pendant ces six semaines de liberté, réussiroient; tant il estoit rare que l'on s'y méprît.

CHA-

CHAPITRE VI.

Continuation de la revolte des Anciennes. Madame la Ducheſſe de Longueville envoie à Rome pour avoir la permiſſion d'élire un Vicaire. Le St. Pere accorde cete grace & même donne un Bref pour ſe mettre ſous la juriſdiction de l'Ordinaire. On ne s'en ſert pas. La Mere commence à gagner les anciennes par ſes exemples, ſes prieres & ſa douceur.

LEs Anciennes demeurerent toujours dans la revolte, tant que Dom Nico fût à Maubuiſſon. Après ſa ſortie, ne ſe voyant pas apuyées du Confeſſeur, qui eſtoit un fort bon Religieux, qui vivoit fort doucement & ne les favoriſoit point, ces Meres agirent un peu moins fierement, quoi qu'elles ne fuſſent en rien changées. Cependant la M. jugea neceſſaire d'envoier à Rome pour obtenir du Pape la permiſſion de choiſir un Vicaire: ce qui fut fait par le ſecours de Madame la Ducheſſe de Longueville. Et le St. Pere, à la priere de cete Princeſſe, non ſeulement accorda benignement cete permiſſion, mais même, de ſon propre mouvement, donna un ſecond Bref pour ſortir tout à fait de l'Ordre & ſe mettre ſous la Juriſdiction de l'Evêque, en cas que cela fût utile pour le bien de la Reforme. Il l'étoit ſans doute, & cependant Dieu, dont les jugemens ſont impenetrables, ne permit pas que la M. ſe ſervît d'une permiſſion ſi avantageuſe & qui lui auroit epargné tant de ſoufrances & de peines, & permit que l'on conſiderât à P. R. d'autres raiſons, qui firent donner ce conſeil à la M. Elle ne ſe ſervit pas non plus

du

du premier Bref, qui permetoit de choiſir un Vicaire, parceque Mr. de Ciſteaux, qui ſans doute avoit apris ce qui ſe paſſoit, en avoit lui même donné un, qui êtoit Mr. le Peletier Abbé de Foucarmont, avant qu'on eût recû les expeditions de Rome. Cet Abbé êtoit pour lors Proviſeur du College des Bernardins à Paris: & bien qu'il ne fût pas reformé, il eſtoit en reputation d'homme de bien. En effet il témoignoit à la Mere qu'il donneroit la main pour mettre la reforme; & il en donna des marques en ne ſoutenant point les anciennes. Sur ces aſſurances la M. reçût pluſieurs filles à l'épreuve, qu'elle formoit dans un eſprit de recueillement, de pieté, de ſilence & de regularité admirable, qui ſurprenoit les anciennes Meres, qui n'avoient jamais rien vû d'aprochant.

Mais ſon ſoin pour les poſtulantes ne diminuoit en rien celui qu'elle avoit pour le ſalut des anciennes, pour leſquelles elle avoit un zele & une tendreſſe incroyable. Elle prioit ſans ceſſe Dieu pour elles, elle leur gagnoit le cœur par ſes bons offices & par temoignages d'affection qui leur étoient proportionnés. Enfin elle les ſervoit dans leurs maladies, les exhortoit, les inſtruiſoit, & les conjuroit de ſe donner tout à Dieu. Sa charité ne fût pas ſans fruit: car au bout de deux ans où environ elles commencerent à penſer à elles, à temoigner plus de douceur & à parler plus humblement, qu'elles n'avoient jamais fait depuis que la Mere étoit à Maubuiſſon. La M. ſuivoit Dieu & tachoit à faire à ces pauvres filles quelques pas dans la voye du ſalut, des que le vent de la grace lui étoit favorable & qu'il remuoit un peu leur cœur. La premiere choſe, où elle crût les devoir regler, fût dans ce qui touche le culte de Dieu.

Dieu. Ces Meres ne connoiſſoient pas ſeulement ce que c'eſtoit que d'avoir de la modeſtie & du reſpect dans l'Egliſe. Elles y parloient auſſi haut que dans leurs chambres toutes les fois que l'envie leur en prenoit & de tout, ce qui leur venoit en l'eſprit & dans la bouche. Pour les regler en ce point la M. ſe tenoit ſi aſſidüe au Chœur de jour & de nuit, qu'elle n'en perdoit pas une ſeule heure ſans une neceſſité inevitable. Elle s'y tenoit dans une modeſtie, un recueillement & une gravité, qui imprimoit un ſi grand reſpect aux bonnes anciennes, que ſans les avertir & les corriger, elles quitoient peu à peu leurs mauvaiſes habitudes. Elles regardoient tout ce que faiſoit la Mere & les jeunes filles qu'elle formoit, pour les imiter. Ce n'eſt pas qu'il ne leur prît quelque fois envie de cauſer & de dire de petits mots à l'oreille des Novices & des Poſtulantes: mais le ſeul regard doux & grave de la M. les faiſoit rentrer dans leur devoir; tant elles avoient de reſpect pour elle. Cela arrivoit particulierement à une nommée la Mere du Meny, qui éſtoit une étrange fille & qui diſoit des choſes hors de raiſon pour ſe divertir. La ſœur Candide ſe ſouvient qu'un jour de St. George étant devant cete vieille Mere, elle s'aviſa de lui dire dans ſa boufonerie ordinaire, ma bonne amie je vais t'aprendre quelque choſe; vois tu, St. George étoit un bon compagnon. Comme elle alloit ſe mettre en train de dire des contes ſemblables, la M. jetta l'oeil ſur elle avec cete grande gravité, qu'elle leur faiſoit paroitre en ces occaſions: auſſitôt elle ſe tût & rentra dans ſon devoir. Ainſi un regard de la M étoit un frein aſſez fort pour arrêter leur legereté & leur indevotion. Une autre fois cete même ancienne ſervant au Refectoi-

fectoire s'avisa de prendre une tête de cochon, qu'on lui avoit donnée pour une autre ancienne, & l'ayant ainsi dans sa main, elle prit plaisir a aller & venir dans le Refectoire, en mordant à même comme elle auroit fait dans une pomme, avec un air insolent & boufon. La M. voyant cete extravagance, ne fit rien autre chose que de regarder serieusement la Mere du Meny, qui quita promtement sa tête de cochon a demi mangée, & fût trop heureuse de se remettre avec la même diligence à servir le reste du Refectoire avec modestie & retenüe,

La M. ayant ainsi établi le silence dans l'Eglise, s'apliqua à regler le chant du chœur, qui étoit pitoiable. Car quoi que Madame de Soissons se fut apliquée à faire aprendre la musique à ces filles, ce beau chant du fauxbourdon n'étoit que pour les grandes fêtes, & encore pour certaines heures de l'Office, comme Tierce, la Messe & Vêpres. Pour les autres heures & les autres jours le chânt étoit abandonné aux bonnes anciennes, qui l'emportoient sur la jeunesse, sur tout depuis que la M. Angelique n'y fut plus. Ainsi l'Office estoit tout à fait mal fait, quelques unes de ces anciennes ayant la voix très discordante; & toutes en general chantoient sans regle, sans pause, & sans mediation. Cependant elles ce piquoient d'honneur en cela, & n'auroient pas manqué à commencer chacune à son rang les Pseaumes, Répons, Antiennes pour quoi que ce fut. Elles poussoient de toutes leurs forces, & il n'y avoit pas moien de les porter à faire autrement, ni même de leur en parler sans les facher: ce que la M. évitoit de tout son pouvoir. Il falut donc qu'elle prît patience & soufrît une chose que son amour pour tout ce qui touchoit le culte de Dieu lui rendoit tres pénible,

ble, jusqu'à ce que six novices de Madame de Soissons eussent fait profession, & qu'elle même eut reçu quelques Postulantes, qui eussent de la voix. Ce qui dura six mois, pendant les quels elle prioit Dieu de lui faire la grace de mettre en ce point l'ordre necessaire sans blesser personne. Il l'assista en cela comme en tout le reste, & il lui fit prendre un moien bien doux & bien propre à produire l'effet qu'elle desiroit. Elle s'avisa de faire tous les jours elle même tenir le concert aux Nouvelles Professes & aux Novices, & leur ordonna de chanter & psalmodier d'un son haut & clair, où les Meres ne pussent l'atteindre : ce que ces jeunes filles firent aisément, avec d'autant plus d'affection, que plusieurs d'entre elles avoient des voix fort belles, & que ce leur étoit un sujet d'une peine extreme que de suivre le son de ces bonnes M. M. qui leur rompoit & étoufoit la poitrine. La M. dit neantmoins à ces jeunes Religieuses de ne pas chanter tout d'un coup aussi haut, qu'il leur faloit, pour être en un point que les M. M. ne les pussent suivre, mais d'y aller peu à peu, & de prendre tous les jours un peu plus haut. Elle leur ordonna encore que si les Meres venoient à leur en parler & à s'en plaindre, elles leur repondissent bonnement, qu'à force de chanter d'un ton bas on s'incommodoit la poitrine, & que Madame faisoit tous les jours tenir Concert, & leur aprenoit à chanter de mieux en mieux. Les bonnes Meres furent quelque tems sans s'apercevoir du tour qu'on leur faisoit : ainsi elles ne se plaignirent point, mais elles essayoient seulement à suivre les jeunes, se taisant aux endroits hauts, & reprenant aux plus bas. Mais ensuite les grandes fêtes étant arrivées, & les jeunes s'etant mises à chanter à pleine voix & si haut, que les anciennes.

nes n'y pouvoient aller, elles s'affligerent fort; & ces jours de fêtes furent changés en lamentations, se disant l'une à l'autre, "Ma bonne „ amie, ces jeunes Dames nous mépriſent: cela „ est bien dur, repondoit une autre: mais cela „ ne vient pas de Madame: car Madame à de „ fort bonnes intentions; c'est cete jeuneſſe. Il „ faut aller parler à Dame Prieure, afin d'aller „ trouver Madame & lui faire nos plaintes." La ſœur Candide, qui les ſervoit ayant entendu ce colloque, en fut avertir la M. qui ce prepara à leur repondre. Le lendemain elles envoierent voir ſi l'on pouvoit parler à Madame. La M. leur ayant fait dire qu'elle êtoit toute prête à les recevoir, ces bonnes filles vinrent en proceſſion la trouver, la Mere Prieure marchant la premiere & les autres enſuite ſelon leur rang; chacune ayant auparavant étudié ſon petit mot pour dire à Madame.

La Mere les reçut avec une douceur & une gayeté, qui les charmoit & dont elles paroiſſoient toutes ravies. Après qu'elles l'eurent ſalüées avec grand honneur, la Mere Prieure commença à parler la premiere en diſant, "Madame, nous „ avons êté bien mortifiées cete grande fête: „ car les jeunes Dames ont pris ſi haut que nous „ n'avons pû chanter; vous ſaves, Madame, „ que c'eſt notre vocation: ainſi nous vous pri- „ ons d'y mettre ordre. Une autre diſoit; nous „ ſavons bien, Madame, que vous êtes ſi bon- „ ne, que vous ne voudries pas nous faire peine: „ mais c'eſt cete jeuneſſe qui nous mépriſe." Celles qui croioient avoir meilleure voix faiſoient encore de plus grandes plaintes, & ſurtout la chantre nommée Dame Leſcot. La M. répondoit à chacune avec grande bonté, & leur diſoit qu'elles s'ôtaſſent de l'esprit que les jeunes

les

les mépriſaſſent, que cela n'êtoit pas, qu'elle ne le ſoufriroit jamais. "Mais voyes vous, Mes „ pauvres Meres, leur diſoit elle, ce ſont de „ jeunes filles qui ont encore toute leur voix, qui „ ne ſont point uſées comme vous. Ainſi il ne „ faut pas s'étonner qu'elles chantent plus haut „ que vous. Vous aves fait votre tems, il faut „ qu'elles faſſent le leur: n'aviez vous pas vous „ mêmes la voix haute & plus forte autre fois? La M. Lescot répondit. "Helas! ouy Ma- „ dame, j'ai bien chanté, & c'eſtoit toute ma „ conſolation: je voudrois bien le pouvoir en- „ core faire." Sur cela les jeunes Profeſſes loüoient ces bonnes Meres de leur affection pour l'Office; & la M. de ſon côté tachoit à les adoucir, leur diſant qu'elle vouloit que l'on chantât bien; que pour cela elle faiſoit tous les jours tenir le concert, & qu'elle tâcheroit que l'on fit toujours de nouveaux progrés. Enfin la Mere de Balincourt, qui eſtoit la plus aparente de toute la troupe, conclut en diſant; "cela nous affli- „ ge, nous ferons tout ce qu'il vous plaira." La M. reçût cete parole avec grande affection & ſatisfaction; elle voulut la temoigner à ces bonnes filles en leur faiſant une collation, où elle même mangea pour les contenter; tachant cependant de nourir leurs ames par des paroles d'exhortation. La collation faite elles retournerent à leur chambre toutes comblées de la bonté de Madame. Ainſi la M. mit ordre au chant du Chœur ſans mécontenter perſonne; & lors que ces bonnes anciennes faiſoient quelques desaccordes, elle les regardoit du coin de l'œil: & s'en êtoit aſſés pour les faire rentrer dans leur devoir.

Cependant la M. voyant que Dieu beniſſoit ces ſoins & ſon zele, penſoit plus que jamais à venir

venir à l'essentiel, en les portant à se metre en communauté & à n'estre plus proprietaires. Elle prioit Dieu incessamment pour cela, elle parloit à ces Meres le plus souvent qu'il lui étoit possible, les exhortoit, les encourageoit, leur representoit la necessité de ce détachement pour se sauver. Et enfin elle joignoit à ces exhortations une humble patience à attendre le moment favorable, où il plairoit à Dieu de faire germer dans ces ames la semence de la verité, qu'elle ne cessoit point d'y semer. Mais pendant, qu'elle tâchoit à les disposer à cela, il en mourut trois; savoir les Meres de Bragelonne, Deschevets & des Marets, c'estoient des filles fort sages, & qui s'étoient conservées durant tous les desordres de Madame d'Estreé, & avoient aidées à la bonne M. Prieure à garder le cloître. Elles avoient plus de disposition au bien que les autres. La M. les assista avec une charité, qui leur gagnoit le cœur & à toutes les autres; & toutes trois lui témoignerent d'être toutes prêtes de faire ce qu'elle voudroit leur ordonner pour leur salut.

Comme la bonne Prieure avoit autorité sur l'esprit des anciennes, & que d'ailleurs elle étoit prudente & solide, la M. s'apliquoit d'avantage à elle qu'aux autres. Elle fut un tems considerable à parler tous les jours à cete bonne fille & à l'instruire sur les devoirs d'une Chrêtienne & d'une Religieuse, qu'elle ignoroit entierement, quoi qu'elle fût tres sage & honnête fille. Elle lui remontroit l'obligation qu'une Religieuse a à la pauvreté & à la dependance pour se sauver, le bonheur qu'il y a d'être vraiment à Dieu, & toutes autres choses semblables tendantes au salut. Dieu benit ses soins, & accompagna ses paroles exterieures de sa grace interieure: ensorte

te que la bonne Prieure demeura perſuadée de la verité, & diſpoſée à y entrer & à y faire entrer les autres. En ce tems la ſœur Candide ayant pris l'habit de novice, la M. la chargea entierement du ſervice des Meres, qu'elle pria de dire à cete Novice tout ce qu'elles deſireroient lui demander pour leur ſatisfaction ; afin qu'elles n'euſſent plus la peine de la venir voir en ceremonie pour cela. La ſœur Candide êtant donc toujours autour des Meres commença à remarquer qu'elles s'aſſembloient tous les jours après leur dîner au tour de la bonne Prieure, comme un pétit cercle, & que cete bonne fille les exhortoit le plus affectueuſement, qu'elle pouvoit, de ce mettre en commun, leur repreſentant toutes les raiſons de conſcience, que Madame lui avoit dites; ajoutant qu'elles n'avoient rien à craindre, que Madame êtoit ſi bonne que rien ne leur manqueroit. La ſœur Candide ayant vû cela pluſieurs fois, écoutoit ſans faire ſemblant de rien & par ordre de la M. ce que ces bonnes anciennes repondoient à la Mere Prieure. Elle vit, par leurs reponſes, qu'elles avoient de grandes peines à ſe rendre, repreſentant à la bonne Prieure combien il êtoit fâcheux de ſe defaire de tout. Car, diſoient elles, "Dame „ Prieure, il n'eſt rien tel que d'avoir ſon petit „ fait; Madame eſt bonne, mais elle peut mou„ rir; que ſavons nous ce qui arrivera. Nous „ avons tant vû de mauvais tems; combien „ d'Abbeſſes avons nous deja veües? La der„ niere Madame de Soiſſons, qui étoit bonne, „ n'a pas laiſſé de tout perdre. N'avons nous „ pas êté bienheureuſes d'avoir notre petit bien? „ qu'aurions nous fait ſans cela?" La bonne Prieure les écoutoit en patience, & leur repondant doucement, leur diſoit que Madame aſſuroit

roit que la conſcience y êtoit engagée, & qu'il faloit bien que cela fût vrai; parceque Madame étoit trop ſainte pour mentir. Que pour elle, elle la vouloit croire; qu'elle êtoit reſolüe de ſe ſauver. Sur quoi une de ces bonnes filles diſoit; "Mais pourtant, Dame Prieure, nous „ avons toujours été comme nous ſommes. On „ à fait pluſieurs viſites; & perſonne n'y à ja- „ mais trouvé à redire. Nous avons bien des „ petits meubles & de petits biens, le moien „ de tout quiter; on ne ſçait pas de quoi on „ peut avoir a faire." Et ſur ce que la Prieure les aſſuroit toujours de la bonté de Madame & des jeunes Novices, qu'elle elevoit, elles lui repliquoient auſſi toujours que les tems pouvoient changer.

Ce pourparler dura ſix ſemaines, pendant les quelles un jour elles ce determinoient, & le lendemain elles trouvoient une nouvelle difficulté qui les detournoit. Elles prometoient à la Mere Prieure de la ſuivre, & enſuitte elles ſe dediſoient.

Cependant la M. que la ſœur Candide avertiſſoit de tout, redoubla ſes prieres pour obtenir de la bonté de Dieu l'entier changement de ces Meres.

Dieu exauça ces prieres. Car, au bout de ſix ſemaines, ces Meres ſe reſolurent de ſuivre la Mere Prieure dans ſa bonne reſolution, à l'exception de trois, qui ne pouvant s'y reſoudre, demanderent à ſortir. Mais deux de ces trois, ſavoir les Meres de Balincourt & Lescot revinrent quelque tems après, & furent touchées de Dieu, comme nous dirons. Pour la troiſieme, qui s'appelloit la Mere du Meny, unique Profeſſe de Madame d'Eſtrée pendant vingt trois ans qu'elle fut Abbeſſe, c'êtoit une fille ſi inſolente

&

& ſi déraiſonable, que la M. fut bien aiſe qu'elle quitât la maiſon, où elle auroit pû beaucoup nuire.

Ces trois Meres êtant ſorties, les autres ſe reſolurent plus fortement de ſuivre les ſaintes inſtructions de la Mere, & ayant pris jour, elles mirent leur habit des dimanches, pendirent à leur côté un de leurs plus beaux chapelets, & marcherent en proceſſion ainſi ajuſtées jusqu'à la chambre de la M. qui avoit eſté avertie de leur arrivée par la ſœur Candide. La bonne Prieure parlant la premiere, lui dit, "Madame, nous „ avons conſideré meurement ce que vous avez „ eu la bonté de nous répreſenter ſur l'obligati„ on que nous avons de nous mettre en com„ munauté, nous voulons nous ſauver, Madame, „ c'eſt pour quoi nous nous y rendons eſperant „ que vous aurez toujours de la charité pour „ nous. Voila, Madame, les clefs de ma cham„ bre." Les autres firent le même, quelques unes pourtant avec un peu de peine & en jettant des larmes, priant bien toutes la M. d'avoir pitié d'elles, & de conſiderer leur vieilleſſe & qu'elles n'etoient pas accoutumées à la vie des jeunes Religieuſes. La M. ſentoit un mouvement de joye tout extraordinaire & elle le leur temoigna, leur diſant qu'elle ne pouvoit recevoir une plus grande conſolation que celle, qu'elles venoient de lui donner. Qu'elle eût voulu leur pouvoir faire voir ſon cœur, qu'elles y êtoient profondement gravées, qu'elle ne deſiroit que leur ſalut, qui leur étoit impoſſible en demeurant proprietaires, parceque c'eſtoit violer leurs vœux; elle ajouta, qu'elles n'avoient rien à craindre; qu'elles auroient en abondance tout ce qui leur étoit neceſſaire; qu'elle entreroit dans tous leurs beſoins, & pluſieurs choſes ſemblables,

avec une force si pleine de charité & d'onction, que ces Meres, aussi bien que toutes les jeunes, qui l'entendoient, en furent ravies. Cependant elles recommençoient toujours à répresenter leur vielleſſe, leurs mauvaises habitudes & la confiance qu'elles avoient en la bonté de Madame; chacune disant son petit mot, qu'elles avoient bien etudié auparavant avec la Mere Prieure. La M. leur repondoit à chacune avec une bonté admirable: mais il y avoit une choſe qui leur tenoit fort au cœur, qui est qu'elles n'avoient plus de quoi faire leurs petits ouvrages. Elles prierent donc la M. d'avoir pitié d'elles sur ce point, disant, en pleurant, qu'elles ne pouvoient vivre sans rien faire, & qu'elles n'étoient pas capables de faire autre choſe. La M. leur repondit à cela: qu'il est vrai qu'il n'étoit pas juſte de les laiſſer sans rien faire, & qu'elles estoient trop agées pour faire des choſes plus fortes, mais qu'afin qu'elles n'euſſent rien de propre, & que tout fût dans la dependance, elle ordonneroit à la Sœur Candide de leur donner à chacune deux fois l'année, sçavoir à la St. Jean & à Noel une portion (c'éſtoit leur terme) de satin, tafetas, canetille, & leur demandant avec cela si elles ne seroient pas contentes, à ces paroles il parut une grande gayeté sur leur visage, & elles ne pouvoient assez remercier Madame, laquelle, pour les combler encore d'avantage, leur fit faire dans sa chambre une belle collation, puis les renvoia toutes comblées d'admiration de sa charité.

La M. étoit encore plus comblée de joye de leur changement. Elle fût dès ce jour faire la visite de leurs petits tresors. Elle leur ôta leur argent, leur linge, & toute autre choſe de service: mais pour leur cabinet elle le leur laiſſa; & dès le soir elle leur rendit à chacune leur clef,

avec

avec permiſſion de garder ce qu'elle leur laiſſoit. Cete indulgence les ravit & leur ſervit beaucoup; parcequ'elle les perſuada que la M. ne cherchoit qu'a les ſauver & non pas a les dominer & à les réduire. Depuis ce jour elles ſe rangerent au Refectoire & aux autres obſervances avec une docilité admirable. Pour le chapitre, comme elles y avoient grande repugnance, & que d'ailleurs il n'éſtoit utile ni pour elles, ni encore moins pour la communauté qu'elles y vinſſent, la M. les en diſpenſa. Mais au lieu du Chapitre, la M. les pria de trouver bon qu'à l'aproche de toutes les grandes feſtes elle leur parlât; qu'elle les avertiroit bonnement des choſes à quoi elles devoient travailler a ſe corriger; mais a condition qu'elles lui parleroient avec une grande ſincerité. Elles s'y accorderent volontiers. Ainſi à l'aproche de toutes les grandes fêtes elles faiſoient leur reconnoiſſance à Madame (c'eſt le nom qu'elles donnoient à cete viſite.) Et de plus tous les ans à la fin du Carême elles vonoient faire à Madame leur reconnoiſſance generale de toute l'année, lui remetant tout de nouveau tout entre les mains, qu'elle leur rendoit ſur le champ, pour leur témoigner qu'elle ne demandoit que de les voir parfaites. Elle leur marquoit les defauts les plus conſiderables & dont elle deſiroit qu'elles ſe corrigeaſſent, uſant de plus de douceur & de plus de fermeté, ſelon la qualité de l'esprit ou de l'humeur de chacune de ces Meres, car quoi qu'elle tâchat toujours d'eviter de leur donner la moindre peine & qu'elle uſât de condescendance en tout ce qui lui eſtoit poſſible, neantmoins elle ſavoit uſer de force quand il faloit les reprimer, bien que ſa force ne fût jamais dure & ſeche, mais toujours accompagnée d'onction. Voiſi un exemple de cete double conduite envers une de

CHAP. VI. 1. Partie.

ces Meres, nommés la Mere Jouſſelin tante de Mr. D'amour Conſeiller. Cete bonne Mere avoit la tête fort affoiblie par un accident qui merite d'être raporté. La Prieure, dont nous parlerons plus particulierement dans la Relation ſuivante, ne voulant pas que les Religieuſes frequentaſſent le quartier Abbatial, de peur qu'elles ne priſſent part aux desordres de Madame d'Eſtrée, avoit fermé la porte du coſté du Cloitre. Elle veilloit ſur les Religieuſes, qu'elle divertiſſoit le plus innocemment qu'elle le pouvoit, ſelon les pratiques de ce tems la. Elle les menoit en eſté apres complies qu'elles diſoient en ſuite de Vêpres, ſe promener ſur le grand chemin de Paris, où les Religieux de St. Martin près Pontoiſe venoient les voir, & danſoient quelque fois avec elles, ſans immodeſtie neantmoins. Un jour donc que ces bonnes Dames êtoient ainſi allées ſe promener avec leur Prieure ſur ce grand chemin, elles aperçûrent leur Confeſſeur, qui revenoit de Paris. Elles ſe mirent toutes à courir au devant de lui à qui courroit la plus vîte. La M. Jouſſelin emporta le prix à ſon malheur dans cete courſe: car ayant effarouché le cheval, il lui donna un coup de pied dans la tête, qui la bleſſa tellement, qu'il la falut porter en diligence a Maubuiſſon, où l'on fut obligé de la trépaner.

Ce trepan lui affoiblit notablement la tête. C'eſt pour quoi la M. l'epargnoit, & lui laiſſoit de petits amuſemens, outre les petits ouvrages, aux quels elle ne s'adonnoit pas tant que les autres.

Elle traittoit avec la même douceur la Mere de Ricarville. Cete Mere eſtoit d'une humeur melancolique, d'un eſprit un peu foible; elle ſe perſuadoit toujours que tout le monde penſoit à la mortifier en toutes choſes: ce qui lui donnoit bien

bien de l'exercice. Elle s'en plaignoit ſouvent à la Sr. Candide ſa bonne amie, lui diſant; „Hé „ m'amie, Madame eſt une ſainte, je le ſay „ bien, elle dit que ferai-je pour ſauver ces vieil- „ les qui n'ont jamais rien fait qui vaille? il faut „ que je les mortifie: & ſuivant cete penſée elle „ ordonne aux jeunes Dames de ne me point ſa- „ lüer; elle commande que l'on me donne de „ petites portions; je ſay bien qu'elle a bonne „ intention & qu'elle me veut ſauver: mais je „ n'ay pas l'eſprit aſſez fort, dittes lui, ma fille, „ qu'elle ait pitié de mon pauvre eſprit." La M. traitoit cete bonne Mere avec toute la tendreſſe, dont ſa charité êtoit capable, la ſatisfaiſant en tout ce qui n'intereſſoit point ſa conſcience & cete charité lui donna plus de pouvoir & de liberté pour la reprendre ſerieuſement & fortement, quand elle faiſoit des fautes, comme il lui êtoit ordinaire d'en faire lors qu'elle demeuroit ſans ouvrage. Car alors elle faiſoit des chanſons à ſa mode ſur la Celeriere & la ſœur Candide, qu'elle venoit chanter, quand bon lui ſembloit, dans le dortoir & dans le cloitre: ce qui diſtraioit tout le monde: ce que la M. ne lui pardonnoit jamais: mais auſſitôt qu'elle en êtoit avertie, elle venoit trouver la Mere de Ricarville, & la reprenoit ſerieuſement & avec fermeté, quoi que toujours ſans aigreur ou ſechereſſe. La pauvre Mere tachoit de s'excuſer du mieux qu'elle pouvoit, lui diſant quelquefois, „ Madame je n'ay point d'ouvrage, & il vaut „ mieux chanter que mal penſer:" à quoi la M. repondoit bonnement, "Ma Mere, je ne veux „ point que vous penſies mal, mais je ne veux „ point non plus que vous chanties:" Enſuitte elle lui faiſoit donner de quoi travailler.

CHAP. VI. I. Partie.

La M. voyoit avec action de graces que Dieu

CHAP. VI. I. Partie.

exauçoit les desirs de son cœur, en faisant entrer les anciennes dans un esprit de soumission, qui les rendoit capables d'être instruites & de sortir de l'extreme ignorance où elles étoient. Elle estoit si grande, qu'elles ne savoient seulement par se confesser: mais elles se servoient de deux formules de confession, qui estoient dans de vieilles heures, qui estoient toujours dans un lieu proche du Confessional, afin que chacune pût aller étudier ses confessions, dont l'une servoit pour les bonnes fêtes, & l'autre pour les autres jours. La M. mettoit tout son soin, son tems & son aplication à les instruire, se proportionnant à la capacité de chacune. Mais comme la Prieure étoit non seulement plus disposée au bien, mais plus propre à y faire entrer les autres, par l'authorité qu'elle s'étoit acquise sur leurs esprits, la M. passoit plus de tems avec elle, & prenoit plus de soin de l'instruire, lui insinuant les choses, qu'elle desiroit que les Meres reformassent, & qu'elle jugeoit prejudiciables à leur avancement spirituel & à leur salut; afin qu'elle en parlât aux autres, & les portât à se corriger. Mais quoi que Dieu fit bien des graces à ces bonnes Meres, neantmoins elles sentoient un peu le joug qu'elles étoient si peu accoutumées de porter. Elles tâchoient quelque fois de se mettre un peu plus au large, & d'obtenir de Madame quelque petite liberté. La M. y condescendoit en tout ce qu'elle pouvoit: mais, lors qu'elle ne le pouvoit pas, elle évitoit de les choquer, & elle se servoit de cet artifice innocent pour eviter de le faire. Lors que ces Meres la venoient trouver avec leur ceremonie ordinaire pour lui demander quelques unes de ces permissions, elle les reçevoit avec des marques de tendresse; elle leur temoignoit une amitié non pareille, elle les

cares-

careſſoit, elle leur faiſoit quelques petits preſens, elle les exhortoit à s'avancer, elle les entretenoit de toutes choſes agreablement. Enfin elle leur raviſſoit tellement le cœur, qu'elles oublioient ce qu'elles étoient venües faire, & ne s'occupoient que de Madame & de ſa charité. Ainſi le tems s'écouloit, & elles s'en alloient ſans faire leur demande.

La Mere avoit encore une choſe qui la peinoit beaucoup, la cœffure de ces bonnes filles n'étoit point religieuſe, tant parce qu'elle ne ſe pouvoit faire qu'au miroir & avec un tems conſiderable, y ayant une centaine d'epingles & plus, que parce qu'elle les mettoit dans l'impuiſſance de couvrir leur viſage, qui éſtoit toujour devoilé en tout tems & en toutes rencontres. Elle prioit Dieu de tout ſon cœur qu'il lui donnât un moyen de faire cete réforme, & qu'il y diſpoſât le cœur de ces anciennes. Il l'exauça, en lui donnant une occaſion favorable. Avertie que ces bonnes Meres la devoient venir trouver pour quelques permiſſions, elle dit à la Sœur Candide d'aprêter quelques voiles de toile, & de prendre avec elle de jeunes Profeſſes, qu'elle lui nomma. Elle de ſon côté prepara des préſens, & une belle collation, enſuite ſe mit en priere jusqu'à l'heure que ces Meres devoient venir.

Après donc qu'elles ſe furent habillées, & qu'elles eurent preparées leur petit mot, elles vinrent en proceſſion, à leur ordinaire, à la chambre de la Mere. Auſſitôt qu'elle les apperçut, elle tâcha de détourner ce qu'elles avoient à lui demander en temoignant la grande joye qu'elle avoit de les voir; que c'êtoit ſa plus grande conſolation; qu'elles n'y venoient pas aſſez ſouvent; & mille autres temoignages d'amitié que ces bonnes Meres reconnoiſſoient par toutes ſortes de

complimens à leur mode, d'assurance de leur affection, de leur respect & de leur obeissance. C'éstoit ou la M. les attendoit. Elle commença aussitôt à leur parler de leur cœffure, leur representant, qu'outre qu'elle êtoit toute differente de celle de la Communauté, elle n'êtoit point du tout Religieuse; qu'elle les obligeoit d'avoir des miroirs, ce qui estoit bien mal; qu'elles avoient toujours le visage decouvert aux grilles de l'Eglise & autres de la maison, ce qui estoit contre la modestie & n'édifioit pas; que de plus cete cœffure êtoit embarassante; qu'elle leur prenoit bien du tems, & même qu'elle ne leur sieoit pas bien. Elle les pria d'essayer si les voiles de toile sans façon, comme les sœurs les portoient, ne les accommoderoient point mieux. La bonne Mere Prieure témoigna qu'elle etoit toute prête: aussitôt la M. Jousselin la suivit; & la M. sur le champ demanda à la Sr. Candide s'il n'y avoit point là de voiles de toile. La sœur Candide lui en aporta aussitôt. La M. en offrit un à la M. Prieure, qui osta son couvrechef & ces nages, & mit un voile simple. Les jeunes sœurs en firent autant à la Mere Jousselin, ensuitte elles commencerent à la loüer & à dire que ce voile sieoit bien mieux que ces nages. Les autres meres excitées par ces exemples, & sur tout par celui de la Mere Prieure, consentirent, quoi qu'avec larmes, qu'on leur ôtât leur couvrechef, & qu'on leur mît des voiles simples: ce que les jeunes sœurs firent aussitôt, accompagnant leur action de paroles de loüanges & d'estime envers ces bonnes M. M. La M. de son coté leur temoignoit une tendresse merveilleuse; elle menoit les plus affligées à la ruelle de son lit; elle les consoloit, & leur faisoit de petits presens, comme reliquaires, beaux chape-

chapelets, & enſuite elle leur fit la collation; & pour les contenter, ſe mit à table avec elles. CHAP. VII. I. Partie.

Depuis ce jour la ces bonnes Meres devinrent douces, humbles & petites comme des enfans. La M. les conduiſoit en tout immediatement; Dieu lui ayant donné autant de lumiere que de zêle pour cela, & ayant repandu tant de benedictions ſur ſa conduite, que ces Meres ont été toutes vraiment converties: enſorte que la Mere même ne ſe pouvoit laſſer de rendre graces à Dieu de cete faveur; elle diſoit ſouvent qu'elle croyoit que Dieu ne l'avoit envoiée à Maubuiſſon que pour cooperer a leur ſalut. Elle a eu la conſolation de les voir toutes très heureuſement finir leur carriere, & de les aſſiſter à ce dernier paſſage avec le zele & la tendreſſe d'une veritable Mere. A la ſortie de Maubuiſſon, il en reſta trois, dont l'une faillit à perdre la vie par la douleur qu'elle eut de perdre cete chere Mere. Mais ces trois bonnes filles, qui êtoient alors dans une extreme vieilleſſe, vécurent bien paiſiblement depuis, & moururent de même, conſervant toujours pour la Mere un amour plein de veneration, qu'elles lui temoignoient par toutes les marques que la foibleſſe de leur grand âge leur pouvoit permettre.

CHAPITRE VII.

Remarques particulieres ſur la vie & la Mort de cinq de ces Meres anciennes & d'une ſœur converſe.

LA PRIEURE.

LA Bonne Prieure êtoit de la Maiſon de Clery. C'etoit une fille ſage, prudente & genereuſe, qui avoit toujours maintenu l'union

dans la maison, & conservé les mœurs de ses filles voiant avec douleur que le côté Abbatial etoit toujours ouvert, & que la cour y êtoit continuellement à cause de Mademoiselle Gabriele & de Madame l'Abbesse sa sœur, elle prit la clef de la porte du côté du cloitre, qu'elle fermoit soigneusement. Quelques Religieuses affidées, & sur tout une bonne Sr. Converse nommée Ambroise, veilloient continuellement, & prenoient soigneusement garde à tout ce qui se passoit, pour en avertir la Prieure, afin qu'elle mît ordre a tout. Elle etoit dans une sollicitude continuelle, parceque le Roi Henri IV. faisoit faire continuellement des courses par les Seigneurs de sa cour; enfin après bien du tems & des poursuittes malgré toute la vigilance de la Prieure & les soins de ses confidentes, le Roi vint un jour après Complies lors qu'on l'attendoit le moins, & envoia en diligence un de ses courtisans à la porte du cloitre, pour tacher d'y entrer par force ou par surprise. Ce Seigneur vint dont à la porte du cloitre comme sœur Ambroise la fermoit; il la poussa d'une telle force, que cete bonne fille ne pût jamais lui resister. Il entre, il court au Palais & au dortoir, il trouve une Religieuse, & il la mene par force à la grande sale où êtoit le Roi. La sœur Ambroise vole de son côté vers la Prieure pour lui dire ce qui se passe. La Prieure acompagnée de deux ou de trois Religieuses court en diligence a la salle ou etoit Henry IV. Elle entre & sans saluer le Roi elle fait enlever sa Religieuse qui ne faisoit que d'entrer. Le Roi fut si étonné du courage de cette bonne Prieure qui lui dit d'un ton ferme, „ N'e-„ stes vous point honteux, Sire, de troubler ainsi „ des Religieuses, vous qui devriez donner l'e-„ xemple à la cour & empêcher les desor-„ dres.

„ dres?" Le Roi tourna le tour en raillerie, & se retira.

La Prieure s'etudioit à entretenir la paix, l'union & la simplicité parmis ses Religieuses, quoiqu' elle fut comme les autres dans une entiere ignorance des devoirs de la vie Chretienne & Religieuse. Mais des que la M. Angelique & depuis la M. des Anges eurent parlées de la verité à cette bonne Mere elle temoigna de la disposition à y entrer. Elle avoit toujours êté affectionnée à l'Office, & depuis que la M. des Anges fût Abbesse, quoi qu'elle eût plus de quatre vings ans, elle disoit encore tous les jours à Matines son homelie à la lumiere de quatre grosses bougies que quatre novices tenoient auprés d'elle.

Dieu donna à cete bonne Mere une mort sainte & edifiante. Car pendant sa maladie, qui dura huit jours, elle fut dans une paix tres grande. Sa joie s'augmentoit à mesure qu'elle aprochoit de la mort. Lors qu'elle fut à l'agonie, elle pria la Mere des Anges, qui ne la quitoit point, de lui faire chanter le Credo de la Messe: ce qui fut fait, les sœurs êtant rangées avec leurs manteaux en deux chœurs. La Mere démanda à la M. Prieure si elle ne desiroit plus rien; cete bonne fille repondit dans une joie extraordinaire, je desireroit bien que l'on chantât le Te Deum. Aussitôt la Mere ordonna à la Chantre de le commencer: tout le chœur le poursuivit; & comme l'on chantoit ces paroles. *In te Domine speravi non confundar in æternum*, la bonne Mere dans une grande confiance en Dieu rendit l'esprit.

SOEUR AMBROISE.

Sa bonne Sœur converse Sœur Ambroise, qui

l'avoit aidée à conserver la maison, & qui l'avoit imitée dans sa docilité à entrer dans le bien, mourut peu de tems après elle, agée de cent deux ans dans une paix merveilleuse.

Je me rappelle un trait fort edifiant de cete bonne fille, & qui fait voir jusqu'à quel point le travail, & l'assujetissement faisoient ses delices. Elle avoit toujours esté emploiée au service des anciennes Meres jusqu'à l'âge de quatre vingt treize ans que descendant un escalier pour leur aller rendre quelque petit service, elle tomba & se rompit la cuisse. Cet accident avec son grand âge l'ayant reduite à ne pouvoir marcher qu'avec grande peine, elle êtoit toujours assise dans une chaise; on lui donnoit les jours de lesive à étendre le linge tout moüillé sur une planche. Mais il arriva un jour que le froid êtant extrême, la M. dit à une des Lingeres de ne point porter le linge ce jour là a la Sœur Ambroise: Cete fille voyant qu'on ne vouloit pas lui donner le linge à accommoder, & qu'on lui disoit que la Mere l'avoit defendu, crût qu'elle êtoit très fachée, & qu'elle avoit fait cete defense pour la punir: ce qui l'affligea tellement qu'elle ne voulut point dîner. On ne la contraignit point. Mais lors que l'on vit qu'elle ne vouloit point souper, & qu'on ne pouvoit lui faire dire ce qu'elle avoit, on fit venir la Sœur Candide, qui lui demanda ce qu'elle avoit, & pour quoi elle ne vouloit point manger ce jour la. Sœur Ambroise se mit à pleurer, & lui dit qu'elle avoit fâché sa maitresse. C'est ainsi qu'elle apelloit la Mere, que jamais cela ne lui êtoit arrivé, qu'elle iroit le lendemain se réconnoitre. La Sr. Candide qui crut qu'en effet cete bonne fille avoit fait quelque faute, ne s'amusa pas à la questionner d'avantage, mais tachoit seulement de la faire

re manger, l'assurant que la M. n'étoit point fachée: a Sr. Ambroise ne se consoloit point, & des le lendemain elles vint trouver la Mere avec un travail extrême, à cause de sa cuisse rompüe, lui demanda pardon, si elle l'avoit fachée, & la suplia très humblement d'ordonner qu'on la fit travailler, disant qu'il ne faloit pas qu'elle devint paresseuse, & qu'on lui laissât oublier sa condition, qui l'obligeoit à travailler & à servir. La M. fut touchée de l'amour que cete fille avoit pour son devoir, qu'une vieillesse de cent années, & une infirmité fort considerable ne lui pouvoit faire oublier; elle ordonna qu'on satisfit son desir. Ainsi Sœur Ambroise, s'en retourna plus contente qu'une paresseuse ne l'auroit été de se voir dechargée de tout travail.

LA MERE CERRIER.

C'etoit une fille d'honneur, fort bien faite & qui avoit toujours été unie à la bonne Mere Prieure. Elle entra dans la reforme de bon cœur. Dieu depuis ce tems la lui donna un goût & une intelligence pour les devoirs de la vie Chretienne & Religieuse, qui surprenoit. Ainsi elle n'etoit pas entré dans le bien comme la plus part des anciennes, par une simple soumission ou par un simple desir de se sauver, mais avec un discernement & une lumiere, qui le lui faisoit connoitre & aimer. La Sœur Candide ce souvient que pendant la maladie, dont cete bonne Mere mourut, une Sœur, qui l'alloit voir souvent, lui parlant de l'amour de Dieu, cete Mere lui dit d'un ton & d'une maniere qui disoit plus que ses paroles: „ O; ma Sœur, l'amour „ de Dieu qu'il est rare! que c'est une chose rare

„ que d'avoir un amour pour Dieu qui soit pur! „ On ne comprend guere ce que c'est que d'aimer „ Dieu, & l'on croit l'aimer lorsque dans la verité on n'aime que soi même. Que le par amour „ de Dieu est une chose rare!" La mort douce & tranquile de cette bonne Mere, qui arriva peu de jours après cet entretien, fit paroitre qu'elle avoit quelque étincelle de ce feu divin.

LA MERE BALINCOURTS.

Cette Mere êtoit une fille de condition & fort riche, de ces personnes composées & sages a leurs propres yeux. Comme elle êtoit plus accommodée que les autres, & moins touchée qu'elles, elle ne voulut point embrasser la reforme, ni se mettre en communauté: elle aima mieux sortir de Maubuisson. Elle en obtint aisément la permission, & demeura deux ans dans un Monastere de l'Ordre: mais elle reçut pendant ces deux ans tant de lettres de les bonnes Meres de Maubuisson, qui lui temoignoient leur joie & la paix dont elles joüissoient sous la conduite de la Mere, qu'enfin elle resolut de retourner à Maubuisson. Elle y revint donc avec trois chariots chargés de toutes sortes de meubles, qu'elle mit entre les mains de la M. des Anges, qui reçut cete bonne fille avec toute la tendresse d'une vraie Mere: cependant la Mere Balincourts, qui n'étoit pas encore ni aussi touchée, ni aussi instruite, qu'on le desiroit, garda par devers elle un petit tresor de dix ou douze pistoles, pour subvenir à des besoins, que sa seule timidité lui faisoit prévoir, & elle ne dit son secret qu'a une seule de ces bonnes anciennes, qui êtoit son amie particuliere.

Quelques années après elle tomba tout d'un coup en lethargie. La bonne Mere qui sçavoit son

ſon ſecret la voyant en cet état tremblоit de peur, & ſe trouvoit agitée de diverſes penſées ſur ce qu'elle avoit à faire, l'eſperance que les rémedes pouroient faire revenir la M. Balincourts, lui fit prendre le parti du ſilence, & ainſi elle ne decouvroit rien à perſonne de ce qui lui avoit été confié. On fit à la malade toutes ſortes de remedes & les plus forts que l'on emploie en ces rencontres: mais ce fut tres inutilement en celle-ci. La Mere Balincourts demeuroit toujours ſans connoiſſance & ſans parole. Deux jours entiers ſe paſſerent ainſi, pendant les quels la bonne amie de la malade regardoit avec agitation quel ſeroit l'effet des remedes: mais n'en voiant aucun, & ſe tenant comme certaine qu'on ne pouvoit rien eſperer d'avantage de ce côté là pour le ſoulagement de la malade, dont tout le monde n'attendoit plus que la mort, elle avertit la M. de ce qu'elle ſçavoit du petit treſor, que Mere Balincourts gardoit depuis ſi long tems, la conjurant avec une grande abondance de larmes & une angoiſſe d'eſprit extrême d'avoir pitié de cette malade, & de prier Dieu qu'il lui donnât le tems de ſatisfaire à ſon peché, & qu'il lui rendît la parole & la connoiſſanee pour le confeſſer. Les autres anciennes averties de ce qui ſe paſſoit joignirent leurs pleurs aux larmes de celle-ci, elles conjurerent la Mere de demander à Dieu cete faveur pour la mourante. L'eſtime ſi juſte qu'elles avoient de la vertu de la Mere & de ſon pouvoir auprès de Dieu, leur donnoit une ferme creance, qu'elle pouvoit obtenir cete grace que leur amitié & leur tendreſſe pour la malade leur faiſoit deſirer avec paſſion; elles aſſiegeoient, pour ainſi dire, la Mere pour tirer d'elle les ſecours. Mais elle êtoit trop humble pour croire qu'elle pût par ſa priere faire des miracles. Cependant les anciens-

CHAP. VII. I. Partie.

ciennes qui ne voioient rien en cela qui passât le credit que sa vertu les forçoit de croire qu'elle avoit auprès de Dieu, ne cessoient point de la conjurer de faire ce qu'elle seule pouvoit faire. La Mere touchée de leur charité & de la crainte qu'elles temoignoient en cela avoir pour Dieu & pour ses jugemens, se transporta avec elles à la Chambre de la malade: elle se mit à genoux auprès de son lit avec ces bonnes Meres, qui ne cessoient point de la presser, de rendre par sa priere la parole à la malade; ayant prié de tout son cœur avec cet abaissement profond qui fait violence à Dieu même, & qui faisant monter la priere jusqu'à son trône la rend efficace. Dieu enfin au bout d'un jour ou d'un jour & demi, qu'elle avoit passé en continuelles prieres, rendit à la malade la connoissance & la parole: ce que les remedes les plus violents & les plus forts n'avoient pu faire les deux jours precedents: Les anciennes qui avoient desirées cela avec tant d'ardeur la virent avec une joie incroiable, & regarderent cet evenement comme un miracle. Aussitôt la Mere Du Chasteau qui sçavoit le secret, s'aprocha & dit à la malade, Ma fidele (car ces bonnes anciennes se donnoient ainsi des noms d'amitié) n'avez vous plus rien de propre? avez vous bien tout donné à Madame? La malade se souvenant de son petit tresor demanda la M. pour lui confesser sa faute; elle la lui avoüa avec beaucoup de regret, & la pria d'envoier promtement vuider sa chambre, afin qu'elle mourût depouillée de tout. La M. parla à cete mourante selon ses besoins & son état, mais avec cete charité sincere & tendre, qui accompagnoit toujours ses paroles & ordonna qu'on fit en diligence la visite que la malade desiroit. Les bonnes anciennes êtoient dans un trans-

transport de joye & de zéle le plus edifiant du monde; l'ardeur qu'elles avoient pour le salut de leur compagne leur faisoit croire que sa chambre & ces meubles ne seroient jamais asses tôt visités. Elles y aidoient elles mêmes, afin que tout fût executé plus promptement. Aussitôt cete visite achevée la Mere Balincourts retomba en lethargie & mourut trois jours après. Ce qui fit voir encore plus clairement, qu'elle avoit recouvré la connoissance & la parole, par un pur effet de la misericorde de Dieu sur elle & sur les anciennes, qui auroient êtées inconsolables si elles l'avoient vû mourir proprietaire.

LA MERE DU CHASTEAU.

Dieu fit paroitre particulierement en cette M. le pouvoir des prieres de la M. des Anges & la benediction qu'il donnoit à sa conduite: car il la remplit d'un esprit de pieté, & d'onction si merveilleux, qu'il surprenoit & edifioit tout le monde. Elle demeura paralytique les sept dernieres années de la vie qu'elle passat dans l'Infirmerie dans une attention & un goût pour les choses saintes tout à fait extraordinaire. Elle écoutoit avec un plaisir extrême les lectures que la M. lui faisoit faire tous les jours. Quand elle communioit elle versoit une grande abondance de larmes, qui naissoient d'un profond sentiment de Dieu; & lors qu'elle ne pouvoit communier, elle étoit touchée de douleur; parce qu'elle disoit: qu'elle autre consolation au monde que la sainte communion?

LA MERE DE LA SERRE.

La benediction de Dieu sur la superiorité de la Me-

CHAP VII. 1. Partie.

Mere des Anges ſe montra d'une maniere extraordinaire dans la converſion de cete ancienne, qui a paru un coup miraculeux de la droite de Dieu à tous ceux qui l'avoient connüe ou qui en avoient entendu parler. La Mere de la Serre etoit une fille grande, altiere & qui avoit plus l'air d'un archer que d'une fille, tant elle êtoit hardie & inſolente. La M. Angelique, qui pendant ſon ſejour à Maubuiſſon l'avoit vüe, nous en faiſoit un portrait qui faiſoit peur. Son humeur violente lui avoit merité d'étre la confidente la plus intime de M. d'Eſtrée, elle etoit ſa Secretaire lorsque le Roy Louis 13 envoya des Archers à Maubuiſſon pour prendre cete Abbeſſe & la faire conduire aux Filles repenties. Mais ayant trouvé moien de ſortir de ce lieu & d'escalader les murs par le moien de quelques Gentils hommes elle le manda promtement à la Mere de la Serre, qui fit faire une fauſſe clef à la grande porte de l'Egliſe, & la lui envoia. Et par ce moyen Madame d'Eſtrée rentra à Maubuiſſon pour en chaſſer la M. Angelique, qui y avoit êté etablie Commiſſaire des le jour de ſa ſortie: Mais le Roy ayant envoié de nouveau deux cens Archers à Maubuiſſon pour prendre Madame d'Eſtrée & retablir la M. Angelique, M. de Ciſteaux ordonna que l'on prît auſſitôt la Mere de la Serre pour eſtre miſe en priſon dans un Monaſtere de l'Ordre: Cete fille, qui êtoit plus hardie que l'on ne ſauroit dire, voulant échaper, ſe cacha dans une armoire de pierre au haut d'une voute, portant avec elle la caſſete des papiers de ſa maitreſſe, qu'elle vouloit ſouſtraire. Cependant les Archers cherchoient par tout la Mere de la Serre, ſans la pouvoir trouver. Ils y paſſerent inutilement tout le jour: mais le ſoir une des novices de la M. Angelique s'étant

s'étant doutée qu'elle pouroit s'etre miſe dans cete armoire, y mena ces Archers. Ils lui commanderent de la part du Roi de descendre: ce qu'ellé refuſa fiérement. N'en pouvant donc venir à bout, ils ſe firent aporter une grande echelle, monterent avec peine & un grand peril à cete armoire, prirent tout ce que la Mere de la Serre avoit caché, & ſur tout la caſſete des papiers, qui ſervit depuis à faire le proces de Madame d'Eſtrée, ils commanderent de nouveau de la part du Roi la Mere de la Serre de descendre, ce qu'elle mépriſa avec la même inſolence que la premiere fois, elle s'étoit ſi bien accommodée dans cete niche, que l'on ne pouvoit l'en enlever de force ſans ſe mettre en peril evident de tomber. C'eſt pour quoi les Archers ayant long tems & inutilement disputés avec cete Religieuſe, dont la grandeur de viſage ſeul leur faiſoit peur, lui mirent enfin le piſtolet ſur la gorge lui commandant de la part du Roi de descendre, où qu'ils la tueroient dans ſa niche. Ne pouvant plus reſiſter, elle descendit, & le Prevôt la fit garder deux ou trois jours en priſon dans Maubuiſſon même, jusqu'à ce qu'il eut reçu l'obedience de Mr. de Ciſteaux pour la conduire en tel monaſtere qu'il deſigneroit. L'Ordre etant expedié elle y fut conduite par ces Achers. Après un ſejour de deux ans, elle revint à Maubuiſſon, dont Madame de Soiſſons venoit d'eſtre nommée Abbeſſe. On la vit telle qu'elle eſtoit ſortie. La Mere des Anges etant Abbeſſe & les autres Meres touchées de Dieu ſe mettant en commun, la Mere de la Serre, qui n'etoit pas trop accommodée, les imita, mais ſans mouvement & ſans changement interieur, demeura toujours inſolente, & hardie, attachée à elle même, à ſa ſanté, à ſes commodités, & tou-

toujours dans des murmures & des emportemens extrêmes. Pour maintenir ces bonnes anciennes dans la dependance, qu'elles avoient promise, la Mere les avoit priée de dire à la Sr. Candide leurs petits besoins, afin qu'elle y pourvût, elle avoit ordonné à cete novice de repondre lors qu'on lui demanderoit quelque chose d'extraordinaire; Ma Mere, je vous satisferas, je m'en vais tout presentement en demander permission a la Mere. Toutes les bonnes anciennes generalement agreoient cete marque de soumission, & agissoient bonnement avec la Sr. Candide. Il n'y avoit que la Mere de la Serre qui estoit d'une fierté incomparable. Elle vouloit que la novice lui donnât les choses sur le champ, non seulement sans permission, mais même sans lui dire qu'elle les demanderoit. La Sr. Candide à qui la M. avoit ordonné d'être ferme en ce point, sur tout envers cete ancienne, lui repondoit toujours qu'elle en demanderoit permission. Cela mettoit la Mere de la Serre dans des emportemens effroiables. Il n'y a point d'injures qu'elle ne dît à la Sr. Candide; l'exces de sa colere la transportant, elle alloit dans les passages & dans le cloitres crier; je ne veux plus avoir affaire à une novice & à dix sept maitresses. La Sr. Candide entendant cela passoit son chemin, se contentant de rendre compte à la Mere de la conduite de la Mere de la Serre. Les autres Meres êtoient toutes touchées & toutes honteuses; elles cachoient ses emportemens le mieux qu'elles pouvoient; elles tachoient de lui adoucir l'esprit: mais cela ne servoit de rien: car l'exces de sa colere l'emportoit toujours & en toutes rencontres.

Vers la Mi-carême de l'année du changement des Anciennes elle alloit souvent voir le Confesseur,

seur, voulant communier à Paque: mais ce bon homme, qui sans etre reformé, valoit mieux que tous les Religieux reformés que l'on eut depuis à Maubuisson pour confesseurs, lui refusoit toujours l'absolution à cause de ses horribles emportemens. Un jour la Mere de la Serre étant au confessionnal disputoit fort & ferme avec son. Confesseur pour avoir l'absolution. Le bon Pere vouloit obliger la Mere de la Serre à demander pardon à la novice qu'elle maltraitoit continuellement: ce que la Mere de la Serre ne vouloit pas promettre. La dispute s'echaufa de telle sorte, qu'ils crioient tout deux à pleine tête, ensorte que de quelque côté que ce fut on les entendoit de fort loin. Le Confesseur disoit, demandez pardon à la novice. La Mere de la Serre disoit, je n'en feray rien; le Confesseur repliquoit, vous le ferez; la Mere de la Serre s'ecrioit quelle cruauté, que je demande pardon à une novice, je n'en ferai rien. Enfin après avoir long tems contesté ensemble, le Confesseur lui dit fortement, vous le feres ou je ne vous donnerois pas l'absolution, & vous ne communieres point à Pâque. La Mere de la Serre répondit fierement je n'en feray rien, j'en apelle à Mr. de Cisteaux. Le Confesseur sans s'étonner lui repartit: apelles en à qui vous voudres, mais vous demanderes pardon à cette novice, ou vous ne communieres-point à Paque.

La Mere avertie de ce qui se passoit dit à la Sœur Candide. Il faut beaucoup prier Dieu pour la conversion de cete pauvre Mere, je suis touchée de la voir en cet état; pries bien Dieu, ma fille, il n'y a que lui qui la puisse toucher. On ne sait point ce qui se passa depuis la Mi-carême jusqu'au jeudi saint entre le Confesseur & cete Mere: mais il y a aparence qu'il

CHAP. VII. I. Partie.

qu'il lui avoit donné l'absolution à condition qu'elle demanderoit pardon à la novice. Car le Jeudi St. où selon la coutume de l'Ordre tout le monde doit communier & se donner le baiser de paix, cete pauvre M. fit sortir la Sœur Candide au commencement de la grande Messe pour lui parler; la M. avoit établi cet ordre que les jeunes ne repondoient plus aux anciennes dans l'Eglise, comme l'on faisoit autre fois. Etant donc sorties toutes deux, la Mere de la Serre, au lieu de parler à la Sr. Candide lui temoigna d'aversion, tourna le dos & rentra dans l'Eglise. Avant l'Evangile elle fit encore sortir la Sr. Candide: mais ne pouvant surmonter ses repugnances, elle lui tourna le dos & rentra dans l'Eglise. La novice avertit la M. pour savoir s'il ne faloit point qu'elle parlât la premiere pour prevenir cete pauvre fille. La M. se mit en prieres avec un profond abaissement de cœur. Cete priere dura l'espace de trois Pater, elle dit à la novice, ne dites rien à la M. de la Serre: mais si elle demande à vous parler, sortes encore une fois, puis ne sortes plus, & communies en repos. La Sr. Candide retourna donc au chœur: mais après l'elevation de la Messe la Mere de la Serre ne manqua pas de la faire sortir. Alors cette bonne Mere que Dieu venoit de toucher très efficacement se jetta aux pieds de la novice, les embrassa fortement; & fondant en larmes, elle lui dit; je suis une miserable, ma fille, pardonnes moi, j'ai tant de fois peché contre vous, je vous ay desiré la mort, me pardonnez vous afin que je puisse communier? en disant ces paroles, elle lui tenoit les genoux si serrés qu'il fut impossible à la Sr. Candide de se mettre à genoux, ni même de relêver cete pauvre M. Ainsi tout ce qu'elle put faire fut de lui dire: „ Ma „ Me-

„ Mere, c'eſt à moi à vous demander pardon des „ ſujets de peine que j'ay pu vous donner, vous „ ne devez point ſonger à moi." Sur cete parole la Mere de la Serre crut que la novice lui vouloit faire entendre qu'elle devoit demander pardon, à la Mere. C'eſt pourquoi elle lui repondit, je verrai tantôt Madame. Elles entendirent dans ce moment que l'on diſoit le Confiteor: ce qui les obligea de ſe ſeparer afin d'aller communier *, la M. de la Serre fondoit en larmes. Elle vint après midi trouver la M. des Anges, à qui elle confeſſa tout ce qu'elle avoit dit & fait contre la Sr. Candide. Elle lui rapporta auſſi pluſieurs choſes de ſa vie paſſée, mais d'une maniere ſi humble & ſi touchée, que la M. en fut ſurpriſe. Elle la conſola, l'exhorta & l'encouragea à travailler à ſon ſalut ſerieuſement.

Depuis ce jour jusqu'au dernier ſoupir de ſa vie la M. de la Serre parut entierement changée. Elle ne fit plus autre choſe durant les deux dernieres années de vie, qui lui reſterent, que d'examiner ſa conſcience, de confeſſer ſes pechés & de les pleurer. Son changemeut fut ſi prodigieux, que la dependance, la douceur, la petiteſſe & l'abaiſſement ſembloient lui eſtre des choſes naturelles, elle n'avoit plus de peine à obeïr, elle etoit paiſible, elle ne demandoit ni ne deſiroit plus rien, elle n'avoit plus aucun ſoin de ſa ſanté, elle ſe laiſſoit conduire comme un enfant; & il fàloit que la Sr. Candide la prevînt & lui donnât ce qui lui etoit neceſſaire, ſoit remedes ou autres

* L'on eſt étonné de voir cette Religieuſe s'approcher ſi promptement de la St. Table il eſt de certains traits dans la vie des elus que l'on ne peut ni blamer ni propoſer pour exemple.

CHAP. VII. I. Partie.

autres choſes. Elle recevoit les aſſiſtances plus humblement que ne feroit un mendiant, elle eſtoit toujours pleine de reconnoiſſance de la charité que l'on avoit pour elle. Elle aima autant la Sœur Candide, qu'elle l'avoit haïe: elle s'y confioit tellement, qu'elle lui communiquoit les choſes les plus ſecretes de ſa conſcience, & l'arrêtoit toutes les fois qu'elle pouvoit, pour lui demander de quelle maniere elle devoit ſe confeſſer. Enfin ce changement parut ſi viſible, que Madame la Ducheſſe venant à Maubuiſſon, comme elle faiſoit toujours deux fois l'année en allant à Crie, le remarqua. Ces bonnes anciennes l'etant venuës voir ſelon leur coutume, cete Princeſſe, qui ne ſavoit rien, fut très ſurpriſe du changement de la M. de la Serre, qui paroiſſoit même à ſon port & à ſon viſage. Elle dit tout bas à la M. que la Mere de la Serre parôit abaiſſée! La M. lui repondit ſimplement. Il eſt vray, Madame, que Dieu lui a fait bien des graces, elle ne dit de plus, à cauſe de la preſence des bonnes M. M. Mais lors qu'elles ſe furent retirées, Madame la Ducheſſe fit venir la Sr. Candide pour ſe faire conter exactement toute la converſion de la M. de la Serre. Après qu'elle en eut achevé l'hiſtoire, Madame de Longueville dit, en verité voila qui eſt merveilleux: quoi cete hardie, cete inſolente, cete ſuperbe! . . . & regardant la M. elle lui dit agreablement; aſſurément ma Mere, vous faites de grands miracles, ſi vous continues nous verrons bien des merveilles. La M. lui repondit en ſouriant, Madame, c'eſt Dieu qui fait tout.

La M. de la Serre paſſa deux ans dans cete humilité & cete componction merveilleuſe, qui la rendoit comme inſenſible à tout. Vers le mois de mai elle tomba malade d'une legere fievre tierie.

Dès

Dès le commencement de cete petite maladie, elle crut certainement qu'elle mourroit, contre l'opinion de tout le monde & même du Medecin; c'eſt pourquoi elle remit tous ſes livres à la Sr. Candide, & reçut les Sacremens. Elle n'eut que trois acces de fievre: mais lors qu'on croioit qu'elle fut guerie, elle fut frapée d'apoplexie, & mourut de cete attaque dans la même humilité, la même reconnoiſſance & la même paix, que l'on avoit vu en elle depuis ſa converſion. CHAP. VII. I. Partie.

La pluspart de ces anciennes moururent entre les bras de la Mere des Anges en de fort bonnes diſpoſitions. A la ſortie de Maubuiſſon elle en laiſſa trois encore vivantes, ſçavoir les Meres du Rocher, Ricarville & Jouſſelin, à qui Dieu avoit donnée une docilité d'enfans.

CHAPITRE VIII.

Conduite ſage & judicieuſe de la Mere des Anges pour regler les vilages, où elle étoit haute juſticiere en qualité d'Abbeſſe de Maubuiſſon. Sa prudence & ſa charité à ſecourir les payſans dans leurs beſoins.

LA Mere Marie des Anges etant entrée à Maubuiſſon en Janvier 1621. âgée de 27. ans, après avoir pris connoiſſance de l'etat ſpirituel & temporel de la maiſon; elle ſe crut obligée en conſcience de prendre auſſi connoiſſance de celui des vilages, dont, en qualité d'Abbeſſe de Maubuiſſon, elle eſtoit haute juſticiere, & où par conſequent elle devoit mettre de bons Officiers, Baillis, Prevôts, Lieutenans, Greffiers, Tabellions & Sergens. Voulant s'aſſurer 1621.

CHAP. VIII. I. Partie.

de la probité & les bonnes mœurs de ceux qui occupoient ces charges, elle les fit venir les uns après les autres à Maubuiſſon, elle leur parla avec une douceur & une ſageſſe, qui les ſurprit & les remplit tous d'admiration & de reſpect. Elle leur declara qu'elle pretendoit à l'avenir prendre connoiſſance de tout pour être en Etat de faire les reglemens neceſſaires. Elle s'informa comment l'Office divin êtoit celebré dans les paroiſſes, ſi la Juſtice êtoit bien reglée; & les pria enfin tous de ne pas trouver mauvais s'ils aprenoient qu'elle s'informât à d'autres perſonnes de leurs déportemens & de la maniere dont tout ſe paſſoit. Je ne cherche, ajoutat elle, que le bien general des vilages, votre ſalut particulier & l'aquit de ma conſcience.

Tous les Officiers de Juſtice reçûrent cela aſſes bonnement, & lui promirent de la ſatisfaire en tout, & de l'avertir de tous les deſordres qui ariveroient dans leurs vilages. Comme les Baronies de Bretignole, de St. Nicolas d'Atée, des Vantes, du petit Maubuiſſon, & quelques autres êtoient cloignées de l'Abbaye d'environ huit ou dix lieües, la M. ne pouvoit y mettre tout l'ordre & en prendre tout le ſoin, qu'elle eut bien deſirée, mais pour les autres plus proches, & ſur tout ſur la Baronie de Pſeaucourt, * qui n'eſt cloignée de Maubuiſſon que d'une lieüe & demie, elle en prit tant de ſoin, qu'il ne s'y paſſoit rien, ni dans le general, ni dans le particulier des familles, dont elle ne prît connoiſſance, pour faire tous les reglemens neceſſaires & empêcher les deſor-

* Cette Baronie a ces deux noms *Pſeaucourt* & *Beſancourt*. On la nomme ordinairement du premier en parlant, & du ſecond en ecrivant.

CHAP. VIII.

I. Partie.

sordres: elle a travaillé pendant vingt ans avec un admirable succes, comme l'on va voir par le detail que nous allons faire de sa conduite.

Pour commencer avec quelque ordre, il faut sçavoir que les sujets de cete Abbaye sont obligés de venir tous les ans le premier jour de Mai rendre leurs homages à l'Abbesse. Pour cete ceremonie les principaux du vilage dependans de cete seigneurie s'assemblent dès le point du jour dans l'Eglise de Besancourt, & vont en procession à Maubuisson, êtant arrivés ils chantent la Messe, font les prieres pour l'Abbesse & pour la Communauté, & ensuite le Curé avec ses Prêtres & les Officiers de Justice en ordre vont tous au parloir salüer l'Abbesse & lui rendre leurs devoirs. Le Curé commence par une petite harangue, les gens de Justice font aussi la leur. Après quoi les Marguilliers avec les principaux habitans font un presen, qu'ils passent par un tour, qui est à ce dessein au parloir pour conserver ce droit, & pour satisfaire ces bonnes gens, qui ne croioient pas leur presen bien recû, s'il n'avoit passé par le tour. Voila ce qui s'apelle rendre homage à Madame.

La Ceremonie en êtoit demeurée là jusqu'à la M. des Anges & le peuple ne paroissoit point, il demeuroit dans la cour avec la Croix & la banniere, attendant le curé & les Mr. de Justice, pour chanter le salut devant une image de N. Dame la Roiale qui est sur la grande porte. Les autres Abbesses n'avoient point songé à autre chose: mais la M. qui avoit autant de zele pour le salut des ames que d'indifference & d'eloignement de tous ces honneurs, forma d'autres desseins, & pensa à mettre en ce lieu un bon reglement. Pour y proceder avec douceur, & gagner les personnes par charité plus que par l'autorité, elle

CHAP. VIII.

I. Partie.

s'avisa dès la seconde année de sa venüe à Maubuisson de faire tenir prest un dejeuné pour les Pretres, pour les Officiers de Justice & principaux habitans, & de faire donner au peuple, qui étoit en grand nombre, un coup à boire & un morceau de pain; afin qu'ils ne s'impatientassent point de ce qu'elle les retenoit plus long tems qu'a l'ordinaire. Après le dejeuner ils monterent au parloir pour remercier Madame, qui prit l'occasion de leur parler de la reformation de leurs mœurs. Elle témoigna être fort edifiée de la maniere dont Mr. le Curé & les autres pretres avoient celebrés l'office, du bon ordre que les Officiers de Justice avoient etablis & de la devotion que le peuple faisoit paroitre dans cette occasion, mais elle ajouta, que quoi que cela lui donnat de la joye, ce n'estoit pas le principal de ce qu'elle desiroit d'eux; qu'elle les prioit de trouver bon qu'elle prît une connoissance plus particuliere de tout ce qui les regardoit, afin qu'elle put remedier à tous les desordres, que le seul devoir de sa conscience & l'amour de leur salut la portoit à cela, qu'elle prendroit soin d'eux, & de les soulager à proportion qu'ils en prendroient des interests de Dieu & de leurs ames. Elle leur representa la necessité de bien vivre pour être sauvé, enfin elle dit tout ce qu'elle crut pouvoir les exciter à lui obeïr. Son discours fut accompagné de tant de douceur, d'onction & de tendresse pour ce peuple, que dès ce jour là ces pauvres gens conçûrent un respect admirable pour elle, & se rendirent avec tant de docilité à ce qu'elle leur proposoit, qu'ils l'en remercierent même, reconnoissant cela comme une preuve de son affection pour eux, Mr. le Curé lui promit de bien veiller sur son peuple & sur tout sur la jeunesse, & de lui rendre compte de tout.

Le

Le Prevôt & les Officiers de Juſtice l'aſſurerent qu'ils executeroient exactement ſes bonnes intentions Les habitans lui temoignerent leur joie du bon ordre, qu'elle vouloit établir dans leur païs; le menu peuple reſſentoit bien de la conſolation; chacun eſperant un bon ſucces pour ſon intereſt particulier. L'un esperoit par là d'avoir raiſon de ſon adverſaire; l'autre de reduire ſa femme; la femme de regler le mari, les peres & les Meres de tenir leurs enfans en devoir, les enfans de faire que leurs peres & leurs meres les traitaſſent bien. Ainſi une choſe, qui naturellement fait peur à des gens de cette ſorte, leur fut tellement adoucie par la chatité de la M. & par l'onction, dontſes discours êtoient toujours remplis, qu'elle devint le ſujet d'une joye commune parmi tout ce pauvre peuple, qui chanta le ſalut ordinaire de Notre Dame la Roiale avec une alegreſſe non commune. La Juſtice de cete Seigneurie eſt grande. On plaide une fois toutes les ſemaines, & meme pluſieurs fois, ſelon que les affaires l'exigent Les trois ou quatre vilages, qui en dependent, avoient eſtés dans les desordres ordinaires à ces ſortes de lieux, les autres Abbeſſes n'en avoient pris d'autres ſoins, que celui de s'en faire honorer. Mais en deux ans que la M. s'y apliqua l'on vit la face de tout ce pays changée, tout dans l'ordre, & chacun dans ſon devoir plus par amour que par crainte. Le Curé avertiſſoit le Prevôt de tous les desordres qu'il découvroit; & le Prevôt venoit ſouvent trouver la M. pour lui en faire le raport, & prendre avec elle les meſures neceſſaires. Outre le ſoin du Curé & la vigilance du Prevôt, les habitans hommes & femmes ſachant que la M. vouloit prendre connoiſſance de tout ce qui ſe paſſoit dans les vilages, ne manquoient pas de

CHAP. VIII.

I. Partie.

venir l'avertir de tout. Elle les recevoit avec tant de bonté & les traitoit avec tant d'ouverture de cœur, que ces bonnes gens n'avoient pas de plus grande joie que de venir lui parler; & ils le faisoient avec la même franchise que si elle eût été la Mere de chacun d'eux. Et veritablement elle leur temoignoit une tendresse de Mere : entrant dans tous leurs besoins non seulement de l'ame mais du corps. Elle les consoloit dans toutes leurs afflictions; elle calmoit les esprits : ensorte qu'aucun ne la quitoit sans sentir ses troubles apaisés.

Nous avons remarqués ailleurs que c'estoit son don particulier, dont il y a eu autant de temoins que de personnes affligées ou troublées qui lui ont parlées Elle se mettoit souvent en priere pour ce peuple avec une tendresse de charité extraordinaire; & Dieu, qui ne mepriſe jamais les prieres des humbles, montroit l'efficacité de celle de sa servante, par les benedictions, qu'il repandoit sur ces vilages.

La grace, qui paroissoit dans elle, imprimoit un si grand respect non seulement dans l'esprit de ces peuples, mais encore dans celuy des grands, dont elle imploroit le secours en faveur de ces pauvres vilageois. Quoi qu'elle ne fût pas d'une condition relevée, ni en grande autorité dans le monde, elle faisoit des choses que des personnes puissantes auroient eu bien de la peine à obtenir, Mais ses prieres faisoient sa force & sa puissance. C'est pourquoi des qu'elle sçavoit que les pauvres habitans êtoient menacés de quelque malheur, elle emploioit pour leur protection & leur defense ces armes saintes de la milice chrêtienne : elle entroit dans une profonde oraison; & aussitôt ce qu'elle craignoit n'arrivoit pas, quoi qu'il semblât ine-

vita-

vitable; & les malheurs deja arrivés se dissipoient ou étoient detournés. CHAP. VIII.

I. Partie.

On a remarqué comme une espece de miracle qu'en 22. ans qu'elle a esté a Maubuisson, l'on n'a pas logé une seule fois des gens de guerre sur ses terres: cela surprenoit plusieurs personnes, qui sçavoient qu'elle ne pouvoit exemter les sujets de cete Abbaye par le credit des hommes, mais par celui qu'elle avoit auprès de Dieu. Ce secours donnoit non seulement de la joye à ces pauvres peuples, mais ils s'en glorifioient un peu trop; la M. les en reprenoit: parceque cela pouvoit occasionner des jalousies & des quereles entre les vilages voisins, qui avoient pour seigneurs des gentils hommes dont la faveur ne les exemtoit pas. Elle leur disoit que c'estoit un bienfait de Dieu, & qu'il falloit l'aimer & le servir avec plus d'ardeur, & non pas s'elever au dessus des autres. C'est ainsi qu'elle prenoit occasion de les instruire & de les porter à Dieu. Depuis 1627. Jusqu'a 1649.

Environ trois ou quatre ans avant sa sortie de Maubuisson, il arriva sur les trois heures après midi quatre Compagnies de gens de guerre dans le vilage de Besancourt, qui mirent l'alarme parmi tous ces pauvres peuples, Ils deputerent les principaux d'entre eux pour venir trouver la M. & la prier de les aider; c'étoit la veille d'une grande feste, quand ils arriverent, la M. étoit à Vêpres, ne voulant pas sortir, elle ordonna à la Sr. Candide d'aller leur parler de sa part. Les bonnes gens dirent à la Sœur Candide leur desolation, & la prierent de dire à la Mere qu'ils lui demandoient une lettre pour le commandant: mais ils étoient si étourdis par la crainte, qu'ils avoient oubliés de prendre le nom de cet Officier. Et cependant ils pressoient pour avoir 1645.

CHAP. VIII.

I. Partie.

leur lettre sans entendre aucune raison: La Sr. Candide fut donc raporter ceci à la M. qui fut d'abord embarassée d'écrire à un homme sans sçavoir qui il étoit; & cependant ayant élevé son cœur à Dieu dans cete grande paix, qui étoit son don particulier, elle dit à la Sr. Candide il ne faut pas laisser d'ecrire, Dieu par sa bonté conduira l'affaire, il l'en faut prier; alles faire la lettre, & aussitôt que les Vêpres seront achevées je l'iray signer. La Sr. Candide fut donc par obeissance faire la lettre, & ne sachant comment, ni à qui parler, elle mit en termes generaux; On suplie très humblement Messieurs, qui conduisent les quatre compagnies arrivées dans Besancourt, de considerer &c. La M. signa la lettre, la donna aux habitans avec des rafraichisemens pour les Officiers & se mit ensuite en prieres. Les habitans presenterent la lettre au Commandant. Il la lût tout haut devant ses Officiers, & lisant la signature de la M. il dit, mettant la lettre dans sa poche, c'est une trop digne Abbesse pour la refuser; que l'on sonne la retraite. Ainsi ces Compagnies allerent ailleurs, & laissèrent les habitans en paix & en joye. Ils vinrent le lendemain faire leur remercimens à la M. qui en prit sujet de les exhorter à estre plus humbles & plus fideles à Dieu, sans se lever du secours qu'ils recevoient de sa bonté preferablement à leurs voisins.

Ces pauvres gens étoient si affectionnés à la M. & avoient tant d'ouverture de cœur pour elle, qu'il ne se passoit rien aux vilages dont chacun d'eux ne prît la liberté de la venir informer. Mais outre ces avertissemens journaliers, elle avoit établi cete coutume que depuis Pâque jusqu'au premier jour de Mai, qu'ils devoient s'assembler en procession pour rendre leurs homages, on y ren-

CHAP. VIII.

I. Partie.

rendoit un compte plus particulier de tous les desordres des familles & de tout ce qui êtoit dereglé dans les vilages, afin qu'elle put y aporter du remede à la proceſſion prochaine. Comme par exemple les Maris, qui traitoient mal leurs femmes, les femmes qui n'avoient pas bien ſoin de leur mari & de leur menage, ou qui s'amuſoient à cauſer, à medire, a faire des quereles, s'il avoit des inimitiés, des ſcandales & des desordres infames ou averéz ou ſoupçonnéz chacun venoit faire à la Mere ſes plaintes, & lui conter plus en detail ſes petites affaires. Ils paſſoient plus avant; car ils n'avoient point de plus grande menace à faire à ceux qui juroient, qui diſoient des paroles impertinentes, ou faiſoient quelque choſe mal à propos, que de leur dire, qu'ils le diroient à Madame: car ils craignoient tous terriblement la confuſion, qu'ils recevoient le jour de la proceſſion, d'eſtre repris devant tout le monde de leurs desordres. Cependant ils en paſſoient par là tous les ans; car après que le Curé, les Officiers de Juſtice & les habitans avoient rendu leurs devoirs, & dejeunés, ils montoient au parloir où la M. les attendoit, ayant par devers elle un memoire où elle avoit marqué les choſes, dont elle vouloit leur parler, qu'elle avoit recueilli de ce qu'elle avoit apris toute l'année, & ſur tout depuis Pâque. Elle remedioit neantmoins à tous les desordres conſiderables en tout autre tems par divers moiens: mais la correction publique ſe remetoit à ce jour. Elle s'adreſſoit en premier lieu aux gens de Juſtice, non ſeulement de ce qu'ils pouvoient eux mêmes avoir fait, mais pour ſçavoir quels remedes ils avoient aportés aux desordres, qu'elle avoit apris, & comment ils avoient ad-

CHAP. VIII.

I. Partie.

ministrés la Justice. Ils rendoient avec grand respect compte de leur conduite & attestoient la verité de leurs excuses par le temoignage des principaux habitans là presens. Quand il arrivoit que la cause des desordres vint des Peres & des Meres, qui donnoient trop de licence à leurs enfans, ou que les uns & les autres demeurassent rébelles aux exhortations du Curé & aux reglemens de la Justice, la M. faisoit comparoitre les coupables, les reprenoit, les exhortoit, les conjuroit avec une gravité, & une autorité accompagnée d'une douceur, qui imprimoit une crainte pleine d'amour dans le cœur de ce peuple. Ensuite elle prioit Mr. le Curé & les Officiers de Justice devant ces pauvres accusés de tenir la main pour les faire rentrer dans leur devoir. Et quand elle voioit les plus opiniâtres, elle les menaçoit que s'ils ne se corrigeoient par amour & par crainte de Dieu, elle y mettroit ordre & les traiteroit selon sa conscience & comme ils le meritoient; quelques uns s'excusoient avec respect, & neanmoins d'autres sans rien dire ruminoient ce qu'on leur disoit, & se corrigeoient avec le temps.

La M. ayant ainsi parlé de tout ce qui étoit marqué sur son memoire des desordres publics congedioit tout le monde, à la reserve de ceux, à qui elle vouloit parler, & dont elle avoit des choses, qui demandoient des avis particuliers, & les ayant nommés, elle parloit premierement aux hommes, chacun à part, avec tant de charité & d'onction que cela les touchoit & les faisoit songer à eux serieusement. Après les hommes elle parloit aussi à chacune des femmes en particulier, qu'elle avoit marquée sur son memoire; & comme elle prenoit sur elles plus d'autorité, & qu'elle êtoit plus libre avec elles, elle entroit

dans

dans le detail de toutes leurs petites affaires, & leur faisoit ouvrir leur cœur. Ensuite de quoi elle les exhortoit & les reprenoit, selon qu'il étoit necessaire; & ce n'étoit jamais sans un notable profit, l'effet de ces remontrances paroissant visible dans la correction de ces bonnes gens.

Le travail de la M. ce jour là etoit si excessif, que c'est une chose admirable comme elle le pouvoit porter. Il lui procuroit toujours une furieuse migraine, qui lui donnoit occasion de joindre la patience à la charité. Mais autant qu'il étoit grand, autant avoit elle soin de s'y preparer par une communication particuliere avec Dieu. C'est pourquoi quelques jours avant le premier jour de Mai, que la procession devoit venir, elle se mettoit en profondes prieres pour obtenir de Dieu les graces & les lumieres, dont elle avoit besoin pour etre utile à ce peuple, & attirer sur lui les benedictions du ciel. Elle ne finissoit pas ses oraisons pour ce sujet au retour de la procession. Et quand ces bonnes gens sortoient de Maubuisson le premier jour de Mai, elle les continuoit toute l'année, & elle joignoit à son oraison une charité sans bornes, qui la rendoit toujours disposée à satisfaire ces pauvres gens & à les entendre, autant qu'ils le desireroient: ce qui étoit ordinaire & tres frequent: mais elle relevoit sa charité par une humilité admirable, qui la portoit à couvrir sa charité même & à faire qu'elle ne parût que par les effets & non par une certaine ostentation exterieure. C'est pourquoi autant que cete charité l'ouvroit & la portoit à se repandre envers les personnes, qu'elle consoloit, qu'elle assistoit & qu'elle exhortoit, autant l'humilité la portoit à cacher & à resserrer tout envers les autres, qui n'avoient point besoin de rien savoir de ces assistances qu'elle donnoit aux pau-

vres, & qui n'auroient pris de la connoissance qu'ils auroient eu de ses actions qu'un sujet de la loüer, de lui ravir le tresor de ses bonnes œuvres, & peut être de le lui enlever tout entier par leurs loüanges vaines & leurs vains aplaudissemens. Pour eviter la rencontre de ces voleurs spirituels, & se soustraire non à leurs mains, mais à leurs langues pleines d'un poison d'autant plus mortel qu'il est doux, ayant grand soin de cacher toujours toutes ses bonnes œuvres, elle couvroit ses richesses spirituels d'un profond silence & d'une tranquilité d'esprit si grande, que la Communauté, non seulement ne savoit pas les soins, qu'elle prenoit de ces vilages, mais ne pouvoit même s'apercevoir qu'elle eût des affaires & des soins particuliers, faisant tout dans une si grande paix, que l'on peut dire qu'elle agissoit & faisoit toutes choses sans se remuer. Les premieres années elle se faisoit assister pour les affaires du vilage de la Prieure, de la Celeriere, ou de quelque autre ancienne. Mais depuis ces premieres années jusqu'à la fin elle ne se servoit en ces occasions que de la Sr. Candide; & d'autant plus qu'outre qu'elle êtoit assurée de son secret & de l'affection qu'elle avoit pour les pauvres, ces habitans des vilages êtoient accoutumés à porter le premier jour de may, auquel se faisoit la ceremonie, leur redevance ou au moins une partie. Et ainsi la Sr. Candide ayant soin du temporel, cela êtoit tout naturel, qu'elle prît connoissance des affaires de ces bonnes gens. Elle écoutoit donc à une petite grille assés eloignée de la grande les choses moins importantes, pendant que la M. traitoit à la grande grille les autres. Mais les femmes sur tout venoient dire à cete Sœur toutes leurs afflictions, dont le respect les empêchoit de parler à Madame elle même,

même, la priant de les raporter a la M. afin qu'elle leur donnat quelque ſoulagement : ce qu'elle ne manquoit jamais de faire. Sa charité même la portoit à recommander ſouvent à la Sr. Candide de ne ſe point rebuter, d'écouter en patience toutes ces petites affaires pour lui en faire le raport, & de les conſoler ; ajoutant, „ Il faut être charitable, ma fille, & ne ſe „ point laſſer. Je ſay bien que vous avez bien „ des affaires : mais il n'y a rien qui nous doive „ eſtre en plus grande recommandation que la „ charité, que l'on doit aux pauvres. Ecoutez „ les donc, & me raportes tout, afin que nous „ voyons ce qu'il y a à faire ; j'eſpere que Dieu „ nous fera la grace de les ſervir. " Suivant ces ordres la Sr. Candidé donnoit toute l'année une partie de ſon tems à ecouter ces pauvres gens & à prendre connoiſſance de leurs beſoins temporels & ſpirituels. Elle s'enqueroit de leurs quereles, que la M. apaiſoit auſſitôt, envoiant querir les parties, & leur parlant avec cete ſageſſe & cete douceur, que Dieu lui avoit donné & qui calmoit toutes choſes. Elle s'informoit ſoigneuſement ſi la Juſtice êtoit bien adminiſtrée, ſi on ne fouloit perſonne, ſi les ſergens ne vexoient point le peuple. Du tems des vendanges elle avoit grand ſoin de faire garder la police : car comme le pays eſt un grand vignoble, ſi l'on n'y eût pris garde il y fût arrivé de grandes desordres. C'eſt pour quoi, outre la Juſtice qui y eſtoit presque toujours, la M. y faiſoit tenir le Procureur de la maiſon, pour empecher les quereles & les emportemens du peuple, & les faire fouler le reſain par ordre. Et même pour leur donner moien de le faire en paix & avec plus de profit, elle ordonna à la Sr. Candide que les ſept preſſoirs banaux, qui etoient dans le vilage

CHAP. VIII.

I. Partie.

apartenans à l'Abbaye, où tous les habitans etoient obligés par droit de Seigneurie d'aller pressoir, fussent bien fournis de toutes les ustensiles necessaires pour le pressoirage du vin des pauvres gens; afin qu'ils ne fussent point incommodes & ne soutrissent point de déchet à leur vin. La M. fit plus: car à la sollicitation de ce pauvre peuple elle fit reparer trois de ces pressoirs, qui estoient entierement ruinés: ce qui incommodit beaucoup dans le pays, & avoit causé avant la M. bien de la misere; parceque les Abbesses qui l'avoient precedés tenoient la main pour empecher les pauvres gens d'aller pressoirer aux vilages voisins, qui n'etoient pas de la Jurisdiction de l'Abbaye, & avoient la rigueur de faire payer l'amende à ceux de ce pauvre peuple qui y avoient esté.

Enfin la M. entroit dans tous leurs besoins: mais elle redoubloit ses soins & sa tendresse envers les plus pauvres, les vieillards, les malades, les estropiés: Elle leur donnoit du bled tous les mois selon leurs besoins & la charge des familles. Il y en avoit même plusieurs à qui elle en donnoit tous les huit ou quinse jours. Elle faisoit écrire sur une liste le nom & les besoins de chacun, & les faisoit assister ponctuellement jusqu'à la fin de leur vie, ou tant qu'ils ne la pouvoient gagner; & elle preferoit cete charité envers les sujets de l'Abbaye à tous les autres: c'est pourquoy ils etoient toujours les premiers en toutes les aumônes qu'elle faisoit: & en cela elle ne pratiquoit pas moins la justice que la charité. Mais ce qui rend cette extrême charité de la Mere beaucoup plus recommandable, c'est qu'elle étoit toujours accompagnée de soufrance & de contradiction de la part des Peres de l'Ordre, qui regardoient avec peine & avec mepris comme un grand defaut

dans

dans sa conduitte, cette charité si etendue, si tendre & si desinterreſſée, qui auroit du la faire combler d'admiration & d'eſtime: mais ces contradictions injuſtes étoient les effets d'une très mauvaiſe cauſe, ſçavoir, l'ardente paſſion qu'ils avoient d'enrichir de plus en plus la maiſon, de faire de beaux batimens & des embelliſſemens a l'Egliſe, ce qu'ils diſoient que les grandes aumônes de la Mere la mettoit hors d'etat de pouvoir faire. Il faut cependant avouer de bonne foi qu'il y en avoit de plus moderés ſur ce point que les autres, & que leurs raiſonnemens étoient differens. Car les uns blamoient hautement & ouvertement ces charités de la Mere, les autres ſans invectives ſe contentoient de parler de ce qu'ils euſſent deſirés qu'elle eut fait, reconnoiſſant cependant qu'il lui étoit permis d'en uſer comme elle vouloit. Le Principal de ce ſecond rang étoit M. de Barbarie: & la Sœur Candide l'entretenant ſur ce ſujet de quelque nouveau trouble ſuſcité a l'occaſion de ces aumônes, il lui dit nettement & en propres termes: „ Ecoutes ma „ Fille, pour vu que les reparations des Maiſons „ ſoient faites, les Abbés ou les Abbeſſes peu„ vent faire ce qu'il leur plait du reſte & je vous „ dis encore franchement que pour vu qu'un „ Abbé, ou qu'une Abbeſſe ne prenne que les „ deux tiers du revenu, il n'y a rien a dire, cela „ ſe peut conſcientieuſement, a quelque choſe „ qu'ils l'emploient, menus plaiſirs ou autrement."

Mais *Dom Jean Catois* Abbé de la charité étoit bien d'un autre avis. Comme il avoit une paſſion beaucoup plus violente que les autres Peres, d'être maitre abſolu du temporel & qu'il aimoit fort les belles choſes, il étoit terriblement oppoſé aux grandes aumônes que faiſoit la Mere. Ayant donc long temps rongé ſa peine ſur ce

ſujet,,

CHAP. VIII.

I. Partie.

sujet, il s'en ouvrit enfin le Samedi des Rameaux, ou selon la coutume de l'Ordre, le Superieur ou le Confesseur dans chaque Monastere doit faire une exhortation, dans la qu'elle il prenonce l'excommunication contre les Religieuses proprietaires. Ce bon homme crut par une etrange reverie que cette rencontre lui étoit favorable pour parler contre les aumônes, & prouva par un argument ingenieux en extravagance que c'étoit être proprietaire que d'en faire. Il commence son exhortation par une rapsodie d'histoires assez peu convenables & mal débitées. Ensuite il se mit a prouver que tous ceux qui faisoient l'aumone étoient proprietaires, parce qu'ils s'aproprioient le bien qu'ils donnoient par la satisfaction & la complaisance qu'ils prenoient a le donner. Et au milieu de sa preuve il se brouilla tellement que disant plustôt ses mouvemens & ses pensées que ce que la raison demandoit, il marqua si positivement la Mere comme proprietaire qu'il ne l'eut pas fait plus clairement en la nommant par son nom, & il pretendit prouver qu'elle tomboit ainsi sous la censure qu'il alloit fulminer. Cette hardiesse si deraisonnable surprit egalement toute la communauté. Et celles qui étoient plus particulierement liées avec ce Pere en furent si honteuses qu'elles n'osoient lever les jeux, & se cachoient ne scachant quelle contenance tenir. La Mere Angelique a qui on le manda, n'en pouvoit revenir d'etonnement, & pria deslors instamment la Sœur Candide d'ecrire ce fait * comme très fort pour prouver ce que c'est que la conduite des Moines.

Pour

* C'est ce qui a donné lieu a l'Histoire de la conduite des Peres qui compose la seconde Partie de cette vie.

Pour revenir à la Mere des Anges cette occasion si surprenante ne fut capable ni de la surprendre, parce qu'elle connoissoit parfaitement le caractere de M. de la charité & des autres Peres, ni de ralentir l'ardeur de sa Charité, qui n'avoit garde d'être ebranlée par des paroles, puisqu'elle êtoit plus forte que la mort, selon l'expression de l'Écriture.

En 16 . . . . . (on ne se souvient plus precisément de l'année) deux années de cherté ayant obligé les plus accommodez des Vilages de la Jurisdiction de la Mere de prendre du bled chez des usuriers de Pontoise, qui le leur vendoient la moitié plus, qu'il ne valoit, pour attendre d'eux à estre payez jusqu'après les vendanges, ces pauvres gens êtant affligez de manger ainsi leur recolte en verd & de ne pouvoir nourir leurs enfans qu'à demi, le firent savoir à la Mere, la quelle bien embaraſſée comment elle pouroit subvenir à cette necessité, parce qu'on ne pouvoit pas donner tout le bled: après avoir prié Dieu, elle s'avisa de leur en prêter, pourvû que l'on pût s'assurer de leur payement après les vendanges, sans que l'on eût la peine de les poursuivre en justice pour se faire payer. Et pour cela elle fit dire aux habitans qu'on leur prêteroit du bled au prix de la hale & un peu moins (comme elle faisoit toujours quand on en vendoit) s'ils vouloient donner des assurances afin qu'on n'êut point de peine pour le payement. Ces bonnes gens ravis de cette nouvelle ne manquerent pas d'aporter les bouts & côtes de leurs vignes, qu'ils donnerent à la Sœur Candide pour les assurances de Madame, afin qu'elle en dispoſât comme il lui plairoit. Ainsi prenant du bled tant qu'ils en voulurent sous cette obligation, ils passerent facilement ces mauvaises années sans se ruiner, & avec mille

CHAP. VIII. I. Partie.

mille actions de graces à Dieu & à Madame: & ils furent plus promts après les vendanges à payer que l'on ne fut à leur demander de l'estre. Dieu benit tellement cette invention de la Mere, que bien loin d'y perdre, on y gagna beaucoup d'argent: ce qui donna moien à la Mere de faire de grandes aumones; parceque le vin estant gardé étoit vendu deux, trois, & quatre fois autant qu'il avoit couté. Ainsi la charité de la Mere étoit comme une mer qui se débordoit toujours, pour se remplir toujours, & qui ne se rempliſſoit que pour se repandre d'avantage.

La Mere Angelique ne pouvoit se lasser d'admirer cette conduite de la Mere & combien Dieu donnoit de benediction au temporel de l'Abbaye de Maubuisson, par la charité que la Mere avoit de le departir aux pauvres avec abondance: mais elle avoit soin que la charité fût en ce point exercée charitablement. C'est pourquoi afin de ne point faire attendre les pauvres (ce qui auroit été inevitable s'il eût falu passer leur bled du dedans de l'Abbaye) il y avoit un grenier qui en étoit plein au dehors pour ces effets, & une personne, qui avoit soin de leur donner leur portion, aussitôt qu'ils la demandoient en quelque jour, quelque heure & quelque tems qu'ils vinssent. Car la Mere disoit qu'une partie de la charité estoit de la faire promtement & sans lasser la patience des personnes que l'on assistoit, mais qu'il faloit sur tout pratiquer cette assiduité & cette vigilance envers les pauvres.

Cette divine benediction ne se repandit pas moins dans les Vilages de sa dependance pour le spirituel: car on n'y entendoit plus parler ni d'yvrognes, ni de gens débauchez, ni de blasphemateurs, ni même de jeunes gens fainéans & dere-

CHAP. VIII.

I. Partie.

dereglés, s'il s'y en trouvoit, les habitans fideles & craignans Dieu en venoient avertir la M. qui y mettoit ordre auſſitôt. Et ſon extreme ſageſſe, ſa douceur ſans pareille lui avoit acquis tant d'autorité, que lors qu'elle voioit que les divers moiens qu'elle avoit employées pour corriger les vilageois dereglés avoient êté inutiles, & qu'ils ne s'amendoient point, elles les faiſoit ſortir de ſes terres, & les obligeoit de ſe retirer en d'autres lieux, ſans que jamais ni ceux qu'elle chaſſoit, ni ces autres ſe révoltaſſent & refuſaſſent de lui obeïr. Mais ce remede ne s'emploioit qu'à l'extremité; & il êtoit même aſſez rare qu'il en fût beſoin; les ſoins du Curé, la fermeté de la Juſtice & le zele des habitans, mais plus encore la charité & les prieres de la M. qui ſe redoubloient envers Dieu pour ces gens, qu'elle ſçavoit dans le deſordre, ou les touchoit ou les portoit d'eux mêmes & ſans violence à ſe retirer aux autres vilages, qui n'êtoient pas de la dependance de la M. afin d'y vivre à leur liberté.

Le dernier, qui ſortit ainſi, fut un homme qui avoit quatre grands fils, qui ne prenoient point de condition, & que l'on ſoupçonnoit d'être voleurs; ils ne partoient jour & nuit des bois: ce que la M. ayant apris par des habitans craignans Dieu, voulut obliger le Pere à faire travailler ſes enfans pour gagner leur vie, ou bien à ſortir du vilage, ils choiſirent d'eux mêmes ce dernier parti, ne voulant travailler en aucune ſotre; parcequ'ils virent que la M. les vouloit entreprendre & les faire mettre en priſon: car il eſtoit de la derniere importance qu'elle fût ferme en cete occaſion; parcequ'il y avoit la mille arpens de terre apartenans à l'Abbaye fort propres à ſervir de retraite aux voleurs (ce que l'on ſoup-

CHAP. VIII.

I. Partie.

soupçonnoit ces jeunes gens d'estre) & qui auroit esté un lieu de meurtres & de tuerie, étant sur le chemin de Paris, & qu'elle se regardoit comme responsable de tous les desordres, à moins qu'elle n'eût usé de toutes sortes de moiens ou pour les prevenir ou pour les reprimer; & Dieu lui à donné cete consolation comme une recompense, qu'en vingt ans qui se sont écoulés depuis qu'elle eut mit dans les terres de sa dependance le bon ordre & une bonne police, il n'y est arrivé aucun vol, ni aucun desordre considerable.

Sa charité la portoit encore à songer d'une autre maniere à la commodité des pauvres sujets de l'Abbaye. Tous les ans elle ordonnoit tres expressément, quand le temps de la vente de la coupe des bois êtoit venu, que l'on convoquât les Marchands aux prônes des paroisses circonvoisines, pour maintenir les habitans des vilages de la Jurisdiction de l'Abbaye dans leur devoir: mais elle ordonnoit d'ailleurs que l'on adjugeât plutôt les bois aux habitans de sa dependance qu'à ces autres marchands des autres vilages, à moins que la probité & la bonne conscience de ces étrangers ne fût reconnüe, en sorte que l'on pût s'y fier: & elle avoit cete vûë dans la preference de ses propres sujets, non seulement de practiquer la justice, mais de les entretenir dans la crainte de Dieu & les retirer de tout libertinage, en les faisant travailler aux bois. Car c'estoient presque tous vignerons, qui n'avoient pas grande occupation; c'est pourquoi elle vouloit que l'on leur adjugeât à meilleur marché qu'aux autres: & elle avoit de la joie quand elle aprenoit que la vente entiere des bois avoit êté adjugée aux pauvres habitans. Les uns en prenoient pour 300 livres les autres pour 400 livres

les

les autres pour 600 livres ; chacun ſelon ſa force : car d'ordinaire la vente alloit a trois ou quatre mille livres. Mais pourvû qu'ils euſſent donnés aſſurance de leur payement, on ne les preſſoit point, & la M. donnoit expres gages au ſergent, afin qu'il ne prît nul argent de ces pauvres gens en allant querir leur redevance. Ce qui gagnoit tellement ces pauvres peuples, qu'ils avoient plus de courage de bien vivre, & une plus grande fidelité & promptitude à payer ce qu'ils devoient. La M. ne les ſoulageoit pas ſeulement par elle même, elle emploioit encore la faveur de ſes amis : mais elle avoit ſur tout une charité particuliere pour les veuves, les pauvres abandonnés & les orphelins, dont elle prenoit un ſoin particulier. En voici une preuve conſiderable.

Elle aprit les premieres années, qu'elle fut à Maubuiſſon, qu'il êtoit mort un pauvre fermier de la maiſon, & peu après que ſa femme l'avoit ſuivi, & qu'il leur êtoit reſté deux pauvres petites filles de deux & trois ans, abandonnées de tous leurs parens ; parceque leur Pere & leur Mere avoient été ruinés, & n'avoient rien laiſſés à ces pauvres petites filles, qui êtoient expoſées à la merci de tout le monde. Elles couchoient tantôt dans l'étable d'un vilageois, tantôt dans celle d'un autre, où elles mouroient de faim & de froid. La M. en fut touchée d'une extreme compaſſion, elle fit venir à Maubuiſſon ces pauvres enfans, & ordonna à une Sœur d'en prendre un grand ſoin. Ainſi elle les nourit & les éleva dans la maiſon, jusqu'à ce qu'elles fuſſent en âge d'être pourvûës. L'ainée de ces deux enfans ſe forma ſi bien à la vertu & devint ſi bonne fille, qu'elle fut Religieuſe. C'etoit une choſe admirable que ſon humilité & ſa patience, qui eſtoit à l'épreuve de tout. C'eſt pourquoi quand

CHAP. VIII.

I. Partie.

quand les anciennes Sœurs converſes (dont quelques unes étoient d'une fort mechante humeur, infirmes encore plus d'esprit que de corps) avoient beſoin d'aide à leur obeïſſance, la M. leur donnoit toujours cete fille; & l'on étoit aſſuré que tout demeuroit en paix, & qu'il n'y auroit point de differends à débroüiller: car elle contentoit tout le monde dans tout ce qui lui etoit poſſible. Elle ſoufroit tout des autres ſans s'en plaindre, & s'apliquoit non à redire leurs defauts, mais à les corriger, ou par ſon bon exemple & ſa douceur, ou en ne les augmentant pas par des raports indiſcrets. La M. avoit une grande tendreſſe pour cete fille, qu'elle voyoit que Dieu poſſedoit. C'eſt pourquoi elle s'apliquoit particulierement à ſa conduite, & la formoit dans une vertu ſolide & ſimple, ſuivant l'inſtinct de ſa grace; & Dieu beniſſant ſes ſoins faiſoit de plus en plus croître en vertu cete fille, qui devint une fidele imitatrice de la charité incomparable de la Mere & de ſa tendreſſe pour le prochain, qui étoit telle, qu'elle ne pouvoit ſoufrir perſonne ou affligeé ou troublée; & elle n'auroit pû dormir, ſi elle s'étoit couchée, ſans avoir tachée de mettre en paix & de conſoler les Sœurs, qu'elle ſavoit ou par elle ou par les autres, eſtre en quelque peine pour quelque ſujet que ce fût. C'eſt pourquoi ſi ſes grandes occupations l'avoient empechée le long du jour de parler à ces filles, le ſoir apres complies elle ne manquoit jamais de les envoier querir. Et ſur ce que la Sr. Candide, qui étoit ſouvent furieuſement laſſée & qui avoit beſoin de repos, la prioit d'attendre jusqu'au lendemain, la M. lui diſoit d'un ton, qui ne ſoufroit point de replique, non, ma Sœur, il faut que je la voye aujourd'hui. Comme cela arrivoit ſouvent, & qu'il faloit

ſortir

ſortir de la chambre, la Sr. Candide murmuroit un peu mai ce murmure n'empêchoit pas qu'elle ne fût vivement touchée de la charité ſi infatigable & ſi extraordinaire de la Mere. La Sr. Marguerite à ſon imitation & par ſon inſtruction en faiſoit presque autant, ſelon les regles de ſon devoir & de ſa condition de Sr. Converſe, & il ſeroit difficile de dire à qui & quand cete fille a fait de la peine. Mais Dieu ne verſa pas ſur ſa cadete la même benediction. Elle ſortit de Maubuiſſon, où elle s'ennuyoit fort, & fut mariée.

La Mere qui ſe doutoit bien que cela pourroit arriver, porta ſa charité jusqu'à prendre ſoin du petit bien de ces pauvres orphelines, ayant apris qu'elles avoient quelques heritages, dont le Receveur qu'elle avoit trouvé à Maubuiſſon s'étoit emparé injuſtement, à raiſon de ce qu'il pretendoit que le Pere de ces pauvres filles etant mort redevable à la Maiſon, tout le bien qu'il laiſſoit, lui etoit dû en payement de ce qu'il lui devoit & qu'il ne lui avoit point payé, pendant qu'il faiſoit la recete du revenu de l'Abbaye, dont il eſtoit comptable. Mais ce Receveur ayant intenté un grand Proces contre la Maiſon pour être rembourſé, de ce qu'il pretendoit lui être dû, à cauſe qu'il n'avoit pas eſté payé des fermiers pendant le tems de ſa recete; & ce Proces ayant enfin êté terminé au bout de deux ans par arbitrage; pendant 15. jours qu'un ancien & celebre Avocat du Parlement de Paris ſejourna à Maubuiſſon pour examiner toutes choſes, le Receveur venoit au parloir dire toutes ſes pretentions, afin que la Communauté, qui par neceſſité y etoit preſente, ou le contredît ou lui accordât ce qu'il diſoit, ſelon la connoiſſance ſincere, qu'elles avoient de la juſtice ou de l'injuſtice de ces demandes.

La

CHAP. VIII.

I. Partie.

La M. qui faisoit grande attention à cete discussion, remarqua que ce Receveur mettoit en ligne de compte, pour en être rembourſé, ce que ce pauvre fermier decedé lui devoit, quoi qu'il se fût saisi des heritages, dont il joüissoit, ne pensant pas que l'on decouvriroit son injustice. La M. cependant s'en aperçut fort bien: mais elle ne dit rien à l'Avocat, lequel ne voiant point de replique sur cet article des pretentions du Receveur lui adjugea justement son rembourſement.

Après que la transaction fut passée, la M. dit à la Sr. Candide, que l'intention pour la quelle elle n'avoit pas voulu empêcher que le Receveur ne fût rembourſé de cete mortepaye du fermier, étoit, qu'elle avoit remarqué que ce Receveur étoit si interesſé & si injuste, qu'il pouroit bien avoir trop foulé & maltraité ce pauvre fermier ruiné; puisqu'il étoit decedé si redevable; qu'ainsi elle croioit en conscience qu'on n'eût pas dû le faire payer à la rigueur, & qu'elle avoit mieux aimé que la maison satisfit au Receveur, qui n'etoit pas capable des raisons de conscience, mais qu'il faloit retirer de ses mains les heritages de ses pupiles pour les leur conserver. Elle commanda à cete Sr. d'y soigner, ajoutant qu'elle ne vouloit que personne en sçût rien, & sur tout les Peres, qui auroient voulu faire revenir ces heritages à la Maison: ce qu'elle ne vouloit nullement: car elle regardoit plus la loi éternelle de la charité, que les loix civiles qui l'auroient permis, ces terres etant entrées dans la transaction.

Pour faire reussir ce dessein de charité, la M. ordonna encore à la Sr. Candide de mettre tous les papiers concernans ces petits biens entre les mains du Notaire de l'Abbaye, afin qu'il fit le contrat de mariage de la cadete de ces deux orphelines comme il faloit: en sorte qu'elle ne

fût

fût pas trompée, & qu'il conservât en même tems dans ce bien le droit de l'ainée, qui n'étoit pas encore assurée, n'étant alors que novice. La Sr. Candide éxecuta ponctuellement ces ordres: & c'est ce qui donna lieu au chef d'accusation, que l'on fit contre elle à Mr. de Cisteaux, qu'elle se méloit de mariages. Mais l'eclaircissement qu'elle donna du fait à ce General, fit retourner une calomnie injuste à la loüange que la charité de la Mere, & l'obeïssance & le soin de la Sr. Candide même avoient justement meritée.

Comme la Mere ne songeoit qu'à plaire à Dieu & à le servir, Dieu s'apliquoit à la proteger & à la defendre: il lui en donnoit des marques en toutes rencontres. Mais en voici une bien digne de remarque.

Pour la bien concevoir il faut reprendre les choses de plus haut, & savoir que les habitans de Pontoise ayant souvent fait dessein de se liberer de payer le droit du minage que l'Abbaye de Maubuisson a presque depuis sa fondation, des bleds & autres grains qu'ils vendoient de leur cru; ils n'avoient cependant jamais osés entreprendre de Proces pour ce sujet contre la maison tant qu'il y a eu des Abbesses d'autorité & de condition, qu'ils jugeoient devoir être soutenües de leurs parens & amis. Cependant comme de Pere en fils ils conservoient toujours ce dessein, ils crurent le pouvoir éxecuter sous la M. Marie des Anges, qu'ils crurent destituée de tout secours. Ils intenterent donc un grand Proces: & comme c'estoit une affaire de ville, elle fut concertée par les Mrs. en plusieurs assemblées. Pour la faire réussir, ils s'aviserent d'avoir recours au Cardinal de Richelieu: & pour être plus aisément portés de son credit, ils l'interesserent lui même dans l'affaire, lui representant

CHAP. VIII.

I. Partie.

qu'il avoit droit de rentrer dans la moitié du minage, que Maubuiſſon avoit acquis du Gouverneur de Pontoiſe, (Car l'autre moitié êtoit une donation Roiale.) Le Cardinal entra facilement dans cete cauſe par cete porte d'intereſt: il êtoit alors Gouverneur. Il pretendit qu'en effet le Gouverneur n'avoit pas pû aliener ni vendre cete moitié du minage, attendu que c'êtoit une apartenance du Domaine du Roi, & que la ſeule joüiſſance & non le fonds en apartenoit aux Gouverneurs durant le tems de leur gouvernement.

De plus les Marchands de la Banlieüe de Pontoiſe prétendant n'être point obligés de payer le droit du minage du bled, qu'ils achetoient des laboureurs, quand ils faiſoient leur marché hors la ville ſur un echantillon que l'on leur montroit, les chanoines de St. Melon d'un autre côté pretendant auſſi qu'un quart de la moitié de ce minage, qui avoit êté donné par un Roi à Maubuiſſon leur apartenoit, ſe joignirent tous enſemble avec la ville à Mr. le Cardinal; ces parties esperant que ſous la faveur de ce Miniſtre & êtant joints à ſa cauſe, ils l'emporteroient infailliblement ſur Maubuiſſon. En effet humainement parlant cela ne pouvoit manquer d'arriver; & tout le monde ne doutoit point que la M. ne fût accablée de la puiſſance du Cardinal, & reduite par lui à ceder aux trois autres parties.

Ce proces fut grand & terriblement difficile à ſoutenir. On plaida ſans discontinuer deux ans durant; & il y avoit toujours deux habitans de Pontoiſe que la Ville y envoioit les uns après les autres pour faire leurs pourſuites, lesquels s'aviſoient inceſſamment de faire de nouveaux incidens pour broüiller les affaires, ſur quoi il faloit tou-

CHAP. VIII.

I. Partie.

toujours produire ce qui êtoit neceſſaire pour ſe defendre. Ce qui donnoit un grand travail à la M. mais un travail qui n'interrompoit point ſa paix, qui ſembloit presque immuable. Sa confiance en Dieu paroiſſoit s'acroître de tout ce qui pouvoit humainement donner de la crainte. Elle trouvoit dans la puiſſance de ſes parties & dans ſon peu de credit dans le monde de grandes raiſons d'eſperer le bon ſucces de ſes affaires; parcequ'elle y voioit une occaſion à Dieu de ſignaler ſa grandeur & ſa miſericorde. C'eſt pourquoi quand elle voioit la Sr. Candide ſi laſſe de toutes ces chicaneries & ces procedures, qu'elle ſembloit toute découragée, & lui dire dans ce mouvement, ma Mete tout le monde dit qu'aſſurément nous perdrons notre proces & Mrs. de la ville de Pontoiſe le tiennent auſſi indubitable s'ils tenoient tout entre leurs mains, elle lui diſoit, ma fille, il ne faut point ſe laſſer & ſe décourager de faire tout ce que l'on poura, nous y ſommes obligées. Pour tous ces bruits & ces menaces, ne vous en mettes pas en peine Dieu eſt tout puiſſant. Il eſt vrai que nous avons de fortes parties: mais j'eſpere que Dieu nous aidera, le bien eſt aux pauvres, & nous ſommes nous mêmes pauvres & ſans credit; ces deux raiſons nous doivent faire eſperer ſon ſecours: il ne faut point ſe laſſer de le prier.

Cete priere de foi, & pleine de perſeverance emporta enfin le ſecours du ciel. Après deux ans de procedures, le proces inſtruit fut mis ſur le bureau pour eſtre jugé. La ville de Pontoiſe deputa à Paris huit des principaux habitans pour faire les ſollicitations pour le jugement. Les gens du Cardinal ſe préparoient de faire de leur côté pour leur maitre les derniers efforts & ſollicitations à tous leurs amis; les

CHAP. VIII.

I. Partie.

chanoines de St. Melon de leur côté. La M. se mit aussi à solliciter puissamment, non les hommes, mais les Anges, les St. & Dieu même; & il parut que ces divins amis étoient plus forts pour la servir, que ses ennemis zelez pour s'opposer à elle. Car, pendant qu'elle éstoit en profonde priere, Dieu permit que le même jour, que les parties devoient commencer leurs sollicitations, Mrs. du Parlement étant ce jour montés à la chambre pour y juger un petit proces, il fut jugé en si peu de tems, que ne trouvant pas de quoi s'emploier ce jour là, Mr. le Premier Presidents, qui pour lors étoit Mr. Molé demanda au Greffier de la Chambre s'il n'y avoit point sur le bureau de proces instruit prest à juger? Le Greffier fit reponse qu'il n'y avoit que celui de Maubuisson, mais que c'étoit un grand proces, comme pour faire entendre qu'il n'y avoit pas assez de tems de reste pour le juger. Neantmoins Mr. le premier President voyant que le Raporteur étoit present à la Chambre dit, il n'importe, Il n'importe, nous jugerons cette petite Abbesse. Le proces ayant ainsi été raporté & examiné sans aucune sollicitation de part ni d'autre, on donna un arrest en faveur de Maubuisson, si fort distingué & si avantageux pour le maintien du droit du Minage à l'Abbaye de Maubuisson, qu'il ne pouvoit pas être mieux. On y confirma tous les arrests & sentences precedentes que l'on avoit obtenuës depuis plus de cent ans contre divers particuliers: ensorte que les particuliers ne pouroient jamais plus avoir lieu de remuer les choses & de former de nouvelles pretentions. Le Procureur de Maubuisson, qui étoit pour lors Dom Paul, qui estoit allé à Paris pour solliciter, étant allé voir les juges, sans savoir que le proces fût jugé, aprit

aprit dans le dernier étonnement qu'il l'êtoit en faveur de la Mere. Il ecrivit en diligence pour lui mander cete bonne nouvelle. Comme elle avoit conſervé une tranquilité inalterable durant les deux années, qu'avoit duré le proces, ſans que le travail & la crainte de le perdre la fit jamais ſortir de ſon aſſiete, elle demeura dans la même egalité en aprenant, contre toute esperance & ſans avoir eu aucun preſſentiment, ou par des avis ſecrets, ou en quelque maniere que ce fût, que Dieu avoit fait terminer les affaires en ſa faveur. Elle ſe mit à genoux auſſitôt pour rendre graces à Dieu: & après elle dit doucement à la Sr. Candide; ma fille, le proces eſt gagné, il en faut beaucoup rendre graces à Dieu, & n'en point beaucoup parler.

Les huit Mrs. de Pontoiſe ayant apris leur arreſt revinrent de Paris dans une extreme confuſion; & ils êtoient auſſi bien que tout le monde dans le dernier étonnement comment cela s'êtoit fait. Chacun diſoit publiquement que c'êtoit un miracle; que la Mere humainement parlant devant perdre abſolument il faloit que Dieu ſe fût ſecretement, ou plutôt ouvertement declaré pour elle en faiſant agir les juges ſi ſubitement.

Tout le monde venoit à Maubuiſſon parler de ce ſurprenant événement. La Sr. Candide prenoit quelque plaiſir à écouter chacun debiter ſes idées, mais ſur tout à voir la confuſion & l'interdiction de Mrs. de la ville. La M. au contraire ne prenoit le ſien qu'a conſiderer la bonté de Dieu envers les pauvres & petits, au rang desquels elle ſe mettoit, & s'enflamoit par cete veüe dans l'amour de ſon puiſſant protecteur & dans le deſir de ſe rendre de plus en plus petite & vile à ſes propres yeux.

CHAP. IX.

I. Partie.

CHAPITRE IX.

Raisons que l'on a de mettre les vertus de la Mere avant les Histoires des Religieux. Idée generale de sa vertu.

L'On a jugé que l'on devoit faire des Relations des vertus de la M. avant que de faire le recit des autres evenemens de sa vie, pour donner connoissance des grands fonds de charité & de vertu qui étoient en elle, par des faits particuliers, qui ne pouroient pas se placer ailleurs sans renverser l'Ordre des Relations & confondre la memoire. Mais avant que d'entrer dans le detail de ses vertus particulieres, nous avons cru qu'il n'étoit pas mauvais de marquer en general l'idée que sa conduite nous a donnée du caractere particulier de sa vertu; puis qu'il est certain que quoi que tous les Srs. soient humbles, qu'ils soient brulans de l'amour de Dieu & du prochain, & enfin qu'ils possedent les autres vertus chacun selon la mesure du don de Jesus Christ, comme parle l'Apôtre; ainsi que les étoiles, aux quelles le meme Apôtre les compare, qui sont toutes placées dans le Firmament & ont des qualités communes. Il est vrai neantmoins que la vertu de chacun d'eux porte un certain caractere particulier, qui la distingue de celle de tous les autres, & qui fait que quoi que ces etoiles mistiques & spirituelles soient toutes lumineuses, la lumiere de chacune est differente, & frape nos esprits, plutôt que nos yeux, d'un different éclat, qui nous la fait regarder & nommer differemment. Le caractere donc de celle de la M. des Anges nous la fait apeller une vertu degagée

gagée des passions humaines, des vûës humaines, des respects humains, des inclinations humaines, de la conduite humaine; enfin si pure & si sainte, que rien n'est plus difficile que de donner une idée de l'esprit interieur, qui a esté la source de la vertu de la M. Marie des Anges. Car comme sa pieté n'estoit proprement qu'une union continuelle & intime de son ame avec Dieu, un regard de Dieu & comme une impression que le St. Esprit a fait en elle de la simplicité divine, qui a reduit toute sa vertu, toutes ses affections & tout ses desirs dans l'unité de Dieu, on ne sauroit que l'afoiblir lors qu'on en parle; parceque la distinction que l'on en doit faire pour la faire concevoir, & les diverses veües, dont ou peut l'envisager, semblent diviser & multiplier une vertu dont la grandeur a consisté à être simple, & tres une, si l'on peut user de ce terme.

Mr. de Singlin & la M. Angelique qui connoissoient parfaitement le fond de la M. des Anges, disoient qu'il n'y avoit que les vrais humbles, qui pussent bien connoitre une vertu si humble, & qu'on ne pouvoit la concevoir & la goûter, si l'on n'avoit deja quelque impression de l'humilité Chrêtienne. Mais on peut dire avec non moins de raison qu'il faut avoir un esprit parfaitement simple pour concevoir celui, dont la vertu de cete Mere estoit animé; du quel on peut dire ce que notre Seigneur dit dans l'Evangile du St. Esprit qui la forme dans son ame, que l'esprit souffle où il lui plaît, que l'homme peut bien entendre sa voix, mais qu'il ne sait ni d'où il vient, ni où il va.

Il nous semble neantmoins que l'on pourra en quelque sorte en juger, par ce que nous avons conçûs, & que nous allons marquer ici sincere-

ment, non dans la pensée de l'exprimer dans toute son étendüe, ce qui nous est impossible, mais dans l'esperance de satisfaire les personnes qui l'ont desirées, d'une maniere qui leur sera toujours agreable ; parceque la verité y sera par tout exactement gardée.

On ne peut mieux concevoir la vertu interieure de la M. des Anges que par la consideration de cete parole de J. C. qui est verifiée en elle parfaitement, non seulement en tous les tems de sa vie, mais presque en tous les evenémens; le Roiaume de Dieu ne viendra point avec pompe ni avec ostentation, mais des à present le Roiaume de Dieu est au dedans de vous. Le St. Esprit avoit dès le commencement etabli en elle ce Roiaume de Dieu par l'infusion des trois vertus divines, qui en sont les bases & les fondemens; & son ame ainsi affermie ne s'est jamais depuis ebranlée; le Roiaume de Dieu ne venoit point en elle, il y restoit toujours immobile & subsistant: & c'est peut être ce qui faisoit que sa vertu n'avoit point un certain êclat qui frape les sens: car nos sens ne sont touchés que des objets, qui les étonnent & les surprenent; & ils ne sont surpris que de ceux qu'ils ne voyent que rarement. Mais quelque grands & merveilleux que soient les objets, ils cessent de nous fraper quand nous les voyons presque toujours. Ainsi ce Roiaume immobile que Dieu établit dans les ames nous paroît d'autant moins éclatant, qu'il est plus subsistant, plus uniforme, plus constamment établi dans toutes les puissances de l'ame ; parcequ'il rend sa vertu toute interieure, toute uniforme, toute égale: en sorte que l'on n'y voit point ces elevations de grace, qui étant comme les aproches du Roiaume de Dieu, font toujours du bruit & de

de l'éclat, que l'on n'y voit point auſſi ces baſſeſſes & ces foibleſſes qui faiſant comme diſparôitre ce Roiaume, ſervent en même tems à faire mieux remarquer ſon arrivée, mais preſentent toujours un même viſage & une même figure, les vertus êtant venües de fortes habitudes, & etant comme tournées en nature, l'ame en produit en toutes rencontres des actions, qui venant comme du fond de cete nature nouvelle de grace n'echapent point, parcequ'elles ſont toutes ſimples & toutes naturelles.

Ainſi l'on ne voyoit point en la M. des Anges ces deſirs ardents, mais paſſagers dont le St. Eſprit enflame quelque fois le cœur des Juſtes; on n'y voyoit point cete viciſſitude & cete multitude de deſſeins & de projets, que les juſtes font ſouvent; on n'y voyoit point ces paroles elevées, dont l'esprit eſt ſouvent ſi frapé; parce qu'elles ſont comme des boüillonnemens du vin nouveau: mais toute ſa vie ne compoſoit qu'un St. & unique deſir de voir le viſage de Dieu, un perpetuel & éternel deſſein de ſe donner toute à lui & toute au prochain pour l'amour de lui. Et enfin ſes paroles en toutes rencontres êtoient toujours ſaintes & édifiantes; parceque le treſor de ſon cœur dont elle les tiroit, êtoit toujours plein & toujours ouvert. Tout eſtoit ſtable en elle, & toutes les ſaintes diſpoſitions de ſon cœur êtant inalterables, autant que la foibleſſe humaine en eſt capable, ne formoient qu'un ſeul & unique jour de feſte & de ſolemnité à Dieu, qui a duré autant que ſa vie. C'eſt pourquoi Mr. de St. Cyran n'exprimoit point autrement ſa vertu, qu'en diſant, qu'elle êtoit toujours poſſedée de Dieu; & par conſequent toujours ſtable & toujours immobile.

Il nous ſemble que l'on peut dire de toute la

CHAP. IX.

I. Partie.

pieté, & de toute la vertu interieure de la M. des Anges, ce que St. Augustin dit en quelque endroit de la joye divine & surnaturelle, que le St. Esprit répand dans l'ame, que ce n'est qu'un écoulement & une participation de l'eternelle verité & de la souveraine felicité, qui penetre subitement le fond le plus intime de l'ame, sans passer par les sens ni par l'esprit, quoi qu'elle se répande en suite sur l'une & sur les autres, les assujetissant à Dieu par sa délectation victorieuse. Car toutes les vertus étoient ainsi dans la M. des Anges des impressions intimes & secretes que le St. Esprit faisoit dans son cœur, qui de la passoient dans son intelligence, pour la remplir de lumiere, dans ses sens pour les purifier, dans ses actions pour les sanctifier, & dans ses paroles pour les rendre edifiantes; & ainsi elle n'aimoit pas tant la verité, parcequ'elle la connoissoit, que parcequ'elle l'aimoit. Et c'est ce qui faisoit que toute sa vertu & sa lumiere venant du cœur, non seulement elle étoit simple, mais elle étoit toute pleine d'onction & de douceur: ce qui faisoit d'une part que rien dans sa pieté ne paroissoit affecté ou contraint, mais très naturel & très libre, comme sont toutes les productions du cœur, ce qui la rendoit très propre à gagner les ames, & à les toucher, ce qui vient du cœur penetrant aisément les cœurs; rien n'etant plus aisé que de toucher & d'animer les autres, quand on est touché & animé soi même. Ainsi l'on a vû qu'une seule de ses paroles calmoit les esprits les plus agitez, ranimoit les ames les plus languissantes & échaufoit les personnes les plus tiedes; & il n'est peut estre jamais arrivé, sur tout à Maubuisson, que quelqu'un lui ait parlé, sans sentir une secrete grace qui remuoit & faisoit impression sur leurs cœurs & sur leurs esprits. Sans cela il eût été

im-

CHAP. IX.

I. Partie.

impoſſible que les filles euſſent ſubſiſtées dans la vertu, dans l'union & dans l'obſervance dans les troubles extremes & continuels que leur cauſoient la conduite des Peres & leurs preventions contre la doctrine des perſonnes a qui la Mere donnoit entrée dans la maiſon, comme on le voit dans toutes les relations. Mais non ſeulement toutes les vertus de la Mere êtoient ainſi des impreſſions intimes & ſecretes du St. Eſprit dans le fond de ſon cœur, qui de cete ſourſe ſe repandoient au dedans & au dehors de ſon ame: mais on a remarqué que toutes les veritez qu'elle aprenoit ou par les lectures ou par les ſermons paſſoient droit à ſon cœur & y prenoient une racine, qui portoit auſſitôt ſon fruit, par la pratique fidele de ce qu'elle venoit d'entendre. Ce qui faiſoit que la Sr. Candide lui diſoit quelquefois la voyant agir ſelon ce que l'on venoit de prêcher ou de lire; O ma Mere, voila le ſermon ou la lecture en action. A quoi la M. repondit en ſouriant, il faut bien, Ma Fille que la parole de Dieu produiſe ſon effet.

La M. etoit de ces ames tranquiles, dont parle l'Ecriture, que la pureté de leur cœur met dans une ſureté parfaite & qui ſont dans un feſtin continuel: & ſon feſtin c'êtoit Dieu même, ſelon cete parole *Portio piorum Deus eſt unde ſemper vivant.* Elle ne vivoit pas ſeulement toujours comme tous les juſtes de cete divine nouriture: mais la chaleur de ſon amour la rendoit capable de s'en nourir continuellement; & cette viande immortelle & ineffable occupoit ſi fort toute la capacité de ſon cœur & de ſon esprit, qu'elle oublioit presque tout ce qui eſtoit de paſſager, ſoit prosperité ſoit adverſité: tout cela demeuroit toujours comme derriere elle, & elle ne voyoit devant que cete Table magni-

CHAP. IX

I. Partie.

fique ou Dieu la nouriſſoit de lui meme, & qui lui donnoit toujours non ſeulement de la force, mais de la joie au milieu des traverſes qui l'ont continuellement exercée. Elle goutoit toujours ce calice excellent du torrent de la volupté de Dieu, c'eſt à dire de la verité éternelle & de la charité divine, & cela la combloit d'une ſi parfaite & ſi continuelle joye dans le fond de l'ame, qu'elle n'avoit jamais aucun beſoin de relacher ſon eſprit, & de ſe divertir non pas même dans le plus grand accablement d'affaires penibles, où elle s'eſt trouvée à Maubuiſſon, ou dans l'abatement des plus longues maladies. Ce n'eſt pas qu'elle ne prît bonnement quelque divertiſſement innocent, quand la chatité pour le prochain le demandoit, ſur tout quand elle eſperoit que cete condeſcendance ſeroit utile aux perſonnes, pour qui elle l'avoit, ou quand les medecins l'ordonnoient, jugeant que ſes occupations ſi ſerieuſes & ſi interieures nuiſoient à ſa ſanté: mais c'étoit toujours avec une humble modeſtie & une certaine retenüe, qui faiſoit bien voir qu'elle ne ſe divertiſſoit pas par divertiſſement & pour ſoulager ſon eſprit, mais qu'elle faiſoit de ſes recreations mêmes une pratique de vertu, pour nourir ſa pieté interieure par l'interruption même de l'exercice de ſa pieté.

Ainſi Dieu faiſoit la plenitude de ſes delices & l'abondance de ſes richeſſes, mais Dieu en lui même: car jamais il n'a eſté plus vray de perſonne, que de cete ſainte Mere, ce que dit St. Bernard, que l'épouſe ne ſe contente point de la manifeſtation de l'epoux, qui ſe fait en diverſes manieres par les creatures, elle demande celle qui ſe fait de lui même, par lui même & dans elle même. Et c'eſt ce qui a fait que la M. a toujours paru ſi detachée, même des choſes les plus in-

CHAP. IX.

I. Partie.

innocentes & les plus ſaintes, qu'elle n'avoit nul empreſſement de communiquer avec les perſonnes, qu'elle cheriſſoit le plus; & lors qu'elle le faiſoit, c'étoit toujours ſobrement & ſans donner lieu à la pente que ſon naturel affectif lui avoit donné à l'épancher. Elle avoit une ſi grande plenitude de Dieu au dedans d'elle même, qu'elle n'avoit plus beſoin de recourir aux gardes de la Ville pour leur demander des nouvelles de ſon bien aymé. Elle n'avoit plus beſoin de chercher où il repoſoit, où il éſtoit, où il prenoit ſon repas, puis qu'elle le ſentoit habiter dans ſon cœur, qu'elle le nouriſſoit de ſa pureté, & éſtoit nourie de lui même, & qu'elle experimentoit en elle même la verité de ce qu'il a dit, que ſes delices ſont d'eſtre avec les enfans des hommes. C'eſt ce qui la rendoit ſi interieure, & qui faiſoit que ſon cœur & toutes les puiſſances de ſon ame, & même ſes ſens exterieurs êtoient toujours recueillis & reunis dans la ſainteté de Dieu: ce qui produiſoit cette merveilleuſe uniformité, qui a ravi toutes les perſonnes, qui ont connu cete grande ſervante de Dieu, & ſur tout la Mere Angelique, qui étant pleine de la lumiere divine ſavoit peſer les choſes au poids du ſanctuaire.

La Mere des Anges joüiſſoit d'une façon particuliere du bonheur, dont parle St. Auguſtin, quand il dit, que l'ame eſt heureuſe qui peut dire par un ſentiment d'amour & de confiance, que celui, qui eſt par ſa nature & par ſa puiſſance infinie le Dieu de toutes les creatures, eſt ſon Dieu par une aplication d'amour: car elle regardoit tellement Dieu comme tout à elle & tout pour elle, que ſa premiere penſée en tout évenement & en toute rencontre êtoit de recourir à lui, & de répandre ſon cœur en ſa preſence. Il êtoit tellement l'intime ami de ſon

CHAP. IX.

I. Partie.

ame qu'elle ne pouvoit qu'elle ne lui communiquât aussitost (pour user d'une expression humaine & naturelle) tout ce qui lui donnoit de la joie ou de la tristesse, de la crainte ou de l'embaras; & il ne lui faſoit point prendre de resolution pour prier & consulter Dieu; elle ne pouvoit même avoir le tems de former cete resolution, qu'elle executoit plus promtement, que nous ne la prenons d'ordinaire; parceque la pente de son amour l'y portoit si naturellement, que l'on ne voyoit pas que dans chaque occasion il lui vînt aucune autre pensée avant celle la. Ainsi cet amour dominant de son cœur lui faisant sans reflexion & par sa seule pente naturelle rendre homage à Dieu dans tous les attributs, qu'il a voulu prendre à notre égard, de Pere, de consolateur, de conseiller, de Medecin, de defenseur, de guide, de lumiere: mais elle rendoit cet homage à Dieu d'une maniere digne de lui, c'est à dire, sans division & sans le partager avec les hommes, comme nous faisons, quand nous nous adressons d'abord & en même tems à Dieu & aux hommes. Car jamais dans quelque évenement que ce fût, soit que la chose fût pressée, ou non, de peu, ou de grande consequence, elle ne prenoit ni avis, ni secours, ni conseil de personne, mais elle commencoit à prier Dieu, à consulter (pour user du terme de l'Ecriture) & ensuite elle prenoit avis des choses ou de bouche, si elle le pouvoit, ou par écrit, ne s'adressant aux hommes que pour obeïr à Dieu, & par un sentiment d'humilité qui ne lui permetoit pas de se dispenser de l'ordre, que l'Ecriture nous donne de ne rien faire sans conseil.

Mais ce qui est merveilleux, c'est que le St. Esprit, qui la rendoit ainsi toute à Dieu, lui rendoit

CHAP. IX.

I. Partie.

doit un temoignage puiſſant & intime, qu'il êtoit tout à elle & qu'il ne la pouvoit abandonner. De-là naiſſoit cete confiance admirable, ou plutôt cete certitude ſurprenante & presque prophetique qu'elle avoit que les choſes arriveroient ſelon qu'elle les avoit recommandées à Dieu, & qu'elle l'avoit prié de les faire reuſſir ou non. Et l'evenement confirmoit toujours que ſon eſperance eſtant répandüe dans ſon cœur par le St. Eſprit, ne pouvoit jamais eſtre confondüe. Ce qui faiſoit que la Sr. Candide, qui n'êtoit pas dans les rencontres ſi paiſible que la Mere, & qui les enviſageoit ſelon les regles de la prudence & de la politique, ou ſelon le cours ordinaire de la corruption des hommes, s'acoutumoit enfin à ne plus former d'abord d'idée & de ne plus former de prejugé de ce qui arriveroit ou n'arriveroit pas: mais elle ſuſpendoit ſon eſprit jusqu'à ce que la M. eut prié Dieu: & alors elle lui alloit dire; Hé bien, Ma Mere, qu'en arrivera-t-il? & l'experience l'avoit comme forcée de s'aſſurer ſur ce que la M. lui diſoit de l'evenement des choſes après ſa priere, malgré les aparences contraires. Les relations des Moines prouvent cela par bien des exemples. Mais il y en auroit autant à dire ſi l'on pouvoit ſe ſouvenir exactement des choſes pour les écrire: & la Sr. Candide aſſure en general que jamais elle n'a vû manquer d'arriver les choſes, comme la M. les lui avoit dit après ſon oraiſon qu'elles arriveroient.

Comme la M. des Anges alloit à Dieu par la voye Roiale, c'eſt à dire par l'amour pur & intime du cœur, auſſi conſideroit elle plus ſouvent & plus volontiers en Dieu ce qui pouvoit nourir & fortifier cet amour, qui eſt ſa bonté & ſa charité infinie pour les hommes. Elle le regardoit comme promt à faire du bien, ſelon l'expres-

CHAP. IX.

I. Partie.

preſſion du Prophete, tendre à pardonner les fautes, patient dans les injures, magnifique dans ſes faveurs, & enfin qui ſe plaît à faire éclater ſa miſericorde au deſſus de toutes ſes œuvres; & cete vûë, qui d'une part allumoit le feu de ſa charité, étendoit ſon cœur par la joye de la même charité & la rendoit plus propre à ſervir les ames; parce qu'étant toujours pleine d'onction elle penetroit aiſément par tout, elle inſpiroit aux ames cete même diſpoſition, & tâchoit de leur inculquer de regarder Dieu en cete maniere, ayant reconnu par experience qu'elle eſtoit plus propre à fonder dans une vertu ſolide; parceque la charité êtant dans le cœur, porte neceſſairement, mais très doucement & naturellement à pratiquer les exercices de vertu & de regularité exterieure: au lieu que quand les ames n'agiſſent que par crainte, ou par une certaine violence exterieure, elles pouvoient bien parôitre reglées au de hors, mais elles demeuroient ſeches & vuides au de dans, leur Cœur rétréci par la crainte, & leur esprit borné par la contrainte les rendant peu capables d'être remplies de Dieu, & les faiſant demeurer renfermées & languiſſantes dans elles mêmes.

La M. révéroit toujours par ſa conduite tant pour ſoi que pour les autres, cete ſainte & humble parole de St. Jean; que l'homme ne peut avoir que ce qu'il a reçû de Dieu, elle regardoit toujours Dieu comme l'unique ſource de la vertu des ames & du progres qu'elles y font. Elle ſavoit encore plus par le ſentiment profond que le St. Esprit lui en avoit gravé dans le cœur que par lumiere, que notre progres ne depend ni de notre volonté, ni de notre courſe, mais de Dieu, qui nous fait miſericorde; & ce ſentiment la rendoit incapable de s'elever des graces que Dieu

CHAP. IX.

I. Partie.

Dieu lui faisoit, d'avoir aucune jalousie sur les personnes en qui l'on voioit des dons que l'on auroit pû ne pas voir en elle. Enfin ce sentiment la rendoit infiniment eloignée de s'impatienter, de se rebuter, ou d'avoir le moindre mépris pour les foibles, ou même pour les plus grands pécheurs. E le offroit sans cesse à Dieu une humble reconnoissance des graces, qu'elle en avoit reçûës, pour mériter de les conserver. Elle révéroit ces dons dans les ames qu'elle en voioit enrichies avec une joie & une certaine complaisance, qui êtoit la grande marque de son humilité, qui n'êtoit pas moins édifiante que les graces des autres plus éclatantes. Enfin elle prioit Dieu incessamment pour les ames foibles & imparfaites, sans se lasser jamais de les tolerer, de les instruire, de les aimer, de les prévenir, de gagner leur cœur en toutes les manieres que sa charité lui suggeroit, attendant en patience le moment de Dieu & l'heureux jour où repandant sur elles les influences de sa delectation victorieuse, la terre de leur cœur produisit son fruit; & comme jamais elle ne desesperoit de ce bonheur, elle ne se lassoit aussi jamais de le desirer & de le demander à Dieu pour elles.

Cela s'est vû principalement à l'egard des 18. anciennes Religieuses de Maubuisson, de Madame d'Orleans, & même de Madame d'Estrée, pour la quelle elle a toujours conservée une compassion admirable, ne désesperant point que Dieu ne la pût toucher & la tirer de l'abîme profond du vice. Sa charité fut jusqu'à assister sous main cete pauvre Abbesse & à prendre connoissance de ses besoins, qui êtoient extremes, sans qu'elle même sçût qui estoit sa bien faictrice; parce qu'outre la regle generale, que la M. obser-

CHAP. IX.

I. Partie.

observoit de se cacher dans toutes ses charités & ses bonnes œuvres, elle avoit plusieurs raisons de prudence de le faire en celle-ci. Car elle ne vouloit pas que Madame d'Estrée prît occasion de ses charités de croire qu'elle l'avoit pour elle, ou au moins qu'elle ne l'avoit pas contre elle, & qu'elle ne se prevalût de cela: ce qui auroit augmenté sa licence, ou au moins auroit scandalisé le public, & lui auroit donné mauvaise opinion de la Mere. Madame d'Estrée s'étant enfuie des Filles Penitentes, où on l'avoit mise par ordre de la cour & du General de Cisteaux & s'étant mise dans un des Fauxbourgs de Paris avec un seul garçon, qui la servoit, & qui lui avoit obligation, puis que l'on dit qu'elle estoit sa Mere: & la elle menoit la plus pauvre & miserable vie du monde, n'ayant pas de pain à manger, que celui que la M. lui donnoit moien d'avoir. Il y a quelque lieu d'esperer avec la M. des Anges que cet abandonnement temporel lui servit à penser à celui qu'elle avoit fait de Dieu & de son ame: car il semble qu'elle commença à y songer les dernieres années de sa vie, en s'apliquant aux choses de devotion, & à la lecture de l'Evangile & de quelques autres livres solides & propres à lui montrer son salut, qui jusqu'alors n'avoit été que l'objet ou de son indifference ou de son mépris. Et la Mere trouva ces livres après la mort de cete pauvre Dame enfermés dans une cassete avec des papiers qui lui étoient chers. Ce qui lui fit juger qu'elle avoit pensée à Dieu avant sa mort.

Comme elle aimoit la vertu & la grace en elle même & pour elle même, elle la cherissoit par tout où elle la voyoit. Elle avoit de la joie que tout le monde bût avec elle & plus qu'elle les eaux de la verité, qui est une fontaine commune,

ne, & avoit autant de joie d'en voir remplies les perſonnes qui êtoient le moins à elle que elles qui y eſtoient le plus. On n'a jamais vû qu'en nulle rencontre elle eût aucun mouvement pareil à celui que Joſué voulut autre fois inſpirer au St. Legiſlateur du Peuple de Dieu, quand il eut entendu Eldad & Medad prophetiſer: mais il a paru dans tous les evenemens de ſa vie qu'elle êtoit dans une vertu auſſi humble & auſſi desintereſſée que Moyſe, diſant toujours dans le fond de ſon Cœur par la diſpoſition permanente de ſa charité ce que ce St. Prophete a dit une fois. *Quis tribuet ut omnis populus prophetiſet, & det eis Dominus ſpiritum ſuum!*

La M. avoit un particulier regard d'amour vers N. S. J. C. humilié & aneanti pour le ſalut des hommes; & ce regard continuel a produit en elle une humilité profonde, mais une humilité, qui n'alloit pas tant à s'abaiſſer qu'à ne point eſtre. Car elle ſavoit que l'abaiſſement n'apartient qu'à celui qui a quelque grandeur & quelque éminence, & qu'à proprement parler il n'y a que J. C. qui ſe ſoit humilié; parce qu'il n'y a eu que lui, qui l'ait pu faire, lui ſeul eſtant grand, juſte & ſaint: au lieu que le neant eſt le propre de tous les hommes. Ainſi elle avoit toujours dans le Cœur cete humble parole de St. Jean *Non ſum*, & elle la verifioit dans toutes ſes actions. C'eſt pourquoi elle ne faiſoit jamais rien volontairement qui la pût faire remarquer. Elle n'affectoit ni de bien ni de mal parler; elle n'avoit point un maintien ou trop haut & trop grave, ou trop bas & mépriſable; elle ne diſoit jamais rien à ſon avantage ſi la charité ou une neceſſité inévitable ne l'y contraignoit. Mais auſſi ne diſoit elle point certaines paroles humiliantes de ſoi, qui peuvent être hum-

CHAP. IX.

I. Partie.

humbles dans la bouche des ames fort humbles, mais qui n'etoient pas proportionnées à l'humilité toute simple & toute franche de la M. qui ne cherchoit qu'à ne se faire jamais distinguer & remarquer de personne ni dans ses paroles ni dans ses actions. C'est pourquoi elle n'en faisoit point d'extraordinaire, & gardoit en toutes une moderation merveilleuse même dans les plus saintes. Elle ne communioit point trop souvent, & aussi ne s'en privoit elle pas assés de tems pour se faire remarquer.

Elle agissoit de même dans la pratique des jeûnes, des Penitences, & enfin en toutes choses; & elle conseilloit aux autres d'en user ainsi; parceque cela fonde dans une humilité sincere & toute naturelle, & dans une fermeté & uniformité de conduite.

Elle avoit une devotion tendre envers la Ste. Vierge, de la vie cachée de la quelle elle a été une veritable imitatrice. Elle y avoit un recours plein de foi & de confiance dans tous ses besoins, & elle celebroit toutes ses fêtes avec une pieté extraordinaire. Elle avoit aussi une singuliere devotion aux SS. Anges, à ses Patrons & à plusieurs Sts. mais sur tout à St. Paul, St. Augustin, St. Benoist & St. Bernard. Elle ne les honoroit pas sterilement, mais elle tâchoit de soutenir sa pieté par l'imitation des vertus de ces Sts. sur tout le jour de leurs fêtes.

Voila ce que nous avons crû pouvoir dire selon notre connoissance & selon la verité, de la pieté & de l'esprit interieur de la Mere. C'est assurément peu. Mais qui pouroit entrer dans le Sanctuaire de Dieu avec des habits communs, c'est à dire avec une vertu aussi foible & aussi petite que la notre? Il n'y a que l'Esprit de Dieu qui puisse entrer dans les secrets de Dieu

& qui

& qui les puiſſe pénetrer ; & il n'y a que l'epouſe, comme dit ſaint Bernard, qui puiſſe dire les graces & les faveurs qu'elle reçoit de ſon Epoux ; parce qu'il n'y a qu'elle qui merite de les experimenter.

CHAPITRE X.

Vertus particulieres de la Mere des Anges. De ſon Humilité. Elle écrit à un P. Capucin, qui avoit été ſon Directeur, ſur l'incapacité qu'elle croioit avoir pour une charge auſſi grande que celle d'Abbeſſe de Maubuiſſon.

Cete vertu qui eſt le fondement du Chriſtianisme êtoit ſi propre & ſi particuliere à la Mere, que ſa vie en a paru un exercice continuel. Toute la ſuite des Relations en fournira de grandes & fortes preuves. Mais voici quelques faits & quelques remarques particulieres, qui n'y entreroient que mal aiſément.

La Mere des Anges êtant auſſi humble, qu'elle eſtoit, ne pouvoit pas qu'elle ne ſentît le poids de ſa charge. Cete humilité lui couvrant les graces, dont Dieu l'avoit enrichie, ne lui faiſoit enviſager que ſa propre incapacité, que la veüe de l'état de Maubuiſſon & des grands beſoins de cete Abbaye lui rendoit encore plus peſante. Dans ces ſentimens elle écrivit à un bon Pere Capucin, dont nous ne ſavons pas le nom ; parceque la M. qui a toujours conſervé cherement ſa reponſe, avoit coupé ſa ſignature, je ne ſai par quel mouvement. Nous ne ſavons pas ce que contenoit la lettre de la M. mais il eſt bien à croire qu'elle y exprimoit les plus ſecrets mouvemens de ſon cœur ; puis qu'elle avoit pour

ce

CHAP. X.

I. Partie.

ce bon P. une confiance toute entiere. Mais voici la reponſe de ce bon Religieux, qui êtoit aſſurément fort ſpirituel, comme il eſt aiſé de le juger par le caractere d'esprit qui paroît dans ſa lettre.

MA TRES CHERE FILLE. JESUS SOIT VOTRE TOUT.

Il faut que vous vous ſouvenies de ce que je croy vous avoir dit très ſouvent, que le plus riche ou l'un des plus admirables deſſeins de J. C. a êté celui qui regarde ſa Croix comme l'inſtrument animé de ſon plus grand ouvrage. Il a reparé l'Univers en s'humiliant & en patiſſant, & a plus fait par l'humiliation & la ſouffrance que par les miracles. Il pouvoit par une parole gagner le cœur de tous les hommes; il pouvoit très facilement convaincre par les effets de ſa toute puiſſance les ames les plus obſtinées. Il a voulu que ce fût l'humilité, l'acceptation du mépris & de toute ſorte de confuſion & de peine qui fuſſent le principe de la converſion & de la réparation du monde. Et je croy qu'en ce ſujet il a eu egard aux creatures qu'il vouloit apeller dans la ſuite du tems à la conduite des ames. Entre ces creatures il y en a qui n'ont pas beaucoup de lumiere ni beaucoup de capacité & d'eminence d'esprit: mais il n'y en a point qui ne puiſſent avec ſa grace aimer à ſoufrir, à etre mépriſé, à endurer courageuſement & volontiers ce qui humilie & mortifie les ſens; & ce faiſant ont attiré à Dieu, ont gagné, ont forcé par la puiſſance d'autant plus admirable, qu'elle eſt plus ſecrete, de la Croix, les esprits & les Cœurs les plus éloignés. Ma fille apliques fidelement votre Cœur aux volontés de J. C. crucifié; prenes fidelement

&avec

CHAP. X.

I. Partie.

& avec joie la Croix & tout ce qui vous peut humilier; & assures vous que vous gagneres plus par là que par toute autre voye. Ayes cete confiance, & si vous estes bien courageuse lors que les Croix se presentent ou qu'une creature vous aflige & vous mépriſe, rejoüissés vous; nous ne sommes forts qu'en patissant. Celui qui a persecuté St. Estienne avec le plus de fureur a été le premier converti. Pries Dieu pour le pecheur qui sera à jamais.

Ma très chere Fille

Tout vôtre en Jesus qui est tout. F.

Il est vraisemblable que la M. reçût cete lettre avec grand respect, & qu'elle regarda les avis de ce bon Pere comme les avis de Dieu même. Car il a paru que toute sa conduite étoit établie sur ce principe d'une profonde humilité & d'une tolerance entiere. Elle a tellement aimé cete lettre qu'elle l'a conservée jusqu'à la mort comme un petit tresor avec un très grand soin, la relisant de tems en tems. La Sr. Candide en trouva l'original, sur lequel on a pris cete copie dans les papiers de la M. après sa mort.

Elle avoit pris pour son livre les points d'humilité attribuez à St. Bernard, & elle les a toujours exprimez & pratiquez dans sa conduite. Elle parloit toujours d'un ton moderé & doux en quelque rencontre que ce pût être. Elle estoit simple dans ses discours & fuyoit tout ce qui paroissoit haut & enflé. Jamais elle ne laissoit passer une occasion de s'humilier soit en disant quelque chose qui l'avilît, soit en relevant les autres pour s'abaisser au dessous d'elles, elle prenoit

CHAP. X.

I. Partie.

noit plaisir à dire qu'elle n'etoit pas d'une naissance considerable, & qu'elle n'avoit pas de talens exterieurs. Elle avoit de l'eloignement de tout ce qui avoit du faste & de l'elevation: ce qui lui fit refuser d'être benie à son arrivée a Maubuisson; & jamais elle ne se seroit resolüe à l'être, comme elle l'a souvent dit à la Sr. Candide, si l'on ne lui avoit fait voir que cela étoit absolument necessaire, à cause des bruits que l'on répandoit par tout qu'elle n'estoit à Maubuisson que comme *Custodinos*, en attendant que la fille naturelle de Mr. de Longueville fût en âge de prendre possession de l'Abbaye: ce qui affoiblissant son autorité mettoit obstacle au bien qu'elle pouvoit faire. Mais lors même qu'elle se vit obligée de se faire benir, elle voulut accompagner cete action qui l'elevoit, de toutes les marques possibles d'humilité & de simplicité, elle ne fit aucun aparat, elle ne pria personne, & ne se fit acompagner que de deux Meres anciennes, qui la presenterent à Mr. l'Abbé de Vauxclerc, que l'on avoit prié de faire cete benediction au lieu de Mr. l'Abbé de Foucarmont, parceque cet Abbé de Vauxclerc étoit mitré, & que de plus on ne vouloit pàs se lier trop à Mr. de Foucarmont. Elle ne se voulut point servir de la grosse crosse d'or de Maubuisson, qui est parfaitement belle, ni même des deux d'argent: mais elle s'en fit faire une de bois. Sa bague Abbatiale ne valoit que deux pistoles, & il n'y avoit qu'un petit Crucifix gravé dessus. Jamais elle ne voulut porter ordinairement cete bague, mais seulement aux ceremonies & aux grandes solemnitez. Et la premiere chose qu'elle fit lors qu'elle eut resigné l'Abbaye, fût d'envoyer cete bague avec beaucoup de joye à la M. Angelique. Elle choisit le Dimanche de la Passion pour cete benedic-

benediction, à la quelle elle se prepara tout du long du Carême par toutes sortes d'actions d'humilité & de pieté. CHAP. X. 1. Partie.

Elle avoit soin en toutes occasions de se cacher dans ses bonnes œuvres & de pratiquer le bien sans ostentation & sans se faire admirer : &, comme elle ne desiroit point d'autre recompense de sa vertu que de Dieu même, elle ne souhaitoit point aussi d'autre témoin & d'autre approbateur que lui de ses actions.

Elle avoit attention a ne s'attribuer jamais rien de ce qu'elle disoit de bon. Mais lors qu'elle donnoit quelque conseil ou quelque instruction, elle prenoit plaisir à dire qu'elle avoit pris cela de quelqu'un, comme de Mr. de St. Cyran, de la Mere Angelique : ce qu'elle pratiqua encore plus exactement depuis qu'elle fut revenüe à Port-Roial ; parcequ'elle s'y regardoit comme une personne, qui ne devoit avoir nulle autorité, qui ne devoit songer qu'à s'aneantir de plus en plus. C'est pourquoi elle usoit d'adresse pour faire parler & agir les autres Meres. Depuis même qu'elle fut élüe Abbesse elle disoit dans son cœur & par ses actions les paroles du saint Precurseur ; *il faut qu'elles croissent, & pour moi il faut que je sois abaissée & aneantie.* Jamais elle ne prénoit ascendant sur personne, & jamais elle ne disoit de paroles absolües : mais lors qu'elle ne pouvoit en conscience accorder ce qu'on lui demandoit, elle opposoit avec grande douceur l'Evangile, la Regle, les Constitutions ; & cete fermeté gagnoit toujours les cœurs, & faisoit ou que les personnes entroient dans la verité, ou qu'au moins elles ne se pouvoient indisposer, ni trouver à reprendre sur celle qui la leur montroit. Lors même qu'en quelques cas particuliers elle estoit obligée d'agir avec autorité & d'une maniere un

CHAP. X. 1. Partie.

peu élevée, c'étoit avec un tel dégagement, que ne s'accoutumant point à cete conduite, qui faisoit violence à l'humilité profonde de son cœur, elle rentroit aussitôt & sans peine dans un rebaissement humble & une douceur admirable; l'esprit de Dieu lui ayant apris de s'elever sans orgueil par la necessité de la charité, & à s'abaisser sans bassesse par une profonde humilité. Et toutes les personnes, qui l'on connües, sur tout à Maubuisson, ont admirés comment elle passoit de l'un à l'autre de ces mouvemens, selon les rencontres, sans alterer jamais le moins du monde le fond de sa vertu perfaitement humble & parfaitement sage.

Le bas sentiment, qu'elle avoit d'elle même, la rendoit toujours disposée en tout tems & en toutes rencontres à déterer aux sentimens des autres, & à les préferer aux siens, mais d'une maniere si simple & si naturelle, que l'on ne pouvoit pas même la soupconner d'affectation, de flaterie ou de molesse; & cela non seulement à l'egard de ses superieurs mais de ses inferieurs même; prenant plaisir de déferer à leurs sentimens en tout ce qu'elle pouvoit, sans blesser le devoir de sa charge.

Elle avoit une certaine pente à l'humiliation, qui lui faisoit trouver l'invention d'elever les autres & de se rabaisser en toutes occasions petites & grandes, qui la rendoit toujours preparée à être humiliée & repriſe. Une fois depuis son retour à P. R. la M. Agnés l'ayant priée de faire ranger les jeunes Srs. dans une chambre où l'on alloit faire une lecture, la Mere l'ayant fait trop promptement, la M. Agnés s'éleva de sa chaise, la tira par sa robe, & lui dit assés fortement, *Ma M. il ne faut pas y aller si âprement.* Aussitôt elle se retourna pour s'humilier

avec

avec une tranquilité & un respect d'une novice. Quand la M. Agnés trouvoit quelques fautes aux lettres de la M. des Anges elle les lui disoit, & souvent les lui faisoit recommencer; & ainsi du reste, elle trouvoit toujours en la M. des Anges une humilité à l'épreuve de tout. Il sembloit qu'elle vouloit s'aneantir, quand elle voioit & parloit aux deux Meres, tant elle se tenoit dans la retenüe & dans le respect: & son humilité en ces occasions & en de semblables faisoit en un moment deux effets tout opposées. Elle lui fermoit & ouvroit les yeux: en sorte qu'elle n'avoit aucune veüe & aucune lumiere pour voir les graces extraordinaires, que tout le monde êtoit forcé de reverer & d'admirer en elle; & elle avoit une pénétration & un discernement merveilleux pour remarquer avec joye & pour regarder avec amour & respect les moindres des faveurs & des dons de Dieu dans les autres. Elle disoit ses fautes avec une humilité non pareille au Chapitre & depuis qu'elle fut Abbesse à la M. Agnés, qui êtoit Prieure, & qu'elle alloit trouver pour cela toutes les fois qu'il y avoit eu Chapitre pour la Communauté.

CHAP. X.

I. Partie.

Un jour ma Sœur Blandine Converse à P. R. de Paris voulant rompre l'abstinence & manger de la viande, sous quelque pretexte d'infirmité, les Meres, qui connoissoient que le plus grand mal de cete fille êtoit son extreme atache à son corps & sa grande delicatesse, lui conseillerent de refuser la demande de cete fille; la M. qui avoit naturellement une bonté, qui lui faisoit toujours compatir au prochain, suivit le conseil des M. M. mais en gardant toute la douceur & la moderation que sa charité lui pût suggerer. Cependant cete fille, qui etoit horriblement hardie, au lieu de recevoir, ce qu'elle lui disoit,

CHAP. X.

I. Partie.

avec respect, lui repondit fierement, „ vous me „ refusés de manger de la viande nonobstant mon „ infirmité, & vous en manges vous même." La M. sans s'emouvoir lui repartit; „ il est vrai, ma „ fille que je le fais, j'en ay grande confusion & „ grande peine; je represente souvent à nos Meres „ mon scrupule, & ce qu'il me semble que je „ pourois faire: mais elles ne me veulent pas permettre de faire l'abstinence, à cause de mon „ âge & de mes infirmités."

Elle écoutoit ce que l'on disoit d'elle qui alloit à l'humilier & à lui préferer les autres, comme un autre feroit des paroles d'estime & d'affection; & les suites faisoient bien voir que l'humilité de son cœur & non une sagesse humaine & contrainte d'esprit la faisoit agir ainsi. Car non seulement elle n'avoit pas plus de froideur pour ces personnes, qui l'avoient ainsi abaissés, mais elle les traitoit avec autant & plus d'ouverture que les autres, qui lui temoignoient toute sorte d'affection & de respect.

Quand elle avoit affaire aux Meres & qu'elle alloit à leur chambre, jamais elle n'entroit, non pas même depuis qu'elle fut Abbesse, sans savoir si elle ne les incommoderoit point; & lors qu'elle y trouvoit quelque Sœur, elle se retiroit ou attendoit qu'elle eût fait, à moins que la chose ne fut pressée.

Nous avons trouvé cete remarque considerable de Madame de Crevecœur. „ Lors, dit cete „ Dame, que j'entray à P.R. la M. Angelique, „ qui en estoit lors Abbesse, êtant malade aussi „ bien que la M. Agnés, qui etoit Prieure, la „ M. des Anges me vint recevoir à la porte, où „ elle me fit excuse de la part des Meres d'une „ maniere si humble, que je ne l'aurois prise que „ pour une simple Religieuse, à qui l'on auroit „ donné

„ donné cete commiſſion, ſi Mr. Rebours en me faiſant entrer ne l'eût reconnüe, & ne m'eût „ dit tout bas, c'eſt l'ancienne Abbeſſe de Mau- „ buiſſon. Etant donc entrée & m'entretenant „ avec elle ſur pluſieurs pratiques de la Religion, „ elle me parla du tems que l'on gardoit les Re- „ ligieuſes des autres monaſteres avant que de les „ aſſocier. Sur quoi elle me dit, qu'elle eut eu „ grand beſoin de refaire comme cela un noviciat „ au retour de Maubuiſſon où l'obeïſſance l'avoit „ envoiée (ſans dire quoi faire) & ayant demeu- „ ré 22. ans hors de la maiſon & en êtant ſortie „ en un âge, où à peine auroit elle dû ſortir du „ noviciat; qu'elle avoit fait beaucoup de fautes „ dans la charge, que l'on lui avoit donnée, & „ qu'elle avoit bien fait ſoufrir les autres par ſon „ ignorance & ſon incapacité, mais que neant- „ moins Mr. de Singlin & nos Meres avoient „ jugés qu'etant profeſſe de la Maiſon & n'en „ êtant ſortie que par neceſſité, on ne devoit point „ differer de l'aſſocier à l'Ordre du St. Sacrement, „ & que par cete raiſon on lui en avoit donné le „ ſcapulaire peu de jours après ſon retour."

La maniere dont la M. a vécu a P. R. juſqu'à ſa mort, & dont nous ferons à la fin une petite relation, ſera une forte preuve à ceux, qui verront ceci, comme elle nous l'a êté à nous memes, qui avons eu le bien de la voir, que les ſentimens d'humilité, qu'elle temoignoit à cete Dame par ſes paroles que nous venons de raporter, etoient profondement gravés dans ſon cœur; & ils y avoient fait une ſi vive impreſſion qu'elle ne pouvoit les dementir par ſes actions & par ſes paroles les moins preveües; parceque l'humilité lui etoit, par une grace extremement rare & par un St. combat, qu'elle avoit fait contre elle même, devenüe comme

CHAP. X.

I. Partie.

naturelle. Ainsi elle n'avoit qu'à parler de l'abondance de son cœur ainsi renouvellé pour parler humblement, sagement & avec une douceur & une modestie que la plus forte attention & la plus grande contrainte ne pourroit jamais produire.

CHAPITRE XI.

Son amour de la dependance & de l'assujetissement.

CEte vertu, qui est une suite & un effet de l'humilité, étoit inseparable de celle de la M. dont la vie a été une perpetuelle dépendance de Dieu, & des creatures pour l'amour de Dieu. Ce fut par ce motif d'obeïssance & d'assujetissement qu'elle se soumit â sortir même de la dependance & de l'assujetissement en acceptant des charges, comme on l'a apris d'elle même en plusieurs rencontres. Voici comme elle en parla une fois à Mad. de Crevecœur. Cete Dame lui parlant des déplaisirs, qu'elle avoit eu dans le monde, la M. lui dit „ que l'on trouvoit des croix par „ tout; que pour elle, elle avoit eu de grandes af„ flictions; qu'on l'avoit envoiée au Lis pour être „ Maitresse des Novices lors qu'elle auroit dû estre „ encore au Noviciat, n'ayant pas encore 23. ans, „ qu'elle y avoit été trois ans; & que lors qu'elle „ croioit au retour de ce monastere avoir quelque „ repos, on l'envoya en charge à Maubuisson sans „ qu'elle en sçût rien que lors que toutes les choses „ furent faites & qu'il n'y avoit plus qu'à signer. „ Qu'elle avoit cru être obligée d'obeïr en cela „ comme en tout le reste; parce qu'elle n'avoit ja„ mais rien consulté sur les commandemens de la „ Mere Angelique."

En

CHAP. XI.

I. Partie.

En un autre rencontre parlant à cete Dame sur sa sortie de Maubuisson elle lui dit, que n'ayant accepté cete Abbaye que par obeïssance, elle avoit crû qu'il lui êtoit permis d'en sortir aussitôt que l'obeïssance ne s'y êtoit plus opposée, & que d'ailleurs elle voioit qu'il y avoit du peril pour elle à y demeurer; puis qu'il y en a toujours dans les charges, & peu de profit pour les autres; parceque les Religieux que l'on donnoit à la Maison pour y conduire n'aprouvant pas les communications qu'elle avoit avec d'autres personnes, la faisoient passer pour Janseniste: ce qu' affoiblissoit son autorité dans l'esprit des Religieuses: en sorte qu'elle ne pouvoit plus les servir; une superieure étant inutile à ses filles lors qu'elles n'ont point de confiance en elle. Que de plus êtant incapable de gouverner une si grande maison par elle même, qu'elle avoit besoin de conseil, mais qu'elle n'en pouvoit avoir; parceque pour l'ordinaire les superieurs donnant pour Confesseurs des monasteres des Religieux assez simples & peu experimentez dans les affaires du monde, ils ne peuvent pas donner conseil dans les choses importantes. Qu'elle se servoit d'un Docteur de ses amies qu'elle trouvoit fort capable, mais que les Peres de l'Ordre n'aprouvant pas que l'on se servît du conseil d'autres personnes; sur tout dans les choses spirituelles & de conscience, pensant que la diversité des conseils n'êtoit capable que d'aporter du trouble & de la division dans les esprits, elle se trouvoit obligée de faire plusieurs choses sans conseil: à quoi ne trouvant pas pour elle même de sureté, elle avoit crû qu'il valoit mieux se retirer.

Dans une autre occasion, où la même Dame de Crevecœur faisoit paroitre à la M. qu'elle admiroit sa dependance vers Mr. de Singlin, elle

CHAP. XI.

I. Partie.

lui dit pour reponſe, qu'elle ne trouvoit ſon repos que dans la dependance, que chacun doit eſtre aſſujeti à quelque ſuperieur, mais particulierement les Religieuſes, qui ayant une fois fait voeu d'obeïſſance ne pouvoient plus s'en diſpenſer en quelque êtat qu'elles fuſſent. Que les ſuperieures devoient être auſſi aſſujetties que les autres; puis qu'elles ne ceſſoient pas d'eſtre Religieuſes, & qu'elle avoit cete conſolation de n'avoir jamais rien fait par elle même, en quelque êtat qu'elle eût eſté; & que ç'avoit eſté une des raiſons qu'elle avoit eüe de ſortir de Maubuiſſon, de ne pouvoir avoir conſeil auſſi ſouvent qu'il eût êté neceſſaire.

Son obeïſſance êtoit auſſi étendüe, que l'humilité de ſon cœur qui la produiſoit êtoit profonde; & ayant offert à Dieu ſa volonté, elle ne pouvoit conſiderer comme un mal leger de lui ravir la moindre petite partie de cet holocauſte. Ainſi elle s'aſſujetiſſoit dans les petites choſes auſſi bien que dans les grandes, & aimoit à dépendre non ſeulement des perſonnes qu'elle pouvoit regarder comme ſuperieures, mais de ſes inferieures mêmes; & elle ne faiſoit nulle diſtinction en cela, ne ſongeant qu'à s'enrichir des treſors de l'obeïſſance & de la charité, comme parle l'Ecriture, ſans regarder la main, qui lui aportoit pour cela la monoye. Sur quoi nous raporterons quelques faits particuliers dont il nous ſouvient preſentement pour le prouver, & faire juger du reſte.

Mr. de la Charmóye & depuis la M. Angelique lui avoient ordonnés d'obeïr à la Sr. Candide en tout ce qui concerneroit ſa ſanté & ſes beſoins exterieurs: elle l'a fait ſi ponctuellement, qu'en 30. années elle n'a pas fait la moindre choſe ſur ce ſujet ſans le conſentement de cette ſœur, & n'a jamais temoignée ni par parole ni par action

au-

aucune repugnance à lui obeïr, quelque affection, ou quelque mouvement de devotion qui la portât à faire ou a laiſſer les choſes. Entre une infinité d'exemples en voici quelques uns qui feront juger des autres.

Madame de Crevecœur lui temoignant être ſurpriſe de ce qu'elle avoit été à l'Infirmerie après matines, parce qu'on y avoit communié des malades & lui diſant que cela lui pouvoit avoir redonné la fiévre, la M. lui repondit bonnement, je n'y devois pas aller, ma Sœur Candide me l'avoit dit hier au ſoir : mais ce matin eſtant venüe ici, elle a dit à la Sr. qui eſt avec nous, gardes vous bien d'eveiller notre Mere, cete Sr. a cru qu'elle lui diſoit de m'eveiller; c'eſt pourquoi j'en ai été ſurpriſe & ay même rompu le ſilence pour lui demander qui lui avoit dit m'éveiller: c'eſt pourquoi quand elle m'a dit que c'êtoit ma Sr. Candide, je n'ai plus fait de difficulté. Mais quand j'ai eſté habillée j'ay été bien ſurpriſe de voir ma Sœur Candide, qui m'a dit tout étonnée que ce n'avoit point été ſon deſſein. Sur cela j'ay commencé auſſitôt à me deshabiller: mais comme elle a vû que j'etois toute prête, elle a trouvé bon que j'y allaſſe, & ainſi j'y ſuis allée, il ſemble que Dieu l'a voulu, ayant permis ce mal entendu ou perſonne n'a de faute. En quoi elle pratiquoit ce qu'elle diſoit ſouvent, que l'on doit obeïr à ſon Infirmiere en ce qui regarde la ſanté comme à ſa ſuperieure, & que les malades ne doivent point dire qu'elles ſont incapables des pratiques de la Religion; parceque la maladie leur en fournit toutes les occaſions, puis qu'elles peuvent pratiquer l'obeïſſance dans la ſoumiſſion qu'elles rendent à l'Infirmiere, la mortification en prenant les remedes que l'on leur donne; la penitence dans la ſoufrance de

leurs maux, & même le jeûne se contraignant à prendre la nouriture qui est necessaire, & en se privant de celle qu'on pourroit desirer qui sont contraires à la santé. Car la maxime de la M. des Angés étoit qu'une malade ne doit jamais rien demander ni refuser, mais se laisser conduire. Elle disoit neantmoins que quand on avoit envie de quelque chose permise en soi & que ce desir occupoit & distraioit l'esprit, elle croioit qu'il valoit mieux la demander, en tachant neantmoins de se préparer à en porter doucement & patiemment le refus; parceque quelque fois ce grand desir nous nuit plus que la satisfaction que nous pourrions prendre, en ce qu'il embarasse & remplit l'esprit. Elle disoit qu'elle suivoit elle même cela en pareil cas.

Une jeune fille qui est maintenant Religieuse Professe du P. R. ayant été mise pensionaire en cete maison contre son gré, & l'education toute mondaine & toute seculiere qu'elle avoit eüe lui donnant beaucoup d'eloignement de la Religion, elle entra dans une mélancolie si grande, qu'elle sembloit surpasser la portée d'une enfant de son âge, qui etoit de 12. ou 13. ans. La M. Angelique qui avoit grande charité pour elle & grand desir de la gagner à Dieu & de l'arracher du monde, où elle prévoioit qu'il estoit difficile qu'elle ne se perdît pas, pria la M. des Anges de trouver bon qu'elle fût à sa chambre aider à la Sr. Candide à de petits ouvrages. La M. l'ayant agrée la Sr. Candide se servoit de cete pensionaire pour la plus part de ses messages, parce qu'elle le vouloit divertir, & sur tout elle l'emploioit souvent à aller querir la M. lors qu'elle étoit trop long tems à l'Eglise; & cete fille se souvient que dans quelque profonde attention à Dieu que la M. fût, elle quitoit sa priere

priere au meme moment qu'elle lui disoit, ma M. ma Sœur Candide vous prie de revenir à la chambre. Elle revenoit pour savoir ce que la Sr. Candide desiroit, qui n'étoit rien d'ordinaire, si non pour la prier de ne se tenir pas si long tems à genoux, ou à dire des Psautiers. Quand la M. voioit que ce n'etoit que cela elle se mettoit à sourire, & se tenoit quelque tems à sa Chambre à lire ou a faire quelque autre chose, & puis elle lui disoit bonnement, je me suis reposée, voules vous bien que je retourne? faisant toujours éxactement ce que la Sœur Candide lui disoit. Mais il arrivoit aussi asses souvent que pendant que la Sr. Candide envoioit querir la M. par la petite fille, elle même Sr. Candide s'en alloit & êtoit tres long tems sans revenir à la chambre. La M. cependant l'attendoit sans impatience, sans inquietude & sans jamais se plaindre à elle, lors qu'elle êtoit revenüe, de l'avoir ainsi envoyé querir, puis s'en estre allée. La M. etant souvent malade avoit quelque fois besoin de prendre quelque chose l'apres dinée. Comme la Sr. Candide êtoit fort occupée elle ne songeoit pas asses souvent à le lui faire prendre qu'à l'heure de Vêpres, & quelque fois la M. etant deja sortie de la chambre pour y aller. Mais cependant quelque pente que la M. eût pour les observances & quelque devotion qu'elle eût d'assister à l'Office, elle perdoit le commencement de Vêpres pour prendre quelque chose des que la petite fille lui avoit dit que la Sr. Candide l'en prioit. Cete pensionaire admiroit beaucoup cete soumission: mais, comme elle êtoit malicieuse, elle pensoit que si la chose coutoit plus à la M. que peut être elle ne le feroit pas sans temoigner quelque repugnance: & dans cete pensée elle voulut éprouver jusqu'où

CHAP. XI.

I. Partie.

iroit la vertu de la M. c'est pour quoi quand la Sr. Candide lui avoit dit, ma fille, dites à la M. des Anges qu'il faut qu'elle prene quelque chose avant que d'aller a Vêpres, la petite fille avoit souvent la malice de laisser sortir la M. de la chambre sans lui rien dire, de lui laisser descendre deux grands escaliers, de lui laisser mettre son manteau faisant la guerre à l'œil pour voir quand la M. seroit sur le pas de la porte du chœur, puis quand elle l'y voioit, elle lui venoit dire, ma Mere, ma Sœur Candide vous prie de prendre quelque chose, elle a preparé tout ce qu'il faut. La M. lui disoit en souriant, ça, ma fille, je m'en vais: elle ôtoit son manteau, remontoit à la chambre, prenoit son bouillon ou autre chose, puis redescendoit & retournoit à Vêpres.

On ne raporte que ces petits faits; parce qu'on n'a pas la memoire presente des autres. Mais on peut assurer en general que dans les grandes & les petites rencontres son obeïssance étoit egalement simple & egalement promte.

CHAPITRE XII.

De sa Regularité, de son silence, & de la sainte liberté qui lui faisoit sans scrupule blesser l'un & l'autre quand la necessité ou la charité le demandoient.

LA Regularité de la M. étoit si remarquable que dès les premiers jours de son entrée en Religion elle estoit une objet d'admiration aux plus anciennes Religieuses & aux deux Meres même, qui ont souvent dit qu'il sembloit que l'esprit de Religion & d'observance fût né avec elle.

elle. Elle a conſervé cet eſprit toute ſa vie, ſans que les grandes affaires de Maubuiſſon l'ayent pû alterer. Les huit ou neuf premieres années, qu'elle fut Abbeſſe, Dieu lui donnoit quelque ſanté; elle ne ſe dispenſa jamais pendant ce tems ni de l'Office du jour & de la nuit, ni de pas une obſervance, quelque petite qu'elle fût, à moins d'une neceſſité indispenſable. Elle ſe faiſoit éveiller un peu devant matines, afin d'aller elle même ſonner le premier coup, comme il eſt porté dans la Regle, quoi qu'elle ſe couchât toujours fort tard, parce qu'elle prenoit le ſoir pour écrire & expedier des affaires qu'elle avoit remiſes à cete heure pour pouvoir ſuivre le jour les obſervances.

Après matines elle alloit ordinairement viſiter les infirmeries du Noviciat, qui n'êtoient jamais degarnies, à cauſe du grand nombre de filles qu'elle prenoit à l'epreuve. Elle leur rendoit les ſervices les plus bas; elle venoit faire tout cela tout bas, tant elle avoit peur d'eveiller celles qui dormoient, ou pour empêcher qu'on ne la reconnût, & que ces filles ne fuſſent honteuſes ſe voiant ſervies en des choſes ſi baſſes par la M. Abbeſſe. En effet elles l'êtoient tellement que la Sr. Candide ſe ſouvient qu'ayant eu une dyſenterie pendant qu'elle êtoit poſtulante, elle eut une telle confuſion de voir la M. la ſervir ainſi tous les jours au ſortir de matines, qu'elle fit ſemblant de ne s'en apercevoir pas. Elle balayoit elle même ſa cellule & ſervoit elle même en toutes choſes.

On faiſoit toujours une heure & demie de travail commun. Il conſiſtoit à balayer la maiſon, porter du bois, du linge les jours de leſſive, ſurcler au jardin, cueillir les fruits, les ramaſſer, comme auſſi les pois, les feves, les orges, les avoines &c. La M. ne manquoit ja-

mais, à moins d'être malade ou d'être occupée à une affaire qui ne pût se remetre, à se trouver à ce travail & à s'y mettre aussitôt & aussi avant que la moindre Sœur du Noviciat. Elle alloit à son rang laver les écuelles sans y manquer jamais.

Depuis même qu'elle devint infirme elle ne se dispensoit de ces observances, que le moins qu'elle pouvoit, son cœur l'y portoit toujours & faisoit qu'elle surmontoit ses propres infirmités pour s'y pouvoir rendre; & son esprit portant son corps, elle faisoit non ce que celui ci vouloit, mais ce que le premier aimoit.

Pour son silence & son recueillement il étoit tout à fait extraordinaire. Le silence étoit en elle une vertu universelle qui calmoit tout au dedans & au dehors. Elle étoit succinte en ses discours. Elle trouvoit toujours moien de diminuer les paroles dans la plus grande necessité de parler. Elle avoit un ton de voix & une maniere de parler qui inspiroit le silence. On ne voyoit en elle aucun mouvement impetueux, ou trop libre ou trop vivant, tout y étoit calme, moderé, tranquile, doux, humble & sans affectation; & la promptitude avec laquelle l'esprit de Dieu la corrigeoit de l'activité & de la vivacité qui lui étoit naturelle (ce qui paroissoit quelque fois comme un éclair) servoit à faire connoitre combien son ame étoit assujetie à la loi de l'esprit, comme ses restes d'une si legere infirmité l'humiliant elle même, faisoient reconnoitre aux autres que la vertu est un don de Dieu & non de la nature; & qu'ainsi chacun peut y aspirer; puis que Dieu qui a sanctifié les St. qui étoient fragiles comme nous, nous peut rendre forts & vertueux comme eux. Jamais elle ne demandoit rien pour se satisfaire, nouvelle & autre chose; jamais elle ne disoit rien qui pût marquer

une

une perſonne qui ſe divertit ou qui s'épanche; & elle avoit un tel ſoin d'eviter ſes defauts, qu'elle diſoit quelque fois qu'elle trouvoit plus d'avantage à parler & à converſer avec des perſonnes ſujetes à raporter les choſes autrement qu'elles ne ſont, ſoit par ſcrupule ou par pointillerie, manque de jugement ou autrement. Car diſoit elle quand on parle à une perſonne qui va bonnement & dont on ne craint rien, la nature ſe porte inſenſiblement à s'ouvrir, à s'épancher, à dire ſes ſentimens, à prendre part à ceux des autres: ce qui cauſe ſouvent de grandes maux à l'ame: au lieu que la gêne où l'on eſt avec ſes autres ſortes de perſonnes, quoi que fort penible, eſt fort ſalutaire; parcequ'elle nous retient & nous reſſerre. Mais ce qui eſt merveilleux, c'eſt que cete regularité & ce ſilence étoit ſans ſcrupule & n'avoit rien de contrint, la pente de ſon cœur y étoit toujours. Mais elle ſuivoit ſans peine une autre maniere d'agir, quand la neceſſité ou la charité le demandoient.

En voici pluſieurs exemples, entre pluſieurs dont il ne nous ſouvient qu'en general.

Une fois une perſonne lui ayant porté des lettres un jour de feſte, pendant qu'elle entendoit la Meſſe, elle voulut la quiter auſſitôt pour les lire: ce qu'elle ne fit pourtant pas; parceque la perſonne lui dit qu'elle attendroit bien que la Meſſe fut dite. Après la Meſſe comme on lui temoignoit d'être ſurpris de la facilité avec la qu'elle elle étoit diſpoſée à quiter la Meſſe pour lire ſes lettres, elle fit reponſe; quand une Sœur m'aborde je ne ſay pas ſi ce qu'elle me veut dire n'eſt point preſſé; c'eſt pourquoi je quite auſſitôt; parceque la charité eſt preferable à tout, elle ne gâte jamais rien, je ne veux point être cauſe qu'une Sr. s'impatiente en attendant après moi,

ou

ou qu'elle manque à quelque chose de son devoir en perdant du tems à m'attendre: car nous sommes aussi coupables des fautes où nous avons données occasion, que de celles que nous faisons nous même.

Madame de Crevecœur lui disant un jour comme par forme d'excuse, qu'elle croioit qu'elle lui avoit donné bien de la peine au commencement de sa retraite a Port-Roial en ne l'entretenant que de bagateles, & qu'elle admiroit comment elle l'avoit pû soufrir sans temoigner au moins qu'elle s'en trouvoit importunée, la M. lui repondit qu'elle ne croioit point avoir perdu son tems, & qu'elle n'en avoit eu nulle peine: que les personnes qui sortent du monde on l'esprit tellement plein de ces choses qu'elles ne sauroient s'empecher d'en parler. Que pourvû que les choses ne soient pas mauvaises mais seulement agreables & divertissantes on ne les doit pas reprendre; qu'il les faut écouter bonnement en priant Dieu cependant de leur vuider leur cœur des affections & leur esprit des images du monde pour les remplir de son amour & des choses utiles à leur salut. La M. sembloit avoir la maxime du premier Apologiste de la foi Chretienne sans peut estre l'avoir jamais sçûë. Que si les longes discours & la multitude de paroles est souvent un defaut, qui doit donner de la honte, jamais on n'en doit rougir comme d'un defaut, quand ils peuvent contribuer à l'edification des ames & à leur utilité: car si d'une part elle êtoit très succinte en paroles & en toutes les rencontres où les autres cherchoient de la vaine satisfaction ou une bienseance humaine & seculiere: & s'il ne se pouvoit rien ajouter à son amour pour le silence & à son exactitude pour le garder, il n'y avoit aussi peut être personne plus disposée à s'ouvrir

vrir & à ſe repandre. Quand les paroles & les entretiens pouvoient ſervir à conſoler, à inſtruire & à edifier le prochain, alors elle faiſoit paroitre que la loi n'eſt point en effet impoſée au juſte, mais que la charité, qui eſt l'ame de la loi, commande & regne ſur lui abſolument. Nous avons vû cela en une infinité d'occaſions & generalement à l'égard de toutes les perſonnes, qui avoient beſoin d'elle en quelque maniere que ce fût.

Sur cela la Religieuſe dont il eſt parlé dans la Relation precedente, ſe ſouvient que pendant qu'elle êtoit penſionaire & qu'elle travailloit avec la Sœur Candide, la M. ſe baiſſoit bien jusqu'à l'entretenir ſouvent & quelque fois fort long tems de choſes agreables & divertiſſantes, parmi les quelles elle mêloit toujours quelques paroles pour la porter à Dieu. Elle paſſoit même plus avant: car pour charmer mieux la profonde triſteſſe où êtoit cete penſionaire, elle chantoit & lui aprenoit à chanter des cantiques ſpirituels & quelque chant d'Egliſe au lieu des airs profanes que l'on lui avoit apris. Et cete fille confeſſe que la condeſcendance de la M. qu'elle êtoit perſuadée par ſa propre experience n'aimer rien tant que le ſilence & la priere, lui a plus ſervi pour ſortir de ſa melancolie & entrer dans le bien; que toutes les grandes inſtructions que l'on lui auroit pû donner avec une conduite plus ſeche.

La M. avoit encore fait paroitre à Maubuiſſon cete charité qui ſe rend foible avec les foibles, pour gagner les foibles, & enfant avec les enfans, pour rendre ces enfans hommes parfaits en J. C. à l'egard de Madame de Palluau Abbeſſe d'Argenſoles, que l'on lui avoit donnée pour tâcher de la former: car cette Abbeſſe qui n'êtoit alors agée que de 17. ans, & dont l'humeur naturelle êtoit outre cela aſſez enfantine, ayant

ayant besoin que l'on s'accommodât fort à elle & qu'on ne la traitât pas serieusement & severement, la M. lui temoignoit non seulement toute la tendresse & l'amitié qu'elle pouvoit desirer: mais elle l'entretenoit si familierement & si gayement, que si on ne l'eût vûë que dans ses seuls tems, on eût crû qu'elle estoit capable de se divertir aux mêmes choses que la jeune Abbesse, des inclinations de la quelle elle sembloit se revêtir dans ses familieres conversations, pour la rendre ainsi capable en s'insinuant dans son esprit, de se revêtir elle même de l'esprit de l'Evangile & de la Religion dont elle travailloit à l'instruire en toutes rencontres par ses paroles & ses actions. La condescendance de la M. en ce point est d'autant plus admirable, qu'elle ne produisoit point l'effet naturel, que produit celle qui est humaine, qui fait dire par le proverbe que la familiarité engendre le mépris. Car celle que la M. avoit pour cete fille, bien qu'elle fût très grande, ne diminuoit point du tout le profond respect que sa vertu & sa sagesse lui faisoit meriter; & un seul regard & une mine un peu grave de la M. suffisoit pour tenir Mad. d'Argensoles dans l'ordre & l'exacte discipline.

Nous ne raportons que ces petits faits dont il nous souvient en particulier. Mais nous pouvons vous assurer que la Mere êtoit en toutes occasions & à toute heure dans cete sainte liberté qui la rendoit également capable & êgalement disposée à rentrer dans elle même, pour s'y occuper de Dieu & de son ame, & à sortir au dehors pour servir le prochain.

CHA-

CHAPITRE XIII.

Son affection pour la Pauvreté, & du soin qu'elle avoit de la pratiquer.

LA Mere a toujours aimé & pratiqué cete vertu en quelque état qu'elle ait esté. Pendant qu'elle a esté à Maubuisson, sans être malade, elle a toujours couché dans une cellule, dont les petites meubles estoient autant qu'elle le pouvoit plus pauvres & plus simples que ceux des autres Srs. C'estoit la coutume à Maubuisson de cueillir tous les ans les roseaux à la St. Yves, que l'on portoit dans une grande chambre pour faire des balais pour la provision de l'année. La M. ne manquoit jamais d'y venir comme les autres & de faire son balai pour sa cellule. Outre la cellule la M. avoit une chambre, où elle faisoit les affaires & parloit aux Sœurs, dont tous les meubles etoient pauvres; & les Srs. qui la servoient n'auroient jamais osées porter dans sa chambre un plat de fayence ou chose semblable ressentant tant soit peu le monde, non pas même dans ses maladies, tant elles savoient qu'elle aimoit la pauvreté.

Elle ne vouloit point avoir de feu à sa chambre, &, quand on y en avoit fait, elle le faisoit eteindre, dès qu'elle en sortoit pour aller à l'Office ou ailleurs: ce qui incommodat fort la Sr. Candide, parce qu'elle vouloit que la M. se chaufât quand elle revenoit de l'Eglise; & cependant il se passoit bien du tems avant qu'elle eut ralumé le feu: en sorte qu'à peine estoit il allumé qu'il faloit que la M. sortît pour quelque autre observance. Ce qui obligea la Sr. Candide

CHAP. XIII.

I. Partie.

dide d'avoir des fagots de ſerment pour en jetter un au feu au retour de l'Office. Et quand elle ſe plaignoit à la M. de ce qu'elle ne vouloit point qu'on entretînt de feu à ſa chambre, elle repondoit que les pauvres n'en avoient pas.

Elle avoit le même amour de la pauvreté dans ſes habits les voulant uſer entierement: ce qui donnoit encore bien de l'exercice aux Robieres, qui lui en vouloient faire de neufs. Et la Sr. Candide ſe ſouvient que ces Srs. l'ayant une fois ſi importunée, qu'elle ne pouvoit ſe defendre de leur laiſſer faire ſes habits, dès qu'elle les eut, elle les changea avec une Sœur, qui êtoit de ſa taille, dont elle prit les vieux.

Si elle aimoit tant la pauvreté pour elle même, elle ne l'aimoit pas moins pour la maiſon, ayant ſouvent dit aux Peres de l'Ordre, à la Sr. Candide & à pluſieurs autres, que les richeſſes etoient la ruine des maiſons; qu'il y avoit une malediction ſur ces grandes Abbayes, qui faiſoit que le bien ne s'y pouvoit établir; qu'elle croioit que c'eſtoient les richeſſes qui attiroient cete malediction; & que pour la détourner & ſe rendre Dieu favorable, il faloit apauvrir ces maiſons par de grandes aumônes.

Elle apelloit l'aumône & la priere les armes qui defendent les maiſons de leurs ennemis & les protegent dans les grandes contradictions: & comme il y en avoit d'extremes à ſoufrir dans Maubuiſſon, elle avoit ſans ceſſe en main ces deux armes defenſives, comme on le verra dans toute la ſuite.

Elle ne vouloit point travailler à s'enrichir; parce, diſoit elle, que le bien eſt la ſource de la deſunion, & la pauvreté la ſource de la paix. C'eſt pourquoi elle evitoit les proces, tant qu'elle pouvoit, & ne vouloit pas chercher les moyens d'en-

d'entrer dans les anciens biens & titres de cete Abbaye, qui avoient eſté alienés par les malheurs du tems.

CHAP. XIII.

I. Partie.

Sur ce ſujet la Sr. Candide ſe ſouvient d'une hiſtoire. Mr. l'Abbé de Prieres ayant conſeillé à la M. de prendre pour Procureur Dom Francois des Vaux, qu'il lui loüoit comme un bon Religieux fidele, affectionné & tres intelligent dans les affaires, elle s'y accorda, à condition qu'elle le verroit auparavant pour en juger. Dom François vint donc à Maubuiſſon: mais la M. eſtant lors malade envoia la Sr. Candide le voir. Elle l'entretint familierement, & ce Religieux lui diſoit toute ſa conduite dans les affaires. Il lui dit entre autres choſes, qu'il avoit fait revenir à l'Abbaye des Vaux de Cernay quantité de biens & anciens titres par le moien de quelques actes, qu'il avoit trouvé dans les Archives, qui etoient tres bons en eux mêmes, mais qui ne pouvoient être preſentés en Parlement par ce qu'ils n'avoient point de ſignature; que cela l'avoit d'abord embaraſſé, mais qu'il s'étoit tiré de cet embaras par cete invention. Il avoit fait au bas de ces actes une ſignature grifonnée qu'il avoit apres rongée comme auroient pû faire des rats: que cela lui avoit parfaitement réuſſi; parceque Mrs. du Parlement avoient crû que cete piece eſtoit un ancien titre, qui par ſa grande vieilleſſe êtoit tout rongé par les rats; & ſur cete ſupoſition ils avoient jugés en faveur des Vaux: ajoutant qu'on n'avoit qu'à lui donner les papiers de Maubuiſſon, qu'avec de bonnes inventions ſemblables on rentreroit aiſément dans les biens alienés.

La Sr. Candide ne lui dit rien, mais elle vint rendre compte à la M. de cet entretien. La M. ayant oüi cete belle hiſtoire, fit un grand ſoupir;

&

CHAP. XIII.

I. Partie.

& dit, ma Sr. en voila asses, Dieu nous garde d'enrichir la maison par de tels moyens, il faut le remercier & n'entrer pas d'avantage en discours.

Les Peres etoient tous extremement portés à faire toujours de nouveaux proces pour tâcher de faire venir du bien au monastere, de quoi la M. gémissoit; disant que son desir n'étoit pas d'acroitre le bien de la maison: mais que sa crainte étoit de la voir si riche, qu'il y eût à craindre que ses richesses n'en fussent la perte devant Dieu; que pour elle, elle se contenteroit bien de se defendre quand elle seroit attaquée, après même avoir fait son possible pour faire entrer les parties en raison.

Elle avoit un soin continuel de visiter les Offices, pour voir s'il n'y avoit rien de superflu, & pour recommander aux Officieres de pratiquer la pauvreté en celles qu'elles avoient entre leurs mains, leur disant qu'elles devoient avoir pour cela un amour singulier & une exacte vigilance, non seulement par le desir d'être fideles a la promesse qu'elles avoient faite à Dieu d'être pauvres, mais encore par un mouvement de charité; parceque l'on se rendoit ainsi plus capable d'assister les pauvres, à qui on distribuoit fidelement tout ce que l'on épargnoit. Elle éxecutoit en ce point comme dans les autres avec un soin extreme ce qu'elle disoit à ses filles, & non seulement elle se retranchoit en toutes choses de ce qui pouvoit passer pour n'estre pas necessaire, mais souvent elle retranchoit même le necessaire, & avec tant d'adresse qu'il faloit le guéter continuellement pour le découvrir & pour l'empêcher: mais cete aplication même étoit souvent fort inutile: la charité de la M. étoit si vive, qu'elle surprenoit la veille & l'attention des autres sur tout en hiver qu'elle

qu'elle paſſoit ſes habits & ſes chauſſes à des pauvres qui venoient à ſon parloir bien plus ſouvent que la Sr. Candide n'eut voulu; ou au moins plus ſécretement. Car cete Sœur auroit deſirée que la M. eût au moins demandé d'autres habits pour la garantir du froid: mais elle n'y gagnoit rien; & quand elle s'apercevoit que la M. s'etoit ainſi depoüillée pour enrichir ſes pauvres en ſecret & qu'elle lui en vouloit parler, la M. lui alleguoit tant de raiſons, qu'on ne pouvoit s'en défendre ni répliquer: & tout ce que l'on pouvoit faire êtoit de veiller ſur elle de ſi près qu'on lui pût redonner promtement ce qu'elle même avoit donnée aux pauvres, & empêcher ainſi qu'elle ne ſoufrît.

Mais la M. êtoit bien eloignée du defaut de ceux qui aiment dans leurs parens les honneurs & les biens du monde qu'ils ont mepriſés pour eux mêmes. Elle aimoit la pauvreté pour ſes parens, qu'elle n'a jamais voulu enrichir, quoi qu'elle en eût toutes ſortes de moiens dans l'adminiſtration de cete riche Abbaye. Et quand la charité l'obligeoit à leur faire quelque bien, c'êtoit tonjours avec conſeil & pour les tirer ſeulement de la neceſſité & non pour les rendre riches, car elle diſoit que la pauvreté eſt un ſi grand bien, qu'il n'en faut pas priver les perſonnes, en leur donnant ſujet de s'elever au deſſus de l'état où Dieu les a mis, ou par leur naiſſance, ou par une conduite particuliere de ſa providence.

CHA-

CHAPITRE XIV.

De ſa mortification en ce qui regarde la nouriture & les autres ſatisfactions des ſens.

LA Mere a toujours travaillé à faire paroître en ſon corps la mortification de J. C. & à munir tous ſes ſens des marques de l'agneau ſans tache.

Elle a perſeveré près de dixhuit ans à compter depuis ſa profeſſion dans une étroite obſervance, ne ſe diſpenſant ni du jeûne ni de l'abſtinence de viande pour des migraines & d'autres indiſpoſitions paſſageres. Cete migraine devint plus furieuſe depuis qu'elle fut à Maubuiſſon; elle lui prenoit pour le moins tous les quinze jours, & elle étoit presque toujours accompagnée de grands vomiſſemens. Elle lui prenoit d'ordinaire le matin: mais elle n'en faiſoit rien paroitre d'ordinaire que le ſoir, allant à toutes les obſervances & expediant toutes les affaires, jusqu'à ce qu'enfin n'en pouvant plus, elle etoit obligée de ſe coucher promtement. Cete contrainte irritoit ſon mal: enſorte que la migraine ne commençoit pour l'ordinaire à diminuer que vers les dix ou onze heures. La Sr. Candide faiſoit la guerre à l'œil pour obſerver cete diminution, afin de lui donner de la nouriture, car la M. n'en demandoit jamais; elle ne vouloit que la collation que l'on avoit au Couvent; & le plus qu'elle pouvoit obtenir c'eſt qu'elle ſoufrît qu'on lui donna ſon fruit cuit lors qu'on l'avoit donné cru aux Sœurs.

Il eſt arrivé quelque fois que lors qu'elle avoit eu de fort grands vomiſſemens, que la Sr. Candide

dide lui vouloit donner du cotignac ou quelque autre confiture à ſa collation, il n'etoit pas poſſible de la faire réſoudre à le manger, à moins que la Sœur Candide ne l'aſſurât qu'elle n'avoit autre choſe à lui donner; & alors elle le mangeoit, mais avec tant de peine & de mortification, que la Sr. Candide en avoit pitié, & ſe reſolut, pour lui épargner cete peine, d'avoir du fruit par devers elle pour le faire cuire dans les beſoins de la Mere.

Depuis la Ste. Croix jusqu'au Carême elle ne prenoit à ſa collation que trois onces de pain & un peu de fruit; elle ſe retranchoit tout ce qu'elle pouvoit. Une Sœur, qui a été ſept ans Refectoriere, étant en grande ſollicitude de ces retranchemens, que la M. ſe faiſoit pour ſa nouriture, en alloit faire ſans ceſſe de grandes plaintes à Mr. de la Charmoye: mais lors qu'il en parloit à la Mere elle lui diſoit de ſi bonnes raiſons, qu'elle le gagnoit; & bien loin de prendre enſuite plus de nouriture, elle y devenoit plus rigide, ce qui affligeant extremement cete pauvre Sœur, elle tâchoit par tous moyens de tromper la M. en lui mettant un plus gros morceau de pain & plus de fruit, croiant qu'elle n'y prendroit pas garde. Mais la M. s'en appercevant ſe retranchoit encore davantage ne prenant que deux onces de pain à ſa collation.

Cete Refectoriere a aſſuré pluſieurs fois que la M. tout viſiblement ne mangeoit jamais ſa ſuffiſance, ſur tout lors qu'elle avoit quelque choſe de meilleur: car alors elle ne faiſoit presque ſon diner que de pain & de potage: ce qui affligeoit bien cete pauvre fille, qui ſe tourmentoit toujours & toujours inutilement; parceque la M. ne ſe retranchoit pas moins.

La Sr. Candide a veu une infinité de fois que

CHAP. XIV. 1. Partie.

le lendemain de ces migraines de la M. les Srs. ayant égard à ses grands vomissemens lui vouloient donner quelque chose de ce que l'on donnoit aux Meres anciennes & que la Communauté n'avoit pas: aussitôt qu'elle s'en apercevoit, elle demeuroit sans manger, attendant que tout le Couvent fût servi; & alors elle apelloit une Religieuse, qui servoit; ma Sr. portes ma portion à une telle Sœur, & m'aportes la sienne, & cela avec une telle gravité que l'on ne pouvoit pas faire autrement. Que si quelque fois il se trouvoit des servantes un peu plus hardies que les autres, qui fissent quelque resistance, comme elle ne vouloit parler que brevement au Refectoire, elle ne disoit plus rien; mais elle ne mangeoit point du tout: ce qui obligeoit enfin les Religieuses de lui porter la portion d'une des Sœurs du noviciat, qu'elle avoit demandée: ce qui s'étendoit si loin qu'elle ne vouloit pas même qu'on lui donnât la moindre chose lors que les novices n'en avoient pas.

Sur cela la Sr. Candide se souvient qu'un jour, pendant la grande maladie de la Mere, dont nous aurons à parler, comme elle lui faisoit un petit reproche, & se plaignoit d'elle même à elle même lui disant; aussi ma M. vous aves fait une etrange vie, vous jeunies toujours comme aux jours des jeûnes d'Eglise, vous ne mangies jamais votre suffisance, vous aves bien fait pleurer ma Sœur Elisabeth Agathe, la pauvre fille avoit toujours les yeux en larmes. La M. lui repondit, mais ma Sœur, je me portois bien; & puis cete fille me voulois toujours donner des choses extraordinaires, quoi que je lui pusse dire, si elle m'avoit donné comme aux autres, j'aurois mangé: mais je me retranchois exprès pour essayer de la convaincre en cela, si elle se fût avisée de

de me donner quand je me trouvois mal un petit morceau de beure frais comme à nos Meres anciennes, je ne l'aurois pas refusé: car souvent j'étois fort degoûtée, mais elle ne s'en est jamais avisée. Puis elle ajoutoit en souriant, j'avois quelque fois si envie d'en avoir un petit morceau, quand je voiois qu'elle en donnoit à nos Srs. anciennes, mais je ne voulois pas lui en demander: car il ne faut pas suivre ses appetits. Quoi ma M. repliqua la Sr. Candide, en sept années vous n'aves pas osé demander un petit morceau de beure, que l'on donneroit de bon cœur à la derniere de la maison si elle en vouloit? vous aves bien fait pleurer ma Sr. Agathe: mais, si elle savoit cela, elle pleureroit bien davantage. La M. lui repondit, il ne lui faut par dire, je ne vous en parle que par entretien, cela n'est rien.

On a encore remarqué une infinité de fois à Maubuisson & à P. R. que la M. avoit une disposition si continuelle à se mortifier dans sa nouriture, que lors qu'elle êtoit le plus dégoutée, s'il arrivoit qu'elle mangeât quelque chose de bon appetit & que la Sr. Candide lui dît de ne le pas manger, crainte que cela ne lui fit mal, elle le quittoit sans peine & sans replique, si non qu'elle lui disoit quelque fois en souriant; il me semble pourtant que, si vous le voulies, cela m'accommoderoit bien.

Elle êtoit aussi mortifiée en toutes autres choses que dans la nouriture. Elle avoit tellement mortifié sa veüe, qu'elle disoit elle même qu'elle ne voyoit plus rien. Et une personne lui disant un jour qu'elle craignoit que des murailles blanchies d'une chambre ne lui gâtassent la vûë, la M. lui repondit, ma Sr je suis tellement accoutumée à porter la vûë basse, que je ne puis plus recevoir d'incommodité de ces choses.

CHAP. XIV.

I. Partie.

Elle ménageoit toutes les petites incommoditès, qui arrivent par inadvertance, comme d'une porte fermée rudement, d'une fenêtre ou d'une porte ouverte & mille autres petites choſes ſemblables, comme des occaſions de ſe mortifier continuellement ſans que les hommes en viſſent rien; & ſans que l'on eût la gloire de paſſer pour mortifiée; & elle recommandoit cete ſorte de mortification à toutes les perſonnes, qui avoient confiance en elle.

Elle mortifioit en toutes choſes, grandes & petites, la curioſité, ne s'enquêtant jamais de rien, ne regardant jamais rien, & ne diſant jamais rien par le motif de ſe ſatisfaire, même dans les choſes les plus innocentes & les meilleures.

Etant un jour venüe voir Madame de Crevecœur dans ſa cellule, dont la fenêtre êtoit ſur la porte du dehors, elle baiſſa ſon voile fort promtement & ferma le volet. Surquoi cete Dame lui dit, ma Mere vous aves bien peur que l'on ne vous voye. Elle lui repondit qu'elle devoit autant s'empêcher de voir que d'eſtre vûë. N'aves vous pas lû, dit elle, dans la vie des Peres, qu'un ſolitaire pour s'être ſatisfait à regarder labourer des bœufs à la campagne, s'êtoit reſolu par penitence de porter toute ſa vie une chaine de fer ſi peſante ſur ſon col, qu'il ne pouvoit lever la teſte. Pour moi, qui ne ſuis pas en êtat de faire penitence, à cauſe de mes infirmités & de mon âge, je dois m'empêcher de faire des fautes: car les perſonnes fortes & jeunes ſont comme des enfans, qui tombent ſouvent ſans ſe bleſſer & qui ſe relevent auſſitôt; par ce qu'ils ſont petits & legers; parceque les perſonnes qui ont la force de faire penitence, encore qu'elles tombent ſouvent, ne ſe font point de tort;

CHAP. XIV.

I. Partie.

tort; au contraire elles se relevent plus fortes qu'auparavant par la penitence qu'elles font ensuite. Mais les infirmes sont comme des personnes âgées qui ne peuvent tomber sans se blesser beaucoup & avoir grande peine à se relever; parce qu'elles ne peuvent faire penitence. C'est pourquoi elles sont obligées de veiller sur elles avec plus de soin que les autres, de peur de s'affoiblir par des chûtes frequentes sans se pouvoir relever comme il faut.

La Mere etant naturellement fort vive & fort promte pratiquoit encore excellemment la mortification en arrêtant les mouvemens de son propre esprit, n'agissant jamais qu'après lui avoir donné le tems de se rasseoir, aimant mieux ne point remedier aux choses, que de le faire avec précipitation & avec une vivacité humaine. Elle ne témoignoit jamais ses inclinations & ses aversions, quoi qu'elle fût fort ardente; & elle les mortifioit tellement, qu'il estoit impossible de les connoitre en la voyant agir.

Elle ne s'épanchoit point dans la conversation, qu'elle êtoit obligée d'avoir avec les personnes qu'elle cherissoit le plus, même dans l'entretien des choses necessaires & spirituelles, & elle se privoit de leur parler quand il n'y avoit point de necessité. Souvent quand la Mere Angelique & la Mere Agnés etoient ensemble en conversation, s'il êtoit necessaire que la Mere allât leur parler, elle le faisoit, mais disoit succintement ce qu'elle avoit à leur dire, écoutoit leur reponse, puis s'en alloit sans dire aucune parole & sans prendre part à leur entretien par le moindre geste ni la moindre demande. Elle agissoit ainsi envers Mr. de Singlin & les autres Mrs. ce qui ravissoit la M. Angelique, qui s'écrioit quelque fois, voila ce que c'est qu'une personne ver-

CHAP. XIV.

I. Partie.

tueuse; cete Mere nous condamne tous, tant que nous sommes, sans parler; les sens ni l'esprit humain n'entende rien à sa vertu; c'est une vertu qui a du raport à celle de la Ste. Vierge.

Cete grande vigilance à mortifier ses inclinations faisoit asses souvent douter aux personnes, même fort spirituelles, qu'il n'y eût de l'indifference en elle. Cependant il n'y avoit rien de si eloigné de son humeur naturelle & de l'esprit de gratitude, qui êtoit un effet de sa profonde humilité: & cela se voioit dans les occasions.

Il nous souvient sur cela que la Mere Agnés ayant eu une fois un mal considerable & qui fit peur, chacun se remuoit & alloit alarmé à sa chambre temoigner à elle & aux autres l'affliction que donnoit cete maladie; la M. des Anges fut presque seule, au moins des principales, à ne se point remuer: elle alloit peu ou point à la chambre: en sorte que la M. Agnés même crut qu'elle etoit indifferente sur sa maladie. Cependant la M. faisoit des prieres particulieres pour elle, & demandoit à Dieu sa santé avec beaucoup d'instance, & ayant rencontré la Mere Madelaine de Ste. Agnés, elle lui donna un petit papier, dans lequel il y avoit du linge, qui avoit touché à la Ste. Epine, & lui dit, ma Sr. portes, je vous prie, cela à la chambre de la Mere Agnés & dites à nos Srs. que je les prie de le lui mettre sur la tête, j'espere que Dieu aura pitié de nous & qu'il la guerira; je suis au dernier jour de ma neuvaine, je l'aurois êté porter moi même, mais je ne l'ay pas voulu, il faut l'epargner & ne pas lui faire bruit sans neceſſité. La Mere Madelaine de Ste. Agnés fut faire son message, dont chacun fut surpris, & la Mere Agnés la premiere, dans la forte persuasion, ou elle & les autres êtoient, de la grande indifference

ce de la Mere des Anges: ce qui ne contentoit pas ler Srs. qui êtoient auprès de la Mere Agnés, qui depuis ce jour commença à ſe mieux porter.

Elle fut un an à faire des prieres pour un neveu & une niece de ma Sœur Candide, ſans en rien témoigner à cete Sr. & ſans lui faire paroitre qu'elle eût affection à ce qui la touchoit, renfermant ſes mouvemens de tendreſſe & de charité avec cete Sr. comme avec les autres pendant trente années qu'elles ont êtées enſemble: mais Dieu aiant tellement beni ces pauvres enfans, qu'au bout de l'an des prieres de la Mere jour pour jour ils furent tous deux conſacrés à Dieu par la Religion; le neveu aux Benedictins; & la niece aux Urſulines d'Orleans: ce que la Mere ayant apris elle dit ſimplement à la Sr. Candide, il faut bien rendre graces à Dieu, j'ai grande joie du bien de ces pauvres enfans, il y a un an que je prie Dieu pour cela.

CHAPITRE XV.

Son extraordinaire patience dans ſes maladies.

TOute la vie de la Mere a êté un exercice continuel de patience, ayant eſté traverſée durant toute ſa vie & ſur tout durant 22. ans, qu'elle a demeurée à Maubuiſſon, durant leſquels elle a eu une continuelle perſecution à ſoufrir de la part des PP. de l'Ordre, comme nous le dirons dans les Relations ſuivantes. Mais celle, qu'elle a fait poroitre dans ſes maladies, eſt ſi merveilleuſe, que nous avons cru la devoir mettre dans une Relation particuliere.

Le travail exceſſif de corps & d'eſprit, qu'elle

avoit eu pendant les neuf ou dix premieres années, qu'elle fut à Maubuisson, & qui a été un sujet d'etonnement à la M. Angelique, qui disoit ne pouvoir comprendre comment elle y avoit pu resister: ce travail donc joint à l'austerité de la Regle, qu'elle avoit pratiquée exactement, lui ayant échaufé le sang, elle fut au bout de ce tems horriblement travaillée d'hemorroïdes, qu'elle cacha autant qu'elle put. Mais enfin les douleurs devinrent si excessives, qu'elle ne put plus les dissimuler. Elle en fut tourmentée deux ans durant avec une si grande violence qu'elle en est tombée plus de douze fois en de violentes syncopes, jusqu'à perdre connoissance; & une fois même on la tint pour morte. Cependant, dans ces douleurs excessives, elle conservoit une douceur, une paix & une attention à Dieu si extreme, qu'il sembloit qu'elle n'eût point de mal. Jamais elle ne demandoit ni nouriture, ni remede, ni soulagement: ensorte qu'il faloit que la Sr. Candide devinât ce qu'il lui faloit; la Mere s'abandonnant à cete Sr. comme un petit enfant, qui n'auroit eu ni discernement pour juger ce qu'il lui faloit, ni parole pour le demander. Cete paix & cete douceur êtoit si grande, qu'elle paroissoit sur son visage: ensorte que les Medecins & sur tout Mr. de St. Jaques, pour lors Doyen de la faculté, qui etoit venu à Maubuisson pour consulter son mal, disoit que l'on n'auroit jamais cru à la voir qu'elle soufrît, si l'etat de ses maux, où la gangrene commençoit à se mettre, n'eut convaincu que sa soufrance êtoit extreme.

Pendant les deux ans de ce mal fachieux, qui l'obligeoit de garder presque toujours le lit, elle eut une colique bilieuse, qui lui dura treize jours sans relâche, de la quelle on crut qu'elle mourroit: car elle etoit accompagnée d'une forte fievre

fievre avec de grands vomissemens jour & nuit, ensorte qu'elle ne pouvoit retenir aucune nourriture de quelque espece & en quelque petite quantité qu'elle fût, elle ne recevoit aucun soulagement, quelque remede que l'on lui pût faire, & il y avoit dix jours qu'elle n'avoit pas dormi un moment. Mr. Duval, Medecin ordinaire de l'Abbaye, ne sachant plus que faire, & desirant extraordinairement la conservation de la Mere, qu'il estimoit extremement, fit venir des Medecins de Paris, entre les quels étoit Mr. de St. Jaques, Doyen de la faculté.

Ces Mrs. avant que d'entrer en consultation, s'informerent de la maladie & de toutes les circonstances : ils en furent surpris, ne pouvant comprendre comment une personne pouvoit être dans de si grands maux & en même têms dans une si grande tranquilité, que celle, où paroissoit la Mere & ils disoient avec étonnement à Mr. Duval, si vous ne nous assuries de tout ceci nous ne le pourions pas croire : puis en regardant la M. ils ajoutoient ; mais Madame est bien jeune ; il est vrai, repondoit il, qu'elle n'est pas âgée, mais la serenité de son visage vient de la paix & de la patience extraordinaire, que Dieu lui donne, plutôt que de son âge ; & j'ai toujours remarqué que, quand elle a le plus de mal, c'est alors que la douceur de son esprit parôit plus sur son visage, qui est aussi paisible que celui d'un enfant. Ces Mrs. cherchant ensuite toutes sortes de moiens pour la soulager, s'aviserent une fois d'ordonner que l'on lui donnât un peu de nouriture, & qu'en même tems on lui apliquât sur le ventre une grande ventouse, croyant que cela empecheroit qu'elle ne vomît. On fit cete ordonnance, mais l'effet fut tout contraire à ce que l'on pretendoit : car la colique travaillant

CHAP. XV.

I. Partie.

la M. d'un côté, le mal de cœur de l'autre; & la ventouse la tirant & la tourmentant, cela lui donna de telles angoisses & de si grandes douleurs, qu'il sembloit, qu'elle alloit mourir. La Sr. Candide la voiant en cet état lui dit, mais ma M. vous n'en pouves plus. Il est vrai, dit elle, que j'ai de grandes douleurs. La Sr. Candide voulut ôter la ventouse: mais la M. l'empêchoit disant qu'il faloit obeïr & soufrir cete incommodité puis que les Medecins l'avoient ordonnés. Neantmoins la Sr. Candide, voiant ses excessives douleurs, la lui ôta; & la M. lui avoüa ensuite qu'elle croioit que, si on la lui avoit laissée, elle en seroit morte.

Lors que la M. êtoit dans l'exces du mal, c'êtoit alors que sa joie s'augmentoit, & elle se sentoit si transportée d'amour vers la celeste patrie, qu'elle chantoit deux ou trois fois sur un chant d'Eglise ces paroles. *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi in domum Domini ibimus.* Ce chant êtoit le signal, qui faisoit connoitre quand elle croioit devoir mourir: ce qui causoit une profonde douleur & des larmes tres ameres aux filles: car on ne sauroit trop dire comme, quoi nonobstant les troubles que les PP. excitoient contre la M. & toutes les préventions, qu'ils tâchoient de mettre contre elle dans l'esprit des filles, la M. avoit tellement gagnée leurs cœurs par son extreme bonté, que leur affection les attachoit à elle, malgré tous les nuages, que les discours des PP. causoient dans leur esprit. Cete affection augmentoit les peines de la M. dans ses maladies: car, dans quelque accablement de mal qu'elle fût, il etoit impossible d'empecher ces filles de lui venir parler sans cesse, quelque chose que l'on leur pût dire; elle les recevoit avec la même

bonté

bonté & avec la même douceur, que ſi elle n'eut point eu de mal: ce qui redoubloit leur envie de parler. Mais enfin le Medecin jugea qu'on augmentoit viſiblement la maladie de la M. & que cela même, dans l'extreme foibleſſe où elle étoit, la metoit en peril de ſa vie, on fut contraint de le faire ſavoir au Superieur Mr. de la Charmoye, qui vint exprés à Maubuiſſon, pour parler aux Sœurs ſur ce ſujet, leur ordonnant de ne point aller trouver la M. quand la Sr. Candide leur diroit qu'elle n'étoit pas en état, & ordonnant d'autre part à la Sr. Candide de les avertir bonnement quand elle y ſeroit, & de les y faire aller l'une après l'autre.

Pendant cete grande maladie de la M. Mr. de St. Cyran paſſa par Maubuiſſon, ſans ſavoir l'état de la M. il ne put la voir, par ce qu'on ne vouloit pas s'expoſer à le faire entrer à cauſe des PP. La Sr. Candide le fut voir au parloir, lui conta toutes choſes, les maux extremes de la M. ſa ſoumiſſion à Dieu, ſa dependance prodigieuſe de celles qui la ſervoient, ſa profonde paix. Comme Mr. de St. Cyran admiroit toutes ces choſes, & qu'il lui faiſoit tout particulariſer, la Sr. Candide s'aviſa de lui dire, Mon Pere, voules vous la voir? le peut on? repliqua-t-il; on le peut en ouvrant cete porte; oui, dit Mr. de St. Cyran. Mais ne s'en apercevra-t-elle point? n'en aura-t-elle point de peine? Non dit-la Sœur Candide: car je viens de ſortir d'avec elle & je ſuis aſſurée qu'elle eſt en oraiſon: car elle y entre auſſitôt qu'elle eſt ſeule. Sur cela elle ouvrit la porte du petit parloir; la quelle étant ouverte on pouvoit voir de la grille ſur le lit de la Mere. Mr. de St. Cyran fut un quart d'heu-

CHAP. XV.

I. Partie.

re à regarder dans une profonde admiration la paix merveilleuse de la Mere dans les extremes douleurs, où elle etoit à l'heure; puis au bout de ce tems Mr. de St. Cyran dit avec une petite exclamation, il faut avoüer que c'est une ame bien possedée de Dieu. La M. cependant ne s'aperçût point que l'on la regardoit, & demeura toujours en priere. Elle a conservée dans toutes ses maladies grandes & petites & dans la continuelle infirmité, où elle a êté le reste de sa vie, c'est à dire, de vingt ans durant, la même paix, la même joye, la même dépendance, la même mortification, & même dans sa derniere, comme nous dirons à la fin, qui servit à faire voir que la charité ne resiste pas seulement à tous les flots des diverses peines, qui agitent la vie des hommes sur la terre, mais qu'elle est plus forte que la mort même, & qu'elle en surmonte aisément l'amertume par la gloire de son esperance, qui lui montre de si près les biens, dont elle doit joüir.

CHAPITRE XVI.

Sa charité envers le prochain. Comme elle supportoit les personnes foibles, & excusoit leurs plus grands defauts.

LA Mere pouvoit dire, comme le St. homme Job, que la douceur & la bonté estoient nées avec elle. Elle avoit une tendresse de cœur pour le prochain merveilleuse & une affection toujours agissante pour le servir dans ses besoins spirituels & corporels.

Nous remarquerons ailleurs plus particuliere-

ment

ment les grands secours, que les pauvres & les affligés ont reçû d'elle dans leurs besoins. Et nous ne ferons ici que dire en peu de mots les effets de sa charité à l'egard du prochain en general, & sur tout des foibles.

CHAP. XVI. I. Partie.

Quand les filles entroient à Maubuisson, elle les recevoit avec tant de bonté & de cordialité, que cela les gagnoit & leur ouvroit aussitôt le cœur. Elle les entretenoit bonnement ; & quand ces filles la traitoient de Dame, ne sachant pas les coutumes, elle leur disoit doucement, ma fille, il n'y a point ici de Dames, nous sommes toutes Sœurs, retenes bien cela, je suis votre Sœur. Elle les faisoit manger à sa chambre, elle les servoit elle même ; & quand elle voioit ces filles honteuses, elle leur disoit ; manges, ma fille, on ne fait pas ici comme dans le monde, nous ne sommes toutes qu'un. Souvent elle les menoit coucher, & prenoit garde que rien ne leur manquât. La Sr. Candide, envers qui elle en usa ainsi, assure que cela lui fit un tel effet dans l'esprit, qu'elle ne l'a jamais oubliée & lui donna une entiere ouverture pour elle.

La Mere continuoit toujours ses soins & sa charité. Elle les prevenoit & s'enquêtoit d'elle très souvent si elles n'avoient point d'inquietude dans l'esprit, si rien ne les étonnoit, si elles n'avoient point trop de travail. Enfin elle s'apliquoit à tout avec une telle vigilance, qu'il sembloit qu'elle êtoit la Mere de chacune d'elles. Mais ce qui est étrange, c'est que la M. êtoit égale dans ces soins & cete cordialité temoignant autant aux unes qu'aux autres, & à celles qui lui témoignoient le moins d'ouverture & d'affection. On en verra de grandes preuves dans les Relations de la conduite des Peres, qui suivront

CHAP. XVI. I. Partie.

celles des vertus de la Mere.

Il y avoit pourtant des personnes que la M. preferoit aux autres, savoir celles, qui étoient mépriſées, ou qui avoient quelque sorte de bassesse. Car pour celles là elle leur temoignoit une aplication & une tendresse non pareille: elle leur donnoit plus d'acces pour lui parler: elle les entretenoit davantage; & c'estoit la seule rencontre où elle s'elevat pour prendre le parti de ces pauvres personnes contre le sentiment des autres, qu'elle estimoit & honoroit davantage. Quand il venoit une Sr. Converse ou quelque autre postulante converse pour lui parler, elle quitoit les Srs. du Chœur & même les plus considerables comme la M. Madelaine de Ste. Agnés. Elle leur parloit bonnement; & c'êtoit dans cete seule occasion qu'il sembloit qu'elle ne craignît point de perdre son tems, demeurant avec elles, tant qu'elles le desiroient.

Elle avoit un soin extraordinaire des malades, prenant elle même soin que rien ne leur manquât. Elle prenoit bien la peine d'aller chercher les Srs. Converses & les servantes, quand elle avoit apris qu'elles se trouvoient mal, pour savoir ce que c'êtoit, & les soulageoit, selon que leur disposition le demandoit, avec une tendresse de charité plus agreable que le soulagement même.

Dieu avoit étendu & sanctifié l'inclination naturelle de bonté, qu'il avoit mise dans la M. par une effusion de cete charité divine, que St. Augustin apelle *Charitas ungens*; & cete onction non seulement avoit amoli toute la dureté, que l'orgueil, l'interest, la prévention, le faux zele & l'atache à son sens & à sa lumiere produit naturellement: mais elle ne pouvoit sans peine rien voir dans les autres de contraire à cete ineffable douceur. Le trouble des autres devenoit

son

son affliction & son inquietude; & si elle n'établissoit la paix de Dieu par tout, elle ne pouvoit croire qu'elle en joüît elle même. C'est pourquoi elle n'eût jamais pu se coucher, ni prendre du repos quand elle savoit que quelqu'une de ses filles êtoit ou affligée, ou inquiete, ou troublée en quelque maniere que ce fût & par quelque personne ou occasion que ce pût estre. Et ainsi quand ses grandes occupations lui avoient, malgré elle, fait soufrir la violence de savoir un de ses enfans blessés sans avoir pu, secourir, penser & bander la playe, elle les soulageoit au moins le soir après Complies en les envoyant querir pour les consoler & leur calmer l'esprit. Et quand la Sœur Candide, qui souvent êtoit furieusement lasse & avoit grand besoin de repos, la prioit d'attendre au lendemain, la M. lui disoit d'un ton, qui ne soufroit point de replique, non ma Sr. il faut que je la voye aujourd'hui. Comme cela arrivoit très souvent & qu'il faloit sortir de la chambre, la Sr. Candide, qui avoit grand besoin de se coucher, murmuroit un peu: mais ce murmure n'empêchoit pas qu'elle ne fut vivement touchée de la charité de la Mere si extraordinaire & si infatigable.

Elle avoit une grande compassion des foiblesses d'ésprit & des peines interieures; & elle avoit un grand don pour en soulager & pour en faire sortir doucement les personnes sans les confondre & faire paroitre de surprise. Mais parceque sa charité & son humilité la portoient à se cacher en ce don même que sa charité la portoit à faire valoir, elle s'avisa de cete invention, qui estoit de dire qu'elle avoit le cœur dur & qu'elle avoit peu de vertu, elle êtoit plus capable qu'un autre d'entendre ces sortes de choses. Ayant apris, je ne sai comment, qu'une Sr. avoit une

CHAP. XVI.

I. Partie.

une fort grande peine d'esprit, qu'elle avoit repugnance à communiquer, elle l'envoia querir à sa chambre & la traita si bonnement, qu'elle l'obligea de se découvrir; puis après l'avoir bien fortifiée, elle lui dit, ma Sr. quand vous aures des peines semblables, venes nous les dire, n'alles point à nos Meres, venes ici: car voyes nos Meres sont si saintes & si pures, si compatissantes qu'elles ne sauroient oüir ces choses sans s'afliger l'esprit & sans grande peine. Mais moi je ne suis pas de même, j'ay le cœur dur, les choses ne me penetrent pas.

Elle portoit ces personnes affligées dans son cœur, elle les consoloit, les soutenoit, faisoit des prieres pour elles, & enfin estoit dans une continuelle sollicitude de charité jusqu'à ce qu'elle les vît en paix.

Elle s'abaissoit aux foiblesses des personnes; & elle disoit souvent que l'on ne doit pas pratiquer la pauvreté & les autres exercices exterieurs de vertu au prejudice de la charité. Elle disoit encore que l'on devoit avoir une disposition à se priver des choses utiles & necessaires, pour contribuer à la satisfaction des personnes, sur tout si elles sont foibles & imparfaites.

Elle expliquoit toujours les choses en bien; elle ne se défioit jamais des personnes; & elle trouvoit toujours des inventions de couvrir les plus grands defauts. Sur quoi il me souvient d'un exemple. Madame de Crevecœur lui parlant un jour des desordres de Madame d'Estrée; la M. lui repondit; il est vrai que sa vie n'a pas esté reglée comme elle devoit: mais c'avoit été une personne mal elevée des sa jeunesse: nous ne devons point penetrer dans les jugemens de Dieu, nous ne savons pas s'il ne lui a point fait misericorde; & si elle ne s'est point convertie

à la

à la fin de sa vie: pour moi je le pense; parce qu'un peu après sa mort ayant eu besoin de quelques papiers, qu'elle avoit, on m'aporta une petite cassete, où elle les mettoit; & je trouvai parmi cela un nouveau Testament, une Imitation de J. C. & quelques autres livres de devotion. Cela me fait croire qu'elle avoit quelque sentiment de Dieu, puis qu'elle avoit ces livres la parmi des papiers, qui lui etoient precieux: car avant cela, comme elle etoit fort occupée en d'autres negoces, elle ne prenoit guere de tems pour s'apliquer aux choses de devotion.

La M. couvroit encore avec plus de soin les fautes, qui s'etoient faites à son égard, n'en parlant jamais ni aux personnes ni aux autres. Ce qu'elle a gardé si inviolablement, que jamais elle n'a parlé depuis sa sortie de Maubuisson jusqu'à sa mort de toutes les peines, que l'on lui avoit faites, non pas meme dans les occasions de se justifier, portant sa retenüe jusqu'à la Sr. Candide. Mais si elle oublioit les fautes, que l'on avoit faites à son egard, elle n'a jamais oubliée les personnes, qu'elle offroit tous les jours à Dieu, & pour qui elle tâchoit d'attirer sa misericorde, regardant toutes les personnes de cete grande Abbaye comme ses filles, les consolant & les encourageant par ses lettres: ce qu'elle faisoit à l'egard des trois ou quatre, qui l'avoient toujours exercées, aussi bonnement qu'envers les autres.

CHA-

CHAPITRE XVII.

Sa charité envers les pauvres. Ses grandes Aumones.

COmme il n'y a guere de vertu qui soit plus recommandée dans l'un & dans l'autre Testament que la charité envers les pauvres, il y en a peu qui ait plus eclaté dans la vie de la Mere des Anges; & regardant avec St. Paulin tous les biens, dont Dieu l'avoit rendüe depositaire, comme des toisons, qui accableroient les brebis au lieu de les couvrir & de les defendre des injures de l'air, si l'on ne les tondoit souvent: elle se hâtoit de porter dessus le ciseau de sa liberalité; afin qu'elle & toutes ses Religieuses devinssent ainsi des brebis de J. C.

On rendoit tous les ans les comptes du temporel à la St. Martin; & lors que la recete passoit la mise, comme il arrivoit presque toujours, elle donnoit aussitôt ce qui restoit de la recete de chaque année aux pauvres; & elle disoit qu'elle s'y croioit obligée; parceque lors que l'on avoit pourvû aux besoins du dehors & du dedans, le reste du revenu de la maison leur apartenoit; & quand le reste de l'année montoit à une somme plus grande, elle avoit une joye, qui paroissoit sur son visage, disant qu'il y auroit plus de miserables soulagés. Mais elle ne faisoit pas ces distributions par elle même, elle les metoit entre les mains de personnes charitables & intelligentes, afin de vuider plutôt la maison de cet argent qu'elle regardoit comme des ordures.

C'est pourquoi aussitôt qu'un pauvre étoit dans l'impuissance de travailler, il se faisoit conduire

duire sur un petit âne vers Madame pour être examiné; & lors qu'on reconnoissoit qu'effectivement il étoit impuissant, on le metoit aussitôt sur la liste des pauvres. On écrivoit dans cete liste le nom des pauvres, la charge des familles & la quantité de bled, qu'on leur devoit donner par semaine selon cete charge; & l'on continuoit de les assister ainsi jusqu'à leur mort qu'on les effaçoit de la liste pour en metre d'autres en leur place.

Mais elle ne se contentoit pas de secourir ceux qui se presentoient eux memes, elle prévenoit les autres & s'enquêtoit des necessiteux, qu'elle faisoit aussitôt assister. Et par ce qu'il n'y avoit pas toujours de l'argent, & que d'ailleurs elle étoit obligée de faire la plus part de ses aumônes en secret, à cause des contradictions des Peres, elle alloit la nuit avec la Sr. Candide prendre tantôt une piece de serge ou de toile, ou de la viande, ou du sel, selon le besoin des pauvres qu'elle vouloit assister. Quand les Officieres trouvoient ce vuide dans leur obeïssance c'étoit à déviner, sans bruit neantmoins, qui étoit le larron. Ainsi la bouche de tous les pauvres benissoit cete charitable Mere; & on ne parloit par tout que de ses aumônes. Surquoi nous raporterons cete petite histoire qui est asses divertissante.

La Princesse Marie, depuis Reine de Pologne, étant une fois venüe à Maubuisson, elle passa ches la muniere par divertissement, & trouvant le pot au feu elle le decouvrit pour voir ce que c'estoit. Ayant vû qu'il y avoit de bons choux & du lard, qui ne paroissoit pas mauvais, elle eut appetit d'en tâter. La muniere bien aise presente une serviete à la Princesse & de son potage; & la Princesse le mangeant, se mit à causer avec

avec la muniere, & lui dit entre autres choſes: qu'eſt ce que votre Madame de Maubuiſſon? Helas! Madame, repondit la muniere, c'eſt la Mere de tous les pauvres; puis lui conta quantité d'hiſtoires de la charité de la M. qui comblerent d'admiration la Princeſſe, qui les raconta depuis à la M. Angelique.

Uu jour M. Vautrin venu à Maubuiſſon voir ſa belle Sœur, qui pour lors êtoit novice, la Sr. Candide ayant remarqué qu'il lui parloit bas & d'une facon pitoiable, ſe douta qu'il pouroit être en neceſſité; elle le fut dire à la M. qui auſſitôt ſe ſentit attendrie, & lui dit, cela pouroit bien être: mais comment ſe prendre à le découvrir? il ne faut pas le lui demander de peur de lui faire confuſion; & je veux auſſi épargner cete peine à ſa fille. Mais preſentes lui dix ecus ſans faire ſemblant de rien; s'il les prend, c'eſt une marque certaine qu'il eſt en neceſſité: & ſi cela eſt nous en aurons ſoin. La Sr. Candide preſenta ces dix écus à ce pauvre Gentilhomme, qui les reçût avec joie, quoi que ſans rien découvrir de ſon beſoin. Cela ayant touché la M. elle pria Mr. Bourneau d'aller lui même ches M. Vautrin & de voir en quel êtat il êtoit. Mr. Bourneau y fut, & reconnut que cete pauvre famille mouroit de faim. Il y vit un peu de pain pendu au plancher afin que les enfans n'y puſſent atteindre. Et ayant preſenté une crôute de pâte à ces enfans, qu'il avoit aportée exprès de ches Mr. de Montmort, ils ſe jetterent deſſus comme des chiens affamés. Mr. Bourneau ayant vû toutes ces miſeres en vint faire le recit à la M. qui des lors donna 200 fl. de penſion à Mr. Vautrin, &. de plus donna charge à la Sr. Candide de lui envoyer toutes les ſemaines une proviſion de pain, de ſel, de lard, de viande

&c.

&c. & qu'elle faiſoit mettre dans une caiſſe ca-lenaſſée, qu'elle envoioit par un pauvre garçon nnocent, dont nous aurons dans la ſuite grande occaſion de parler. Cela donna à penſer aux PP. & Mr. de Barberie voulut ſe mêler d'en faire bruit: mais on l'arrêta en lui diſant que ce n'etoit que des aumones de la Mere. De plus la M. fit nourir deux petits enfans de Mr. Vaurin, qu'elle entretenoit en nourice; & de tems en tems elle le faiſoit venir à Maubuiſſon avec ſa famille pour le refaire, ordonnant pour cela à la Sr. Candide de le faire bien traiter. Elle a continuée cete charité tant qu'elle a eſté à Maubuiſſon.

Elle payoit des penſions de 100 fl. à de pauvres perſonnes honteuſes; & même dès la ſeconde année de ſon ſejour à Maubuiſſon, quoi que la maiſon fût incommodée & les affaires en mauvais ordre, comme il a été dit. Elle fit une penſion de 200 fl. pour une pauvre fille. Elle avoit une charité particuliere pour les étrangers Lorains, Anglois & autres, à qui elle a fait des charités ſans nombre. Elle les faiſoit habiller ſoigneuſement, mais ſur tout les pauvres Prêtres; & ne ſe contentoit pas de le faire légerement & dans les choſes principales, mais juſqu'aux plus petits beſoins.

Elle aſſiſtoit encore liberalement les paſſans, dont on ne manquoit jamais; parceque le bruit, qui ſe repandoit par tout de la charité extraordinaire de la M. les artiroit. Elle donnoit tous les ans aux Capucins de Pontoiſe une aumône qui montoit à 1000 fl. & lors qu'il leur ſurvenoit quelque plus grande neceſſité, ils le venoient dire, & elle augmentoit l'aumône.

Elle contribuoit avec une dévotion ſinguliere à la redemption des Captifs, tenant pour cela une

CHAP. XVII.

I. Partie.

une somme considerable toujours prête quand les PP. Mathurins passoient pour y aller; & en reconnoissance de cete charité ces bons PP. lui amenoient en repassant ces pauvres Captifs délivrés, qu'elle recevoit avec une extreme bonté.

Elle avoit établi l'aumône de la porte, qui se faisoit continuellement à tous ceux qui venoient demander: ce qui dura jusqu'à ce que Mrs. de la ville vinssent la prier de trouver un autre moien d'exercer ses charités, & de faire davantage éxaminer ceux qui demandoient; parce que sa liberalité entretenoit de mechantes gens qui se tenoient dans les carrieres à mal faire s'assurant qu'ils trouveroient du pain à Maubuisson.

Elle n'avoit point de plus grand desir que de faire du bien aux pauvres, de plus grand soin que d'epargner tout ce qu'elle pouvoit pour cela, jusqu'à retrancher de ce qui lui êtoit necessaire, & de plus grande joye que de leur donner abondamment. Elle recommandoit sans cesse à la Sr. Candide d'etre charitable, d'aimer les pauvres, de les assister & les consoler. C'est le dernier avis qu'elle lui donna en mourant.

Elle avoit si grande peur que les pauvres gens ne fussent foullés, qu'elle donna des gages au sergent qui alloit sommer les débiteurs, afin qu'il ne prît rien d'eux; & elle ordonna à la Sr. Candide de s'enquêter tres soigneusement de ces pauvres gens si le sergent ne les traitoit point durement & avec injustice.

CHA-

CHAP. XVIII. 1. Partie.

CHAPITRE XVIII.

Charité de la Mere pour les affligés. Don extraordinaire que Dieu lui avoit donné de calmer les esprits, qui lui acquiert une reputation dans tout le pays. Effets miraculeux accordés à sa priere pour le soulagement des affligés. L'eau dont elle lavoit ses mains servoit de remede aux malades. Faits remarquables sur ce sujet.

ENtre les graces que Dieu avoit faites à la M. celle de consoler les personnes affligées & de calmer les esprits les plus agités, de quelques causes que vinssent leurs troubles, a été si singuliere & si visible qu'elle a été universellement reconnüe de toutes les personnes qui l'ont connüe & pratiquée. Cela a paru à Maubuisson par des preuves journalieres vingt deux ans durant.

S'il y avoit des filles plus troublées les unes que les autres, elle leur parloit en particulier, & leur ouvroit aussitôt le cœur. Il n'y avoit que l'ancienne Maitresse des novices à qui cela n'arrivoit pas; parceque la qualité de son esprit, qui lui fournissoit une infinité de raisons pour autoriser ses sentimens, & peut etre une jalousie secrete, couverte d'un pretexte de zele, la rendoit incapable de fléchir.

Toutes les personnes que Dieu éprouvoit par des tentations, ou humilioit par des peines interieures & par des sentimens facheux de leur corruption & de leur misere, n'avoient point de peine à les lui découvrir. Il sembloit que l'on ne pouvoit s'en defendre, elle consoloit ces perſon-

sonnes & les retiroit de leurs peines, par une cer
taine lumiere de Dieu & une impression de
verité, que nous ne pouvons exprimer, comm
nous le concevons, à des personnes qui ne l'or
pas éprouvées. Jamais elle ne temoignoit ni su
prise, ni mépris, quelque grandes que fussent l
foiblesses des personnes. Et une Sr. a admiré &
admire encore, quand il lui en souvient, la ma
niere dont elle a oüi parler la M. à une Dam
extremement du monde, qui ayant en ce tem
là quelque mouvemenr de conversion, disoit
la M. des choses assez particuliéres. Car la M
temoignoit entrer si bien dans ses besoins &
comprendre si parfaitement tous ses mouvemen
& ces effets d'une corruption entretenüe par l
commerce & la veüe continuelle d'une Cour
qu'une personne qui n'auroit pas connu la M
auroit pensé qu'elle auroit fait elle même l'expe
rience de ces choses.

Ce qui nous fait souvenir de ce parfait discer
nement & de cete pénétration toute de lumier
& de verité que St. Clement d'Alexandrie di
être une des qualités du parfait Chretien, par l
quelle il connoit le bien & le mal, non pas d
une maniere bornée & qui se reduise à compren
dre seulement ce qu'il sera ou ce qu'il voit, mai
avec une lumiere si étendüe qu'il comprend &
discerne, non simplement le mal qu'on fait, mai
generalement tout ce qui ne se doit point faire
Aussi cete Dame disoit à cete Sœur; que vou
aves de bonnes Meres! elles sont toutes deu
bonnes, parlant de la M. Angelique & de la M.
Agnés: mais la M. des Anges est une Ste. elle
a une humilité & une douceur propre à gagne
les pauvres pécheurs. Elle y auroit pu ajouter,
& une sagesse pleine de prudence & de discer
nement. Car une chose qui nous a paru admi
rable,

rable, non seulement dans l'occasion dont nous parlons, mais dans plusieurs semblables la M. savoit prendre ces personnes du monde justement par l'endroit qu'il les faloit prendre, pour parler un peu leur langage. Elle ne s'amusoit point à leur demander plusieurs petites devotions & certaines pratiques de pieté pour les quelles des Religieuses ont d'ordinaire beaucoup d'affection, & qui sont loüables en effet, mais qui souvent ne font qu'amuser les personnes qui ont pris l'air du monde, ou que les rebuter. Elle alloit tout d'un coup à l'essentiel du Christianisme & à ce qui pouvoit guerir, non simplement couvrir leurs playes. En quoi il faut avoüer qu'elle suivoit autant l'instinct naturel de son esprit, que la lumiere particuliere que son experience & sa vertu lui avoient acquise. Car il y a assurément des esprits plus pleins de feu & plus brillans que celui de la M. mais difficilement en trouve-t-on de plus judicieux, de plus solides & de plus éloignés des choses creuses & superficielles. Mais pour revenir au sujet, dont nous parlions, qui est du don merveilleux qu'elle avoit reçû de Dieu, de consoler & de calmer les esprits dans les plus violentes tentations, nous ne pouvons ometre sur cela un évenement très remarquable & où elle a fait par ses prieres une espece de miracle en faveur d'une femme reduite au desespoir, & que la douleur & le trouble alloit précipiter dans le dernier malheur. Voici l'histoire.

Il y avoit à Pontoise un homme de bien nommé Andrieu, que la M. avoit choisi pour sergent dans les besoins de la maison. Cet homme êtoit marié depuis plusieurs années, mais il n'avoit point d'enfans. Il avoit un frere Religieux Convers a un Couvent proche de Pontoise.

CHAP. XVIII.

I. Partie.

Ce Religieux, voiant que son frere n'avoit point d'enfans, poursuivoit depuis cinq ans la femme de son frere Andrieu pour lui ravir son honneur; & pour cela venoit la trouver, dez qu'il savoit son mari hors de la maison. Cete pauvre femme avertit son mari & son propre Pere de cete violence: mais le Pere ne vouloit point croire sa fille, ni le mari sa femme; & tous deux la menaçoient fortement, afin de la faire taire. Ils lui disoient qu'elle rêvoit, qu'elle étoit une menteuse, qu'elle deshonoroit leur maison. Cete femme, voiant d'un côté qu'on ne la croioit pas mais qu'elle passoit pour une menteuse & une imaginative, & se voyant de l'autre toujours pressée & sollicitée au mal, entra dans une si profonde melancolie que tout le monde en parloit. Elle etoit jaune, toujours abatüe, mais elle ne disoit à personne son affliction, que les uns attribuoient à mechante humeur, & les autres à la peine de n'avoir point d'enfans. Elle voioit souvent la Sr. Candide, qui tâchoit toujours de la consoler & toujours inutilement. Enfin au bout des cinq ans cete femme êtant venüe à Maubuisson aporter des papiers, qui regardoient les affaires de la Maison, la Sr. Candide, la voiant dans un exces de tristesse, la pressa d'en dire la cause à son Pere ou à sa Mere: mais elle lui repondit, helas! ma M. je n'ay garde de leur en parler plus: car ils me tueroient. Hé bien, lui dit la Sr. Candide, voules vous voir notre M.? ce me seroit une grande consolation, repondit la pauvre femme, Madame m'a deja donné du soulagement en d'autres afflictions: mais je ne merite pas cet honneur. Sur cela la Sr. Candide lui dit de revenir le lendemain quand son mari seroit parti, qu'elle la feroit parler à la M. & qu'elle lui dît bien toute son affliction. Elle le promit,

CHAP. XVIII.

I. Partie.

& partit ainſi. La Sr. Candide cependant vint trouver la M. & lui dit que c'etoit une choſe pitoiable que l'état de cete pauvre femme; qu'elle ſeroit bien aiſe de lui parler; ſi elle ne le vouloit pas bien? La M. lui repondit qu'elle le feroit volontiers, qu'elle lui faiſoit grande pitié, qu'il faloit bien prier Dieu.

Mais le deſeſpoir de cete femme êtoit augmenté, par la nouvelle violence de ce mechant beaufrere: car il la preſſa de ſi près, qu'elle fut obligée de courir à perte d'haleine dans le jardin en ſe ſauvant de ſes mains: mais ce furieux la pourſuivit dans ce jardin même, & elle eut mille peines à ſe defendre de ſon inſolence. Ainſi ne voiant pas comme elle pouroit ſe ſauver de ſes violentes pourſuites; & croiant de l'autre coté qu'elle ne pouvoit pas faire ſon ſalut dans la continuelle colere où elle êtoit de ce que ſon Pere & ſon mari ne la croioient pas, elle prit la reſolution deſesperée, qui fut de s'empoiſonner elle même. Pour cet effet elle acheta de l'arſenic ou du ſublimé en venant à Maubuiſſon pour parler à la M. avec deſſein de s'en ſervir à ſon retour pour s'ôter la vie.

Elle vint donc à l'Abbaye dans cete étrange diſpoſition, & fut au parloir où la M. la vint trouver. A peine lui eut elle parlé que l'onction de la grace adoucit l'esprit de cete pauvre miſerable, & lui ouvrit le cœur. Elle lui dit naivement toutes choſes & lui avoüa que l'exces de ſa douleur l'avoit reduite au deſeſpoir, & l'avoit fait reſoudre à ſe faire mourir par un poiſon, qu'elle venoit d'acheter à ce deſſein, pendant l'abſence de ſon mari, qui devoit être trois jours au champs pour les affaires de l'Abbaye. La M. conſola merveilleuſement cete pauvre femme, lui fit prometre d'être trois

CHAP. XVIII.

I. Partie.

jours ſans s'occuper de ſes peines, & qu'elle oſoit lui prometre qu'elle recevroit un promt ſoulagement; qu'il y avoit dans Maubuiſſon pluſieurs bonnes ames, dont elle esperoit que Dieu exauceroit les prieres. Elle le lui promit; & ſur cete promeſſe la M. la laiſſa aller. Cete femme étant partie la M. entra en une profonde oraiſon. Cependant le mari de cete femme, qui étoit aux champs pour les affaires de l'Abbaye, reçût ſoudain une lumiere qui lui fit connoitre qu'il avoit mal fait de ne pas écouter ſa femme & de ne lui donner pas créance; & ſe trouva ſi violemment preſſé de lui en faire des excuſes, qu'il revint promtement à Pontoiſe, avant que d'avoir expedié ſes affaires, demanda pardon à ſa femme avec toutes ſortes de témoignages d'affection & de regret des peines qu'il lui avoit cauſé. Il fut enſuite au couvent de ſon frere faire en ſorte envers le ſuperieur qu'il le renvoiât promtement ailleurs: ce qui fut executé en ſi grande diligence qu'avant la fin des trois jours de terme, que la M. avoit marqué à cete femme, elle ſe trouva parfaitement délivrée de toutes ſes angoiſſes, & parut depuis ce jour parfaitement gaye & contente. Elle a toujours conſervé envers la M. une profonde reconnoiſſance, & elle en vouloit donner atteſtation comme d'un miracle à la Sr. Candide lors que la M. fut a . . . . ce que la Sr. Candide refuſa.

La M. conſoloit ainſi tant de perſonnes, qu'il ſe répandoit un bruit par tout que Madame de Maubuiſſon conſoloit & delivroit les affligées miraculeuſement: enſorte que l'on amenoit à la Mere toutes les perſonnes du pays, que l'on ſavoit être dans une grande affliction ou peine d'eſprit; & toutes generalement s'en retournoient ſoulagées, dès qu'elle leur avoit parlé. Madame

Legros a assuré que cela lui est arrivé un grand nombre de fois: & cela lui avoit donné une telle vénération pour la M. qu'elle venoit demander à la Sr. Candide l'eau dont elle s'étoit lavé les mains. Mais cete Sr. étoit forcée de l'éconduire; parceque la M. lavoit toujours ses mains au lavoir commun, jusqu'à ce qu'enfin la Sr. Candide ayant une fois pris la M. à l'impourvû, elle les lui fit laver à sa chambre, & donna l'eau a Madame Legros, qui a assuré depuis que cete eau avoit fait plusieurs miracles, dont elle aporta les attestations à la Sr. Candide, qui ne les voulut pas prendre, je ne say pourquoi, elle même ne le sait pas trop bien.

La Petite Demoiselle Banatine ayant fait instance pour être reçûë a P. R. dans le desir d'etre Catholique, on crut ne pouvoir en conscience le lui refuser: mais Mr. son Pere & Madame sa Mere étant revenus d'Angleterre, & ayant apris où étoit leur fille, ils en entrerent en grande colere, ne pouvant soufrir que cete enfant fut avec des Catholiques, & traitant sa reception à Port-Roial de rapt & de violence. Le Pere vint tout furieux au monastere pour retirer sa fille, s'emportant en paroles offensantes, & menaçant d'avoir recours au Roi pour faire sortir sa fille, si on ne la lui rendoit promtement. Tout le monde fut effrayé de voir l'emportement extrême de ce Gentilhomme heretique; on ne savoit à quoi se resoudre: car on avoit pitié de cette enfant, dont l'on exposoit le salut en la remetant entre les mains de Mr. son Pere. Et d'autre part Mr. de Singlin ne croioit pas que l'on la lui pût refuser; parcequ'elle n'étoit pas en age de disposer d'elle. Dans cet embaras Mr. de Singlin crut qu'il faloit encore essayer d'adoucir l'esprit de ce Gentilhomme: &

pour le faire, il dit que l'on envoiât la M. des Anges lui parler. Elle fut donc au parloir, & trouva Mr. Banatine encore plus en furie, par le delai que l'on avoit fait de lui rendre sa fille. Il parla d'abord à la M. selon les mouvemens de sa colere: mais à peine lui eut elle parlé, qu'il devint calme, & s'etant rendu capable d'ecouter quelque raison, il se retira sans faire plus aucune instance. Madame sa femme, qui êtoit grande heretique, le voyant revenir ches lui sans sa fille, se fâcha, & lui dechargea ses craintes & ses peines avec assés d'emotion: à quoi Mr. Banatine ne repondit autre chose, comme on l'a apris de Madamoiselle Methland leur cousine; que voules vous que je fasse, on m'a fait parler à une Dame qui m'a tellement calmé & satisfait, que bien loin de lui pouvoir ôter ma fille, je la lui donnerois, si elle ne l'avoit pas, & qu'elle me la demandât.

CHAPITRE XIX.

Son amour pour la priere. Belle instruction pour ceux qui sont chargés des autres. Graces extraordinaires que Dieu lui faisoit dans l'Oraison pour discerner les esprits, & se conduire dans les affaires embarassantes. Histoire de la Sr Beatrix & de quelques autres.

L'Oraison êtoit l'exercice continuel de la Mere. Elle ménageoit, pour s'y emploier, tous les petits tems qui lui restoient après avoir satisfait aux devoirs de sa charge. Elle ne manquoit jamais à l'Office quand elle êtoit en santé. Elle alloit tous les jours trois fois devant le St Sacrement, comme la M. Angelique le lui avoit con-

conseillé lors qu'elle sortit de P. R. pour aller à Maubuisson, sans les autres petits tems qu'elle pouvoit avoir, comme nous venons de dire. Elle disoit outre cela tous les jours quantité d'autres prieres, pseaumes, chapelets, sufrages, selon ses devotions & les besoins des personnes. Elle prioit Dieu dans un si profond recueillement qu'il sembloit qu'elle fût ravie. Les Srs. de Maubuisson & plusieurs autres personnes ont éprouvées que quand elle prioit, quelques allées & quelques venües que l'on fit devant elle & quelque grand bruit que des filles y fissent aussi à dessein, jamais on ne l'a vû remuer ni seulement tourner les yeux; il sembloit qu'elle fût immobile.

Cela joint à la Majesté, qui paroissoit en ce tems de priere sur son visage, imprimoit un tel respect aux personnes, qui avoient affaire à elle, qu'elles ne se pouvoient jamais resoudre de l'interrompre; & les Sr. de Maubuisson disoient souvent à la Sr. Candide que la M. estoit si profondément abîmée en Dieu, qu'il sembloit qu'elle n'êtoit plus de ce monde, & qu'il n'êtoit pas possible d'avoir le courage de l'en tirer. Et quand elles avoient nécessairement affaire à elle, lors qu'elle prîoit Dieu, après avoir bien tournoyé au tour d'elle, ne pouvant se resoudre à l'interrompre, elles alloient querir la Sr. Candide pour le faire.

Quand elle ne pouvoit aller à l'Office, elle le disoit à sa chambre ou ailleurs avec la même modestie & les mêmes ceremonies qu'au chœur. Elle disoit que la préparation exterieure sert à l'interieure, & que nous sommes obligez d'honorer Dieu en la maniere que nous le pouvons. C'est par cete vûë qu'elle s'apliquoit avec grand soin à tout ce qui regardoit l'Office divin, & à avertir

CHAP. XIX. 1. Partie.

les sœurs des fautes qu'elles y faisoient. La veille qu'elle tomba malade de la maladie de sa mort elle envoia querir une Sr. Professe du Noviciat, qui montroit alors à chanter aux Novices & postulantes. Elle lui dit qu'il y avoit deja du tems qu'elle avoit envie de l'envoyer querir, mais qu'elle n'en avoit pas eu le tems; qu'elle le faisoit ce jour bien qu'il fût tard; parceque peut être ne seroit elle plus en etat de le faire. Qu'elle vouloit savoir d'elle si elle s'apliquoit autant qu'elle devoit à montrer aux Novices ce qui regarde l'Office, qu'elle avoit peur qu'elle ne se lassât de celles qui etoient plus dures a aprendre; parcequ'elle avoit remarqué elle même & apris par d'autres que quelques unes de ces filles faisoient des fautes, sur tout aux leçons; qu'il faloit avoir une certaine pieté qui rendit sensible à tout ce qui regarde Dieu, & une reconnoissance si humble vers lui des graces ou des talens naturels que nous avons, qui fait que nous ne nous en attribuons rien; & que la marque qu'on ne se les attribuoit point, c'est quand on portoit sans peine & avec une vraie douceur les personnes qui n'avoient pas reçu de lui ses talens grands ou petits: en sorte qu'elles mêmes ne s'aperçûssent point que l'on eût la moindre pensée qu'on eut rien au dessus d'elles; qu'il faloit s'apliquer aux moindres choses du culte de Dieu; qu'elle devoit dire bonnement aux Novices les fautes qu'elles faisoient dans ce qu'elles disoient à l'Office, mais qu'il faloit toujours prendre garde dans ses petits avertissemens comme dans les grands, d'epargner le prochain & de ne lui pas faire de confusion: & que pour cela il faloit dire les choses, plutôt comme disant ce que l'on doit faire, que ce qu'on a fait. Elle lui dit encore plusieurs choses sur ce sujet. Mais cete Sr. les a oubliée; & l'on verra dans la Re-

la-

ation de ſa mort que c'eſt le dernier avertiſſement qu'elle donna au Chapitre le jour qu'elle ſe mit au lit de la mort, que celui qui regarde le reſpect & l'attention à l'Office.

Elle étendoit ſa pieté jusqu'aux moindres choſes, dont voici un exemple.

Madame de Crevecoeur êtant un jour à ſa chambre, elle remarqua qu'ayant trouvé une doublure de voile de calice que l'on avoit defait, elle ſe mit à genoux, baiſa cete doublure de tafetas avec grande devotion; puis la jetta au feu. La Sr. Candide s'en apercevant lui dit, „ hé ma M. qu'aves vous fait? ce tafetas êtoit „ encore bon, je m'en ſerois bien ſervie. C'eſt „ pour cela ma Sr. repondit la Mere, que je „ l'ay brûlé; par ce que j'ay eu peur qu'on ne „ s'en ſervît à autre choſe; & il ne faut pas „ que ce qui a ſervi à l'Autel ſerve à d'autres „ uſages." Puis ayant ſû à quoi la Sr. Candide le deſtinoit, elle dit à Madame de Crevecœur comme par excuſe. "Ma Sr. Candide avoit „ raiſon de vouloir garder ce tafetas: car „ c'eſtoit pas pour l'emploier à rien de profane: mais je n'en ſavois rien." Jamais la M. ne ſe laſſoit de prier; elle ne ſe relachoit pas même de cette attention continuelle à Dieu pendant ſes maladies, ſi non lors qu'elle êtoit forcée par l'ordre des Medecins de prendre quelque divertiſſement, par ce qu'ils jugeoient que cete grande aplication d'esprit entretenoit les maux. Mais alors, quoi qu'elle le fit bonnement & ſans ſcrupule, il êtoit aiſé neantmoins de juger par ſa retenüe qu'elle le faiſoit plutôt par ſoumiſſion aux Medecins que par aucune inclination qu'elle eut à ſe divertir.

Comme la priere êtoit ſes delices, elle en faiſoit auſſi ſon conſeil & ſa defenſe: car dans toutes

CHAP. XIX.

I. Partie.

tes les occasions impreveües ou facheuses elle recouroit à l'oraison. Mais ce qui est admirable, c'est que sa priere estoit accompagnée d'une confiance en Dieu qui alloit presque jusqu'à la certitude d'être exaucée, comme la Sr. Candide l'a remarqué plusieurs fois lors qu'elle lui parloit des menées des Peres & de leurs desseins, qui alloient à perdre tout le bien de la maison: car la M. au lieu de s'alarmer, de se mettre en peine de découvrir toutes ses cabales ou de chercher avec empressement des conseils, se mettoit en priere, puis lui disoit, „Ma Sœur, il faut con„ tinuer à prier Dieu, je suis assurée qu'il rom„ pra leurs entrepriſes, il n'y a qu'à les laisser „ faire, il mettra ordre à tout." L'effet prouvoit toujours la verité de ses paroles: car lors qu'il y avoit le moins d'aparence, tous leurs desseins alloient en fumée ou estoient visiblement rompus par un secours de Dieu dont on ne pouvoit douter. Les faits particuliers qui servent de preuve a ceci se trouveront dans la seconde partie.

C'estoit encore dans la priere qu'elle recevoit des lumieres pour discerner les esprits des filles & la maniere dont il se faloit conduire dans les affaires embaraſſantes, & qui auroient demandées de grandes deliberations. En voici des faits.

I. Exemple. La Religieuse, dont il est parlé dans le sixieme Chapitre, étant sortie & revenüe à Maubuisson, comme nous l'avons remarqué, mais sans changer ses inclinations vaines & mondaines; un jour la M. s'aperçût, je ne sai comment, qu'elle conservoit ses cheveux, qui estoient parfaitement beaux & si grands, qu'ils alloient jusqu'aux genoux, & qu'elle se cöeffoit tous les jours au miroir; elle se mit en priere pour consulter Dieu sur ce qu'elle avoit à faire; puis sans prendre aucun avis ni dire rien à personne, elle

mit

CHAP. XIX.

I. Partie.

mit autour d'elle un petit tablier blanc, prit des ciseaux & un frotoir; elle fut le matin tout librement & gayement à la chambre de la Religieuse à l'heure qu'elle se cöeffoit à son miroir, & sans lui dire pas un mot elle lui coupa les cheveux; puis, quand tout fut fait, elle dit à cete fille en se retirant; „Ma Sr. que l'on n'entende plus „ parler que vous conservez vos cheveux & que „ vous vous servez de miroir." Cete fille toute interdite ne répondit pas un mot, & la M. se retira en emportant son miroir.

Peu de tems après cete fille ne pouvant suporter l'ordre de la Maison & la discipline, que la M. avoit établie, elle eut permission des superieurs d'aller à Villiers, qui est une bonne maison de l'Ordre. Elle y demeura sept ans, au bout des quels elle demanda à retourner à Maubuisson, en estant sollicitée par les lettres des anciennes, qui ne faisoient autre chose dans leurs lettres que de lui parler de la bonté de Madame & du bon ordre de la maison. La M. ayant apris son dessein lui écrivit une lettre par la quelle elle lui mandoit qu'elle ne pouvoit la recevoir de nouveau à Maubuisson si elle ne consentoit d'estre la derniere de la Communauté, de n'avoir aucun privilege & d'estre assujetie comme la derniere du noviciat, & plusieurs autres conditions semblables dont on ne se souvient plus. La fille par quelque motif qu'elle y fût portée les ayant toutes acceptées revint à Maubuisson. La M. dès son entrée la mit au dernier rang & l'assujetit à tout; & lors que cete Sr. s'échapoit à faire quelque faute un peu considerable, la M. pour la réprimer n'avoit qu'à lui dire, „Ma Sr. ne „ m'obliges pas à vous parler." Elle fut deux ans dans ce dernier rang, au bout des quels Mr. de Chatillon faisant la visite, pria la M. de la

CHAP. XIX. I. Partie.

rétablir: ce qui fut fait. La M. cependant la tenoit toujours dans la dependance. Cete Religieuse est toujours demeurée depuis à Maubuisson, & ne s'est jamais mêlée des intrigues des Peres.

II. Exemple. La M. reçût novice à Maubuisson ma Sr. Augustine, qui est morte associée à P. R. & une de ses alliées apellée Marguerite Beatrix. C'étoient des filles d'esperance, mais Beatrix paroissoit en toute maniere plus capable que Marie Augustine. C'étoit une fille qui paroissoit sage, silentieuse, douce, fervente reguliere, intelligente, enfin qui satisfaisoit tout le monde & qui paroissoit irreprehensible en toutes choses, Cependant la M. ne sentoit rien du tout pour elle. Elle s'y apliquoit plus qu'à une autre, lui parloit souvent & ne remarquoit aucun defaut considerable en elle: mais Dieu lui donnoit un certain sentiment qui l'éloignoit de cete fille; & la suite justifia qu'il étoit un effet de lumiere & non de prévention ou d'antiphatie. Car au même tems que Beatrix paroissoit si parfaite, elle intriguoit, sans que l'on s'en apercût, avec Madame d'Orleans. Elles s'écrivoient tous les soirs. Elle entretenoit ces intrigues par le moien des servantes de la maison, faisoit acroire qu'elle alloit être Abbesse, & que Mr. de Longueville n'attendoit que l'occasion d'avoir un Prieuré pour la M. pour la mettre elle meme en possession de l'Abbaye. Mais, pour mieux cacher leur menée, Madame d'Orleans & Beatrix s'étoient données le mot de ne se jamais saluer en se rencontrant, & de ne se point parler qu'aux lieux de leurs rendes-vous, qui se faisoient la nuit.

La M. ignoroit toutes ces choses, & cependant son cœur se fermoit de plus en plus pour cete

cete fille; & plus elle prioit Dieu sur ce sujet, plus elle se sentoit fermée, & plus elle sentoit d'opposition à la recevoir. Cependant il êtoit tems de se déterminer: car il n'y avoit plus que six semaines jusqu'à la profession. La Mere ne voyoit point de sujet de renvoi en Beatrix; & neantmoins elle ne pouvoit en aucune sorte se resoudre à la recevoir: cela l'embarassoit extremement, & l'obligea d'en parler à la Sr. Candide, la chargeant d'aller par toutes les obeïssances où cete novice avoit esté, pour voir si elle ne découvriroit point quelque chose. La Sr. Candide fort surprise d'entendre parler la M. de la sorte lui dit, „Pour cela ma M. voila qui „ est étrange, il n'y a plus qu'environ six semaines jusqu'à la profession, & vous estes encore „ en doute si vous recevres ma Sœur Beatrix, „ sans mentir c'est s'aviser bien tard." Ma Sr. repondit la M. „ il est vrai, mais que voules „ vous que je fasse? je ne trouve aucune faute „ en elle, tout le monde en dit du bien; & „ cependant, dès que je prie Dieu sur son sujet, „ je me sens fermée & fortement poussée à ne „ la pas recevoir." La Sr. Candide, selon l'ordre de la M. fut s'enquêter aux obeïssances, & trouva que chacun disoit merveilles de la novice, & en fit le raport à la Mere, qui prioit Dieu plus instamment & se sentoit toujours plus eloignée de cete réception. Enfin la Sr. Candide poursuivant ses recherches parla à une bonne Sr. Converse qui êtoit à la cuisine, pour en tirer quelque chose. Cete bonne fille allant tout à la bonne foi lui dit; „voyes vous „ ma Mere tout le monde aime ma Sr. Beatrix, il n'y a pas jusqu'aux servantes, qui „ sont ravies quand elle vient nous aider à accommoder du poisson; elles ont toujours bien

CHAP. XIX.

I. Partie.

„ du soin qu'elle en ait une bonne portion." Cela commença à donner du soupçon à la Sr. Candide ; neantmoins elle ne fit semblant de rien, mais dit simplement à cete bonne Sœur, „ Ma Sr. Beatrix parle-t-elle aux servantes ? Non „ ma M. repondit-elle, nous ne la voyons point „ parler, mais c'est qu'elle est si bonne que tout „ le monde l'aime." Comme la Sr. Candide s'en retournoit reminant ce que la Sr. Converse venoit de lui dire, elle trouva la Sr. Vigeon, qui êtoit une fille qui craignoit Dieu dans le fond, mais extremement grossiere & à la quelle il arrivoit toujours quelque échapée qui lui faisoit avoir recours à la Sr. Candide pour éviter la correction (c'est celle que la M. avoit misé en prison, qui êtoit une des huit Religieuses qu'elle avoit ramenée de Port-Roial qui se convertit dans sa prison) comme elle avoit ce jour la evité une réprimande par le moien de la Sr. Candide, elle la salüa fort gracieusement. La Sr. Candide bien aise de cete occasion, parceque cete pauvre Sr. êtoit grande amie des servantes & de la confidence de Madame d'Orleans, elle la prit avec elle, lui disant qu'il y avoit long tems qu'elle ne l'avoit entretenüe ; qu'elle seroit bien aise de le faire. Elles furent donc ensemble dans une chambre, où s'entretenant familierement, la Sr. Candide pour la faire parler, lui dit ; „ Hé bien, nous „ allons avoir des Professes, n'en serez vous pas „ aise ?" Sur cela la Sr. Vigeon lui repondit en badinant & comme songeant si elle devoit parler ; „ si je ne craignois point, dit elle, je dirois „ quelque chose : mais aussi si je le dis je ferai „ tort à une Novice." La Sr. Candide la vouloit presser de s'ouvrir : mais elle ne s'ouvroit point. Enfin après avoir ainsi passé près d'une heure, la Sr. Candide lui dit ; „ N'est ce pas de Beatrix

„ que

CHAP. XIX.

I. Partie.

que vous voulez parler? si c'est d'elle, vous n'avez rien à craindre, vous ne lui ferez point de tort, on en sait plus que vous n'en pouvez dire." La dessus la Sr. Vigeon s'ouvrit entierement, lui découvrit toutes les menées de cete Novice, tous ses rendezvous avec Mad. d'Orans; & lui dit enfin que cete Novice lui avoit écrit une lettre depuis deux jours, qu'elle Sr. Vigeon avoit lüe, par la quelle elle la prioit de trouver, bon qu'elle ne lui écrivit plus jusqu'après sa profession, qui étoit proche; parcequ'il faloit prendre garde que l'on ne découvrît rien en ce tems, & que pour l'assürer entierement de son affection, de son obeïssance & de ses respects elle finissoit sa lettre par ses propres mots; „ assürez vous, Ma chere Madame, qu'aujourd'hui „ professe & demain à vous." La Sr. Candide bien aise quita la Sr. Vigeon, & vint rendre compte à la M. de tout ce qu'elle venoit d'aprendre La M. ayant tout entendu, lui dit. „ Ah! „ ma Sr. voila qui est étrange, il faut prier Dieu, „ je trouverai moien de faire tout avoüer à la „ novice même." La Mere passa tout le jour en prieres extraordinaires; & le lendemain elle envoia querir la novice pour lui parler. La fille vint avec son manteau, & s'étant mise à genoux, la M. lui dit qu'elle avoit toujours attendu pour voir si elle s'accuseroit; que sa dissimulation étoit étrange d'avoir été tant de tems sans dire ses fautes: „ car vous saves bien, ma „ Sr. ajouta la M. ce que vous aves fait, je „ n'ai pas besoin de vous le dire." La novice se prosterna aussitôt selon la coutume; & voyant bien que l'on savoit quelque chose, lui dit, „ Ma Mere je vous demande tres humblement „ pardon." La Mere qui ne vouloit pas se fonder tout à fait sur le raport de la Sr. Vigeon,

qui

qui n'étoit pas toujours de grande creance, pou découvrir la verité de la bouche même de l coupable, dit à la novice; „de quoi ma Sr. de „ mandes vous pardon? vous ne dites pas seule „ ment votre faute." Mais comme cete fill demandoit toujours pardon sans dire de quoi, l M. lui dit: „Enfin vous ne vous accuser „ donc point, ma Sr. vous ne dires donc poin „ que vous aves écrit." A ce mot la fille croyant que l'on savoit tout, & croyant qu'elle n pouvoit éviter d'être renvoyée qu'en s'accusant confessa tout au long ses intrigues, comme ell avoit écrit tres souvent & passé les soirs ave Madame d'Orleans; & enfin que se voyant su le terme de sa profession, elle l'avoit priée pa une derniere lettre de lui permetre de cesser l commerce jusqu'aprés sa profession, & cepen dant qu'elle se tînt entierement assurée d'elle finissant sa lettre par ces mots, „aujourd'hu „ Profesſe demain à vous" signée de sa main Mais elle se confessa tellement que disant tou ce qui la regardoit, elle tût, autant qu'il lui estoi possible, tout ce qui regardoit Madame d'Orle ans, & conjura la Mere de lui pardonner. L Mere ayant ainsi tout découvert lui dit, „M „ fille je vous pardonne, & je prie Dieu qu'i „ vous pardonne aussi. Cependant j'ay à vou „ dire que votre faute est de si grande conse „ quence, & votre dissimulation si extreme „ que je ne puis pas en conscience vous rece „ voir à la profession: Car enfin, dites moi, qu „ veulent dire ces paroles, *aujourd'hui Profess* „ *& demain à vous*? vous vous donnes aujour „ d'hui à Dieu, & demain à qui?" Aprè plusieurs choses semblables la Mere la fit rele ver, & peu de jours après la fit sortir.

Après sa sortie la Mere disoit à la Sr. Candi

de

CHAP. XIX.

I. Partie.

e, il faut avoüer que Dieu nous a bien assi-
é, & qu'il nous a fait une grace dont nous
evons bien le remercier. Je sentois bien que
ette fille n'alloit point droit, & je ne pouvois
avoir ce que c'estoit: mais Dieu me faisoit sen-
r fortement qu'elle n'etoit pas propre à la Reli-
ion.

La Mere a encore connu la disposition peu
ncere de plusieurs autres filles par ce sentiment
nterieux, que les suites ont toujours justifié être
le Dieu par les fautes importantes que l'on dé-
ouvroit après en elles.

Nous finirons ici cette premiere Partie pour
ommencer a raporter les diferentes persecutions
& les continuelles contradictions dont sa patien-
e a été exercée pendant vingt deux ans (depuis
627. jusqu'en 1649) par autant de Religieux
& d'Abbés de l'Ordre de Citeaux qu'il en est
enu a Maubuisson & qui ont donnés lieu a la
Mere Angelique de l'apeller Martire: car un jour
emoignant a quelques unes de nos Sœurs, qui
etoient alors avec elle a la fondation du Mona-
tere du St. Sacrement, qu'elle avoit de la dou-
eur d'avoir envoyé a Maubuisson la Mere Ma-
ie des Anges, une d'entre elles lui ayant repon-
du. „Hé bien ma Mere pour quoi êtes vous
„ fachée, vous aves fait une bonne Abbesse."
Elle repondit avec cet air noble & plein de feu
qui lui etoit naturel. „Oui ma Sœur, ou plu-
„ tôt j'en ay fait une bonne martyre" & pour
le leur prouver elle leur raconta une petite partie
des peines que ces moines lui faisoient & dont
nous allons commencer la relation fidele, a la
quelle on doit ajouter d'autant plus de foi que
nous n'y avons preté que l'Ordre necessaire pour
les mettre dans leur jour & satisfaire les person-
nes qui les pouront lire & que tous les faits

quelle

CHAP. XIX.

I. Partie.

quelle contiennent ont eté ecrits dans le tems me me au quel ils se sont passez & par les témoin oculaires comme on le voit dans l'avertisse ment.

Fin de la Premiere Partie.

MODELE
DE FOI, ET DE PATIENCE
dans toutes les Traverſes de la vie,
& dans les grandes Perſécutions ;

OU

VIE DE LA MERE
MARIE DES ANGES
(SUIREAU)

Abbeſſe de Maubuiſſon & de Port-Royal.

La pluie eſt tombée, les fleuves ſe ſont débordés, les vents ont ſouflé & ſont venus fondre ſur elle ; & elle n'eſt point tombée, parce qu'elle étoit fondée ſur le roc. S. Math. VII, 25.

SECONDE PARTIE.

Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LIV.

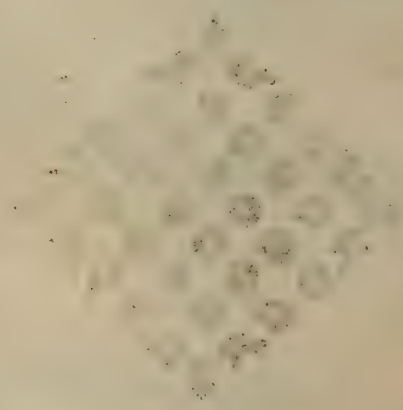

AVERTISSEMENT

SUR CETTE SECONDE PARTIE,

De l'Hiſtoire de la

MERE MARIE DES ANGES.

CEtte Partie de l'Hiſtoire de la Mere des Anges peut être extremement utile aux Prelats & aux Ordres Religieux, qui ſont chargés du Gouvernement des Monaſteres de filles: elle leur apprendra quel discernement il y a a faire dans le choix des Superieurs & des Confeſſeurs; & a quel danger on expoſe le bon ordre d'un Monaſtere & le ſalut des Religieuſes, en leur en donnant, ou en leur en ôtant, ſans conſulter Dieu, & ſans avoir egard aux talents des Perſonnes, ni au beſoin des Monaſteres.

Il eſt viſible que la Mere des Anges êtoit une Religieuſe & une Abbeſſe ſelon le cœur de Dieu ; & que ſa conduite êtoit reglée par ſon divin eſprit, qu'elle avoit grand ſoin de conſulter dans tout ce qu'elle avoit a faire. C'eſt le témoignage que lui ont rendu tous ceux de ſes Superieurs qui s'en ſont tenus aux regles, & qui ont examinés de près ſon gouvernement. Mais des qu'il s'eſt introduit dans l'Abbaie de Maubuiſſon des gens ſans experience, & qui y ont apportés un eſprit prevenu de fauſſes maximes ſur la conduite des monaſteres de filles, ou ſur la ſpiritualité, alors une Abbeſſe & un Gouvernement, qui faiſoient la conſolation & l'admiration de l'Ordre de Citeaux, ſont devenus des ſujets d'inquietude, de peine, de traverſe & de contradiction continuels. C'eſt ce qu'on va voir dans cette ſeconde Partie, qui renferme l'Hiſtoire de la conduite particuliere de chaque Abbé & Religieux, qui ont eu part à celle de Maubuiſſon, & des traverſes qu'ils ont faites à la Mere des Anges pendant vingt deux ans, dans les quelles on voit la vertu, la ſageſſe, & la grande humilité de cette Mere.

CHA-

CHAPITRE I.

Maximes & sentimens des Peres en general touchant la conduite des Monasteres de filles.

I. ILs tiennent que les Abbesses, les Religieuses, & les Religieux mêmes ne peuvent pas estre conduits à la perfection de leur estat par des Prestres seculiers ou par des Religieux d'un autre Ordre, quelque perfaits qu'ils puissent estre.

II. Ils ne croyent pas même que les Religieuses puissent este en sûreté de conscience, en se confessant ordinairement ou extraordinairement à d'autres qu'à eux : ou même en parlant de leur interieur & de leur conscience hors la confession, à quelque Ecclesiastique que ce soit, excepté aux propres Confesseurs de la maison ; sçavoir à eux mêmes Abbez.

C'est sur cete maxime qu'ils ont fait à la Mere, depuis son entrée jusqu'à a sa sortie de Maubuisson, leur plus grande persecution, ne pouvant souffrir qu'elle fît venir aucun Ecclesiastique seculier ou regulier pour elle, ou pour les Religieuses. C'est par cete maxime qu'ils ont persecutés tous ceux qui sont venus à Maubuisson, & les ont enfin chassez tous, comme on le dira dans la suite. Ils ont tâchés par toutes sortes de voyes de persuader cete maxime à toutes les filles ; & ils l'ont fait effectivement à celles qui estoient particulierement dans leur confidence. Mais comme les autres n'ont pû s'en persuader, & croyoient qu'il leur estoit très libre d'en user autrement, cela a causé le trouble & la desunion des esprits. Les confidentes des Peres croyant que rien ne pouvoit estre plus dangereux pour la

CHAP. I. II. Partie.

maiſon, que d'y introduire d'autres Confeſſeurs & d'autres Directeurs; & les autres eſtimant au contraire la liberté d'en avoir très utile à leur bien ſpirituel, pourvû qu'elle fût bien reglée, & qu'elle ne s'étendît qu'à des perſonnes d'une probité & d'une capacité reconnüe.

Les Abbez, pour appuyer leur maxime, diſoient, & vouloient prouver que les Prêtres ſeculiers, ou les Religieux d'un autre Inſtitut, n'ont aucune grace pour conduire les Religieuſes de l'Ordre de Ciſteaux. Les Preſtres ſeculiers; parceque ne pratiquant point les obſervances regulieres, & ne ſçachant point la conſequence qu'il y a de les enfraindre, ils ne peuvent en inſtruire les filles, ni leur faire comprendre l'importance des fautes, qu'elles y font, ou au contraire les excuſer aſſez; parcequ'ils ignorent les difficultez, qui ſe rencontrent dans les choſes: & les autres Religieux; parcequ'ils n'ont ni la même regle, ni les mêmes coutumes. Ils diſoient de plus qu'il n'y a rien de plus pernicieux, que de ſe ſervir ainſi de Confeſſeurs ou Directeurs extraordinaires, parcequ'ils diminuent ſouvent dans les eſprits la creance pour les ordinaires; qu'ils ont ſouvent d'autres vûës & d'autres principes: ce qui fait que la conduite des ordinaires n'eſt plus utile aux perſonnes, qui ont pris des ſentimens ou des lumieres differentes. Enfin ils concluoient hardiment que c'eſtoit la perte de la maiſon. Cependant ces pauvres Abbez ne craignoient pas de cauſer eux mêmes ce desordre dans d'autres maiſons, où ils alloient ſouvent confeſſer & diriger extraordinairement les Religieux, qui le deſiroient.

Suivant ce principe, Mr. de Barberie a fait chaſſer de Maubuiſſon le P. Benoiſt, & le P. Vincent de l'Oratoire, & a tellement troublé les con-

consciences des filles, qui leur communiquoient de leur conscience, que deux Novices ont mieux aimées sortir que de demeurer dans cette gêne, comme il est remarqué dans le chapitre suivant. CHAP. I. II. Partie.

M. de Prieres, & M. de la Charité ont fait bannir M. d'Us, & peiné beaucoup les filles à ce sujet, comme l'on verra en son lieu.

M. de la Charité, & Dom Guinet, Prieur de Royaumont, ont decriés un bon P. Barnabite, pour l'obliger de ne plus revenir à Maubuisson faire des confessions extraordinaires; & ils ont troublés étrangement la maison deux ans durant pour ce sujet. M. des Prieres, les deux Abbez de Chatillon, leur Religieux de Maur: & les autres Abbez ont tous ensemble usés de tous moyens pour éloigner M. de St. Cyran, & les autres personnes de pieté, dont la Mere & les sœurs prenoient des avis de conscience.

Le Jeune Abbé de Chatillon Arndfini a usé d'un moien assez peu chrêtien pour chasser D. Maurice Carme, & faire ensorte qu'il ne revint jamais à Maubuisson. Ce même Abbé, joint aux autres, a fait mille efforts pour bannir M. Retard & M. l'Abbé le Roy de Maubuisson, & empêcher que l'on ne s'en servît pour la conscience, ou pour des avis particuliers.

Enfin, de tous les Peres, il n'y a eu que M. de la Charmoie, qui non seulement n'a point fait de peine sur ce point, mais même a fortement resisté aux autres, aprouvant que la Mere & les sœurs prissent confiance aux personnes, qu'elles voudroient, de quelque habit qu'ils fussent; jugeant que cela pouvoit estre fort utile: il le conseilloit, & disoit que ces personnes estant gens craignant Dieu, de quelque condition qu'ils fussent, il les aprouvoit tous.

La Mere estoit du même sentiment que ce bon

CHAP. I. — II. Partie.

supérieur, & avoit trouvée que cete liberté estant bien reglée, & ne s'estendant qu'aux personnes vraiment à Dieu, estoit si utile aux filles, que non seulement elle accordoit aux sœurs les personnes qu'elles demandoient, mais elle prevenoit même celles, qui n'en demandoient point, & leur en offroit, comme à la sœur Candide encore postulante, & à d'autres. Mais les Peres au contraire se fortifioient de plus en plus dans leur maxime; & pour la soutenir en partie, ne pouvant pas empêcher que l'on ne donnât trois ou quatre fois l'an des Confesseurs extraordinaires, selon l'Ordonnance du Concile de Trente, ils tâcherent de faire inserer dans les cartes des visites regulieres des censures de l'Ordre; que l'on ne choisiroit pour cela que des Religieux du dit Ordre; & qu'en cas qu'il ne s'en trouvât pas de propres à faire faire ces confessions extraordinaires, on chosira d'autres personnes aprouvées du Vicaire General, & des Confesseurs ordinaires & tels que l'Ordre se pourra assûrer qu'ils ont les mêmes sentimens que les Abbez du dit Ordre, & qu'ils ne s'attireront aucune, qui pût diminuer celle que les filles doivent avoir pour ces Abbez. Ce fut en suivant cete maxime que les Peres donnerent eux mêmes pour Confesseurs extraordinaires M. Chatelain & M. le Curé de St. Oüen, & quelques autres, qu'ils croyoient avoir pour cela la grace de Dieu, privativement à tous les Ecclesiastiques scavans & pieux que la Mere auroit pû choisir.

Ainsi, quoi que l'inclination des Peres eût esté que l'on ne se servît jamais que d'eux ou de quelques autres de l'Ordre, neantmoins ils estoient quelque fois contraint de faire autrement, parce qu'ils ne pouvoient se dispenser d'une part de l'Ordonnance du Concile de Trente, & que de l'au-

l'autre, l'Ordre, par leur propre aveu, n'avoit guere de Religieux propres à conduire des filles. Ils disoient même très souvent, que quand quelques uns avoient estés à des Monasteres de filles, on n'en sçavoit plus que faire; il leur faloit des Prieurez.

III. Maxime. Ces Abbez soutiennent, que quand les Abbez ou Abbesses ont établi des Officiers ou Officieres, ils les doivent absolument laisser agir comme ils l'entendent, sans se mêler plus en aucune sorte de ce qui regarde les dit Offices; & que les Officiers ou Officieres n'ont qu'à faire tout ce qu'ils jugent bon d'estre, sans leur en rendre compte; à moins que la chose ne fût de grande consequence, comme seroit pour les Celerieres d'entreprendre un grand bâtiment. Mr. de Prieres êtoit le plus attaché à cete maxime, & disoit en user ainsi dans son Abbaye, & qu'il s'en trouvoit bien. Mais la Sœur Candide ayant écrit a la M. Angelique ce sentiment des PP. lui fit reponse; „ c'est donc à dire, ma fille, „ que ces Mr. les Abbez veulent faire, non des „ Officiers, mais autant de petites Abbesses, & „ oster par ce moien l'esprit de Religion des mo- „ nasteres, qui est un esprit de dependance & „ d'assujetissement. C'est à quoi il ne faut pas „ consentir."

IV. Maxime. Ils croyent que le Procureur des maisons doit toujours estre un Religieux de l'Ordre; parcequ'ils sont persuadez que c'est par leurs lumieres que le temporel doit estre gouverné, & que de cela depend le bon ordre des Convens: ce qui a esté un grand sujet de trouble à Maubuisson, comme on le verra.

Les Peres sont presque tous jaloux l'un de l'autre; & chacun d'eux travaille à attirer les filles de son costé.

CHAP. I. II. Partie.

Ils ont souvent grande diversité de sentimens entre eux; & chacun intereſſe sa confidente dans le sien.

Ils se defient beaucoup l'un de l'autre, & agissent les uns avec les autres avec beaucoup de circonspection en ce qui les touche personnellement. Mais quand il s'agit des autres, ils n'ont presque tous aucun secret. Les Abbesses & les Religieuses ne leur disent rien, qui ne soit sçû de tout l'Ordre, & sur tout des Religieux du College: ce qui oblige les filles de ne parler que sous le *Peccavi*, lors qu'elles veulent, que ce qu'elles disent, demeure secret, ou autrement sous le *Benedicite*. Comme la Mere agissoit bonnement, & ne savoit pas cete rubrique, elle y a été toujours prise, & jamais elle n'a rien dit aux PP. hors la confession, qui n'eut été sçû de tout l'Ordre: & plusieurs des PP. raportoient aux filles ce qu'elle leur avoit dit d'elles: ce qui souvent a fait tort à plusieurs.

Les Peres faisoient très souvent les uns avec les autres des railleries de tous ce que les filles leur avoient dit, & cela d'une maniere peu religieuse. Les sœurs mêmes les ont entendus plusieurs fois par un tour qui rendoit dans la sale où ils dînoient: (car c'estoit l'heure de leur plus grande raillerie:) & souvent ils raportoient eux mêmes aux filles ces discours si peu serieux, dont ils leur faisoient confidence. Toute la province sçavoit par eux ce qui se passoit à Maubuisson, & les imperfections de ses mêmes filles: ce qu'on aprenoit dans plusieurs occasions, & par diverses personnes.

CHA-

CHAPITRE II.

Traverſe que la Mere reçût dans ſes bons deſſeins par l'Abbé de Foucarmont ſuperieur, & Dom Louis Guinet depuis Abbé de Barberie. Conduite de ce Confeſſeur, qui trouble toute la maiſon. Ses mœurs & celles du Religieux, qui l'accompagnoit dans tous ſes voyages.

M. l'Abbé de Foucarmont étant autoriſé dans ſa charge de Vicaire par M. de Ciſteaux, on s'adreſſoit à lui pour toutes les affaires. La premiere choſe qu'il fit, fut de donner Dom Loüis Guinet pour Confeſſeur à la place de D. Nico. Ce Religieux eſtoit pour lors jeune Bachelier eſtudiant en Theologie au College des Bernardins, lequel n'avoit nulle experience de conduite, & la vouloit neantmoins prendre toute entiere à l'inſceu de la Mere; fondé ſur cete maxime, qu'il tenoit indubitable, que les Abbeſſes n'avoient & ne pouvoient avoir nulle autorité de connôitre de l'interieur des filles, quelque deſir que les filles mêmes euſſent de le leur communiquer, ne pouvant avoir grace pour conduire. Il faiſoit cet interieur ſi long qu'il l'eſtendoit ſur toutes les petites peines, & les petites affaires, qui naiſſent journellement dans les Communautez, & qui ſont quaſi neceſſairement attachées au commerce qu'on a les uns avec les autres. Ainſi il rendoit les Abbeſſes presque des idoles: leur oſtant l'eſprit, les yeux & les mains, c'eſt à dire, la connoiſſance de leur Communauté, & le pouvoir d'agir en rien. Il ſe mit d'abord à attirer les jeunes Novices & les jeunes profeſſes par des careſſes, des tendreſſes, & des

adouciſſemens de la voye, qu'il leur faiſoit très commode, favoriſant ſouvent leur foibleſſe pour les gagner à lui, & les rendre plus ſuſceptibles de croire à tout ce qu'il voudroit leur inſpirer. Ce que la Sœur Candide ſait très certainement par le raport de ſes compagnes, & par l'experience qu'elle en a faite elle même. Il convainquoit leur eſprit par des paſſages de l'Ecriture ſainte & des raiſons de l'Ecole; que ce n'étoit point aux filles d'inſtruire, ni de conduire en quelque maniere que ce fût. Mais comme la Mere donnoit aux filles des inſtructions très ſolides, pleines de charité & d'onction, cela attiroit leurs cœurs, & faiſoit que leur eſprit étoit toujours en ſuſpens entre l'inſtinct que les entretiens du Confeſſeur leur ſuggeroit, & la pente que la pieté & la charité de la Mere leur donnoit. Et c'eſt par ce combat que pluſieurs filles ſe trouvoient tellement troublées, que c'étoit une choſe pitoyable. D'autres au contraire ne donnoient creance qu'au Confeſſeur, n'écoutoient plus la Mere, & même mépriſoient ſes inſtructions. Ainſi tous les eſprits étoient renverſez, bien qu'en diverſes manieres; & ce renverſement & ce trouble les portoit avec encore plus d'ardeur à parler au Confeſſeur, qui dans cet obſcurciſſement leur inſpiroit tout ce qui leur plaiſoit, à cauſe de la grande confiance qu'elles avoient en lui. Cela lui fit faire un tel progres dans le deſſein qu'il avoit de ſe rendre ſeul maître de la conduite, que n'étant entré à Maubuiſſon que vers le mois d'Aouſt 1627. dès le mois d'Octobre ſuivant les ſix jeunes profeſſes étoient tellement à lui, qu'elles meprifoient la Mere ſi viſiblement, que la Sœur Candide, qui venoit d'entrer le troiſieme de ce même mois, s'en aperçût.

Outre ces ſix jeunes Profeſſes, Dom Guinet gagna

gagna quatre des huit Profeſſes que la Mere avoit amenée de Port-Roial, & particulierement la Sœur . . . . . qui eſtoit alors Maitreſſe des novices, & qui eſtoit l'esprit le plus capable & le plus judicieux de la maiſon, fille ſpirituelle & zelée, que la Mere Angelique même regardoit comme un grand ſujet. Mais ſon esprit de domination & d'intrigue la fit eſtre une des cauſes de toutes les perſecutions de la Mere, & des troubles de Maubuiſſon, vingt deux ans durant. A ces dix Religieuſes ſe joignit la plus jeune des anciennes profeſſes ſous Madame de Soiſſons, fille d'intrigue & fort capable de ſeconder D. Guinet. Il avoit encore attiré trois novices. Le reſte de la Communauté conſiſtoit dans les poſtulantes & les Meres anciennes, qui n'êtoient point capables d'entrer dans ces ſpiritualités. Ainſi elles ſuivoient toujours bonnement la Mere & leur ancien Confeſſeur ; quelque fois neantmoins par ſurpriſe on leur faiſoit faire quelque choſe pour favoriſer la cabale : mais c'eſtoit en choſe peu importante, & ne ſubſiſtoit pas.

CHAP. II. II. Partie.

D. Guinet ayant donc ainſi, dès ſon commencement, gagné à lui presque toutes les filles, & ce qui eſtoit plus fâcheux, celles là principalement dont on esperoit le plus ; parceque c'eſtoient des filles qui craignoient Dieu, qui êtoient de bons esprits, & qui avoient bonne vocation, que la Mere avoit toujours regardée comme des ſujets propres à l'aider à établir la reforme, & à former les filles, que Dieu apelleroit en cete maiſon, on peut dire qu'il a eſté la ſource originelle de la deſunion de Maubuiſſon.

Cependant ce Confeſſeur cabalant toujours, une novice nommée Marie Conſtance, fille d'esprit, ſe trouva l'esprit fort troublé & agité

par ſes discours; elle demanda permiſſion à la Mere de communiquer de ſa conſcience avec le P. Vincent de l'Oratoire, ſans pourtant decouvrir en aucune ſorte le ſujet de ſon beſoin: car D. Louis les obligeoit tellement au ſecret, qu'elles n'oſoient parler. La Mere lui donna volontiers cete permiſſion; & de plus, la Mere ayant ſçû que ce Pere eſtoit lors malade, & ainſi ne pouvoit pas ſatisfaire au deſir de la novice, elle lui permit d'ecrire à ce Pere, ſans montrer ſa lettre. La fille écrivit donc dans ſes doutes, dont l'un des principaux eſtoit pour ſçavoir s'il y avoit de l'engagement pour la conſcience, à prendre conduite de la Mere, & à dependre d'elle, comme ſon Confeſſeur lui vouloit perſuader, lui marquant certains faits, pour marquer plus diſtinctement quelle eſtoit cete conduite. Le P. Vincent lui fit reponſe, & tacha de la detromper des maximes de Dom Guinet, & de lui mettre l'esprit en paix, & lui dit poſitivement que non ſeulement il n'y avoit pas d'engagement pour la conſcience à ſuivre les avis de la Mere, mais même qu'il étoit utile de le faire, & que les avis qu'elle lui demandoit à lui même lui ſeroient d'autant plus profitables, qu'elle agiroit en cela avec la permiſſion & l'approbation de la Mere.

Le P. Vincent jugeant qu'il eſtoit neceſſaire de faire ſavoir a la Mere toutes les intrigues de ce Confeſſeur, lui écrivit; & pour mieux detromper la novice, envoia ſa reponſe ouverte à la Mere, qui la ferma pour la donner à la fille, craignant de la peiner, ſi elle lui donnoit ſoupçon qu'elle l'eut veüe.

Ce fut ainſi que la Mere commença à decouvrir les intrigues de D. Louis, & que c'eſtoit lui, qui étoit cauſe du trouble des esprits, & de la

a hardieſſe des jeunes Profeſſes : car il uſoit l'une ſi grande diſſimulation, qu'on ne s'apercevoit point de ſes deſſeins. Il temoignoit à la Mere qu'il aprouvoit ſa conduite, & qu'il eſtoit fort zelé pour l'avancement des ames & de la reforme : ce que la Mere croyoit bonnement. Mais en même tems elle ne ſavoit à quoi attribuer le dechet qu'elle voyoit dans les jeunes Profeſſes, & quelques unes des novices & Poſtulantes. Elle lui en parloit en confiance, & le prioit de les voir ſouvent, pour les aider à rentrer ſerieuſement dans leur devoir. Mais la lettre du Pere Vincent lui donna aſſés d'ouverture pour ſe défier de ſa conduite, & l'obliger de le traiter tout d'une autre maniere, bien que ſur le fait particulier de la novice elle ne pût verifier tout ; parce qu'il faloit garder le ſecret au P. Vincent, & que d'ailleurs la fille ne ſe découvroit pas. Mais la Mere ſe ſervoit de ces connoiſances pour veiller à tout, & examiner toutes choſes pour y pouvoir enſuite remedier plus avantageuſement.

Cependant le Confeſſeur brouillant toujours la fille par ſes adreſſes ſpirituelles, ſon eſprit demeura toujours inquiet, ſans que la Mere pût la ſervir, parcequ'elle ne ſe decouvroit pas. Le trouble, & ces diverſes agitations d'eſprit lui donnerent de l'indifference pour ſa vocation, qui devint ſi viſible, qu'on la remarqua : ce qui obligea la Mere de la renvoyer ; de quoi alors elle ne fut pas fachée, ne trouvant pas ſon ſalut aſſûré dans ces differentes maximes de la conduite de la Mere & du Confeſſeur. Mais elle en a eu depuis beaucoup de regret, comme elle l'a ſouvent temoignée, avec des paroles d'une très grande eſtime pour la Mere. Elle a été Religieuſe à Gomer fontaine.

On renvoia encore peu de tems après une autre Novice, pour le même sujet; on renvoia aussi plusieurs postulantes. Il restoit encore quatre Novices, aux qu'elles ce P. s'apliquoit fort, pour les faire entrer dans ses sentimens, sur tout à deux, dont l'une estoit une fille que Mr. de St. Cyran avoit donné à la Mere, & qu'elle avoit reçûe par charité. Cete Novice entra si bien dans les maximes & les sentimens de D. Guinet, qu'elle n'a jamais eu aucune confiance pour la Mere. Elle estoit seulement attachée à la Mere des Novices, qui bien loin de la faire sortir de ces dispositions, l'y entrainoit toujours, parcequ'elle même êtoit la premiere du parti; & la jalousie qu'elle concevoit contre la Sœur Anne Eugenie Arnauld, Sr. de la Mere Angelique, & dont on parlera plus particulierement dans la suite, la rendant encore plus opposée à la Mere, cete Maitresse soutint tellement le parti de sa Novice, qu'elle la fit recevoir à la profession, contre la volonté de la Mere.

La seconde de ces Novices nommée Euphemie, êtoit regardée par ce Pere, comme un sujet fort capable d'entrer dans ses maximes; parcequ'elle faisoit la spirituelle, & avoit l'esprit fort curieux & fervent, & elle s'évaporoit à force de spiritualitez. Il lui communiquoit ses lumieres, qu'elle recevoit avec grand goust: elle se plaisoit tellement dans ces agreables spiritualitez, qu'elle en estoit presque toujours en raviſſement, & hors d'elle même. Elle mepriſoit toute autre chose, tant elle etoit transcendante, & elle dedaignoit la conduite de la Mere, qui estoit toute solide, & n'avoit rien de ces imaginations. La suavité de sa devotion, & le desir violent de la communiquer aux autres Novices & postulantes, la faisoit tomber en pâmoison; & sa fer-

veur

CHAP. II.

II. Partie.

eur lui donnoit un grand desir de conduire, & qu'on lui permît de parler aux autres sœurs. Il est vray qu'elle estoit austere & reguliere au dernier point; & c'est ce qui fit que la Mere consentit qu'elle parlât quelque fois à quelques unes des Novices, voulant voir si elle leur communiqueroit quelque chose de son extreme ardeur pour les observances. La premiere à qui elle parla estoit une Novice fort affective & d'un esprit foible: mais cela reussit mal, & l'on eut grande peine à reparer l'indisposition où elles s'estoient mise, en suivant aveuglement la conduite de ce Confesseur, le quel, quand on lui parloit de ces desordres, les attribuoit à la foiblesse de leur esprit, qui ne pouvoit, disoit il, porter les operations divines.

Mais pour faire comprendre comment la spiritualité de ce Pere produisoit de tels effets, il faut dire quelle elle estoit.

Elle consistoit dans des pensées d'une devotion fort delicieuse, c'est à dire, dont tous les objets attirent & plaisent à l'esprit. On n'y parloit point de la crainte des jugemens de Dieu, de ses pechez, des peines qu'ils meritent, mais des veritez de theorie sur l'essence de Dieu, & sujets semblables qu'à peine est il permis de decouvrir aux hommes, pour parler selon les termes de St. Paul de pensées & de conceptions sublimes sur l'essence de Dieu, & choses si élevées qu'elles emportoient l'esprit des filles.

Les pratiques, qu'il prescrivoit pour entrer dans cette devotion, estoient fort faciles. La principale estoit l'acquiescement aux veritez proposées par le Directeur, par les lectures, les sermons & les meditations.

II. l'Abnegation spirituelle des soustractions des sentimens de Dieu dans tous les exercices spirituels.

III.

CHAP. II. III. Des actes d'amour entremêlez de penſées excellentes ſur la grandeur de Dieu, & de ſes attributs.

II. Partie.

Il aprenoit à pratiquer une vie unitrue, & un certain aneantiſſement ſpirituel imaginaire & difficile à comprendre. Tout ce myſtere ſe paſſoit en intelligence, & il y avoit peu de filles à Maubuiſſon qui l'entendiſſent: ce qui lui faiſoit dire très ſouvent à la Sœur Candide, qu'il avoit grand regret de voir que l'on eſtoit ſi peu ſpirituel; qu'il n'en trouvoit point de pareilles aux Carmelites, & qui entraſſent ſi bien dans la ſpiritualité. Et il diſoit que ce peu de ſpiritualité venoit du defaut de la conduite de la Mere. Mais parmi ces grandes ſpiritualitez ce Pere inſpiroit toujours l'eſprit de diverſion & d'independance de la Mere. Il faiſoit ſouvent faire les exercices de dix jours à ces filles, pour les maintenir & avancer dans leur vie ſpirituelle: mais pour la correction & la reformation de leurs mœurs, c'eſt à quoi il ne s'apliqua pas, n'entrant jamais dans l'examen de leurs actions, qui n'eſtoient pas trop bien reglées. Car voyant que D. Louis avoit fort envie de chaſſer Sœur Anne Eugenie, entrant dans ſes intentions, elles en faiſoient ſouvent des plaintes, des murmures; & puis lui alloient faire à lui même des raports malicieux de la Sœur Anne, & même de la Mere; & lors que l'on avertiſſoit leur Confeſſeur de leurs intrigues & de leurs fautes, il ſe contentoit que les filles je dechargeaſſent a lui dans la confeſſion, ſans les obliger à aucune ſatisfaction. Ainſi, quelque grande que fût leur faute, elles en étoient quittes pour une douce exhortation, plus propre à les ſatisfaire qu'à les corriger; & au lieu de les aider à ſortir de leurs defauts, cela ne ſervoit qu'à augmenter

leurr

CHAP. II.

II. Partie.

eurs tenebres, comme la Sœur Candide l'a prouvée elle même en certaines occasions. Il ne parloit jamais de penitence ni de mortification; & comme la Sœur Candide en étoit fort surprise, elle lui en parloit à lui même avec étonnement: mais pour toutes raisons, il lui disoit qu'il n'en parloit point, parcequ'il supposoit parler à des personnes mortifiées, parlant à des Religieuses. Mais cela même n'étoit pas vrai; puisque la Sœur Candide, à qui il n'en parloit point, étoit lors postulante ou Novice, &, ainsi n'estoit nullement fondée dans cete grande mortification, qui peut se soutenir elle même, & qui n'a plus besoin d'exhortation.

La seconde année du sejour de ce Confesseur Maubuisson, sa passion d'avoir seul la conduite augmenta si étrangement, qu'il ne pouvoit souffrir qu'il y entrât aucun autre Confesseur, Peres de l'Ordre, comme d'autres. Et cependant il lui estoit d'autant plus difficile de l'empêcher, que ses principes & sa conduite causant de grands troubles de conscience aux filles, elles estoient portées à demander plus souvent des Confesseurs extraordinaires à la Mere pour communiquer leurs difficultez: ce que la Mere leur accordoit volontiers, les mettant même à leur choix, pourvû qu'elles choisissent des personnes selon Dieu, & d'une probité reconnüe: & lors que les filles voient cete permission, Dom Guinet n'osoit pas ouvertement les en empêcher.

En ce tems là les Peres Benoist & Vincent de l'Oratoire hantoient particulierement à Maubuisson. D. Guinet s'apercevant que la Sœur Anne Eugenie, & plusieurs Novices leur parloient souvent & temoignoient y prendre grande confiance; & reconnoissant d'autre part que la Mere decouvroit sa conduite, il entra en d'étranges peines, &

CHAP. II.

II. Partie.

& usa de tous les moyens possibles pour les faire chasser de la maison: ce qu'il fit enfin, s'adressant au Vicaire Abbé de Foucarmont, & lui faisant entendre l'importance qu'il y avoit pour le bien spirituel des filles, qu'elles ne prissent point conduite des personnes du dehors; lui remontrant de plus qu'il estoit à craindre que la Mere prenant confiance à d'autres, ne se mît enfin suivant leurs avis, sous la conduite de l'Ordinaire, comme avoit fait la Mere Angelique; fondant sa crainte en partie sur ce qu'il avoit apris que Madame la Duchesse de Longueville avoit obtenu le Bref de Rome pour sortir de l'Ordre.

Il usa encore d'autres artifices; il épioit tous ceux à qui la Mere ou les Sœurs prenoient confiance, pour y trouver à redire; & lorsque malgré toutes ses adresses il venoient des Confesseurs extraordinaires, il les prevenoit, & leur faisoit entendre qu'ils devoient simplement entendre la confession des filles, sans passer plus avant, & sans entreprendre de donner aucun avis de conduite. Et comme ces Ecclesiastiques ne sçavoient si cela venoit du Confesseur seul, ou si la Mere leur imposoit cete gesne & cete loi si indigne de leur ministere, cela les mécontentoit: ensorte que souvent ils ne demandoient point la Mere, & se retirant malcontens de Maubuisson, ils ne revenoient plus, à moins qu'on ne les redemandât très expressement: & alors même c'estoit avec bien de la difficulté.

Il se passa un tems fort considerable avant que l'on reconnût cet artifice; pendant lequel on ne sçavoit à quoi attribuer la peine & la contrainte de ces bons Ecclesiastiques. Mais enfin la Mere le decouvrit par le P. Vincent de l'Oratoire; & ayant pris conseil de ce qu'elle avoit à faire, elle temoigna clairement à D. Guinet le mécontentement

ment où elle estoit de son procedé; & cependant ne laissa pas de faire venir des Confesseurs aussi souvent que les filles en avoient besoin, & qu'elles le desiroient; par ce qu'elle voyoit visiblement que cela leur estoit utile, & qu'elles en estoient moins susceptibles d'entrer dans les fausses maximes de D. Guinet, à qui chaque Ecclesiastique, qui venoit à Maubuisson, estoit une épine.

Cela donnant de nouvelles apprehensions à Dom Guinet de perdre la conduite de la maison, pour la quelle il estoit si passionné, il s'avisa de faire venir le Vicaire à Maubuisson pour y passer quinze jours, & le pria d'entretenir les filles sur le sujet du Bref obtenu de Rome; en consequence du quel il supposoit tres faussement que la Mere pensoit à quiter l'Ordre. Le Vicaire vint donc à Maubuisson, leur communiqua ce secret en grande confiance, & les interrogea pour la gloire de Dieu, & le bien du St. Ordre. A ce dessein leur montrant qu'elles estoient obligées de resister fortement à la Mere, en cas qu'il arrivât qu'elle leur fit quelque proposition tendante à quiter l'Ordre, pour se mettre sous l'ordinaire. La Mere cependant ne pensoit à rien moins, qu'à ce qu'ils craignoient, & à ce qu'ils faisoient. Et comme le Vicaire paroissoit fort zelé & fort bien intentionné, elle croioit qu'il exhortoit les filles à s'avancer dans la vertu. Il prêchoit tous les jours des matieres fort spirituelles tirées du Cantique des Cantiques: ce qui estoit asses conforme aux spiritualités du Confesseur: & les filles êtoient charmées de ces douceurs. Cependant la Sœur Candide, toute nouvelle professe qu'elle estoit, apercevoit je ne sçay quelle tentation, qui parmi ces douceurs spirituelles soulevoit les esprits contre la

Mere

Mere, & la Sœur Anne Eugenie, qui leur devenoit de plus en plus odieuse. Cela donnoit bien de la peine à la Sœur Candide : mais estant si jeune professe, elle n'osoit parler. Le Vicaire s'estant donc insinué dans l'esprit des quatre anciennes professes venües avec la Mere à Maubuisson d'autant plus aisément, qu'elles êtoient deja toutes à D. Guinet, il leur proposa par l'avis du même Confesseur, de leur dresser un acte qu'elles signassent, par lequel elles s'opposeroient conjointement avec eux à la M. pour l'empêcher de sortir de la Jurisdiction de l'Ordre. Elles y consentirent avec autant de zele que s'il eût été vrai, & que ce n'eût pas esté une pure imagination. Ces Peres donc ayant dressés cet acte en bonne forme, ils le firent signer à toutes celles de leur confiance, puis le retirerent par devers eux, pour s'en servir en cas de besoin ; loüant ces filles de cela comme d'une action de Justice, de magnanimité & de zele du St. Ordre ; & les assûrant qu'à moins d'avoir fait cela & de s'opposer à la Mere en cas de besoin, leur conscience seroit grandement intereſſée.

Tout cela se passa sans que la Mere en sçût rien ; & c'êtoit une chose étonnante de voir le tort que cela fit aux filles, qui devinrent plus hardies, plus independantes, plus mépriſantes la Mere que jamais. Le Confesseur de son côté pensoit être tout puissant, & se rendoit tellement mâitre, qu'il pensoit que tout lui estoit dû. Il se faisoit bien traiter, bien servir, bien respecter. Il y avoit un àn qu'il alloit toutes les semaines à Paris ; parce que c'estoit son année de licence. La M. avoit elle même defrayée son premier acte en Sorbonne, tous ses voyages à Paris & lui avoit fourni abondamment tout ce qui

ui lui eſtoit neceſſaire. Au bout de ſa licence voulut ſe faire paſſer Docteur, esperant que Mere feroit encore les frais : ce qu'elle fit effet entierement. Outre l'argent de ſon octorat, elle le fit habiller de neuf. Elle voit fait acheter quantité de livres pour lui endant ſon ſejour a Maubuiſſon, en intenon neantmoins qu'il les laiſſeroit à la maion, afin qu'il y eût une Biblioteque pour s autres Peres : mais, ſans lui en demander la ermiſſion, il ſe les apropria, & les emporta en retirant de Maubuiſſon ; de quoi les autres P. P. irent bien fachez ; les livres avoient beaucoup outés. Mais après tant d'obligations que D. Guiet avoit à la M. il ne laiſſa pas l'affliger, en tanant plus que jamais de lui oſter la conduite, ſe ſervant pour cela du Vicaire, qu'il ſurpreoit par ſes artifices. Sa nouvelle qualité de Doteur lui enflant le cœur, il agiſſoit avec beauoup plus d'autoriré qu'auparavant, & avoit eaucoup la creance des filles. C'eſt pourquoi il ommença à parler hautement, pour ſoutenir ſa retendüe maxime ; que les Abbeſſes ne peuvent i ne doivent connoitre de l'interieur des filles n nulle maniere. Il fut même aſſes hardi pour emander la Sœur Anne Eugenie au parloir, our la lui perſuader. Il lui dit que cela avoit ſté mis en queſtion, & conſulté à ſix Docurs, les quels tenoient pour aſſuré que les Suerieures, & autres filles n'avoient, & ne pouoient avoir aucune grace ni autorité de conoître de l'interieur des filles, quelque deſir que s filles euſſent elles mêmes de leur en comuniquer. La Sœur Anne Eugenie lui fit reonſe qu'elle n'avoit point apris cela, & que ieu pouvoit donner lumiere aux filles comme ux hommes, lui donnant pour exemple. Sœur Ma-

Marie de l'Incarnation, surnommée dans le monde Mademoiselle Acarie,* qui avoit reconnu elle seule la tromperie d'une fille, que plusieurs Docteurs n'avoient pû reconnoître, après même l'avoir examinés. Ils conteſterent beaucoup sur ce sujet, & puis se retirerent, chacun gardant ses propres sentimens. Cependant D. Guinet fort irrité de voir que la Sœur Anne ne le croioit pas, & craignant qu'elle ne mît empêchement à ce dessein, elle lui devint non seulement suspecte : mais il ne la pouvoit plus souffrir. Il en parloit à toutes ses confidentes comme d'une personne dont il faloit se défier & bien prendre garde si elle ne feroit point tort à la maison, en donnant à la Mere des conseils prejudiciables à l'Ordre, comme seroit celui de se mettre sous l'Ordinaire. Ces discours exciterent peu à peu une grande averſion contre la Sœur Anne Eugenie, dans l'esprit des quatre zelatrices de l'intereſt du St. Ordre, qui, aussi bien que D. Guinet, ne la pouvoient plus souffrir. Elles épioient toutes ses actions & toutes ses paroles, & interpretoient tout en mal, même les choses les plus innocentes. Elles en faisoient ensuite des raports malicieux à ce Pere, quoi qu'il en reconnut l'exageration ou la fauſseté, ne laiſſoit pas de les écouter : & sa passion lui faisoit faire sur ces fausſetez des fondemens comme il en auroit pû faire sur des choses très indubitables. Et après avoir tout bien censuré, ils concluoient tous ensemble, que n'étant point Religieuse de la maison, & y pouvant nui

* Voyez pag. 444. de la vie de cette Religieuse imprimée a Paris chez Adrien Taupinart 1642. cette vie eſt curieuse. Mr. Duval Docteur de Sorbonne en eſt Auteur.

ire, il faloit travailler à l'en faire ſortir, & la ire retourner à Port-Roial.

La Sœur Anne Eugenie Arnauld, Sœur e la Mere Angelique, voyant donc qu'elle de- noit tous les jours plus inſuportable, & que ut ce qu'elle faiſoit & diſoit, quelque in- ocent & indifferent qu'il pût eſtre, eſtoit al interpreté, crût devoir ceder à leur envie, ſe retirant le plus qu'elle pouvoit. Elle ſe tira dans ſa cellule; elle n'alloit plus parmi Communauté qu'à l'Office & au refectoi- , ſe ſeparant même le plus qu'elle pouvoit la Mere. Elle fut ainſi plus de trois mois litaire, pratiquant pluſieurs penitences & au- erités publiques & particulieres, & joignant à ferveur la patience & la charité. Le noviciat perdoit beaucoup; parceque ſes entretiens, i eſtoient pleins de pieté, & d'onction, ai- ient beaucoup ces novices, qui êtoient fort en intentionnées & que le Confeſſeur ſeul toit, au moins quelques unes. Mais ſi les ovices ſentirent leur perte, leur Maitreſſe s'en joüiſſoit; & ſa jalouſie ne lui donnant point repos, elle cherchoit toujours de nouveaux jets de plainte, qu'elle communiquoit au onfeſſeur, qui lui faiſoit part des ſiennes; & deſiroient tous deux avec une pareille ardeur ue la Sœur Anne fût renvoyée à Port- oial.

Ils communiquerent ce deſſein en ſecret à urs confidentes, qui dans le fond êtoient onnes filles, mais foibles, & qui ſe laiſſoient mporter par cete Maitreſſe des novices, qui oit de l'esprit, parloit bien, & joignoit à la un zele & une regularité qui les emportoit. inſi toutes enſemble avec le Confeſſeur, cher- oient ſans ceſſe à venir à bout de leur deſſein.

Ils

Ils eurent assés de peine à en trouver les mo yens ; parceque les plaintes qu'ils pourroie alleguer contre la Sœur Anne êtoient mal so tenües, & n'êtoient pas suffisantes. Mais enf ils s'aviserent d'un expedient, qui fut, de fai des plaintes generales au Vicaire ; & sans ri particulariser, lui dire que les Sœurs souffroie avec grande peine cette Religieuse ; parceq n'estant point Religieuse de la maison, & êta toujours auprès de la Mere, elle la pouvo entretenir dans des sentimens prejudiciables a bien de l'Ordre ; de plus qu'elle empêchoit qu la Mere ne prît confiance aux filles de la ma son : ce qui causoit bien du trouble ; & aprè tout, qu'il faloit conclure en supliant le Vicai de la renvoier à Port-Roial. Cet expedient fu trouvé fort bon ; & aussitôt le Confesseur f venir le Vicaire à Maubuisson pour recevoir le plaintes & leur requête à l'insçû de la Mere.

Le Vicaire êtant donc arrivé, & bien infor mé par le Confesseur de l'estat des choses, i parla à quatre ou cinq de ces filles, qui êtoien les principales & le plus pour les Peres, le quelles, selon l'avis du Confesseur, firent leur plaintes generales sans rien du tout specifier, l supliant de faire renvoier la Sœur Anne à Port Roial, afin de mettre la paix dans la maison qui n'y pouvoit estre tant qu'elle y demeureroit par ce qu'elle possedoit l'esprit de la Mere, & empêchoit qu'elle ne prît confiance en elles qu'il estoit bien à craindre qu'elle ne portât la Mere à quiter l'Ordre, comme avoit fait la Mere Angelique. Le Vicaire leur promit de travailler pour leur satisfaction ; & pour le mieux faire, il vit toutes les Sœurs, afin de mieux ca cher celles qui faisoient des plaintes, & d'en pouvoir augmenter le nombre, qui n'êtoit que

de quatre ou cinq, en disant generalement que les Sœurs lui avoient parlé de la Sœur Anne. Ayant donc vû toutes les Sœurs, il demanda la Mere au parloir, à qui il dit qu'il avoit trouvé toutes les filles fort affectionnées à leur devoir, mais que la Sœur Anne Eugenie leur faisoit bien de la peine; qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour leur remettre l'esprit en paix sur ce sujet, mais qu'il n'avoit rien pû gagner; & que tout bien consideré il lui sembloit qu'il estoit necessaire pour le bien de la maison de renvoier cete Religieuse à Port-Royal; qu'il estoit à propos d'oster aux filles ce sujet de peine. La Mere qui ne savoit rien de tout leur dessein, fut extremement surprise; Elle témoigna netement au Vicaire son mécontentement; elle lui dit que les filles n'avoient nul sujet de se plaindre de la Sœur Anne, mais qu'elle même en avoit bien de se plaindre à lui des imperfections des filles; qu'elle ne sçavoit pas ce qu'on leur mettoit dans l'esprit; qu'elle estoit fort affligée de les vôir comme elles estoient, & qu'elle voyoit bien que c'étoit des fruits de la conduite de Dom Guinet. Qu'elles abusoient de la douceur avec la quelle on suportoit leurs imperfections. Ce que la Mere dit avec une sagesse & une autorité, qui fit bien voir au Vicaire qu'il n'étoit pas bon pour lui de rien faire sur cette affaire. Ainsi il n'insista pas d'avantage: mais ayant pris presque aussitôt congé de la Mere, il monta à cheval, laissant a Dom Guinet à chercher les moiens de faire sortir la Sœur Anne.

CHAP. II.

II. Partie.

Ce Confesseur fit semblant d'ignorer ce qui s'estoit passé entre le Vicaire & la Mere: mais il faisoit toujours agir les filles à l'ordinaire vers la Mere & la Sœur Anne. Elles faisoient plus que jamais valoir leurs peines, & les sujets in-

inviſibles de leur grand mécontentement : car les autres ne voyoient point ces defauts dans la Sœur Anne, qu'elles y remarquoient ſans ceſſe, moins encore ces facheuſes conſequenſes de la confiance que la Mere avoit en elle. Les quatre confidentes de Dom Guinet êtoient envers la Mere dans une diſpoſition continuelle de mépris & de diſſimulation, elles ne bougeoient d'avec ce Confeſſeur, qui nouriſſoit leurs plaintes, leurs jalouſies, & leurs murmures ; & tout cela s'accordoit fort bien avec la vie unitive, & l'aneantiſſement ſpirituel ; & il ne s'en faut pas étonner puis qu'elles eſtoient dans le point eſſentiel à cet eſtat, ſçavoir l'acquiescement aux verités propoſées par le Directeur. Ainſi les bonnes feſtes ſe paſſoient ſans ſatisfaction ; l'on communoit auſſi ſouvent qu'à l'ordinaire ; & tout cela n'eſtoit en leur esprit qu'un zele ardent pour le bien du St. Ordre.

Voila l'êtat où ce Confeſſeur mit les choſes pendant les trois années de ſa demeure à Maubuiſſon. Mais on ne ſçauroit aſſes admirer comment la M. par ſa ſageſſe, ſa douceur, ſon onction maintint une entiere regularité dans la maiſon, nonobſtant le grand trouble de conſcience, où D. Guinet mettoit les filles. Tout paroiſſoit calme, l'intrigue demeurant entre les quatre ou cinq anciennes ; & le reſte de la Communauté s'y trouvant quelque fois engagée par ſurpriſe & ſans le ſavoir, elle demeuroit unie à la Mere malgré les imaginations & les adreſſes du Confeſſeur ; & la grace ſi abondante, que Dieu avoit miſe dans la maiſon, les calmoit au point de leurs plus grandes agitations lors qu'elles lui parloient. On peut dire même que ces quatre ou cinq, qui cabaloient avec D. Guinet, n'agiſſoient toutes que par pure tromperie, ſi on

en

en excepte la maitreſſe des novices, qui s'y portoit par jalouſie pretextée de zele. Et pour preuve, c'eſt qu'elles revenoient aiſément à elles, quand elles avoient parlé à la Mere, & à la Sr. Candide; ſur tout la Mere Prieure, qui venoit elle même très ſouvent dire tout bonnement leurs projets à la Sœur Candide, & qui ſe détrompoit auſſitôt que cete Sœur lui avoit parlé: ce qui n'empêchoit pas neantmoins qu'elle ne retombât en de ſemblables illuſions à la premiere rencontre, les raiſons de la Maitreſſe des novices jointes à l'autorité des PP. emportant ſon esprit, qui eſtoit facile, quoi que d'ailleurs elle fût bonne fille & fort reguliere. C'eſt une choſe étonnante que la Mere pendant ces trois ans, & depuis, eut pû tellement ſurmonter par une charité & une humilité profonde tous les reſſentimens & les mouvemens humains, qu'elle n'a jamais temoignée à ces filles ſon mécontentement par la moindre parole, ou la moindre mine; les traitant en toutes rencontres avec la même bonté & la même cordialité que les autres: en ſorte que ni la communauté, ni ces filles mêmes ne pouvoient ſe douter par ſon procedé qu'elle ſçût rien. Elle ſe contentoit de remedier aux choſes; & lors que la Sœur Candide lui temoignoit être ſurpriſe de la voir agir ainſi, & lui diſoit que pour elle, elle auroit crû que l'on devoit temoigner à ces filles que l'on ſavoit leurs menées, & les reduire dans leur devoir, la M. lui repondoit. Que la charité avoit des regles, qui ne lui permettoient pas d'en uſer ainſi; qu'elle auroit fait tort à ces filles, & auroit beaucoup nui à la Communauté par cette conduite; parceque ces filles en eſtant les premieres & les plus capables, & les Sœurs ayant pour elles du reſpect, ſe ſeroient aiſément engagées à porter

CHAP. II.

II. Partie.

CHAP. II.

II. Partie.

leurs interests, si on les avoit traitées avec la severité, qu'elles meritoient: & qu'ainsi cela auroit mis la division dans la Communauté, & empeché le bon ordre & la discipline: Que de plus elle vouloit que sa patience & sa douceur convainquît l'esprit, & gagnât le cœur de ces filles mêmes, & leur persuadât enfin qu'elles avoient tort d'agir ainsi envers elle. La suite a fait voir que la Mere en avoit bien jugé, car la Communauté s'est toujours maintenüe dans la paix; & ces anciennes ont temoignées par leur extrême douleur, qu'elles eurent à la sortie de la M. de la maison, qu'en effet elles l'estimoient & l'aimoient beaucoup, & que des impressions étrangeres les engageoient, malgré les sentimens de leur cœur, à lui faire de la peine sous des pretextes de pieté & de zele.

Cependant la Mere voulant remedier aux desordres que D. Guinet causoit par ses spiritualités, se resolut de le faire sortir. Elle consulta sur ce dessein la Mere Angelique, qui l'encouragea fort à y travailler, & lui conseilla pour cela de changer de Vicaire, & d'obtenir d'être sous le Vicariat de Mr. Mangier Abbé de la Charmoye, lequel venoit d'etre établi Superieur de la Reforme. La Mere suivit ce conseil, & obtint d'estre sous ce bon Superieur.

Il entra donc dans la superiorité de Maubuisson en May 1630. & la premiere chose qu'il fit fut d'ôter Dom Guinet, au quel il donna la charge de Prieur à Royaumont, pour l'obliger de sortir en plus grande diligence de Maubuisson: ce qu'il fit vers le mois d'Avril 1631. emportant avec lui tous les Livres de la Biblioteque, que la Mere avoit fait acheter au de hors pour les Peres qui venoient à l'Abbaye. En partant il demanda permission a la Mere de revenir à Maubuisson

de

de tems en tems: ce qu'elle lui refusa absolument, ce dont il fut fort fâché aussi bien que ses filles spirituelles. CHAP. II. II. Partie.

Il y eut neantmoins une occasion qui obligea la Mere de le faire revenir, qui fut la maladie de la Mere du Puis, qui le demanda pour l'assister à la mort. Elle estoit professe de Madame de Soissons, & avoit esté sa Celeriere. Elle avoit esté une des principales du parti de Dom Guinet, & des plus emportées contre la Mere quoi que par pure tromperie, estant d'ailleurs bonne Religieuse. Ces fautes, & celles qu'elles croyoit avoir faites du tems de Madame de Soissons, qu'elles manioit les affaires temporelles, lui donnant de grands scrupules, elle demanda à la Mere qu'elle lui fit la grace de voir son ancien Confesseur. La Mere envoya aussitôt à Royaumont querir le Prieur D. Guinet, qui assista cete fille jusqu'à la mort, puis essaya de se remettre lui même en bonne intelligence avec la Mere, à la quelle il sçavoit bien avoir donné de grands sujets de mécontentement. Il fit plus, il demanda la Sœur Anne Eugenie au parloir avec la quelle nous avons vû qu'il avoit eu prise. Il lui avoüa qu'il estoit allé trop avant dans la maxime, qu'il lui avoit avancé; qu'en effet il s'estoit trompé, les Abbesses pouvant avoir grace & autorité de connoitre de l'interieur des filles; qu'il estoit marri d'avoir soutenu l'opinion contraire. Nonobstant cette reconnoissance, la Mere ne jugea pas à propos de le laisser parler aux filles, de peur de les troubler de nouveau. Mais D. Guinet ne fit ses excuses que sur ce seul point, & ne parla ni de l'Acte, ni des autres choses, qu'il avoit inspiré aux filles.

Il s'en retourna ainsi à Royaumont, où il

CHAP. II. demeura quelques années, puis ensuite fut fait Abbé de Barberie à trois lieües de Caën. Ce fut alors qu'il se rendit celebre par la conduite d'un grand nombre de monasteres en divers pays & provinces; & il tiroit pour lui même cet avantage de sa direction, qu'elle lui donnoit connoissance d'un nombre infini de personnes de condition, de sorte que quand on avoit quelque affaire ou quelque procès, on n'avoit qu'à le recommander à cet Abbé, qui trouvoit aussitôt quelque fille parmi ce nombre prodigieux de Religieuses qu'il conduisoit, une parente ou amie de ceux du credit desquels l'affaire dependoit.

II. Partie.

Il estoit merveilleusement estimé à Caën, dont il êtoit apellé l'Apôtre. Il avoit grande communication avec les devots de l'Hermitage,* qui se sont signalés depuis par tant d'extravagances. Mais voici la conduite & l'equipage de ce nouvel Apostre. Il maintenoit son Abbaye dans une exacte discipline, & y faisoit de bons reglemens: mais pour lui, il y demeuroit peu, étant toujours en campagne, de ville en ville & de Province en Province. Il estoit toujours accompagné dans ses voiages de deux hommes à cheval bien armés de pistolets. L'un estoit un Religieux de son Abbaye de Barberie, nommé Raphäel, vaillant homme, hardi, plus propre à estre Soldat qu'à estre moine, railleur & insolent dans ses discours. Les autres Abbés faisoient reproche à Mr. *de Barberie* sur le sujet de ce Religieux, s'y interessant, à cause qu'il estoit de leur Reforme. Mais Mr. l'Abbé ne s'incommodoit point pour leurs reproches, & se

* Voyes le Memoire &c. sur l'Hermitage qui sont a la fin de cette vie.

se contentoit de leur repondre que ce Religieux lui estoit necessaire pour la sûreté de sa personne dans les voiages. Ce Religieux estant d'humeur à ne pouvoir demeurer au cloître sans y faire ravage, cet Abbé lui avoit donné une cure dependante de Barberie, où il ne residoit que quand Mr. l'Abbé estoit à Barberie, ce qui estoit bien peu, quoi qu'il en reçût toujours le revenu par la permission de son Abbé. Les PP. êtoient tres mal contens de l'abus qu'il commettoit en cela, & lui en faisoient souvent de grands reproches, ainsi que lui même l'a avoüé à la Sœur Candide: mais tout cela ne servit de rien. Le Religieux faisoit piece à tout le monde: c'estoit un inventeur de contes ridicules, par les quels il trompoit les uns & divertissoit les autres. La Sœur Candide raportant un jour les contes impertinens de Dom Raphaël à Mr. de Barberie, il ne lui dit autre chose, si non que de vingt paroles, que disoit ce Religieux, il n'en faloit croire qu'une, & encore à demi. Sur quoi lui ayant reparti qu'elle êtoit donc bien etonnée comment il le gardoit auprès de lui, vû principalement qu'il sejournoit si souvent dans des monasteres de filles. Il lui repondit netement, que ce Religieux lui estoit si necessaire qu'il ne pouvoit s'en passer; que cela même l'empêchoit de faire pis; qu'il ne pouvoit durer au Cloitre, & que c'estoit ce qui l'avoit obligé de lui donner un benefice; & qu'il lui sembloit que depuis qu'il avoit esté Curé, il estoit plus soumis, & qu'en ayant conferé avec des Docteurs, ils lui avoient dit qu'il pouvoit en conscience le laisser joüir de son benefice, puis qu'il l'empêchoit de faire pis.

Mr. de Barberie menoit encore avec lui pour compagnon de ses voyages un autre garçon nom-

CHAP. II. II. Partie.

mé Bataille, qu'il avoit pris au Collège des Bernardins. On l'appelloit ainsi, parce qu'on ne sçavoit pas son nom, & que celui ci lui convenoit fort bien, faisant plus de bruit lui tout seul qu'une petite armée. Il estoit aprehendé dans toutes les maisons ou M. de Barberie hantoit; tant il estoit hardi, fripon, turbulent, cassant & brisant tout. La premiere pensée que la Sœur Candide avoit, lors que cet Abbé venoit à Maubuisson, estoit de le prier de ranger Bataille, dont elle lui faisoit toujours des plaintes, & lui temoignoit estre bien surprise de ce qu'il menoit un tel homme avec lui. Mais Mr. l'Abbé disoit qu'il ne pouvoit s'en passer; qu'il le gardoit pour les mêmes raisons que Dom Raphäel; qu'il estoit aussi hardi, vaillant, & habile aux armes que ce Religieux; que de plus il estoit extremement soigneux de ses chevaux.

Ainsi M. l'Abbé allant faire faire l'exercice aux Carmelites & aux Ursulines de Pontoise, ces deux compagnons demeuroient à Maubuisson avec leurs chevaux, à boire, manger, casser, briser & brûler: ensorte qu'il ne se passoit point de jour que Bataille n'eût fait quelque ravage. M. l'Abbé revenoit le soir souper à Maubuisson. Après soupé la Mere l'alloit voir, ou la Sœur Candide, & quelques autres, à qui il ne pouvoit nuire: ce que la Mere faisoit pour ne le pas trop blesser. Mais du reste nulle des filles n'avoit aucune communication particuliere avec lui. Il estoit d'ordinaire quinze jours à faire faire ces exercices à Pontoise.

La maniere de vivre de cet Abbé avoit de la conformité à sa delicieuse devotion. Il avoit un soin extreme de sa santé, tres peu convenable à sa naissance, qui estoit tres basse, n'estant que fils d'un, laboureur, & à sa profession de Moi-

Moine. Au commencement qu'il fut à Maubuiſſon il ſe trouva incommodé, l'air êtant fort contraire à ſon temperament. Il fut obligé de quiter l'abſtinence & de ſe mettre dans les remedes. Mais ſans juger temerairement, on peut dire qu'il paſſa bien les bornes. Il n'eſtoit nouri que d'excellens bouillons, œufs frais tout les matins, bons poulets, lapins, chapons, & toute autre viande ſemblable, ne mangeant presque jamais de viande commune. Son eſtomac affoibli par le mal & les ſaignées avoit beſoin que certaines choſes fuſſent accommodées de ſucre: mais il en faiſoit mettre generalement à tout ce qui le pouvoit porter, & avec exces. Vers le printems il eut une fievre tierce, qui lui laiſſa des chaleurs & intemperies de ſang, qui l'obligerent à paſſer l'eſté dans les remedes. Il ſe baigna en chambre, prit des eaux, du petit lait clarifié, des apozèmes gelées, ſyrops batus dans ſa boiſſon ordinaire, bouillons droguez tous les matins. Mais il joignit à ces remedes, dont l'infirmité peut uſer, des delicateſſes, confitures ſeches, noix confites, écorce de citron & d'Orange, conſerves, paſtes, Syrops batus dans ſon bruvage hors du tems de ſa maladie. Ces delicateſſes eſtoient plus ſurprenantes, en ce que l'on n'y voyoit nulle neceſſité, mais une mauvaiſe accoutumance peu convenable à un Religieux. Sa delicateſſe dans ſes habits alloit de pair; & les PP. en eſtoient tout ſcandaliſés; ils lui en parloient ſouvent, mais il ne s'en mettoit nullement en peine, croyant en avoir beſoin.

Par petits intervalles neantmoins il faiſoit l'abſtinence: mais ſa delicateſſe n'en eſtoit par moindre: car il lui faloit d'excellent poiſſon, & toutes ſortes de ragoûts, ſans parler des confitures ſeches, & autres douceurs, qui ne manquoient jamais.

CHAP. III

II. Partie.

CHAPITRE III.

Mr. de la Charmoye donne pour Confesseur Dom Jean de Roüet, qui depuis a esté Abbé des Pierres. Ce qu'il y fit pendant huit mois qu'il y demeura.

Mr. de la Charmoye ayant donc osté Dom Guinet de la charge de Confesseur, ne pouvant trouver un homme tel, qu'il l'auroit voulu ; parceque la Reforme ne faisoit que commencer, il fit le moins mal qu'il pût, & donna pour Confesseur en sa place Dom Jean de Roüet, pour lors jeune etudiant au College des Bernardins, en attendant qu'il pût faire mieux.

Ce Confesseur y demeura huit mois, pendant les quels les choses demeurerent à peu près dans le même estat, que D. Guinet les avoit laissés. Il reunit neantmoins deux ou trois filles à la Mere; les autres demeurant toujours dans les mêmes sentimens à l'egard de la Mere & de la Sœur Anne. Il entretenoit fort les filles: car Dom Guinet les avoit tellement accoutumé à parler, qu'elles ne s'en pouvoient plus passer; & la Mere ne jugea pas à propos de leur faire violence la dessus, crainte de faire pis; aimant mieux tâcher à les retirer doucement de ce defaut comme des autres. Elle voyoit de plus que si ce Confesseur ne faisoit pas grand bien, au moins ne feroit il point de mal. C'estoit un jeune Religieux fervent, regulier, austere pour son vivre, d'une humeur douce & agreable : mais il n'entendoit rien à la conduite des filles & à leurs petits demelléz.

La Mere cependant voulant profiter du changement

gement de ce Confeſſeur, pour regler les choſes, elle témoigna à ce nouveau venu qu'elle ne deſiroit pas que les novices fuſſent tant au parloir l'entretenir; parceque cela leur avoit fort nuit du tems de D. Guinet. Cela retint donc Dom J. de Rouet de demander les filles: mais il ne laiſſa pas d'en avoir un peu de peine, comme il le temoigna à la Sœur Anne Eugenie; parce qu'il lui ſembloit qu'il n'avoit intention que de bien faire, & qu'il ne gatoit rien. Il eſt vrai qu'il n'avoit aucun deſſein, ni aucune pretention, & qu'il eſtoit bien intentionné: mais il eſtoit jeune & ſans experience: & ainſi la Mere voyoit bien qu'il n'eſtoit pas capable de faire grand bien aux filles, & qu'il pouvoit leur nuire en les entretenant dans leur mauvaiſe coutume de tant parler, & dans leurs plaintes & leurs murmures, comme avoit fait D. Guinet. Les quatre anciennes lui en faiſoient ſouvent, & même pour le mieux gagner, elles l'intereſſoient lui même dans ces plaintes, en lui faiſant des raports peu avantageux de ce que l'on diſoit de lui; a quoi il donnoit creance. Sa maniere de traiter avec les filles, qui eſtoit honneſte, civile & obligeante, leur gagna le cœur entierement; ſa regularité & ſa grande exactitude a ſes devoirs, leur en donnoit tant d'eſtime, qu'elles l'appelloient *l'Ange du Seigneur*, & qu'elles ne pouvoient pas aſſez la lui temoigner. Mais comme il alloit entrer dans ſa licence, pour ſe faire paſſer Docteur, & que d'ailleurs la M. ne le voyoit pas trop utile aux filles, elle pria M. de la Charmoye de l'ôter: ce qu'il fit au bout de huit mois. D. de Roüet au ſortir de Maubuiſſon fut à Paris achever ſes études, & ſe faire paſſer Docteur; en quoi la M. l'aſſiſta beaucoup, & l'accommoda honêtement de tout ce dont il avoit be-

CHAP. III.

II. Partie.

besoin. Depuis il fut fait Abbé des Pierres, & enfin Grand Prieur à Cisteaux. C'est cet Abbé des Pierres qui à esté si grand ami de la M. Catherine Agnès de St. Paul, Sœur de la Mere Angelique Religieuse de Port-Roial, qui s'y fioit beaucoup, l'estimant grandement spirituel; & lui de son côté avoit tant d'estime pour cette Mere, qu'il se glorifioit de sa connoissance, & se servoit de sa charité pour se recommander lui même.

CHAPITRE IV.

Mr. de la Charmoye donne Jean Catois pour Confesseur. Quel il estoit quand on le choisit, & quel il devint ensuite par un étrange changement.

DOm de Roüet estant donc sorti de Maubuisson, M. de la Charmoye, & la Mere même crûrent ne pouvoir mieux faire que de mettre en sa place de Confesseur Dom Jean Catois, qui avoit esté envoié par la M. Angelique à Maubuisson avec la M. des Anges, pour l'aider dans le gouvernement du temporel, en quoi il avoit grand talent. Il estoit fils d'un Laboureur; il estoit naturellement fidèle, honête, & affectionné; & la M. Angelique le voyant si bon homme, lui avoit fait faire profession sous quelque Abbé de l'Ordre à Port-Roial des Champs, lors qu'elle y estoit jeune Abbesse. Il n'avoit aucune science, non pas même du Latin: mais pour les affaires il y estoit fort habile. Il s'étoit comporté si bonnement depuis qu'il estoit venu à Maubuisson, étant affectionné, simple, soumis, & ce sembloit

bloit ſans intereſt, que la Mere crût qu'il eſtoit le meilleur que l'on pût prendre alors pour Confeſſeur. En effet il répondit au commencement à cete eſperance, n'amuſant point les filles, les renvoiant à la M. entrant dans ſes bons deſſeins: enſorte qu'il y avoit ſujet de croire que tout reuſſiroit bien. M. de la Charmoye de ſon côté ſecondoit la M. dans ſes bonnes intentions. Il crût dans ce changement de Confeſſeur qu'il feroit bien de faire la viſite reguliere Il la fit avec toute la charité & le ſoin poſſible, tâchant a remedier à tous les petits desordres qu'avoit fait D. Guinet. Il jugea encore, que pour remettre les filles dans la dependance de la Mere il eſtoit à propos qu'aprés la viſite conclüe, elle fit d'elle même & de ſa pleine autorité le changement des Officieres, mettant à la place des confidentes de D. Guinet les Sœurs, qui avoient eu moins de part à ſes intrigues, ſelon leur capacité. La Mere ſuivit ce conſeil, & changea tout en un jour, la Prieure, la Maitreſſe des novices, la Celeriere, la Portiere & l'Infirmiere, ſans prendre l'avis de Dom Catois, ſe contentant ſeulement de lui dire qu'elle le vouloit faire. Cela le piqua, croyant que l'on devoit le conſulter en qualité de Confeſſeur. Il en communiqua ſa peine aux Officieres demiſes, ſur tout à la Maitreſſe des novices. Ces filles de leur côté entrant dans ſes plaintes, lui firent part des leurs: car elles êtoient tres bleſſées qu'on les eût oſtées de leurs offices, ſur tout pour y mettre des jeunes, qu'elles n'en croyoîent pas capables. Ce mécontentement mutuel lia un parti entre ces filles & le Confeſſeur, qui dès ce jour commença à changer de telle ſorte, qu'il devint dans la ſuite le pire de tous. Il entra dans une paſſion furieuſe de gouverner: mais ſon ambi-

CHAP. IV.

II. Partie.

tion ne se bornoit pas au Spirituel, comme celle de Dom Guinet, elle s'estendoit au temporel, voulant egalement estre maître de tous les deux; bien que M. de la Charmoye, ni la Mere ne lui donnassent autre soin que d'entendre seulement les confessions des Sœurs.

Cependant les quatre deposées d'offices épluchoient les actions des jeunes Officieres, mais sur tout celles de la Maitresse des novices & des Sœurs du Noviciat. Non seulement elles blamoient leurs veritables defauts, mais il n'y avoit rien d'innocent ou d'indifferent qui ne tombât sous leur censure, & qui ne prît dans leurs testes des tours qui les rendoient des fautes de grande & facheuse consequence. Dans l'une elles condamnoient sa gayeté, dans l'autre l'air dont elle faisoit sa penitence; dans une autre son geste, son maintien, son marcher. Toutes les fautes des postulantes & des novices êtoient attribuées par ces filles au peu de discernement & à la mauvaise conduite de la Maitresse. Tout lui manquoit; parce qu'elle manquoit à prendre leurs avis & celui de Dom Catois, & qu'elle se conduisoit en tout par ceux de la Mere & de la Sœur Anne. Mais par une consequence indubitable, comme les defauts des novices venoient, selon leurs pensées, de l'incapacité de leur Maitresse, les defauts & des novices & de la Maitresse retomboient naturellement sur la Mere qui choisissoit si mal les Officieres. C'est ce qui augmentoit leurs murmures, & leur donnoit quelque couleur. Car comme dans ces Abbayes de l'Ordre on ne tire point les voix, c'est l'Abbesse seule qui reçoit les filles; elles pretendoient en conclure que la Mere ne pouvant choisir une bonne Maitresse des novices, n'auroit pas plus de discernement pour bien choisir les

les filles. Sous ce pretexte de zele, elles prenoient garde à tout ce que faisoient la Mere & les Officieres, raportant tout fidelement à D. Catois. Mais comme elles ne pouvoient avoir une entiere connoissance de ce qui se passoit à la chambre de la Mere, & qu'elles se persuadoient neantmoins toujours que cette connoissance leur estoit fort necessaire, elles voulurent s'efforcer de gagner la Sœur Candide, dont la Mere se servoit souvent. Elles lui parloient beaucoup, la traitoient de tres grande confiance, quoi qu'elle fût alors tres jeune professe. Le Confesseur de son côté travailloit au même dessein, l'exhortant fort à s'interesser au bien pretendu de la maison, & à travailler pour la gloire de Dieu en prenant garde à tout ce que faisoit la Mere pour le lui raporter; l'assurant que c'estoit bien fait. On verra dans la suite comme Dieu tira la Sœur Candide de ce mauvais pas.

CHAPITRE V.

Dom Catois & ses Confidentes font sortir la Sœur Anne. Artifices dont ils useront. Grande vertu de la Mere en cette occasion. D. Catois fait faire de faux cachets pour lire les lettres de la Mere. La Mere les decouvre. Son extrême douceur en cette occasion.

LA passion d'ôter la Sœur Anne Eugenie Arnaud n'estoit pas sortie du cœur de ces filles, quand Dom Guinet sortit de Maubuisson; elle y vivoit & s'y fortifioit de plus en plus. Elles disoient que la Mere ne pouvoit rien faire d'utile pour la maison tant que la Sœur Anne y seroit, parcequ'elle prendroit toujours ses conseils, & jamais

jamais les leurs ; que la Sœur Anne n'y étant plus elle seroit contrainte de les prendre, ou, au pis aller, ceux de quelque jeune professe, de la quelle le Confesseur ou elles mêmes pourroient aprendre les choses, pour tâcher ensuite d'y remedier, ou d'en prevenir les consequences. Tout cela bien consulté avec Dom Catois ; on resolut de travailler tout de bon au renvoi de la Sœur Anne. Pour le faire sûrement, le Confesseur les porta à solliciter toutes les filles, qui avoient quelque peine sur la Sœur Anne, à la lui venir décharger, sans considerer si ces peines estoient petites ou grandes ; parce qu'il sçauroit bien les faire valoir ; & que cela lui donneroit lieu de parler au Vicaire, comme si toutes les Sœurs desiroient la sortie de la Sœur Anne. Tout cela se faisoit sagement & secretement.

Ces quatre anciennes suivant ces avis, furent solliciter les jeunes pour leur faire décharger leur cœur sur la Sœur Anne ; & pour mieux réussir, elles témoignerent grande confiance à cette jeunesse, leur faisant confidence du dessein qu'elles avoient de faire sortir la Sœur Anne, leur en faisant voir des necessitez extrêmes, qui les avoient obligées d'y travailler dès le tems de D. Guinet. Ces jeunes excitées par les anciennes, & animées par le desir de servir le St. Ordre, dirent tous leurs petits mécontentemens au Confesseur. Qui n'en avoit point, tacha d'en forger, pour n'estre pas estimée moins zelée que les autres : ce n'estoit pour la plus part qu'un tas de bagateles. Mais ce Confesseur ne laissa pas d'en faire cas, & de les porter & d'en parler au Vicaire.

Voici l'artifice dont Dom Catois se servit en cette rencontre, & dont il se servoit en pareilles conjonctures, comme il l'a dit à la Sœur Candide, & avec lequel il disoit venir à bout de tout.

Il

perſuadoit aux filles de faire des plaintes au uperieurs des perſonnes à qui il en vouloit, ns ſe mettre en peine que les pleintes fuſſent etites ou grandes, mais ſeulement que celles qui s faiſoient fuſſent en grand nombre; afin que s Superieurs lui en parlaſſent: ce qu'ils ne manuoient point de faire; & quand ils le faiſoient, leur diſoit: qu'il eſtoit vrai qu'il voioit bien ar leurs confeſſions que les choſes eſtoient de ort grande conſequence; que les filles lui en roient dit des faits importans, mais qu'il ne ouvoit les dire; parceque cela regardoit leur onfeſſion. Puis ſans rien particulariſer, il diit aux Superieurs: „ vous pouvez croire une telle, c'eſt une fille qui a l'eſprit bien fait, & qui eſt fort veritable: & au contraire, telles & telles ne ſont pas fort croiables, ce ſont des eſprits mal faits, & qui jugent mal des choſes;" donnant s idées ſelon qu'il ſavoit que les filles dont il s donnoit devoient parler pour ou contre ſes itentions.

Mr. de la Charmoye eſtant dont venu à Mauiſſon, les filles & le Confeſſeur uſerent de leur omperie pour le porter à faire ſortir la Sœur nne. Ce bon Superieur diſcernant fort bien ur artifice, & neantmoins prevoyant qu'ils ne onneroient point de repos à la Mere jusqu'à ce u'ils fuſſent venus à bout de leur deſſein, il lui onſeilla par une ſincere charité de ceder à leur uſſion en ce point. La M. Angelique que l'on onſulta, fut du même avis; c'eſt pourquoi la Mere s'y reſolut, quoi que la Sœur Anne lui fût ort neceſſaire; & qu'elle fût ſa ſeule conſolation: Mr. de la Charmoye eſperant qu'après cete ſortie Confeſſeur & les quatre cabaleuſes demeureient en repos: ou qu'au moins, s'ils vouloient müer, on auroit plus de droit de les reprimer rtement.

La

CHAP. V. II. Partie. 1631.

La Mere Angelique envoia donc querir la Sœu Anne Eugenie, qui retourna ainſi à Port-Roia en 1631. après avoir eſté trois ans & demi Maubuiſſon. Ce fut en cette rencontre que l Mere fit paroitre une vertu toute extraordinaire car quoi qu'elle perdît en ma Sœur Anne tout ſa conſolation & ſon conſeil; qu'elle demeurá ſeule & ſans aſſiſtance dans une maiſon où il avoit tant de ſujet de crainte au dedans & d combats au dehors; enfin, quoi qu'elle n'eû alors aucune de ſes Religieuſes en qui elle ſe pû fier, celles qui en auroient eſté capables eſtan jeunes & ſans experience, elle ſuporta cependan cete privation dans une paix & une ſoumiſſion Dieu que l'on ne peut exprimer; tant elle paru extraordinaire & élevée au deſſus des ſens, & d toutes ſortes d'intereſts ſpirituels. Elle fût dan l'Egliſe offrir à Dieu ſon Iſaac avec une conſtanc une immobilité de foi ſurprenante; & après l dîné elle fut faire la conference avec la mêm cordialité & la même douceur qu'à ſon ordinaire parlant auſſi bonnement & auſſi librement au quatre cabaleuſes que ſi rien ne fut arrivé, quo qu'elle ſcût aſſurément que c'eſtoient elles qu avoient fait ſortir la Sœur Anne: enſorte qu ces filles mêmes crûrent que la M. ne ſçavoi rien de leurs menées: & ainſi elles goûterent l fruit de leurs intrigues avec une pleine ſatisfaction

La Mere ayant donc ainſi préferé la paix de l maiſon à ſes propres intereſts, elle crût, pou ne point donner d'ombrage au Confeſſeur, & au filles de ſa confidence, & leur faire voir en mêm tems qu'elle n'avoit pas beſoin de leurs avis, n devoir prendre perſonne à ſa chambre. Ainſi ell ſe contentoit d'aller chercher la Sœur Candide à l'Apoticairerie, quand elle avoit beſoin de quel que choſe, & la renvoyoit incontinent. Cett

con

nduite trompa fort l'attente du Confeſſeur & le filles de ſa cabale, & leur donna de nouvelle aprehenſions que la M. au lieu des conſeils de a Sœur Anne, ne prît en tout par écrit ceux de a M. Angelique: ce qu'elles craignoient plus que tte autre choſe. Dans cette aprehenſion D. Ctois fit faire deux cachets; l'un, de Port-Roial; & l'autre de Maubuiſſon; puis enjoignit fort x quatre filles de ſa confidence de prendre gard quand la M. écriroit à Port-Roial ou au Suprieur, & aux autres, dont elle pouvoit prendre s, afin de l'en avertir, & qu'il pût par le mon de ſes faux cachets les ouvrir avant que de les voyer.

Un jour le Confeſſeur n'étant point à la mai- la Mere ecrivit à Port-Roial. Les filles de la nfidence de D. Catois eſtant continuellement à ier tout ce qu'elle faiſoit en eurent quelque préigé; c'eſt pourquoi celle des quatre, qui avoit é Prieure, vint avec un extrême empreſſement ouver la Sœur Candide pour s'en éclaircir, lui ſant qu'il eſtoit neceſſaire qu'elle le ſcût; parced'il faloit voir ſi cela ne regardoit point une faire aſſez importante, ſur la quelle la Mere oit deja conſulté la Mere Angelique. La Sœur andide fort ſurpriſe lui demanda comment elle ouvoit ſavoir cela, la Prieure depoſée lui dit ors en grande confiance que D. Catois avoit t faire deux cachets, par le moien des quels voioit les lettres de la Mere & les reponſes n'on lui faiſoit ſans qu'elle s'en aperçût, les ens de dehors êtant fideles à les lui aporter; que jour, comme le Confeſſeur n'y eſtoit pas our ouvrir la lettre après que la Touriere l'auoit paſſée, il faloit qu'elles le fiſſent elles mêmes vant qu'on la paſſât au tour: que cette invention toit admirable; parce que le Confeſſeur & elles

ſça-

sçachant ainsi les choses, elles prenoient leurs mesures pour detourner adroitement celles qui estoient contraires au bien de la maison. Elle lui dit encore qu'elles observoient de ne jamais faire paroitre à la Mere qu'elles fussent d'un sentiment contraire au sien: mais qu'elles faisoient agir sous main le Confesseur auprès du Superieur; & par ce moien, sans broüilles, on mettoit ordre à tout. Que le Confesseur étant fort avisé, ne parloit jamais le premier des choses au Superieur, mais engageoit adroitement le Superieur à lui en parler; & alors il lui donnoit des filles des impressions basses ou favorables selon qu'il scavoit qu'elles lui devoient parler pour ou contre ses intentions.

Voila comment la bonne Prieure decela elle-même & decouvrit ce mistere de mensonge & d'iniquité. La Sœur Candide, qui jusqu'alors alloit tout à la bonne foi, & leur disoit quelquefois quelque petite chose de ce qui se passoit, n'y voiant nulle consequence, commença à ouvrir les yeux & à entrer dans de grands scrupules. Elle se retiroit d'elles le plus qu'elle pouvoit; & cependant par d'autres vûës de conscience elle n'osoit dire à la Mere ce qui se passoit. Ces filles cependant voiant que la Sœur Candide étoit retenüe par la crainte de Dieu & de sa conscience de satisfaire à leurs desirs, elles voulurent l'assûrer en faisant une conference au parloir avec D. Catois, afin qu'il levât ses scrupules. Le jour etant pris pour cette conference, elles s'assemblerent les quatre au parloir, à l'insçû de la Mere, & y menerent la Sœur Candide. La l'ancienne Prieure & l'ancienne Maitresse des Novices commencerent à exposer les raisons du droit qu'elles avoient de prendre part à la conduite, en disant que la Mere Abbesse de P. R.

les

envoiant à Maubuiſſon avec la Mere, avoit CHAP. VI.
ntention que ce fût pour travailler conjointe- II. Partie.
nt avec elle, & afin que la Mere ne fît rien
leur avis; & que de l'autre côté elles n'étoient
ies avec elle à Maubuiſſon que dans cette
ntion. Que la Mere Angelique leur avoit
en termes exprès; „Mes. Sœurs, je vous en-
ye à Maubuiſſon avec la Mere afin que vous
aidies à y mettre la Reforme, & à y établir le
en;" qu'elles regardoient cete parole de miſſion
me une vocation de Dieu, que la Mere ne
voit ignorer; & qu'ainſi elles avoient droit
ertu de cette miſſion, de prendre connoiſſan-
des choſes & de travailler à les regler;
veiller continuellement, afin de procurer
en, & de remedier ou de prevenir le mal.
raiſonnement parut fort bon, & cette conſe-
ce bien tirée au bon homme D. Catols,
'apuya de ſon aprobation, & declara que
oit pour elles une obligation de conſcience
penſable. Il dit de plus que c'eſtoit un man-
de lumiere dans la Mere que de ne ſe pas ſer-
de ces filles, & ne pas prendre leurs avis;
la maiſon faiſoit en cela une grande perte.
encouragea de ſuplêer au peu de diſcerne-
t de la M. en prenant d'elles mêmes part aux
es, & qu'il prendroit ſes meſures pour y re-
ier. Enſuite le Confeſſeur & les filles pres-
t fort la Sœur Candide d'avoüer & de re-
noître qu'elles avoient grande raiſon, & qu'el-
'agiſſoient que par conſcience, pour la gloire
Dieu, pour la juſtice, pour le bien du St. Or-
l'exhortant à faire de même, & à ſe reſou-
le ſoufrir pour la juſtice, au cas que la Mere
t peine là deſſus.

Mais parce qu'à force de dire qu'une choſe eſt
ne, on ne la rend pas bonne, & au contraire

on

on fait quelque fois connoitre la malice & la fau
seté par ces redites, qui font que l'esprit balan
les choses & y reflêchit, cette conference produ
sit dans l'esprit de la Sœur Candide un effet to
contraire à ce que l'on pretendoit: elle decouv
mieux l'injustice de leur procedé, l'illusion
leurs principes, & la fausseté de leurs conseque
ces. Elle commenca à comparer la conduite
la Mere, toute simple, toute droite, toute u
forme, avec celle de ces filles, qui rouloit da
un cercle perpetuel d'imaginations, de soupço
de preventions, d'artifices & d'amusemens;
ainsi s'attachant plus que jamais à l'une, &
separant entierement de l'autre, elle ne parla pl
à ces filles en nulle maniere.

Neantmoins elle fut un tems considerab
sans vouloir découvrir à la Mere ce qu'elle sç
voit; parceque la Prieure deposée êtoit toujou
autour d'elle à lui dire qu'elle offenseroit Di
de le faire, & qu'elle de son côté le craignoi
par quelques vûës qui lui faisoient aprehend
d'augmenter le mal. Mais enfin tout le seca
fut découvert par cette rencontre.

La Mere êtant malade, la Sœur Candide éc
vit à Port-Roial pour mander ces nouvelles
sa santé. Les filles de l'intrigue l'ayant sçû, vo
lurent ouvrir ses lettres; parceque D. Cato
estant absent, il ne pouvoit le faire. Pour ce
l'ancienne Prieure, qui avoit esté remise da
sa charge de Prieure, pour les raisons que no
dirons, fut en grande hâte trouver la Portier
qui estoit pour lors ma Sœur Abarie Antoine
Religieuse de P. R. fille fort bonne, mais fo
simple. Elle lui demanda la lettre que la Sœ
Candide venoit d'ecrire pour P. R. La Portie
s'en voulut excuser: mais la Prieure lui ayan
parlé fortement & absolument, elle fut si étou
d

lie & intimidée, qu'elle la lui donna. La Prieu- CHAP. V.
e l'ouvre, la lit, la referme & la passe au mes- II. Partie.
ager, qui alloit partir; puis defendit tres expres-
ement à la Touriere de rien dire à la Mere. Mais
ette bonne fille ne se mit pas beaucoup en peine
le cette defense: car elle estoit si peinée de ce
u'elle avoit fait, qu'elle vint aussitôt trouver la
Mere pour lui en demander tres humblement
ardon. Cela donna occasion à la Sœur Can-
lide de lui dire tout ce qu'elle savoit des faux
achets, & de tous les misteres de la cabale.
La Mere ecouta tout cela avec la même paix &
a même egalité que si c'eût été une chose indif-
erente; & la Prieure l'estant venüe voir presque
ussitôt après, elle la reçût aussi bonnement que
i rien n'eût esté, sans lui rien témoigner:
nais la Sœur Candide ne se pût contenir, &
lit à la Prieure, „ma Mere, vous vous seriez
, bien passée d'ouvrir la lettre de notre Mere, sans
, mentir, cela est bien étrange, & sur tout malade
, comme elle est." La Prieure bien étourdie ne
çavoit quelle contenance faire, & ne songeoit
u'à regarder quelle mine faisoit la M. qui ne
hangea jamais de visage, & demeura toujours
ans la même paix. Les quatre cabaleuses ne
essèrent point depuis ce jour, & firent tous leurs
efforts pour eloigner la Sœur Candide de la cham-
re de la Mere. Mais les histoires en trouveront
eur place ailleurs.

CHA-

CHAPITRE VI.

D. Catois travaille à faire venir des Religieuses étrangeres à Maubuisson, pour rendre les filles plus spirituelles. Il en vient à bout. Opposition interieure que la M. Angelique & la M. des Anges sentirent sur ce sujet. Abregé de la maniere dont la M. instruisoit ses Religieuses qui prouve l'injustice de ceux qui cherchoient à leur donner d'autres lumieres.

LEs quatres anciennes êtant fortifiées dans l faux zele par la conference de D. Catois elles se mirent plus que jamais à censurer toute choses; elles faisoient consequence de tout, s'a pliquant à toutes sortes de bagateles, n'ayant pa d'autres sujets. Leur jalousie pour les Officieres que l'on avoit mises à leur place, croissoit de jou en jour. Elles firent ce qu'elles pûrent par elle mêmes & par D. Catois pour porter Mr. de l Charmoye à les rétablir dans leurs offices: mai voyant qu'elles n'en avoient pû venir à bout elles s'aviserent d'une autre chose, qui fut de l soliciter puissamment d'agréer que l'on fit veni des Religieuses etrangeres pour la conduite & l'instruction des Novices & jeunes Profesſes esperant par là en ôter la direction à la nou velle maitresse. Elles representerent a M. d la Charmoye qu'y ayant quantité de Novice & jeunes profesſes fort bien intentionnées, & qui avoient de l'esprit, il êtoit absolument ne ceſſaire de les bien instruire, & de les rendr interieures; puis qu'êtant les premieres de l Reforme, c'estoit sur elles que l'on devoit bâ tir l'edifice, & qu'il les faloit rendre capable d'in-

l'inſtruire celles qui viendroient après elles. Il n'y ut point de moyen dont le Confeſſeur & ces filles ne ce ſerviſſent pour faire entrer ce bon Superieur dans leur deſſein : elles furent aſſez hardies, auſſi bien que D. Catois, pour lui vouloir prouver que la conduite de la Mere n'étoit pas aſſez interieure & ſpirituelle Elles intereſſent tous les Abbez dans cette propoſition, par le grand deſir qu'ils avoient pour le bien des filles, les aſſûrant que le peu d'avancement des filles ne venoit que faute d'inſtruction & de conduite ; que ce n'eſtoit que par là que les Carmelites rendoient les filles ſi ſpirituelles, ſelon M. de Barberie ; que n'y ayant dans Maubuiſſon que trois ou quatre filles capables de conduire & d'inſtruire, (c'eſt à dire elles trois) desquelles la M. ne ſe vouloit point ſervir, il eſtoit abſolument neceſſaire d'en faire venir d'autres.

Ils furent deux ans à pourſuivre ce deſſein auprès de M. de la Charmoye : tous les Abbez & les Religieux de l'Ordre qui paſſoient à Maubuiſſon entrant dans leur deſſein, en parloient à ce bon Superieur, comme fort utile : en ſorte que ce bon Vicaire en parloit à la M. toutes les fois qu'il venoit à Maubuiſſon. Mais la M. y ſentoit une telle oppoſition, qu'elle lui diſoit n'y pouvoir aucunement conſentir ; parceque ces Religieuſes êtoient des Hospitalieres de Mondidier, dont l'une eſtoit en grande reputation de ſainteté, & dans des voyes ſublimes d'extaſe, de raviſſement & de doctrine, toute merveilleuſe, de quoi la M. avoit de l'éloignement, ne trouvant de ſureté que dans la charité & la ſimplicité de l'Evangile.

Enfin, après deux ans de refus & de reſiſtance, le bon Mr. de la Charmoye ne pouvant plus reſiſter aux inſtantes ſollicitations de tous les

CHAP. VI. II. Partie.

Peres de l'Ordre, pria la M. de condescend
en cela à leurs desir, l'assurant qu'il prendroit
même toutes les precautions pour discerner l'
prit de ces filles; qu'il iroit lui même à Mon
dier pour en reconnoitre la verité, que s'il y
connoissoit quelque chose de douteux, où qui
fût pas selon Dieu, il ne les feroit pas venir,
que dans ce discernement il ne se fieroit qu'à l
même.

La M. qui avoit une extreme deference & u
affection filiale pour ce bon Superieur, qu'e
savoit ne se porter à cela que par un zèle de ch
rité pour le bien des ames, y consentit, bi
qu'avec grande repugnance interieure & sous l
conditions, qu'il lui avoit promises. Aussit
après le consentement donné M. de la Cha
moye fut à Mondidier. Il y vit celle, dont
faisoit tant de mention, qui depuis vingt ans
toit maitresse des Novices. Il fût huit jours
ce monastere, &, pour mieux discerner l'esp
de ces filles, il voulut faire les exercices sous ce
te grande mere. Pendant ces exercices il lui pa
loit tous les jours fort longtems, il y remarq
des choses surprenantes, elle parloit admirabl
ment de Dieu, de son essence, de ses perfection
elle avoit de grands raviſſemens, & un jou
pendant qu'elle êtoit en oraison, il la vit élev
de terre de quatre pieds. Tout cela lui fit cro
re que c'êtoit des effets de l'esprit de Dieu; c
elle avoit une adresse terrible pour cacher sa m
lice. Sur cela il revint à Maubuisson trouver
M. & l'assurer qu'il n'y avoit rien à craindre
que cette fille pouvoit beaucoup servir à la ma
son. Il lui conseilla de lui commettre toutes l
jeunes Professes & toutes les autres, qui vou
droient prendre ses instructions & sa conduit
La M. sentoit je ne sçai quel éloignement d

ce

es filles; & neantmoins la grande eſtime, qu'elle faiſoit de ſon Superieur, que Mr. de St. Cyran & la M. Angelique regardoient comme un grand ſerviteur de Dieu, la fit ſoumettre à ſon deſir contre ſon propre mouvement.

Dom Catois ayant ſçu le conſentement de la M. trouva le même jour un caroſſe pour envoier querir ces Religieuſes, qui arriverent deux où trois jours après. Etant arrivées, le Confeſſeur & les quatre zelées firent enſorte que toutes les jeunes furent miſes en retraite ſous la conduite de la M. Magdelaine. Certe fille fut ſix mois à Maubuiſſon. On dira dans le chapitre ſuivant tout ce qui s'y paſſa en ces ſix mois; ſa doctrine, ſa conduite, le mal qu'elle fit dans la maiſon, comme on fit pluſieurs conferences & aſſemblées avec des perſonnes ſpirituelles à ce ſujet, comme on reconnut la tromperie effroiable de cette fille & enfin comme Dieu ſe ſervit de Mr. de St. Cyran pour remedier au tort extrême, qu'elle avoit fait à quelques Religieuſes de Maubuiſſon.

Mais avant que de finir cette relation, pour faire voir avec combien d'injuſtice les PP. diſoient que la M. n'avoit pas aſſez de lumiere & de ſpiritualité pour former les filles, il faut dire en general quelles inſtructions elle leur donnoit, afin que l'on en juge.

Toutes ces inſtructions étoient fondées dans la verité de l'Evangile & de la parole de Dieu, & tendoient toutes à établir les ames dans une droiture de coeur, qui ne tend qu'à Dieu & ne regarde que Dieu dans une ſimplicité, qui éloigne de tout déguiſement, de toute duplicité, de toute flaterie, dans une mortification interieure, qui captive & domte les ſens, dans un ſilence modeſte naiſſant d'une pieté interieure,

qui remplit l'ame de Dieu & qui fait que l'on écoute & qu'on lui parle toujours dans l'humilité, la douceur, la patience, le suport du prochain, l'amour de la priere, la confiance en Dieu, le renoncement à soi-même. Enfin toute la conduite de la M. tendoit à faire que les ames se depouillassent du viel homme, de toutes ses passions & de tous ses desirs, & qu'elles travaillassent continuellement à se revêtir du nouveau en portant toujours les marques de la mortification de Jesus Christ, dont elle même étoit toute revêtue. La M. n'avoit point consulté la M. Angelique sur cette affaire, comme elle faisoit presque sur toutes generalement, s'étant entierement raportée à Mr. de la Charmoye: mais dès que la M. Angelique l'eut apris, elle se trouva dans la même peine & la même agitation interieure à Port-Royal, où elle ne voioit point ces Religieuses, que la M. des Anges sentit toujours pendant leur sejour à Maubuisson comme avant leur arrivée. En quoi il parut que le même esprit, qui agissoit dans l'une, operoit dans l'autre, & qu'elles en étoient toutes deux eclairées.

CHAPITRE VII.

Quelques remarques sur les Religieuses de Mondidier, & sur leur sejour de six mois à Maubuisson. Mr. de St. Cyran travaille heureusement à reparer le tort, que ces filles avoient fait à celles de Maubuisson.

IL entra donc à Maubuisson deux Religieuses de Mondidier; une nommée la M. Magdelaine, qui estoit celle qui passoit pour une personne rare & miraculeuse, mais qui estoit en verité pos-

possedée du demon, & miserablement trompée par ce singe de tenebres. L'autre appellée Sœur Antoinete, qui n'étoit trompée qu'en ce qu'elle croyoit sa compagne sainte & pleine de Dieu, mais elle n'entroit pas dans ses illusions, ayant l'esprit resolu & trop libre pour se gêner la tête de ces sortes de spiritualitez. Comme elle avoit de l'esprit & du jugement, l'autre s'en servoit pour connoitre la portée des esprits qui venoient se soumettre à sa direction, & l'assûrer si elle pouvoit leur dire les misteres de l'Illumination. Car estant près que toujours ou souvent absorbée, & comme toute hors d'elle, elle estoit incapable d'en porter jugement.

Ce fut ainsi qu'elle en usa à l'occasion de la Sœur Candide, à qui elle ne se découvrit qu'après que la Sœur Antoinete l'eut assurée qu'elle le pouvoit faire, & qu'il n'y avoit rien à craindre. Les Peres de l'Ordre esperoient voir revenir à Maubuisson l'heureux tems de l'innocence sous une si belle conduite, mais sur tout Dom du Chemin, qui estoit plongé dans ces illusions, & que la M. Madelaine apelloit *l'Aigle* de l'Etat. Plusieurs des jeunes Profesles, à la persuasion de ces Peres, se mirent avec une extrême ardeur dans ces voies éminentes, mais quelques unes, dont la Sœur Candide fut la principale, agirent plus sagement, & voulurent tout connoitre avant que d'y entrer. Elles aprirent neantmoins à leurs depens, qu'il y a des occasions où il est meilleur d'ignorer entierement que de connoitre, & qu'il est souvent dangereux d'éclairer l'esprit sur des matieres où il ne pourroit entrer sans un peril dont toutes les suites seroient funestes.

Cependant comme la Sœur Candide leur parut un bon sujet & que les PP. souhaitoient la

CHAP. VII.

II. Partie.

rendre capable de tout, la M. Madelaine s'apliquoit à elle avec un admirable soin. Elles avoient ensemble de frequens entretiens; & la Sœur Candide qui fut assez curieuse pour les ecouter, fut assez favorisée de Dieu pour se tenir d'abord fort en suspens, & pour decouvrir en suite ces illusions & ces artifices qui commençoient par des spiritualitez si subtiles, qu'elles evaporoient l'esprit en les écoutant, mais qui se terminoient à la plus grande folie, ou à la derniere corruption. La M. Magdelaine voyoit bien que la Sœur Candide comprenoit fort bien tout ce qu'elle lui disoit: mais elle voyoit aussi que nonobstant cette intelligence, elle n'entroit point dans ses voyes: mais elle prenoit cette resistance de la nature, ainsi qu'elle l'appelloit, à bon augure, & pour une marque des grands effets que la grace vouloit produire dans cete ame, qui allant à detruire la nature, l'irritoient d'avantage par l'aprehension de sa prochaine destruction. C'est pourquoi elle assuroit la M. & la Sœur Candide que Dieu seroit enfin le mâitre de son cœur, d'elle Sœur Candide; que la nature, qui ne vouloit point mourir, craignoit de s'abandonner totalement à Dieu, & vouloit toujours être maitresse de soi, mais enfin que Dieu en prendroit entierement possession. Dans cette esperance elle communiquoit à cette Sœur tous les misteres de l'Illumination. Il seroit à desirer que les papiers que la Sœur Candide en écrivit après que Dieu eut delivré Maubuisson de ce piege terrible par la sortie de ces filles, & qu'elle donna à M. de St. Cyran qui vint pour remedier aux maux que leur sejour avoit causez dans Maubuisson; il seroit dis-je à souhaiter que ces petites relations fussent venües jusqu'à nous: mais elles ont esté perdües. Nous aimons donc mieux ne dire ici que peu de cette matiere, mais qui soit très certain & très veritable.

La

CHAP. VII.

II. Partie.

La Mere Magdelaine inſtruiſoit donc avec un grand ſoin la Sr. Candide de ſon etat de *nudité* parfaite: car c'eſtoit le terme dont elle uſoit toujours. Cette *nudité* eſtoit quelque choſe de bien admirable: car du moment qu'on s'eſtoit ainſi depoüillé de tout, on ne pouvoit plus pecher, ſelon ces illuminées; parceque l'oeil êtant ſimple ne voyoit plus de mal en rien, & on joüiſſoit de Dieu pleinement & continuellement. Chaque fois qu'on reſpiroit, on reſpiroit un air pur; chaque parole, chaque regard êtoit tellement ſaint, qu'il uniſſoit toujours à Dieu de plus en plus: en ſorte qu'à la fin l'homme êtoit diviniſé, il êtoit ſemblable aux bien heureux qui ne font rien autre choſe que de joüir de Dieu dans le ciel, ſans ſe detourner à autre choſe. Et la Mere Magdelaine ſoutenoit que c'eſt l'êtat ou J. C. nous a apellez, quand il nous a apris à dire, *Fiat voluntas tua ſicut in cœlo & in terrâ;* & que puisque J. C. nous a obligez de demander d'eſtre ſur la terre dans la même diſpoſition des ſaints du Ciel, il nous a bien fait voir que nous y pourions parvenir; & que par conſequent c'eſt notre faute quand cela narrive pas. Et cela n'arrive pas parceque nous ne nous donnons pas à Dieu en *ſimple nudité:* parceque nous nous amuſons à toujours reflêchir, & a toujours chercher: au lieu qu'il n'y a qu'à joüir: ce qu'elle deploroit comme un extrême malheur, & comme la cauſe du peu d'avancement des ames. Un jour comme elle entroit dans le transport en parlant ſur ce ſujet à la Sr. Candide, elle lui offrit de la conduire auſſi haut que St. Paul, mais bien plus facilement. Car au lieu que ce St. Apôtre n'a pû être ravi dans le troiſieme ciel, ni voir les ſecrets ineffables qu'il y entendit, ſans ſoufrir une eſpece de renverſement dans toutes ſes puiſſances, qui ſuſpendit tellement leurs fonctions, qu'il prenoit

lui même Dieu à temoin qu'il ne sçavoit si son raviſſement avoit été ſimplement d'eſprit, ou si son corps avoit participé à cette faveur; la M. Magdelaine ne trouvoit autre choſe à faire qu'à tirer un rideau pour entrer dans le ciel, y voir Dieu, & eſtre toute remplie de son eſſence, & ce rideau n'eſtoit rien que l'arreſt à son propre jugement, & l'attache à soi même, qui nous porte à vouloir reflêchir, & a chercher divers moyens d'aller à Dieu, au lieu de s'abandonner en *ſimple nudité* à son operation, pour joüir de lui continuellement.

Comme la M. Magdelaine entretenoit un jour la M. des Anges en preſence de Madame l'Abbeſſe d'Argenſoles, de la Sœur Candide, & de quelques autres Sœurs de ce miſterieux rideau, de la maniere de le tirer, & de l'excellence où entre l'ame après ce tirement, Mad. d'Argenſoles fit un ſecoüement de teſte, qui marquoit du mépris pour tout ce que diſoit cette fille. Cela la piqua jusqu'au cœur, il lui prit un transport violent de zèle ou d'orgueil (je laiſſe à le qualifier) elle ſe mit à marcher à pas de geant: car elle êtoit fort grande les bras étendus, avec des yeux roulans & étincelans; & elle crioit en marchant de la ſorte: „O amour, on te reſiſte, tout le monde re„ ſiſte à Dieu." Mais la terreur que cela imprima dans les perſonnes qui la virent êtoit une preuve que ce n'eſtoit pas le Dieu de la paix qui la poſſedoit. Mad. d'Argenſoles, qui par ſa mine mepriſante avoit donné lieu à ce transport, en eut plus de frayeur que les autres: elle s'enfuit à la ruelle d'un lit, & ſe gliſſa enfin deſſous pour ſe mieux cacher. La Mere Marie des Anges au contraire regardoit ſerieuſement & avec un gemiſſement de cœur vers Dieu ce ſpectacle ſi ſurprenant. La Mere Magdelaine cependant ſe transpor-

CHAP. VII.

II. Partie.

portoit de plus en plus, & declamoit contre les Directeurs, les Docteurs, les Evêques, qui perdent les ames, les amusent, & les empechent de joüir de Dieu, en voulant qu'elles s'apliquent à des exercices de vertus non necessaires, à des recherches inutiles, & à de-vaines reflexions: au lieu de les porter à s'abandonner nuëment aux operations de l'amour: „ O amour, o amour on-te „ resiste." Cependant Dom du Chemin, qui étoit au dehors dans l'apartement des PP. vint en grande haite fraper au parloir, & demanda ce qu'avoit la M. Magdelaine; qu'il avoit senti le trait, & avoit connu qu'elle estoit en transport. Aussitost la M. Antoinete prit sa Mere entre ses bras, pour la conduire au parloir à cet *Aigle de l'Etat* illuminé, comme elle l'apelloit, Il tâcha de la faire revenir, & d'apaiser son agitation; & la Sœur Antoinete disoit à la Sœur Candide que D. du Chemin avoit senti le trait, & qu'aussitôt il estoit venu: ce qui revient à ce que la M. Magdelaine même dit une fois à la Sœur Candide: car cette Sœur lui demandant, „ Mais, ma „ Mere, vous n'estant plus à Maubuisson, qui „ nous conduira?" elle lui fit cete reponse, „ Helas! „ ma Sœur, cela n'importe, quand je serois à deux „ cens lieües, je sçaurois ce qui se passe en vous, „ & vous en moi."

Cette pauvre creature estoit souvent toute alienée & toute interdite, & elle ne découvroit ses mysteres qu'à tres peu de personnes d'elite; & quand elle n'en trouvoit pas de la sorte, elle disoit qu'elle avoit *barre*, & qu'elle ne savoit parler: mais la Sœur Candide, qu'elle pretendoit conduire au troisieme ciel, lui paroissoit une ame choisie; & ainsi elle disoit n'avoir point *barre* pour elle; c'est pourquoi elle lui parloit fort confidemment, & l'instruisoit de ses maximes &

CHAP. VII.

II. Partie.

de ses secrets. Elle lui parloit des differentes voyes par les quelles Dieu conduit les ames à la perfection de l'Estat, & des moyens dont il se sert pour les purifier. Elle disoit qu'il les faisoit passer par des deserts effroyables, par de grandes tentations, & enfin par la possession du demon. Elle lui parloit plus souvent de cette derniere épreuve que des autres, & elle s'efforçoit de lui persuader qu'on ne devoit point du tout la craindre; parceque c'estoit une conduite ordinaire de Dieu sur les ames choisies, qu'elles n'arrivassent a la perfection de l'Etat qu'après avoir passé par ces autres épreuves qu'elle lui avoit marquées. Elle lui raportoit, pour lui confirmer ce qu'elle lui avançoit plusieurs exemples de diverses histoires; sur tout elle l'entretenoit de l'eminente vertu de sept de ses novices de Mondidier, qui après estre entrées en *simple nudité* & abandon d'elles mêmes, êtoient devenües possedées; & une d'elles s'estoit enfin tuée elle même; tant elle avoit esté fidele a suivre en liberté l'impression de l'Esprit de Dieu: c'est pourquoi elle l'estimoit & l'appelloit bien heureuse. La M. Magdelaine assûroit qu'enfin tout le monde quitteroit ces illusions de pratique de mortifications, reflexions, recherches, par les quelles jusqu'alors on avoit amusé les ames, & empeché leur bonheur, pour entrer dans la *simple nudité*, & joüir continuellement de Dieu, & que Dieu le lui avoit fait connoître. Et comme la Sr. Candide temoignoit douter de cet universel changement, & lui disoit que peu de personnes neantmoins entroient dans ses voyes & dans sa *nudité*, & que tout le monde croyoit au contraire qu'il faloit aller à Dien par la mortification, la penitence, les bonnes œuvres; elle repondit, qu'il est vrai qu'il n'y avoit encore que vingt personnes, qu'elle lui nomma, qui fussent eclairées pour

aller

aller à Dieu en joüiſſance, mais que très certainement Dieu eclaireroit enfin toute l'Egliſe ſur ce ſujet, & ne permettroit pas qu'on trompât plus long tems les fideles, en leur faiſant paſſer leur vie à chercher, au lieu de leur aprendre à joüir ſans ceſſe. Jamais ces illuminez ne parlent que par Dieu creant & par Dieu createur. Ils ne font paroitre J. C. qu'une fois; après quoi il ne revient jamais; parcequ'il n'eſt plus neceſſaire. Car ils diſent que Dieu crea l'homme dans la juſtice & l'innocence parfaite; qu'il lui imprima ſon image, & fit briller ſur lui la lumiere de ſon viſage: mais que cet homme ayant voulu vivre independant de Dieu, & nayant pas voulu abandonner ſon eſtre crée & borné à l'eſtre infini & immuable, il tomba dans le peché & dans la miſere ou nous le voyons reduit. Mais que Dieu ayant compaſſion de lui, a envoié ſon fils ſur la terre, pour retablir l'homme par ſon ſang dans l'innocence & la grace perdüe; que cette grace nous eſt à chacun rendüe par le ſang de J. C. qui nous eſt apliqué par le batême, ou ſi nous avons peché mortellement depuis le batême, par le Sacrement de la Penitence. Que chacun de ceux qui ont recû ces Sacremens eſt dans la même grace & la même innocence du premier Adam, quoi que par le myſtere & la vertu du ſecond; & qu'ainſi on ne doit plus s'amuſer à chercher de grace, puis qu'on la poſſede, mais qu'on ne doit s'occuper qu'a en joüir.

CHAP. VII. II. Partie.

Voila la ſeule fois qu'on parle de J. C. parmi ces illuminez; & c'eſt la premiere choſe qui fit diſcerner à la Sœur Candide leur illuſion & leur tromperie. Ils ont ſans ceſſe dans la bouche ces paroles de la Geneſe. *Dieu vit toutes les choſes qu'il avoit faites, & il les trouva fort bonnes*; & ces autres de l'Evangile: *ſi votre œil eſt ſimple, tout votre corps ſera lumi-*

CHAP. VII.

I. Partie.

mineux; & celles de St. Paul: *toutes choſes ſont pures à ceux qui ſont purs.* De ces paſſages ils concluent ce grand point de leur doctrine: Que toutes les creatures êtant bonnes, on en peut donc joüir licitement, pourvû que l'œil de l'ame ſoit ſimple & le cœur pur, c'eſt à dire, qu'on joüiſſe ſans y voir le mal: que ſi on craint de faire un peché dans cette joüiſſance, dès lors on n'a pas l'œil ſimple; & ainſi on fait un mal, non par la joüiſſance d'une creature qui eſt bonne, mais par l'impureté de l'œil non ſimple, qui ne regarde pas ſimplement une bonne choſe. *Ainſi*, diſent ils, *votre œil eſt bon: car c'eſt l'ouvrage de Dieu; les creatures qu'il peut voir ſont bonnes; pourquoi donc ne regardez vous pas toutes choſes, avec ſimplicité? Et pourquoi vous imaginez vous pecher en uſant d'une bonne choſe, pour joüir d'autres choſes qui ſont bonnes?* La M. Magdelaine n'avoit pas de plus grand ſoin que de donner aux ames cet œil ſimple, qui exclut toute reflexion, tout ſcrupule, toute ſyndereſe, qu'elle regardoit comme d'importans defauts qui tiennent toujours les perſonnes attachées à elles mêmes & ſur elles mêmes: au lieu de ne regarder que Dieu en *pure nudité* & parfaite liberté. Plus dans cette Philoſophie on eſt au deſſus de toute crainte & de toute ſyndereſe, plus on eſt ſaint & plein de Dieu. Ainſi pourvû qu'on ne reflechiſe plus, on eſt chaſte dans les plus horribles impuretez, ſobre dans les plus grands excez de bouche, ſage dans le comble de la folie; & enfin moins on craint Dieu, plus on ſe doit croire abimé en lui. Auſſi eſt il à remarquer qu'on n'entroit dans la parfaite *nudité* & pleine joüiſſance, qui font le haut degré de la perfection des illuminez, que par un peché volontaire de corps & d'eſprit, fait librement, franchement & volontairement, par le quel on

s'affran-

l'affranchiſſoit des reflexions & des remords de CHAP. VII.
conſcience.

Cette Religieuſe inſtruiſit encore la Sœur Can- II. Partie.
lide de cet autre grand point de leur Morale, qui eſt de ſuivre en tout l'homme la premiere penſée, qui eſtant la plus naturelle, eſt auſſi la plus juſte & la meilleure; parcequ'elle vient de Dieu & non de l'homme pecheur. *Quantò naturalia, tantò divina.* Les illuminez uſent donc ſouvent de ces paroles que Tertullien a dites une fois: mais ils appliquent fort mal ce qu'il plaçoit fort bien. Et voici comme ils le prouvent & comme ils l'appliquent. Ils diſent que Dieu crea l'homme juſte & innocent; que ſa nature eſt bonne, puis qu'elle eſt l'ouvrage de Dieu; que l'homme par ſon peché & ſa mauvaiſe volonté à perdu la juſtice & l'innocence, & qu'ainſi il a ſoüillé ſa bonne nature, mais qu'il ne l'a pas detruite; puis qu'il ſeroit reduit au neant ſi elle l'étoit: qu'ainſi quand il agit ſelon l'intereſt & l'inſtinct pur de la nature, il agit par un bon principe; puisque la nature eſt bonne: & qu'ainſi il agit bien, mais que du moment qu'il ſe donne le tems de reflêchir, il agit mal; parcequ' il agit par un principe mauvais, c'eſt à dire, par ce mauvais œil de l'Evangile qui rend tout le corps de ſes actions tenebreux, c'eſt à dire, par ſa volonté & ſon propre amour que le peché d'Adam a corrompu, & qu'il lui fait ſonger au mal dans les choſes bonnes. A ce principe de nature, les illuminez, en ajoutent un autre de grace & tiré de la ſainte Ecriture, qui nous aprend que *là ou eſt l'eſprit du Seigneur, la eſt la liberté*: & dont ils concluent, que quand on eſt plein de l'eſprit de Dieu on eſt en pleine liberté: on n'eſt point aſſujeti à des loix, à des pratiques, à des contraintes qui marquent eſclavage & non liberté: mais l'on ſuit ſimplement

CHAP. VII.

II. Partie.

& librement la premiere impreſſion de l'eſprit, qui eſt toute diviniſée, à raiſon de ſa continuelle union & poſſeſſion de Dieu. Et l'on peut croire bien juſtement qu'on eſt plein de l'eſprit de Dieu, quand on ſent liberté pour toutes choſes; parceque c'eſt une verité certaine que l'eſprit du Seigneur eſt inſeparable de la liberté. Ainſi, ſelon cette doctrine, plus on eſt criminel, plus on eſt ſaint; plus on fait d'extravagances, plus on a l'œil ſimple; parcequ'il demeure immobile dans ſa ſphere, & il ne s'étend à aucun objet qui ſoit devant ou autour de lui. On eſt aſſurément mal logé avec des gens de cette ſorte: car il en peut ſans grand bruit couter la vie à ſoi ou aux autres, ſi la premiere penſée de cette bonne nature va à detruire la nature dans ſoi ou dans les autres: Et la providence a aſſûrément bien conſervé les Religieuſes de Maubuiſſon, à qui cette Mere illuminée pouvoit ſans s'en eſtonner, faire bien des maux en ſuivant ſes premieres penſées, & ſans payer d'autre choſe que de repondre dans ſon ton & dans ſon maintien extaſié; *plus les choſes ſont naturelles, plus elles ſont bonnes: là où eſt l'eſprit de Dieu, là eſt la liberté.* Elle ne payoit que de ces termes generaux les perſonnes avec qui elle n'eſtoit pas libre, lors qu'elles lui propoſoient pluſieurs mauvaiſes actions, pour ſavoir d'elle, ſi en cas qu'il vînt en premiere penſée de les ſuivre, il les faloit faire. Mais elle parloit avec confiance avec la Sœur Candide & en vint un jour en un tel comble d'impudence qu'elle lui dit qu'il faloit tellement ſuivre ſa premiere penſée, que s'il lui venoit celle d'aller toute nüe dans l'Egliſe, elle le devoit faire en liberté. La Sœur Candide ne pût ſans changer de couleur oüir une telle extravagance. Cette illuminée s'en aperçût, & lui dit avec etonnement: „ Quoi vous changez pour cela de couleur?"

&

& lui fit voir que cela marquoit bien qu'elle n'avoit pas l'œil ſimple, & qu'elle eſtoit bien loin d'eſtre poſſedée entierement de Dieu, & d'eſtre entrée dans l'Etat. CHAP. VII. II. Partie.

L'on voit aſſez dans quel excèz de dereglement & de libertinage cela conduit. Dieu preſerva les Religieuſes de Maubuiſſon des grands deſordres où ce principe conduit naturellement: mais cela fit neantmoins une alteration terrible à la diſcipline; chacune s'en diſpenſant librement quand ſa premiere penſée l'y portoit. Sur quoi je ne puis omettre ces deux petits faits. Une Religieuſe ayant une fois grande repugnance à aller à la diſcipline un jour que la communauté la prenoit, elle vint conſulter la Mere Magdelaine, qui reſolut ſon cas, en lui demandant; „ Avez vous li„ berté de n'y point aller?" Cette fille dans l'air enjoüé & evaporé qu'inſpiroient ces extravagantes maximes, lui dit, „ Oüi, ma mere, j'ay liberté. „ O bien, repartit la M. Magdelaine, n'y allez „ donc point." En effet la Religieuſe ſe diſpenſa de cet exercice de penitence, & joüit de ſa pleine liberté.

Une autre eſtoit ſi bien entrée dans les maximes de la M. Magdelaine & ſi fort elevée au deſſus de tout, qu'elle ne reſpiroit plus que le ſpirituel & le divin: en ſorte qu'elle ne vouloit plus même manger: car c'eſtoit une action trop baſſe & trop humaine; & de fait, elle fut vingt jours ſans vouloir prendre aucune nourriture ſolide: & il faloit lui faire des conſommez, & des eſſences, dont à force on lui faiſoit avaler quelque peu. Cependant ſa ſublime ſpiritualité, qui l'empêchoit de ſe nourrir comme les hommes, ne l'empêchoit pas de badiner toujours, même en priant Dieu, & de dire ſon office avec beaucoup d'indecence; & quand on l'en avertiſſoit charitablement, elle

en

CHAP. VII.

II. Partie.

en estoit quite pour repondre avec une legereté & une évaporation pitoiable: „J'ay liberté, ma „ Sœur, vous n'avez rien à me dire, j'ai liberté." D'autres estoient en de continuelles pamoisons: d'autres dans une humeur gaye, & un epanchement qui rendoit leurs esprits susceptibles de toute impression. Ainsi on voioit les Sœurs toutes changées, & le bon ordre de la maison tout renversé: Et quand la M. des Anges se plaignoit a la M. Magdelaine de ces étranges metamorphoses, & de l'alteration de la discipline, cette fille lui repondoit froidement. „Et si Dieu vouloit, „ Madame, que tout votre monastere fût une In„ firmerie, qu'auriez vous à dire? n'est-il pas le „ mâitre? Quand sainte Catherine de Genes êtoit „ dans les transports de son amour, pouvoit elle „ s'apliquer aux choses exterieures. Dieu est le „ maitre Madame."

La M. Magdelaine aprit encore à la Sœur Candide un secret de sa secte qu'ils appelloient le *Credo*, & sur lequel rouloient tous les misteres de leur doctrine. La Sœur Candide l'a entierement oublié à present: mais lors qu'elle le dit à M. de St. Cyran, il en fut effrayé; & il dit avec exclamation & en frapant sur la grille du paloir; *voila qui sort du fond de l'enfer; plus les gens seront sçavans, plus ils trouveront un pas glissant, si Dieu ne les assiste.* Il y eut cependant un importantissime secret de la secte que la M. Magdelaine ne decouvrit point à la Sœur Candide; parcequ'il ne se decouvroit qu'après avoit fait serment de fidelité de ne le découvrir jamais dans quelque peril qu'on pût estre exposé, & quoi qu'il en dût couter. Comme la Sœur Candide ne lui vouloit point promettre ce serment, elle n'aprit point le secret, qui estoit le plus profond mistere de l'illumination.

CHAP. VII.

II. Partie.

Il ne faloit que converſer avec la M. Magde-
ine pour y reconnoitre le caractere du demon,
ui eſt d'eſtre fourbe & menteur, comme J. C.
: dit lui même, & d'avoir tant de ſortes d'arti-
ces, qu'on ne ſçauroit par ou le prendre. Il
ſt comme ces ſortes d'animaux qui echapent au
noment qu'on croit mieux les tenir: car cette
ille qui en eſtoit poſſedée depuis long tems, &
ui n'operoit & ne parloit plus que par ſon im-
reſſion, uſoit de détours perpetuels; & du mo-
nent qu'elle voioit qu'on reflêchiſſoit ſur un
rincipe ou une maxime qu'elle avoit avancée,
lle lui donnoit ſi ſubtilement un tour different,
ue l'eſprit avoit peine à ſuivre un ſi rapide chan-
ement. C'eſt aſſurément ce qui a fait que tant
e gens habiles s'y ſont trompez, lors qu'ils pen-
oient à l'examiner plus exactement; parcequ'elle
renoit comme le Cameleon toutes ſortes de cou-
leurs, & éludoit ainſi leurs recherches: de ſorte
que l'on ne pouvoit reconnoitre ſes illuſions de-
plorables, que lors que l'on feignoit d'y entrer
ſans repugnance, & qu'elle croioit y faire entrer.
Ainſi elle inſtruiſoit les Sœurs de Maubuiſſon,
& ſur tout la Sœur Candide, des diaboliques
maximes que nous avons raportées. Mais elle
n'eut garde de les decouvrir aux Docteurs & per-
ſonnes habiles que la Mere des Anges fit aſſem-
bler à Maubuiſſon pour l'examiner dans quatre
conferences reglées: mais elle eſquivoit leur cenſu-
re en repondant peu avec paroles doubles, qui chan-
geoient de couleur le principe qu'elle voyoit qu'ils
condamnoient. Ainſi quand ils vouloient l'exa-
miner ſur cet abandon à Dieu, dont elle parloit
ſans ceſſe, au lieu de repondre categoriquement,
elle s'échapoit en diſant à paroles comptées: ſi
c'eſtoit un voleur à qui on s'abandonnât, il y
auroit à craindre & à examiner, mais quel peril

cours

court on en s'abandonnant à Dieu? quand le Pere Joseph, longtems ayant qu'elle vînt à Maubuisson, la fit examiner sur son mistérieux *Credo*, qui étoit le poison de la secte des illuminez, elle esquiva le malheur où elle étoit dèslors preste à tomber, en repondant en deux mots; „ y a-t-il du mal de croire en Dieu, & qu'il „ est tout puissant? c'est ce que je croy." Et ainsi de tout le reste.

Mais si les feüilles de ce mauvais arbre le faisoient méconnoitre, il estoit au moins aisé de le connoitre par ses fruits. On ne pouvoit tant soit peu entrer dans ces voies d'illumination, & ecouter la M. Magdelaine qu'on ne se sentît violemment attaqué par l'orgueil, ou l'impureté, qui se diversifioit en diverses especes, selon le caractere d'esprit, ou la constitution de chaque personne. L'esprit s'enfloit, soit qu'on le voulût ou qu'on ne le voulût pas; l'ame se rempliſſoit de vaines & superbes complaisances; les sens s'evaporoient & devenoient dissolus; & le corps même ressentoit des impressions très facheuses. On perdoit le sentiment & la connoissance de ses foiblesses & de ses besoins; & ensuite on en mépriſoit la priere, ou on la negligeoit: car comme elle est l'effet de l'humilité Chretienne, elle est directement oppoſée à l'esprit d'orgueil & de superbe, qui est le dominant de l'Etat illuminé.

Mais pour faire voir avec combien de raison l'Ecriture a appellé certaines operations de l'esprit malîn *Altitudines Satanæ*, nous raporterons une chose etrange, mais très veritable, & que nous sçavons d'original.

Une Religieuse qui écoutoit attentivement les discours de la M. Magdelaine, dans le desir trop curieux d'en discerner la verité ou la fausseté, estant

ſtant un jour occupée à ſon obeïſſance, ſon eſprit ſe trouva tout d'un coup frapé de la preence inviſible d'un eſprit plus lumineux que tout e qu'on peut ſe figurer. Cet eſprit la preſſoit 'une maniere tout intellectuelle d'entrer en diſcours avec lui, & il l'en ſollicitoit ſi puiſſamment, qu'il ne lui fut poſſible de lui refuſer au moins ſon attention ; & quoi quelle eût bien voulu s'en détourner pour achever ſon ouvrage, amais elle ne pût: elle fut contrainte de tout quiter & de s'aſſoir, ſe trouvant comme opprimée par la force de cet eſprit. Il lui montroit ſes beautés & ſes excellences, comme s'il eût eſté Dieu, & il lui temoignoit vouloir s'unir à elle: mais en même tems il lui demandoit l'adoration, comme le moien neceſſaire pour parvenir à cette union, & lui faiſoit connoitre qu'il faloit lui rendre cette adoration librement, franchement & volontairement, franchiſſant le doute où elle eſtoit qu'il fût veritablement Dieu, comme il le vouloit paroitre. Pour la ſolliciter plus efficacement de s'unir à lui, il lui decouvroit de nouvelles beautés, & ſe montroit encore plus lumineux & admirable qu'auparavant; & il lui inſpira en même tems de ſi effroiables mouvemens d'orgueil, & de complaiſance pour elle même, que ſe méconnoiſſant terriblement, il ſembloit qu'elle eſtoit preſte de dire d'elle même: je ſerai ſemblable à Dieu (c'eſt ſa propre expreſſion.) Ce comble d'agitation & d'impreſſion d'orgueil que l'eſprit de ſuperbe & de tenebres transformé en Ange de lumiere faiſoit en elle; ſervit à la faire rentrer dans la veritable & ſimple lumiere de l'humilité Chretienne. Il ſembloit que ſoudain quelqu'un l'arreſta tout court, comme en lui diſant: Hé, qui eſtes vous pour vous elever comme vous faites?

tes? Cette impression que lui donnoit cet esprit si lumineux, étoit le demon même; & par une misericorde infinie elle en demeura victorieuse, en disant dans son cœur à cet ennemi, ce que J. C. même lui repondit, lors que dans le desert il eut l'insolence de lui dire de tomber en terre pour l'adorer: *vous adorerez le Seigneur, & à lui seul vous servirez.* Elle rentra dans le sentiment de sa propre misere & de ses foiblesses: elle se connut parfaitement comme très defectueuse: elle connut que le demon est toujours inseparable de l'orgueil: & enfin elle connut d'une maniere fort particuliere combien l'orgueil est opposé à Dieu, & combien la vertu des hommes est imparfaite & pleine de defaut devant Dieu & selon sa verité, lors qu'elle nous paroît la plus parfaite.

Mais le demon voyant que par le secours de J. C. cette fille avoit decouvert sa malice, & l'avoit vaincu, il lui fit sentir sa rage. Il excita dans son esprit de si violentes peines & dans son corps une si furieuse agitation & oppression, qu'il lui sembloit qu'elle alloit étoufer. Elle estoit contrainte d'aller chercher de l'air dans les plus grands & vastes lieux de la maison, afin de respirer: mais cela ne lui aportoit point de soulagement. Elle avoit besoin d'un air plus spirituel; & il falloit qu'elle sentît la douceur du Zephir à la fraicheur du quel Dieu se promenoit, (selon le langage figuré de l'Ecriture) après la chûte de nos premiers Peres, & dans le quel il se montra au St. Prophete Elie. Elle fut un an dans cet effroiable état: & comme elle n'avoit jamais senti rien de pareil aux peines effroiables qui l'agitoient, elle estoit des momens qu'elle se croyoit perdüe: mais elle n'avoit garde de l'estre; puis que Dieu, qui lui conservoit le desir & le mouvement de le prier sans cesse, n'avoit pas re-

CHAP. VII.

II. Partie.

etiré d'elle par conſequent ſa miſericorde. Cependant elle ſouhaitoit fort d'avoir des lumieres ſur on êtat; c'eſt pourquoi elle voulut en conferer n peu avec Mr. de Barberie & les autres. Mais lle ne reçût aucun ſoulagement de leur entre-ien; parceque leur lumiere bornée ne leur donoit pas de quoi entrer dans le fond des choſes. Elle ſe retira entierement de tout entretien & de oute converſation ſoit du dedans, ſoit du dehors, xcepté de la Mere Marie des Anges, & elle ne penoit qu'à ſe proſterner devant Dieu, pour meriter de ecevoir les effets de ſa miſericorde dans l'extreme beſoin qu'elle en avoit. Mais il faut laiſſer cette fille dans ſa ſolitude, pour revenir à l'etat general de l'affaire.

Mr. de Barberie & les autres furent aſſez long ems ſans ſe pouvoir détromper, quelques mauvais effets qu'ils viſſent du ſejour de la M. Magdelaine & de ſes entretiens; & ne comprenant nullement la malignité de ces principes qu'elle ne leur decouvroit point, ils vouloient defendre par des raiſons de Theologie le peu qu'elle leur en diſoit, & qui en effet etoit toujours par la ſurface marqué du ſceau de l'Ecriture & de la verité. Mais enfin la M. des Anges voyant que la diſcipline s'alteroit de plus en plus, & ayant connoiſſance, par la Sœur dont nous venons de parler, & par d'autres, des effroiables illuſions de la M. Magdelaine, & que le demon regnoit dans ces ſpiritualitez, & s'en couvroit d'une maniere effroyable, elle ſe reſolut abſolument de faire ſortir au plutoſt ces Religieuſes de Mondidier. Elle fut trouver les PP. au parloir, & leur en parla fortement; & enfin ce qu'elle leur dit, & ce qu'ils apprirent de la Sœur Candide, qu'ils firent venir, les fit conſentir à la promte ſortie de ces Illuminées. Mais comme

ils commençoient à connoitre la Mere Magdelaine, ils commencerent aussi à craindre que si on l'obligeoit de sortir en lui faisant connoitre que l'on discernoit ses tromperies, elle ne fit du mal, dont assûrément elle êtoit fort capable, ils chercherent un expedient de faire tout cela sans bruit & sans que cete illuminée se doutât de rien. Mr. de la Charité en trouva un aussitôt, qui fut de dire à cette fille qu'on avoit eu nouvelle qu'on la devoit venir prendre le lendemain du matin. (Il estoit alors minuit) on suivit ce conseil: on dit cette nouvelle à la M. Magdelaine. Comme elle avoit deja esté une fois prise & en grande peine lors que le Pere Joseph l'examina, elle craignit fort de tomber une seconde fois dans ce malheur. C'est pourquoi elle se pressa elle meme de sortir dès le matin.

Mais elle fut en sortant agitée d'une autre crainte, scavoir que la Sr. Candide, à qui elle s'estoit tant ouverte ne découvrît ses misteres. C'est pourquoi en partant elle lui en chargea fort le secret, & lui dit qu'elle se gardât bien de jamais rien dire de ce qu'elle lui avoit dit; parce que si elle le decouvroit elle deshonoreroit *les esprits*: c'est son terme. Pour la signification on la lui donnera comme on voudra.

Mais ce n'estoit pas assez d'avoir fait sortir ces illuminées, il saloit guerir les maux qu'elles avoient causez aux Religieuses de Maubuisson, & travailler à les faire sortir des illusions ou des troubles, où plusieurs d'elles estoient. Pour le faire, les PP. ne se sentant par assez habiles, eurent recours à Mr. de St. Cyran, qu'ils firent venir. Il passa trois semaines à Maubuisson, & prefera la charité à sa santé qu'il avoit resolu d'aller reparer aux eaux. Il examina tous les principes & les maximes de la Mere Magdelaine;

il

l en penetra la profonde illuſion; il la decou-
vrit aux autres; il vit toutes les Religieuſes qu'el-
e avoit trompées ou troublées. Elles lui firent
toutes un petit renouvellement; il les eclaira, les
fortifia, leur rendit la paix & la lumiere, ſur tout
à la Sœur Candide, qui reſſentit très particuliere-
rement les effets de ſa charité. Ainſi la parole
de ſaint Paul fut verifiée en cette occaſion. Que
tout coopere en bien aux ames que Dieu aime.
Car le regne de Dieu ſe trouva d'autant plus af-
fermi dans le cœur des Religieuſes de Maubuiſſon
par la lumiere & la charité de ce grand Serviteur de Dieu, qu'il avoit eſté plus ébranlé par
les illuſions de la Mere Magdelaine, qui eſtoit
l'organe du demon.

Cependant le Coadjuteur de Chatillon Arnolfini aprit à ſon retour de Rome ce qui ſe paſſoit
à Maubuiſſon, & il y vint auſſitôt. Comme il
avoit naturellement un etrange eloignement de
ces voyes extraordinaires, & que ſon averſion
s'eſtoit accrüe par les choſes etranges qu'il avoit
apriſes à Rome de ces illuminées, il vouloit qu'on
fit faire le procès à la M. Magdelaine; & par
conſequent qu'on donnât connoiſſance au public de tout ce qui s'êtoit paſſé à Maubuiſſon
pendant le ſejour qu'elle y avoit fait. Cela ne ſe
pouvoit faire ſans décrier la maiſon en general,
& les filles en particulier, & s'expoſer à de grands
inconveniens. C'eſt pourquoi Mr. de St. Cyran
s'oppoſa à ce deſſein. Il crût au contraire, qu'il
faloit tout étoufer, & faire en ſorte que rien
n'eclatât, & que l'on oubliât que jamais les illuminées euſſent eſté à Maubuiſſon. Ainſi, au
lieu de faire informer contre ces Religieuſes, il
s'apliqua avec un zèle infatigable, & une charité
vraiment digne d'un Preſtre de Dieu, à la reformation & à la ſanctification de celles de Maubuis-

CHAP. VII. II. Partie.

buisson. Il y réussit, & il sembloit que pendant son sejour en cette Abbaye, il eût fait une petite Pentecoste, tant il y parut de changemen & de benediction du ciel, dans la Communauté. Depuis neantmoins on examina avec soin la Mere Magdelaine sans que Maubuisson s'en mêlât en aucune sorte; & l'on reconnut de si étranges choses de ses illusions & de sa doctrine diabolique, qu'on lui interdit absolument de parler; & on la mit dans une chambre; ou elle fut deux ans dans une espece de prison. On dit qu'elle fut depuis envoyée servir les pestiferez. La Sœur Antoinete sa compagne fit publiquement une espece d'abjuration de toutes les maximes, les illusions, & les erreurs de la M. Magdelaine, dans les quelles elle n'estoit pas en effet entrée beaucoup Elle fut ensuite etablie Superieure de Mondidier; & l'on dit que depuis tout alloit bien. Plusieurs autres personnes qu'on avoit soupçonnées d'avoir esté dans ces illuminations; parceque de bonne foi elles avoient crû la M. Magdelaine une sainte, furent justifiées.

Voila ce que nous avons crû devoir dire du sejour de la M. Magdelaine à Maubuisson; & nous avons mieux aimé en dire moins, mais qui fût certain & exactement vrai, que d'en dire beaucoup en gardant une exactitude moins grande pour se fier à la memoire qui doit estre souvent suspecte, quand les choses y sont conservées depuis si long tems, sans que les idées en puissent estre renouvellées, ou par des memoires dressez dans le tems que les evenemens sont arrivez, ou par d'autres semblables avantures à celles qui sont passées.

CHA-

CHAPITRE VIII.

Les Peres de l'Ordre entrent dans une extrême jalousie contre Mr. de St. Cyran: & sur tout Dom Catois, qui venoit d'être fait Abbé de la Charité: ils decrient ses actions & ses paroles: ils s'efforcent de le chasser: Mr. de la Charmoye, s'y oppose.

Mr. de St. Cyran ayant donc travaillé très utilement à remettre les esprits, & à guerir le mal, que le sejour de la Mere Magdelaine avoit fait à Maubuisson, cela lui donna plus de creance dans leurs esprits, & obligea la Mere, & Mr. de la Charmoye même à le prier de venir plus souvent. Il y prêchoit quelque fois avec grande édification: il y faisoit souvent des conferences familieres; & toutes les Sœurs, qui lui portoient du respect, en tiroient une si grande utilité, qu'il en parut en fort peu de tems une espece de renouvellement dans la maison; chacune ne pensant qu'à faire son devoir fort serieusement, à l'exception des quatre anciennes, qui demeurerent toujours unies & liguées avec Dom Catois; & qui ne voulurent point parler à M. de St. Cyran. Elles tirerent cet avantage de la bonne opinion qu'elles paroissoient avoir de leur capacité, qu'elles ne se mirent point dans les illusions des filles de Mondidier; & que quoi qu'elles les eussent fait venir à Maubuisson par de longues intrigues, elles n'entrerent en nulle conference avec elles.

Cependant Mr. de la Charmoye, pour empecher que Dom Catois ne gâtât les jeunes, à qui Mr. de St. Cyran profitoit beaucoup, donna un

CHAP. VIII. II. Partie. † 1632 & 1633.

Religieux de son Abbaye, nommé Dom Nicolas pour second Confesseur, afin qu'elles fussent à lui. Un an † & un peu plus se passa dans cette paix & cette tranquilité depuis la sortie des filles de Mondidier: & pendant cet intervalle, Mr. de la Charmoye & la Mere joüirent d'une grande consolation de voir les Sœurs dans de si bonnes dispositions, & par l'esperance que sous la conduite de Mr. de St. Cyran le bien iroit toujours en augmentant. Mais cette joye ne s'étendit pas plus loin. Dom Catois fut fait Abbé de la Charité; & cete nouvelle dignité lui elevant le cœur augmenta sa jalousie. Elle devint furieuse contre Mr. de St. Cyran. Il travailloit à ruiner dans les esprits les semences de vertu, que ce saint homme y jettoit, & à diminuer la creance que les filles y avoient si justement.

Les Abbez de Prieres & de Barberie, & le Coadjuteur de Chatillon seconderent sa passion, en satisfaisant la leur propre. Ils ne pouvoient souffrir que la Mere, encore moins Mr. de la Charmoye leur Vicaire, se confiassent si fort en Mr. de St. Cyran, & qu'ils le fissent venir pour conduire en leur place une maison qu'ils regardoient comme leur petit Roiaume. C'est pourquoi ils s'unirent tous ensemble pour tacher de persuader au Vicaire qu'il pouvoit faire grand tort à la maison, & que sa doctrine tendoit à l'heresie: que tout ce qui paroissoit d'excellent en lui, estoit imaginaire, & toutes idées sans fondement; & au fond, que presque tout estoit orgueil & chaleur de cerveau. Ils le faisoient passer pour un homme emporté d'enthousiasme, qui aimoit d'estre absolu, crû par dessus tous les autres, & obeï sans resistance. De là ils inferoient que la Mere y prenant confiance, elle feroit absolument tout ce qu'il voudroit: car sans

ſans cete condition, diſoient ils, il ne veut point conduire. Ils ajoutoient que ſa conduite extraordinaire & douteuſe pourroit faire peine aux Religieuſes de Maubuiſſon & à tout l'Ordre; & que ne ſçachant ni les regles ni les ſtatuts, il pourroit inventer des nouveautez contraires à l'esprit de l'Ordre.

Ces raiſons, & pluſieurs autres ſouvent repreſentées à Mr. de la Charmoye ne firent neantmoins jamais aucune impreſſion ſur ſon esprit, & conſervant toujours la même eſtime pour M. de St. Cyran, il ne parloit pas ſeulement à la Mere de tout ce qu'il entendoit dire de desavantageux. Il en portoit lui ſeul toute la peine, & il tachoit par toutes ſortes de moyens d'adoucir leurs esprits: mais ils en eſtoient incapables. Ils ne pouvoient demeurer ſur ce ſujet en repos, & ils cherchoient continuellement par toutes ſortes de moiens & d'artifices de venir à bout du deſſein qu'ils avoient formé de bannir entierement ce ſaint homme de Maubuiſſon. Dom Catois avoit ſoin de prevoir quand il devoit venir, & d'en avertir quelqu'un des autres Abbez, afin qu'il s'y rendît au même tems que Mr. de St. Cyran y eſtoit. Mr. de Prieres s'y trouvoit plus ſouvent que les autres; par ce qu'il eſtoit alors en grande faveur prés du Cardinal de Richelieu, qui l'avoit fait ſon Secretaire. Cette faveur le mit dans l'Ordre dans une grande autorité; & bien qu'il fût encore jeune, on le traitoit avec beaucoup de reſpect. Ce reſpect porta Mr. de la Charmoye à lui permettre de voir quand il voudroit les Religieuſes de Maubuiſſon. Ainſi il y venoit, & y demeuroit autant qu'il lui plaiſoit; & cette liberté lui donnoit occaſion d'épier d'avantage les actions & les paroles de Mr. de St. Cyran. On ſçait les depoſi-

tions qu'il a depuis faites contre lui, sur les entretiens qu'ils avoient eu ensemble à Maubuisson ou sur les raports faux ou peu justes de quelques filles.

Cet Abbé de Prieres donc & le Coadjuteur de Chatillon ayant l'œil de l'esprit obscurci par cette noire passion de la jalousie, ne voyoient plus rien dans Mr. de St Cyran qu'avec un faux visage. Tout leur y paroissoit ou mauvais ou suspect; & il n'y avoit aucune de ses actions ou de ses paroles qui ne tombât sous leur censure; & ils avoient occasion de la jetter sur ces dernieres avec un peu plus de vraisemblance; parce que les frequentes conferences qu'il faisoit à Maubuisson, étoient pour l'ordinaire familieres: chaque Sœur lui proposoit ses doutes & des questions fort librement & franchement, & il repondoit de même à chacune. Et comme cette maniere pouvoit d'avantage plaire & profiter à celles qui estoient bien intentionnées, elle pouvoit fournir à celles, qui ne l'estoient pas, des occasions de donner aux meilleures choses un faux tour; estant comme impossible dans ces sortes d'entretiens non premeditez qu'il n'échape des termes moins propres, & de compasser si bien toutes ses paroles, qu'elles ne donnent souvent une idée plus forte ou plus foible du sujet dont on traite. Mais quand cela échape devant des personnes mal intentionnées ou fort préoccupées contre celle qui parle, il est comme indubitable que l'on se fournit à soi même la matiere de son procès: la prevention de leur esprit donne aisément à ces paroles moins justes tout ce qui leur manque pour les rendre mauvaises & pleines de sens de dangereuse consequence. Ainsi ces Abbez, soit que de bonne foi ils crûssent la conduite & la doctrine de Mr. de St. Cy-

Cyran ou ſurpecte ou mauvaiſe, ſoit que leur jalouſie leur fit dire ce qui ſatisfaiſoit la paſſion de leur cœur contre la perſuaſion de leur esprit, ils pourſuivoient ſans ceſſe Mr. de la Charmoye pour qu'il le bannît de Maubuiſſon. Ils detruiſoient autant qu'ils pouvoient dans l'esprit des filles l'eſtime qu'elles en avoient concetie. Ils jettoient leurs esprits ſur ce ſujet dans mille craintes & mille ſcrupules: ils attribuoient à Mr. de St. Cyran tout ce qui les choquoit dans la conduite de la Mere, qu'ils diſoient n'agir que par ſon conſeil: mais dans le fond cette prevention ne bleſſoit en choſe du monde l'eſtime que meritoient ces deux perſonnes: car tout ce qu'ils blâmoient eſtoit tellement ſelon Dieu, que de quelque coſté qu'ils en fiſſent tourner la reſolution, ils loüoient malgré eux celui ou celles qu'ils en chargeoient, penſant les blâmer. Ces Mrs. les Abbez cauſerent ſur ce ſujet un trouble & une diviſion ſi étrange, que Mr. de la Charmoye fit une viſite reguliere, pour réprimer les médiſances, les murmures & les mauvaiſes impreſſions que les uns ſemoient, & que les autres recueilloient. Il avoit encore un autre article à traiter dans cette viſite, mais qui eſtoit uni avec ce premier: car il vouloit reprendre & les Directeurs, & les quatre anciennes leurs diſciples, de la hardieſſe qu'ils avoient priſe de traiter aſſez mal un Religieux Barnabite donné pour Confeſſeur extraordinaire par M. de St. Cyran, à cauſe d'un avis de conſcience qu'il avoit donné à une fille dans la confeſſion, & que par pure fantaiſie ou paſſion ils n'agreoient pas, & de l'avoir voulu obliger de ſe dédire: ce qu'il n'avoit jamais voulu faire, ne le pouvant ſelon Dieu, eu égard aux beſoins de ſa penitente. Mr. de la Charmoye parla en plein Chapitre, & en preſence de ces

Abbez très fortement sur ce sujet, dont il avoit esté informé à Paris ; ce Confesseur n'ayant pû se taire de la maniere si peu chrêtienne & si peu Religieuse dont ils traitoient les choses les plus saintes, & les plus inviolables, telles que sont les fonctions du Sacerdoce & le Sacrement de Penitence.

Mais M. de la Charmoye n'en demeura pas là ; il voulut leur donner une preuve qu'il souhaitoit autant de voir Mr. de St. Cyran conduire à Maubuisson, qu'ils avoient de passion pour l'en bannir entierement. Il conseilla à la Mere de faire venir M. de St. Cyran, pour examiner le point de conscience de cette Religieuse, & le conseil qu'on lui avoit donné. Elle entra aisément dans une proposition si agreable, & qui lui donnoit une nouvelle occasion de traiter avec une personne, qui après Dieu, lui estoit tout. Mais Mr. de St. Cyran, après avoir fort examiné les choses, étant demeuré ferme à soutenir l'avis du Barnabite à cette Religieuse, cela augmenta beaucoup contre lui la passion des Abbez ; & ils ne considererent point qu'il ne devoit pas trahir sa conscience pour leur plaire, mais sentirent vivement la playe qu'il faisoit à l'autorité qu'ils croyoient avoir à Maubuisson, & dont ils estoient très jaloux, en soutenant une chose contraire à leur inclination.

CHAP. IX.

II. Partie.

CHAPITRE IX

Les Abbez travaillent à faire remettre les quatre anciennes dans les Offices qu'elles avoient exercez, & à l'Etabliſſemint d'un Procureur independant de la Mere. Ils n'obtiennent rien ſur ce dernier article. Action de Juſtice de la Mere envers les pauvres. Mort de M. de la Charmoye. Chant melodieux entendu à ſa mort.

PEndant que les PP. calomnioient ſi aigrement M. de St. Cyran, ils uſoient de toute ſorte de ſoumiſſion & de ſollicitation auprès de Mr. de la Charmoye, pour le porter à faire retablir les quatre anciennes dans les Offices dont la Mere les avoit ôtées, lui faiſant eſperer merveille de ce retabliſſement: Les filles de leur côté lui témoignoient les meilleures intentions du monde. Ce bon Superieur croyant que c'eſtoit le fruit des fortes reprimandes qu'il leur avoit faites dans la viſite, & qu'effectivement elles eſtoient changées, il pria la Mere de les rétablir. La Mere y eut grande repugnance, n'en prevoyant pas de bons ſuccès, & neantmoins le grand reſpect, qu'elle avoit pour M. de la Charmoye, qu'elle regardoit comme un grand ſerviteur de Dieu, la fit enfin reſoudre à ſuivre ſon avis. Ainſi elle rétablit ces anciennes dans les Offices de Prieure, de Maitreſſe des Novices &c. Elles y agirent fort bien durant quelque tems; & en effet elles eſtoient fort capables de les exercer, & euſſent pû beaucoup ſervir ſans la mauvaiſe diſpoſition des Peres, & le faux zele dont on

CHAP. IX. les animoit contre la Mere à cause de Port-Roial, & du pretendu Jansenisme.

II. Partie. Mais les Peres ne pouvant demeurer en repos, s'aviserent d'un nouveau dessein, & voulurent s'établir maitres absolus du temporel. Et pour y mieux réussir, ils se servirent d'une adresse, qui fut que Mr. de la Charité, qui depuis qu'il avoit esté établi Confesseur, n'avoit pas laissé de prendre quelque soin des affaires, des procès & choses semblables pour le bien de la maison, fit semblant de ne s'en vouloir point mêler du tout. Il le dit à M. de la Charmoye, & il lui dit en même tems qu'il seroit bien utile d'etablir pour Procureur de l'Abbaye de Maubuisson son Religieux Dom Nicolas; qu'il feroit fort bien les affaires, pourvû qu'il fût libre, & qu'il ne dependît point de la Mere ni des Sœurs; parce qu'en effet il n'étoit pas raisonable d'assujetir un Religieux à des filles qui n'entendent rien dans les affaires; qu'il suffiroit qu'aux visites regulieres qui se font de trois ans en trois ans, il rendît les comptes, & montrât sa recete & sa depense de ces trois années. Mr. de la Charmoye reconnut aussitost l'artifice de Dom Catois: neantmoins il parla à la Mere de ces propositions. Elle reconnut aussi bien que lui l'artifice & l'autheur: & Mr. de la Charmoye, bien loin de la porter à le satisfaire, lui ordonna tres expressément, pour la decharge de sa conscience, de prendre entierement le soin du temporel, sans souffrir que les Peres s'en mêlassent en aucune sorte; se faisant aider au dedans par telle Sœur qu'il lui plairoit; & au dehors; par le Procureur, qui dependroit d'elle entierement. Puis il ordonna à Dom Nicolas son Religieux de mettre entre les mains de la Mere tous les papiers qu'il avoit entre les siennes; & de lui rendre compte de

de tout ce qu'il avoit fait pendant le tems qu'il avoit eu part aux affaires, & de dependre à l'avenir entierement de la Mere, & de ne rien faire en ce qui regardoit le temporel de Maubuiſſon, que par ſon ordre. Mais ce Pere, quoi que fort bon Religieux, ne pouvant ſe reſoudre à dependre d'une fille, demanda ſon congé à Mr. de la Charmoye pour s'en retourner à ſon Convent: ce qui lui fut accordé. Ainſi il ſortit de Maubuiſſon.

CHA. IX. II. Parti

La premiere choſe que la Mere fit après avoir pris l'adminiſtration abſolüe de ſon temporel, fut de faire caſſer un bail que Dom Nicolas avec M, de la Charité avoit fait paſſer pour neuf ans avec des gens qui n'avoient pas bonne reputation, d'une garenne que ces Peres avoient faite dans le bois, où il n'y en avoit jamais eu. Cette garenne eſtoit un avantage conſiderable pour la maiſon: mais la Mere n'y eut point d'égard; parce que la charité & la juſtice lui faiſoient avoir plus d'egard au domage qu'en recevoit le pauvre voiſinage: car les lapins ſortant ſans ceſſe de la garenne, alloient manger le blé des pauvres payſans.

Cependant quoi que les quatre Officieres fiſſent bien leur devoir par l'exterieur & le maintien de la diſcipline, leur faux zele les emportoit toujours; & la Maitreſſe des Novices voulant à quelque prix que ce fût faire paſſer des filles, contre le ſentiment de la Mere, la Mere fut obligée de l'ôter de ſa charge. Neantmoins comme c'eſtoit une fille fort judicieuſe, qui parloit bien, & eſtoit de bon exemple, la Mere en ôtant du noviciat, la mit Portiere; parce qu'il y avoit alors un abord effroiable de monde à Maubuiſſon, à cauſe de la vêture prochaine de la fille naturelle de Monſieur de Longueville, &

CHAP. IX. II. Partie.

qu'il estoit besoin dans cet embaras d'avoir au tour une fille de cette sorte. Neantmoins elle y fut peu, & la Mere fut encore obligée de l'ôter; parce qu'elle s'aperçût que cet office lui donnoit occasion de mieux faire ses cabales, en lisant ou retenant les lettres, selon l'avis de Mr. de la Charité. La Mere, pour de semblables raisons osta les deux autres Officieres, & ne laissa que la Prieure, qui l'a toujours esté depuis; parce qu'elle estoit fort zelée pour l'observance, & de bonne edification, quoi qu'elle se laissât emporter par l'ancienne Maitresse des Novices.

Mr. de la Charmoye donna à la place de Dom Nicolas, Dom Bernard bon Religieux de son Abbaye. Il eut pû servir la Mere étant homme pacifique, pieux, & fort éloigné des intrigues; mais sa surdité fort incommode pour les confessions, ne permit pas qu'il demeurât un an

1636. entier à Maubuisson. Il en sortit en 1636. Vers la fin de cette année la Mere demeura malade de cette grande & longue maladie dont on a deja parlé dans la relation de ses vertus. Cela l'obligea de laisser la maison à la conduite du Confesseur Dom Catois & de la Prieure: ce qui causa bien de petits desordres, que M. de la Charmoye reparoit autant qu'il pouvoit. Mais ayant

1637. esté obligé d'aller en 1637 faire ses visites regulieres aux maisons de l'ordre, qui durerent presque huit mois, cette absence fut un grand mal pour Maubuisson, & y mit bien des troubles; parcequ'Mr. de la Charité & les quatre anciennes y faisoient tout à leur fantaisie. Il avoit semblé que cette occasion satisfaisant leur desir de tout gouverner & les en mettant en plein pouvoir, elles auroient dû estre contentes, & joüir avec satisfaction de l'effet de leurs desirs: mais on vit en cela, comme en toute autre chose, que la passion ne se

cont

contente jamais, & qu'elle rend inquietes toutes es perſonnes qui s'y laiſſent aller ſans reſiſtance. La Sœur Candide, qui n'eſtoit qu'une jeune Profeſſe, n'eſtoit pas de leur Juriſdiction: Elle e conduiſoit par l'avis de perſonnes éclairées, & par la Mere même en pluſieurs points. En voila aſſez pour troubler ces filles; parce qu'elles avoient dans elles des paſſions aſſez grandes pour ſe repaiſtre des plus petits ſujets, & pour les faire valoir. Cette Sœur eſtoit devenüe le ſujet de leurs craintes, de leurs défiances & de leurs murmures depuis l'affaire du Barnabite. Elles avoient une peine étrange de ne ſçavoir rien de ce qui ſe paſſoit à la chambre de la Mere & d'y voir toujours cette fille. L'ancienne Maitreſſe des Novices voulut s'y inſinuer, ſous pretexte de ſoigner la ſanté de la Mere: mais la Mere l'ayant remerciée de ſes ſoins, & lui ayant dit qu'il lui ſuffiſoit d'avoir la Sœur Candide pour Infirmiere, cette ancienne entra en grande émotion, & vint prendre à partie la Sœur Candide, & lui dit, que c'eſtoit le demon qui l'avoit amenée à Maubuiſſon, pour mettre le deſordre & la deſunion dans la maiſon & pour tuer la Mere même; eſtant ſi peu capable de gouverner une malade comme eſtoit alors la Mere.

Mr. de la Charmoye revenu de ſes voyages vint à Maubuiſſon extremement fatigué: mais le Confeſſeur, les filles, & les autres Sœurs à leur ſollicitation n'en eurent pas plus de ſoin de l'épargner. Ils l'accablerent de plaintes contre la Sœur Candide; ils lui dirent que la Mere eſtoit une ſainte, mais que cette fille gâtoit tout; qu'elle deſuniſſoit la Mere d'avec les Peres qu'elle troubloit toute la maiſon; qu'elle les empêchoit de parler à la Mere ce qui eſtoit toute leur conſolation. Une autre ſe plaignoit que cette Sœur attiroit

CHAP. IX.

I. Partie.

tiroit des gens qui avoient une doctrine nouvelle. Une autre qu'elle pourroit bien faire mourir la Mere; parcequ'elle ne sçavoit pas trop bien gouverner les malades, & cent autres choses semblables. M. de la Charmoye fut sensiblement touché de voir ainsi tout renversé pendant son absense. Il prit la peine d'éclaircir exactement tous ces sujets de plainte, & reconnut par cet examen que ce n'estoit que des effets de passion, & qu'il n'y avoit au plus que quelques bagatelles qui y eussent servi de fondement. Il reprit très fortement les filles chacune en particulier. Il entra ensuite pour voir la Mere & reconnut encore mieux par son entretien l'injustice des plaintes qu'on lui avoit faites. Il fut fort touché des peines que l'on donnoit à la Mere qu'il regardoit comme sa chere fille & une sainte; & se resolut de revenir mettre ordre à tout, lors qu'il seroit un peu retabli de ses indispositions. Il retourna donc à Paris, pour se faire traiter: mais Dieu
1637. disposa de lui vers la mi Aoust 1637. Il avoit donné Dom Maur pour second Confesseur.

Sa mort causa à la Mere une douleur tres sensible, se voyant privée de tout son secours & de sa consolation. Aussi perdoit elle en ce bon Superieur non seulement un homme plein de Dieu, & vraiment ami, mais prèsque toute sa consolation & l'unique suport qu'elle eût dans tout l'Ordre de Cisteaux. Sa foi fut dans cette occasion, comme dans les autres victorieuse de sa douleur. La nuit même que M. de la Charmoye mourut, il arriva à Maubuisson une chose bien etrange.* Il y avoit dans une chambre joi-

* Voyes la même chose dans la Relation de la mort de la Mere Marie Genevieve de St. Augustin *le Tardif* premiere Abbesse elective de Port-Roial 2. vol. des vies edifiantes. Et a la fin de la vie de la Mere Eliabeth de St. Anne Boulart der-

oignant celle de la Mere trois Religieuſes couchées, qui furent reveillées par un chant melodieux. D'abord deux d'entre elles, qui avoient de tres belles voix, douterent reciproquement chacune que ce fût ſa compagne : mais elles diſcernerent bien tôt que ce chant n'eſtoit point une muſique de la terre ; & chacune voulant voir ſi ſa compagne l'entendoit, elles s'apellerent l'une l'autre, & ſe temoignerent toutes trois qu'elles avoient egalement part à cette admirable harmonie, & qu'elles l'entendoient toutes. Après que cette voix eût chanté ainſi trois motets differens, ces Sœurs ſentirent quelqu'un tournoyer autour de la chambre, frôler le lit de chacune, & tourner, comme pour ſortir, par la porte qui rendoit à la chambre de la Mere. De fait la Sœur Candide qui couchoit auprès, entendit loqueter : mais croyant que ce fût ces Sœurs de la Pallerie des Grilles, elle eſtoit fort mal édifiée, n'en ſcachant pas la raiſon, elle ne ſe leva point : mais comme les Sœurs, qui eſtoient dans le dernier effroi continuoient de parler, elle ſe leva dans le deſſein de leur faire reprimande : Et elles lui dirent tout ce qui venoit d'arriver.

CHAPITRE X.

La jalouſie contre la Sœur Candide continuant, le Coadjuteur de Chaſtillon fait ſes efforts pour l'éloigner d'auprès de la Mere. Il prie Mr. de St. Cyran de ſeconder ſon deſſein. Mr. de St. Cyran après avoit examiné tout, s'y oppoſe.

APrès le decès de Mr. de la Charmoye, la Mere ſe trouvant mieux de ſa ſanté voulut commencer à agir, & a reprendre l'entier gouverne-

derniere Abbeſſe 1 vol. de l'Hiſtoire abregée de la deſtruction de Port-Roial qui a paru en 1750. en 3 vol.

CHAP. X.

II. Partie.

vernement du temporel, comme ce bon Superieur l'y avoit obligée dans sa derniere visite; & prit pour l'aider, la Sœur Candide. Ce choix augmenta étrangement la jalousie du Confesseur & des filles, qui resolurent de faire tous leurs efforts pour l'empecher. Il n'y avoit point lors de Superieur: mais le Coadjuteur de Chastillon étant venu à Maubuisson, voulut lui même persuader à la Mere de ne se plus servir de la Sœur Candide, non seulement pour s'en aider au temporel, mais même pour son service personel en santé & en maladie. Il passa plus avant, il voulut engager la Mere de defendre a cette fille d'aller à sa chambre, & l'obliger de s'adresser en tout à la M. Prieure *, afin qu'il fût notoire à tout le Convent qu'elle n'y avoit plus d'attache, ni de confiance. Ce grand genie Italien ayant pris cette resolution, usa pour l'executer de tous les détours de sa politique. Il demanda d'abord la Sr. Candide, à qui il temoigna une grande affection, la traita le plus obligeamment du monde; puis l'exhorta à aimer la paix, à travailler à l'établir dans la maison. Il lui dit que Madame estant si bonne, si sainte, si charitable, elle estoit très propre à établir & maintenir cette paix: que neantmoins elle n'y estoit pas, & qu'ainsi il faloit necessairement que cela vînt de quelque autre qui y mît empechement; qu'elle sçavoit le sentiment qu'avoit la communauté sur son sujet; & que pour lui, s'il estoit à sa place, il consentiroit, comme un autre Jonas, d'estre jetté dans la mer, afin d'apaiser la tempête. La Sr. Candide vit bien qu'il avoit quelque dessein dans l'esprit: mais elle ne dis-

* Jamais dans l'Ordre les Prieures ne se mêlent de rien, que du chœur & des observances regulieres.

CHAP. X.

II. Partie.

iſcernoit pas en particulier quel il eſtoit. Et ainſi elle ne repondit pas grand choſe.

La Sœur Candide eſtant ſortie du parloir, M. le Coadjuteur demanda la Mere & s'ouvrit à elle de ſon deſſein, le deguiſant ſous tant de raiſons ſpirituelles & de politique, que la Mere avoüa depuis qu'elle en eſtoit toute interdite, tant il donnoit de belles couleurs à ſa propoſition. La Mere qui êtoit toujours dispoſée à ſe priver de toute conſolation, crût pour de bonnes raiſons devoir témoigner à ce Pere qu'elle êtoit dispoſée à ſuivre ſon conſeil: ce qu'elle fit: car eſtant revenüe à la chambre, elle dit à la Sr. Candide, „ ma fille, il faut vous retirer de la chambre; les „ Peres ſont trop butez à cela; montrez tout à ma „ Sr. Eliſabeth Lutgarde (c'eſtoit une converſe.)"

Comme la Sr. Candide ſe mettoit en devoir d'obeïr, quoi qu'avec peine, Mr. de St. Cyran arriva à Maubuiſſon. Le Coadjuteur de Chaſtillon le prit avant qu'il montât au parloir, l'informa de tout ce qu'il venoit de faire, jugeant bien que la Mere ne manqueroit pas de lui en parler. Il lui dit que cette ſeparation de la Sr. Candide d'avec la Mere etoit tout à fait neceſſaire pour le bien de la maiſon; il lui juſtifia autant qu'il pût ſa conduite, & la pureté de ſes intentions, lui diſant que c'eſtoit avec grand regret qu'il avoit fait cette propoſition à la Mere ſachant bien qu'elle ſe priveroit, en faiſant cela, d'une perſonne dont elle recevoit du ſoulagement: mais que cette privation eſtoit un bien & un ſacrifice à Dieu: que s'il n'avoit pas eu connoiſſance de la vertu de la Mere & qu'elle eût eſté comme une autre Abbeſſe, jamais il ne lui auroit fait cette propoſition; qu'il avoit admiré comme elle s'y eſtoit ſoumiſe; que ſa grande douceur l'avoit edifié. Enfin apres mille choſes ſemblables il

pria

CHAP. X.

II. Partie.

pria M. de St. Cyran d'appuyer ses conseils par ses propres avis, en portant la Mere à se priver de cete fille pour l'interest de la gloire de Dieu. M. de St. Cyran lui promit que si la Mere lui en parloit, il lui diroit son sentiment. Ainsi il monta au parloir, où la Mere le fut trouver. Elle lui conta tout ce qui s'estoit passé entre le Coadjuteur & elle; & lui de son costé raporta à la Mere tout ce que le même Coadjuteur lui venoit de dire; & il trouva toutes ses raisons si frivoles & si déraisonables, qu'il crût qu'il estoit injuste pour de tels sujets de priver la Mere du service d'une Sœur à qui elle se pouvoit fier. C'est pour quoi il lui conseilla de garder la Sr. Candide à sa chambre.

Le lendemain matin le Coadjuteur de Chastillon vint parler à Mr. de St. Cyran; & ayant appris le conseil qu'il avoit donné à la Mere contraire au sien; il en conçût beaucoup de peine, & ne la dissimula pas à Mr. de St. Cyran; le quel estant toujours genereux à defendre la Justice, temoigna fortement à ce Pere qu'il estoit fort estonné de la maniere dont lui & les autres Abbez traitoient la Mere, qu'il estoit bien injuste de lui oster la liberté de choisir une fille pour l'assister dans ses besoins, sous pretexte que les autres en avoient de la peine; puis que l'on ne pourroit pas ôter sans injustice cette liberté à la plus pauvre femme du monde: que c'estoit abuser de la bonté de la Mere.

Le Coadjuteur bien fâché que son dessein estoit rompu, s'en retourna à Paris, fort piqué contre M. de St. Cyran.

Pour Mr. de St. Cyran, ce fut le dernier voiage qu'il fit à Maubuisson, tant à cause de la persecution des Peres que parceque l'affaire de la Coadjutorerie de Mlle d'Orleans se traitant, on

estoit

estoit bien aise qu'il ne parût point en cette rencontre. Peu de tems après il fut pris prisonier, comme tout le monde sçait & mis au bois de Vincennes en 1638.

CHAPITRE XI.

Etat de la maison de Maubuisson depuis la mort de Mr. de la Charmoye. L'Abbé de Chastillon est choisi pour Vicaire. Sa conduite & celle de Dom Maur. La Mere ne veut point consentir qu'ils fassent bâtir, tant qu'il y aura beaucoup de pauvres.

LEs choses demeurerent fort troublées depuis la mort de Mr. de la Charmoye. La jalousie de Dom Catois, & des quatre anciennes contre la Sr. Candide augmentoit ; & tous les autres Abbez êtoient bandés contre la Mere. Elle n'estoit pas encore bien guerie : ce qui l'obligea de laisser agir en partie le Confesseur & la Prieure pour le spirituel. Les Abbez des Pierres, de Prieres, de Barberie, & le Coadjuteur de Chastillon venoient souvent à Maubuisson, pour prendre garde à ce que la Mere faisoit, & empecher que d'autres Ecclesiastiques ne vinssent à Maubuisson, en qui les filles pûssent prendre confiance, & la Mere se conseiller. Ils se succedoient tellement, que l'un venoit toujours quand les autres s'en alloient : ce qui dura un tems fort considerable.

Ensuite M. l'Abbé de Chastillon fut élû Vicaire des Reformes à la place de Mr. de la Charmoye ; & par là il devint Superieur de Maubuisson. Le second Confesseur Dom Maur estoit Religieux de son Abbaye & il s'estoit comporté dans

CHAP. XI. II. Partie.

dans sa premiere année, c'est à dire pendant la vie de Mr. de la Charmoye, assez bien en aparence, ne se meslant de rien, ni pour le spirituel, ni pour le temporel, & ne faisoit qu'oüir les confessions, selon l'ordre qu'il lui avoit donné: mais neantmoins il avoit tâché en secret de prendre connoissance de tout. Il essayoit de gagner les filles, mais sans bruit & sans cabale. Son Abbé ayant esté élu Vicaire de la Reforme, dès sa seconde année, la creance toute entiere qu'il savoit avoir dans l'esprit de ce nouveau Superieur lui fit prendre de plus grands desseins, qui furent de reformer toutes choses, & regler tout selon ses idées. Pour juger de ce Reglement, il en faut depeindre l'autheur & le legislateur.

Dom Maur estoit un bon Religieux, deja âgé, extremement austere dans son vivre, rigide dans la conversation, d'une humeur noire & melancolique au dernier point, & fecond en nouveaux projets, en nouvelles inventions & en Reformes: trouvant toujours à rafiner dans la spiritualité qu'il pretendoit faire monter à son comble, mais au reste fort attaché aux conceptions de son esprit, les trouvant toutes d'une utilité merveilleuse; & il croyoit avoir un don tout particulier pour la conduite. La suite le montrera. Ce bon homme donc s'imaginant qu'il avoit une pleine autorité pour agir en vertu de celle de son Abbé Superieur de Maubuisson, commença à vouloir reformer la maison en toutes choses, tout lui paroissoit de travers. Le premier point de sa reforme estoit de changer tout le bâtiment du Monastere, pour le tourner d'un autre côté, afin qu'il n'y eût plus de fenêtres du dedans, qui donnassent sur le dehors du costé de l'apartement des Peres afin que les Religieuses ne pûssent savoir qui entroit ou qui sortoit. Le second point estoit d'ac-

d'accroitre beaucoup plus les batimens. Le troisieme, de faire un dortoir pour les Sœurs converſes qui couchoient dans les grandes ſales d'en bas, & de faire une voute ſous terre pour aller à ce dortoir, où l'on ne pouvoit aller autrement, à cauſe de la ſituation bornée des autres batimens qu'il prenoit pour cela. Le 4. d'oſter à la Mere le gouvernement entier du ſpirituel & du temporel. Le 5. d'avoir un bon Directeur pour conſoler les filles. Le 6. de chaſſer Mr. l'Abbé de la Charité Dom Catois.

Et voici l'ordre que Dom Maur garda pour travailler à cette Reforme. Il commença par celui que nous avons marqué le ſixieme : car Mr. l'Abbé de la Charité ayant eſté obligé de faire un tour à ſon Abbayé, où il ſe-journa trois ou quatre mois, Dom Maur ſe mit à ſolliciter puiſſamment le Vicaire pour empecher ſon retour, & pour ſe faire établir à ſa place ; diſant qu'on ne pouvoit pas remedier aux choſes, à moins qu'il n'y eût qu'un Confeſſeur. Dans cette conjoncture M. l'Abbé des Pierres vint ſe repoſer à Maubuiſſon, pendant ſon ſejour la Mere pria M. d'Us d'y prescher. Mr. des Pierres ſe trouva fort ſcandaliſé de ſes ſermons, qui etoient ordinairement ſur les matieres de la grace, mais ſur tout de ce qu'il avoit avancé & prouvé dans ſes ſermons ; Que *la foi ſans la charite eſtoit une foi de demon.* Il eut ſur cette propoſition de grandes priſes avec ce bon Curé ; & depuis ce jour il commença à épier tout ce que faiſoit & diſoit ce pieux Eccleſiaſtique ; jusques là, qu'il l'alloit écouter lors qu'il eſtoit le ſoir au parloir avec la Mere ; & cet Abbé trouvoit toujours à reprendre dans ſes paroles, ſoit que l'ignorance des matieres de la grace lui fit prendre pour erreurs les plus grandes verités, ou que n'entendant les paro-

CHAP. XI.

II. Partie.

paroles qu'à travers une porte, il les entendî mal & à bâtons rompus, comme il eſt presqu inevitable. Quoi qu'il en ſoit, Mr. des Pierre fut ſi bleſſé contre Mr. d'Us, qu'il ſe reſolut d le faire chaſſer de Maubuiſſon. Pour cela écrivit en diligence à Mr. de la Charité, pou l'avertir que l'on prêchoit à Maubuiſſon un doctrine nouvelle & très dangereuſe. Il lui raportoit quelques paroles que Mr. d'Us n'avoi dites qu'à la Mere & que lui Abbé des Pierre n'avoit pû entendre, qu'en écoutant à la porte aux qu'elles il donnoit un mauvais ſens; il ſuplioi M. de la Charité de venir promtement mettr ordre à cela; puis que ſa charge de premier Confeſſeur l'y obligeoit, ajoutant que les entretien de ce Curé eſtoient dangereux, & qu'il le faloi eloigner abſolument de Maubuiſſon.

Mr. de la Charité ayant reçu la lettre, & ne pouvant partir auſſitôt qu'il l'auroit bien deſiré, ecrivit une grande lettre à la Mere en forme de reprehenſion, de ce qu'elle admettoit dans la maiſon des perſonnes qui enſeignoient de nouvelles doctrines, l'exhortant de s'en desfaire, mais d'une maniere ſi impertinente, que la Mere ſe trouva obligée de lui répondre fortement, lui témoignant eſtre fort mal contente de ſon procedé & de celui de M. des Pierres, qu'elle voyoit bien par ſa lettre l'avoir écoutée au parloir: qu'elle voyoit bien que c'eſtoit qu'ils ne pouvoient ſouffrir qu'elle eût communication avec perſonne: ce que ne voulant pas toujours endurer, elle aviſeroit ce qu'elle auroit a faire, ſi l'on penſoit la reduire dans une telle captivité; Et finit ſa reponſe en lui faiſant entendre qu'elle ſongeoit à le congedier.

Dom Maur ayant apris le mécontentement où la Mere eſtoit de Mr. de la Charité, crût cette occaſion

aſion bien favorable pour réuſſir dans le deſſein u'il avoit de le faire ſortir de Maubuiſſon, pour e faire établir ſeul Confeſſeur. Ainſi il redou- la ſes pourſuites vers le Vicaire, ſoutenant que e bien & la paix de la maiſon en dependoit; arceque les esprits ſe diviſoient par la diverſité es conduites: au lieu que n'y ayant qu'un Directeur, tout ſe reuniſſoit. Mais dans la verité e bon homme ne penſoit par moins à oſter à a Mere le gouvernement du ſpirituel & du tem- orel, qu'à chaſſer l'Abbé de la Charité. Ce- endant les nouvelles de ce deſſein de Dom Maur ontre le premier Confeſſeur vinrent aux oreil- es des qnatre anciennes qui eſtoient unies à lui. C'eſt pourquoi elles ecrivirent auſſitoſt à l'inſçû le la Mere à M. de la Charité, pour l'avertir des ourſuites que Dom Maur faiſoit contre lui. L'Ab- é de la Charité, qui eſtoit jaloux au dernier oint de ſon autorité ayant reçû cette lettre, revint n diligence à Maubuiſſon, & reprit ſon con- eſſional ſans ceremonie, ſans ſe mettre en peine i la Mere l'agréeroit ou non, diſſimulant tout e qui s'eſtoit paſſé au ſujet de M. d'Us, & ce ue la Mere lui avoit temoigné qu'elle ſongeoit le congedier.

Dom Maur ſe voyant ainſi fruſtré de ſes espe- ances chercha d'autres moyens d'etablir les re- ormes. Le voiage de M. de la Charité lui voit donné le moien de connoitre les filles; & les traitoit ſelon cette connoiſſance, s'accom- modant à leurs foibleſſes & à leurs inclinations. l leur temoignoit grande compaſſion, & leur aiſoit esperer qu'il obtiendroit enfin du Supe- ieur tout ce qu'elles deſireroient pour leur conſo- ation. Il s'eſtoit lié particulierement aux Sœurs Converſes mais ſur tout à deux qui eſtoient les meilleures filles du monde, & de grand travail

mais

mais qui avoient le cerveau foible & eſtoien ſujetes à toute ſorte d'imaginations, que Don Maur regardoit comme des épreuves de Dieu & ce qui lui faiſoit juger qu'il eſtoit grand beſoi d'etablir un Directeur pour la conſolation d ces ames peinées. Il communiquoit à ces fille les ſentimens qu'il avoit de la conduite de la Mer leur diſant qu'il avoit grande envie d'y mettr ordre, & qu'il esperoit qu'enfin il en viendroi à bout; qu'en attendant elles priſſent bien gard à tout, pour l'en avertir; afin que l'on y pû remedier, & qu'elles aviſaſſent auſſi à tout c qui eſtoit neceſſaire à leur accommodement & ſatisfaction; afin qu'il y pourvût quand il ſeroi en autorité de le pouvoir faire. Chacune de ce Sœurs converſes, ſuivant cet avis, cherchoi tout ce qui la pourroit accommoder; l'une à ſ chambre; l'autre à ſa cuiſine; l'autre à ſa cav &c. Il entroit ſur tout dans les peines qu'elle avoient de n'avoir point de cellules, & ſe pro- metoit bien de les en ſoulager, en leur faiſan faire un Dortoir, ce qu'il jugeoit grandemen neceſſaire au bien des ames. C'eſt pourquoi i prioit ſouvent la Sr. Candide d'y vouloir con- tribuer, diſant: „ Qu'une ame, qui eſtoit le prix „ du ſang d'un Dieu; meritoit bien quelque „ choſe; que ces pauvres filles qui travailloient „ tout le jour, auroient eſté bien aiſes, qu'ayan „ une pauvre heure à elles, elles pûſſent s'alle „ un peu recueillir en Dieu, & qu'elles ne le „ pouvoient faire dans ces grandes chambres où „ elles couchoient." Enfin ſon zele pour ces filles le porta à leur ordonner pluſieurs neuvaines & veilles durant la nuit, afin d'obtenir de Dieu qu'il réuſſit dans ſes bonnes intentions, & le fit etablir par le Vicaire, Directeur abſolu du tem- porel & du ſpirituel; que cette qualité lui don-

neroit

neroit le moyen de les ſatisfaire en tout. Ces pauvres filles pratiquerent ces devotions pendant plus d'un an avec grande ferveur.

Comme Dom Maur s'attendoit toujours à ſe faire établir Procureur, auſſi bien que Directeur, il tachoit doucement de diſpoſer toutes choſes ſuivant ſes deſſeins. Il auroit bien voulu prendre connoiſſance de tout: mais parce qu'il n'oſa demander à voir les papiers, & qu'on lui rendît compte des affaires, il s'aviſa de ce nouveau point de reforme.

Il vouloit reunir entierement les eſprits des filles avec la Mere, diſoit il; & pour cela il faloit leur communiquer les affaires temporelles; parceque cela leur feroit paroitre que la Mere avoit confiance en elles, & que cela augmentant la leur pour la Mere on pourroit établir dans la maiſon une grande union. Dom Maur fit au Superieur, dont il poſſedoit entierement l'eſprit, cette propoſition. Il en parla à tous les autres Abbez, qui y entrerent auſſitoſt; & ce Superieur & ces Abbez en parlerent à la Mere pluſieurs fois, & lui dirent qu'elle ſeroit loüable d'avoir cette confiance pour ſes filles: que cela ſeroit utile aux filles mêmes parceque cela les attacheroit plus à elle, & leur donneroit connoiſſance dans les affaires; que l'on ne devenoit capable des choſes, qu'en s'en inſtruiſant, & en s'y exerçant. Sur quoi ils lui raporterent l'exemple de pluſieurs Religieux qu'ils avoient ainſi dreſſez & rendus capables. Et ſur tout, l'exemple de Dom Desforges, qui eſtoit devenu le plus habile praticien du monde. Ils auroient dû ajouter qu'il avoit auſſi troublé tout l'Ordre par ſes intrigues. Mais paſſant cet incident, ils lui compterent encore d'autres exemples ſemblables de leurs Religieux aſſez remarquables, quoi que non pas auſſi

CHAP. XI.

II. Partie.

aussi celebres que celui de Dom Desforges. La Mere crût bien que ce conseil êtoit plus pou nuire aux filles que pour leur servir : mais neant moins, afin d'ôter tout pretexte aux Peres, & rendre soumission à son Superieur en un poin qu'elle ne jugeoit point aller le moins du mond à blesser sa conscience, elle y consentit. Ainsi pendant trois mois ou environ elle faisoit assembler deux ou trois fois la semaine les Sœurs à sa chambre, pour leur parler des affaires. Mai ces trois mois ecoulés, Dom Maur voiant qu'elle n'en estoient pas plus savantes, & qu'elles ne pouvoient lui rendre raison de ce qu'il desiroit savoir, il s'avisa de les vouloir instruire lui même, & obtint par permission du Superieur que les assemblées se fissent au parloir devant lui, disant que la Mere ne faisoit pas bien entendre les choses ; c'est pourquoi les filles ne devenoient pas habiles, & qu'il les leur feroit mieux entendre. Mais dans le fond, il songeoit plus par là à entrer dans la connoissance de l'état du temporel de Maubuisson qu'à y rendre les filles plus habiles. Cependant la Mere nonobstant ces permissions, ne jugeant par devoir permetre ces assemblées, refusa absolument à Dom Maur ce qu'il souhaitoit tant ; & elle cessa même de faire venir les filles à sa chambre pour les instruire des choses, voyant bien qu'en toute maniere cela leur estoit inutile, n'en estant pas plus scavantes au bout de trois mois dans l'œconomie.

Mais cependant Dom Maur ne se desistoit point de la resolution de se faire établir Directeur & Procureur. Il cherchoit des raisons pour y parvenir ; tantôt elles estoient frivoles, tantost elles estoient mauvaises : mais jamais rien de raisonable n'y entroit. La seule qui pouvoit paroître un peu solide, c'estoit l'impuissance où la maladie de

de la Mere la mettoit d'agir, & la neceſſité où elle eſtoit de ſe ſervir de Mr. de la Charité, qu'il n'aimoit pas. Il eſtoit fort bleſſé contre la Sr. Candide parcequ'elle agiſſoit dans l'adminiſtration du temporel, ſans prendre ſes avis, ne ſe gouvernant que par ceux de la Mere & cette omiſſion rendoit generalement tout ce qu'elle falioit ou de mieux ou de plus indifferent, mauvais ou de facheuſe conſequence.

Mais s'il n'aimoit pas M. de la Charité, il ne laiſſoit pas de s'en ſervir. Il prenoit quelque fois ſes avis, pour venir à bout de ſes propres pretentions, & ce fut par ſon conſeil & par celui des quatre anciennes qu'il entreprit de conduire le noviciat. Ils conclurent tous enſemble que la Sr. Marie Antoinete n'en eſtoit pas capable; & il leur plut d'oublier que la Mere ne s'en repoſoit pas ſur elle, & qu'elle s'en eſtoit chargée elle même, ne laiſſant cette Sœur auprès des novices, que pour l'exterieur & leurs beſoins corporels; & de la ils jugerent qu'abſolument Dom Maur feroit bien d'en prendre la conduite. C'eſt ainſi qu'ils ſoulageoient leur êpropre paſſion, qui leur cauſoit une peine extrême de n'avoir plus la direction du noviciat, en ſatisfaiſant en apparence celle de ce bon homme. Il s'en hardit donc de le faire; & pour cela il abuſa de la ſimplicité de la Mere Marie Antoinete, lui faiſant accroire qu'elle êtoit obligée de lui rendre compte des Novices & des Poſtulantes, lui diſant que c'eſtoit à lui à les examiner. Cette bonne Sr. neantmoins en avertit la Mere, qui la detrompa, & lui defandit de rendre compte à Dom Maur de quoi que ce fût; que c'eſtoit à elle a juger des filles & a les examiner. Dom Maur voiant donc que la Sr. Antoinete ne lui diſoit rien, s'aviſa d'envoier querir une petite poſtulante, qu'il avoit oüi dire

 que

que la Mere vouloit renvoier, & dont il faisoit grande estime, la regardant comme une ame conduite par des voyes extraordinaires: mais ce qui seul dans la verité y estoit d'extraordinaire, c'estoit la foiblesse du cerveau, & la petitesse d'esprit. Il la soutint autant qu'il put: mais quelque estime qu'il en fit, on ne laissa pas de la renvoyer.

Il trouvoit au Noviciat beaucoup d'autres choses aussi importantes que celle là, qui lui faisoient conclure qu'il estoit absolument necessaire de changer la Maitresse, & ne se pas reposer sur la Mere pour la conduite de ces ames d'elite. Mais la Mere arrêta son zele; en defendant à la Sr. Marie Antoinete de laisser aller les filles à Dom Maur, & lui ordonnant de ne lui rien dire du tout de ce qui touchoit les Novices, mais seulement à elle.

Ce bon homme voyant encore ses brisées rompües de ce costé là & ne pouvant demeurer en repos, tacha d'attirer une Religieuse du Paraclit, qui êtoit pour lors au Noviciat, nommée Marie Catherine, qui estoit une fort bonne fille. La Sr. Candide s'estant apercûë de cela. parla à cette Religieuse, pour la sonder s'il estoit vrai qu'elle eût quelque familiarité avec Dom Maur. La fille, qui êtoit en scrupule sur ce sujet, fut ravie d'avoir cette occasiou pour s'ouvrir, & dit à la Sr. Candide tous les projets de D. Maur, comme il l'avoit chargée de prendre bien garde à tout pour le lui raporter, lui disant qu'il y alloit de la gloire de Dieu & du bien de la Maison, mais sur tout du Noviciat, où il estoit grandement necessaire de mettre un Directeur pour l'avancement des ames, & pour leur donner de la consolation, & qu'il esperoit qu'enfin il pourroit être lui même établi Directeur & Procureur. Il l'exhortoit encore de parler de toutes les choses qu'elle

qu'elle pourroit remarquer au Visiteur, l'assûrant qu'il lui donneroit plus de creance qu'aux autres; parce qu'elle n'estoit pas de la maison, & qu'ainsi il la jugeroit plus desintereſſée. Cette fille s'êtant ainsi decouverte à la Sr. Candide, la pria de lui garder le secret à l'égard des Peres de la communauté: mais elle conclut bien qu'elle en parlât à la Mere pour avoir son avis. La Mere dit a la Sr. Candide de conseiller a la Sr. Marie Catherine de continuer doucement à entretenir les Peres, pour savoir leurs sentimens & découvrir leurs projects, seulement qu'elle prît garde à ne pas engager sa conscience.

La Religieuse suivant ce conseil continua d'entretenir Dom Maur, & aprit d'etranges choses de ses desseins, & de la passion qu'ils avoient tous contre la Sr. Candide, qui êtoit le plus grand & le plus continuel sujet de leurs plaintes. Elle aprit qu'ils êtoient entierement resolus d'ôter à la Mere la conduite du spirituel & du temporel à la premiere visite: mais tout cela se manioit en secret: car c'estoit un de leurs artifices de ne jamais parler des choses qu'au moment qu'ils les faisoient établir; afin que la Mere ou plus encore la Sr. Candide ne pûssent rompre ni dissoudre leurs desseins.

Comme l'un des plus importans Reglemens que Dom Maur vouloit faire à Maubuisson, estoit d'y changer tout le bâtiment & l'accroître, il s'avisa de preparer les materiaux, faisant tirer pendant toute une année une grande quantité de pierres des carrieres de l'Abbaye, sans le consentement de la Mere & à son insçû. Il avoit avec la permission du Vicaire gagné la Celeriere, afin qu'elle payât les carriers. Le Superieur êtoit pour le moins aussi porté à batir que son Religieux: c'est pour quoi il secondoit volontiers

ſes intentions, & il conſentoit que l'on fit les preparatifs, afin que tout fût preſt lors qu'il y auroit fait conſentir la Mere à la viſite: car il n'oſoit lui en parler auparavant, ſachant qu'elle y êtoit fort oppoſée, à cauſe du grand amour qu'elle avoit pour les pauvres, & parcequ'il eut eſté déraiſonnable de bâtir, y ayant à Maubuiſſon plus de logement qu'il n'en faloit, comme le Vicaire le trouva lui même contre ſon attente.

La Sr. Candide cependant voiant que l'argent qu'elle donnoit à la Celeriere alloit bien plus vîte qu'à l'ordinaire, elle lui en parla: mais cette fille lui voulut faire croire que les vivres êtoient plus chers qu'à l'ordinaire. La Sr. Candide, qui ſavoit fort bien que cela n'êtoit point, ne ſe paya pas de cela: mais ayant ſoupçon de l'affaire, elle envoia Carouge, qui êtoit un ſerviteur très fidele, voir aux carrieres ce qui s'y paſſoit. Il y trouva quantité de Carriers qui tiroient de la belle & bonne pierre en ſi grande quantité, qu'il y avoit de quoi faire un edifice. Il aprit des Carriers mêmes qu'il y avoit un an qu'ils en tiroient, & que l'on leur avoit dît qu'ils y ſeroient encore long tems, & que c'eſtoit par l'ordre des Peres & de la Celeriere qu'ils travailloient.

La Sr. Candide ayant apris celà le dit à la Mere qui ne pouvoit croire, tant cette entrepriſe lui paroiſſoit inoüie: mais cependant les preuves ne lui pouvoient permetre d'en douter, elle ordonna à la Sr. Candide de prendre garde où la Celeriere pouvoit prendre de l'argent pour payer les Carriers. Elle ſe douta qu'elle le pouvoit faire ſur le bled: c'eſt pourquoi elle envoia querir le fermier du minage, pour compter avec elle ſur le dû de ſon année. Le Fermier vint donc trouver la Sr. Candide, & lui aporta des billets de la Celeriere pour plus d'un quartier qu'elle avoit donné aux ou-

ouvriers pour ſe faire payer en bled. La Sr. Candide fut auſſitôt en rendre compte à la Mere, qui ſur le champ fit venir la Celeriere, lui demanda pour quoi & par quel ordre elle avoit fait tant tirer de pierres. Cette ſœur repondit qu'elle l'avoit fait par l'ordre du Superieur & de Dom Maur, qui lui avoient dit que c'étoit un bon menage, que les pierres n'étoient point bonnes à bâtir, ſi elles n'avoient paſſé une année ſans eſtre emploiées; que c'eſtoit une bonne proviſion, que l'on la trouveroit toujours quand on en auroit affaire, & qu'ils lui avoient parlé de quelque bâtiment. La Mere ayant entendu ſes excuſes, lui parla fortement & avec une autorité toujours temperée neantmoins de charité; puis lui ordonna de renvoier le jour même les ouvriers, & elle même envoya ordre à la fermiere du minage de ne donner du bled à qui que ce fût, ſi elle ne voioit un mandat de ſa main. La Celeriere s'humilia devant la Mere mais elle ne laiſſa pas de faire ſavoir aux Peres tout ce que la Mere lui avoit dit, de quoi ils firent grand bruit. Ils conſolerent la Celeriere du mieux qu'ils purent, & tacherent d'apaiſer la Mere. Tous les Abbez vinrent au ſecours, & prierent bien la Mere lui diſant qu'elle devoit excuſer la Celeriere; qu'elle avoit agi en cela avec bonne intention & de fort bonne foi; que c'eſtoit une bonne proviſion; qu'il eſtoit même très bon de bâtir & d'accommoder les choſes pendant ſon tems; parcequ'il pourroit venir après elle des Abbeſſes qui ne ſeroient pas vertueuſes & bonnes comme elle. l'Abbé des Pierres & le Coadjuteur de Chaſtillon s'efforcerent de lui prouver la bonté de leur maxime, qui ſervoit d'excuſe à la Celeriere, que les Abbeſſes ayant mis des Officieres, les devoient laiſſer agir en tout ſans s'en plus meſler; à quoi ils en ajouterent une ſeconde

qui estoit fort soutenüe par le Coadjuteur; sçavoir que les bonnes Abbesses doivent toujours augmenter leurs Abbayes en bâtimens, biens, terres, revenus, embellissemens. Ils voulurent de plus lui persuader qu'il estoit même besoin de changer le bâtiment pour rendre la maison plus reguliere selon les idées de Dom Maur. La Mere les ayant écouté discourir ainsi, leur repondit gravement & avec une autorité d'Abbesse qu'elle ne consentiroit jamais que l'on bâtît, tant que les pauvres seroient en si grand nombre & en si grande misere; qu'elle croiroit devoir rendre un grand compte à Dieu, si tout le monde palissant des guerres & de la grande cherté des vivres, elle consentoit qu'on embellît la maison; que lors que la pauvreté seroit moindre, & qu'il n'y auroit plus de guerre, elle songeroit à reparer le logement, & la Chapelle de St. Loüis; parce qu'elle avoit toujours peine de voir un lieu Saint profané: (car les Peres y faisoient mettre foin, paille &c.) Tous les Peres ayant donc épuisé leurs raisons inutilement à porter la Mere à des bâtimens; & le Superieur voiant qu'elle resistoit à tous les autres, voulut l'emporter de haute lute, & lui dit qu'il estoit absolument necessaire de bâtir & d'accroitre les logemens; & prit resolution d'entrer l'apresdinée pour visiter la maison, se faisant accompagner des Abbez, & Religieux qui estoient alors à Maubuisson: ce qu'ils firent au nombre de huit ou neuf. Le bon Superieur étoit si imbu des pensées chimeriques de Dom Maur son Religieux, qu'il croyoit qu'absolument il faloit bâtir; & il venoit prendre avec les autres Peres le projet du bâtiment, Dom Maur servant d'Architecte.

La Sr. Candide voiant donc le Superieur & les Peres si butez à cela, craignoit fort l'issuë de leur

leur entrepriſe. Elle vint parler à la Mere avant l'entrée du Superieur, pour lui faire enviſager toutes les conſequences, & la prier de s'y oppoſer. Mais elle trouva la Mere dans une auſſi profonde paix que s'il n'y eut eu rien de nouveau. Et elle lui dit avec une confiance en Dieu non pareille; „Ma Sr. ne craignez point, laiſſez les „ entrer & faire leurs, projets je ſuis aſſurée que „ Dieu ne permetra point que leurs deſſeins „ réuſſiſſent; cela ſeroit bien injuſte de bâtir „ dans la miſere où eſt le peuple; je me confie „ en Dieu: il diſſipera tout cela. Ne dites „ mot, écoutes ſeulement ce que les Peres di„ ront, & prenez avec vous telles & telles." L'aprèsdîné le Superieur & les autres entrerent, & furent accompagnez de la Prieure & de quelques autres que la Mere avoit nommées, & de la Sr. Candide. Dom Maur tenoit en main un grand papier & un crayon pour deſſiner ces bâtimens & faire le plan. La premiere choſe que ces Peres firent, fut de prendre une place pour faire le dortoir des Sœurs Converſes. Enſuite ils furent aux cuiſines voir ce qü'il y avoit à faire pour la commodité des mêmes Sœurs Converſes. Ils furent enſuite viſiter les bâtimens, & conclurent qu'il faloit bôucher toutes les vûës des chambres hautes qui donnent ſur le dehors, ſuivant l'avis de Dom Maur, & paſſerent tout le jour à faire leur plan. Le ſoir le Superieur dit à la Mere qu'il ne commenceroit à bâtir qu'après la viſite; & ayant trouvé beaucoup plus de bâtiment qu'il ne croyoit, il reſtraignit ſes deſſeins à faire le dortoir des Srs. Converſes, & à bôucher de pierres de taille les fenêtres des grandes chambres; afin que s'il venoit une autre Abbeſſe qui ne fût pas ſi bien intentionnée, elle ne les pût pas facilement faire deboûcher. La Mere repreſenta

au Superieur l'incommodité que l'on recevroit de boûcher ces fenêtres : mais il ne se desista point, tant il estoit plein des idées de Dom Maur ; & la Mere crût lui devoir ceder en cela. On fit donc boucher ces fenêtres : mais un mois aprés il falut les defaire ; tant cela incommodoit dans ces chambres où l'on ne voyoit plus goute.

Le lendemain le Vicaire prit congé de la Mere pour aller à Paris, lui disant qu'il reviendroit bien tost, pour faire faire le dortoir des Srs Converses, qu'il avoit fort à cœur : mais la Mere demeuroit toujours ferme à lui dire qu'elle n'y consentiroit jamais tant que les pauvres seroient dans une indigence aussi grande que celle où les guerres les avoient mis ; que cela estoit contre sa conscience ; & plusieurs choses semblables que ce bon Superieur n'écoutoit point, insistant toujours qu'il estoit bien raisonable de consoler les Sœurs Converses ; que les pierres étoient tirées : & il partit ainsi de Maubuisson, sans rien demordre de ses premieres resolutions.

CHAPITRE XII.

Mr. de Chastillon Italien de nation commence sa visite. Comment il y traite la Mere, & une autre Religieuse, qui en meurt de saisissement quelques mois aprés. Dieu dissipe les desseins injustes de cette visite. Conduite de la Sr. Candide dans cette affaire.

Le Superieur estant parti de Maubuisson, la Mere se mit en prieres, & assûra les Sœurs avec une certaine joie & une assûrance qui ne pouvoit venir que de Dieu, & d'une lumiere presque prophetique, que tous les desseins des Peres

Peres seroient dissipez, qu'elles ne craignissent rien, & que Dieu metroit ordre à tout.

Au bout de trois semaines Mr. de Chastillon revint à Maubuisson pour y commencer sa visite. Cet Abbé estoit un homme de condition, Italien de nation, esprit insinuant. Il estoit de grande autorité dans l'Ordre, à cause de son ancienneté, de sa regularité, & de l'observance de son Abbaye qu'il maintenoit en discipline & en austerité de vie. Du reste ce bon homme deja âgé n'avoit pas grand talent pour la conduite, sur tout des monasteres de filles, son occupation ordinaire lors qu'il étoit à Chastillon, estant de faire des bâtimens ou d'embellir les anciens. Et ce peu d'experience dans la conduite le rendoit plus credule à ce que Dom Maur lui disoit; outre qu'il avoit pour ce Religieux une estime & une creance toute entiere.

Le Superieur étant donc arrivé à Maubuisson, alla au parloir; & après avoir salüé la Mere, il lui declara qu'il venoit faire sa visite. Cependant il fut deux jours sans rien commencer, pendant lesquels feignant de se reposer, il necessoit d'ecouter les avis de Mr. de la Charité & de Dom Maur: mais sur tout le dernier, qui lui donnoit telles impressions qu'il vouloit: ce qui étoit d'autant plus facheux que ce bon Superieur estoit estrangement arrêté à ce qu'il avoit une fois entrepris. Il n'avoit point de milieu, & n'ayant jamais gouverné de filles, il croioit qu'il n'y avoit qu' agir d'une autorité absolüe. Ces deux premiers jours passez, ce bon Superieur employa deux autres à voir les Sœurs Converses, renversant ainsi l'ordre general & universel des visites regulieres, où ces filles ne vont jamais que les dernieres au scrutin: mais l'affection de Dom Maur pour elles leur avoit procuré cette preference.

CHAP. VI. II. Partie.

rence. La Mere trouva ce procedé fort étrange: ce que le Superieur ayant apris, il la demanda après ces deux jours, & lui dit que la visite qu'il avoit faite aux Sœurs Converses les deux jours precedents n'estoit pas en forme de scrutin; qu'elles y viendroient à leur tour, mais pour leur donner quelques consolations spirituelles, ayant apris qu'une partie d'entre elles avoient des peines d'esprit au sujet de ce qu'elles pensoient que l'on n'avoit pas assez de soin d'elles & de leur avancement spirituel, & que pour temoigner que l'on les consideroit, il avoit crû les devoir demander. Ensuite il lui dit, qu'il entreroit le lendemain au Chapitre pour faire ouverture de la visite.

Il entra donc pour cela accompagné des deux Confesseurs, de Mr. de Prieres, & du Procureur Dom Paul tres bon Religieux de la Charmoye, que feu Mr. de la Charmoye avoit donné à la sortie de Dom Nicolas. Le Superieur exhorta les Sœurs toutes en general & chacune en particulier pour la gloire de Dieu, le salut des ames, le bien de l'Ordre, & l'utilité de la maison, de l'avertir de tous les manquemens qui se faisoient dans le spirituel & dans l'administration du temporel, contre la pratique de la vertu, les regles, les statuts, & contre l'union & la paix de la maison leur commandant â toutes sous peine de desobeïsance & pour la decharge de leurs consciences, de l'avertir de tout ce qu'elles croiroient prejudicier au bien general & particulier de la maison: ce qu'il dit avec un zele & une force extraordinaire. Ensuite, il visita le saint Sacrement & les lieux reguliers. L'apresdîné il commença son scrutin. La Mere y fut la premiere selon la coutume. Après un petit entretien assés indifferent, elle lui voulut parler de

l'inge-

l'ingerance des Sœurs & des autres choſes qui cauſoient leurs petits dereglemens, & leur dechet dans la perfection & le relâchement de la discipline, afin qu'il y donnât quelque remede. Mais elle n'eut pas plutoſt commencé à parler que le Superieur rejettant ce qu'elle vouloit lui dire, ſur ſon manque de conduite, la traita en criminelle, lui voulant faire aprehender les jugemens de Dieu pour les manquemens de ſa conduite, & lui fit entendre, ſans la vouloir écouter ni la laiſſer parler davantage, qu'après qu'il auroit oüi les Sœurs, il verroit ce qu'il y auroit à faire pour mettre un meilleur ordre dans la maiſon; afin que les Sœurs euſſent moyen d'eſtre aidées pour leur ſalut. La Mere voiant qu'il eſtoit entierement prevenu par les Confeſſeurs; & qu'il ne vouloit point du tout l'ecouter, ſe ſentit touchée; n'ayant jamais eſté traitée de la ſorte: mais neantmoins s'humiliant devant Dieu & en elle même, elle ſe retira, & envoia auſſitoſt avertir la Sœur qui avoit ordre de faire avertir les Sœurs ſelon leur rang pour le ſcrutin. La Mere cependant ſe mit à genoux dans ſa chambre & devant ſon Crucifix. La Sr. Candide venant, & ſe doutant bien de la maniere dont le Superieur pouvoit avoir traité la Mere la voulut faire parler. La Mere lui reſiſta d'abord, voulant emploier ce tems en priere: mais la Sr. Candide la preſſant toujours, & s'étant aviſée de fermer la porte, afin que perſonne ne vînt trouver la Mere à cette heure la, après être demeurée encore un peu en oraiſon, elle ſe leva & conta à la Sr. Candide tout ce qui venoit de ſe paſſer entre elle & le Superieur, ajoutant qu'elle ne doutoit plus que ce qu'elle lui avoit ſi ſouvent dit ne fût vrai, que les Peres vouloient lui ôter l'entiere conduite de la maiſon pour le temporel & pour

CHAP. XII.

II. Partie.

le spirituel; qu'elle avoit bien reconnu par l'entretien du Superieur qu'ils avoient de grands desseins, mais qu'elle esperoit que Dieu les détourneroit; qu'il le faloit bien prier; parce qu'il n'y avoit que lui qui les pût dissiper. La Sœur Candide lui demanda si elle ne parleroit point avant que la visite fût terminée, & que la carte de visite fût lûë. Elle lui repondit que de la maniere dont le Superieur l'avoit traitée, elle ne voyoit pas que tout ce qu'elle auroit pû dire eût fait un bon effet: mais elle l'assûra de nouveau que Dieu ne le permetroit pas, & qu'il dissiperoit ce dessein; qu'elle étoit comme assûrée de sa misericorde en cela, & ainsi, qu'elle demeuroit en paix. En effet sa paix étoit telle qu'elle surpassoit les sens & la raison même dans une telle conjoncture.

Quatre jours se passerent avant que le rang de la Sr. Candide vînt pour aller au scrutin; & pendant ces quatre jours elle aprenoit toujours quelque chose des grands desseins des Peres qu'elle raportoit à la Mere, qui n'en estoit pas plus emûë. Pendant ces quatre jours les quatre anciennes, & quelques autres qui étoient plus attachées aux Peres témoignoient à la Sr. Candide une affection & une estime non pareille; elles lui disoient qu'elles ne doutoient point qu'elle ne procurât de tout son pouvoir la paix & l'union dans la maison, & qu'elle n'eût pour cela bien du zèle: à quoi la Sr. Candide repondoit qu'elle le feroit de tout son cœur, & que pourvû que cette paix fût conforme à l'Evangile & à la regle, elle la procureroit plus qu'elles mêmes: mais qu'elle auroit bien desiré que l'on lui dît netement ce que c'estoit que cette union si desirée, & quels étoient les moyens d'y parvenir. A cette interrogation chacune demeuroit dans le silence, & rom-

rompoit la conference: car on n'oſoit pas nommer cette union par ſon propre nom, qui eſtoit de ne dependre en rien de la Mere, & de laiſſer abſolument agir les Peres dans le ſpirituel & le temporel.

La Sr. Candide au bout de quatre jours fut au ſcrutin, & remarqua que le Superieur avoit autant d'égard que les autres à ne la pas bleſſer, par pure politique. Il n'agit avec elle qu'avec grand reſpect & amitié; & en quatre heures qu'il fut avec elle il ne la traita pas une ſeule fois moins civilement. Il tacha tout doucement de la détromper au ſujet de Port-Royal & de Mr. de St. Cyran, & lui dit entre autres choſes une raiſon qu'il croioit fort convaincante; ſçavoir que c'eſtoient des gens qui ne prospereroient point; que l'un de ces jours Port-Roial ſeroit diſſipé & deſtruit; que l'Abbé de St. Cyran êtoit deja en priſon; que c'êtoient des gens qui n'avoient point une ſaine doctrine, ni l'eſprit de Dieu; c'eſt pourquoi ils ne prospereroient point, & ne pouroient s'établir dans le monde. Elle lui répondit à cela, „ mais mon Pere, „ ce n'eſt pas une raiſon: car les Apôtres & les „ Martyrs ont eſté tous perſecutez & mis en pri„ ſon; ils n'ont point prosperé dans le monde." Cette reponſe ferma la bouche au Superieur ſur cet article: mais il commença à lui vouloir parler ſur la conduite de la Mere lui diſant mille bagatelles qui ſe détruiſoient l'une l'autre par l'eclairciſſement que lui donnoit la Sr. Candide. Mais quoi qu'il n'inſiſtât pas ſur la preuve de ces petits faits il les concluoit toujours en diſant qu'il êtoit obligé de remedier à la maiſon, & qu'il y avoit bien à redire dans la conduite de la Mere.

Mais pour faire connoitre l'eſprit de ce Superieur, & combien il eſtoit facile à concevoir des ſoupçons, j'en raporteray ici un exemple triſte &

CHAP. XII.

II. Partie.

remarquable. La jeune Sœur de Mr. le Curé de St. Germain, Colombel, estoit une fille d'esprit, mais d'une humeur libre, franche, ouverte, & que Mr. de St. Cyran appelloit une vraye Israëlite. Elle avoit esté toujours employée, la Mere la jugeant fort capable; & lors de la visite elle êtoit Celeriere. (Elle y avoit été mise en la place de celle qui avoit fait tirer les pierres.) Il y avoit en ce tems à Maubuisson un petit Lorrain fils d'un Avocat de fort honnête famille & fort bien fait, qui servoit de Sacristain. La Sr. Colombel Celeriere l'accommodoit bien proprement, & en prenoit un soin particulier avec la permission de la Mere & elle lui parloit bonnement & franchement. Sur cela on fit un raport au Superieur, on ne sçait pas proprement de quoi, ni ce que ce fut: mais enfin ce bon homme traita cette fille comme ayant avec ce jeune homme des familiaritez contre son honneur: ce qui la toucha jusqu'au vif; & ce ressentiment augmenta lors que la Mere l'eût ôtée de sa charge: car elle crût que la Mere êtoit dans la même pensée du Superieur, quoi qu'elle ne sçût pas seulement son soupçon. Elle entra dans une profonde melancolie, & elle se renferma tellement dans sa cellule, qu'elle se separoit de tout, n'allant plus même à la chambre de la Mere ni avec la Sr. Candide. Dans cette violente affliction il lui prit une grande fievre, un grand mal de côté, & après le transport s'êtant fait au cerveau, elle tomba en delire, & mourut âgée seulement de trente ans. Le medecin ignoroit entierement ce qui s'estoit passé, & neantmoins de lui même il reconnut visiblement que sa maladie & sa mort êtoit l'effet de quelque grande affliction.

La Sr. Candide ayant donc esté au scrutin, comme nous avons vû, elle fut rendre compte de

de tout à la Mere qui n'en demeura pas plus troublée. Elle lui dit qu'elle avoit apris par quelques Sœurs des choſes étranges des deſſeins des Peres, mais qu'elle demeuroit en paix, étant comme aſſûrée que Dieu les detourneroit; que quand il permetroit qu'ils en vinſſent là, elle étoit reſolüe, après avoir pris bon conſeil, de s'y oppoſer. La Sr. Candide lui repondit que ſi elle attendoit que la carte de la viſite fût lüe pour faire ſes oppoſitions, elles ne ſerviroient plus de rien, que Dom Maur étoit aſſez hardi pour ſe rendre ſa partie en juſtice; & que cela iroit à ſcandale, & cauſeroit dans la maiſon un grand deſordre; qu'elle croioit qu'il valoit mieux rompre adroitement ſes deſſeins. La Mere entra dans ces raiſons, mais elle ne jugea pas qu'il fût à propos qu'elle parlât elle même. C'eſt pourquoi la Sr. Candide s'offrit de le faire, & lui demanda permiſſion de parler à l'Abbé de Prieres, qui eſtoit lors à Maubuiſſon en qualité d'ami & d'Aſſiſtant du Vicaire, dont il ſavoit tous les deſſeins, & y conſentoit ſans en faire ſemblant. La Mere eut grande peine de le lui permetre; parcequ'elle ſavoit combien cette Sr. êtoit en bute aux Peres mais enfin elle le lui permit. La Sœur Candide. pour ne rien gâter, s'aviſa de parler à Mr. de Prieres en confeſſion. C'eſt une pratique ordinaire aux Religieuſes qui ſont ſous les Religieux; (parcequ'elles ne croyent pas qu'il y ait d'autre moyen pour les obliger au ſecret.) On ne pretend pas l'autoriſer, & l'on demeure d'accord qu'on ne doit uſer d'un Sacrement que pour la fin pour la quelle il eſt inſtitué: mais cette Sr. ne fit pas alors de reflexion ſur une pratique qui eſtoit communément recûë dans ſon monaſtere; & y eſtant reſolüe, elle prit le tems le plus commode de M. de Prieres, & lui temoigna d'abord qu'elle avoit

avoit l'esprit bien chargé & en grande angoisse, voyant ce qui se passoit dans la visite ; qu'elle n'osoit même lui parler ; à cause des impressions que l'on avoit d'elle : mais au moins qu'elle esperoit qu'il auroit bien la bonté de l'entendre en confession, afin qu'elle pût parler en liberté, & recevoir ses avis sur ce qu'elle avoit à faire. l'Abbé reçût cela avec tout l'agrément possible, & lui dit que très volontiers il l'entendroit, Elle se confessa donc, & se déchargea pleinement de tout ce qu'elle avoit dans l'esprit touchant ce que Dom Maur avoit inspiré au Vicaire d'ôter à la Mere la conduite du temporel & du spirituel de la maison & lui fit connoitre ses menées depuis deux ans & lui dit ; qu'il se vantoit de l'emporter sous l'autorité du Visiteur & par violence. Enfin elle lui conta tous les faits & gestes de ce bon Religieux. Que la Mere quoi qu'elle le vît bien, le dissimuloit, mais que lors que les choses viendroient à paroître, elle estoit très assûrée qu'elle ne le souffriroit pas ; qu'elle s'y opposeroit de bonne sorte ; & que cela êtant, elle le laissoit à juger lui même où cela iroit de voir un Superieur & une Abbesse apointez l'un contre l'autre. Comme les Abbez prenoient les paroles de la Sr. Candide pour des préjugez des sentimens de la Mere, Mr. de Prieres fit grand fond sur ce qu'elle lui disoit de la resolution où la Mere estoit de se defendre ; & l'on a eu expérience que les Peres de l'Ordre ne craignent rien tant que les proces. Cependant Mr. de Prieres l'ecoutoit avec grand agrément, lui temoignoit aprouver & entrer dans tout ce qu'elle disoit, & la loüoit ; en disant : qu'elle jugeoit fort bien & fort sainement des choses. Il condamnoit le dessein & le procedé du Visiteur & des Confesseurs, & le lui prouva pas plusieurs exem-

exemples de monasteres, & sur tout de ceux de Flandre, où il estoit arrivé de grande desordres par l'établissement d'un Procureur pour le temporel, & d'un Directeur pour le spirituel, tout a fait absolus & independans des Abbesses. Il lui avoüa qu'il avoit connoissance de tous ces desseins, qu'il ne les avoit pas aprouvez, mais que par respect & déférence pour le très Reverend Abbé de Chastillon, il n'avoit rien dit; outre qu'il n'avoit nul droit d'en parler s'il ne lui demandoit son avis. Que Dom Maur possedoit tellement l'esprit de ce bon homme, qu'il estoit très difficile de lui dissuader ce qu'il lui avoit une fois inspiré; que la grande estime qu'il faisoit de ce Religieux le faisoit entrer fortement dans toutes ses pensées; qu'il ne croyoit pas que tout ce que la Mere pourroit dire fût capable de detruire dans l'esprit du Visiteur les impressions de Dom Maur; & qu'ainsi il faloit aviser à un autre moyen. Que ce bon Abbé n'avoit jamais gouverné que son Abbaye, où il commandoit si absolument, qu'il ne savoit ce que c'estoit que de n'estre pas obëi, & moins encore contredit en la moindre chose. Ensuite Mr. de Prieres aprit encore beaucoup de choses à la Sr. Candide des desseins du Visiteur & de Dom Maur, qu'elle ne savoit pas; lui temoignant de nouveau grande affection, aprobation de ses pensées, & estime de la vertu & bonne conduite de la Mere qu'il reconnoissoit, disoit il, estre traitée dans cette visite avec injustice & cruauté, Enfin il lui promit de la servir en cette occasion, & de si bonne sorte qu'elle en auroit satisfaction; qu'il ne faloit pas qu'elle Sr. Candide parût s'estre melée de tout cela; que l'on lui laissât tout entre les mains; que le R. Abbé de Chastillon ne manqueroit pas de faire un voiage à Paris au paravant que de faire écrire la carte de visite, pour pren-

CHAP. XII.

II. Partie.

prendre les avis de son Coadjuteur; & qu'il prendroit l'occasion de ce retour pour parler à ce Coadjuteur des desseins de son oncle, afin qu'il les détournât, ne jugeant pas à propos de lui parler à lui même, à cause du grand respect qu'il portoit à son ancienneté; qu'elle se tint en repos, & qu'il y agiroit fidelement, que ce seroit un outrage de traiter la Mere comme on le vouloit faire en cette visite.

Au bout de cinq heures de conference la Sr Candide reçût l'absolution, puis fit de grands remercimens à M. de Prieres, lui dit qu'elle se fioit en sa bonté, & se reposoit en sa charité & en sa prudence sur toute cette grande affaire, & autres choses semblables qui plaisoient fort à M. de Prieres, qui pensoit deja tenir la Sr. Candide sous sa main, & qu'elle lui devoit faire retribution en prenant confiance en lui du plaisir qu'il s'engageoit à lui faire de si bonne grace. Ainsi la Sr. Candide quita l'Abbé & vint trouver la Mere pour lui rendre compte de tout. La Mere jugea aussitôt & la Sr. Candide aussi, que l'on pouvoit regarder l'affaire comme faite; parceque cet Abbé est homme à vouloir reussir en tout ce qu'il entreprend, & obliger entierement quand il est resolu de faire plaisir.

Le Visiteur fut encore deux jours à achever son scrutin depuis l'entretien de la Sr. Candide avec Mr. de Prieres; au bout desquels il voulut aller à Paris, sous pretexte de quelque affaire pressée. C'est pourquoi il demanda la Mere pour prendre congé d'elle: ce qu'il fit avec grande froideur sans lui dire un mot ni de sa visite, ni du sujet de son voiage, ni de ses desseins, sinon qu'il reviendroit dans deux jour pour faire la conclusion de la visite, se tenant aussi reservé envers elle, que si c'eût été une étrangere, & la traitant aussi

auſſi durement que ſi c'eut été une coupable, de ſorte que la Mere, dont l'humilité eſtoit à l'épreuve de tout, en fut ſurpriſe.

Il fut deux jours à Paris puis revint à Maubuiſſon. Il demanda la Mere & lui dit qu'ayant des affaires preſſées, il deſiroit faire le lendemain de bon matin la concluſion de la viſite, & s'en retourner le même jour à Paris; qu'il n'avoit pas le loiſir de faire une nouvelle carte de viſite; c'eſt pourquoi on liroit la derniere qui avoit eſté faite par Mr. de la Charmoye; ſur laquelle on ſe pouvoit regler, en attandant qu'il revînt pour examiner le temporel, pour lequel il prendroit trois ſemaines de tems, afin de mieux regler par ſa carte de viſite ce qu'il jugeroit neceſſaire pour la bonne adminiſtration du temporel auſſi bien que du ſpirituel. Il témoigna à la Mere par forme de ſimple conſeil qu'il ſeroit bon dans cet entretems de changer les officieres: puis entrant en chagrin, il l'engagea plus fortement à ôter la * Celeriere, la Maitreſſe des novices Soeur Marie Antoinete & la Sr. de l'Apoticairerie, qui eſtoit la Sr. Candide, lui temoignant auſſi qu'il ne deſiroit pas qu'elle ſe fit aider par cette fille dans l'adminiſtration du bien. La Mere lui repreſenta qu'il n'y avoit aucune des Sœurs qui connût les drogues: à quoi ce bon homme repondit qu'il ordonneroit par la carte de viſite qu'on ne feroit plus d'apoticairerie dans la maiſon, & qu'auſſi bien il avoit bien entendu des Sœurs qui ſe plaignoient des drogues † & qu'il faloit mieux en prendre à Pontoiſe chez un Apoticaire à prix reglé. La Mere lui

* C'eſt la Sr. Colombet, dont on a raporté ci devant l'Hiſtoire.

† On verra pas la ſuite que c'étoient les Peres qui faiſoient parler ainſi les filles.

lui répondit qu'en cela elle feroit ce qu'il lui plairoit. Elle avoit deja apris par quelque discours le projet de Dom Maur ſur ce ſujet : mais elle penſoit que c'eſtoit des contes ; & neantmoins, comme elle prevoyoit bien qu'au cas que cela fût vrai, ce bon homme n'avoit pris ce deſſein que pour eloigner la Sr. Candide d'elle, elle s'eſtoit reſoluë de les laiſſer faire, pour leur montrer que ce n'eſtoit point l'Apoticairerie qui l'obligeoit de s'en ſervir. La Mere cependant reconnut dès ce ſoir par la maniere brusque, mecontente & embaraſſée dont le Viſiteur parloit, qu'il avoit quelque choſe qui le contraignoit, & que ſon Coadjuteur lui avoit deja pu parler a la perſuaſion de Mr. de Prieres.

Le lendemain il entra au Chapitre accompagné ſeulement de Mr. de Prieres & des Confeſſeurs, il fit faire la lecture de l'ancienne carte de viſite, & dit aux Sœurs qu'il remetoit a faire la ſienne quand il auroit examiné l'adminiſtration du temporel. Il dit qu'il reviendroit dans peu de jours pour ce ſujet. Enſuite il parla fortement contre l'abus de l'uſage trop frequent des remedes, à quoi il attribuoit en partie la longueur des maladies. Il aporta pluſieurs exemples & ſentimens d'Abbeſſes des autres monaſteres, les qu'elles diſoient avoir reconnu par experience qu'il eſtoit prejudicable pour la diſcipline reguliere qu'il y eût des Apoticaireries dans leurs maiſons, ce qui les avoit obligées de les oſter, de quoi elles s'etoient bien trouvées, à cauſe que les Religieuſes n'ayant point la commodité de prendre des drogues, n'en prenoient pas tant : ce qui faiſoit qu'elles ſe portoient mieux, & qu'ainſi la regle êtoit mieux gardée ; à quoi il faloit travailler. Que pour ce ſujet, joint aux plaintes qu'il avoit entendües des drogues, il conſeilloit à la Mere d'oſter

ter l'Apoticairerie de la maiſon, & que l'on ache- CHAP.
at des drogues chez un Apoticaire. XII.

Ce diſcours fini, il exhorta les Sœurs en peu de II. Partie.
ots à l'amour de l'obſervance, & ſe retira ainſi
ans faire de changement, dont toute la communau-
é fut fort ſurpriſe : car Dom Maur avoit fait eſpe-
er de grandes choſes dans la concluſion de cette
iſite.

Le Superieur eſtant ſorti de la maiſon demanda
a Mere au parloir pour prendre congé d'elle : ce
u'il fit avec une mauvaiſe humeur & un cha-
rin qui étoit ſurprenant, & faiſoit voir le mé-
ontentement qu'il avoit de n'avôir pû faire réus-
ir ſes deſſeins, puis s'en retourna à Paris avec
Abbé de Prieres.

Dom Maur cependant demeura à la maiſon,
ort melancolique, & ne voulant plus parler aux
œurs, quoi qu'elles le deſiraſſent beaucoup;
tant fort fachées de ce que le Vicaire avoit or-
onné que l'on oſtat l'Apoticairerie, & la vou-
ant faire remetre par ſon moien, en repreſentant
ar lui leurs raiſons au Viſiteur : mais il ne vou-
ut point s'en mêler. Deux ou trois jours après
e retour de Mr. de Chaſtillon à Paris Dom
Maur reçut un billet, par le quel il lui mandoit
u'il eût à ſe retirer de Maubuiſſon, & à venir
n deligence à Paris. Il executa cet ordre ſi pon-
uellement, qu'il ne prit pas ſeulement congé
le la Mere.

Ainſi fut diſſipé ce grand deſſein qui avoit tant
auſé d'agitation dans l'eſprit des Peres & des an-
iennes. Mais avant que de paſſer à une autre Rela-
ion ; il faut remarquer encore ici que non ſeule-
ment la Mere demeuroit toujours elle même dans
ne profonde paix au milieu de ces troubles, mais
u'elle maintenoit ſa communauté dans une en-
iere regularité, de ſorte que rien ne paroiſſoit

au

au dehors. Elle temoignoit à toutes les filles, & aux anciennes même tant de douceur, d'ouverture & de charité, que cela gagnoit entierement les mieux disposées, & suspendoit tellement les esprits des autres, qu'elles estoient toujours combatües entre la creance qu'elles avoient aux Peres, & l'admiration que la vertu de la Mere donnoit, malgré les impressions contraires qu'on leur inspiroit : car elles voyoient toujours la Mere dans une humble tranquilité, quand les hommes se bandoient le plus contre elle : dans une humble moderation ; quand elle voioit Dieu agir en sa faveur, & ruiner les projets de ceux qui la travailloient ; & toujours dans une certaine immobilité de grace, qui la rendoit incapable de s'abatre dans les evenemens facheux, ou de s'élever & s'evaporer dans ceux qui lui estoient favorables.

CHAPITRE XIII.

Mort de Mr. de Chastillon. Poursuite des filles pour remettre l'Apoticairerie. Entretien de Mr. de Prieres avec la Sœur Candide.

CEpendant quoi que la Mere vît clairement que Dieu l'avoit exaucée & qu'il s'etoit servi de l'Abbé de Prieres pour rompre adroitement les grands desseins du Visiteur, neantmoins elle continuoit toujours ses prieres, ne scachant pas ce qu'il feroit à son retour, ni si Mr. de Prieres auroit entierement détourné ses entrepriſes. Mais Dieu l'eclaircit bien tôt de tout, & leva tous ses doutes, apellant à lui Mr. de Chastillon dans cet entretems qu'il avoit mis jusqu'à son retour à Maubuisson : & cette mort rompit absolument pour

CHAP. XIII. II. Partie.

pour lors les deſſeins des Peres & des anciennes, qui n'agiſſoient que par leur induction. Toutes les filles êtoient egalement fachées de l'ordre que le Superieur avoit fait touchant l'Apoticairerie; elles en firent des plaintes à la Mere & de très humbles prieres de ne le pas ſuivre: mais la Mere diſimuloit de les vouloir écouter, & n'êtoit pas fachée de les voir ſe remuer un peu. Ainſi elle leur diſoit que le Superieur avoit fait cet ordre, & ne l'avoit fait qu'à leur ſollication; qu'elles mêmes avoient oüi ce que le Viſiteur avoit dit, que pluſieurs d'elles s'etoient plaintes des drogues; ſur quoi chacune ſe juſtifioit, diſant qu'on lui en avoit impoſé: que jamais elle n'avoit penſé à parler de cela; & toutes en general & chacuue en particulier en vouloit avoir raiſon, & eclaircir qui avoit fait ces plaintes. Enfin l'on reconnut que c'eſtoit une pure ſupoſition des Peres & un effet des idées ſombres de Dom Maur, & cela donna une ouverture pour découvrir l'artifice ordinaire de ces Peres qui eſtoit de porter adroitement les filles à dire quelque mot ſur les choſes à quoi eux mêmes trouvoient à redire, & enſuite ils étendoient tellement ce mot dans leur tête, encore plus en le faiſant paſſer de bouche en bouche, que ce n'eſtoit plus une parole indifferente; c'eſtoient des plaintes très conſidérables: ce n'eſtoient plus des plaintes d'une ou de quelque unes des filles; c'eſtoit en gros de grandes plaintes de toutes les filles.

Cependant les Sœurs reïteroient leurs prieres & leurs pourſuites vers la Mere pour faire remettre l'Apoticairerie au dedans. Elles y emploient les prieres de tous les Abbez, mais ſur tout du jeune Abbé de Chaſtillon: mais la Mere differa toujours de les ſatisfaire, nonobſtant les grandes incommoditez qu'on en recevoit, juſque

CHAP. XIII. II. Partie.

que vers Pâques qu'elle remit les choſes pou l'Apoticairerie dans l'ordre qu'elles êtoient avai la viſite.

Mr. de Prieres, qui croyoit que l'on lui êto extremement obligé d'avoir rompu les gran deſſeins de la viſite, croyoit par là devoir enti rement poſſeder la Sr. Candide. Il venoit dor plus ſouvent à Maubuiſſon qu'à l'ordinaire; il eſtoit fort bien reçû; il voioit routes les fo la Sr. Candide, & l'entretenoit fort long tems fort cordialement. Elle de ſon côté lui témoig noit grande reconnoiſſance & civilité, mais fai ſe lier & lui donner autorité ſur elle: ce qui êto pourtant ce qu'il deſiroit, & où il l'attendoit comme il le lui faiſoit entendre à mots couvert Enfin après pluſieurs entretiens de cette ſorte l'Abbé ſe hazarda de lui dire clairement ce qu' deſiroit d'elle; & pour cela une fois après cin heures d'entretien familier & obligeant, il l dechargea ſon cœur en grande confiance de qu'il avoit contre Mr. de St. Cyran: il lui ra porta grand nombre de faits & de paroles de c Abbé, où il trouvoit beaucoup à redire, & l dit les ſentimens qu'en avoit Mr. le Cardinal Richelieu, qui le regardoit comme un ſuperbe un fou, un cerveau chaud, impetueux, entêté, u eſprit rempli d'entouſiasmes, qui ſe flatoit d'êt rempli de Dieu, quoi qu'il ne fût plein que ſes propres imaginations; & a chacune de ce épithétes Mr. de Prieres racontoit un fait de conduite de Mr. de St. Cyran, pour prouve combien Mr. de Richelieu avoit raiſon de l attribuer toutes ces mauvaiſes qualitez. La S Candide écoutoit tout ce discours avec une ex trême peine, & neantmoins elle ſe contenoit, & ſe contentoit de dire à chaque exemple, „ mo „ Pere, ſi cela eſtoit vrai, cela ſeroit fort mal, &

„ J

je l'improuverois beaucoup: mais jamais je n'ai veu rien de pareil en Mr. de St. Cyran: j'y ay vû tout le contraire, & elle raportoit sur cela un fait oppose à l'epithéte. Mais cette justification augmentant la chaleur de Mr. de Prieres, il raportoit toujours de nouveaux exemples contre Mr. de St. Cyran. Enfin Mr. de Prieres s'échaufant toujours, & la Sr. Candide voulant mettre fin à tant de calomnies, lui dit: „Mon Pere, „ je ne puis pas vous parler autrement que dans la „ verité & la sincerité de mon cœur: ainsi tout ce „ que je vous puis dire, c'est que je dois après „ Dieu tout mon salut à Mr. de St. Cyran: j'en „ ai reçû tant de bien, que jamais je ne pourray „ l'oublier ni les obligations que jelui ay." L'Abbé fut extremement troublé à cette parole, & tout interdit comme un homme qui voit manquer son coup lors qu'il s'y attend le moins. Car en effet il croyoit que la rupture de la Sr. Candide avec Mr. de St. Cyran & Port-Royal, devoit estre la retribution du plaisir signalé qu'il lui avoit fait & à toute la maison de Maubuisson, par la rupture des desseins du Visiteur: mais cette derniere reponse de la Sr. Candide frustra son attente. Ainsi il se retira du parloir tout fâché, & ne revins plus à Maubuisson si souvent. On a apris depuis qu'il disoit lui même aux autres Abbez: „Il faut avoüer que la Sr. „ Candide est une adroite fille; elle m'a engagé „ à la servir, & je l'avois fait de grand cœur, „ croyant l'engager elle même à servir l'Ordre, „ & qu'elle prendroit confiance en nous: mais „ quand elle a eu ce qu'elle demandoit, elle a „ fort bien tiré son epingle du jeu.

CHAP. XIII. II. Partie.

CHAPITRE XIV.

Election du jeune Abbé de Chastillon pour Vicaire des Reformes: sa conduite à Maubuisson. Il donne Dom Jean Bénin pour Confesseur à la place de Dom Maur: ses deportemens. Les Peres commencent à remüer sur la doctrine de Port-Royal. Remarques sur la vie & sur la mort de Mr. le Curé d'Us.

LE nouvel Abbé de Chastillon Arnolphini Italien fut elû Vicaire des Réformes à la place de son oncle, par la grande estime qu'il s'etoit acquise dans l'Ordre, par sa naissance, sa grande politique, & son zèle pour la Reforme. Aussitôt aprés son election il donna Dom Benin Religieux de son Abbaye pour second Confesseur. C'estoit un Religieux, vilageois de sa naissance, mais qui s'êtoit fort dépaïsé dans le cloître. Il estoit estimé dans l'Ordre, fort savant dans les matieres de controverse, qu'il aimoit beaucoup; il s'y echaufoit & s'y démenoit merveilleusement, soit qu'il dît bien ou qu'il dît mal; à quoi il ne prenoit pas fort garde. C'êtoit un homme gay & toujours content de lui même; & cette satisfaction qui paroissoit à l'exterieur se prouvoit par sa conduite. Il aimoit fort à consoler les ames, & croyoit avoir grande onction pour cela: mais pour l'ordinaire lui seul le sentoit. Il estoit simple, & on le trompoit aisement, pourvû que l'on lui temoignât de l'estime. Les trois Maries en feront foy.

Il avoit herité de Dom Maur l'affection pour les Srs. Converses. Pour la leur témoigner, il s'avisa de les vouloir faire passer devant les Novices

vices du chœur, disant qu'etant professes elles devoient avoir rang devant elles. Il fut long tems à poursuivre pour cela: mais comme personne ne s'y interessoit, & que c'estoit renverser l'usage, il perdit enfin sa cause, & laissa malgrè lui les Sœurs converses au dernier rang.

Comme il êtoit par bonté extrèmement enclin à contenter & à consoler les filles, & qu'il s'imaginoit par simplicité, que rien ne le pouvoit plus faire que ses entretiens; il voulut se metre en estat d'estre toujours prest, & leur épargner même la peine de le demander. C'est pourquoi à l'insçû de la Mere il etablit son étude dans le Confessional, & y fit porter sa biblioteque; afin d'une part que les filles le trouvassent prest en tout tems & à toute heure pour le satisfaire; & de l'autre, qu'il ne perdît pas son tems dans les intervalles qu'elle ne l'occuperoient pas. On ne sçait combien dura cet établissement de la plus simple bonté: mais enfin dès que la Mere le sçût, elle pria ce bon homme de faire reporter sa biblioteque à sa chambre, & de ne venir au Confessional que quand il seroit mandé: ce qu'il fit aussitôt.

Mais il se mit à la dispute, & il cherchoit des faits où il en pouvoit atraper. Mr. d'Us* ne venoit deja plus à Maubuisson, à cause de la maniere dont Mr. de Prieres l'avoit traité, ou au moins très rarement; & peu après Dieu le retira à lui. Ainsi il exerça peu ou point la ferveur démesurée de Dom Benin à contester sur les matieres de la grace. Mais Mr. Retard, le P. Maurice Carme, & Mr. le Roy Abbé de Haute fontaine prirent une place qu'il avoit lui seul remplie; parce qu'etant extraordinairement éclairé sur ces matieres, il ne pouvoit s'en taire.

* Eloge de Mr. le Curé D'Us.

CHAP. XIV. II. Partie.

Et puis que nous parlons encore de lui, on ne trouvera pas mauvais, que laissant pour un moment reposer Dom Benin, nous raportions quelques particularitez de ce grand serviteur de Dieu, pour lequel la Mere avoit une veneration si grande, que nous avons encore un petit livre, où elle a écrit & fait ecrire plusieurs de ses paroles, & de ses instructions en forme de sentences.

C'estoit un homme qui avoit esté assez heureux pour être éclairé & instruit des mysteres de la grace de J. C. de la predestination & de la justification des saints en un tems où ces veritez êtoient si cachées dans le champ de l'Ecriture & des livres de St. Augustin, que presque personne ne les y voioit plus, & n'y pensoit plus. Il avoit écrit ce qu'il en concevoit étant encore fort jeune; & l'on trouva par la confrontation de ses papiers avec ceux des plus profonds dans la doctrine de St. Augustin, qu'il avoit porté la lumiere de ces veritez aussi haut qu'on le peut faire. Mais ce qui est merveilleux, c'est que sa lumiere, au lieu de l'elever, n'a servi qu'à le rendre si profondément humble, que sa presence & sa conversation ne respiroit que l'humilité chrêtienne, & en faisoit une vive impression. Rien n'étoit plus sincere, plus ouvert & plus rempli de pieté que son entretien. Il étoit ordinairement depuis quelques années trois heures durant chaque jour aveugle des yeux corporels: mais cet aveuglement, qui étoit un effet, non de maladie, mais de grace, rendoit les yeux Spirituels de son ame plus éclairez: car pendant ces trois heures Dieu lui donnoit des vûës admirables sur le neant, la misere & le peché des hommes, sur la corruption effroyable generalement repandüe dans tout le monde; sur les divers pie-

ges

ges que les demons tendent aux ames; sur les perfections propres aux Chrêtiens; & sur divers sujets semblables. Et l'effet que produisoient ces lumieres, c'est qu'elles l'abaissoient & l'aneantissoient profondément de plus en plus: ce qui paroissoit même au dehors. Il avoit converti à la foi Mr. & Madame d'Us Seigneurs du vilage, dont il étoit curé, qui estoient extrémement attachez à l'héréfie, & il les instruisit dans une piéte solide. Enfin on peut dire en general que c'estoit un homme vraiment de Dieu, & en qui reluisoit la manifestation des dons du St. Esprit pour l'edification de plusieurs. L'amour qu'il avoit pour Dieu lui faisoit regarder la mort comme un grand avantage, & la vie avec un degoût extrême; & Dieu exauça promtement les desirs de son cœur: car comme à la Messe, un jour d'un St. Romain dont on faisoit la feste à son vilage, il fut si extrémement long à l'endroit du Canon de la Messe, que tout le peuple s'ennuyoit terriblement, & jugeoit pourtant bien qu'il faloit qu'il y eût là quelque chose tout extraordinaire, on le tiroit inutilement, & on l'avertissoit en vain de l'impatience du peuple: il ne pouvoit quiter le commerce secret où il estoit avec Dieu qui lui fit connoitre qu'il l'alloit apeller à lui. Il fut ce jour presque deux heures à l'autel: au sortir il fit une confession à son Vicaire, pour se disposer à la mort; il demanda les Sacremens, & les reçut, sur la seule creance qu'on eut sur sa parole, & sur la revelation que cela faisoit croire qu'il en avoit pu avoir de Dieu. Il parla à son peuple; & enfin il lui prit une tres petite fievre, dont il mourut en moins de deux jours contre toute aparence, âgé seulement de trente trois ans.

Mais il faut revenir à Dom Benin. Ce bon

Religieux qui n'entendoit rien aux matieres de la grace, & qui avoit une extrême oppoſition à la doctrine de St. Auguſtin, épluchoit continuellement tout ce que Mr. l'Abbé le Roy, Mr. Retard, & le Pere Maurice diſoient dans leurs ſermons. Comme il avoit l'esprit etroit, peu de leurs maximes ou de leurs paroles y entroient ſans alteràtion: mais cependant comme il avoit bien du zèle & de la chaleur, il prenoit ces lambeaux de ſermons qu'il ajuſtoit pitoiablement & il en alloit au plus vîte qu'il pouvoit conferer avec les Cordeliers, Capucins, Jeſuites & autres perſonnes de Pontoiſe: car il ſe faiſoit reguliérement toutes les ſemaines une conference aux Cordeliers ſur les matieres des controverſes du tems, où tous les Docteurs ſeculiers & Reguliers du païs s'aſſembloient. Dom Benin n'y manquoit jamais: & il avoit toujours une des premieres ſeances, à cauſe de ſa qualitè de Confeſſeur de Notre-Dame la Roiale de Maubuiſſon. Il y propoſoit les matieres, examinoit toutes les paroles de Mrs. les Janſeniſtes, declamoit contre, & les condamnoit avec l'autorité d'un celebre Docteur. Il écoutoit les concluſions des autres, puis venoit raporter aux filles les ſentimens de ces Docteurs, pour imprimer bien avant de l'averſion pour les erreurs de Mrs. de Port-Royal. Il parloit de cela à tort & à travers à tous ceux qui venoient à Maubuiſſon, les prenant à partie; & voulant toujours l'emporter: ce qui cauſoit des quereles & des piques; chacun n'êtant pas diſpoſé à plier ſous l'autorité de Dom Benin. Ce procedé n'edifioit point le monde, & donnoit grande peine aux amis qui venoient voir la Mere & aux parens des Sœurs: mais la hardieſſe de ce bon homme augmentoit par le ſoutien & l'aprobation des Peres dont les ſentimens fortifioient les ſiens.

La

La Mere fut trouver Dom Benin au parloir, pour lui temoigner le mécontentement qu'elle avoit de sa maniere d'agir envers les personnes qui venoient à la maison; que tous les parens & amis estoient mal edifiez ou peinez de son procedé; qu'elle le prioit de changer de conduite en ce point. Elle le pria encore de ne plus entretenir les filles de toutes ces matieres qui ne les regardoient pas: ce qui leur faisoit grand tort, & lui temoigna qu'elle ne desiroit pas qu'il parlât aux filles hors les jours de confession. Il reçut assez bien ces avis, & fut un tems considerable à mieux faire: mais qui pourroit empêcher la langue de produire ce que l'esprit a conçu, & donc il est plein? Il faut necessairement, selon la parole d'Elie, qu'il se decharge. Dom Benin ne put pas d'avantage se contenir: il broüilla si fort les filles sur les erreurs dont il leur faisoit croire que les sermons de Mr. Retard estoient remplis, qu'elles avoient peur d'elles mêmes, craignant d'estre infectées d'heresie sans le savoir. Leur crainte alla jusqu'à un tel excès, que quelques unes en tomberent malades. Elles avoient l'esprit dans une agitation furieuse: mais elles n'en disoient rien à la Mere, parcequ'on leur disoit qu'elle même étoit infectée d'heresie, & qu'il s'en falloit donner garde. Enfin ces pauvres filles faisoient tous leurs efforts pour connoitre ce venin & s'en preserver. Dans cette conjoncture Mr. de Barberie passa à Maubuisson; aussitôt la Mere Prieure le fut consulter sur les troubles des esprits, & pour savoir de lui s'il y avoit des erreurs dans le livre de la frequente Communion, & si l'on pouvoit oüir les sermons de Mr. Retard sans peril. Il lui dit que pour ce livre il y avoit un venin caché, & qu'il ne valoit rien: mais que pour les sermons, on pou-

CHAP. XIV.

II. Partie.

voit les entendre; qu'il n'y avoit rien à craindre à ce qui se disoit en public, mais que la communication des personnes infectées de la doctrine de Jansenius, de Mr. de St. Cyran & de Mr. Arnauld étoit très perilleuse; que tous ceux qui estoient dans ces sentimens étoient gens superbes, opiniâtres, arrestez à leur propre sens, (temoin la Sœur Candide, qui etoit infectée de ces maximes,) inflexibles, attachez à leurs pensées, & esprits incapables d'estre detrompez, quoi qu'on leur pût dire. Cette lumiere de Mr. de Barberie ne servit qu'à obscurcir & à troubler la Prieure, qui ne savoit plus où elle en estoit. Dans ce trouble trouvant la Sœur Candide, elle lui dit tout ce que Mr. de Barberie venoit de lui dire; ajoutant que c'étoit elle Sœur Candide qui attiroit ces gens infectez; que Mr. de Barberie lui avoit dit qu'elle estoit une fille fort pernicieuse, qui ne pouvoit eviter les jugemens de Dieu, incapable d'estre detrompée & jugée de tous les Abbez la seule cause du mal, & de la des-union de toute la maison, nuisible à tout l'Ordre & de laquelle on se devoit défaire.

Dom Benin voiant donc qu'il ne pouvoit plus parler sur ces matieres autant qu'il l'auroit desiré; parceque la Mere ne le trouvoit par bon, il lui prit une demangeaison extrême de precher. Il en importuna long tems la Mere & l'en fit long tems importuner par les Abbez: & après bien des refus, la Mere l'accorda enfin à cette condition, qu'il ne parleroit en aucune sorte des matieres de controvetse, & qu'il ne traiteroit que des sujets propres à l'avancement & à l'edification des ames: ce qu'il promit; & fut aussitôt à l'insçu de la Mere prier les Mrs. de Pontoise de venir à ses sermons pendant l'octave du St. Sacrement: ce qu'ils firent, croyant que c'estoit

ſtoit quelque nouveau predicateur qui vouloit ſe former. La Mere qui ne ſavoit point cela, fut ſurpriſe de voir au ſermon tous les honnêtes gens de la ville; elle pria Mr. du Val Medecin de s'informer d'où venoit cela : mais il n'eut pas beſoin de faire de recherche pour s'en éclaircir; il le ſavoit deja, & il aſſura la Mere que c'eſtoit Dom Benin lui même qui les avoit tous priez au nom de Madame, & même qu'il s'alloit offrir à tous les Convens de Pontoiſe pour Predicateur & pour Confeſſeur extraordinaire, ce qui le faiſoit railler, car on connoiſſoit à ſon ſeul entretien combien il en eſtoit peu capable.

Ses premiers ſermons neantmoins ſe pouvoient ſouffrir, & on en pouvoit tirer de bonnes choſes: mais enſuite s'etant enhardi, il s'embroüilla les derniers jours dans les matieres de controverſe, où il parla à tort & à travers, & dit tant de choſes qu'il auroit dû taire, qu'il obligea la Mere de dire fortement à Mr. de Chaſtillon qu'elle ne ſouffriroit plus que Dom Benin prêchat. Ainſi le bon homme ne fit à Maubuiſſon que cinq ſermons.

Mais il ne pouvoit s'empecher de broüiller toujours les filles ſur les conteſtations du tems, & de les troubler étrangement, en leur donnant impreſſion que la Mere êtoit infectée d'hereſie; & le trouble des filles donnoit grand exercice à la Mere. Elle ſongea donc à éloigner Dom Benin dès qu'elle pourroit parler à Mr. de Chaſtillon alors malade: mais elle uſa de divers moiens pour empêcher qu'il ne fit tort aux Sœurs. Elle fut premierement l'avertir lui même qu'elle êtoit mécontente de ſon procedé: & comme en effet ce Pere êtoit bon homme & craignoit de fâcher, il ſe tint après cela quelque tems en repos. Quand à la Mere elle n'alla plus à lui à confeſſe, ce qui

en retira plusieurs filles, & fit songer à Mr. de Chastillon à l'ôter de Maubuisson: ce qu'il fut neantmoins longtems à executer, parcequ'outre sa maladie qui fut longue & qui l'empêchoit d'agir, les communautez ont si peu de Religieux que l'on puisse mettre en des monasteres de filles, comme ils le confessent eux mêmes, qu'il se passe toujours bien du tems avant qu'ils en ayent trouvé un. Enfin la Mere s'entretenant bonnement avec la Sœur Candide & quelques autres Sœurs, s'avisa, que pour empêcher Dom Benin de parler, il le faloit prier de faire quelques ecrits. La Sœur Damour la jeune prenant cette petite deliberation au pied levé, fut voir le bon homme, & lui dit qu'étant capable comme il estoit, il feroit bien mieux de composer que de s'amuser à parler à des filles des matieres de controverse, à quoi elles n'entendoient rien. Aussitôt avec grande gayeté Dom Benin lui dit: „Hé bien que souhaitez „ vous de moi? que voulez vous que je fasse? vous „ n'avez qu'à dire. Quoi, que voulez vous? vous „ vous appellez Marie." La Sœur Damour qui ne s'attendoit pas à un consentement si promt, fut surprise, & lui voulant donner un sujet eloigné des controverses & en même temps fort sterile, afin qu'il eût lieu d'y rêver plus longtems, & n'ayant pas eu le tems de deliberer, elle lui dit en riant: „Mon Pere „ il est vrai que je m'appelle Marie: voulez vous „ me faire un discours sur les trois Maries? vous „ m'obligerez." Le bon homme l'accepta aussitôt sans difficulté. La Sœur Damour mouroit d'envie de rire; c'est pourquoi elle s'en alla promtement, & vint conter tout à la Mere, qui ne put elle même s'empêcher d'en rire un peu.

Dom Benin s'apliqua donc à ce livre, où il joignit le voiage de la Vierge en Bethleem, aux trois Maries. Il y fit faire de grands & amples dialogues

à c

à ces trois saintes femmes les unes avec les autres, si plaisans, qu'il estoit impossible d'en lire trois lignes sans mourir de rire, & la Mere même quoique grave & recueillie au dernier point ne pouvoit s'en empêcher. La Sœur Candide ne se souvient plus de rien de particulier de ce livre, si non qu'on n'a jamais rien vû de plus mal fait & de plus risible. Cependant Dom Benin n'en portoit pas le même jugement; il le jugeoit fort digne d'être imprimé. C'est pourquoi l'ayant fort bien écrit en cahiers, il le passa à la Sœur Damour avec grand agrément, afin qu'etant Célériere elle le fit imprimer aux dépens de la maison, disant qu'il estoit bon & utile.

Mais ce livre couta plus cher à la Sœur Damour qu'à Maubuisson: car les Peres soutenoient beaucoup Dom Benin; parce qu'abusant de sa simplicité, ils lui faisoient dire & faire tout ce qui leur plaisoit, ce que par honneur & politique ils n'auroient osé faire. C'est pourquoi Mr. des Pierres, grand directeur de la Sœur Damour, ayant sçû, on ne sçait par qui, ce qui s'estoit passé, & les petites railleries qu'elle avoit faites du livre de Dom Benin, il en parla fort serieusement à la Mere & l'engagea d'en faire faire à la fille une penitence en plein Chapitre: ce que la Mere fit par quelques vûës particulieres, quoi qu'elle crût la faute de la Sœur Damour fort excusable, ce livre estant aussi ridicule qu'il estoit.

CHAPITRE XV.

Rupture de la Coadjutorerie par Mr. de Prieres. Traverses que cet Abbé fait à la Mere en toute rencontre. Deux faits importans sur ce sujet où la patience & la sagesse de la Mere paroissent beaucoup.

LA Mere écrivoit souvent à la Mere Angelique sur les grands troubles de conscience que les Peres donnoient aux filles sur le sujet de la doctrine, & sur les craintes qu'elle avoit qu'enfin cela n'interessa entierement leur salut, & ne ruina tout à fait le bien, la priant de songer à y aporter quelque remede, & lui disant sa pensée, qui estoit de faire une coadjutrice qui eût de l'apui selon le monde, & qui fût d'ailleurs vertueuse. La Mere Angelique la consoloit toujours, mais sans aller plus avant. Enfin trois ans & demi avant
1645. que la Mere quitât l'Abbaye, sçavoir en 1645. la Mere Angelique lui manda que Dieu lui donnoit des pensées qui la regardoient, qu'elle priât beaucoup Dieu sur cela, & que s'il vouloit, elle les lui diroit dans peu de tems.

Peu après cette lettre la Mere tomba malade d'une fievre double tierce: ce que la Mere Angelique ayant apris, elle écrivit à la Mere & lui demanda si elle n'avoit point pensé à mettre ordre à sa maison; qu'elle avoit grande compassion des filles qu'elle y avoit recûës, & de l'état où elles se trouveroient si Dieu l'appelloit à lui, par le changement d'Abbesse & de conduite, & que ce-lui seroit une consolation de leur procurer du soutien. La Mere fit reponse à la Mere Angelique qu'elle le souhaitoit beaucoup, & qu'elle pou-

pouvoit se souvenir qu'elle lui en avoit parlé souvent; qu'elle la prioit donc elle même de chercher une fille sur qui elle se pût decharger de la maison de Maubuisson. La Mere Angelique encore plus asseurée des sentimens de la Mere par cette derniere lettre, s'emploia avec un grand zèle & une grande charité pour obtenir le brevet de coadjtorerie de la Reine Mere, Anne d'Autriche alors Regente pour la Mere Marie de Ste Magdelaine du Fargis Religieuse de Port-Royal que la Mere Angelique avoit élevée dés son enfance, qu'elle croyoit devoir bien servir à Maubuisson, parce qu'outre ses bonnes qualitez, elle esperoit qu'elle seroit soutenüe par Mrs. de Retz & autres personnes de grande qualité à qui elle apartient. La Princesse Marie, depuis Reine de Pologne, s'emploia elle même pour obtenir ce brevet de la Reine Regente, & elle n'y eut point de peine, parceque sa Majesté lui dit qu'elle estoit bien aise d'avoir une occasion de reconnoitre les grands services de Mad. la Marquise du Fargis Mere de la fille.

La Mere Angelique manda ces bonnes nouvelles à la Mere qui en eut une extrême joie: mais elle fut de courte durée, car la Sœur Damour, qui estoit toujours auprès de la Mere écrivant à Mr. de Prieres des nouvelles de la santé de la Mere elle lui fit civilité sur ce qu'il y avoit longtems qu'il n'étoit venu à Maubuisson, où l'on seroit bien aise de le voir, ne faisant nulle reflexion sur ce qu'elle disoit. La lettre fut cachetée & envoyée; après quoi la Sœur Candide, s'avisa de dire à la Sœur Damour, „qu'avez vous donc „ mandé à Mr. de Prieres?" la Sœur Damour le lui dit tout simplement. Anssitôt la Sœur Candide lui dit, „ah! ma Sœur, qu'avez vous fait „ de mander cet Abbé dans la conjoncture d'une „ telle affaire? je croi l'affaire rompüe s'il vient."

CHAP. XV.

II. Partie.

La Sœur Candide fut dire cela à la Mere ajoutant qu'elle ne trouvoit qu'un moien de parer ce coup, qui étoit de faire confidence à Mr. de Prieres de cette affaire, & de lui temoigner qu'on se fioit à lui parceque rien n'est plus agreable à cet Abbé, & que d'ailleurs il se metroit en pieces pour les personnes qui lui temoignent amitié & confiance. Dieu ne permit pas que la Mere entrât dans cet avis, qui estoit bon; au contraire elle se resolut de ne rien dire à Mr. de Prieres de cette affaire: ce qu'elle fit. Car l'Abbé etant arrivé à Maubuisson dans la pensée qu'on avoit quelque chose à lui communiquer, il demanda à entrer, la Mere estant alors malade au lit. La Mere l'entretint un tems considerable, & la Sœur Candide aussi, sans lui rien communiquer. Ainsi il s'en retourna de Maubuisson un peu surpris & ne sachant que penser. Etant de retour à Paris, il aprit que la Reine avoit donné le brevet de la Coadjutorerie de Maubuisson pour la Sœur du Fargis Religieuse de Port-Royal. Cette nouvelle le surprit, & le piqua si vivement, à cause qu'on lui en avoit fait secret à Maubuisson d'où il venoit, qu'il se resolut de rompre l'affaire. Pour cela il fut au Val de Grace trouver la Reine, pour lui faire de très humbles suplications de la part des filles de Maubuisson, (par une etrange & calomnieuse supposition) de ne leur point donner Mad. du Fargis pour Abbesse, attendu qu'étant Religieuse de Port-Royal élle étoit infectée des doctrines nouvelles, & qu'ainsi elles ne la pouvoient recevoir en conscience. Et pour mieux apuyer ses raisons, il pria Mr. Vincent de Paul d'aller trouver la Reine, pour lui representer qu'en conscience elle ne pouvoit donner ce brevet de la Coadjutorerie à la fille dont on parloit, à cause de la mau-

mauvaise doctrine dont cette fille estoit infectée. Sa Majesté se voiant prise par la conscience, elle entra en scrupule, & ne voulut pas faire expedier le brevet. Cependant Mr. de Prieres voulant couvrir l'insigne supercherie dont il avoit usé, attribuant aux filles une suplication sur une affaire dont elles n'avoient pas la moindre connoissance, ni même le moindre soupçon, il dressa une requête qu'il envoia à Mr. de la Charité, pour la faire signer aux filles, conforme aux supliques qu'il avoit faites à la Reine en leur nom. On ne sçait si les filles signerent cette requête: mais on sçait bien qu'elles la virent & sçûrent toute l'affaire. Voici comme on l'aprit.

Mr. de Chastillon donna en ce tems pour Confesseur extraordinaire Mr. Chastelain Aumonier du dehors de chez la Reine, son grand ami. Les Sœurs ayant apris les nouvelles de la Coadjutorerie, & croyant qu'il en savoit plus qu'elles mêmes, lui en furent parler, & lui dirent tout ce que Mr. de Prieres avoit fait: mais elles furent bien surprises de voir qu'il ne savoit rien du tout. Cependant ce bon Ecclesiastique se crût obligé de faire savoir à la Mere ce qui se passoit: c'est pourquoi ne pouvant lui parler à cause de sa maladie, il demanda la Sœur Candide, à qui il dit toutes les menées de Mr. de Prieres. La Sœur Candide le remercia bien de sa bonté, & fut aussitôt dire à la Mere l'estat des choses, ou plutôt le renversement. Elle s'eleva aussitost vers Dieu, & quoi qu'elle fût touchée jusqu'au vif, elle ne perdit jamais sa paix. Elle dit que Dieu qui voioit le fond de son cœur, savoit qu'elle n'avoit desiré cela que pour le bien de la maison & le repos de sa propre conscience; mais que puis qu'il n'avoit pas permis que l'affaire réussit, il le faloit adorer. Puis elle ajouta, „ Dieu a ses

„ des-

CHAP. XV. II. Partie.

„ desseins, on ne les peut penetrer; ils sont tou-
„ jours tres justes, quoi qu'ils nous soient in-
„ connus: mais cependant je croi qu'assurément
„ Dieu me de-chargera avant ma mort, il le
„ faut esperer de sa misericorde." Elle demeura tout ce jour en profonde oraison, sans jamais temoigner aucune peine, ni aucune mauvaise humeur.

Tous les PP. cependant triomphoient de la rupture de cette affaire, & alloient congratuler Mr. de Prieres, & lui donner de grandes loüanges du service signalé qu'il venoit de rendre à l'Ordre, en rompant une Coadjutorerie, qui leur auroit enlevée la premiere maison reformée de filles de tout l'Ordre. Ces congratulations plaisoient extrèmement à Mr. de Prieres: mais sa joie fut bien rabatüe quand la Mere lui eut fait signifier par quelqu'un des Abbez, qu'elle ne souhaitoit point qu'il revînt à Maubuisson; ne pouvant & ne devant pas consentir qu'il parlat aux Religieuses après ce qu'il venoit de faire, en desservant la maison, & en empechant son bien par une fourberie & un mensonge signalé.

Cet Abbé fut si piqué de se voir ainsi banni d'un monastere qu'il regardoit aussi bien que les autres Peres comme son petit Roiaume, que pour s'en venger il ne cessa point de traverser la Mere & de lui faire de la peine dans les sujets qui lui estoient les plus sensibles; parce qu'ils regardoient le bien des ames qu'elle aimoit uniquement. En voici deux exemples entre plusieurs que l'on passe sous silence.

La Sœur Renouard jeune professe fort bonne & sage fille, mais fort affectionnée à Mr. de Prieres, demeura si incommodée d'un petit ulcere qui lui êtoit venu à la gencive, & qui s'êtoit si fort

fort enraciné & acru, qu'enfin il lui avoit gâté le menton : ce qui obligeoit à lui faire faire une operation. C'eſt pourquoi Mr. ſon Pere l'eſtant venu voir, on le pria d'amener un Chirurgien de Paris, ce qu'il promit. Eſtant de retour chez lui, Mr. de Prieres, qui eſtoit ſon grand ami, etant venu le voir, il lui dit l'état de ſa fille, & qu'il devoit mener à Maubuiſſon un Chirurgien pour la panſer. Mr. de Prieres, qui ſavoit l'extrême éloignement que la Mere avoit que les Religieuſes ſortiſſent de leur cloître, ne laiſſa pas de conſeiller à ce bon homme de faire venir chez lui ſa fille pour eſtre panſée, au lieu de lui mener un Chirurgien, & lui dit que Madame ayant de cela un extrême éloignement, il faloit lui ôter le moien d'en pouvoir deliberer ; & pour cela qu'il ne faloit pas demander l'obedience au Vicaire, à qui la Mere pourroit dire des raiſons & en être écoutée, mais à Mr. de Ciſteaux, à qui elle ne pourroit refuſer d'obeïr ſans ſe jetter dans un grand embaras avec ce General, qui vouloit être obeï ſans replique. Mr. Renoüard, ſuivant ce conſeil, obtint auſſitôt de Mr. de Ciſteaux l'obedience qu'il demandoit pour faire ſortir ſa fille de Maubuiſſon, afin d'eſtre panſée chez lui. La Mere par une providence de Dieu fut avertie en ſecret de tout cela par le Procureur Dom Paul, qui l'avoit apris au College, & comme elle connoiſſoit le foible du bon homme Mr. Renoüard, elle prit ſes meſures pour eluder ſagement le conſeil de Mr. de Prieres, ſans ſe mettre mal avec le General. Mr. Renoüard eſtant donc venu à Maubuiſſon, il demanda la Mere pour lui ſignifier qu'il venoit querir ſa fille pour eſtre panſée chez lui de ſon mal. La Mere ſuivant ce qu'elle avoit reſolu ſe mit à le careſſer, & lui dit : „ Quoi Monſieur, „ vous voulez m'ôter votre fille, & une fille que

„ j'ai-

CHAP. XV.

II. Partie.

„ j'aime tant? comment est il possible que vou
„ me vouliez donner cette affliction: Mr. je n
„ puis pas me resoudre à m'en priver:" Elle ajouta plusieurs choses semblables. Ce bon homme n'étant pas capable de raisons spirituelles, qui n'auroient servi qu'à l'aigrir, au lieu que cette douceur de la Mere le combla tellement qu'estant tout penetré de joie, il lui dit, „ah! Madame „ je serois bien fâché de vous causer du déplaisir „ & pour vous temoigner que je vous considere „ plus que tous les Peres, voila l'obedience que „ le R. P. Abbé de Prieres m'a porté à de „ mander à Mr. de Cisteaux par le Procureur „ des Bernardins qui me l'a aportée, m'assuran „ qu'à moins de l'autorité du General, vous me „ refuseriez ma fille: voila cette obedience, je „ vous la remets entre les mains, il n'en sera „ que ce qu'il vous plaira." La Mere remercia beaucoup ce bon homme, le pria d'amener un Chirurgien de Paris: ce qu'il fit quatre jours après, amenant Mr. Primprenelle, qui ayant fait la premiere operation, s'en retourna, & laissa la fille entre les mains du meilleur Chirurgien de Pontoise, qui vint tous les jours la panser, ce qui couta 50. écus: mais la Mere comptoit cela pour rien, & y eût depensé beaucoup d'avantage fort volontiers, pour empêcher la sortie de la fille, ce qui auroit pû nuire à son salut. On aprit depuis de ce bon homme Mr. Renouard que l'Abbesse aimoit tant sa fille, qu'elle la vouloit faire sa coadjutrice, ce qu'il debitoit bonnement entre ses amis.

Mr. de Prieres voiant son coup manqué n'en conçut qu'une nouvelle passion de chagriner la Mere. Il s'avisa encore de vouloir faire sortir une autre Religieuse pour aller aux eaux de Forges, & parceque cette fille n'estoit point du tout soutenüe, n'ayant point de parens qui priassent pour

pour elle; les Peres, à l'induction de Mr. de Prieres, voulurent obliger Mr. du Val medecin d'atteſter que ſon mal demandoit qu'elle fut aux eaux. Ils uſerent d'abord de careſſes pour l'y porter, lui prometant des preſens, des benefices, & des chapelles dependantes de la maiſon: mais ce medecin qui eſtoit fort craignant Dieu, ne voulut pas trahir ſa conſcience, & il demeura ferme à dire que la fille n'avoit pas beſoin de cela, & qu'elle prendroit fort bien des eaux à Maubuiſſon. Cette liberté aigrit les Peres & ils uſerent envers ce bon medecin de grandes menaces de le faire chaſſer de la maiſon, & de reproches de ce qu'il n'avoit pas ſoin des filles; qu'il n'agiſſoit que par les impreſſions de la Sœur Candide; que les Religieuſes auroient grand ſujet de s'en plaindre. Mais Mr. du Val mépriſa leurs menaces & leurs reproches, comme il avoit fait leurs promeſſes, & demeura ferme à ſoutenir que la fille n'avoit point beſoin d'aller aux eaux, ainſi les Peres furent contraints de ceſſer leurs entrepriſes: mais Mr. de Prieres ne ceſſoit pas de ſoulever les filles contre la Mere. Il venoit ſouvent à l'hotelerie du bourg de l'Aumône ou Mr. de la Charité ſon agent l'alloit trouver & paſſoit le jour avec lui, & recevoit ſes commiſſions & ſes lettres, qu'il donnoit aux Sœurs à l'inſçû de la Mere, & raportoit leurs reponſes. Elles n'eſtoient que deux ou trois Religieuſes à en uſer ainſi. Ce commerce commença à la rupture de la Coadjutorerie, & dura près que jusqu'à la fin: en quoi les filles étoient coupables en pluſieurs manieres; parcequ'elles contrevenoient à un point de la regle, & que non ſeulement ces lettres n'eſtoient point de conſcience: mais qu'elles bleſſoient beaucoup la conſcience, eſtant ou d'intrigue ou d'amuſement. Mais une rencontre decouvrit ce myſtere, & fit voir que

CHAP. XV.

II. Partie.

CHAP. XV.

II. Partie.

que ces lettres n'estoient nullement propres à i
struire & à edifier la conscience.

Mr. Colombelle etant mort, Mr. de Prier écrivit à la Sœur Marie Magdelaine sa fille, po la consoler. Comme il croioit que cette lett passeroit par la voye ordinaire, c'est à dire, p le secret de l'Abbé de la Charité, il la fit aus de son stile ordinaire: mais Mr. de la Charité qui ne savoit pas qu'elles estoient ces lettres, trou vant cette occasion favorable pour voir si la Mer étoit toujours aussi fermée pour Mr. de Prieres, & si elle n'agréroit point qu'il rentrât un peu à Mau buisson, ce qu'il desiroit beaucoup, il demand à lui parler, & lui passa la lettre en lui disant: qu c'estoit une lettre que Mr. de Prieres ecrivoit à la Sœur Colombelle sur la mort de son pere, lui demandant si elle ne vouloit pas bien la lui donner. La Mere dissimulant que cette Religieuse fut dans leurs secretes intrigues, lui dit que dans une telle occasion elle la lui donneroit volontiers. La Mere prit donc la lettre, puis étant revenüe à sa chambre, elle l'ouvre, la lit, & voit qu'elle étoit moins une consolation de la mort du Pere, qu'un panegyrique des excellentes qualitez pretendües de la fille, & cela d'une maniere si basse & si humaine, que l'on ne pouvoit s'empêcher de rougir, tant cela ressentoit la plus molle flaterie, bien qu'il n'y eut rien qui blessât le pudeur & l'honneté. La Mere en fut surprise au dernier point, & elle dit à la Sœur Candide: „En verité il ne faut „ pas s'étonner si les filles sont si hautes & si superbes, puisque ceux qui pretendent les conduire les traitent de cette maniere. Que nous „ sommes heureuses de n'avoir point de tels Directeurs! Que Dieu par sa misericorde nous en „ preserve toujours. Je n'aurois jamais pensé que „ Mr. de Prieres auroit porté si avant sa civilité

„ &

& ſa complaiſance. Voila une lettre capable d'inſpirer la vanité aux eſprits les plus moderez. Cependant ma Sœur je ſuis reſolüe de la donner à la fille, pour pluſieurs raiſons, mais en reparant l'elevation que la lettre lui pourroit inſpirer." La Mere fit donc venir la Sœur Colombelle, & lui dit: „ma-ſœur, voila une lettre de Mr. de Prieres qui eſt paſſée par nous, ſur la mort de Mr. votre Pere, j'aurois ſouhaité qu'il n'eut fait que vous conſoler: mais il vous y dit bien des choſes dont il ſe ſeroit bien paſſé, ſa lettre auroit été plus ſincere: mais il en dit bien trop pour eſtre crû."

CHAPITRE XVI.

Conduite de Mr. de Chaſtillon. Il uſe des adreſſes de ſa politique pour éloigner de Maubuiſſon les perſonnes en qui la Mere pouvoit avoir confiance. Il lui ôte Dom Paul. Entretien qu'il eut avec la Sr. Candide. La Mere le laiſſe agir pendant ſix mois. Union qu'il vouloit établir: en quoi elle conſiſtoit. Deux exemples remarquables à ce ſujet.

MR. de Chaſtillon demeurant donc toujours dans la reſolution d'eloigner toutes les perſonnes en qui la Mere pouvoit prendre quelque confiance, & qui pouvoient trouver creance dans l'esprit des filles, afin de demeurer lui & les autres Abbez ſeuls maitres Miniſtres abſolus de la maiſon: (ce qui faiſoit l'eſſentiel de cette union ſi renommée parmi eux, & dont ils parloient tant aux filles) il uſa de toutes les voyes que la Politique lui put ſuggerer. Le premier artifice dont il uſa, fut de tâcher de perſuader dou-

doucement à la Mere que pour remettre les e
prits en paix, il estoit bon que Mr. Retard n'
prechât plus, & même qu'il ne revînt que rare
ment à Maubuisson, & qu'il êtoit à propos qu
les filles ne sçûssent jamais qu'il y vînt, ou qu'
y fût, parceque les communications que les fille
avoient avec ce Docteur leur faisoit grande peine
I. Parce qu'il parloit toujours des matieres de l
grace, à quoi elles n'entendoient rien. II. Par
ceque les filles aprehendoient extrèmement qu'
ne leur inspirât de mauvais sentimens, & quelqu
chose de la nouvelle doctrine, dont elles avoien
tant de crainte, que cela les eloignoit d'elle. C
Superieur accompagnoit son discours de tant d
marques d'affection, de respect & de zele pou
le bien de la maison, qu'il sembloit parer l
coup que lui même donnoit, comme il faisoi
d'ordinaire. Mais cependant la Mere ne s'ebloüi
pas de ces temoignages de bienveillance, ell
reconnut visiblement où il tendoit, sçavoir à eloig
ner de Maubuisson tout Ecclesiastique & tout
personne de confiance. C'est pourquoi elle lu
répondit fort prudemment: Que pour prier M
Retard de precher, elle ne le feroit plus; que le
Sœurs en êtoient indignes, & que l'aversio
qu'elles avoient de la verité la faisoit tremble
pour elles, & plus encore pour ceux qui leu
inspiroient cet éloignement; qu'elle trembloi
de frayeur que Dieu ne les punît, mais que pou
fermer la porte à Mr. Retard, c'est ce qu'elle n
pouvoit faire; parceque ce seroit une grand
injustice, ce Docteur n'ayant jamais fait que d
bien à la maison. Ainsi, qu'elle continueroi
à user de lui librement, comme elle avoit fai
jusqu'alors. Elle lui dit ensuite que le regardan
comme son Superieur, elle êtoit obligée pour s
conscience de se decharger à lui de la peine qu'el-
le

avoit; de ce qu'on indispoſoit ſi fort les filles, qu'elles étoient même incapables de ſouffrir la verité; que ſous le pretexte de ſe garantir d'une mauvaiſe doctrine, elle voyoit qu'on alloit ailleurs la diviſion dans la maiſon, & faire perdre aux filles la grace & l'esprit de leur vocation; que c'eſtoit à ce mal veritable que ſa charité le devoit porter à remedier, en detrompant les filles & les diſpoſant en ſorte, qu'elles ne ſe rendiſſent pas indignes de la verité. Mr. de Chaſtillon fut embaraſſé, voiant les artifices de ſa politique renverſez par cette reponſe ſimple & ſage de la Mere. Car après lui avoir temoigné tant d'affection & de deſir ſincére de la ſervir, il voyoit bien qu'il lui auroit eſté honteux de s'emporter, & de la contredire. Mais d'ailleurs il eſtoit buté à ſes fins, & il ne s'en vouloit pas deſiſter. Neantmoins il prît un milieu pour ſortir de cet embaras; il promit à la Mere de travailler fortement à reduire les Sœurs dans leur devoir; qu'il ne tiendroit pas à lui que tout fût bien reglé, mais qu'il faloit auſſi que chacun travaillât de ſon côté, & donnât quelque choſe du ſien pour établir ce bien que chacun deſiroit, & procurer une paix & une union parfaite; qu'il eſtoit aiſé d'y parvenir, en concourant mutuellement à reduire tout en un, l'unité excluant la diviſion. La Mere entendit fort bien quel eſtoit cet *un* où il faloit tout reduire: mais elle le diſſimula, & prit congé de lui, lui prometant de procurer & de travailler au bien des filles & de toute la Maiſon, & de le procurer par tous les moiens ſelon Dieu.

Mr. de Chaſtillon qui eſtoit extrèmement adroit, avoit fort bien vû que la conduite que ſon oncle avoit tenüe pour venir à bout de leur deſſeins de ſe rendre maitres abſolûs du temporel

CHAP. XVI. II. Partie.

rel & du spirituel, étant indiscrete, l'avoit plu éloigné de l'effet. C'est pourquoi il prit un route toute opposée & toute de politique, mais ar tificieuse emploiant la douceur & la ruse &c. pou venir a bout de ses dessein! c'est ainsi qu'il éloign Mr. Retard, comme nous venons de le dire.

Il usa encore, ou les autres Peres avec so agrément, d'un autre artifice, pour bannir tout à fai le Pere Maurice carme : car ils l'envoyoien entretenir par deux filles qui estoient des esprit à prendre les choses assez mal, & à donner de interpretations fausses à des paroles tres innocen tes; & elles le pouvoient faire aisément dans le entretiens de cet excellent Religieux, qui estoi fort mistique, & qui developoit les secrets my steres du Cantique des cantiques avec une onctio & une solidité non pareille. Ainsi ces filles ayan l'esprit foible & peu spirituel, prirent mal se paroles, & firent quelques raports, on ne scai quels, car la Mere ne l'a jamais voulu dire à la Sœur Candide. Mais enfin elle obligea la Sœur Candide même, qui avoit une union particuliere avec ce Pere, de lui écrire, pour le prier de ne plus revenir à Maubuisson: ce qu'elle fit avec grande peine, & en faisant bien entendre à ce Pere que la Mere ni elle n'avoient point de part à cet éloignement, & qu'il venoit des Peres de l'Ordre.

Ainsi Mr. de Chastillon alloit de pas à pas dans ses dessens, faisant tantôt une chose, tantôt une autre, remettant les grands coups à l'arrivée d'un General, de l'autorité du quel il pretendoit se servir pour accabler la Mere. Cependant il portoit les filles à lui rendre de grands respects, des honneurs & des civilitez fort conformes à son humeur & à son esprit: (de lui Abbê de Chastillon) mais la Mere discernoit fort bien que ce n'estoit qu'un artifice, par le quel il vouloit lui cacher adroitement leurs dessens, & empê-

cher

cher ainſi qu'elle ne les détournât, comme elle avoit fait ſous le gouvernement de ſon oncle. CHAP. XVI. II. Partie.

Mais la Sœur Candide incommodoit furieuſement les Peres, parceque d'une part elle ne ſe conduiſoit point par eux, n'y trouvant pas de ſureté pour ſa conſcience, mais par des amis du dehors, Mr. de St. Cyran, Mr. Retard &c. & que de l'autre ils s'imaginoient qu'elle poſſedoit abſolument l'eſprit de la Mere & lui donnoit telles impreſſions qu'elle vouloit: ce qui eſtoit très faux, la Mere étant trop droite & trop ſainte pour ſe laiſſer ainſi emporter à une creature, & pour ſuivre d'autres impreſſions que celles de la verité & de la charité. Neantmoins Mr. de Chaſtillon, qui voyoit en lui l'autorité de Superieur, jointe à l'adreſſe de l'eſprit & à des qualitez exterieures aſſez capables d'ebloüir, voulut ſe perſuader qu'il pourroit quelque choſe ſur l'eſprit de la Sœur Candide; c'eſt pourquoi il ſe hazarda de lui parler confidemment. Il la demanda donc au parloir; il lui temoigna toute la civilité, l'affection & l'eſtime poſſible; & après l'avoir entretenüe de pluſieurs choſes fort bonnement, il lui dit qu'elle êtoit capable qu'il lui parlât à cœur ouvert & dans la derniere confiance; qu'il la prioit de le ſeconder dans le bon deſſein qu'il avoit d'établir une parfaite union dans la maiſon; qu'elle le pouvoit plus que nulle autre; qu'il ne feroit pas difficulté de lui avoüer franchement ce qu'elle même pouvoit bien reconnoitre; qu'elle avoit aſſez de lumiere pour voir qu'ils ne pouvoient pas agir avec les Abbeſſes librement & abſolument, ni faire ce qu'ils auroient bien voulu à cauſe de leur autorité: c'eſt pourquoi il eſtoit neceſſaire d'avoir auprès de Madame une perſonne de confiance, qui sût lui inſinuer doucement les choſes; qu'elle eſtoit très capable de cela; en quoi elle pourroit

CHAP. XVI. II. Partie.

roit rendre de grands services à la maison; rien ne lui pouvant plus servir que de leur donner connoissance des choses, & de les avertir des sentimens de Madame, & tâchant de la détourner en même tems de ceux, qui ne seroient pas conformes au bien de l'Ordre. La Sœur Candide repondit, qu'elle pouvoit lui promettre qu'elle contribueroit toujours au bien de la maison de tout son pouvoir, mais qu'elle s'en reconnoissoit bien incapable; que lors qu'elle pensoit bien faire, elle gâtoit tout, mais qu'au reste elle lui pouvoit dire avec confiance & avec sincerité comme à son Superieur, que selon Dieu & selon le temoignage de sa conscience, elle ne trouvoit de sureté pour elle selon Dieu, qu'à suivre la conduite de la Mere en toutes choses; parce qu'elle y reconnoissoit tant de droiture, de prudence & de chariré, & un regard de Dieu si simple, joint à un amour tendre & sincere pour le general & le particulier de la maison, qu'elle croyoit ne pouvoir mieux faire que de la suivre; que cela lui ôtoit toute peine & toute inquietude, & la soutenoit dans les grands troubles qui s'elevoient contre elle de tems en tems. Comme il ne s'ignoroit pas Mr. de Chastillon vit encore un coup sa politique renversée: mais il le dissimula, & repondit à la Sr. Candide; qu'il estoit vrai que Madame estoit une sainte fille, qu'elle avoit bien de la vertu, mais avec tout cela, qu'elle estoit capable qu'il lui dît en confiance qu'il voioit souvent des choses, aux quelles il eut falu remedier; que la Mere ne prenoit pas de bons conseils, que c'estoit ce qui lui faisoit faire des fautes. Puis voulant, ce sembloit, particulariser, il ajouta: „mais Madame n'est elle „ pas avaricieuse, ne vous en apercevez vous „ point? Elle me semble épargnante; elle ne „ fait ni accommodemens, ni ajustemens, ni bâ-

Il avoit fort souhaité qu'elle fit tapisser les parloirs.

„ bâtimens." La Sœur Candide repliqua qu'il n'y avoit pas d'aparence qu'une perſonne, qui faiſoit tant & de ſi grandes aumônes, pût paſſer pour avaricieuſe & épargnante. Sur quoi il eſt bon de remarquer, que quoi que l'inſtinct general des Peres fût pour les ajuſtemens & pour les belles choſes, c'eſtoit en particulier celui de Mr. de Chaſtillon, qui avoit toutes les inclinations d'un grand Seigneur & d'un grand politique, & quoi qu'il aimât l'obſervance reguliere & la fit obſerver exactement, c'eſtoit toujours en conſervant en tout un air noble & elevé.

Se voyant donc encore à bout par cette derniere reponſe de la Sœur Candide, il ne lui parla plus de rien touchant la Mere: mais il ſe mit à la loüer elle même; il la pria de nouveau en general de ſeconder ſes bonnes intentions, & lui recommanda bien de parler aux Sœurs autant & auſſi long tems qu'elles le deſiroient. Sur quoi la Sœur Candide lui repliqua: „mais, mon Pere, vous „ me dites de parler, & notre Mere me recom- „ mande toujours de me taire, tant à cauſe de „ l'obſervance, que parceque je gâte tout quand „ je parle; on prend le moindre mot que je dis „ en mauvaiſe part." Mr. de Chaſtillon lui dit que cela même venoit de ce qu'elle ne parloit pas aſſez; que ne diſant qu'un mot, & ſe refermant auſſitôt, cette reſerve faiſoit peine; & cette peine faiſoit interpreter peu favorablement le mot qu'elle avoit dit: au lieu que ſi elle ſe fut plus étenduë, & plus ouverte, on auroit vû qu'elle agiſſoit bonnement & ſincerement. Elle lui repliqua: mais „ mon Pere, ſi je me mets à parler tant que les „ Sœnrs voudront, je parleray donc tout le long „ du jour, & où ſera mon ſilence?" Il leva la main & lui dit: „O ma Sœur, je vous en di- „ ſpenſe, contentez vos Sœurs, parlez leur, je

„ vous en prie." Ensuite il lui prescrivit divers petits moiens de contenter les Sœurs, & lui dit entre autres choses, qu'il avoit reconnu par l'entretien des filles, qu'on ne leur donnoit pas assez de petites douceurs, comme confitures seches, sirops, conserves &c. dans leurs besoins; qu'elle pouvoit remedier à leurs petites peines sur cela, en leur donnant bonnement & liberalement ces choses, les ayant entre les mains; qu'il faloit traiter des filles civilement & honnêtement; que cela servoit à entretenir l'union & à l'etablir. La Sœur Candide lui repondit, „mon Pere si la paix & „ l'union depend du sucre, j'en depenseray vo- „ lontiers deux cens livres d'avantage, ajoutant, „ avec la permission de notre Mere, je leur don- „ neray bien volontiers ces petites douceurs." Elle quita ainsi le Superieur.

Mais voici les quatre moiens principaux d'etablir l'union, & qui faisoient *l'union* même, dont les Peres parloient si magnifiquement & si continuellement.

I. Que les filles ne conferassent de leur conscience & autres choses interieures qu'à eux seuls. à l'exclusion de tout Prêtre séculier ou régulier, de quelque vertu & capacité qu'il fut; disant qu'il ne pouvoient avoir grace pour les filles de Maubuisson, n'estant pas les Directeurs que Dieu leur avoit donné.

II. Qu'elles ne donnassent connoissance de rien à la Mere de tout ce qui se passoit dans la maison touchant le spirituel & l'interieur, pour deux raisons. I. Parceque la Mere estant imbüe de mauvaise doctrine, & ayant son entiere confiance aux personnes infectées d'heresie, elle pouvoit faire tort aux filles. II. Parcequ'il faloit eviter de lui faire de la peine, & de lui donner de l'éloignement pour les filles & les Abbez. III. Que

les

les Officieres fussent absolües dans leurs offices après y avoir esté une fois établies par la Mere & qu'elles ne dépendissent que de leur conseil, sans rendre compte à la Mere à moins qui ce ne fût des choses fort extraordinaires. IV. Que le Procureur fût un Religieux de l'Ordre qui eut l'entier maniment du temporel, sans que la Mere en prît connoissance, si non de revoir les comptes de trois ans en trois ans.

Mr. de Chastillon n'ayant pû rien gagner sur l'esprit de la Sœur Candide dans son entretien, il s'avisa encore de la tenter d'une autre maniere, qui fut de lui faire temoigner sous main par Mr. de la Charité, que lui & tous les Abbez & Religieux de l'Ordre l'avoient dans une singuliere estime, & que ce leur seroit une joie extrême de la voir Prieure de Maubuisson, dans la persuasion qu'ils avoient qu'elle serviroit beaucoup la maison. Elle remercia fort Mr. de la Charité, & dissimula qu'elle reconnoissoit qu'il parloit par l'instinct du Superieur.

Mais ce n'estoit par assez d'avoir eloigné Mr. Retard, banni le Pere Maurice Carme, & d'autres amis, de Maubuisson, Dom Paul incommodoit encore fort Mr. de Chastillon, & les autres : mais ils ne sçavoient comment le chasser ; parceque la Mere l'affectionnoit beaucoup à cause de sa bonté, de sa droiture, de sa crainte de Dieu & de sa fidelité : & Mr. de Chastillon y étoit plus embaraſſé que les autres ; parceque toutes ses demarches estoient mesurées. Ainsi il attendoit une occasion favorable.

Eloge de Dom Paul Procureur de Maubuisson.

Dom Paul estoit Religieux de la Charmoye. Il avoit esté donné par le bon Mr. de la Charmoye en la place de Dom Nicolas, pour estre Procureur : mais en lui recommandant de dépendre en tout de la Mere, de ne prendre aucun

CHAP. XVI. II. Partie.

avis des Peres, de ne leur rendre compte de rien, mais d'estre entierement dependant de la Mere, sans jamais rien entreprendre par lui même. Ce bon Religieux observa si ponctuellement cet ordre en quatorze ans qu'il fut à Maubuisson, qu'il ne fit jamais rien dans les plus petites affaires, que par dependance de la Mere, à la quelle il obeïssoit avec la simplicité d'un Novice; & de plus il la servoit en toute rencontre, & l'avertissoit de tout ce qu'il apprenoit au College. La Mere de son costé s'y fioit entierement, & en usoit avec une entiere liberté dans toutes sortes d'affaires. Cette bonne intelligence entre Dom Paul, la Mere & la Sœur Candide incommodoit furieusement les Peres: mais Mr. de la Charité avoit plus d'eloignement de ce bon Religieux que tous les autres Peres, quoi que tous eussent bonne envie de le chasser. D'ailleurs la conduite de ce bon Religieux êtoit si edifiante, que les Peres ne pouvoient trouver de sujet suffisant pour en faire des plaintes à la Mere, qu'ils sçavoient l'estimer & l'affectionner beaucoup. Dans cet embaras ils s'aviserent de cet indigne moyen. Dom Paul ayant souvent affaire à Paris pour les affaires de Maubuisson; ils le faisoient accabler d'insultes & de railleries par les Religieux du College, & sur tout par le Procureur, qui lui repetoit sans cesse en se raillant, qu'il avoit bien du cœur & de l'esprit de se laisser conduire par deux filles, (la Mere & la Sœur Candide.) Cela lassoit tellement le bon homme, que quand il revenoit à Maubuisson, c'estoit tout ce que la Sœur Candide pouvoit faire que de le remettre. La Mere êtoit obligée d'en faire souvent des plaintes à Mr. de Chastillon, qui l'écoutoit fort civilement, mais n'avoit garde d'y mettre ordre, desirant plus que nul autre de se de-

defaire de Dom Paul, & ne voyant point d'autre voye que celle de le laſſer & de l'affliger ainſi. C'eſt pourquoi la licence que les Religieux du College prenoient de le rebuter, augmentoit toujours: non ſeulement ils ſe railloient de lui, mais ils lui faiſoient des reproches & des menaces, lui faiſant aprehender l'arrivée d'un General, & le menaçant de ſon autorité. Ces choſes vinrent enfin à la connoiſſance de Mr. l'Abbé de la Charmoye frere de Dom Paul, le quel conſeilla auſſitôt à ſon frere de quiter, & de revenir à la Charmoye dont il eſtoit Religieux. Dom Paul, qui mouroit d'ennui des peines qu'on lui donnoit au College, & que les Peres lui faiſoient à Maubuiſſon, ſuivit très volontiers ce conſeil, & demanda ſon congé à Mr. de Chaſtillon & à la Mere. Ils le lui accorderent tous deux auſſitôt, mais par des motifs bien differens. Car Mr. de Chaſtillon y eſtoit porté par le mouvement de l'intereſt, & de la paſſion qu'il avoit de gouverner le temporel abſolument; & la Mere ne s'y portoit que par un mouvement de charité, qui lui faiſoit preferer le repos de ce bon Religieux à tous ſes intereſts, dans un tems où elle n'avoit que lui ſeul de fidele, & de qui elle ſe pût ſervir. Elle le pria neantmoins de revenir à Maubuiſſon en toute liberté, & de continuer ſa charité pour la ſervir dans les occaſions. Elle l'equipa bien honnêtement, & le laiſſa aller ainſi à la Charmoye, d'où ſon frere, qui en eſtoit Abbé, le fit Procureur: ce qui lui donna plus de moyen de ſervir la Mere, parce qu'il avoit ſouvent affaire à Paris.

Mr. Maugier l'avoit mis dans cette Abbaye avant ſa mort, a cauſe de ſa grande vertu.

La Mere neantmoins ſentit fort vivement la perte de ce bon Religieux, la quelle eſtoit conſiderable dans l'embaras des affaires & des intrigues des Peres: mais la paix dont le St. Esprit rempliſſoit

plissoit son cœur, triompha si absolument des sens & de la nature, que jamais dans cette rencontre & dans les autres elle ne dit un seul mot de plainte ou de chagrin : mais sans s'embarasser ni s'inquieter pour l'avenir, elle eut uniquement recours à Dieu, & le consultoit en paix dans l'oraison sur ce qu'elle avoit à faire. Cependant elle laissa couler les six mois *, & regardoit Mr. de Chastillon travailler suivant ses idées & le conseil des Peres à etablir l'union & la paix dans Maubuisson ; & en soufrant & dissimulant toutes choses, elle consideroit à quoi tous ces projets se termineroient. La Sœur Candide parloit aux Sœurs tant qu'elles vouloient, leur donnoit avec la permission de la Mere bien des conserves & des douceurs, voulant par là les mettre dans leur tort si cette *union* ne s'établissoit pas par ce moyen, comme elle le prevoyoit bien. Pour la Mere elle étoit toujours semblable à elle même, dans la paix, & dans la douceur, sans rien temoigner, ni aux Peres, ni aux filles, quoi qu'elle vît tres bien toutes leurs menées ; & elle crût qu'elle ne leur devoit opposer alors que la priere, qui étoit le bouclier dont elle se defendoit contre toutes les persecutions & les rencontres facheuses. Elle les traitoit les uns & les autres avec une grande bonté & une grande prudence : mais elle faisoit paroître à dessein plus de gravité en traitant avecles Peres : „ afin, disoit elle, de ne leur pas donner lieu de se familiariser, & de voir ce que je pense de tous „ leurs desseins, & afin de leur faire paroitre de „ l'autre que je ne me laisse pas gouverner ni „ par ma Sœur Candide, ni par d'autre ; puis „ qu'envers eux mêmes je sçai agir avec l'autorité „

* Pendant les quels elle avoit consenti de ne point s'opposer a tout ce que feroit le Superieur pour procurer *l'union* dont il parloit tant.

rité que ma charge me donne." Elle gardoit quelque choſe de cette gravité avec les quatre anciennes qui étoient d'intelligence avec les Peres: „ afin; diſoit elle, de les porter à lui rendre par le „ mouvement d'une charité ſincere, la ſoumiſſion „ & la dependance que l'on voyoit qu'elles ne lui „ rendoient que par diſſimulation, pour eviter de la „ choquer, comme Mr. de Chaſtillon leur avoit „ fort recommandé." Ce qui ſe verifioit par leur conduite: car en même tems qu'elles rendoient à la Mere des marques exterieures d'un honneur & d'un reſpect extraordinaire, & qu'elles diſoient s'eſtre reſolües, après un petit renouvellement fait à Mr. de Chaſtillon, d'eſtre plus dependantes que jamais, elles temoignoient une grande hardieſſe & un grand mépris de la Mere par leurs actions dans toutes les occaſions qui s'en preſentoient.

Pendant ces ſix mois on ne parloit à Maubuiſſon que de la beauté de cette *union:* chacun des Peres & des filles la peignoit avec des couleurs ſi vives, que rien n'eſtoit plus merveilleux: chacun ſelon ſon pouvoir s'efforçoit d'en donner des idées excellentes à la Sœur Candide, & de lui faire comprendre combien chacun y devoit contribuer de tout ſon pouvoir: mais ce qui eſt admirable, jamais perſonne pendant ces ſix mois ne ſe hazarda de marquer quelle eſtoit cette *union*, ni, quels moyens il faloit prendre pour l'eſtablir. C'eſtoit un myſtere inexplicable; & après que les Peres & les quatre anciennes avoient trouvé aſſez de voix pour parler deux, trois, & quatre heures de ſuite de la beauté de leur *union*, auſſitôt qu'on leur demandoit qu'eſt ce que c'eſtoit que cette *union*, ils demeuroient muets, chacun s'enfuyoit à cette demande. Ainſi la Sœur Candide n'en put jamais eſtre inſtruite, bien qu'elle les en interrogeât ſouvent. Mais les deux exemples que nous mettrons à la fin de

CHAP. XVI.

II. Partie.

cette Relation lui en donnerent une ample connoissance, outre bien d'autres faits que l'on omet, pour ne rien dire que de constamment vrai.

Ce fût en ces six mois que la Prieure ouvrit par force les lettres que l'on ecrivoit à Port-Royal & que le mystere des faux Cachets, & des autres intrigues des 4. anciennes fut découvert en la maniére qu'il est rapporté dans les Relations précedentes.

Avant que de les raporter, pour ne pas interrompre l'ordre des choses, il faut dire qu'au bout de six mois la Mere crut que c'estoit assez dissimulé, & qu'il êtoit tems qu'elle temoignât fortement au Superieur qu'elle ne pouvoit plus le laisser agir lui, ni les Peres aussi librement qu'elle avoit fait pendant ces six mois; que cette conduite, bien loin d'avoir servi aux filles, elle leur avoit beaucoup nui; qu'elles en estoient devenües plus hardies, plus fieres, plus independantes. La Mere parla en cette occasion avec tant de force, que Mr. de Chastillon, qui avoit beaucoup d'esprit, ne fut pas peu embaraſſé à parer son coup. Elle lui parla ensuite sur la sortie de Dom Paul: mais il s'en voulut justifier, en disant qu'il avoit lui même demandé son congé, & qu'il n'avoit pas pû le lui refuser, sur tout Mr. de la Charmoye son frere & son Abbé le demandant; que c'estoit un bon Religieux, mais qu'il n'avoit pas la reputation d'estre bien habile dans les affaires, & qu'il donneroit un plus habile Procureur. C'est là ou la Mere l'attendoit: elle lui dit donc nettement qu'elle l'en remercioit, & qu'elle s'en pourvoiroit d'un elle même; que feu Mr. de la Charmoye son bon Superieur lui ayant ordonné de se charger de tout son temporel, & l'ayant obligée en conscience à n'en laisser le maniment à aucun Religieux, elle s'estoit fort bien trouvée d'avoir suivi ce conseil; que les autres Religieux Procureurs qui n'avoient pas esté dans la soumission de Dom Paul, & qui avoient voulu agir par eux mêmes, avoient beaucoup fait de peine, ayant intenté des procèz fort mal à propos où l'on avoit beaucoup depensé, & dont on avoit eu bien de

la peine à se débarasser, qu'elle étoit bien resolüe de ne plus plaider qu'en se deffendant, & ainsi qu'elle n'auroit pas besoin dans l'état où étoit la maison, d'un Procureur si habile dans les procez; qu'elle seroit contente pourvû qu'elle eût un homme de bien, sincere, affectionné, & qui prît ses avis à Paris; qu'elle savoit bien que c'estoit une des plaintes qu'on avoit faites de Dom Paul, de n'avoir pas voulû entreprendre le procez que Mr. de la Charité lui vouloit inspirer, mais que c'estoit elle même qui l'en avoit empêché; que Mr. de la Charité avoit sujet d'être bien las des procez, en ayant tant perdû & d'une maniere si peu honnête; qu'il avoit sur tout lieu d'estre honteux du dernier qu'il avoit voulu intenter contre Mr. de Paris pour les dixmes; puis qu'il l'avoit perdu en passant dans le Parlement, pour avoir suborné des temoins, en les faisant bien boire, & leur donnant des présens; parceque ces temoins ayant depuis esté gagnez par la partie, ils avoient deposés cela contre lui, quoique faux dans le fond: mais il y avoit donné lieu en les faisant bien boire, & leur donnant ces presens aussitôt après qu'ils eurent rendû leur temoignage en faveur de Maubuisson: ce qui fit tant d'horreur à Mrs. du Parlement, qu'ils jugerent en faveur de la partie, quoique Maubuisson eût le bon droit; qu'elle avoit eu tant dē peine de cela qu'elle avoit renouvellé sa resolution de ne jamais intenter de procez qu'avec grande sagesse, & y estant contrainte pour se defendre.

La Mere parla encore à Mr. de Chastillon de plusieurs autres choses avec non moins de force: ce qui fit juger à ce grand politique qu'il êtoit plus honnête de dissimuler ses pensées, que de les pousser & les produire indiscretement. Ainsi il ne declara rien à la Mere de ses sentiemens:

CHAP. XVI.

II. Partie.

mais il se contenta de parer doucement chaque coup. Ce fut ainsi qu'ils se quiterent.

Cependant la Mere écrivit à la M. Angelique pour la prier de lui donner un Procureur, & lui mander sa conduite envers Mr. de Chastillon, qu'elle aprouva beaucoup & Mr. de Singlin aussi; & ils lui donnerent pour Procureur de Maubuisson Mr. Bourneau revenu de Bazas depuis la mort de Mr. l'Evesque *, Mr. Danloup pour Sacristain, & le petit Antoine pour les servir.

Arrivée de de M. Mrs. Bourneau, Danloup & du petit Antoine.

Mais il faut mettre ici deux histoires, qui servent de lumiere & de preuve pour faire comprendre qu'elle estoit l'*union* dont les Abbez parloient tant, & qu'ils vouloient établir dans Maubuisson.

PREMIER EXEMPLE.

Mr. des Pierres estant grand Prieur à Cisteaux sous le Généralat de Mr. le Cardinal de Richelieu, il fut fort longtems sans venir à Maubuisson: mais ayant eû besoin de faire un voyage à Paris, il y vint se reposer vers la fête de la Pentecoste. C'est une coûtume très ancienne que le mardi de cette grande feste toutes les Eglises de Pontoise s'assembloient & venoient en procession generale, amenant le meilleur predicateur & la plus belle musique: mais cette anné ils amenerent avec leur musique ordinaire la musique du Roi. Mr. des Pierres, qui estoit le plus considerable des Abbez, qui estoient alors à Maubuisson, fit tous les honneurs que l'on avoit accoutumé en allant recevoir cette grande procession. Il alla au devant avec la croix & la mître, accompagné de tous les Ecclesiastiques & Abbez qui estoient pour lors à Maubuisson. La Messe dite & le sermon fini, on fit un petite espace a-

Selon le titre de son Abbayé.

van-

* Henri Litolfi Maroni, mort le 22 Mai 1645.

CHAP. XVI.

II. Partie.

vant le retour de la procession, pendant le quel Messieurs de la ville furent au parloir rendre leurs civilitez à Madame. Pendant cela Mr. des Pierres & les autres Peres firent passer de grandes bouteilles de vin par le Tour de la Sacristie, & firent boire comme il faut les Musiciens derriere le St. Autel; & après avoir bien bû, ils commencerent contre leur coutume à chanter des Motets avec une harmonie non pareille. Tout cela se fit, comme on le peut croire sans la permission & à l'insçû de la Mere. On l'auroit même entierement ignoré, c'est à dire, le vin bû, si Mr. Danloup entretenant il y a environ un an la Sœur Candide, ne le lui avoit raconté avec grand scrupule de n'en avoir pas averti ou fait avertir la Mere sur le champ, quoi qu'il crût très bien qu'elle n'en savoit rien du tout, & que cela lui eût donné bien de la douleur si elle l'eut sçû. Ensuite ces musiciens furent à la petite grille de l'Eglise remercier la Sacristine, & savoir si leur musique avoit plu à Madame & à la communauté. Elle leur repondit qu'il ne pouvoit y avoir rien de plus beau & de plus agreable, mais sur tout les motets. Sur cela il se fit tant de complimens de part & d'autre, qu'enfin ou les filles prierent les musiciens de revenir le lendemain, sans faire reflexion sur ce qu'elles faisoient, ou les musiciens s'offrirent eux mêmes, & les filles l'accepterent. Quoi qu'il en soit, ils se tinrent pour priez; ils laisserent leurs instrumens de musique chez Mr. Danloup, & l'aprèsdîné ils lui envoyerent un de leurs gens pour le prier de savoir de Madame son heure pour le lendemain. Mr. Danloup ayant reçû ce message, vint fraper au petit parloir de la Mere. La Sœur Candide y estant allée, il lui dit que les musiciens de Pontoise envoyoient savoir l'heure de la Mere.

Mr. Danloup dit qu'ils estoient presque tous yvres.

C'estoit alors la Sœur Colombel une des 4. anciennes de la cabale des Peres.

La Sœur Candide lui dit que la Mere avoit une furieuse migraine qui l'avoit obligée de se coucher, qu'elle reposoit à cette heure, & qu'elle ne la reveilleroit pas exprès, mais qu'elle lui feroit ce message dès qu'elle seroit eveillée: ce qu'elle fit: car aussitôt que la Mere fut eveillée, elle lui dit que les musiciens de Pontoise envoyoient savoir son heure pour le lendemain. La Mere surprise lui dit: „mon heure, ma Sœur; qu'est ce „ à dire?" & se levant avec une promtitude extrême, elle s'en alla en diligence à la Sacristie pour savoir de la Sacristine, qui avoit prié les musiciens de venir. La Sœur se mit à genoux, s'excusant & s'accusant tout ensemble, & embarassant si fort l'affaire, que l'on n'y put rien connoitre. Mais la Mere ne laissa pas de la reprendre fortement. Elle lui dit que puis que ces musiciens venoient lui demander son heure, il faloit bien qu'on les eut priez en son nom; que c'estoit une chose honteuse, affligeante & scandaleuse tout ensemble, qu'il fût dit dans Pontoise & parmi des Carmelites, que dans une maison reformée comme Mavbuisson, on voulût se divertir à entendre des Motets de musique; „ & ce„ la de mon vivant," ajouta la Mere, „ & au com„ mencement de la Reforme, que sera ce dans la „ suite?" Ensuite elle lui fit voir combien ces amusemens estoient vains, sensuels & opposez à la mortification Chrêtienne & Religieuse. Elle lui representa combien il estoit fâcheux d'estre obligé un jour de jeune d'Eglise, comme un mecredi des quatre tems, de donner à boire à des musiciens. Elle lui dit que si ce n'estoit la peur de la rendre un sujet de scandale, elle envoyeroit remercier ces Mrs. & leur dire, qu'il n'y avoit qu'elle Marie Colombel qui eût pensé à une telle chose, mais qu'elle vouloit lui epargner cette confu-

confusion; qu'elle les laisseroit donc venir, mais qu'elle ne les iroit point entendre & qu'elle passeroit ce tems la en gemissemens & en humiliations devant Dieu, & que toutes celles qui la voudroient croire feroient la même chose. Après plusieurs discours semblables, la Mere se retira toute penetrée de douleur, & se tint en retraite & en silence tout ce jour & le lendemain, ne repondant qu'au simple necessaire, & ne parlant pas même à la Sœur Candide.

Les Musiciens revinrent: mais la Mere & la plus grande partie de la communauté ne fut point à l'Eglise les entendre: chacune estoit dans la tristesse, voyant la Mere affligée, & chacune se demandoit l'une à l'autre, qui a donc fait cette faute que de demander les Musiciens? Ainsi le chant fut changé en deüil, & le divertissement en larmes: mais les filles qui avoient eu part à la faute furent trouver Mr. des Pierres, mettant tout sur la Sœur Candide, parce qu'elle avoit esté dire à la Mere que les Musiciens demandoient son heure. Mr. des Pierres envoya donc demander au parloir la Sœur Candide; & dès qu'elle y fut, sans la saluer, & sans autre forme, il la reprit très aigrement de ce qu'elle avoit dit à la Mere que les Musiciens demandoient son heure, ajoutant: „N'est-ce pas à nous que vous „ le deviez dire? cela n'eût il pas suffi? Est-ce „ là travailler à *l'union*? Est-ce là mettre la paix „ dans la maison?" La Sœur Candide lui dit qu'elle n'avoit pu faire autrement; que voyant que les Musiciens envoyoient demander l'heure de Madame, elle ne pouvoit deviner que la Mere ne les eût pas priez, & que c'eût esté les Sœurs Mr. des Pierres repartit aigrement, „ah! ma „ Sœur vous avez assez de lumiere pour voir „ que ce n'estoit pas Madame qui avoit fait cette

„ deman-

CHAP. XVI.

II. Partie.

„ demande; que si on ne lui avoit rien dit, elle
„ auroit pû croire que les Musiciens étoient venus
„ d'eux mêmes: ce qu'elle n'auroit pas pû des-
„ aprouver; que cela lui eut epargné la grande
„ peine qu'elle avoit au sujet de la Collation;
„ que si on vouloit toujours parler à Madame
„ de toutes choses, on ne mettroit jamais la
„ paix."

La Sœur Candide lui dit que le meilleur moyen d'etablir la paix, etoit d'être fidele à Dieu, a sa conscience, & à sa Superieure & à une Superieure telle que la Mere. Sur cela ils se separerent l'un de l'autre bien mal contens. Donc, selon, Mr. des Pierres, *l'union* qu'ils vouloient etablir, consistoit à ne parler qu'à eux & à cacher toutes choses à la Mere. Et avec cela les plus grandes fautes devenoient à rien.

SECOND EXEMPLE.

Pendant ce sejour de l'Abbé des Pierres à Maubuisson la Saint Jean arriva. C'estoit la feste de cet Abbé, qui portoit le nom de Jean. Ses filles spirituelles, qui d'une part entreprenoient toutes choses librement & sans permission, en consequence des moyens d'union que les Peres leur prescrivoient, & qui de l'autre etoient ravies de voir leur Pere spirituel après une si longue absence, s'aviserent, pour lui temoigner leur joie, de lui faire un festin magnifique le jour de son Patron, sans que la Mere le sçût: ce qui leur estoit aisé, estant dans les Offices, & une d'elles estant Celeriere. Elles preparerent donc ce festin par ordre, d'excellens poissons & accommodez diversement, & en toute sauce, toutes sortes de metz qui se peuvent preparer sans rompre l'abstinence des viandes, & toute sorte d'excellente patis-

patisserie. Et pour rendre l'aparel plus magnifique, elles prirent les six ou sept grands bassins d'argent & de vermeil doré qui servent à l'autel pour mettre leur patisserie. Elles ornerent les gateaux de fleurs & les bords des bassins avec un merveilleux artifice; elles plierent les servietes en toute sorte de figure d'oiseaux; la table devoit être toute fleurie; & de plus, elles avoient preparé la grande cassolete d'argent qui servoit à l'autel les grandes fêtes, pour parfumer Mr. l'Abbé pendant qu'il seroit à table: car elles avoient une telle estime pour lui, qu'elles l'apelloient l'Ange du Seigneur. Ces filles furent trois ou quatre jours à preparer ce festin. Mais pendant ces aprets, la Sœur Candide, qui ne savoit rien de tout cela, estant entrée dans la Celererie pour quelque necessité, vit toutes ces magnificences: elle fut surprise au dernier point de voir employer à cet usage les grands bassins de l'Eglise & la cassolete: neantmoins elle ne leur dit rien du tout: mais ayant rencontré la Mere comme elle s'en alloit, elle lui dit simplement, „ ma „ Mere, je vous suplie d'entrer dans la Celere„ rie. Pourquoi; ma Sœur! repondit la Mere. „ Ma Mere, dit la Sœur Candide, vous le ver„ rez." La Mere qui n'en estoit qu'à cinq ou six pas, y entre aussitôt, & fut egalement touchée & surprise de ce qu'elle y vit, & dit aux Sœurs: „ Qui vous a permis, mes Sœurs, de „ faire ce que vous faites?" Aussitôt ces filles se mirent à genoux, & neantmoins voulurent s'excuser sur le fait des bassins, disant que l'on n'y mettroit que des fleurs; qu'elles croyoient qu'il n'y avoit pas en cela grand mal. La Mere leur repartit, „ Quoi mes Sœurs, vous ne trou„ vez point de mal à faire servir les vases de l'autel „ à de tels usages! puis versant quelques lar-

„ mes,

„ mes, elle ajouta," Où en sommes nous „ donc? faire tout cela sans permission! vous „ divertir sans scrupule à de tels amusemens! „ vous servir pour un tel usage de la cassolete „ de l'autel! N'est ce point profaner les choses „ saintes? & tout cela degayeté de cœur sans „ crainte de Dieu, cela me fait trembler pour „ vous & m'aflige sensiblement." Les filles tout interdites demeurerent toûjours à genoux. Pendant qu'elles étoient ainsi à genoux, la Mere renversa toutes les figures, les fleurs &c. fit reporter les bassins & la cassolete à la Sacristie, & leur ordonna de traiter Mr. l'Abbé simplement & à l'ordinaire sans fleurs. Pour les viandes, elle permit qu'on les lui passa; parce qu'elles êtoient aprêtées; & elle dit aux filles en les quitant. qu'elles devoient bien faire penitence de cette faute, & y penser serieusement devant Dieu. Comme ces filles êtoient douces, bien nées, & dans le fond, craignant Dieu, elles s'humilierent & demanderent bien pardon. Ainsi la joie fut changée en deüil & le festin en amertume. Cependant le Pere spirituel ayant oüi parler de tout cela, en fut fort mal content, moins de la chose, qu'il comptoit pour rien, que de ce que la Mere l'avoit sçû. Il demanda la Sœur Candide au Parloir, & lui dit brusquement qu'il êtoit fort mal content de sa conduite, d'avoir dit à Madame ce que les Sœurs avoient fait pour son dîné; que ce n'etoit pas là travailler à *l'union*, & qu'il vouloit bien qu'elle sçût qu'il auroit sufi de l'en avertir lui même; que la chose le regardant, il auroit pû y remedier, & plusieurs choses semblables, d'un ton aigre & absolu. La Sœur Candide lui repondit qu'elle croyoit estre obligée d'avertir la Mere de ses sortes de choses & qu'il etoit vrai qu'elle avoit esté si fort surprise de voir les bassins de l'Eglise

gliſe employez à un tel uſage, qu'elle avoit crû ne pouvoir ſe diſpenſer de prier la Mere, qu'elle rencontra, d'entrer dans la Celererie, àfin d'en juger elle même, ne ſachant pas ſi tout cela ſe faiſoit avec ſa permiſſion. l'Abbé lui repliqua d'un ton ému & qui ſentoit la raillerie, „ah! „ vous ſaviez fort bien qu'elle ne l'aprouveroit „ pas, ce n'eſt pas là travailler à *l'union* comme „ vous l'aviez promis." La Sœur Candide le voyant ſi émû, ne lui dit plus rien, ſinon que pour elle, elle n'entendoit rien à cette *union*, & puis s'en alla en diſant cela.

La Sœur Candide informa enſuite la Mere de tout ce qui s'eſtoit paſſé entre elle & Mr. des Pierres, ſur quoi la Mere lui dit qu'elle voyoit bien que les moiens dont ces Peres vouloient ſe ſervir pour établir la paix & l'union, y étoient bien contraires, mais qu'elle vouloit prendre patience ſix mois durant, pour pouvoir les mettre enſuite dans leur tort; que cependant elle priroit Dieu qu'il detruiſit cette fauſſe paix; que c'eſtoit tout le remede qu'elle pouvoit y aporter; qu'elle, Sœur Candide, ſe gardât bien de ſuivre l'avis des Peres en lui cachant & taiſant ces ſortes de choſes. Puis elle ajouta: „helas! qu'eſt-ce que ç'auroit „ été que la correction de Mr. des Pierres? Nous „ avons aſſez vû comme cela ſe paſſe: cela n'au- „ roit ſervi qu'à nourrir & augmenter cette com- „ plaiſance. Cela m'afflige doublement au ſujet „ de Mr. des Pierres qui ſemble le plus ſpirituel „ & le plus affectionné au bien des filles, qu'il „ puiſſe prendre pour un moyen de paix de celer „ de telles choſes à une Superieure. Ces Abbez „ ſavent bien tous, & connoiſſent par experien- „ ce, que pour moi, graces à Dieu, je ne „ traite point nos Sœurs avec rigueur, ni empire, „ j'en ſerois bien fachée." Elle lui parla enſuite de

de la conduite de Mr. de Chastillon pendant ces six mois; qu'elle voyoit visiblement, qu'au lieu de servir aux filles, cela leur avoit nuit; qu'ainsi elle étoit resolüe de lui parler, & de lui temoigner fortement qu'elle ne pouvoit plus le laisser agir comme elle avoit fait auparavant, qu'elle alloit prendre elle même la conduite absolüe du Spirituel & du Temporel, sans dependre aucunement d'eux pour ce dernier point de l'administration du bien de l'Abbaye.

C'est ce qu'elle fit comme nous l'avons marqué dans ce Chapitre avant que de raporter ces deux exemples de Mr. des Pierres, que nous n'avons pas mis tout à fait à leur rang, pour ne pas confondre les choses.

CHAPITRE XVII.

Emportemens de Mr. de la Charité. Peine de la Mere pour avoir des avis de ses amis. Elle est contrainte de se servir pour cela d'un pauvre garçon innocent, Mr. de la Charité ayant gagné tous les Serviteurs. La Mere fait ôter des figures ridicules & honteuses de l'Egliſe. Elle fait faire des Tours reguliers. Conduite de Mr. de la Charité & de Mr. de Chastillon sur cela.

PEndant tout ce tems, qui fut environ de six ou sept mois, c'est à dire, pendant les six ou sept mois qui s'écoulerent depuis la mort du Cardinal de Richelieu * jusqu'à l'Election de Mr. de Vausin, on n'entendoit que des menaces de l'autorité d'un futur General, de laquelle ils se pretendoient servir pour éloigner entierement d'auprès de la Mere les personnes de confiance, & pour faire

* Il est mort le 4. Dec. de 1642.

faire chaſſer le Sœur Candide. On diſoit (Mr. de la Charité) hautement que le General feroit ranger Madame à ſon devoir, & ſur tout pour le temporel, dont on pretendoit qu'il lui ôteroit la conduite. C'eſtoit une choſe étrange que l'agitation de l'eſprit des Peres & des trois ou quatre filles de leur confiance, qui êtoient les plus capables de Maubuiſſon, dans l'attente de l'arrivée du General: mais c'eſtoit encore une choſe plus merveilleuſe de voir la paix, la ſageſſe & la douceur de la Mere dans ces grands remuemens, qui eſtoit telle, qu'elle étoit capable de maintenir ſa communauté dans l'obſervance & dans la paix, l'agitation n'eſtant que dans l'eſprit de ces quatre ou cinq anciennes, la Mere empêchant par ſa ſageſſe qu'elle n'eclatât au dehors, & les retenant tellement par ſon extrême bonté, qu'elles balançoient toujours entre l'admiration que leur donnoit la vertu & la charité d'une telle Mere & l'éloignement que les Peres leur inſpiroient de ſa conduite par le phantôme de l'héréſie de Port-Roial, qu'ils leur faiſoient voir comme toujours proche d'elle.

Cependant Mr. de la Charité devenoit auſſi foible d'esprit qu'infirme de corps; & n'ayant plus la force, ni la prudence neceſſaire pour diſſimuler ſes ſentimens, il les diſoit à tort & à travers, & reveloit auſſi ceux des autres Peres. Ce pauvre bon homme eſtoit ſi transporté de joie dans l'eſperance qu'il avoit de devenir tout puiſſant & de tout gouverner par la faveur du futur Mr. de Ciſteaux, qu'il s'emportoit à en parler à tout le monde indifferemment, aux Mrs. de Pontoiſe, aux Serviteurs de l'Abbaye, aux Maçons, aux Menuſiers & aux Serruriers, aux quels il faiſoit accroire qu'il alloit eſtre tout puiſſant. Les feſtes & les dimanches les ouvriers & les pauvres gens du

CHAP. XVII. II. Partie.

du voisinage ne partoient point de sa chambre: ils étoient à boire & à perdre le tems en contes ridicules pour le divertir, & ensuite ils raportoient ces contes dans le pays, ce qui estoit un sujet de raillerie, & quelque fois de scandale. Comme Mr. de la Charité ne craignoit plus la Mere, il s'emancipoit à faire des choses qu'il n'auroit pas osé faire auparavant. Il faisoit tellement craindre les Serviteurs par ses menaces, ou les attiroit tellement par ses promesses, que tous generalement estoient à lui ou par amour ou par crainte. Il les obligeoit tous à lui rendre compte de ce qu'on leur commandoit de faire; ensorte qu'il les avoit tous gagnez, à l'exception d'un pauvre garçon innocent âgé de 40. ans qui gardoit les vaches, à qui il n'avoit pas songé, ne se defiant pas que la Mere ou la Sœur Candide s'en pûssent servir. Cependant la Mere se trouva dans une telle extrèmité, que la Sœur Candide ne trouvant plus aucun Serviteur à qui l'on se pût fier, s'avisa de menager l'esprit de ce pauvre garçon qui n'estoit pas d'intelligence avec Mr. de la Charité, outre qu'il pouvoit faire les messages par la porte des prez; & eviter ainsi d'être pris par la sentinelle de Mr. de la Charité: car cet Abbé en avoit etabli une continuelle à la fenêtre de sa chambre, qui prenoit garde sans cesse à qui venoit & alloit à Maubuisson. Cette sentinelle avertissoit aussitôt Mr. de la Charité, qui estoit presque toujours au lit à cause de ses goutes; & aussitôt il faisoit apeller & comparoître les gens devant lui pour savoir ce qu'on leur envoyoit faire, s'ils sortoient de Maubuisson, ou ce qu'ils avoient à dire ou à faire. Si c'estoient eux qui venoient à l'Abbaye, il les menacoit ou les caressoit tellement, qu'ils lui rendoient compte de tout: il n'y avoit que le pauvre innocent

Louis

Louis qui fut exemt de la prise de la sentinelle & de l'examen de Mr. de la Charité. Il estoit le joüet de tous les autres Serviteurs, & servoit cependant mieux qu'eux: car sans comprendre rien, il étoit si fidele à la Sœur Candide, qu'il se seroit plutôt laissé couper la tête que de dire à qui que ce fut ce qu'elle le chargeoit de faire. Ainsi il portoit toutes les lettres de conseil & de confiance, & portoit les aumônes que la Mere à cause de la perpetuelle contradiction des Peres, estoit oblgée de faire en secret. La Mere & la Sœur Candide en recompense prenoient toujours la defense du pauvre Louis, & le defendoient des railleries & des pieces que les Charetiers & les autres Valets lui faisoient sans cesse, ce qui lui donnoit bien de l'affliction, dont il se de chargeoit à la Sœur Candide, qui le consoloit selon la capacité de son pauvre esprit. Quand les messages étoient de consequence ou pressez, elle lui disoit; „Louis je voudrois bien vous en„voier porter telle ou telle chose: mais il faut le „faire en diligence, courez tant que vous pour„rez, & quiconque vous dira: ou vas-tu, que „vas-tu faire? courez toujours, en disant tou„jours: je vais ou j'ay affaire; si vous faites „cela je vous donnerai un petit gâteau, ou un „demi septier de vin, ou quelque autre chose „semblable." Aussitôt Louis prenoit sa course, en criant toujours, „je vais où j'ay affaire," sans s'arrêter, ni pour Pere, ni pour Abbé; de quoi chacun se rioit prenant cela pour folie: mais avec cette folie la Mere faisoit ses affaires.

La Mere dans une telle extremité elevoit toujours son cœur à Dieu, & le prioit instamment de lui donner une voie de remedier à ces maux, aux quels elle voioit qu'elle ne pouvoit alors mettre ordre sans causer un plus grand mal. Ainsi

elle

CHAP. XVII.

II. Partie.

elle toleroit ce qu'elle ne pouvoit empêcher, se contentant de maintenir sa communauté dans l'observance, & de remedier doucement sans empire & sans violence à ce qui pouvoit alterer la discipline. Les Peres attendoient l'arrivée d'un General, pour accabler la Mere & elle de son côté l'attendoit pour mettre ordre au tort qu'ils faisoient à la Maison par leurs nouvelles & continuelles entrepriſes, esperant que Dieu, contre leur attente, pourroit lui rendre ce General favorable.

Mais pour faire voir jusqu'où alloit la foiblesse d'esprit de Mr. de la Charité, & les grandes raisons que la Mere avoit de le vouloir absolument faire sortir de Maubuisson, il faut raporter quelques faits.

Ce bon homme avoit un neveu avec lui, qu'il vouloit avancer, & pour cela il lui fit aprendre la Chirurgie: mais ce garçon ayant l'esprit fort etroit, ne reussissoit point. Cependant Mr. de la Charité voulant voir s'il ne profiteroit point mieux avec lui, après l'avoir retiré d'aprentissage, se mit à le faire penser toute sorte de maux. Ainsi de tout le pays il venoit à Maubuisson des hommes & des femmes, dont quelques unes avoient des maux particuliers & honteux; & Mr. de la Charité les pensoit lui même, contre l'expresse defense de Mr. de la Charmoye, qui lui avoit defendu cet exercice des le commencement de son Vicariat; parce qu'il avoit apris qu'il estoit cause que des demoiselles & jeunes filles venoient à toute heure à la chambre de cet Abbé, & meme les soirs, pour être pensées de leurs maux: ce qui donnoit lieu à des medisances qui retomboient sur la Maison. Mais le desir que Mr. de la Charité avoit d'avancer son neveu lui fit oublier cette defense, & le porta à recom-

recommencer cet exercice, ſans la permiſſion & à l'inſçû même de la Mere. Il paſſa plus avant: car de ſon autorité il établit un lieu particulier de Chirurgie à Maubuiſſon pour ſon neveu, où tout le monde venoit pour eſtre penſé; & l'Abbé les penſoit plus ſouvent que le garçon, ſans avoir egard ni au ſexe, ni aux maux. Les Chirurgiens du pays s'émurent la deſſus, & ne vouloient pas ſoufrir que ce garçon tînt boutique: mais Mr. de la Charité penſant bien les apaiſer, leur dit, que c'eſtoit lui même qui penſoit les malades: cela aigrit d'avantage ces Chirurgiens. Ils firent ſur les exercices de ce bon Abbé des chanſons ridicules, & faiſoient entrer les Religieuſes de Maubuiſſon dans ces chanſons: ce qui tourna à ſcandale parmi le ſimple peuple, qui eſt ſujet à prendre tout au criminel. Cela étant venu à la connoiſſance de la Mere elle en parla fortement à Mr. de la Charité, & le menaça de chaſſer ſon neveu, s'il continuoit ſon exercice de Chirurgie. Le bon homme, au lieu d'entrer en raiſon, ſe mit dans une ſi extrême colere, qu'il ne put s'empecher de ſe decharger ſur la Sœur Candide & ſur Dom Paul, à la ſortie du quel il eut bonne part. La Mere avoit bien envie de le chaſſer lui même de Maubuiſſon: mais on lui ecrivit de Port-Royal d'attendre la venüe d'un General. Cependant le pauvre Mr. de la Charité ne devint en rien plus retenu. Il s'aviſa de marier ſon Neveu, afin qu'il pût tenir boutique. Comme le pays croioit que ce garçon avoit du bien; & que la maiſon l'aſſiſtoit, il n'eut pas peine à trouver femme; & il ſe preſenta une fille bien jolie, mais fort jeune. Il ſeroit honteux de dire ce qui ſe paſſa entre l'Abbé & la petite fille, qu'il avoit choiſie lui même pour ſon neveu: car comme elle étoit trop jeu-

CHAP. XVII. II. Partie.

CHAP. XVII.

II. Partie.

ne pour estre mariée, & que le Pere Abbé avoit cependant tres envie de faire ce mariage, il faisoit souvent venir la petite fille à sa chambre pour la considerer ; il la faisoit causer, & la caressoit plus que son neveu ; parce qu'il n'avoit point d'esprit. Enfin il les maria sans qu'ils en eussent chacun grande envie. Le jour des épousailles venu, l'Abbé y voulut assister ; & comme il avoit grande peine à marcher, il se fit porter dans une chaise à la maison où étoit l'assemblée. Comme il estoit le plus honorable de la troupe, il marchoit le premier porté dans sa chaise pour aller à l'Eglise : les Menêtriers par derision marchoient après lui, joüant de leurs violons avec des cadences ridicules. Le monde s'assembloit au son des violons & hochoit la tête sur le pauvre Abbé, faisant des grimaces ridicules : mais il ne pensoit à rien moins qu'aux railleries qu'on faisoit de lui. Il avoit alors les goutes ; c'est pourquoi il ne put aller au festin, & se fit reporter après la messe à Maubuisson dans sa chambre, où les mariéz le vinrent visiter après le diné, & amenerent avec eux les Menetriers & une bande de jeunes gens pour exercer le bon Abbé, en dansant des branles, où ils se tenoient les uns les autres avec des servietes. Comme il y avoit deux grandes cours de distance de la chambre de l'Abbé au Convent, il pensoit qu'on n'entendroit point le chant, ni les violons, sur tout ayant eu soin de faire fermer les fenêtres : mais il fut trompé ; les Sœurs entendirent les rejoüissances, & en vinrent avertir la Mere qui fut fort affligée d'un tel scandale. Mais elle ne sçavoit à quoi se resoudre, n'ayant personne alors au dehors qui pût faire un message comme il faloit à Mr. de la Charité, Dom Benin second Confesseur s'étant absenté. Comme elle deliberoit de ce qu'elle avoit

avoit à faire, les Sœurs de la confidence de Mr. de la Charité le firent avertir ſous main du mecontentement de la Mere & il fit de lui même ceſſer les danſes au bout de deux heures & demie, & congedia l'aſſemblée.

La Mere s'affligeoit d'autant plus des desordres de ce pauvre Abbé qu'elle voyoit qu'elle ne pouvoit y remedier, ni les prevenir. Cela fit penſer plus que jamais, à faire ſortir de Maubuiſſon Mr. de la Charité. C'eſt pourquoi elle demanda à la Sœur Candide, qui ſavoit l'etat du temporel, ſi on ne pouvoit pas bien l'aſſûrer de 600. livres de penſion, afin de le pouvoir congedier plus aiſément. La Sœur Candide lui repondit qu'il ſeroit facile. La Mere lui ordonna de faire une relation du procedé de ce Pere, pour l'envoier à Port-Roial, d'ou elle attendoit avis pour la concluſion de ſon renvoi.

Cette relation faite, & Mr. de Singlin & la Mere Angelique bien informez par elle des deportemens de Mr. de la Charité, manderent à la Mere qu'abſolument il le faloit congedier. Il êtoit ſi malade de ſes goutes, quand elle reçut de Port-Roial cete derniere reponſe, qu'elle ne put lui parler que quelques ſemaines après. Mais, dès qu'il fut en êtat de marcher, la Mere le fit prier de venir au parloir, & lui dit qu'elle le ſuplioit de ſe retirer en tel lieu qu'il lui plairoit; parce qu'outre que ſes maladies & ſon âge le mettoient hors d'etat de pouvoir confeſſer, elle recevoit tant de mécontentemens de ſa conduite, qu'elle êtoit obligée en conſcience de l'eloigner de la maiſon; qu'il la rendoit un ſujet de ſcandale par ſes emportemens & ceux de ſon Neveu; qu'elle lui donneroit 600. livres de penſion, afin qu'il pût choiſir plus librement le lieu de ſa retraite, & qu'elle lui promettoit de plus qu'il ne

CHAP. XVII.

II. Partie.

manqueroit de rien; qu'elle le feroit bien accommoder de tout ce dont il avoit besoin. Le bon homme fort surpris de ce discours demeura tout interdit: mais ayant un peu repris ses esprits, il dit qu'estant malade, il n'estoit pas pour lors en êtat de faire ce changement. La Mere lui repliqua qu'elle desiroit qu'il le fit le plutôt qu'il seroit possible, & qu'elle s'offroit de le faire transporter en tel lieu qu'il lui plairoit, sans qu'il en reçût aucune incommodité. L'Abbé encore plus étourdi de cette fermeté de la Mere ne repondit rien, mais s'en retourna à sa chambre; & son mal s'augmenta si fort, qu'il lui servit d'un honnête pretexte pour demeurer à Maubuisson, & mit la Mere hors d'état de le presser sur cela. Cependant il entra en telle colere qu'il s'en dechargeoit sur tous ceux qu'il rencontroit. Il entretenoit tout le monde de ses mécontentemens, & ne parloit d'autre chose aux Mrs. de Pontoise, aux Capucins, Cordeliers, Jesuites, Maçons, Serruriers, Manœuvres, que de l'ingratitude de Madame, qui sur ses vieux jours, après qu'il l'avoit bien servie, êtant tout malade & tout cassé, le vouloit mettre dehors. Il leur disoit que c'estoit la Sœur Candide qui inspiroit tout cela à Madame; que c'estoit une étrange fille qui faisoit bien du tort à la maison: mais que l'on y mettroit bon ordre à l'arrivée d'un General; qu'on la feroit sortir de Maubuisson: & tous autres contes semblables qui lui venoient à l'esprit, & dont les Mrs. de Pontoise faisoient leur divertissement, & venoient ensuite les raconter tous à la Mere & à la Sœur Candide. Demeurant tous d'acord que la Mere avoit grande raison de congedier ce bon homme, & êtant tres edifiez quand ils aprenoient les offres que la Mere lui faisoit des 600. livres de pen-

sion

sion, & de l'assister en tous ses besoins. Car la Mere se croioit obligée de dire qu'elle ne congedioit ce bon homme, (qui dans la verité avoit rendu pour le temporel de grands services à la maison,) qu'en se chargeant de l'assister ainsi: & elle avoit encore une autre raison de le faire; c'est qu'il n'avoit pas de maison de profession comme en ont ordinairement tous les Religieux ayant fait profession à Port-Roial des champs sous quelqu'un des Abbez, qui y venoient alors dans le dessein d'y demeurer pour servir la Mere Angelique, qui commençoit sa reforme. Et pour son Abbaye de la Charité, il n'étoit pas en état d'y pouvoir aller demeurer, ni de faire les reparations qu'il auroit falu pour cela.

Le tems cependant s'écouloit & Mr. de la Charité demeuroit toujours à Maubuisson, à cause de sa maladie, qui l'empêchoit de sortir, mais non de remuer. Il étoit un des principaux de ceux qui epioient & faisoient épier Mr. Bourneau, Mr. Danloup, & le petit Antoine, que les Peres & les anciennes de leur intelligence apelloient les Gens de la Sœur Candide. Mais ces Mrs. estoient de si bonne édification, qu'ils ne trouvoient sur quoi prendre: neantmoins, parceque ces Peres, faute de choses considerables, s'appliquoient à censurer des bagateles, la Mere trouva à propos que Mr. Danloup & Mr. Bourneau mangeassent toujours, même les jours maigres, à leur chambre, où Antoine les servoit, & non avec les Peres dans la Sale. Lors que la Mere avoit quelque ordre à mettre aux choses ou les Peres s'interessoient, elle prenoit le tems que Mr. Bourneau étoit hors de la maison, à Paris ou ailleurs, pour faire ce qu'elle avoit à faire; afin que les Peres ne crussent pas que c'étoit lui qui

CHAP. XVII.

II. Partie.

faisoit agir la Mere en ces occasions, comme elle en usa en celle-ci.

I. Il y avoit dans l'Eglise du dehors derriere le grand autel une Vierge d'une grandeur & d'une grosseur prodigieuse, que l'on disoit avoir été faite il y avoit environ deux cents ans, par la devotion d'une Abbesse. Cette Vierge étoit assise dans une chaise proportionnée à l'excessive grandeur & grosseur de la figure. Elle étoit fendüe par le milieu depuis le front jusqu'aux pieds, & s'ouvroit en six pentes, trois de chaque costé. Quand elle estoit ainsi ouverte, ce n'estoit plus une Vierge, c'estoit un monde, & plus qu'un monde; puis que le Paradis, le Purgatoire, & l'Enfer y estoient avec tous les mysteres du vieux & du nouveau Testament depuis la creation du monde jusqu'au jugement universel; & tout cela representé par de petites figures en bosse grandes comme un doigt au plus, arrangées sur des tabletes qui faisoient les separations de lieu & d'histoires si differentes; le tout le mieux fait & le plus joli du monde. Ce grand edifice estoit porté par des Hermites qui chantoient & jouoient avec des instrumens de Musique, & qui avoient de grandes bouches ouvertes comme un four, sur tous celui qui batoit la mesure, qui faisoit rire à voir. Ces Hermites êtoient le divertissement de tous les petits enfans de Pontoise, qui ne venoient jamais à l'Eglise de Maubuisson soit en procession ou autrement, sans faire provision de pommes, de noix, de gateaux pour donner à manger aux Hermites: Et quand ils avoient rempli la bouche de ces moines de leurs viandes, c'estoient des ris & des caquets insuportables.

La Mere avoit envie de faire ôter cette figure, non seulement à cause du ridicule, qui estoit grand, & par son pied, & par cette fente au mi-

milieu du corps qui estoit indecente, mais encore parceque ce grand colosse estant tout vermoulu de vieillesse, pouvoit en tombant endomager le grand autel & tuer quelqu'un: mais elle differoit toujours, à cause de la repugnance des Peres & sur tout de Mr. de la Charité. Ils avoient au contraire grand desir que la Mere fit reparer cette machine; à quoi elle n'estoit pas portée, non seulement parcequ'elle n'y voioit aucune utilité, mais aussi parceque ces petites figures du dudans êtoient si extrèmement delicates, que cela, avec leur vieillesse, faisoit que l'on n'y pouvoit toucher sans qu'elles s'en allassent en poudre.

Il y avoit encore dans l'Eglise une autre chose qui peinoit la Mere avec beaucoup de raison. Au tour de l'enceinte du Chœur derriere le grand autel, il y avoit comme une ceinture de grandes statües de Rois, Reines, Princes & Princesses de France, portées sur des piedestaux qui êtoient ornez de figures monstrueuses & infames. On disoit que des sculpteurs heretiques les avoient faites pas derision de nos Eglises, & de nos mysteres, ou bien pour insulter à la vie des Princes & des Princesses representez par les figures portées par ces monstres. Quoi qu'il en soit on y voyoit des corps moitié femme moitié serpent, d'autres moitié crocodiles moitié hommes, qui faisoient des gestes & des postures étranges, & des representations encore plus visiblement mauvaises & contraires à l'honnêteté. Mr. Retard ayant souvent remarqué cela, dit à la Mere qu'elle estoit obligée en conscience d'y mettre ordre, quoi que les Peres pussent dire; qu'en cela elle se devoit servir de son autorité. Mr. Bourneau êtoit de même avis, aussi bien que les personnes qui regardoient purement à la conscience, sans considerer la beauté & l'antiquité de ces figures,

CHAP. XVII.

II. Partie.

qui ébloüiſſant les Peres, leur faiſoit negliger les raiſons ſolides de conſcience & d'honneteté. La Mere donc ſe reſolut de ſuivre leurs avis, & pour le faire ſans bruit autant qu'il ſe pouvoit, elle fit éloigner à deſſein Mr. Bourneau, & prit un tems que Mr. de la Charité eſtoit furieuſement travaillé des goutes: car pour Dom Benin on ne s'en mettoit guere en peine; & de plus il ne ſongeoit qu'à ſes conteſtations ſur la doctrine. Les choſes ainſi favorablement diſpoſées, la Sœur Candide, ſuivant les ordres que la Mere lui en avoit donnez, prit avec elle trois ou quatre Sœurs pendant le premier refectoire, & envoïa dire au Maçon de la maiſon de la venir trouver à la petite grille de l'Egliſe. Il y vint ſans ſavoir pourquoi, & la Sœur Candide lui ordonna d'envoyer querir des outils & des echelles par ſes garçons, ſans lui dire pourquoi, l'amuſant toujours cependant, de peur qu'il ne fut trouver Mr. de la Charité, dont il eſtoit le fidele. Les outils venus, la Sœur Candide lui dit, „ maitre Fleure, Madame m'à „ dit de vous ordonner de ſa part d'aller abatre la „ tête & les mains de tous les marmots qui ſont „ aux piedeſtaux des Rois & des Reines, & de „ me les paſſer toutes par la grille." (Ce que l'on fit, parceque l'on eſtoit comme aſſuré que ſi Mr. de la Charité avoit par devers lui les têtes de ces marmots & leurs autres membres, il les feroit recoler.) Le Maçon avec ſes gens ſe mit à executer cet ordre, & chacun êtoit ſurpris de voir de près l'infamie de ces figures. Ces decolations faites, & ces membres de pierre paſſez par le guichet de la grille & reçus par les Sœurs, la Sœur Candide dit aux Maçons de la part de Madame d'en aller faire autant aux hermites qui ſoutenoient la grande Vierge. A cela le Maçon eut peur de contredire aux volontez de ſon bon Abbé, & lui

lui dit: „ mais ma Mere, ne faut il point avertir „ de cela Mr. de la Charité?" La Sœur lui dit que non, que Madame l'ordonnoit, que cela suffisoit. Le Maçon fut donc encore decoler les Hermites. Mais lors que la Sœur Candide lui dit qu'il faloit descendre la grande Vierge, & la passer dedans par la porte des Sacremens, il fit de grandes difficultez, disant que Mr. de la Charité n'en seroit pas d'avis; & il salut le menacer de l'autorité de Madame pour le faire resoudre à descendre ce grand Colosse; & encore ne le fit il qu'en grondant & marmotant. Toutes ces expeditions furent faites en une heure de tems: & l'on êtoit obligé d'user de cette diligence; parce qu'il estoit important que Mr. de la Charité n'en fut pas averti, de peur que sa passion pour ces antiquitez ne le fit avoir recours aux autres Abbez & au Superieur, pour empêcher qu'on ne les ôtat: ce qui ne lui auroit pas esté difficile de lui persuader: car ils sont tous, comme Mr. de Chastillon sur tout, amateurs des belles choses.

Au sortir de l'Eglise le Maçon ne manqua pas d'aller rendre compte à Mr. de la Charité de ce qu'il venoit de faire, dont ce bon homme entra en telle colere, qu'il se mit à crier contre les Maçons d'une maniere pitoiable; & les pauvres gens avoient du mal à se defendre, & ne le purent faire qu'en disant que c'estoit la Mere & la Sr. Candide qui le leur avoit ordonné. Sur quoi l'Abbé se mit à crier encore plus haut, que Madame & la Sœur Candide n'y entendoient rien; qu'elles gâtoient tout; qu'elles perdroient tout; qui avoit jamais oüi parler d'öter des antiquitez de trois & quatre cens ans? Enfin son émotion lui fit faire un effort pour sortir du lit, & venir au parloir d'en bas pour gronder la Sœur Candide. Il lui dit tout d'abord: „ qu'el carnage avez vous

„ donc fait à l'Egliſe?" Elle lui repondit qu'elle n'avoit rien fait que par l'ordre de la Mere; que ce n'étoit point un carnage, mais une choſe juſte & raiſonable; que pluſieurs perſonnes de conſideration avoient ſouvent parlé à la Mere de ces figures, & s'étonnoient qu'elle ſoufroit dans l'Egliſe des repreſentations ſi ridicules & ſi infames: que de plus la Mere avoit bien intention de faire racommoder les piedeſtaux, qu'ils ſeroient encore plus beaux. Mais toutes ces raiſons ne purent apaiſer Mr. de la Charité: il declama encore plus fortement ſur ce que l'on avoit ôté la grande Vierge, ſans lui en demander avis; & il fit tant de bruit de cette affaire, & ſi long temps, qu'il en ennuia tout le monde.

Perſonne ne s'y intereſſa dans la maiſon, excepté les bonnes Meres, ſur le ſujet de la figure de la Vierge: parce qu'elles tenoient par tradition qu'il faloit ouvrir cette figure pour avoir de l'eau dans les tems de la ſechereſſe: mais la Mere les apaiſa bien toſt, en la leur faiſant porter dans une chapelle, où elles la prioient tant qu'elles vouloient, & où elles avoient plus de liberté de ſe divertir à conſiderer les petits mondes enfermez dans le corps de cette prodigieuſe Figure.

L'on fit encore quelques changemens à des tombes des anciennes Reines, que l'on recula un peu; & en le faiſant on trouva la Reine Jeanne d'Evreux & la Reine Bonne aſſiſes dans leurs ſieges, parées & leurs cheveux cordonnez d'or ſelon la coutume de ce tems là d'enterrer les Reines. Mais la ſurpriſe de cet evenement ayant porté à s'en aprocher un peu trop fort, le vent que l'on fit en s'aprochant fit reduire en pouſſiere ce que les yeux faiſoient croire avoir encore bien de la ſolidité: ce qui pouvoit donner des idées ſerieuſes du neant de la grandeur du monde, qui dans

le

le fond n'eſt jamais plus reelle, ni plus ſolide dans les vivans qui la poſſedent, qu'elle le paroiſſoit alors dans ces corps morts, qui en avoient eſté autre fois ſi environnez, & qui en portoient encore les marques dans l'obſcurité de tombeau. Mais Mr. de la Charité ne s'occupoit en toutes ces rencontres qu'à contredire, & à faire de grands bruits ſur ces petits ſujets.

Ce fut en ce tems là que l'on trouva les entrailles de Robert Frere de St. Louis, mort outremer à la guerre ſainte, auſſi fraiches & auſſi vermeilles & encore tout enſanglantées, & qui avoient une odeur douce & agreable comme celle des fleurs, quoi qu'elles ne fuſſent ni embaumées, ni parfumées. Elles étoient dans un petit cofre de plomb ſans couverture & ſans inſcription, ſi non qu'autour de l'arcade où eſtoit le coffre il y avoit ecrit ces paroles *Duc in altum.* On trouva auſſi dans cette arcade un autre petit cofre plein de fort belles reliques : mais les billets étoient tout mangez : en ſorte que l'on ne put lire les noms des Saints. Comme l'on doutoit de qui eſtoient ces entrailles, que l'on voyoit bien eſtre d'une perſonne ſainte & de marque, on fut chercher dans les archives, & l'on trouva qu'elles eſtoient de Robert d'Artois Frere de St. Louis. Elles furent ſix ſemaines dehors ſans perdre ni leur beauté, ni leur bonne ſenteur ; & on les remit dans la muraille comme on les avoit trouvées.

Mais il y eut une affaire bien plus ſenſible à Mr. de la Charité. Il y avoit deux Tours à Maubuiſſon. Le grand êtoit l'abord de tout le monde, & l'autre êtoit dans une ſale joignant celle où les Peres mangeoient, & les hôtes. Ces deux Tours n'êtoient point du tout reguliers ; le grand eſtant proche la grande porte du Convent, & ſi borné de toutes parts, qu'il êtoit impoſſible d'y

faire une chambre pour les Tourieres. Ainſi étant toujours ouvert, chacun du dehors qui venoit à Maubuiſſon y pouvoit parler aux Religieuſes comme bon lui ſembloit, & à toute heure & en tout tems; les hommes, les femmes, les enfans, les cochons de la baſſe cour, & toutes autres bettes y pouvoient entrer. Pour le Tour de la Sale, il étoit fait & ſitué enſorte que les filles voyoient & entendoient cauſer tout ceux qui y dinoient. C'eſt par là que pluſieurs ont entendu les contes que les Peres faiſoient d'elles les uns aux autres en dînant; & par ce moyen elles pouvoient avoir une libre communication non ſeulement avec les Peres, mais avec toutes les perſonnes qui venoient à la Sale.

La Mere avoit ſouvent parlé aux Peres de cette grande irregularité qu'elle portoit avec une extrême peine: mais comme elle ne leur deplaiſoit point, & qu'au contraire elle étoit un moien libre & propre pour faire leurs intrigues avec les quatre zelées, ils y trouvoient toujours des difficultez qui en reculoient l'execution, qu'ils faiſoient paſſer pour impoſſible. Ils diſoient, entre autres choſes, que pour mettre ce Tour en regularité, il le faloit entierement changer de ſituation, & faire du logement pour les Tourieres; & que tout cela alloit à de grands frais, & ſoufroit bien des difficultez, à cauſe des places bornées des autres bâtimens. Mais comme la Mere vit bien que ce n'eſtoit que pure défaite pour faire ecouler le tems, elle ſe reſolut de mettre ordre à cette irregularité de ſon autorité, ſans avis, ni conſeil des Peres. Elle pria beaucoup Dieu ſur ce ſujet, & dit enſuitte à la Sœur Candide qu'elle la prioit d'amaſſer tous les materiaux neceſſaires, ſans bruit, autant qu'il lui étoit poſſible: ce qu'elle fit aſſez aiſement: car il y avoit dans l'enclos de

gros

CHAP. XVII. II. Partie.

gros chênes, qu'elle fit abatre, & debiter en planches & colombages, des longueurs qu'elle avoit prises auparavant en secret: mais parceque Mr. de la Charité commençoit à se tourmenter de ce que l'on faisoit cela, elle lui fit dire par les Scieurs de bois, que la vieillesse de ces chênes les faisant pourir dans le cœur, si l'on attendoit encore, & qu'on differât de les abatre, ils ne seroient plus bons à rien qu'à brûler: qu'ainsi c'estoit un bon menage de les abatre, & que la Mere Candide en faisoit preparer de beaux ais pour quand on en aura besoin. Le bon homme se paya de cela & demeura en repos.

Les materiaux etant prets, Mr. Bourneau ne jugea pas qu'il falût prendre les ouvriers ordinaires de la maison; parce qu'ils étoient tous devouez à Mr. de la Charité. C'est pourquoi il prit des meilleurs de Pontoise. La Sœur Candide fit marché avec l'Entrepreneur nommé Maitre Ambroise, à cette condition qu'il mettroit tant d'ouvriers à la besoigne, qu'elle seroit faite en deux jours, & que dès le premier jour la clôture seroit en sureté. Le marché fut fait le soir, & dès le lendemain quatre heures du matin Mr. Ambroise amena trente maçons avec lui, sans compter les Charpentiers & les Menuisiers. Tous ces pauvres gens êtoient si ardens au travail que dès neuf heures du matin le mur etoit à bas, & le plan fait pour rebâtir. Cependant comme ces pauvres ouvriers alloient dîner, Mr. de la Charité aprit ce qui se passoit; il envoia aussitost querir les ouvriers, pour savoir qui leur avoit commandé de faire tout cela. Ils lui repondirent que c'estoit Madame, & que la Mere Candide leur donnoit toutes leurs mesures: surquoi il entra dans une colere furieuse. Ces ouvriers, qui ne le connoissoient point, bien effra-

effrayez vinrent en conter l'histoire à la Sœur Candide : elle les rassura, emploiant l'autorité de Madame, & leur disant que Mr. de la Charité etant malade, il ne pouvoit savoir ses intentions : mais la crainte les avoit si fort intimidez, qu'il sembloit que les bras leur manquoient, & ils ne pouvoient plus rien faire : aussi estoit ce le dessein de Mr. de la Charité en criant ainsi contre eux, de faire que l'ouvrage ne s'avançant point, il pût l'empêcher entierement par ses menus moyens. La Sœur Candide qui reconnut sa finesse, l'eluda, en faisant consoler ces pauvres gens par la Mere & leur rendant la vigueur par le vin qu'elle leur fit aporter pour boire chacun un coup. Et par ce moyen leur ayant rendu le cœur, ils avancerent tellement l'ouvrage, que dès le soir de ce jour même la clôture fut en sureté, & dès le lendemain neuf heures le grand Tour fut placé.

Mr. de la Charité envoia un homme en poste trouver en diligence Mr. de Chastillon eloigné de huit lieües de Maubuisson, pour l'avertir de ce qui se passoit, afin qu'il y vînt mettre ordre; puis lui même Abbé de la Charité se fit porter au parloir, demanda la Sœur Candide, & lui dit tout en colere: „par quel ordre faites vous „ tous ces ravages dans la maison? que voulez „ vous donc faire?" Elle lui repondit qu'elle ne faisoit rien que par ordre de la Mere. Ensuitte le voulant faire rentrer en raison, elle lui dit que ces Tours êtoient fort irreguliers ; que la Mere en avoit toujours eu beaucoup de peine ; que le grand Tour êtoit comme une rue exposée à tout allant & à tout venant ; que les hommes, les chiens, les cochons y entroient à toute heure. Surquoi Mr. de la Charité entrant encore en plus grande colere, lui dit: „ce sont là de beaux

„con-

„ contes à me faire; pour cela faut il abatre des „ maisons; & cela sans en rien dire aux Supe- „ rieurs, on vous aprendra à en user ainsi." Puis ajoutant toutes sortes de choses sans raison, il s'en retourna à sa chambre, & ne cessa tout le jour de crier contre la Mere & la Sœur Candide.

La Mere cependant demeuroit en tranquilité, & prioit Dieu, attendant le Superieur. Elle se doutoit bien qu'il ne manqueroit pas de venir, c'est pourquoi elle ordonna à la Sœur Candide de faire hâter l'ouvrage, lui disant qu'elle ne croyoit pas que Mr. de Chastillon fût si avant que de le faire defaire, mais que s'il le faisoit, elle se preparoit à lui repondre. Il arriva sur les neuf heures du matin, & fut au lieu des ouvriers pour voir s'il pouvoit entrer par quelque breche: mais ayant trouvé tout en clôture, il se fit ouvrir la porte, puis il envoia dire à la Mere qu'il l'attendoit au lieu où les ouvriers travailloient. La Mere s'y rendit aussitôt; & Mr. de Chastillon prenant sa grande mine, lui dit, après l'avoir salüée: „ Ma „ mere, voila bien de l'ouvrage fait en peu d'heu- „ res. Mon Pere, il falloit cette diligence pour l'in- „ teresst de la clôture, c'est ce qui nous a obligé de „ prendre cette quantité d'ouvriers." Il ne dit rien: neantmoins il paroissoit emu, & se faisoit instruire de tout le dessein par la Sœur Candide, sans dire une seule parole, faisant seulement des signes de tête, comme aprouvant le projet, ou au moins n'y voulant pas contredire. Pendant qu'il s'occupoit, la Communauté, contre sa coutume, s'assembla, & vint trouver le Superieur, sans estre mandée. La Mere se doutant que c'estoit un artifice de Mr. de la Charité, fit paroitre aux Sœurs une telle gravité, qu'elle leur fit juger qu'elle n'aprouvoit pas leur liberté: c'est pour-

CHAP. XVII.

II. Partie.

pourquoi la plus grande partie se retira. Les anciennes de l'intelligence de Mr. de la Charité demeurerent avec quelques autres pour oüir la reprimande qu'il leur avoit dit que Mr. de Chastillon feroit à la Mere. Cependant ce Superieur jouoit les ressorts de sa politique, tenant tous les esprits en suspens par les paroles d'aprobation & d'improbation, qu'il entremesloit sur chaque chose. Enfin après un assez long espace de tems il dit à la Mere d'un air de reprimande, qu'il n'improuvoit pas qu'elle mît ses Tours dans la regularité, mais qu'elle l'en devoit avertir auparavant; qu'il y eut avisé avec bon conseil, & qu'elle en eût pû avoir de meilleurs que ceux qu'elle avoit pris. La Mere voyant qu'il estoit en train de lui faire un petit Chapitre en presence des Sœurs prit la parole, & lui dit: „ mon Pere vous me permet-„ trez, s'il vous plâit, de vous dire, que je n'ay „ pas cru avoir besoin de votre permission pour „ mettre ces Tours en regularité; j'ai plutôt man-„ qué à differer si longtems à les y mettre, en ecou-„ tant trop les difficultez que l'on y mettoit, qui „ faisoient paroitre cette entrepriſe presque impos-„ sible; & cependant j'ai trouvé qu'elle estoit „ très aisée. Si vous eussies êté ici, j'aurois pû „ vous en parler, mais je n'ay pas trouvé qu'il fût „ necessaire de vous en ecrire, n'estant pas que-„ stion d'elever un batiment d'importance." Puis se tournant gravement vers les anciennes qui estoient demeurées, elle leur dit, „ Mes Sœurs „ retirez vous, s'il vous plaist, vous n'avez que „ faire ici:" ce qu'elles firent aussitôt. Monsieur de Chastillon cependant voyant bien que la Mere avoit esté surprise de sa reprimande publique, lui dit: „ ma Mere ce n'est pas que j'improuve le „ changement de vos Tours: mais il eut esté mieux „ de nous en avertir; vous auriez edifié vos Sœurs

par

„ par cette soumission & cette deference. Mon
„ Pere, repondit la Mere, vous n'ignorez pas que
„ les Sœurs abusent de tout, & se sentent tellement
„ autorisées, qu'elles mesusent de toutes choses."
Mr. de Chastillon sortit aussitost; & ayant dîné, il s'en retourna d'où il estoit venu. Pour Mr. de la Charité, il continua ses murmures, & donna dans la suite de nouveaux exercices de patience à la Mere, comme on verra dans les Chapitres suivans.

CHAPITRE XVIII.

Madame d'Argensoles vint à Maubuisson dans l'esperance que la Mere l'aideroit dans le dessein qu'elle avoit d'établir une maison à Paris ou à St. Germain. Lumiere particuliere que Dieu donna à la Mere sur ce sujet. Sa sage conduite dans cette affaire.

Mr. de Chastillon voyant qu'il ne pouvoit agir dans Maubuisson avec une pleine autorité, & que la Mere qui avoit une docilité prodigieuse quand il ne s'agissoit que d'elle même, avoit une fermeté extraordinaire quand il s'agissoit des interests de Dieu & de la Religion, il venoit bien souvent à Maubuisson, & il passoit son tems, (en attendant l'election d'un General) à aller de convent en convent visiter les Monasteres qui estoient sous son Vicariat, tant d'hommes, que de femmes; demeurant quinze jours à l'un, un mois à l'autre, selon qu'il le jugeoit bon. Mais il alloit souvent à Argensoles, où il estoit tout puissant: Mad. l'Abbesse fille de Mr. le Comte de Palluau êtant toute propre à Mr. de Chastillon: car elle estoit de Naissance, fort honnête

nête fille, d'une humeur douce; & ce qui estoi le meilleur, elle ne vouloit prendre aucun soin ni pour le spirituel, ni pour le temporel, laissan absolument le premier à la discretion des Confesseurs & du Superieur; & le second à celle du Procureur & de la Celeriere, & ne vouloit demeurer Abbesse qu'à cette condition.

Mr. de Chastillon allant en ce tems à cette Abbaye, trouva Mad. l'Abbesse toute malade & languissante; & parceque l'on attribuoit cela à la mauvaise situation du lieu, qui est fort marécageux, il lui conseilla de s'aller promener pour prendre l'air & recouvrir sa santé, & lui donna même la permission de mener quatre de ses Religieuses, dont l'une étoit fille de Mr. de Francine Fontainier du Roy. Ainsi Madame l'Abbesse sortit de son Monastere, & alla se promener dans les Monasteres de sa connoissance. Elle passa par Maubuisson, où elle avoit demeuré trois ans avant que d'aller prendre possession de son Abbaye, n'estant allors âgée que de dix sept ans, & Madame sa Mere étant bien aise que la Mere des Anges la formât un peu. Estant ensuite allée à Paris, elle vit le monde, reçut quantité de visites, & commença si bien à goûter l'air de Paris, que l'envie lui prit d'y bâtir une maison, ou si elle ne le pouvoit, de le faire au moins à saint Germain où la Cour estoit très souvent. Elle communiqua son dessein à Mr. des Pierres, & aux autres principaux de l'Ordre, & sur tout à son Superieur Mr. de Chastillon. Ils y entrerent tous facilement, & s'engagerent avec elle de chercher un lieu propre; & n'en trouvant pas à Paris, ils se transporterent à Saint Germain avec Madame l'Abbesse; & ayant trouvé une maison à vendre ils voulurent profiter de cette rencontre, & arrêterent aussitôt le marché. Mais parce qu'il faloit

payer

payer promtement les proprietaires, qui vouloient de l'argent comptant, Madame l'Abbeſſe ſe transporta à Argenſoles pour eſſayer de vendre quelque choſe pour cela, & diſpoſer doucement l'eſprit des Religieuſes: mais ſa Communauté lui reſiſta hautement. Cependant le Superieur lui donnoit de ſi grandes eſperances de gagner les Religieuſes, que ſur cette eſperance elle ſortit encore de ſon Abbaye, pour aller commencer ſon nouvel etabliſſement. Les Peres pour lui rendre l'entrepriſe plus facile, lui faiſoient eſperer qu'elle pourroit recevoir quelque fille de Cour, qui fourniroit à tous les frais: mais en attendant cette bonne fortune, il faloit vivre; & pour vivre, il faloit avoir de quoi, & cependant Madame n'avoit pas un denier aſſuré, & ſa Communauté étoit bien reſoluë de ne lui rien envoier. Dans cet embaras les Peres s'aviſerent de faire venir cette Abbeſſe à Maubuiſſon, accompagnée de quatre Religieuſes & de quelques Poſtulantes, priant la Mere de la recevoir pour quelques jours, en attendant qu'on eût des lits preparez pour accommoder la maiſon qu'elle avoit achetée à Saint Germain, qui n'eſt pas loin de Maubuiſſon. La Mere ſur cette propoſition ſe trouva d'abord embaraſſée; d'un coſté ne croyant pas devoir manquer à l'hospitalité, ſur tout avec cette Abbeſſe, avec qui elle avoit quelque liaiſon, à cauſe qu'elle avoit eſſayé de la former pendant les trois ans qu'elle avoit demeuré à Maubuiſſon: mais de l'autre coſté elle craignoit de s'engager dans une affaire qu'elle voyoit bien n'eſtre pas ſelon Dieu. Dans cette peine elle eut recours à la priere, demandant inſtamment à Dieu la grace de ſe conduire en cette rencontre avec ſageſſe & ſelon ſa ſainte volonté. On ne ſçait pas ce qui ſe paſſa entre Dieu & elle dans la priere: mais on ne peut douter qu'elle ne reçut

çut de lui même quelque communication & quelque lumiere particuliere sur ce sujet : car non seulement elle ne fut plus en peine de la maniere dont elle devoit agir, mais elle eut une assurance & une certitude que toute cette affaire iroit en fumée, & que Dieu dissiperoit ces desseins ; & elle l'assura toujours, nonobstant les aparences contraires.

Après avoir donc ainsi consulté la bouche de Dieu, elle vint d'un air tout degagé trouver la Sœur Candide ; & lui dit : „ ma Sœur vous scavez bien „ que Madame d'Argensoles doit venir ici dans „ trois ou quatre jours, & que les Peres s'attendent „ que nous lui aiderons à son établissement. J'ay „ pensé devant Dieu à cete affaire : mais plus j'y „ pense, plus je m'eloigne d'y contribuer le moins „ du monde : c'est un dessein bien mal pris & bien „ mal fondé ; je ne croy pas que Dieu le benisse ; „ je ferois grand scrupule d'y contribuer : Dieu „ nous garde d'oster aux pauvres les aumones que „ nous leur donnons pour les mettre à cet établis„ sement. Quand il n'y auroit que cela seul, qu'ils „ veulent par là s'aprocher de la Cour, qui est si „ dangereuse, je n'y pourrois pas contribuer. Ce „ ne sont pas nos affaires ; c'est pourquoy je ne „ dirai point mon sentiment à moins que l'on ne „ m'en parle : mais c'est à nous à voir ce que nous „ avons à faire pour ne pas nous y engager. Je „ suis surprise de ce que nos Peres portent cette Da„ me à une telle chose. Voila les beaux effets de „ la permission que Mr. de Chastillon lui a donnée „ de sortir de son Monastere ; si elle n'avoit point „ vû Paris, elle n'auroit jamais pensé à faire cet éta„ blissement : mais il ne réussira point ; je suis assu„ rée que les Peres n'auront point cette satisfa„ ction, & que cette entreprise se detruira d'elle „ même." La Sœur Candide surprise de l'assurance

avec

avec la quelle la Mere parloit, & qui paroiſſoit autant dans ſon air que dans les paroles mêmes, lui repondit que la choſe eſtoit trop avancée, pour croire qu'elle ſe romproit; que la clôture êtoit deja miſe dans cette maiſon & la cloche placée. Mais la Mere, ſans heſiter lui repartit: „ vous le „ verrez, ma Sœur, j'en ſuis comme aſſurée: mais „ cependant aviſons à ce que nous avons à faire: „ car n'êtant pas une œuvre de Dieu, je n'y veux „ pas contribuer, & je me tiendray toujours ferme, quoi que l'on m'en diſe." Puis elle ajouta, „ preparez donc des lits pour toute la compagnie: „ prenez ſoin de les faire bien traiter, mais en „ Hoteſſes ſeulement, c'eſt à dire avec honneur, „ ſans nulle familiarité, non plus que ſi Madame d'Argenſoles n'avoit jamais demeuré ici; „ qu'on les entretienne continuellement; qu'on „ les traite parfaitement bien, comme des perſonnes que l'on s'attend de n'avoir qu'un jour „ ou deux; qu'elles n'aillent point par la maiſon „ ſans être accompagnées de quelques Sœurs pour „ marque de reſpect & de ceremonie."

La Sœur Candide ayant reçû ces ordres, les executa ponctuellement. Madame d'Argenſoles vint donc à Maubuiſſon, & fut fort ſurpriſe de s'y voir reçûë & traitée de cette maniere. Comme elle ſavoit que la Mere avoit connoiſſance de ſon deſſein, & qu'elle avoit fait grand fond ſur l'aſſiſtance qu'elle esperoit de Maubuiſſon, elle fut fort ſurpriſe de ce que la Mere ne lui parloit de rien, & ne lui faiſoit nulle offre: cela la rendoit fort chagrine: mais la Mere le diſſimuloit. Cependant comme elle ſe doutoit bien que les Peres n'oſant lui parler à elle même, feroient parler la Sœur Candide pour ſonder par elle ſes ſentimens, elle la prevint la deſſus, & lui ordonna de prendre garde de ne ſe pas engager avec eux,

eux, mais à leur faire savoir, comme d'elle même, ce qu'elle avoit pu reconnoitre des sentimens de la Mere, leur conseillant de ne lui en pas parler; parce qu'elle prevoyoit bien qu'elle leur feroit des reponses qui ne les satisferoient pas. La suite fit bientost voir que la Mere avoit bien prevû. Mr. de la Charité par ordre des autres Peres demanda la Sœur Candide au Parloir, & la voulut persuader que c'estoit une bonne œuvre que d'aider cet établissement, il la pria d'en parler à Madame, & lui fit voir qu'elle pouvoit sans charge & sans peine assister cette petite communauté jusqu'a ce que l'on y eut reçu des filles qui y aportassent de quoi subsister, que la Mere faisoit bien d'autres charitez qui n'estoient pas si utiles. Puis entrant dans le detail, il lui dit, „ vous „ avez un grand potager, qui fournit des herbes, „ des racines, des artichaux, des asperges, des ci- „ trouilles &c. beaucoup plus que vous n'en de- „ pensez en la maison; & je vois que vous en don- „ nez quantité au voisinage; quand on en envoye- „ roit deux ou trois fois la semaine la charge d'un „ asne à St. Germain, cela ne vous incommoderoit „ nullement. Un muid ou deux de vin suffiroit „ pour une petite Communauté. Il ne faudroit pas „ non plus un grand blé, vous en avez toujours à „ vendre. Vous la pourriez encore aider de vos har- „ nois. Si Madame vouloit faire cette charité, elle „ feroit un grand bien, & vous pouvez le lui „ inspirer si vous voulez." La Sœur Candide lui dit que c'est ce qu'elle n'osoit pas promettre, qu'elle avoit reconnu que la Mere avoit trop d'éloignement d'aider Madame d'Argensoles dans cette affaire qu'elle ne croyoit point du tout selon Dieu : qu'elle savoit qu'elle estoit fort etonnée comment les Peres contribuoient à favoriser un tel dessein que celui d'aprocher des Religieuses

de

de la Cour: que ce n'eſtoit pas manque de charité que la Mere s'en eloignoit; puis qu'il ſavoit bien que depuis peu d'années elle avoit aſſiſté cette Abbeſſe dans ſa neceſſité, lui ayant aidé à rebâtir ſon dortoir qui avoit eſté brulé par quelque accident, & qu'elle ſeroit toujours diſpoſée à le faire quand les choſes ſeroient ſelon Dieu.

Mr. de la Charité laiſſa ainſi la Sœur Candide; & ayant fait ſavoir aux autres Peres cet entretien, ils n'inſiſterent pas d'avantage, jugeant bien qu'il n'y avoit rien à eſperer de la Mere. Et au bout de quinze ou ſeize jours ils porterent la Dame à ſortir de Maubuiſſon, & la menerent à ſon nouvel etabliſſement de St. Germain. Elle y demeura trois ou quatre ans avec grande peine, plaidant toujours contre ſa Communauté, qui s'y oppoſoit fortement, jusques à ce que la Celeriere ou la Prieure (car il ne nous ſouvient pas diſtinctement la quelle des deux) fille d'esprit & reſolüe, ſortit de ſon Monaſtere, & vint elle même au nom de la Communauté plaider en plein Parlement; & fit ſi bien que le Parlement jugea en ſa faveur, & ordonna à l'Abbeſſe par un Arreſt de retourner à ſon Abbaye d'Argenſoles avec les Religieuſes qu'elle en avoit amenées, & de vendre la maiſon de St. Germain, afin qu'il n'en fût plus parlé. Cet arreſt fut executé, & verifia la parole que la Mere avoit dite tant de fois, qu'elle êtoit aſſürée que cette entrepriſe ſeroit détruite. Nous avons appris par ma Sœur Françoiſe de la Croix de Barmontè, que les Peres ayant reconnu la faute qu'ils avoient faite de favoriſer cette Abbeſſe dans ſon deſſein, ſolliciterent ſecrètement contre elle, & la firent condamner à retourner à Argenſoles. En quoi ils la joüerent d'une maniere aſſez peu chre-

chretienne: car peudant qu'ils faiſoient ces ſollicitations au Parlement, ils lui faiſoient croire qu'ils parloient pour elle & pour ſoutenir ſon etabliſſement nouveau & Mr. des Pierres fut celui de tous qui ſçut mieux accorder le oüi & le non en cette rencontre, paroiſſant egalement ardent, quand il parloit à l'Abbeſſe, pour faire ſubſiſter l'Etabliſſement dont il avoit eſté le premier aprobateur, & quand il parloit à Mrs. du Parlement, pour les porter à le detruire. Mais enfin tout cela ne fit que contribuer à faire voir que la Mere avoit parlé par une lumiere ſurnaturelle, lors que contre toute aparence elle aſſuroit que cette entrepriſe ſeroit detruite.

CHAPITRE XIX.

Election du General de Ciſteaux. Les Abbez Reformez uſent d'adreſſe pour ſe le rendre favorable. Ils le previennent contre la Mere & le portent à faire la viſite reguliere. Traitement magnifique que Mr. de Chaſtillon lui fait faire par politique. Dieu ſe ſert de prieres de la Mere pour éclairer ce General qui devient admirateur de ſa vertu. Concluſion de la Viſite en faveur de la Mere contre l'attente des Peres.

ENfin après bien des intrigues de la part des Reformez & des autres, Mr. Vauſſin fut elu General de Citeaux. Il avoit eſté elevé dans la Reforme, & il avoit exercé depuis l'office de Prieur à Clervaux avec reputation d'homme de bien & d'honneur. Les Superieurs de la Reforme qui avoient fait les derniers effort pour empêcher cette election, & pour avoir un Ge-

General de leur parti, la voyant faite malgré eux, uſerent de tous les reſſorts de leur politique pour gagner l'eſprit de ce General. Ils lui temoignerent des deferences & des respects extraordinaires; ils lui communiquerent les affaires de leurs Maiſons reformées, & lui en dirent tout le foible, pour lui temoigner davantage leur confiance, & l'engager plus adroitement à entrer dans leurs intentions. Comme Maubuiſſon eſtoit leur premiere maiſon tant pour les richeſſes & l'ancienneté de l'Abbaye, que par le deſir ardent qu'ils avoient de s'en rendre les maitres abſolus, ils commencerent par elle à temoigner leur confiance au General, qu'ils previnrent étrangement contre la Mere, la Sœur Candide, Mr. Bourneau, Mr. Danloup, & le Medecin Mr. du Val, pour le porter à les faire tous ſortir de Maubuiſſon; afin que la Mere ne prît plus conſeil que d'eux. & ne ſe ſervît plus que des perſonnes qu'ils aprouveroient, & qui ſeroient de leur intelligence.

Pour venir à bout de ces grands deſſeins, & de pluſieurs autres qui tendoient tous à la même fin; ſçavoir, ou à les rendre maitres abſolus, ou au moins juges de l'adminiſtration du temporel & du ſpirituel de cette Abbaye, ils ſollicitterent puiſſamment ce General de faire une Viſite reguliere le plutoſt qu'il lui ſeroit poſſible dans cette grande Abbaye, afin, diſoient ils, d'etablir le bien & l'union qu'ils deſiroient, & qu'une moindre puiſſance que la ſienne ne pouvoit établir. Ce General, qui ne demandoit pas mieux que d'établir ſon autorité, accepta volontiers leur deference, moins pour les obliger que pour ſe ſervir ſoi même: & comme il ne connoiſſoit ni la vertu de la Mere, ni l'état de ſon Abbaye,

CHAP. XIX.

II. Partie.

il leur promit de bonne foi d'y agir conformément à leurs inclinations & à leurs desirs, qu'il ne presumoit pas estre injustes, au moins au point qu'il le reconnut depuis par l'examen des choses. Ainsi s'étant resolu de commencer ses Visites regulieres des Reformes par Maubuisson, il en marqua le tems à Mr. de Chastillon, qui agissant toujours fort humainement, voulut faire traiter ce General non en Abbé, mais en Prince, soit qu'il eût dessein de l'obliger par cette bonne chere, ou qu'il voulût lui étaler les richesses de leurs Maisons reformées; afin que le desir que ce General pourroit avoir de se rendre maître de ces grandes Abbaye, le portât à favoriser & les Vicaires & les Reformez. Quoi qu'il en soit Mr. de Chastillon écrivit à la Mere pour l'avertir de la Visite de Mr. de Cisteaux, & lui prescrivit d'une autorité absolüe comment elle le devoit traiter, lui disant en general qu'il estoit absolument necessaire pour le bien de tout l'Ordre de le faire avec magnificence. Puis il lui faisoit un detail de toutes les choses qu'il desiroit; sçavoir d'excellens vins, qu'il ordonna de chercher dans tous le pays, de poissons rares dans leur grandeur & leur espece, & encore de plusieurs sortes & en plusieurs sauces, des soles d'un prix excessif, des carpes d'une grosseur extraordinaire, des saumons frais &c. force oranges & citrons, & le reste à proportion. La Mere fut extrèmement surprise d'un tel memoire: mais Mr. Bourneau à qui elle l'envoia pour faire les empletes, le fut encore bien d'avantage; & non seulement il fut surpris, mais il fut tellement scandalisé de la conduite des Reformez envers leur General, qu'il ne put jamais se resoudre d'aller à Paris & ailleurs pour acheter & faire les empletes. C'est pourquoi la Mere fut obligée d'en prier Dom Paul

venu

venu exprès de la Charmoye pour la ſervir dans les facheuſes conjonctures de cette Viſite. Ce bon Religieux prit donc ce ſoin par affection pour la Mere. Il acheta des brochets de dix ou douze ecus piece, des carpes grandes de quatre francs piece. Enfin en ce que Mr. de Chaſtillon avoit marqué il y eut pour 140 livres de poiſſon en tous les deux voiages de Dom Paul à Paris: car il fallut y retourner une ſeconde fois pour traiter Mr. de Ciſteaux le dernier jour, où Mr. de Chaſtillon augmenta la magnificence, ſans compter le prix des oranges & citrons qui y eſtoient en abondance, & le vin, qui eſtoit très cher & du plus exquis & delicat que l'on put trouver.

La Mere cependant ſoufroit avec une peine extrême ces depenſes exceſſives, & ne pouvant, ſans cauſer beaucoup de trouble & de ſcandale, s'oppoſer en cela à la volonté de Mr. de Chaſtillon, elle ſe contentoit de gemir devant Dieu. Elle attendoit dans cet eſprit de priere, de componction & de ſoumiſſion à la volonté de Dieu, l'effet de toutes les grandes menaces que les Peres faiſoient depuis ſi long tems de ce General, dont, à les entendre, l'autorité la devoit accabler: ſe preparant à tout ce qu'il plairoit à Dieu de permetre. Mais Dieu, qui ne mépriſe jamais la priere des humbles, exauça bien viſiblement celle de la Mere & fit voir que le cœur des Rois eſt dans ſa main: car elle trouva Mr. de Ciſteaux tout autre qu'on ne l'avoit depeint: au lieu de ſe plaire à la bonne chere & au luxe de la table de Mr. de Chaſtillon, on trouva, qu'outre qu'il êtoit naturellement fort ſobre, il ſembloit affecter de ne point jetter la veüe ſur les viandes, d'en prendre très peu, ſans choix, & encore avec une certaine inquietude, & un certain air de mépris, qui faiſoit qu'à peine demeuroit il aſſis à

CHAP. XIX.

II. Partie.

table en mangeant le peu qu'il mangeoit. On sçut depuis par Dom Paul qu'il avoit fort bien discerné que cette chere si magnifique & si opulente, étoit un tour de la politique de Mr. de Chastillon.

Au lieu de cet homme terrible & plein de rigueur elle trouva un homme très moderé & très traitable. Il est vrai neantmoins qu'il estoit jaloux de son autorité, & que quand on la piquoit & qu'on l'interessoit par là, cette passion l'emportoit sur sa douceur naturelle qui estoit très grande.

Il arriva à Maubuisson sur la soir du dimanche gras; & ainsi il n'eut de tems ce jour là, que de salüer la Mere: ce qu'il fit avec toute la civilité & l'honneur possible. Il lui dit, entre autres choses, qu'il estoit ravi de commencer ses Visites regulieres par une maison où il estoit assüré qu'il ne trouveroit que des sujets d'edification; qu'il n'avoit point d'autre dessein que de seconder ses bonnes intentions, & semblables civilitez avec un certain air de bonté & de sincerité. Le lendemain après la Messe il visita le St. Sacrement, la sacristie du dehors, puis il entra pour visiter la clôture: ce qui dura jusqu'à son dîné, qu'il sortit. Après dîné il commença le scrutin par la Mere qu'il traita avec beaucoup de civilité & de respect. Il ecouta tout ce qu'elle lui voulut dire, si bonnement, que la Mere même en étoit surprise, ne trouvant rien moins en lui que la conduite rigoureuse & absolüe qu'on lui attribuoit, & de cet air imperieux des deux Abbez de Chastillon, le defunt & son Neveu. La Mere eut envie de lui parler à cœur ouvert, & neantmoins elle n'osa, ne le connoissant que depuis si peu & si imparfaitement. Ensuite il vit les autres Sœurs en grande diligence, les tenant toutes fort peu. Ainsi le rang de la Sœur Candide vint bien tost.

Il

Il la traita fort civilement, mais ſans s'ouvrir, quoi qu'elle tachât de le faire parler ſur les accuſations qu'elle ſçavoit que l'on faiſoit contre elle; & apres un bien peu de tems il la congedia, en diſant qu'il la reverroit lors qu'il auroit achevé tout le ſcrutin.

Il la demanda donc de nouveau, après avoir vû toutes les Sœurs du Chœur, & il lui dit, aſſez agreablement neantmoins, qu'il avoit de grandes plaintes contre elle; puis s'aſſeiant, & tirant de ſa poche un grand papier de trois ou quatre feüilles, il lui lut trois ou quatre chefs d'accuſation. Le premier, qu'elle avoit auné de la toile le jour de Sainte Caterine. La Sœur Candide lui dit que cela eſtoit vrai. Qu'une pauvre femme du voiſinage, dont le mari venoit d'eſtre pris par les Archers pour eſtre mené au Chatelet, l'eſtant venu trouver, & prier avec larmes de lui donner l'argent d'une piece de toile qu'elle lui avoit vendue; parce qu'elle vouloit partir toute la nuit pour aller ſecourir ſon mari, elle avoit cru que la charité l'obligeoit de ſatisfaire cette pauvre femme, & ainſi elle avoit auné ſa toile à quatre heures après midi du jour de Sainte Caterine, pour lui en donner le prix. Mr. de Ciſteaux ſatisfait ſur cet article vint au ſecond, qui eſtoit.

Qu'elle faiſoit entrer les Serviteurs les fêtes dans l'enclos pour chaſſer. Elle repondit que cela eſtoit encore vrai; parceque les lapins venant à ſe multiplier, perdoient tout dans le jardin & dans la pepiniere: ce qui avoit porté la Mere à lui ordonner de faire entrer les Serviteurs depuis leur dîné jusqu'à vêpres, afin qu'avec leurs furets ils depeuplaſſent l'enclos de ces lapins, au lieu d'aller faire la debauche. Mr. de Ciſteaux ſatisfait ſur ce ſecond article, vint au troiſieme, qui eſtoit.

Qu'elle ſe mêloit de faire des mariages. Elle

lui éclaircit encore ce fait; & il demeura plus que satisfait sur cet éclaircissement; & jettant son papier à terre avec un air d'indignation, il dit: „bagatelles, ma fille, bagatelles que tous ce-„ la, aussi ne vous en diray pas d'avantage." Puis s'apuyant sur la grille, comme pour parler plus serieusement & plus secretement, il lui dit: „ce „ n'est pas tout cela, ma fille, que j'ay à vous dire, „ mais c'est que j'aprens que vous n'aimez pas „ l'Ordre, & que vous n'aimez pas nos Peres." Elle lui repliqua, „„si je n'aimois pas l'Ordre, Monseig-„ neur, je ne me serois pas faitte Religieuse de l'Or-„ dre: mais je n'en aime pas le desordre." Mr. de Cisteaux repliqua, „ce n'est pas encore cela, ma „ fille, mais c'est que j'aprens que c'est vous qui at-„ tirez ici les Jansenistes, que vous entretenez Ma-„ dame dans les sentimens de Port-Royal, dont elle „ prend les avis par votre entremise: obligez moy „ dont d'ôter ce Port-Royal de l'esprit de Mada-„ me, obligéz l'Ordre, vous le pouvez si vous le „ voulez, on m'en à assûré: obligez moi je „ vous prie, ma fille, servez l'Ordre." La Sœur Candide lui repartit qu'il seroit bien difficile qu'une fille oubliât sa Mere; que la Mere êtoit Religieuse de Port-Royal. Mr. de Cisteaux surpris de cela, lui dit, „quoi Madame est Religieu-„ se de Port-Royal! oüi," Mr. repondit elle. Puis faisant une pause, il continua en disant, „ O cela n'importe, ma fille, mais obligez moi „ de faire ce que vous pourrez. J'aprens que Ma-„ dame à voulu faire une Coadjutrice de cette „ Maison de Port-Royal. Mr. des Pierres nous à „ fait grand plaisir de le detourner." La Sœur Candide repartit: „c'est à Dieu seul de juger ce „ qu'il a fait, Monseigneur, mais il ne le peut pas „ porter en Paradis: il faut qu'il fasse penitence en „ ce monde, ou en l'autre du mensonge & de la „ four-

„ fourberie dont il s'eſt ſervi pour rompre cette „ affaire." Elle lui conta toute l'hiſtoire raportée dans un des chapitres precedent. Mr. de Ciſteaux ecoutoit fort attentivement cette narration, puis il lui dit: „ quoi qu'il en ſoit, ma fille, il à obligé „ l'Ordre, & je vous prie de l'obliger auſſi, „ en faiſant tout ce que vous pourez pour éloig- „ ner les Janſeniſtes de cette Maiſon, & d'ôter „ de l'eſprit de Madame le Port-Royal. Vous „ le pouvez ſi vous le voulez, obligez moi en „ cela, & n'entretenez plus vous même ces „ gens." Elle lui repliqua qu'elle n'y pouvoit rien, qu'elle ne faiſoit que ce que la Mere lui commandoit. „ Mais ne lui obeïſſez point en cela, „ & en toutes choſes ſemblables, obligez moi, „ & tout l'Ordre." La Sœur Candide lui repondit en ſouriant: „ O Monſeigneur, je ne croy pas „ que votre Grandeur trouvât bon que je trans- „ greſſaſſe mes vœux: j'ai fait vœu d'obeïr à No- „ tre Mere jusqu'à la mort en tout ce qui ne ſera „ point contre Dieu." Il repondit agreablement, „ je vous en diſpenſe: il y a pluſieurs choſes ou „ vous pouvez prendre avis de nos Peres: allez „ ſouvent les voir, je vous en prie; & ſi vous les „ avez offenſé en quelque choſe, demandez leur „ en pardon, & aux Sœurs auſſi." Elle lui dit que ſi elle croyoit les avoir offenſez elle n'y manqueroit pas, mais qu'elle ne voyoit rien en quoi elle l'eut pu faire. „ Quoi qu'il en ſoit, ma „ fille, lui dit Mr. de Ciſteaux, je vous l'ordon- „ ne, obligez moi; que l'on voye que j'ay fait „ quelque choſe; allez ſouvent les entretenir. J'a- „ vois de grandes plaintes contre vous, & j'eſtois „ venu à deſſein de vous enlever: mais je ne le „ feray pas, Madame eſt trop bonne, je ſerois „ marri de lui faire ce deplaiſir: mais de votre „ côté faites quelque choſe pour contenter les

CHAP. XIX.

II. Partie.

„ Peres qu'ils voyent que je les ay servis.“ Elle lui promit de les aller voir souvent, & ayant reçû sa penitence, selon la coutume des Visites regulieres, elle le quita, & alla rendre compte de tout à la Mere, qui en rendit graces à Dieu. Il lui avoit donné comme un gage sensible que tout réussiroit bien, par un surcroît de confiance & de paix dans sa priere, qui pendant cette Visite estoit continuelle.

Cependant Mr. de Cisteaux se retira dans sa chambre, pour conferer avec les personnes qui l'accompagnoient dans cette action, pour voir ce qu'il avoit à faire. Ces personnes êtoient Mr. de la Charité, Mr. Bourgeois Abbé de l'Etoile, & depuis Abbé de la Charmoye, Docteur de Sorbonne, que Mr. de Chastillon & les autres avoient donné à Mr. de Cisteaux pour Assistant en sa Visite; parceque Mr. de Cisteaux l'aimoit, & qu'ainsi, il pouvoit les servir auprès de ce General, pour lui insinuer leurs desseins d'une maniere douce. Ils sçavoient d'autre part que la Mere l'estimoit par sa vertu, & parce qu'il êtoit fort attaché à la Doctrine de Saint Augustin. Ce fut lui qui prêcha une fois à Maubuisson. *Que Dieu par son juste jugement, avoit retiré le don de conduite de l'Ordre de Cisteaux.* Dom Chalmet Prieur de Royaumont, Dom Benin second Confesseur de Maubuisson, le Chapelain, & le Secretaire de Mr. de Cisteaux, fort bons Religieux & gens d'honneur; & le bon Dom Paul, qui estoit venu exprès de la Charmoye pour assister la Mere dans ce pressant besoin: ce qu'il pouvoit d'autant mieux faire que Mr. de Cisteaux le traitoit fort familierement.

Mr. de Cisteaux n'ayant voulu parler à aucune Religieuse après le scrutin, qu'il avoit fini par la Sœur Candide, les filles de l'intelligence des Peres ne lui purent faire leur requête: mais elles se ser-

servoient de Mr. de l'Etoile pour cela, qui pour obliger les Peres qui l'en avoient prié, s'en chargea & les fit au General, mais sans les apuyer beaucoup, ni insister dessus. La premiere requête qu'il lui fit de la part des filles, fut d'agréer, & d'ordonner par la Carte de Visite, qu'elles eussent des voix pour la profession des filles, les tirant par des pois & des feves selon la coutume des Communautez reglées, & contre l'usage de l'Ordre de Cisteaux, où cela ne se pratique point dans les Abbayes perpetuelles, à moins que l'Abbé volontairement ne veüille donner ce pouvoir aux Religieux. Cette proposition estoit tout à fait ridicule à faire à Mr. de Cisteaux, parce qu'elle faisoit contre lui, & qu'il n'avoit garde de permetre ou ordonner une chose qu'il n'avoit nulle envie d'établir dans les Abbayes, & qu'il êtoit sur tout bien éloigné de vouloir soufrir dans Cisteaux. Aussi fit il à cela une reponse aussi bonne que la demande: car pour toute reponse & toute resolution, il dit à Mr. de l'Etoile qu'il n'y avoit pas d'aparence d'employer des pois & des feves à tirer des voix; que l'on en avoit trop à faire en carême, qui êtoit tout proche, & qu'il les prioit de dire à ces bonnes Sœurs qui l'avoient chargé de cette requête, qu'elles se tinssent en repos; & cela d'un air & d'un ton qui disoit encore plus que les paroles, comme Dom Paul, qui estoit present, le remarqua, & le dit à la Sœur Candide.

Mr. de l'Etoile fit encore au nom des Religieuses plusieurs autres demandes à Mr. de Cisteaux, qu'il refusa toutes. Il ne voulut plus même retourner au Parloir, quelqu' instance qu'il lui en fit de la part des Filles. Il ne reçût pas plus favorablement la requête que Dom Benin lui fit avec grande ardeur, d'ordonner par sa Carte de

Visite que les Sœurs Converses passassent devant les Novices du Chœur; & même il ne put se rendre aux poursuites & aux instances qui lui furent faites de faire le scrutin des Sœurs Converses, quoi que ce soit la coutume, disant qu'il ne pouvoit pas s'amuser à parler à ces filles là. Neantmoins après de grandes sollicitations des Peres ayant apris de la Mere (à la qu'elle il avoit envoié demander si c'estoit la coutume) que l'on les entendoit toujours dans les Visites regulieres, il ordonna qu'on les lui fit venir au Parloir toutes ensemble. Ce qu'estant fait, il leur dit d'abord: „ mes Sœurs j'ay bien voulu vous voir, quoi „ qu'il ne soit pas necessaire, mais à condition pre- „ mierement que vous ne parlerez point de Mada- „ me, ni des Religieuses du Chœur, ni des affaires „ de la Maison; qu'avez vous donc à nous dire?" Ces pauvres Sœurs Converses se trouverent bien embarassées ne pouvant parler librement l'une devant-l'autre. Mr. de Cisteaux s'apercevant de leur embaras leur dit; „ parlez librement." Allors quelque unes instruites par les Peres lui dirent, „ Mon- „ seigneur, nous n'avons point de cellules, tout le „ dortoir estant plein." Il leur demanda, „ & où „ couchez vous? dans les grandes chambres, Mon- „ seigneur. Avez vous des lits comme les autres? „ manquez vous de quelque chose? Non, Mon- „ seigneur, dirent elles, nous ne nous plaignons pas „ de cela, mais"..... A ce *mais* voiant qu'elles vouloient dire des raisons, il coupa court, & leur dit; „ contentez vous, mes Sœurs, puisque vous ne „ manquez de rien, Madame est bonne & sage, & „ sçait bien ce qu'elle a à faire;" puis s'étendant sur la bonté de la Mere il leur dit: qu'elles êtoient trop heureuses d'avoir une telle Abbesse. Il n'avoit plus qu'un jour pour achever sa Visite selon la coutume de l'Ordre, qui ne veut pas que les Vi-

Visiteurs demeurent plus de trois jours au Convent, pour plusieurs bonnes raisons, dont l'une est parceque les petites Maisons ne peuvent porter les grands frais de ces Visites sans grande incommodité, sur tout quand c'est un General qui marche à grands frais. Mr. de Cisteaux avoit, quand il vint à Maubuisson un carosse à six chevaux, Cocher, Palfrenier, deux Postillons, quatre chevaux de selle, son homme de chambre, deux Gentils hommes, & & six Laquais, sans compter son Chapelain, son Secretaire, & les Abbez, qu'il avoit pris pour Assistans: & chaque Maison est obligée de defrayer ces Visiteurs, jusqu'à ce qu'ils soient arrivez à une autre Maison de l'Ordre, comme la Mere fit à Mr. de Cisteaux jusqu'à ce qu'il arrivât à Tresor.

N'ayant donc plus qu'un jour, il voulut menager son tems: mais il estoit accablé de l'importunité des Peres, qui ne voyoient aucun de leurs desseins executez, & qui voyoient la Sœur Candide, Mr. Bourneau & le Medecin dans le même etat qu'auparavant, sans que le General les eut chassez, selon leurs desirs. Ils redoublerent leurs poursuites, mais d'une maniere si pleine de passion & si peu raisonable, que Mr. de Cisteaux en fut tout scandalisé, comme il le temoigna à Dom Paul. Neantmoins pour les contenter, il parla à la Mere de quelques points, non par forme de conseil ou d'ordonnance, mais de simple proposition. Ce fut en cette maniere qu'il lui dit: „mais si vous trouviez bon de donner „ une Assistante à la Celeriere, comme par forme „ de deputée de la Communauté, pour leur rendre „ compte de tout, & prendre garde à leurs interests." Sur cela la Mere souriant lui dit: „je vous „ laisse à juger, Monseigneur, si nos Sœurs ne sont „ pas bien hardies de vous faire de telles propositions; est ce qu'elles se defient de moi?" Au reste cela ne vient pas d'elles, mais de ceux qui les

pouſſent & qui les excitent. On n'à qu'à ſe tenir en repos, vous verrez les Comptes, Monſeigneur, qui vous donneront connoiſſance de tout; & cela doit ſuffire. Il repliqua en ſouriant de même: „ Ne vous „ mettez pas en peine.“ Et lui fit entendre qu'il ne diſoit cela que par induction, & pour ſe delivrer des importunitez des Peres. Enſuite Mr. de Ciſteaux lui parla ſur la Sœur Candide, & lui dit que voyant les Peres ſi animez contre elle, il lui avoit conſeillé de les aller voir, & de les ſatisfaire en tout ce qu'elle pourroit. Il demanda ce que c'eſtoit que le Medecin, contre qui il avoit reçû de grandes plaintes. Il aprit que c'eſtoit un homme fort fidele, craignant Dieu, & habile dans ſon art. Enfin il l'entretint fort long tems ſur diverſes choſes avec grande douceur & civilité: mais la Mere ne s'ouvrit point, ſe contentant de l'eclaircir ſur ce qu'il demandoit, ſans faire aucune plainte des Peres & ſans parler de leurs intrigues. Le General ſortit d'avec elle, merveilleuſement edifié de ſa modeſtie, de ſa douceur, de ſon humilité, de ſa droiture: en ſorte qu'il ne s'en pouvoit taire, & en parloit à tout ceux qu'il voyoit. Au ſortir du Parloir il rencontra Dom Paul, à qui il dit: „ Ah! quelle digne Abbeſſe que nous avons „ ici!“ Puis ſe familiariſant avec lui, il lui dit: „ bien „ vous en a pris, que vous n'eſtes plus Procureur, „ j'aurois eu un bon Chapitre à vous faire. Quoi „ donc,“ Monſeigneur, lui dit Dom Paul, qu'avois-je fait? „ comment, dit Mr. de Ciſteaux, on „ dit que la Sœur Candide vous aimoit; parceque „ vous faiſiez tout ce qu'elle vouloit.“ Puis ayant raillé enſemble ſur la conduite des Peres, Mr. de Ciſteaux ajouta: „ j'avois un grand papier de plaintes „ contre vous, c'eſtoit grande pitié. Il ſemble qu'il „ ſeroit donc neceſſaire, repliqua Dom Paul, que je „ me juſtifiaſſe devant vous. O, non, repondit „ Mr.

„ Mr. de Ciſteaux, il n'en eſt pas beſoin, vous „ n'eſtes plus Procureur.“ Il lui dit enſuite qu'il avoit trouvé toute autre choſe dans la Maiſon que ce qu'on lui en avoit dit; que tous les ſujets de plainte du ſcrutin ſe detruiſoient l'un l'autre, & qu'il reconnoiſſoit même que toutes ces plaintes n'eſtoient que l'effet des intrigues des Peres.

La Mere etant donc ſortie d'avec le General lui envoia les Comptes de ſix années tant du revenu, que de la depenſe. Il les lut & les examina avec tant de plaiſir, qu'il ne voyoit qu'avec impatience, & ne mangeoit qu'à peine de la table magnifique de l'Abbé de Chaſtillon: au lieu de conſiderer & de loüer ces poiſſons rares & exquis, il ne ſongeoit qu'à admirer ces Comptes, & appeller tous ceux de ſa ſuite l'un après l'autre, pour les leur faire admirer, ſur tout ſon Secretaire, à qui il diſoit ſouvent: „Boucherat, mais voyez, „ venez voir: j'admire ici que l'on ne trouve rien „ pour les menus plaiſirs de Madame; elle fait „ quantité d'aumones, & ce ſont là ſes menus „ plaiſirs. Que voila des Comptes clairs & bien „ dreſſez!“ Ayant enfin paſſé beaucoup de tems à lire, à examiner, à loüer ces Comptes, il les ſigna, & les donna à ſigner à ſon Secretaire & à ſes Aſſiſtans.

L'Aprèsdiné il voulut aller à Pontoiſe voir la Mere Jeanne Carmelite Sœur du Chancelier; & on aprit depuis d'elle même, qu'il lui avoit fait de grandes louanges de la Mere & qu'il avoit fini ſon eloge par ces paroles: „Quelle digne Ab- „ beſſe! plût à Dieu qu'il y en eût pluſieurs de „ ſemblables! l'Ordre ſeroit bien toſt floriſſant.“

Mr. de Ciſteaux n'eſtant revenu de Pontoiſe que ſur le ſoir, il demanda auſſitoſt la Mere pour lui dire qu'il alloit faire ſa Carte de Viſite, pour conclure le lendemain de bon matin; parce qu'il

CHAP. XIX.

II. Partie.

vouloit aller coucher à Treſor, s'il y avoit moyen. Il convint avec elle de ce qu'il y devoit inſerer pour le bien de la Maiſon, ſans neantmoins trop choquer les Peres & lui fit agréer quelques points qu'il y vouloit inſerer pour les ſatisfaire, ou plutôt pour les amuſer; puis qu'en cela, comme il diſoit lui même, il ne faiſoit rien pour eux dans le fond. On verra ces points dans l'abregé de la carte de viſite que nous metrons dans le Chapitre ſuivant.

Il alla donc dreſſer ſa Carte au ſortir du Parloir, & l'envoya auſſitoſt porter à la Mere pour voir ſi elle la trouveroit bien. Elle la lût, & en fut ſatisfaitte. Mais pendant qu'elle faiſoit cette lecture, Mr. de Ciſteaux, on ne ſoit par quel mouvement, fit venir Mr. du Val Medecin, & lui parla d'abord aſſez rudement, lui reprochant qu'il n'avoit pas aſſez de ſoin des Religieuſes malades, & qu'il ſe laiſſoit gouverner par la Sœur Candide. Ce Medecin qui eſtoit un homme d'honneur, ſe trouva offenſé de cela, & lui parla tres fortement & tres judicieuſement, lui diſant, entre autres choſes, qu'il ſavoit ſon metier; qu'il n'eſtoit pas homme à ſe conduire par une fille, & qu'il n'agiroit jamais que par les mouvemens de ſa conſcience & les lumieres de ſon art, ſans prevention & ſans intereſt. Mr. de Ciſteaux voiant cette vigueur, changea ſa ſeverité en complimens, & lui recommanda le ſoin des malades.

La Mere s'eſtant rendüe à la porte des Sacremens, pour faire entrer Mr. de Ciſteaux, croyant que ſelon la coutume il feroit la concluſion de la Viſite au Chapitre, il lui fit dire par ſon Chapelain qu'il ne vouloit pas entrer, & que l'on s'aſſemblât à l'Egliſe à la grande grille du Chœur: ce qui fut fait. Mr. de Ciſteaux s'y ren-

rendit, il y fit faire la lecture de sa carte de Visite, puis il exhorta les Sœurs à s'avancer de plus en plus dans la vertu, & sur tout dans l'obeïssance, le respect, la dependance, l'affection filiale envers la Mere, dont il leur parla fort avantageusement; il fit entendre aux Peres & aux Sœurs qu'il n'avoit pas esté content de leurs plaintes & de leur conduite, en disant d'un ton qui marquoit l'emotion de son esprit: qu'il les prioit tous de vivre en paix, & d'agir sincerement, afin de ne pas ressembler aux corbeaux, qui baissent en criaillant (ce sont ses termes.) Après cela il sortit de l'Eglise, il alla dejeuner, & partit aussitost pour le Tresor, ou Dom Paul le conduisit. Pendant tout ce voiage il ne faisoit que parler des louanges de la Mere & il conserva tant d'admiration pour sa vertu, & d'indignation contre le procedé des Peres qu'aiant esté faire ses Visites regulieres en Auvergne, il en parla à ma Sœur Francoise de la Croix de Barmontè, pour lors en son Monastere de l'Eclache, lui disant en presence de plusieurs autres Religieuses, que les Peres de la Reforme êtoient d'etranges gens; qu'ils l'avoient porté à faire une Visite à Maubuisson, en lui faisant toutes sortes de plaintes contre une Religieuse, & que quand il estoit venu à l'examen, il n'avoit rien moins trouvé que ce qu'ils lui avoient dit; que l'Abbesse êtoit une sainte; que c'estoit une chose pitoiable que la division que ces Reformes mettoient dans leurs Maisons, & l'empire & la durété de leur conduite. Puis il ajouta: „je les connois, ma fille, je les con„ nois, ce sont gens pleins d'interest & d'artifi„ ces, il nè s'y faut jamais fier.“

CHA-

CHAPITRE XX.

Etonnement & consternation des Peres & des Sœurs de leur intelligence, voyant leurs desseins rompus. Charité & douceur extraordinaire de la Mere envers les uns & les autres. Ces Abbez irritent de nouveau contre elle ce General. Il Envoye un Commissaire. Sage conduite de la Mere dans cette affaire, ou elle est extraordinairement assistée de Dieu.

ABREGE DE LA CARTE DE VISITE.

NOus Frere Claude Vaussin Abbé de Cisteaux, Docteur de Sorbonne, Premier Conseiller du Roi en son Parlement de Bourgogne &c. Nous avons trouvé dans l'Abbaye de Notre Dame la Roiale de Maubuisson trente quatre Religieuses de Chœur, & douze Converses, y comprenant une Novice. Les quelles à notre grande consolation & satisfaction vivent dans l'étroite & exacte observance de notre Institut sous l'heureuse & tres sage conduite de Notre tres chere fille en N. S. leur Mere Abbesse, par la direction de la quelle l'Etat spirituel & temporel du dit Monastere, ainsi que nous l'avons reconnu par un serieux examen, & par la reddition des Comptes, & par la Visite des lieux & des bâtimens, est en si bon Ordre, que nous avons sujet d'en loüer Dieu &c. *

Il ne faut deja que lire ce celebre temoignage, pour

* Il faut comparer ce celebre temoignage avec les plaintes continuelles des Peres sur l'administration du temporel & la necessité de batir.

pour reconnoitre que Dieu en faveur de ſa ſervante avoit eclairé en cette occaſion ce General, pour discerner la verité, malgré les preventions que les Peres lui avoient données, car ils blâmoient inceſſamment la conduite de la Mere dans les mêmes points où Mr. de Ciſteaux l'admire. Pour les autres articles de la Carte, nous ne marquerons tout au long que ceux qui peuvent ſervir à juſtifier la Mere ou qui eſtant un fruit des importunes ſollicitations des Peres ont eſté cependant eludées par des gloſes ou des modifications adroites que le General eut ſoin d'y donner.

I. Article. Il les exhorte à continuer la celebration du divin Office, avec gravité, modeſtie, devotion &c.

II. Il les encourage à la pratique des exercices ſpirituels, & à la mortification interieure & exterieure.

Le III. Porte, que ſuivant le commandement du St. Concile de Trente, on donnera aux Sœurs trois ou quatre fois l'année des Confeſſeurs extraordinaires que la R. M. Abbeſſe choiſira de l'Ordre, s'il ſe peut, ou d'autres ſeculiers ou Reguliers, s'il n'y en a pas dans l'Ordre de propres. En quoi la R. M. pourra prendre l'avis des Confeſſeurs ordinaires du Monaſtere.

Mr. de Chaſtillon faiſoit un cas de conſcience important, de communiquer de ſa conſcience à des perſonnes du dehors, au moins ſans l'avis & l'approbation de lui & des autres Peres. Mr. de Ciſteaux ſemble les favoriſer beaucoup par cet article. Et cependant par un ſeul petit mot *elle pourra*, il les joüe, & laiſſe la Mere dans une entiere liberté.

Le IV. leur recommande le ſilence, ſur tout pen-

CHAP. XX.

II. Partie.

pendant l'Office; leur ordonne de mesler toujours dans leurs entretiens quelque chose de spirituel & d'edifiant. Il leur defend de s'entretenir des defauts les unes des autres.

Le V. Defend de donner l'entrée de la Clôture aux ouvriers, ni meme au Medecin, si ce n'est en cas de necessité: que nulle Religieuse ne parlera au dit Medecin qu'en cas de besoin; & que lors qu'elles pourroient aller au Parloir, elles iront l'y trouver, pour consulter leurs maux, accompagnées de l'Infirmiere, à moins que la Mere ne voulût prendre elle même cette peine.

Le VI. N'est qu'une repetition du second.

Le VII. Porte ces mots: encore que nous ayons reconnu par la Prieure & la reddition des Comptes, que nous avons aprouves & aprouvons, que le revenu temporel est regi avec fidelité, ordre & police, nous attendons neantmoins, pour un plus grand soin, que la Celeriere rendra compte generalement du bien & du revenu temporel de la Maison en presence de la R. M. Abbesse, la qu'elle y appellera cinq ou six des plus anciennes Religieuses, des plus experimentées & des plus intelligentes pour cet office.

On voit assez que cet article est donné à la passion des Peres, neantmoins Mr. de Cisteaux pretendit encore eluder leurs desseins, comme il le dit à la Mere en laissant le choix de ces prudentes Religieuses à sa discretion & à sa volonté.

Le VIII. Article. Est une exhortation à la Celeriere & à l'Infirmiere de seconder la bonté de la Mere pour les Sœurs en s'apliquant avec soin à tous leurs besoins, & leur parlant bonnement & charitablement, sur tout aux malades &c.

Le IX. Porte: Qu'and à la reception des Filles, la Mere Abbesse les proposera au Chapitre, puis les Religieuses du Chœur porteront leur avis

par

par écrit à la Mere Abbeſſe, la qu'elle enſuite agira comme il lui plaira, & neantmoins gardera l'avis des Religieuſes, pour eſtre preſentez à nous, ou au Superieur dans le tems de la Viſite.

On voit viſiblement que ce General elude tout les deſſeins des Peres en feignant de leur accorder quelque choſe: car ils vouloient que le ſufrage des Filles empêchat que la Mere ne ſuivît ſes lumieres; & Mr. de Ciſteaux remet l'excluſion ou la reception des Novices à la direction de la Mere après le ſufrage & nonobſtant le ſufrage. Ils vouloient que ce ſufrage ſe donnât par des pois & des feves, afin que l'on ne connût point quelles des Religieuſes ſeroient pour ou contre les Novices: & Mr. de Ciſteaux ordonne que ce ſufrage ſe donnera pas écrit.

Et pour ce qui eſt de cette repreſentation d'avis à la prochaine Viſite, il ſemble qu'elle peut avoir deux faces. C'eſt une pure moquerie au regard du deſſein des Peres, puis qu'en attendant le tems de la Viſite, où les billets devoient eſtre repreſentez, les Novices pouvoient eſtre non ſeulement ſorties ou profeſſes, mais mortes & enterrées. Mais c'eſt une prevoyance ſage pour des Abbeſſes moins ſages que la Mere des Anges & qui auroient le même pouvoir. Car le Superieur voyant les avis des Religieuſes favorables ou non favorables aux Filles, auroit droit de ſçavoir des Religieuſes les raiſons qui les avoient portées à exclure ou à recevoir les Filles contre le ſentiment de l'Abbeſſe; & après cette connoiſſance, de remedier aux defauts qui pourroient être cauſe de ce mauvais choix, ou dans l'Abbeſſe ou dans les Religieuſes, comme l'intereſt, la paſſion &c.

Pour le X. Article, non ſeulement Mr. de Ciſteaux ne donna pas rang aux Sœurs Converſes devant les Novices de Chœur, ſelon la priere de

de Dom Benin, mais il les mit après les Postulantes du Chœur. Je laisse à juger combien cet article fit mal au cœur au bon Dom Benin, quand il l'entendit lire.

XI. Est une exhortation aux Sœurs de rendre à la Mere Abbesse l'affection, le respect, la reconnoissance de sa bonté & charité maternelle &c.

Le XII. Regarde la charité que les Confesseurs doivent avoir pour les filles, & le soin qu'ils doivent prendre pour leurs ames; & la soumission respectueuse &c. des Religieuses envers les Confesseurs.

Le XIII. Ordonne la lecture de la Carte de Visite aux quatre tems.

Le XIV. Leur recommande de beaucoup prier Dieu, pour l'Eglise, l'Etat, l'Ordre de Cisteaux &c.

Ces Ordonnances de Mr. de Cisteaux, ni tout ce qu'il avoit fait dans la Visite, n'ayant rien qui favorisât les desseins des Peres, tous leurs grands projets & leurs grandes menaces de l'autorité du General s'etant évanoüies, & venües sans effet, ils furent tous fort mal contens, mais sur tout Mr. de Chastillon & Mr. de la Charité. La conduite de la Mere avoit esté hautement loüée par la bouche du même General, par le quel ils s'estoient vantez de l'humilier & de l'opprimer. La Sœur Candide, Mr. Bourneau, Mr. du Val n'étoient ni chassez, ni en plus mauvais poste qu'au paravant. Ce renversement de desseins mit les Peres & les quatre anciennes de leur intelligence dans une confusion grande & fort visible. Il sembloit qu'ils ne sçavoient plus quelle contenance tenir: & cette confusion, si elle ne fut pas salutaire pour eux, parce qu'elle ne les changea pas, fut utile pour la Maison, qu'ils laïsserent quelques mois en repos. Cependant la Mere, qui voyoit que

que le doigt de Dieu venoit d'agir en sa faveur, en disposant la cœur de Mr. de Cisteaux si favorablement pour elle & si peu favorablement pour les Peres non seulement fut humble dans sa prosperité, mais cette humilité augmenta sa charité & sa douceur envers ceux & celles qu'elle voyoit ainsi humiliez, par le renversement du dessein qu'ils avoient de l'opprimer par la venüe & l'autorité de Mr. de Cisteaux. Bien loin de se prevaloir de ce bon succès, & d'agir avec plus d'autorité & de hauteur, comme n'ayant plus rien à craindre, ou de vouloir faire sentir aux personnes qui l'avoient affligées ce qu'elles avoient fait, jamais elle ne parut plus humble & plus moderée. Il sembloit qu'elle eût honte de voir la confusion des autres; elle tâchoit de les epargner en tout, les traitant plus ouvertement, plus cordialement, plus familierement, sans jamais leur parler, ni de près, ni de loin de la Visite, ni de tout ce qui s'estoit passé, epargnant leur honte, & la couvrant de telle sorte par son extrême bonté, qu'il sembloit qu'elle voulût la leur faire oùblier, & leur ôter le souvenir de tous les sujets qui les devoient couvrir de confusion devant Dieu & les hommes.

Mais comme ces Mrs les Abbez avoient peu ou point de cet esprit charitable & chrêtien de la Mere, ils ne purent demeurer plus de trois ou quatre mois sans remuer, & sans donner à la Mere de nouveaux exercices de patience. Dom Benin recommença à parler aux Filles, des contestations du tems, & à leur faire des monstres de tous ceux qu'il apelloit Jansenistes. Les autres Peres ravis de le voir ainsi soulever les esprits sous ce pretexte, le rendirent si hardi par leur aprobation, que contre son naturel & sa coutume, il ne tint plus conte des remontrances de la Mere: ce qui la fit resoudre avec le conseil de Mr.

CHAP. XX.

II. Partie.

Mr. Retart & autres amis, de chercher le moyen de le faire ſortir de Maubuiſſon, ſans trop choquer Mr. de Chaſtillon. Pendant que l'on attendoit une occaſion favorable pour cela, les Abbez de Chaſtillon, de Pierres, de la Charité &c. en trouverent une de ſatisfaire leur paſſion.

Mr. de Ciſteaux eſtant revenu à Paris après les Viſites regulieres des Monaſteres de Bourgogne, d'Auvergne &c. ces Mrs. tacherent de le broüiller avec la Mere afin, comme Dom Paul l'aprit d'eux mêmes au College où ils faiſoient le complot, ou de l'opprimer par la puiſſance du General, s'ils ſe trouvoient cette fois favorable à leurs deſirs, ou, s'ils voyoient que ſon eſprit ne ſe portât pas à ſuivre leur paſſion, de feindre de l'adoucir après qu'ils l'auroient aigri; afin au moins de montrer à la Mere qu'elle avoit beſoin d'eux & de leur credit auprès du General. Mr. des Pierres eſtoit le plus engagé dans ce complot, & travailloit auſſi le plus à aigrir Mr. de Ciſteaux.

Après avoir bien medité par quel pretexte ils pouroient en venir à bout, ils choiſirent ce lui du Janſenisme, & perſuaderent à Mr. de Ciſteaux qu'il êtoit de ſon honneur de faire paroitre ſon autorité pour éloigner de Maubuiſſon ces Gens, & pour obliger la Mere d'y faire prêcher les Jeſuites. Et pour embaraſſer d'avantage la Mere & engager le General à ſoutenir ce qu'il auroit entrepris, ils lui perſuaderent de donner ſon frere Jeſuite pour Predicateur à Maubuiſſon l'Avent & le Carême alors prochain, afin de faire la planche aux autres Peres de la Compagnie. Ce General qui êtoit paſſionné pour ſon autorité, entra facilement dans leurs propoſitions, & ordonna au Prieur de Royaumont, nommé Mr. Chalmot, de dire de ſa part à Mr. de Maubuiſſon, que pour pluſieurs bonnes raiſons il deſiroit lui

lui donner ſon frere Jeſuite pour prêcher l'Avent & le Carême prochain, qu'il la prioit de l'accepter, & qu'elle en recevroit du contentement. La Mere fit reponſe au Prieur qu'elle s'eſtoit engagée avec le R. A. des Pierres pour l'Avent & le Carême, & qu'ainſi elle ne pouvoit penſer à un autre; qu'elle le prioit de faire ſes très humbles excuſes à Mr. de Ciſteaux. Mais parceque ce Prieur ne faiſoit que paſſer & s'en retournoit droit à Royaumont, la Mere ecrivit elle même deux jours après, au General, avec toutes les marques poſſibles de reſpect & d'honneur, ne lui allegant à deſſein d'autre raiſon du refus qu'elle faiſoit de recevoir ſon frere le Jeſuite pour Predicateur, que ſon engagement avec le R. A. des Pierres, croyant qu'elle detourneroit ainſi le deſſein du General ſans le bleſſer. Il y a aparence que s'il avoit eſté ſeul, cela auroit eſté ainſi: car il demeura ſatisfait un peu de tems. Mais Mr. des Pierres travailla à l'irriter; & lui & les autres porterent ſous main M. des Pierres à repreſenter à Mr. de Ciſteaux qu'il ne pouvoit, à cauſe de ſes grands emplois, ſatisfaire à la promeſſe qu'il avoit faite a Madame de Maubuiſſon de precher l'Avent & le Carême prochain, & à le prier de lui donner lui même un autre Predicateur: ce que Mr. des Pierres ne manqua pas de faire. Le General ayant reçu cette lettre, & eſtant animé par le Peres ecrivit à la Mere une lettre fort civile, par la qu'elle diſſimulant la ſienne, il lui diſoit qu'il avoit apris par le Prieur de Royaumont que ſon engagement avec le R. A. des Pierres l'avoit portée à lui refuſer le Predicateur qu'il lui avoit offert; que cette raiſon eſtoit fort juſte en elle même, mais qu'elle ne ſubſiſtoit plus; parceque le dit R. A. des Pierres êtoit ſi occupé dans ſes importans emplois pour le bien de l'Ordre,

CHAP. XX. II. Partie.

dre, que lui etant impossible de s'acquiter de sa promesse envers elle, il s'en estoit dechargé sur lui; le priant d'y satisfaire, en donnant lui même un Predicateur à Maubuisson. Que pour cet effet il la prioit de recevoir la personne qu'il lui avoit fait proposer, qui assûrément la satisferoit: l'assurant qu'il s'abstenoit de lui parler de ses bonnes qualitez à cause de l'étroite proximité qu'il avoit avec lui. Il temoignoit à la fin de sa lettre à la Mere brièvement, son estime pour sa vertu & son affection tres sincere à son service. La Mere ayant reçû cette lettre, discerna fort bien que Mr. des Pierres avoit agi par concert avec les autres Peres: mais elle le dissimula, & fit reponse à Mr. de Cisteaux que l'engagement avec le R. A. des Pierres avoit bien esté une cause de son refus, mais qu'elle n'avoit pas esté la seule, ni la plus importante, en ayant d'autres considerables qui ne lui permetoient pas de recevoir pour Predicateurs les Peres Jesuites, & qui l'obligeoient, pour ne leur donner pas entrée, de refuser une personne pour qui elle ne pouvoit avoir que du respect, à cause de l'alliance qu'il avoit si etroite avec lui Mr. l'Abbé de Cisteaux. Les Peres qui estoient toujours au guet, se servirent aussitôt de ce second refus pour piquer ce General par l'endroit où il estoit le plus sensible. Ils lui dirent que cela estoit un mépris visible de son autorité, qu'il ne devoit pas soufrir. Cette pique l'échaufa, & le fit resoudre, contre son naturel, de l'emporter par violence. Il envoya à Maubuisson Mr. l'Abbé de St. Maurice Religieux de la Reforme, en qualité de Commissaire deputé de sa part, avec une lettre adressée à la Mere, par la quelle il lui defendoit, sous peine de desobeïssance, de prendre à l'avenir ni Predicateurs, ni Confesseurs, s'ils n'estoient envoyez de

de sa part: & de plus il lui ordonnoit que si tôt la presente reçûë, elle eût à faire assembler la Communauté au son de la cloche, afin que le Commissaire fit lecture aux Sœurs d'une lettre qu'il leur ecrivoit. CHAP. XX. II. Partie.

Mr. de St. Maurice, suivant cet ordre, vint à Maubuisson, où il arriva à l'issüe du dîné. La Mere dont il avoit esté toujours particulierement ami, ne pensant à rien moins qu'à la qualité de Commissaire, & à la commission avec la quelle il venoit cette fois, le fit monter au Parloir pour le saluer à son ordinaire. Elle l'entretint quelque tems fort bonnement; & en suite lui demanda par forme de discours le sujet de son voiage. A cette demande il se declara, & lui dit qu'il estoit envoyé de la part de Mr. de Cisteaux pour lui rendre une lettre; & en disant cela, sans lui rien dire d'avantage, il la lui passa. La Mere la prit, & sans songer à rien lui dit: „ mon Pere je „ m'en vais à la conference, je la liray & vous re„ verray après." L'Abbé ne lui repondit rien, & prit congé d'elle. La Mere au sortir du Parloir, ayant lû lâ lettre, fut fort surprise. Elle s'en alla à l'Eglise prier Dieu, & se resolut sur le champ de se defendre. Elle voyoit l'importance de l'affaire, qui sembloit demander qu'on prît de grandes mesures; & neantmoins elle ne pouvoit avoir conseil aussi promtement qu'il estoit necessaire. Cependant elle ne fit paroitre ni trouble, ni alteration. Elle fut seulement à sa chambre montrer à la Sœur Candide la lettre de Mr. de Cisteaux, & lui ordonner d'envoyer sur le champ prier Mr. Retart de lui amener bon conseil: ce que la Sœur Candide executa sur l'heure, envoyant le pauvre Louis, qui courut de toute sa force, dans l'esperance d'avoir un petit gâteau; & Mr. Retart ayant receu le message, amena à

CHAP. XX. II. Partie.

Maubuiffon Mr. de Machy Prevoſt, Maire, & aucien Juge de la Ville, le meilleur conſeil de Pontoiſe & fort homme de bien. Mais quelque grande que fût cette diligence, la Mere ne put prendre conſeil avant de retourner au Parloir, où le Commiſſaire l'attendoit avec grande impatience, voulant executer promtement ſon ordre. Ainſi elle n'eut recours qu'à Dieu, & ne reçût lumiere que de lui. Mr. de Saint Maurice ne parla plus en ami : mais ſans faire aucune civilité, lui commanda de la part de Mr. de Ciſteaux de faire aſſembler les Sœurs pour leur faire lecture d'une lettre du même Reverendiſſime. La Mere lui fit reponſe, que ne ſachant pas ce que contenoit cette lettre, elle ne pouvoit en faire la lecture à la Communauté, avant que de s'eſtre donnée l'honneur de repreſenter au très Reverendiſſime General ſes raiſons, & pour cela elle lui demandoit du tems. Le Commiſſaire: „je n'ay point „ de tems, Madame, à vous donner: je vous „ commande de faire tout preſentement ſonner la „ cloche.“ La Mere: “mon Pere, je vous demande du tems pour ecrire à mon Superieur. „ Je ne vous en donneray point, Madame: mais „ je vous commande, ſous peine de desobeïſſance, de faire ſonner la cloche. La Mere, „ Mr. je vous demande du tems.“ Le Commiſſaire: “Madame, je vous reïtere le commandement de notre Reverendiſſime & je vous declare „ que ſi vous n'y obeïſſez je vous traiterai en desobeïſſante. La Mere: Mr. je ne desobeïs point. „ je demande du tems pour écrire.“ Le Commiſſaire: „Madame, ne penſez point vous diſpenſer d'obeïr: car j'ay ordre de paſſer outre, „ nonobſtant oppoſition quelconque.“

Un quart d'heure ſe paſſa en discours ſemblables, la Mere repetant toujours la même choſe, pour

pour mettre Mr. de Saint Maurice dans ſon tort & hors d'état de verbaliſer & prendre avantage de ſes paroles; Lui au contraire la traitoit toujours incivilement & durement; & après bien des menaces, il conclut, en diſant: „Madame, „ puisque vous eſtez desobeiſſante, vous ſerez „ traitée comme telle; bongré malgré j'executeray „ mon ordre, & je ferai aſſembler la Communauté," il ſe retira ainſi. Cependant la Sœur Candide, qui eſtoit cachée derriere l'ecran, craignit que Mr. de Saint Maurice, qui eſtoit jeune & naturellement plein de feu, dans le deſir ardent d'obeïr à quelque prix que ce fût à ſon General, ne fit effectivement apeller les Sœurs à la grille du Chœur, & qu'il n'ordonnât à quelqu'une de ſonner la cloche, pour lire enſuite ſon ordre dans l'Egliſe (ce qui eſtoit très facile & ce qu'il eſſaya de faire eſtant allé attendre les Sœurs dans l'Egliſe à l'heure que l'on descendoit du Dortoir pour aller à Nones, & s'eſtant mis à crier tout haut: „ Mes Sœurs, Mes Sœurs „ de la part de Monſieur de Ciſteaux aſſem„ blez vous.)" C'eſt pourquoi la Mere pour prevenir cet accident, ordonna à la Mere Prieure de ſe tenir à la porte de l'Egliſe quand les Sœurs descendroient du Dortoir pour faire l'Office, & de les faire paſſer promtement ſans qu'aucune s'arreſtât, quelque bruit que l'on pût entendre dans l'Egliſe du dehors, & de faire la même choſe au ſortir de l'Office. La Prieure executa ponctuellement cet ordre. Monſieur de Saint Maurice apella effectivement les Sœurs: mais comme elles ne connoiſſoient pas ſa voix, & que d'ailleurs la Prieure les faiſoit paſſer en diligence, ce moyen ne réuſſit pas au Commiſſaire. La Mere fit plus, elle fit dire aux Charetiers qu'ils n'entreroient pas ce jour là, craignant que le

CHAP. XX. II. Partie.

Commissaire ne prît occasion de leur entrée pour executer son ordre, comme en effet il en avoit intention. Elle ordonna aussi à la Touriere de ne point repondre au Tour: ce qu'elle executa. Ainsi Monsieur de Saint Maurice ne sachant plus que faire, demanda la Mere une troisieme fois au Parloir, pour reïterer ses commandemens & ses menaces en presence de Mr. de la Charité & de Dom Benin. Ces deux Confesseurs exhortoient la Mere d'obeïr, lui disant qu'elle ne scavoit pas ce qui pourroit arriver si elle demeuroit dans l'opiniâtreté: qu'elle auroit un jour regret de n'avoir pas suivi leur conseil: qu'elle ne sçavoit pas avec quelle rigueur les Generaux traitent ceux qui refusent de leur obeïr. Ils y ajouterent une infinité d'autres choses, chacun selon son genie: car l'Abbé de Saint Maurice parloit toujours hautement & avec chaleur; Monsieur de la Charité plus en ami, mais grossierement & avec une emotion incivile; & Dom Benin, doucement, & en disant de petites raisons qui lui étoient proportionnées. Mais la Mere demeura toujours egalement immobile, ne changeant ni d'esprit, ni de visage, ni de ton, ni de reponse, demandant toujours du tems.

Surquoi Monsieur de Saint Maurice prenant la parole lui dit. „ Madame c'est la Sœur Candide „ qui vous porte à agir ainsi; elle est assez chargée, „ elle n'a pas besoin de se charger d'avantage: nôtre „ Reverendissime est assez informé d'elle, il lui se„ roit bon de n'y rien ajouter." La Mere: „ Mon„ sieur, ce n'est point la Sœur Candide, c'est moi „ qui vous parle." Le Commissaire: „ Madame, je „ vous reitere le commandement que je vous ay „ fait de la part de Monsieur de Cisteaux, d'assem„ bler les Sœurs au son de la cloche." La Mere: „ je „ vous demande du tems pour ecrire." Le Commissaire

missaire: „Madame, je vous declare que je ne vous „ en donneray point, j'ai ordre de Monsieur de „ Cisteaux de passer outre à l'execution; nonobstant opposition quelconque: que si vous ne „ faites votre devoir en rendant obeïssance, je „ vous traiteray en desobeïssante. Je m'en vais „ verbaliser, & vous verrez ce qui vous en arri„ vera." La Mere: „Monsieur, faites tout ce „ qu'il vous plaira: mais je vous demande du tems „ pour ecrire à mon Superieur."

Aussitôt le Commissaire se retira dans la Chambre de Monsieur de la Charité pour faire son Procez Verbal. La Mere de son côté crut devoir ecrire à Monsieur de Chastillon ce qui se passoit. Elle avoit apris de Monsieur de Saint Maurice même qu'il estoit sorti du College presqu'en meme tems que lui, pour aller proche Maubuisson à six lieües de Paris: ce qui lui fit juger qu'elle pourroit aisement lui écrire, & recevoir sa reponse le jour même, ou au moins le lendemain. Comme elle achevoit sa lettre, Monsieur Retart & Monsieur de Machy arriverent. La Sœur Candide aussitôt leur raconta en bref tout ce qui s'estoit passé, & comment la Mere avoit agi. Et sur ce recit, la Mere entrant au Parloir, Monsieur de Machy lui dit: „Madame, „ nous venons d'entendre le recit de tout ce qui „ se passe, & je vous puis assûrer que quand vous „ auriez eu tous les conseils de Paris, vous n'au„ riez pas pu mieux agir: mais ces bons Peres „ n'entendent rien aux affaires, & pensant faire „ votre procès, ils font le leur. Vous ne refusez „ voint d'obeïr, vous demandez seulement du „ tems pour écrire à votre Superieur: c'est ce „ qui ne peut se refuser en justice; & ce refus „ seul sufiroit, s'ils vouloient intenter action, „ pour les faire condamner & perdre leur pro-

„ cès ; parce qu'il paroitroit evidemment qu'ils „ agiroient par passion, dans une chose qu'ils „ ne peuvent selon le droit exiger de vous, „ particulierement en ce qui regarde les Con- „ fesseurs. C'est pourquoi je vous conseille de „ tenir ferme comme vous avez commencé. Si „ après avoir écrit à votre General, il plaident „ contre vous, ne vous en mettez point en pei- „ ne, ils se feront condamner : car ils sont mal „ fondez. Ils se font tort par leurs procedures. „ Je m'en vais trouver ces Messieurs, ils ne sça- „ vent pas que je suis ici ; & ainsi je pouray fai- „ re l'ignorant du fait.

Aussitôt Monsieur de Machy fut à la Chambre de Monsieur de la Charité, comme pour lui rendre visitè, ainsi qu'à son ami. Le Commissaire y faisoit son Verbal : ces Peres le saluerent ; & Monsieur de la Charité lui dit : „ Ah ! Mon- „ sieur je suis bien aise que vous soyez venu, vous „ donnerez bon conseil à Madame. " Monsieur de Machy : „ hé quoy ! Madame a-t-elle quelque „ affaire ? " Monsieur de la Charité : „ oui, Mon- „ sieur & une affaire importante. " Monsieur de Machy : „ Quoi donc ? " Monsieur de la Charité : „ Monsieur, c'est que Monsieur de Cisteaux „ que vous savez bien estre nôtre General a en- „ voyé exprès Monsieur de Saint Maurice que „ voici, portant commission de faire assembler „ les Sœurs au son de la cloche, pour leur faire „ lecture d'une lettre fermée de son sceau : mais „ Madame ne veut pas soufrir cela. Depuis „ midi nous sommes à lui conseiller d'obeïr ; „ elle refuse toujours : c'est qu'elle n'a pas de „ bon conseil, vous pouvez lui en donner, „ Monsieur ; elle ne sçait pas ce qu'elle fait : car „ c'est un General qui veut estre obeï, il n'y a „ point de quartier : à moins que d'obeir, on

„ se

„ se met en de terribles affaires. C'est pourquoi, „ Monsieur, je vous prie de lui donner bon con- „ seil: „ Monsieur de Machy:" Mais Monsieur „ vous me surprenez ; de quoi est il donc ques- „ tion?" Monsieur de la Charité: „ Monsieur c'est „ qu'elle refuse d'obeïr au commandement qu'on „ lui fait d'assembler la Communauté au son de la „ cloche," Monsieur de Machy: „ mais il faut „ que Madame ait de bonnes raisons pour faire un „ tel refus: que dit elle?" Monsieut de la Chari- „ té: „ Elle ne dit point de raisons, elle demande „ toujours du tems pour ecrire à Monsieur de Ci- „ steaux?" Monsieur de Machy: „ mais lui refu- „ sez vous cela?" Le Commissaire: „ Oüi, Mon- „ sieur parceque mon ordre porte de passer outre „ à l'execution des volontez de Monsieur de Ciste- „ aux, nonobstant opposition quelconque?" Mon- „ sieur de la Charité: „ cela n'est il pas bien fort, „ Monsieur. Elle a grand tort de resister?" Mon- „ sieur de Machy: „ mais Monsieur il me semble „ que je comprens bien l'affaire? Monsieur de „ Saint Maurice vient portant commission de la „ part de Monsieur de Cisteaux, qui lui fait un „ commandement: mais je ne voy pas (comme „ vous le dites) qu'elle desobeisse, vû que vous di- „ tes en même tems qu'elle ne répond autre „ chose, si non qu'elle demande du tems pour „ écrire à son General avant l'execution de son „ ordre. Si elle ne dit que cela, cela ne s'apelle „ pas desobeir. C'est pourquoi prenez garde, „ Messieurs à ce que vous faites: vous ne lui „ pouvez refuser du tems; & s'il faloit plaider, „ vous en seriez repris en justice: car en justice „ on ne refuse jamais d'ecouter les parties; on „ leur donne tout le tems pour se justifier & se „ defendre, quand ils en demandent. Cela me- „ me s'accorde aux plus criminels; qu'un hom-

CHAP. XX.

II. Partie.

„ me soit à la potence, la corde au cou, si vous
„ voulez, s'il demande du tems pour parler à
„ son juge, le boureau lache la corde, & l'on
„ est obligé de lui faire cette justice. A plus for-
„ te raison la devez vous faire a Madame qui
„ est une personne irreprehensible en toutes cho-
„ ses & l'edification de tout le païs ; & qui a
„ d'autant plus de droit de la demander, que
„ Monsieur de Cisteaux paroît juge & partie.
„ Vous vous perdez Messieurs de la traiter ainsi ;
„ & cela me surprend.

L'Abbé de la Charité & les autres ayant oüi parler ainsi Monsieur de Machy, ils cesserent de le prier de conseiller Madame, & il se retira d'avec eux: Ils estoient fort étourdis, & cesserent de verbaliser. Après soupé l'Abbé de Saint Maurice Commissaire vint au Tour dire à la Celeriere qu'il attendoit la lettre que Madame vouloit écrire à Monsieur de Cisteaux. La Sœur vint faire son message; & la Mere lui ordonna de dire à Monsieur de Saint Maurice qu'il y avoit des Domestiques à la Maison pour porter sa lettre, & qu'elle le remercioit. Sur cette reponse cet Abbé partit de Maubuisson dès le point du jour du lendemain, & s'en retourna à Paris. On a sçû depuis qu'il a esté fort faché d'avoir pris cette commission, qui lui convenoit bien mal, etant ami de la Mere & Abbé reformé. Mais il estoit encore jeune, sans grande experience, & il avoit une forte passion de gagner le General: ce qui le rendit plus hardi que les autres, qui se menageoient mieux, & qui cependant se servoient de lui pour satisfaire leurs passions. Il fut aussi extrèmement blâmé de cette affaire de tous les Religieux de l'Ordre qui n'estoient pas de l'intrigue des Abbez des Pierres, de Chastillon &c. car pour ceux ci, ils le soutinrent toujours.

Cepen-

CHAP. XX. II. Partie.

Cependant la Mere se trouvant obligée d'ecrire à Monsieur de Cisteaux, & jugeant l'affaire de grande importance, fut bien aise d'avoir avis de la Mere Angelique: mais elle se trouva embarassée, n'ayant personne capable de faire un tel message, c'est à dire fidele & intelligente: car elle ne se servoit alors que du pauvre innocent *Louis:* ce que Monsieur Retart voyant, il s'offrit lui même de grand cœur, & partit aussitost ayant pris un cheval à Pontoise. Il fut en telle diligence, qu'il arriva à huit heures du soir à Port-Royal de Paris, où il fit le recit de toute l'affaire à Monsieur de Singlin & aux Meres, qui pour ce sujet s'estoient assemblées au Parloir. On jugea qu'il êtoit de la derniere importance d'ecrire à Monsieur de Cisteaux, & chacun de son costé prenant la plume, se mit à écrire. Les lettres se trouverent fort differentes, & pour le stile, & pour la maniere de prendre l'affaire. La Mere Angelique n'avoit presque fait qu'un memoire, son discours estoit peu lié & sans ordre: mais elle alloit au fond, & prenoit l'affaire dans le fort. La Mere Agnés crût qu'il faloit temoigner d'extrêmes respects, civilitez & deferences au General, & qu'en même tems il êtoit bon de lui dire tous les faits des Jesuites à Maubuisson, qui obligeoient la Mere de ne leur y pas donner entrée: ce qui estoit hors de saison. Pour Monsieur de Singlin, voyant que les deux Meres avoient esté plus diligentes que lui, il ne voulut point montrer ce qu'il avoit fait, & le jetta au feu. On se mit de nouveau à examiner l'affaire, & comme chacun l'envisageoit fort diversement, les sentimens furent toujours fort differens: mais celui de la Mere Angelique êtoit le meilleur. Ainsi Monsieur Retart prenant les lettres de nos Meres, partit de Port-Royal en

CHAP. XX. II. Partie.

nuite, & revint toute la nuit à Maubuisson où il arriva presque au point du jour. Neantmoins, comme il étoit important que les Peres ne s'aperçûssent pas que l'on avoit pris avis de dehors, il ne voulut point paroitre, mais donna le paquet à un ami de la Mere pour lui estre rendu.

Pendant que l'on deliberoit ainsi à Port-Royal la Mere estoit à Maubuisson dans de profondes Prieres, demandant à Dieu avec un esprit d'humilité & de foi sa lumiere & son secours. Et après sa priere elle se mit elle même à faire une lettre, suivant la connoissance qu'elle avoit des choses & les lumieres que Dieu lui donnoit; prevoyant bien que les Meres de Port-Royal, ne voyant les choses que de loin, & connoissant moins l'esprit des Peres, ne prendroient l'affaire qu'assez superficiellement. Elle jugea qu'au lieu de tous ces complimens, il faloit temoigner au General une grande fermeté, & qu'elle ne pouvoit s'assujetir à un joug inoüi pour une Abbesse, qui étoit de dependre de lui pour le choix des Confesseurs, des Predicateurs & des Directeurs de la Maison: ce qui faisoit l'essentiel de la commission de Monsieur de Saint Maurice. Et quand à la reception des Peres Jesuites, qui n'estoit dans l'esprit des Abbez qu'un incident & un accessoire pour venir à leur fin principale, qui estoit d'eloigner de la Mere toutes les personnes de confiance, elle jugea qu'il valoit mieux engager Monsieur de Cisteaux à demander lui même les raisons qu'elle avoit de ne les pas vouloir soufrir, que non pas de les lui dire d'abord: ce qui l'auroit piqué & aigri. La Mere ne se servit donc point des Lettres de Port-Royal: mais elle envoia la sienne, qui dans toute la civilité & l'honnêteté possible, faisoit fort bien entendre au General qu'elle n'etoit par disposée à subir ce joug, qui n'al-

n'alloit pas seulement à dependre de lui pour le choix des Confesseurs & des Predicateurs, mais encore à être obligée de faire lire des lettres à sa Communauté, sans sçavoir ce qu'elles contenoient, & qui pouvoient soulever les esprits, & que si elle étoit attaquée, elle se defendroit, quoi qu'avec grand regret. Elle lui representoit combien ce qu'il vouloit établir étoit capable de troubler les Communautez, & de nuire aux ames. Et quant aux Jesuites, elle disoit qu'elle avoit de tres bonnes raisons de ne leur pas donner l'entrée à Maubuisson; qu'elle estoit disposée à les lui dire quand il lui plairoit de les sçavoir; & qu'elle estoit assurée que lors qu'il les sauroit, il avoit trop de justice pour ne pas aprouver son refus. Enfin cette lettre estoit si bien prise & si bien faite que l'on y voyoit visiblement l'assistance de l'esprit de Dieu. La Mere l'envoya par le Gardebois, qui lui estoit fort fidele, & lui ordonna de prendre garde qui seroit avec Monsieur de Cisteaux quand il la lui presenteroit, & quelle mine il feroit.

Le garde porta donc la lettre, & trouva Monsieur de Cisteaux seul. Il lût la lettre, & parut un peu ému en la lisant: neantmoins il ne dit pas un seul mot: mais après s'estre promené deux ou trois tours dans sa Chambre en rêvant, & comme un homme agité, il demanda d'un ton ému de l'encre & du papier, & écrivit ces motz tout crûment & sans preface, ni suite. „Je veux „ savoir ce que les Peres Jesuites ont fait chez „ vous." Et donna ce billet au Garde, sans dire autre chose. Pendant que le garde faisoit son message à Monsieur de Cisteaux, la Mere reçût reponse de Monsieur de Chastillon, & elle reconnut visiblement que la politique dominoit en lui au dessus de toute consideration, & que tou-

te l'affection qu'il temoignoit à son service & à celui de la Maison, n'estoit que des paroles de civilité & de compliment: car au lieu d'en donner la moindre preuve dans une occasion aussi extraordinaire & aussi importante, il lui manda sechement qu'il n'etoit point d'humeur de se commettre avec un General dans le commencement de son gouvernement; que cela n'estant pas bon à l'Ordre, elle fit ce qu'elle jugeroît bon estre, qu'il ne s'en vouloit pas mêler. Quelque connoissance que la Mere eut de Monsieur de Chastillon, elle ne put s'empecher d'estre surprise de son procedé: & la sincerité de son cœur ne lui eut jamais permis de soupçonner que la grande affection que ce Superieur lui temoignoit fût aussi foible qu'elle le parut dans cette rencontre. Elle montra cette lettre à la Sœur Candide, en lui disant: „ voyez ce que nous devons attendre du secours de Monsieur de Chastillon, on „ connoit ses amis dans le besoin : cela nous „ fait voir que nous ne nous estions pas trompées à croire qu'il estoit du concert des Peres „ dans cette affaire, & qu'il s'estoit à dessein „ eloigné de Paris. Mais Dieu nous aidera par „ sa grace pour sortir de cet embaras, sans l'assistance de ce Superieur; je l'espere tres assurément.

Dans cette conjoncture le Gardebois arriva aportant la reponse de Monsieur de Cisteaux, qui portoit simplement, „ je veux scavoir pour quel „ sujet vous refusez les Peres Jesuites.“ La Mere fut bien aise de cela, & fit reponse: que puis qu'elle se trouvoit obligée par son commandement de lui decouvrir ce qu'elle tairoit à tout autre de la conduite de ces Peres, elle le faisoit sincerement en lui disant que ces Peres avoient troublés, & par des voyes tout à fait irregulieres,

l'esprit d'union, de simplicité & d'obeïssance dans les Religieuses, entretenant à son insçû des intelligences au dehors par des trous de muraille, & autres voies etranges, avec de jeunes Religieuses, leur parlant souvent par ces trous, les entretenant dans l'esperance de leur faire avoir des Abbayes & des Prieurez. Que tout ce commerce ayant duré long tems, avoit enfin esté decouvert par des gens d'honneur du voisinage, qui ayant vû souvent parler des Jesuites par des trous dans un lieu fort écarté, en vinrent avertir: ce qui l'avoit obligée de faire reboucher ces trous, & faire perquisition pour reconnoitre celles qui estoient de ces intrigues. Que celles qui en estoient ayant reconnu leur faute, & satisfait à Dieu & à la Communauté par la penitence estoient encore en vie, & assez bien disposées pour lui rendre compte de tout naïvement, & l'assurer de la verité du fait, s'il en doutoit encore.

Ainsi Dieu dissipa tous les desseins des Peres par la sage conduite de la Mere qu'il assista dans toute cette grande affaire d'une lumiere fort extraordinaire. Monsieur de Cisteaux cessa entierement de la poursuivre. On aprit depuis par Dom Paul qu'il avoit regret de l'avoir entreprise, & qu'il avoit eu peur de ce que la Mere lui avoit fait entendre dans sa lettre; que si elle etoit attaquée, elle se defendroit; par ce qu'il craignoit furieusement les procez. Et à la seconde Visite il en fit une maniere d'excuse à la Mere la priant d'excuser ce qui s'estoit passé avec Monsieur de Saint Maurice, & de le traiter en ami comme auparavant.

CHAPITRE XXI.

Dom Benin sort enfin de Maubuisson. Dom Vivant sage Religieux est donné à sa place. Histoire etrange de l'emportement des Peres pour opprimer le Garde-bois fidele à la Mere. Elle dissipe encore leur violence par sa sagesse. Conduite furieuse de Dom Charles, de Monsieur de la Charité, & de Monsieur des Pierres.†*

NOus avons vû dans les Chapitres precedents les peines que Dom Benin avoit faites à la Mere en soulevant contre elle les Filles sur le sujet de la doctrine, & les divers moyens dont elle avoit usé pour le reprimer & pour obliger Monsieur de Chastillon de le renvoyer. Le dernier, qui fut de n'y plus aller à confesse, lui réussit: car les Sœur s'etant aperçuës de cela en firent du bruit, & elles ne manquerent pas de demander les unes après les autres à la Sœur Candide: „ A „ qui va donc notre Mere à confesse, elle ne va „ plus à Dom Benin?" A quoi elle repondoit, selon ce que la Mere lui avoit ordonné, qu'elle pensoit que le sujet êtoit qu'elle estoit mécontente de lui: mais à qui elle alloit, c'est ce qu'elle ne savoit pas. Cela ne manqua pas d'estre raporté à Monsieur de Chastillon, qui crut d'une part ne devoir pas laisser à Maubuisson un Religieux contre le gré de la Mere & qu'il estoit plus avantageux pour son honneur de le congedier par lui même, que d'attendre que la Mere lui

* Que l'on appelloit Dom Catois avant qu'il fut Abbé.
† Que l'on appelloit Dom Jean Rouët avant qu'il fut Abbé.

le lui fit faire; & craignant de l'autre qu'elle ne prît pour son Confesseur Monsieur Retart, comme elle faisoit en effet secretement; il se hâta de retirer Dom Benin. Pour mieux couvrir ses intentions, il dit à la Mere qu'il avoit besoin de ce Religieux dans son Abbaye; qu'il jugeoit bon de l'y renvoyer après une si longue absence, & un si long sejour à Maubuisson, où il avoit esté à lui même & hors des observances; qu'il la prioit d'y consentir. La Mere lui repondit qu'il en pouvoit disposer, qu'elle y consentoit. Monsieur de Chastillon signifia donc à Dom Benin qu'il vouloit qu'il sortît de Maubuisson, & qu'il retournât à Chastillon. Mais ce bon homme siflé par le conseil de Monsieur de la Charité, & fortifié par son exemple, refusa de sortir, & soutenoit que la Mere n'avoit plus de droit de le renvoyer après l'avoir gardé six ans. Il pretendoit même qu'il n'estoit plus obligé d'obeïr à son Abbé après avoir esté si long tems hors de son convent, sur tout en estant sorti par le commandement de l'Abbé son predecesseur, & non par le sien. Il fut même jusqu'à ce comble de hardiesse de menacer hautement d'intenter procès contre son Abbé & contre la Mere sur ce sujet. Monsieur de Chastillon fut un peu embarassé de cette resistance, & neantmoins il le fit retirer en diligence; & peu après sa sortie il l'envoya Prieur à Royaumont. Il donna à sa place pour Confesseur Dom Vivant jeune Religieux de la Reforme de Cisteaux, fort bon Religieux, homme d'esprit & d'honneur, & d'une honnête famille de Dijon. Il ne demeura qu'un an à Maubuisson; parce qu'il reconnut les intrigues des Peres contre la Mere & qu'il n'y voulut pas participer, en ayant horreur, comme il le disoit souvent lui même. C'est pourquoi il lui demanda son congé au bout d'un

CHAP. XXI. d'un an, un mois seulement avant sa sortie de Maubuisson.

II. Partie. La sortie de Dom Benin ne fut pas un petit coup pour Monsieur de la Charité. Car l'ayant voulu porter à entreprendre de demeurer contre la volonté de la Mere, & cette entrepriſe ayant mal réussi, cela interessoit le dessein qu'il avoit de l'emporter lui même, pour demeurer à Maubuisson contre son gré, & contre tout ce qu'elle lui pouvoir dire pour le congedier. Ses mauvaises humeurs augmenterent ; il estoit toujours en colere, & il cherchoit toujours de nouveaux sujets d'affliger la Mere, & de lui oster les personnes de confiance & pour eloigner generalement tous ceux qui l'incommodoient. Le Gardebois fut le premier qui ressentit les effets de sa colere. Jamais il n'avoit pû gagner, ni corrompre ce fidele Serviteur, & se persuadoit que la Mere & la Sœur Candide s'en servoient dans la conduitte du temporel, & lui faisoient faire en secret tout ce qu'elles vouloient. Cela fachoit fort l'Abbé, & il y avoit long tems qu'il cherchoit à prendre sur ce bon Garde nommé Jean Munier autrement Carouge : mais il ne trouvoit rien que des raports peu importans, qui se détruisoient les uns les autres, quand on venoit à les éclaicir. Les Payſans, & les autres qui ne l'aimoient pas à cause de sa grande fidelité, faisoient souvent des raports de lui à l'Abbé, qui ne les faisoit pas valoir chacun en particulier, parcequ'ils estoient trop peu de chose : mais il les recuilloit, & en faisoit un amas, qu'il faisoit fondre de fois à autre sur le pauvre Carouge, qui en auroit esté souvent accablé, si la Sœur Candide ne l'eût secouru. Mais tout cela n'adoucissoit pas le coeur de Monsieur de la Charité, qui estoit toujours prest de chasser, de faire châtier, &

CHAP. XXI.

II. Partie. 1647.

& même de faire pendre le pauvre Carouge s'il eut pû. En voici une etrange preuve.

Dom Nicolas Religieux de la Charmoye vint à Maubuiſſon vers le Carêmes de l'an 1647. à deſſein de voir la Mere & de la porter à lui donner de quoi reparer un Hermitage fort joli, tout proche de ſon Monaſtere, & dont il avoit le ſoin. Comme il avoit eſté autre fois Confeſſeur & Procureur, & Monſieur Bourneau n'eſtant plus à Maubuiſſon, & faiſant ſeulement les affaires que la Mere avoit à Paris, elle pria ce Religieux d'aller à Peraucourt vendre les bois taillis, comme on avoit coutume d'en vendre tous les ans cent arpens en Juſtice. Ce Pere vendit preſque tout à huit marchands, à condition qu'ils oteroient les ſouches mortes d'un petit canton, où il'y avoit eu des lapins qui avoient fait mourir presque tout le bois. Ces marchands couperent dont tout l'hiver leur bois, & enſuite ſe mirent à oter les ſouches mortes, ſuivant leur marché. Mais il arriva qu'en les arrachant, ils en arracherent auſſi de vives, ſoit par malice ou par mégarde. Monſieur de la Charité trouva cette occaſion fort favorable pour opprimer le Garde, voulant le faire reſponſable de tout les d'egâts que les marchands avoient faits, pretendans que c'eſtoit à lui à y prendre garde, & de les empecher d'arracher ces ſouches vives; & cela eût eſté aſſez plauſible ſi Carouge eût negligé d'y veiller. Mais la Sœur Candide aprit qu'il le faiſoit de tout ſon pouvoir, & qu'il ſe fatiguoit extrèmement pour cela: mais n'ayant qu'un corps, il ne pouvoit eſtre qu'à une place: & ainſi pendant qu'il prenoit garde à la coignée de l'un, celle de l'autre emportoit une ſouche vive ſans qu'il le pût voir. Mais cette juſtification n'accommodoit pas Monſieur de la Cha-

Charité, qui vouloit à quelque prix que ce fut rendre le Garde coupable. C'est pourquoi il cherchoit par tout de quoi le charger: Et enfin il crut l'avoir trouvé. Car une mechante femme ayant appris ces recherches, vint trouver Monsieur de la Charité, & lui dit qu'elle sçavoit bien que Carouge s'estoit accommodé par argent avec les marchands pour les laisser faire; que c'estoit lui qui faisoit ruiner les bois de Madame; qu'il faisoit bien d'autres choses, & qu'ils etoient plusieurs temoins qui deposeroient contre lui; qu'il avoit derobé des fagots, & qu'il avoit fait boire les Charetiers pour leur faire porter ce bois la nuit à sa Maison. Il n'en falut par d'avantage à Monsieur de la Charité pour faire le procès à Carouge. Il l'entreprit sans en parler à la Mere pour cela, n'y ayant point alors de Procureur à Maubuisson, il se servit de Dom Charles qui estoit venu à Maubuisson passer quelque temps par visite. C'estoit un jeune Religieux sans experience, ardent, & zelé au dernier point, & qui croyoit simplement tout ce que Monsieur de la Charité lui disoit. Ce fut par son ordre qu'il parla à la Sœur Candide des desordres que les Marchands faisoient aux bois avec le contentement de Carouge qui s'entendoit avec eux. La Sœur Candide ayant raporté cela à la Mere, elle lui ordonna de prier Dom Charles de se transporter sur les lieux pour en reconnoitre la verité. Il alla dire cette commission à Monsieur de la Charité, qui en fut ravi; & pour mieux faire ses affaires, il lui dit d'attendre pour l'executer un jour des plaids, que l'on tient toutes les semaines une fois. Dom Charles attendit à ce jour, & prit avec lui Dom Vivant pour l'accompagner, mais sans lui rien dire de son dessein. Estant arrivé au Vilage, il alla droit

à

à l'Hotel Seigneurial de Maubuiſſon, où l'on tenoit les Plaids. Il preſenta ſa requête en qualité de Procureur de Madame, pour que la Juſtice ſe transportat à la Maiſon du Gardebois, pour la viſiter & informer du vol des bois que l'on avoit apris qu'il avoit fait porter chez lui de nuit, & de ce qu'il s'étoit accommodé avec les Marchands pour ruiner avec eux les bois de Madame. Les Officieres de la Juſtice voyant la requête dreſſée au nom de Madame & faite par ſon pretendu Procureur, ne pouvoient faire autre chôſe dans cette premiere inſtance que d'obeir à leur Dame. Le Juge ordonna donc que la viſite ſeroit faite à la fin de l'Audience. Ils s'aperçut bien neantmoins qu'il y avoit de la paſſion dans Dom Charles, qui ſe portoit partie, ſans aveu, contre l'ordre de la Juſtice: mais il ne pouvoit que faire lui parlant au nom de Madame. Dom Charles requit de plus de ces Meſſieurs, que les marchands fuſſent ſommez de comparoitre en juſtice pour repondre de leurs faits. Auſſitôt on leur envoia à tous des Sergens; & les plaids finis, le Prevôt, le Lieutenant, le Procureur de la Seigneurie, & le Greffier, avec tous leurs Sergens, ſe transporterent à la Maiſon de Carouge, qui cependant gardoit les bois, ſans ſonger à rien moins qu'à ce qui ſe faiſoit chez lui.

Les gens de Juſtice viſitant les lieux bas de la Maiſon trouverent un chariot pour le fumier rangé en un coin; ſur quoi Dom Charles voulut faire commencer le Procès Verbal, comme êtant fait, diſoit-il, du bois des ventes: mais ces Meſſieurs de la Juſtice le lui refuſerent long tems, ne pouvant ſe reſoudre à mettre ce charge-hote dans un Procès Verbal, comme un vol: mais Dom Charles, au nom de Madame, les importuna tant, qu'en

qu'en fin ils en firent le premier article. Il les mena ensuite aux étables, & autour dans la Maison, où ils ne trouvoient rien : mais estant entrez dans une cour, ils trouverent trois baliveaux : ce qui rejoüit bien Dom Charles, qui en fit faire aussitôt le second article du Procês Verbal. Après ils se mirent à chercher par tout & jusques sous le lit de la femme de Carouge qui estoit en couche : mais ils ne trouvoient rien : cela fachant Dom Charles, il s'avisa d'aller au grenier ; & ayant vû par un trou des fagots, il fit un bruit etrange pour engager ces Messieurs de Justice à se le faire ouvrir pour le visiter, parce, disoit-il, que c'estoit le lieu où estoit le vol. Ces Messieurs qui estoient tous honêtes gens de Pontoise, regardoient avec estonnement les emportemens de ce Religieux, & se tenant tous en repos le regardoient faire de son bon gré l'office de Sergent, prenant des echelles, & montant lui même au grenier par les fenêtres, pour y visiter & compter les fagots, qui estoient au nombre de 200. & il contraignit la Justice d'en charger le Procès Verbal, & d'en faire le troisieme article. Ces Messieurs avoient une peine extrême de tout ce vacarme de Dom Charles ; craignant que cela ne fit grand mal à la femme du Garde, qui estoit en couche, & si éperdue de tout ce qu'elle voyoit, qu'elle n'en pouvoit plus : mais toutes leurs remonstrances ne purent rien sur l'esprit de ce Religieux.

Cependant Carouge arriva ; & tout surpris de voir le vilage assemblé autour de sa Maison, demanda ce que c'estoit. On repondit : „ Vous „ le verrez, c'est que vous estes un voleur, „ & la Justice est chez vous pour vous pren„ dre.“ Il entra neantmoins, & aussitôt Dom Charles lui montra le Procès Verbal (car il exer-

exerçoit lui méme tous les offices de Juſtice) & lui dit, „ſignez ce Verbal. Qu'y a-t-il? dit „ le Garde, que contient il? votre vol," repond Dom Charles. „Je ne ſuis point un voleur," dit le Garde, „je ne ſigneray pas." „ Vous le ſignerez," diſoit Dom Charles. "Je „ n'en feray rien:" repliquoit le Garde. Durant cela les Meſſieurs de Juſtice retournerent à Pontoiſe, & laiſſerent à Dom Charles le debat: ce qu'il faiſoit avec une chaleur extrême. Enfin comme le Garde reſiſtoit toujours, Dom Charles lui dit: „O bien! ſi vous ne voulez ſigner, je vais vous faire lier pieds & bras ſur „ un cheval pour vous mener cette nuit au Chatelet." A cela la pauvre femme prenant l'effrai, lui crioit, „ſigne, ſigne, dequoi te ſoucies „ tu? tu n'as rien fait: ſi tu vas au Chatelet, tu „ me feras mourir." A ces cris le pauvre homme touché ſigna.

Les gens de Juſtice avoient fait aſſigner le Garde & les Marchands, pour comparoiſtre le lendemain à la barriere de Maubuiſſon, qui eſt un lieu où l'on plaide les cauſes importantes & criminelles, ou qui regardent directement Madame. Et Dom Charles avoit fait ordonner qu'un des Marchands ſeroit fait priſonner pour les autres, en attendant la fin du Procès; & de ſon autorité privée il avoit obligé le Garde de lui donner caution, en l'exemtant d'aller au Chatelet; & il aſſura tous les vilageois qu'il feroit pendre Carouge. Enſuite il vint à Maubuiſſon amenant le marchand priſonier, qu'il mit dans un cachot des priſons de Saint Louis. Après il alla fraper au Parloir, à deſſein de parler à la Mere: mais elle n'y put aller; parce qu'elle avoit eſté ſaignée du pied. Ainſi la Sœur Candide y alla, & Dom Charles lui dit: „O bien, ma Sœur

„ nous

„ nous avons les voleurs qui vous pillent tous „ les jours. Qui sont ils, mon Pere?“ dit la Sœur Candide. „Carouge.“ repartit Dom Charles. „Et qu'a-t-il fait, mon Pere? c'est un vo„ leur,“ repliqua Dom Charles. „Voila qui est „ bien surprenant, dit la Sœur Candide, nous „ ne l'avons jamais reconnu pour tel. O bien, „ ma Sœur, vous le verrez tel, je m'en vais „ vous le faire pendre. Il est ajourné à compa„ paroitre demain avec tous ses complices. Mais „ qu'a-t-il donc fait? repartit la Sœur Candide. „ Il vole tous vos bois, & il s'accommode avec „ les marchands pour les ruiner jusqu'au fond: „ & cela est si vrai, qu'il a signé son vol; & „ s'il ne l'avoit fait, ou ne m'avoit laissé une „ caution, moi quatrieme je l'allois faire lier „ pieds & mains sur un cheval, & je l'eusse mené „ toute la nuit au Chatelet. En doutez vous en„ core qu'il soit un voleur, quand vous verrez „ que lui même a reconnu son vol en le signant!“ La Sœur Candide. „Mon Pere s'il est ainsi que „ vous le dites, cela a quelque aparence: mais „ encore qu'est ce qu'il a volé?“ Dom Charles: „ ce sont en premier chet des fagots. “La Sœur Candide. „Ne sont ce point les fagots que no„ tre Mere a dit que l'on lui menât que l'on „ prend pour un vol?“

Dom Charles sur cela n'en voulut pas dire d'avantage, & se retira en disant: „O vous l'en„ tendez bien! quand il n'y auroit que moi, je „ le ferai pendre, ou je mourray à la peine: on „ ne laissera pas ainsi deperir les Maisons de l'Or„ dre.“ Faisant entendre, qu'étant Religieux, il avoit droit d'y soigner. La Sœur Candide. „O „ bien, mon Pere, puis que la Justice en doit „ prendre demain connoissance, on saura ce que „ c'est: mais ce que je vous puis dire, c'est qu'il

„ me

, me semble qu'il n'auroit pas falu aller si vite , sans en avertir notre Mere qui auroit pensé , plus meurement à châtier ou corriger le Garde, , s'il êtoit coupable. Ce n'est pas son esprit d'a- , gir avec tant de rigueur : elle auroit eu plus de , misericorde." Dom Charles. „ O bien, bien, , vous verrez demain, j'ai mis un de ses com- , plices dans le cachot de St. Louis."

La Sœur Candide sortit du Parloir & alla faire ecit de tout à la Mere qui fut extrèmement sur- prise, sans neantmoins sortir de sa paix. Elle lui ordonna d'ecrire aux Officiers de la Justice de a Seigneurie, qu'ils eussent à la venir trouver e lendemain devant que de tenir l'audience, & qu'elle desiroit estre instruite de tout auparavant. Ce que la Sœur Candide executa sur le champ.

Sur les dix heures du soir les deux Charetiers revinrent de ce Vilage, ramenerent leurs chevaux & leurs charetes ,'& allerent fraper & faire grand bruit au Parloir. La Sœur Candide fut voir ce que c'estoit; & ils lui dirent tout effrayez: „ la , Mere Candide donnez nous nos gages". La Sœur Candide. „ Et pourquoi, Pierre, deman- , dez vous vos gages? pourquoi estes vous re- , venus de votre besogne? où sont vos che- , vaux?" Les Charetiers: „ la Mere Candide, „ nous avons ramené les chevaux & les chare- „ tes: nous ne voulons pas coucher ici, don- „ nez nos gages." La Sœur Candide. „ Di- „ tes donc pourquoi vous voulez vos gages." les Charetiers: „ c'est que nous ne voulons pas cou- „ cher ici, nons voulons tout à l'heure nous en „ aller; la Mere Candide, donnez nous nos ga- „ ges." La Sœur Candide „ mais pourquoy?" Les Charetiers: „ C'est que le Pere Dom Char- „ les dit qu'il nous fera pendre." La Sœur Can- dide „ Mais qu'avez vous fait?" Les Chare-

tiers:

CHAP. XXI.

II. Partie.

tiers: „ nous n'avons rien fait que ce que vous „ avez dit, & ce que Madame nous a comman- „ dé". La Sœur Candide. Et qu'est ce que j'ai dit? „ Les Charetiers:" vous avez dit que Ca- „ rouge nous nouriroit, comme il a fait depuis „ quinze jours, & que nous lui menerions les „ fagots que Madame a commandé; les soirs en „ nous en retournant des bois; ce que nous a- „ vons fait. Dom Charles dit que nous volons „ Madame de nuit, & que l'on nous va pendre „ tretous, vous n'avez qu'à l'écouter par vos „ fenêtres, il dit qu'il s'en va demain matin à „ Pontoise faire faire sept cordes pour nous pen- „ dre tretous." (Il est vrai que l'on entendoit un bruit etrange dans la cour.) La Sœur Candide leur voulut faire tout conter: mais ils estoient tellement effarouchez, qu'elle n'en pût jamais tirer raison, qu'après avoit esté long tems à les rassurer, & à leur prometre de les defendre, & qu'il ne leur arriveroit aucun mal. Et à cette promesse ces pauvres gens crioient tant qu'ils pouvoient; „ soignez y donc bien, la Sœur Candide. „ Car le Pere dit qu'il va tretous nous faire pen- „ dre." Après avoir repeté cela quantité de fois, ils s'apaiserent, & lui conterent tout ce qui s'estoit passé, & elle les renvoya souper.

La Sœur Candide en attendant la Justice fut voir Dom Vivant, pour sçavoir de lui la verité des choses: mais il ne lui put rien aprendre; parce qu'il lui dit qu'ayant vû Dom Charles fort échaufé aller à l'hotel Seigneurial il l'avoit quité pour aller dire son breviaire dans le bois, ne voulant point prendre part à toutes ces affaires.

Monsieur des Pierres estoit alors à Maubuisson pour y faire des remedes. Comme la Mere crut qu'il étoit impossible qu'il ne sçût pas les emportemens de Dom Charles, & n'ayant Garde de s'ima-

s'imaginer qu'il les aprouvoit, moins encore qu'il s'y interessât, étant en grande reputation d'équité, & se piquant d'être homme de conscience & sans interêt, prudent, sage & spirituel plus que nul autre; la Sœur Candide fut lui parler pour sonder ses sentimens sur cette affaire, & prit occasion pour cela de lui porter un boüillon drogué qu'il prenoit tous les matins. Elle lui fut donc porter ce boüillon au Parloir; & l'ayant pris, il lui dit de lui même. „ Hé bien „ que ditez vous de Carouge". La Sœur Candide „ mon Pere je n'en puis que dire; Selon „ Dom Charles, c'est un voleur & un mechant: „ nous ne sommes par encore bien informez de „ cette affaire: mais la Justice doit venir à neuf „ heures, qui en connoitra". Monsieur des Pierres. „ Ah! oüi, oüi, vous avez eu la hardiesse d'envoyer querir la Justice pour vous en „ informer, & vous ne nous en croyez point". La Sœur Candide surprise de son ton de voix, & de ce qu'il se tenoit offensé de ce qu'on eut mandé les Officiers de Justice, lui dit: „ mon „ Pere, il me semble qu'on ne peut pas trouver „ mauvais que notre Mere mande ses Officiers, „ pour être informée d'une chose qui la regarde, qui fait tant de bruit, & que l'on a faite „ sans son aveu; il me semble qu'elle a bien ce „ pouvoir". Monsieur des Pierres: „ ah bien, „ vouz ferez tout ce qu'il vous plaira, puisque „ tout depend de vous". Puis se retirant de la grille trois ou quatre pas en arriere, & levant la main, il ajouta: „ Et moi je vous dis que si „ c'estoit mon affaire, je ferois donner les étrivieres à ce Valet, je le ferois condamner à la „ corde, puis après vous feriez tout ce qu'il „ vous plairoit". La Sœur Candide fut si surprise & si touchée d'une telle reponse d'un Abbé

estimé si spirituel, qu'elle tira le rideau un peu brusquement, en lui disant ; „ j'ai tort, mon „ Pere, ce n'est pas à moi à parler, c'est à no- „ tre Mere de vous repondre.

La Sœur Candide fut raporter tout cela à la Mere qui n'en fut pas moins surprise, ni moins toucheé qu'elle, & lui dit: „ Oh! ma Sœur, „ Dieu permet cela pour nous faire connoî- „ tre de mieux en mieux l'esprit des Peres qui „ ne tendent tous qu'à m'oster la connoissance „ des choses, pour faire tout à leur mode. He- „ las! que seroit ce, si on les laissoit faire? ne „ laissez pas de faire monter au Parloit les Mes- „ sieurs de la Justice, je me leveray pour leur „ aller parler moi même": car elle etoit encore malade. Sur cela Carouge arrive, il venoit comparoitre pour s'on ajournement. La Sœur Candide lui dit, „ qu'avez vous donc fait, Ca- „ rouge? Je n'ay rien fait ma Mere, par la gra- „ ce de Dieu, & je ne crains rien". La Sœur Candide: „ comment vous n'avez rien fait? & „ vous avez signé un papier par lequel il parôit „ que vous avez dérobé. Si vous ne l'aviez „ pas fait, pourquoy signiez vous; „ Carouge: „ je ne le voulois pas faire, & je soutenois tou- „ jours que c'estoit des fagots que Madame m'a- „ voit donnez: mais le Pere Dom Charles sou- „ tenoit de son costé que j'estois un voleur: il „ me vouloit mener au Chatelet: il avoit un „ cheval tout prest, & des Vilageois pour m'y „ conduire: j'êtois si etourdi de tout ce bruit, „ que je ne sçavois ce que je faisois: avec cela, „ ma Sœur (c'etoit sa femme) me crioit, sig- „ ne, signe, tu n'as rien fait; si tu te laisses „ mener au Chatelet, tu me feras mourir. „ Quand je vis cela, je signay, pour avoir la li- „ berté de venir trouver Madame". La Sœur Can-

Candide „ O bien attendez la Juſtice, & re- CHAP. XXI.
„ pondez bien la verité."

II. Partie.

Les Meſſieurs de la Juſtice arriverent ſur cela; & par bonheur, le ſoir precedent, un jeune homme nommé Mr. Ponthieu fils d'un Avocat d'Abbeville, Couſin de Monſieur Retart, eſtoit arrivé pour eſtre Procureur de Maubuiſſon à la place de Mr. Bourneau. La Mere ordonna qu'on le fit monter au Parloir avec les Juſticiers, & s'y êtant rendüe elle même, elle leur dit qu'elle avoit deſiré les voir avant qu'ils finiſſent l'Audience, afin d'eſtre informée par eux de toute l'affaire. Le Prevoſt prenant la parole, lui dit: „ Madame, nous avons ſuivi vos ordres „ autant que nous avons pû, nous eſtant trans- „ portez à la Maiſon de votre Garde, pour la „ viſiter ſuivant ce que vous nous en aviez re- „ quis par votre Procureur Dom Charles". La Mere lui dit qu'elle n'avoit donné nul ordre, ni commiſſion à Dom Charles; qu'elle avoit eſté fort ſurpriſe de ce qu'il avoit fait, & qu'elle le prioit de lui en conter le detail, ce qu'il fit. La Mere ayant oüi le tout, leur dit, qu'elle les remercioit de la maniere dont ils avoient agi; qu'elle n'empêchoit point la juſtice; qu'elle les prioit ſeulement de bien faire leur devoir en jugeant juſtement. Puis elle ajouta; „ voila, Meſſieurs, „ Monſieur de Ponthieu noſtre Procureur, au „ quel je vous prie de donner creance. Pour „ Dom Charles, il n'a nulle charge ici". Cela dit, ces Meſſieurs allerent à la Barriere. Le Garde comparut, & fut pleinement juſtifié, il ſatisfit ſur tous les points de ſon accuſation, & en fut juſtifié par les temoins mêmes. Les Meſſieurs rendirent bon temoignage de ſa fidelité à la Mere; l'aſſurant qu'ils ne l'avoient jamais vû en faute pour les intereſts de la Maiſon, qu'ils

avoient esté fort étonnez du procedé de Dom Charles. Les Marchands comparurent aussi, & s'excuserent si bien du degât qu'ils avoient fait en arrachant des souches vives par mégarde, qu'ils furent absous, à la charge qu'ils payeroient le domage à Madame; & pour cela il fut ordonné que quatre Commissaires iroient faire la visite des lieux pour estimer le domage. Il n'y eut que le prisonier de Dom Charles qui ne parut point en Justice, soit que les Juges ne sçûssent pas qu'il estoit prisonier, soit que pour donner quelque chose à la passion de ce Religieux, ils le dissimulassent: mais la Mere le fit sortir sans bruit, & comme lui faisant grace.

Dom Charles fut gagner le Greffier ennemi du Gardebois, pour faire changer la sentence du Juge. Ce qui ayant esté fait, le Juge venant chez le Greffier, prit à l'impourvû sa sentence, & la voyant changée, & ayant appris que ç'avoit êté à la sollicitation de Dom Charles, il vint à Maubuisson, & dit à la Mere que sans le respect qu'il lui portoit, & celui qu'il avoit pour le caractere de Dom Charles, il l'auroit fait condamner avec le Greffier en Justice; qu'ils en avoint fait assez pour meriter la corde.

Le jour de l'audience Dom Charles partit de bon matin pour aller à Pontoise, & les pauvres Charetiers en prirent l'épouvante, craignant qu'il ne fût allé faire faire sept cordes pour les pendre, comme il leur avoit dit le soir: de quoi ils vinrent faire leurs lamentations à la Sœur Candide: mais elle les consola, & les rassura entierement.

Dom Charles cependant ayant trouvé des Messieurs de Pontoise à la porte faisant la garde, il leur dit à tort & à travers tout ce qui lui vint dans l'esprit contre la Sœur Candide & contre Ca-

Carouge. Il dit à ces Meſſieurs qu'il alloit ecrire en diligence à Monſieur de Ciſteaux pour faire enlever la Sœur Candide, à cauſe qu'elle ruinoit la Maiſon juſqu'au fond; & qu'étant Religieux de l'Ordre, il étoit obligé de s'intereſſer au bien des Maiſons. Ces Meſſieurs ſe redirent les uns aux autres tous ces contes, dont ils faiſoient leur divertiſſement; & ils le venoient dire à la Sœur Candide à Maubuiſſon. Ils s'en railloient en diſant à la Sœur Candide, qu'effectivement il avoit raiſon! car ayant laiſſé foüiller juſques dans la terre pour avoir les ſouches vives, c'eſtoit aller juſqu'au fond; & ils en railloient dans la ville avec leurs amis.

Ainſi la bruit de cette belle affaire s'eſtant répandu, on en ſçut les nouvelles au College des Bernardins à Paris. Monſieur de Chaſtillon voyant que la Mere ne lui en avoit rien mandé, crut que c'eſt par ce qu'elle avoit reconnu ſon indifference pour ſes intereſts dans l'affaire de Monſieur de Ciſteaux; & pour reparer un peu ſa faute, il partit à l'heure même de Paris, & vint à Maubuiſſon voir la Mere & lui dit d'abord: „ „ Quoi, ma Mere, vous ne nous avez pas aver- „ ti du deſordre de Dom Charles? comment „ avez vous pû ſoufrir ſes inſolences"? Et pluſieurs autres choſes qui faiſoient paroitre du zele pour ſon ſervice. La Mere qui connoiſſoit ſon genie, lui dit que cette affaire n'eſtoit pas ſi importante, & que de plus on en pouvoit aiſément ſortir par les formalitez de juſtice; qu'il eût eſté à deſirer que Dom Charles n'eût pas fait connoitre des emportemens ſi publics, & qui avoient ſcandaliſé le pays. Monſieur de Chaſtillon prit la parole, & lui dit qu'elle ne devoit par ſoufrir cela; que ce Religieux eſtoit un impertinent. La Mere lui fit reponſe qu'elle

estoit bien moins étonnée de Dom Charles, qui estoit un jeune homme, & qui avoit cru sans reflexion tout ce que Monsieur de la Charité lui avoit dit, que de Monsieur de la Charité même, qui estoit la premiere cause de tout ce vacarme; qu'il voyoit par là combien elle avoit raison de le vouloir congedier; qu'elle l'avoit deja fort prié de se retirer, mais que puis qu'il ne le faisoit pas, elle le prioit lui Mr. de Castillon de le faire sortir. Mais à cela il ne repondit rien, & fit bien voir qu'il ne vouloit pas s'en mesler, quoi que cela fut bien plus necessaire que l'affaire de Dom Charles, dont l'affaire ne pouvoit nuire beaucoup, êtant un Religieux passant. Cependant Monsieur de Chastillon ordonna tres expressément à ce Religieux de demander pardon à genoux à la Mere & à la Sœur Candide, & de s'en retourner promtement à la Charmoye. Après cet ordre lui même s'en retourna à Paris.

Le pauvre Dom Charles estoit si honteux, qu'il fut trois ou quatre jours sans paroitre, estant continuellement à sa chambre, sans même aller à l'Eglise. Au bout de ce tems il demanda la Mere au Parloir; & s'estant mis à genoux, il lui demanda tres humblement pardon de tout ce qu'il avoit fait. La Mere le fit relever, & avec sa douceur ordinaire tâcha d'adoucir sa honte, en l'excusant sur ce qu'il estoit fort prevenu & mal informé, & autres choses semblables. Ensuite ce pauvre Religieux demanda la Sœur Candide, à qui il en fit autant. Elle estoit aussi honteuse que lui, de voir un Prestre à genoux devant elle; & elle fit ce qu'elle put pour adoucir sa peine. Ayant ainsi fort humblement accompli sa penitence, il se retira & retourna à son Convent.

Ce-

Cependant Monſieur des Pierres, qui ſe tenoit fort offenſé de ce que la Sœur Candide lui avoit fermé le rideau, en parloit à ſes confidentes, leur diſant, qu'elle ne devoit pas ſe meſler de ſoutenir un Garde en telle occaſion; qu'elle eſtoit deja aſſez taxée de le ſoutenir beaucoup; qu'elle devoit laiſſer agir la juſtice ſans s'y intereſſer. Les Filles vinrent raporter tout cela à la Sœur Candide, la blamant de ce qu'elle avoit fait: mais elle leur terma la bouche, leur diſant, qu'il ne faloit pas laiſſer opprimer un innocent, & qu'elle mourroit de bon cœur pour cela. Neantmoins pour oſter tout pretexte de murmure, elle fut voir Mr. des Pierres, pour lui faire excuſe d'avoir tiré le rideau un peu brusquement Il reçût bonnement cette excuſe: mais il voulut encore parler ſur l'affaire de Carouge, diſant que cela ne meritoit pas qu'elle prît tant de peine pour ſa juſtification; qu'elle n'avoit qu'à laiſſer agir la Juſtice. La Sœur Candide lui repliqua: „il me ſemble, mon Pere, que ce n'eſt „ pas une choſe ſi indifferente de laiſſer pendre „ un homme." Monſieur des Pierres. „On „ ne fait pas tout ce qu'on dit." La Sœur Candide: „Mais n'eſt ce rien que de ſcandaliſer un „ pauvre homme, comme à fait Dom Char- „ les, qui a aſſemblé quatre Vilages pour crier „ après lui, Au voleur, & lui dire mille injures! Il me ſemble qu'il y a bien de la con- „ ſcience, & qu'eſtant innocent, on le devoit „ juſtifier." Monſieur des Pierres ſe ſoulevant, lui dit d'un ton aigre: „A ce que je vois vous „ ſerez notre Docteur: j'en ſuis d'avis: nous vien- „ drons ici pour nous inſtruire." La Sœur Candide: „Mon Pere, je dis ce que je penſe ſans „ ſonger à vous inſtruire." s'eſtant après entretenus quelque tems aſſez froidement, ils ſe retirerent

CHAP. XXI.

rent tous deux assez mal contens l'un de l'autre.

II. Partie.

La Sœur Candide ayant fait le recit de tout cela à la Mere, elle lui dit: „ cela nous fait voir „ de plus en plus que la conduite de ces Peres „ n'est guere juste. Ils eussent donc voulu qu'on „ eût laissé agir les juges à ma requisition, sans „ que je m'en fusse informée. Cela revient aux „ moyens dont ils se servent pour etablir leur „ *union*. Pourvû que je ne sache rien, que je „ ne me mesle de rien, & que je les laisse faire „ tout ira bien, ce leur semble: mais cette occasion nous aprend ce qu'ils scavent faire. Ils „ nous embarasseroient dans d'etranges choses „ si on les laissoit agir, temoin le prisonier qu'ils „ ont mis dans le cachot, le quel n'ayant esté „ condamné qu'à 4. fl. d'amende, comme les „ autres Marchands, pour le domage du bois, „ eût pu nous demander justement du dedomagement & des interests, pour l'avoir traité de „ la sorte & pour si peu de chose.

CHAPITRE XXII.

Monsieur de la Charité continüe à tourmenter la Mere. Il fait un faux Acte. Lui & les Peres previennent etrangement Monsieur de Cisteaux, & le font venir exprès de Cisteaux à Maubuisson pour enlever la Sœur Candide. Sage conduite de la Mere. La visite réussit encore à son avantage & à la confusion des Peres.

Mr. des Pierres s'en estant retourné à Paris, Monsieur de la Charité demeura seul à tourmenter la Mere. Il ne pouvoit digerer que le

le procès de Carouge fût terminé à l'avantage de ce Garde, & à son propre deshonneur: & pour s'en venger, il faisoit des discours si impertinens contre la Mere & contre la Sœur Candide, que cela scandalisoit tout le monde, & servoit de passe-tems aux Messieurs de Pontoise, qui en venoient faire la relation à la Mere & à la Sœur Candide.

Ce bon homme se fortifioit toujours dans la resolution qu'il avoit prise de ne point sortir, & de resister à la Mere, si elle venoit à l'en presser de nouveau, disant à Messieurs de Pontoise qu'il avoit de bonnes pieces pour se defendre, qui étoient des raisons qu'il avoit mises par écrit, dont la principale estoit, qu'ayant demeuré vingt ans à Maubuisson, la Mere ne pouvoit plus avoir droit de l'en faire sortir. Il ajoutoit que si ce n'avoit esté la Sœur Candide, qui rompoit toujours ses affaires, il seroit bien venu à bout de Madame, mais que c'estoit une terrible fille; qu'elle avoit des artifices prodigieux; qu'il esperoit pour tant bien qu'il la feroit sortir avec le tems. Ces Messieurs se divertissoient de ces contes: mais ce qui estoit facheux, c'est que l'écoutant sans rien dire, cela faisoit croire au pauvre Abbé qu'il disoit fort bien; & cela le rendoit encore plus hardi: ensorte qu'il entreprenoit toujours quelque chose de nouveau & de deraisonable qui scandalisoit tout le monde. Cela obligea la Mere de l'aller encore trouver au Parloir, pour lui dire qu'il y avoit deja long tems qu'elle l'avoit prié de se retirer: que ne l'ayant pas fait, elle venoit lui reiterer la même priere, & l'assurer qu'elle lui donneroit une pension, & que rien ne lui manqueroit. Monsieur de la Charité: „Madame, je ne suis pas en état de „sortir." La Mere. „Mon Pere, je ne puis „souf-

„ souffrir que vous demeuriez plus long tems:
„ vous faites tant de choses mal à propos, que
„ je suis obligée en conscience de vous prier de
„ vous retirer de vous même, afin qu'il ne pa-
„ roisse pas que c'est moi qui vous congedie:
„ vous devriez l'avoir fait il y a long tems; c'eût
„ esté votre bien & votre honneur." Monsieur de la Charité. „ Vous n'avez par le pouvoir de
„ me faire sortir, je ne sortiray point." La Mere. „ Mon Pere, je vous prie de le faire."
Monsieur de la Charité: „ qu'ay-je fait?
„ Mon Pere, quand il n'y auroit que les dis-
„ cours mal à propos que vous faites tous les
„ jours aux personnes qui vous vont voir, cela
„ suffit pour m'obliger à vous prier de vous reti-
„ rer: car je ne puis plus soufrir ce scandale."
Monsieur de la Charité: „ qui est ce qui vous
„ dit cela? c'est la Sœur Candide." La Mere:
„ ce n'est point la Sœur Candide, mais je desire
„ que vous sortiez." Monsieur de la Charite:
„ je n'en feray rien." La Mere: „ Oh bien! mon
„ Pere, tout ce que je vous puis dire, c'est que
„ vous sortirez, ou je sortiray: car je ne puis
„ plus souffrir tout ce que vous faites."

Sur cela le bon homme se retira en grande colere; & au lieu de songer à se retirer, il songea plus que jamais à minuter la sortie de la Sœur Candide: mais il estoit bien embarassé. Toutes les acusations qu'il avoit deja faites contre elle n'avoient pas esté suffisantes pour le faire enlever par Monsieur de Cisteaux au tems de la Visite; il faloit qu'il en cherchât de plus fortes, & qui touchassent les interests du General. Pour cela il s'avisa de faire un faux acte, par le quel il faisoit paroitre que la Mere vouloit sortir de dessous la Juridiction de Monsieur de Cisteaux, & que la Sœur Candide y travailloit. Et pour preuve

ve qu'i disoit vrai, il manda au General que la Sœur Candide avoit mis un acte entre les mains d'un Avocat de Pontoise, pour dresser des procedures sur le dessein de Madame, & qu'elle pressoit tant qu'elle pouvoit cet Avocat: que la Mere estant en ces termes, il estoit tems que lui Monsieur de Cisteaux vînt à Maubuisson, & qu'il n'y avoit point de tems à perdre: qu'il faloit venir en diligence enlever la Sœur Candide; & après cela qu'il n'y auroit plus rien à craindre. Monsieur de Cisteaux ayant reçû ces avis, se hasta de partit de Cisteaux pour venir à Paris.

Cependant le bruit de l'enlevement qu'il devoit faire de la Sœur Candide s'estant répandu, non seulement au College des Bernardins de Paris, mais dans toutes les Maisons reformées, & dans plusieurs autres: & Monsieur de Prieres, dont l'Abbaye est dans le Berry, en ayant eu le vent, il s'en informa à Cisteaux; & ayant esté assuré que cette nouvelle estoit tres veritable, il en écrivit à la Mere & lui manda que cet enlevement estoit une chose tres assurée; que l'on ne s'imaginast pas que ce fût un bruit en l'air, ou une menace qui s'en iroit en fumée comme la premiere fois, qu'il scavoit de tres bonne part que Monsieur de Cisteaux y estoit bien resolu, & de plus qu'il agissoit alors avec une autorité absoluë: que depuis huit jours il avoit fait enlever une Abbesse de l'Ordre par violence, estant entré dans son monastere sous pretexte d'y faire une Visite; & l'Abbesse le reconduisant à la porte. Lors qu'elle fut ouverte, il la fit enlever & mettre dans une carosse qu'il avoit fait venir exprès, & la fit ainsi conduire à l'Eclache monastere d'Auvergne; tant il estoit absolu. Pour eviter la même chose à l'egard de la Sœur Candide, il lui conseilloit

CHAP. XXII. II. Partie.

de se mettre au lit quand Monsieur de Cisteaux arriveroit, feignant d'estre malade. La Mere recût encore de semblables avis de plusieurs autres personnes. Dom Paul qui aprit cette nouvelle, vint en grande haste de la Charmoye pour secourir la Mere dans ce besoin. Pour la Sœur Candide, non seulement elle ne craignoit rien, mais elle se fut soumisse avec joye à cet ordre de la Providence, ayant grande envie de sortir de Maubuisson: ce qu'elle n'eut osé faire d'elle même, dans la crainte de manquer a Dieu, en quitant la Mere. Mais la Mere ne prenant pas cette chose pour indifferente, elle fit des prieres extraordinaires pour obtenir de Dieu la grace de se bien conduire dans cette occasion. Elle écrivit à la Mere Angelique, la priant de consulter des personnes de conscience & de justice, pour savoir ce qu'elle avoit à faire. La Mere Angelique & Monsieur de Singlin furent d'avis qu'il ne faloit pas qu'elle laissat enlever la Sœur Candide, & qu'il faloit qu'elle se defendit; par ce que ce seroit donner un sujet de scandale aux personnes qui ne seroient pas informées de la verité, & qui pouroient croire que cette fille ne seroit pas comme il faut, puisque ce General avoit esté obligé de faire cet enlevement. Monsieur de Singlin prit même la peine d'aller consulter Monsieur Bignon Avocat General, qui fut de même avis, & dit que la Mere n'avoit qu'à se tenir en repos: que n'y ayant que deux voyes de faire l'enlevement d'une Religieuse; l'une par information des faits; l'autre par violence; (par ce que Monsieurs de Cisteaux n'avoit pas droit de commander à une Abbesse de faire sortir sa Religieuse sans dire pourquoi) si on le faisoit par information, que la Mere n'avoit qu'à en apeller comme d'abus, si on le faisoit par violence, il n'y avoit qu'à

qu'à s'en donner de garde, ne se tenant pas proche des portes, & se cachant; si on le faisoit par commandement à la Religieuse de comparoitre & de sortir, la Mere devoit proteſter contre ces procedures & ces violences, & retenir sa Religieuse, pour en faire elle même la correction dans son Chapitre, s'il y avoit sujet.

La Mere ayant reçu ces avis demeura en repos tout le carême, ne faisant autre chose que prier Dieu, dans une paix & une joie qui paroissoit sur son visage. Elle ne parloit à personne de cette affaire, & traitoit avec tous les Peres & avec les quatre anciennes, de leur intelligence, comme si elle n'eut rien scû, n'en parlant pas même à la Sœur Candide, à moins qu'elle ne la prevînt. La Sœur Candide cependant preparoit les comptes de son journal, elle voyoit les pauvres gens, elle comptoit avec eux, elle les payoit, & se tenoit toujours preste à estre enlevée. La Mere la regardoit agir ainsi dans une grande tranquilité, & lui disoit assez souvent: „ „ Ma Sœur ne vous mettez point en peine, „ quoiqu'on dise, j'espere de la bonté de Dieu „ que tout ce grand dessein des Peres se dissipe- „ ra; j'en ay une ferme confiance. Il n'y à qu'à „ prier Dieu & se tenir en repos". Cependant la Mere recevoit continuellement des lettres qui lui donnoient de nouveaux avis des desseins de Monsieur de Cisteaux: mais Monsieur de Chastillon estoit à Paris, & n'en disoit, ni faisoit dire pas un mot: ce qui faisoit assez juger qu'il estoit de la partie aussi bien que Monsieur de Prieres. Pour Monsieur des Pierres soit par une vraye affection ou par politique, il vint exprès, à ce qu'il disoit, de son Abbaye à Maubuisson pour assister la Mere: mais il donnoit des aprehensions si excessives de l'autorité du General,

que cela le faisoit soupçonner; outre que l'on savoit qu'il avoit assez d'inclination pour l'eloignement de la Sœur Candide, quoi qu'il ne s'en mêlât pas. Il ne pouvoit comprendre l'assurance de la Sœur Candide, & il lui disoit: „ vous „ ne craignez rien? c'est pourtant pour vous que „ Monsieur de Cisteaux vient; il ne faut point „ vous flater, tout ce que Monsieur de Cisteaux a à faire vous regarde". La Sœur Candide: „ Mon Pere, je ne saurois aprehender „ Monsieur de Cisteaux, je ne crains que Dieu. „ Je n'ay rien fait, que craindrois je? Il n'y à „ que les malfaiteurs qui doivent craindre. Mais „ si, nonobstant tout cela, Monsieur de Cisteaux „ me veut faire sortir, je suis toute preste". Monsieur des Pierres: „ O quelle fille! je vous „ conseille pourtant de prendre garde à vous; „ & si vous m'en croyez, vous vous tiendrez „ au lit comme malade: car je vous declare qu'il „ est homme à vous faire aller parler à lui à la „ porte, & vous faire prendre par quatre hommes, sans grand voile, sans breviaire; & „ vous faire mettre dans son carosse, comme il „ vient de faire à Madame l'Abbesse de....." La Sœur Candide: „ Mon Pere, je ne puis „ pas. Pour sortir sans voile, j'y donnerai bon „ ordre: car je serai toujours garnie. Des qu'il „ sera arrivé, je prendrai notre grand voile, notre Nouveau Testament; & notre Crucifix: „ ce sera tous mes aprèsts". Monsieur des Pierres: „Oh! mais vous serez bien étonnée lors qu'il „ vous mettra au dos d'un homme, ou à côté, „ pour vous garder; d'ailleur vous ne scavez pas „ où il vous menera". La Sœur Candide voyant qu'il prenoit plaisir à l'effrayer, ne lui dit plus rien, mais prit congé de lui, en disant:

„ Mon

„ Mon Pere, je m'en vais en retraite pour me „ preparer".

CHAP. XXII.

II. Partie.

On ne ſcait ſi cet Abbé ſcavoit le faux acte qu'avoit fait Monſieur de la Charité : mais il n'en dit rien. On ne l'a ſçu que deux ans après le retour de la Mere à Port Royal, que Dom Pierre Procureur de Maubuiſſon, ſous Madame du Lieu-Dieu, le dit à la Sœur Candide en la venant voir, l'aſſûrant qu'il l'avoit vû lui même entre les mains d'un Avocat de Pontoiſe : ce qu'il lui diſoit par diſcours comme une choſe qu'il croyoit être effectivement ; & que la Mere & elle avoient faite pour ſortir de l'Ordre. Mais la Sœur Candide l'aſſura que cela eſtoit très faux, & reconnut la fourberie de Monſieur de la Charité, & des autres Abbez qui avoient conſenti à cette ſupoſition pour aigrir le General.

Pendant les huit jours qui precedoient la venüe du General, la Sœur Candide etoit en retraite ; & la Mere redoubla ſes prieres, & y recevoit toujours une nouvelle confiance, & presque une certitude que tout cela iroit à ſon avantage & à la confuſion des Peres, ainſi elle faiſoit toutes ſes fonctions avec une pleine paix & une parfaite tranquilité.

Monſieur de Ciſteaux partit donc de Paris amenant avec lui Dom Paul ; & comme il paroiſſoit tout morne & tout triſte, Dom Paul prit la liberté de lui dire, „ Monſeigneur, vous vous „ trouvez mal. Non, dit Monſieur de Ciſte„ aux, ce n'eſt pas cela : mais je vous avoüe que „ je ſuis affligé de me voir obligé de faire à „ Maubuiſſon ce que j'y dois faire : c'eſt une ſi „ bonne Abbeſſe". Dom Paul lui repondit : „ peut eſtre, Mgr. que vous ne trouverez pas „ les choſes dans l'état que l'on vous à dit qu'el„ les ſont". Il ne repliqua rien la deſſus. Il arri-

CHAP. XXII.

II. Partie.

riva à Maubuisson le Jeudi Saint sur les deux heures après midi. Il donna le tems à la Mere de faire le lavement des pieds, qui se faisoit à Trois heures, avant que de la demander au parloir.

Des le matin de ce jour les Abbez, on ne sçait lesquels, avoient envoyés une requête à Monsieur de la Charité, pour qu'il la passât aux Filles, afin qu'elles la signassent, & fissent signer, si elles pouvoient, à toute la Communauté; par la quelle elles suplioient tres humblement Monsieur de Cisteaux de faire sortir la Sœur Candide de la Maison; par ce qu'elle en troubloit la paix & l'union depuis long tems; que cette fille donnoit beaucoup de peine à la Communauté: ce qui l'obligeoit d'avoir recours à sa bonté paternelle pour être soulagées, sans dire aucun fait.

Les quatre anciennes ayant reçû cet Acte, voulurent gagner les autres; & pour cela elles furent d'abord à l'Infirmerie trouver la Sœur *d'Ardivilliers* lors malade, fille resoluë & d'esprit. Elles lui aprirent que Monsieur de Cisteaux devoit venir ce jour la, & que les Abbez avoient envojés une Requête pour la faire signer à la Communauté, & pour la presenter ensuite à Monsieur de Cisteaux, pour le suplier très humblem de faire sortir de la Maison la Sœur Candide. Cette fille qui ne s'estoit jamais mêlée des intrigues des Peres & qui estoit fort attachée à la Mere leur dit: „ Et pourquoy, mes Sœurs, faire sortir la Sœur Candide". Elles lui dirent que les Peres le jugeoient necessaire pour le bien de la Maison. „ Mais que vous a-t-elle fait?" dit elle à la premiere: & vous, dit elle à chacune des trois autres; ayant chacune repondu qu'elle ne leur avoit rien fait, qu'elles n'avoient rien a dire contre elle. La Sœur d'Ardivilliers ajouta;

moi

CHAP. XXII.

II. Partie.

„ moi cinquieme, je n'ay non plus à en dire que
„ du bien. Que mettez vous donc dans votre
„ Requeſte montrez la moi". Elles la lui donnerent, en lui diſant que les Peres avoient jugés à propos de n'y rien mettre de particulier, de peur que l'on ne vînt à des verifications qui incommoderoient. La Sœur d'Ardivilliers repondit, après avoir lû la Requête: „je ne comprens
„ pas comment on penſe faire chaſſer une fille
„ ſans dire pourquoi." La plus ancienne lui repartit: „on ne peut pas dire les choſes: mais
„ ne ſçavez vous pas bien qu'elle n'aime pas nos
„ Peres." A cela la Sœur d'Ardivilliers jettant la Requête par terre, leur dit: „ſans mentir, ce
„ que vous dites eſt bon à faire rire le monde,
„ & à nous faire moquer. Quoi, parce qu'elle
„ n'aime pas vos Peres, vous la voulez faire ſor-
„ tir! cela eſt ridicule, je ne ſigneray pas cette
„ reqûete." Les quatre anciennes prirent leur requête & s'en allerent: on ne ſçait quel uſage elles en firent, ni ce qu'elle devint. Mais la Sœur Candide ayant eſté peu après à l'Infirmerie, la Sœur d'Ardivilliers lui conta toutes ces choſes. L'on ne s'aperçût point que ces quatre anciennes ſe fuſſent hazardées de propoſer la ſignature à d'autres: on croit qu'elles eurent peur d'eſtre decouvertes; de plus, le tems fut ſi occupé tout le jour, qu'il n'y eut pas d'espace pour faire leur affaire.

Vers les quatre heures, Monſieur de Ciſteaux demanda la Mere, la ſalüa, & lui parla d'abord aſſez froidement: mais elle lui parla elle même avec tant de grace & d'onction, que cela l'ayant touché, il s'ouvrit à elle, & lui dit qu'il eſtoit affligé d'aprendre toujours des plaintes de la Sœur Candide. Mais il ne lui dit rien, ni du deſſein qu'il avoit de l'enlever, ni de ce qu'on lui avoit dit

CHAP. XXII.

II. Partie.

dit qu'elle vouloit sortir de la conduite de l'Ordre, & se mettre sous l'Ordinaire, ni de la requête. La Mere lui parla de la Sœur Candide selon le mouvement que Dieu lui donnoit: ce qu'il reçut fort bonnement.

La Mere êtant sortie d'avec lui, la Sœur Candide lui demanda si elle seroit enlevée, & si Monsieur de Cisteaux avoit parlé d'elle. „ Oüi, „ dit la Mere; il m'en a parlé: mais je croy que „ tout ira bien. Il faut toujours bien prier „ Dieu. Je lui ai parlé selon les lumieres que „ Dieu m'a donné. Demeurez en repos, & „ ne dites rien à personne. Je m'en vais prier „ Dieu." En effet elle se mit en grand silence & en profondes Prieres.

Plusieurs Sœurs ayant esté saluër selon leur rang Monsieur de Cisteaux, Monsieur des Pierres aprit que la Sœur Candide avoit laissé passer le sien. Il l'envoia querir, & lui dit qu'elle avoit grand tort; que cela seroit pris pour sufisance, & pour un esprit qui se met au dessus de tout; qu'il faloit qu'elle y allât au plutôt, & qu'elle fût trouver la Mere pour savoir ce qu'elle avoit à faire. La Sœur Candide ayant satisfait cet Abbé sur les raisons qu'elle avoit eües de ne pas aller salüer Monsieur de Cisteaux, & lui, faisant toujours instance, elle fut chercher la Mere: mais ne l'ayant pas trouvée; parce qu'elle s'estoit rendüe invisible, en se cachant pour prier Dieu, elle se hazarda d'aller trouver Monsieur de Cisteaux; & s'etant mise à genoux, elle lui dit; „ Monseigneur j'espere de votre bonté paternel- „ le que vous ne me refuserez pas votre bene- „ diction non plus qu'à mes Sœurs. Je vous „ la demande tres humblement, quoi que je n'i- „ gnore pas que l'on vous ait dit plusieurs cho- „ ses qui ne vous donnent pas grande satisfaction

„ de

„ de moi.“ Monſieur de Cîteaux l'ayant fait ever, lui dit: „Il eſt vrai, ma fille que j'ay „ reçû de grandes plaintes de vous.“ La Sœur Candide: „Je n'en doute point, Monſeigneur, „ il y a long tems que cela dure; & cela peut „ vous en donner de fortes impreſſions: mais „ je ſouhaiterois que vous fuſſiez bien informé „ de la verité des choſes, vous verriez, Mon„ ſeigneur, quelle difference il y a entre les ra„ ports que l'on fait & ce qui en eſt: mais j'ai une „ tres humble Suplication à vous faire Monſei„ gneur.“ Monſieur de Ciſteaux: „Quoi, „ ma fille?“ La Sœur Candide: „qu'il vous „ plaiſe d'ordonner que nos Peres & nos Sœurs „ me faſſent la Juſtice de me dire ce que j'ai „ fait qui les a pu mecontenter, afin que je vous „ en rende raiſon, & que s'il y a de ma faute, „ je m'en puiſſe corriger: car je ſuis laſſe, Mgr. „ d'entendre dire depuis quinze ans, que je fais „ bien du mal, ſans que l'on me faſſe la Chari„ té de me marquer ce que c'eſt que ce mal. „ On me met par la hors d'état de ſatisfaire, ou „ de me corriger. Il eſt vrai que je fais quel„ que fois certaines petites choſes par l'ordre de „ notre Mere qui peuvent n'eſtre pas aprouvées „ de tout le monde; parce qu'on n'en ſçait pas „ la raiſon. Mais ſi l'on vouloit s'en eclaircir, „ on verroit que notre Mere ne les fait pas ſans „ ſujet.“ Monſieur de Ciſteaux ecoutant fort paiſiblement & fort patiemment la Sœur Candide, lui dit: „mais, ma fille, vous me ſatis„ faites, me parlez vous ſincerement?“

„ Oui, Monſeigneur?“ dit la Sœur Candide, „ Monſieur de Ciſteaux: „mais tout de bon „ vous me ſatisfaites, cela eſt il ſincere?“ Il recommença cela un grand nombre de fois. Enfin la Sœur Candide lui dit: „ Je vous ſuplie

„ très

„ tres humblement de croire, Monseigneur, que „ je vous parle très sincerement selon les mou- „ vemens de mon cœur. Et pour vous le temoi- „ gner encore davantage, je vous suplie d'or- „ donner sur moi quelqu'un qui m'avertisse de „ mes fautes journalieres: moiennant cela, je „ vous promet de me corriger & de rendre rai- „ son des choses". Monsieur de Cisteaux: „ vous me satisfaites, ma fille, qui voulez vous „ du dedans ou du de hors?" Elle lui dit qu'elle laissoit cela à son choix. Sur quoi il ajouta; „ Eh bien, voulez vous que j'ordonne à Dom „ Vivant de vous avertir". La Sœur Candide lui dit qu'elle en seroit bien aise, que s'estoit son confesseur, & qu'il la connoissoit mieux qu'aucun autre.

Ensuite Mousieur de Cisteaux lui dit qu'il estoit vrai qu'il avoit reçû contre elle de très grandes plaintes, qu'il êtoit venu à dessein de l'enlever, & de la mener à Gomer-fontaine, mais qu'il ne le feroit pas: qu'elle avoit une très bonne Abbesse, & qu'il seroit fâché de lui donner ce deplaisir: qu'il la prioit d'ôter le Port-Royal de l'esprit de Madame. Puis il ajouta, „j'aprens, ma fille, „ qu'elle a dessein de sortir de notre Jurisdiction, „ comme a fait l'Abbesse de Port-Royal, cela „ nous afflige."

La Sœur Candide. „O Monseigneur, si elle „ avoit eu ce dessein, elle n'auroit pas attendu „ si tard à le mettre en execution: car lors qu'elle „ obtint de sa sainteté un Brevet pour choisir un „ Vicaire pour la conduite de cette Maison, in- „ dependant de Monsieur de Nivelle pour lors „ General de Cisteaux, sa Saintété lui en envo- „ ja un second, sans en avoir êté requise, pour „ sortir tout à fait de l'Ordre, si elle le jugeoit „ à propos pour le bien de la Reforme, mais

„ elle

„ elle ne s'en eſt jamais voulu ſervir" Monſieur de Ciſteaux fut extrémement ſurpris de cela, n'ayant jamais oui parler de ce Bref. Il temoigna à la Sœur Candide encore plus de ſatisfaction. Mais il la pria encore beaucoup de travailler à eloigner les Janſeniſtes & à ſatisfaire les Peres. Pour l'acte de Monſieur de la Charité il n'en parla en aucune ſorte, ſoit qu'il le trouvât mal fabriqué, ſoit pour quelqu'autre motif; & il quita la Sœur Candide, bien content, avec aſſurance qu'il ne l'enleveroit pas.

La Sœur Candide alla trouver la Mere, qui venoit de ſortir de ſa ſolitude. Elle fut ſurpriſe que la Sœur Candide ſe fut d'elle même hazardée à cela: mais ayant apris le detail des choſes, elle rendit à Dieu de grandes actions de graces. Puis ne permetant pas à la Sœur Candide de parler d'avantage, elle ſe remit en ſilence & en profonde oraiſon, à cauſe des Saints jours ou l'on eſtoit. Monſieur de Ciſteaux ayant vû toutes les Sœurs le jeudi depuis trois heures jusques au ſoir aſſez tard, ne voulut voir perſonne le Vendredi ſaint. Il aſſiſta à tout le ſervice de ce jour, qui dure jusques à deux heures après midi, à cauſe que l'on preche la Paſſion le matin. Enſuitte il vit la Mere à qui il temoigna toute la bienveillance poſſible; il la pria d'oublier ce qui s'eſtoit paſſé au ſujet de Monſieur de St. Maurice, & de traiter cet Abbé, qui avoit toujours eſté de ſes amis, comme au paravant. Puis il monta en caroſſe, & s'en alla à Gomerfontaine.

Jamais confuſion ne fut plus grande que celle des Peres & des Filles en voyant leurs deſſeins encore un coup diſſipez: mais leur confuſion ne les changea pas, comme nous allons voir.

CHA-

CHAPITRE XXIII.

Monsieur de Chatillon vient parler à la Mere des Anges sur l'engagement de Conscience qu'il croit y avoir à prendre conduite des Personnes du dehors. La mére sur cela pense à sa démission. Elle traite de cette affaire. Elle connoît par une lumiére surnaturelle que son affaire étoit faite à Rome plus de trois Semaines avant que l'on en pût apprendre aucune nouvelle. Mort de Monsieur de la Charité.

MOnsieur de la Charité continuoit toujours ses murmures, & les étendoit sur Monsieur de Cisteaux qui n'avoit point enlevé la Sœur Candide, & ordonné à la Mere de chasser les Jansénistes, & il disoit qu'il falloit travailler au dernier si bien que l'on en vint à bout. Pour le faire, Monsieur de Chatillon vint à Maubuisson des le lendemain du depart de Monsieur de Cisteaux, sçavoir, le Samedy Saint. Il dissimula de scavoir le dessein qu'avoit eû Monsieur de Cisteaux en faisant sa Visite, quoi qu'il eût été un des principaux à prévenir ce Général. Mais il vouloit faire ce qu'il avoit manqué d'ordonner que l'on fit, sçavoir de chasser & d'éloigner de Maubuisson les prètendus Jansénistes. Il
1648. choisit pour cela le jour de Pâque 1648. il demanda la Mere au Parloir, & après lui avor fait des Civilitez ordinaires, & lui avoir tèmoigné le zèle & l'affection qu'il avoit pour son service & pour celui de toute la Maison, & le desir qu'il avoit de lui donner toutes les satisfaction possibles, il lui dit qu'il avoit quelque chose à lui dire, sur quoi il falloit qu'il se fit effort, par

ce

ce qu'il craignoit que cela ne lui fit de la peine, que sa Conscience l'y obligeoit, & qu'ainsi il la prioit de le trouver bon. „ C'est, ma Mere, ajoûtat il, que je ne crois pas que vous „ puissiez en Conscience prendre conduite d'autres personnes que de nous sur l'administration „ de vôtre Maison, ny prendre en sureté de „ conscience des Confesseurs Extraordinaires, ou „ des Directeurs pour vous & pour vos filles, autres „ que nous, si ce n'est, en cas de besoin, quelques autres Abbez ou Religieux de l'ordre, ou „ bien quelques Ecclesiastiques que nous vous „ aurions donnez & que nous vous aurions conseillé de prendre, n'en ayant pas trouvé dans „ l'Ordre. Je vous dis cela, ma Mere, pour „ la derniere fois pour la décharge de ma conscience & pour la surêté de la vôtre, je vous „ prie de ne le pas trouver mauvais, & de croire que je me fais violence en vous le disant. „ Je ne vous en parleray plus". Voulant lui faire entendre que sa propre conscience êtant déchargée, la Mere demeureroit seule chargée de cette desobéissance si elle ne suivoit pas son avis.

CHAP. XXIII. II. Partie.

La Mere repondit que jusqu'à lors, elle n'avoit pas crû que cela fût ainsi, & qu'elle n'en étoit pas encore persuadée; que les Abbesses étoient donc bien moins privilegiées que les simples Religieuses & même que les simples fideles, qui avoient toujours droit de choisir leurs confesseurs: que quand les Religieuses demandoient des Personnes Extraordinaires pour leur conscience, elle les leur accordoit toujours, (pour vû que ce fussent des personnes craignant Dieu & qui ne leur pussent nuire,) sans en demander permission aux Supérieurs, qu'elle en avoit toujours usé ainsi, depuis qu'elle étoit Abbesse, sans que jamais

mais les Superieurs y eussent trouvé à redire; que si elle avoit agi autrement, elle auroit été blâmée, & que pour lui même il pouvoit se souvenir de ce qu'il lui avoit dit autre fois sur ce sujet, l'assurant qu'elle étoit obligée de donner cette liberté de conscience, & qu'il ne devoit pas présentement trouver mauvais qu'elle se la donnat à elle même. Monsieur de Chatillon se trouva embarassé par cette réponse, & ne parla pas davantage sur ce sujet.

Mais la Mere prit occasion de cette Visite de Monsieur de Chatillon pour penser devant Dieu plus sérieusement que jamais au danger où la conduite des Peres la pouvoit mettre & mettoit effectivement les Filles. Elle se voyoit par là reduite, comme elle l'a souvent dit depuis, à agir sans conseil dans des choses très importantes, ce qu'elle regardoit comme une situation bien dangereuse. Elle voyoit que la conscience des filles qui ne gôutoient pas les Peres de l'Ordre, seroit dans une gêne perpètuelle, si elle ne leur accordoit pas le Confesseur qu'elles desireroient: & de plus, que les Peres inspirant cette maxime aisement à la plûpart des Filles, c'étoit une tentation qui causeroit une grande division. Elle voyoit que celles au contraire qui leur étoient dévoüées & qu'ils avoient prévenuës de leurs maximes, seroient toujours dans un soupçon de celles qui parleroient de leur conscience à d'autres; que cela causeroit de part & d'autre des éloignemens & des fraieurs qui pourroient dégénerer avec le tems en aversions & en haines. Elle voyoit qu'elle ne pouvoit faire le bien qu'elle eût désirée à Maubuisson, par ce que ces Abbez la rendoient suspecte d'heresie à plusieurs Filles, & qu'il y avoit grand sujet de craindre que sous ce Prétexte la révolte & la desunion

ne

ne se mit entierement dans la Maison. Tout cela lui fit croire que Dieu agréroit qu'elle sortit de Maubuisson & se démit de l'Abbaye pour appaiser la tempête: Elle ecrivit sur ce sujet à la Mere Angélique.

La Mere Angélique lui fit réponse qu'elle penseroit à sa proposition, qu'elle priât Dieu qu'il lui fit la grace de connoitre sa volonté; qu'elle avoit dans l'esprit une bonne Religieuse & fort vertueuse, sur la quelle en sureté de conscience elle pouroit se décharger de la Maison, si elle persistoit dans son desir. C'étoit Madame l'Abbesse de Lieu-Dieu Religieuse de Port-Royal, qui en avoit été Prieure & qui en étoit sortie pour aller avec Madame d'Argensolle lui aider à faire sa Reforme. C'êtoit la seule de l'Ordre que la Mere Angelique connût capable d'être Abbesse de Maubuisson, & sur la quelle la Mere pût se décharger, êtant de probité & bonne Religieuse. La Mere eût beaucoup de joye de cette bonne nouvelle, esperant que Madame de Lieu-Dieu feroit bien plus de fruit qu'elle à Maubuisson, par ce que les Peres de l'Ordre l'estimoient beaucoup, & qu'elle ne leur seroit point suspecte, ny soupçonnée de Jansénisme. La Mere Angélique laissa passer quelque temps, sans rien ecrire de nouveau à la Mere sur son desir: mais au commencement de May 1648. Monsieur Singlin vint à Maubuisson pour traiter avec la Mere de sa demission. Monsieur Retard le mena secretement au Parloir par la porte d'en bas: il y fût une heure & demie avec elle, & ils conclurent ensemble sa résignation. Mais la Mere modera si bien son extrême joye, & agit avec tant de retenuë, que Monsieur Singlin fût étonné & surpris de la voir aussi tranquille & aussi modérée, que s'il eût traité avec elle d'une cho-

1648.

se indifferente : ce qui lui fit rapporter à la Mere Angélique avec admiration sa merveilleuse soumission à Dieu. Et cela nous fait souvenir de ce qu'elle dit un jour à Madame de Crevecœur, que n'ayant accepté l'Abbaye de Maubuisson que par obéïssance, elle avoit crû qu'elle la pouvoit quitter aussitôt que l'obéïssance ne s'y étoit plus opposée, & que Dieu lui avoit fait voir qu'il le vouloit bien par l'àgrément des Personnes de qui elle prenoit ses avis.

La Mere témoigna à Monsieur Singlin qu'elle ne voyoit pas de meilleur moyen de faire réussir son dessein, que de le confier aux Peres, ne doutant point qu'ils n'en fussent très contents, & qu'ils n'y travaillassent avec zéle & avec diligence. La suite fera voir qu'elle en avoit parfaitement bien jugé. Monsieur Singlin approuva fort cette pénsée, & jugea comme elle que l'affaire êtant entre les mains des Peres, personne n'auroit plus besoin de s'y employer de la part de Port-Royal ou des autres amis de la Mere. Cependant la Sœur Candide entretenoit au Parloir Monsieur Retard, & sans sçavoir dequoi la Mere traitoit avec Monsieur Singlin, ne pensant à rien moins qu'à son dessein, elle l'entretenoit du desir très grand que Dieu lui donnoit de sortir de Maubuisson, croyant y être obligée pour le bien de son ame & la paix de la Maison : mais la consideration de la Mere qui demeuroit sans secours l'embarrassoit un peu. Monsieur Retard l'écoutoit sans lui rien dire, ny du dessein de la Mere, n'y du sien propre, car il êtoit en déliberation de quitter Pontoise & de se retirer. Monsieur Singlin après avoir parlé à la Mere monta à cheval pour partir, mais desirant parler à la Sœur Candide, il prit la peine d'en descendre & de monter au Parloir. La Sœur Candide

dide lui temoigna l'extrême désir qu'elle avoit de sortir de Maubuisson & d'aller à Port-Royal, & les raisons qui la portoient à cela. Monsieur Singlin l'écouta fort patiemment & lui parla assez long tems; mais il ne voulût point lui donner de resolution, & sans lui dire un seul mot des pensées & des desseins de la Mere, il la quitta en lui disant qu'il lui feroit Reponse de Paris.

La Mere ayant donc pris les resolutions avec Monsieur Singlin, elle fût 2. ou 3. jours après dans des prieres extraordinaires & dans une paix & une joye qui paroissoit sur son visage, ensorte que la Sœur Candide croyant que c'étoit le seul entretien de Monsieur Singlin qui en étoit la cause, lui dit: je crois, ma Mere, que Mon„ sieur Singlin vous à bien consolée, car il y „ pâroit". Elle lui fit réponse en souriant: „ oüi, oüi, ma Sœur, il m'a bien consolée, & „ vous participerez aussi à ma joye". Elle ne lui en dit pas davantage, par ce qu'elle vouloit être en silence pendant ces 3. jours, ensorte que la Sœur Candide ne sçavoit que penser. Les 3. jours passez la Mere confia son secret à Monsieur des Pierres. Elle lui dit qu'elle avoit choisi Madame de Lieu-Dieu pour lui faire sa résignation. Monsieur des Pierres reçût cette nouvelle avec d'autant plus de joye, que cette Dame étoit sa grande fille spirituelle, il en fit l'éloge à la Mere, & l'assura des bonnes qualitès de la Dame dont il connoissoit le fond de l'ame. Comme la Mere lui avoit confié son secret préferablement à tous les autres Abbéz, il s'en tint très obligé, & il lui témoigna qu'il la serviroit en ami selon qu'elle le désiroit. Elle s'apperçût bien que cette négociation lui êtoit fort agrèable en elle même & à cause de la personne qu'elle regardoit, des interêts de la quelle il faisoit les siens: mais

CHAP. XXIII.

II. Partie.

aussi il avoit du plaisir d'avoir été preferé par cette confiance à Monsieur de Chatillon. C'est pourquoy il s'en glorifioit. La Mere le pria encore d'en aller conférer avec Monsieur de Chatillon pour avoir son approbation, qu'elle sçavoit bien néanmoins ne lui pouvoir manquer, & pour l'engager à avancer l'affaire dont il étoit plus capable que nul autre, ayant grande connoissance de tout le commerce de la Cour Romaine, & sachant parfaitement tout ce qu'il faut faire pour y être bien venû il étoit Italien. Monsieur des Pieres fut dont à Paris le trouver, & ensuite ils revinrent tous deux ensemble à Maubuisson. Monsieur de Chatillon fit parôitre sa politique, en temoignant à la Mere qu'il avoit peine à lui aider à négotier une telle affaire, pendant qu'il en ressentoit dans le fond bien de la joje. La Mere reconnût assez que cette peine n'étoit que dans son compliment, mais le dissimulant, elle le pria de s'y employer. Sur cela il lui dit que puis qu'il ne la pouvoit dissuader, & qu'elle étoit resoluë de se demettre à son grand regret il la serviroit; mais qu'il falloit quand on entreprenoit une affaire avec dessein qu'elle reussit, prendre aussi les moyens pour cela; qu'autrement il ne falloit point s'en mêler; que dans celle dont il étoit question le moyen le plus propre, étoit un grand secret à l'égard du dedans & du dehors. La Mere vit bien que la grande crainte qu'il avoit que l'affaire ne fut rompûë le faisoit parler de la sorte. Mais par ce que son humilité & sa Charité le lui faisoit encore plus craindre qu'à eux mêmes, elle le lui promit de bonne sorte: mais la passion de Monsieur de Chatillon l'emportant sur sa politique, il lui dit encore: „ ma Mere, à moins de cela, & „ que vous ne changiez point de résolution, nous

„ nous ne pouvons pas vous aider ". La Mere l'ayant de nouveau assûré de son secret, il ajouta: „Oh bien, ma Mere, puisque vous nous „ contraignez à vous servir & à negocier vôtre „ affaire, promettez nous donc de n'en point „ parler à la Sœur Candide." Car ils craignoient qu'elle ne rompit l'affaire par opposition, soit du dedans, soit du dehors; ce qui auroit été très facile, & ce qui seroit arrivé infailliblement, comme nous verrons par la suite. La Mere lui repondit encore qu'elle n'en parleroit point à la Sœur Candide. Les Abbez s'en retournerent à Paris promptement, & travaillerent avec une diligence incroyable à obtenir le brevet de Maubuisson pour Madame du Lieu-Dieu: Et pour en venir plus facilement à bout, ils y employerent entre autres Monsieur Vincent de la mission, qui representa à la Reine, qu'elle devoit, pour la decharge de sa conscience, donner au plutôt ce brevet, afin d'ôter de Maubuisson le Jansenisme. Sa Majesté persuadée par cette raison, promit non seulement le Brevet, mais elle promit encore de garder le secret, & ordonna que l'affaire fut faite en diligence. Cela fût executé si ponctuellement que Monsieur de Chatillon ayant fait marcher le garçon de Monsieur Vincent toute la nuit, il en fit donner nouvelle dès la pointe du jour, & ordonna que l'on donnât une pistole au valet pour sa peine.

L'ardeur de Monsieur de Chatillon fût si extrême, qu'ayant peur que la Mere retardât tant soit peu d'écrire à Monsieur de Citeaux pour avoir la permission & pouvoir ensuite faire acte de la resignation, il lui fit demander les lettres, les fit porter en diligence au General & rapporter sa reponse à la Mere en diligence, ce que

la Mere admiroit avec une joye non seulement pour les choses qu'elle desiroit beaucoup, mais encore parce qu'elle n'avoit qu'à demeurer en repos & se fier aux soins & aux diligences de ces Abbez, qui faisoient en cela tout en peu d'heures. Leur empressement fût si grand, qu'ils avoient fait parler à Monsieur de Citeaux, avant même que la Mere lui eût ecrit & ils lui manderent qu'il avoit agrée sa proposition & pour elle & pour la Sœur Candide, mais neantmoins qu'elle ne laissât pas de lui ecrire, voici sa Lettre.

Lettre de la Mere à Monsieur de Citeaux.

(May 1648)

„ Monseigneur, j'ay reçû bien de la joye de
„ ce que vous avez eû agreable la proposition
„ que j'avois supplié le Reverendissime Pere
„ Abbé des Pierres de vous faire de ma part. Je
„ desire bien fort qu'il plaise à Dieu de la faire
„ reüssir pour sa gloire & pour le bien de cette
„ Maison qui recevra beaucoup d'avantage d'être
„ sous la conduite d'une si digne Superieure,
„ à la quelle Dieu a donné de grands talents
„ pour exercer cette charge. Il ne tiendra pas
„ à moi que la chose ne soit bientôt executée.
„ Je desire seulement Monseigneur, qu'il vous
„ plaise m'assûrer que vous me permettrez de
„ me retirer au Monastere de ma profession qui
„ est celui de Port-Royal, pour y vivre en re-
„ pos le reste de mes jours, & d'y mener avec
„ moi ma Sœur Candide pour m'assister dans
„ mes infirmités comme elle a côutume de faire.
„ C'est Monsigneur la très humble supplication
„ que j'avois à vous faire, avant que de passer
„ plus avant à ma demission. En attendant
„ l'honneur de vôtre reponse, je vous supplieray

„ très

„ très humblement de me donner vôtre bene- CHAP.
„ diction en qualité de vôtre très humble &c. XXIII.

II. Partie.

Reponſe de Monſieur de Citeaux à la Mere.
(Ce 11. de May 1648.)

„ Madame, puiſque vous êtes dans la reſolu-
„ tion de quiter vôtre Abbaye, je ſuis bien aiſe
„ que vous ayéz jetté les yeux ſur nôtre Fille la
„ venerable Abbeſſe du Lieu-Dieu, comme
„ ayant toutes les qualitez requiſes à une ſi gran-
„ de charge. Et pour ce qui eſt de la retraite
„ que vous meditez de faire enſuite en l'Abbaye
„ de Port-Royal, lieu de vôtre premiere pro-
„ feſſion, accompagnée de notre bien aimée
„ Fille la Sœur Candide, je vous le permets
„ avec regret de voir notre Maiſon de Maubuis-
„ ſon privée de votre bonne conduite, toutes les
„ Filles qui y ſont reſtant obligées à vôtre vertu
„ & à votre Charité pour les avoir toujours gou-
„ vernées ſelon Dieu & dans l'eſprit de notre
„ ſainte Regle. Sur ce je prie le Createur de
„ vous combler de ſes graces & de ſes ſaintes be-
„ nedictions. Vôtre très humble & très affec-
„ tionné confrere, Claude, Abbé General de
„ Citeaux.

Monſieur de Chatillon envoya en diligence cette reponſe à la Mere, & lui manda de ſe tenir prête pour faire l'acte de ſa demiſſion par devant gens entendus & ſecrets qu'il lui envoiroit exprès de Paris; & il manda le prix qu'il vouloit que l'on donnât à chacun, ſçavoir 80. livres aux Notaires, 20. livres aux temoins. C'eſt à dire 100. livres en tout pour defrayer leur voiage. Cela obligea la Mere qui n'avoit pas d'argent entre ſes mains d'en demander à la Sœur Candide qui lui en donna; ſans ſçavoir pour-

quoi. Mais la Mere voyant cet extrême empressement des Peres, & jugeant bien que par la & par le secret inviolable qu'ils vouloient qu'elle gardât avec la Sœur Candide sur l'affaire, ils vouloient lui ôter le moyen de regler les affaires & de mettre en bon état le temporel. Elle crut que cette raison à la quelle elle n'avoit point pensé lors qu'elle avoit promis de ne rien dire de cette affaire à la Sœur Candide, l'obligeoit de le lui faire sçavoir. C'est pourquoi étant revenüe auprès de cette Sœur qui ecrivoit, elle lui prit la plume & lui mit sur un petit Papier: „ Ma „ Sœur je suis prête de passer une resignation, „ de l'Abbaye pour m'en demettre: & afin que „ vous ne soyez pas en peine, je vous dis que je „ vous meneray avec moy dans la Maison où j'iray. „ Gardez le secret; mais avisez aux affaires, „ mettez tout en ordre: payez les petites de„ tes: Comptez avec les fermiers, j'espere que „ Dieu nous delivrera vous & moy de cet em„ barras." Ayant écrit ces mots la Mere met le papier devant la Sœur Candide, & sort aussitôt de la Chambre, & alla se mettre en prieres ou elle passa tout le jour. La Sœur Candide ne regarda point d'abord ce billet, étant pressée de porter une quittance qu'elle ecrivoit à un pauvre homme qu'elle attendoit. Etant revenüe du Parloir, elle lut ce que la Mere lui avoit écrit, & elle commenca à songer à ses affaires: mais quoi qu'elle fut ravie pour son propre repos du dessein de la Mere, neantmoins il lui vint dans l'esprit que la conscience pourroit être interessée dans ce changement, prevoyant bien l'état ou la Maison seroit, n'ayant plus que la Mere qui y maintenoit une entiere regularité, & qui conduisoit à Dieu les filles qui faisoient leur salut, nonobstant les troubles que les Peres excitoient toujours, parce-

ceque la Mere les appaiſoit toujours. Ces penſées roulant dans ſon esprit, elle voulut s'en faire le cœur net. C'eſt pourquoi l'heure de ſe coucher êtant venûë, ſe trouvant avec la Mere, parce qu'elle couchoit encore dans ſa Chambre ayant été malade, elle lui voulut parler. La Mere y eut quelque repugnance à cauſe de l'heure du grand ſilence. Mais la Sœur Candide lui dit que ce n'êtoit pas des choſes inutiles, & qu'elle ne pouvoit pas ne lui point dire ſes penſées. La Mere l'ayant agrée, la Sœur Candide lui dit: „ ma Mere je ſuis bien aiſe de votre reſolution, mais neantmoins je ne ſçay s'il n'y „ à point de conſcience à vous demettre: ſi vous „ ne faites point tout le bien que vous voudriez, vous faites au moins celui que vous pouvez, & vous empêchez le mal; & enfin la „ regularité ſe maintient, & les Filles bien intentionnées ſe ſauvent par votre conduite, il eſt „ à craindre qu'ils n'en ſoit pas ainſi après vôtre „ ſortie, il faudroit bien examiner ſur qui vous „ vous dechargez, je voudrois bien le ſçavoir. „ La Mere lui dit que c'êtoit ſur Madame du „ Lieu-Dieu, que Monſieur Singlin, la Mere „ Angelique & la Mere Agnés aſſuroient que „ c'êtoit la meilleure Abbeſſe de l'Ordre que „ l'on put prendre, & qu'elle pouvoit en conſcience ſe decharger ſur elle: que cette aſſurance lui ſuffiſoit." Comme La Sœur Candide connoiſſoit cette Abbeſſe qui avoit demeuré quelque tems à Maubuiſſon avant qu'elle allat à Argenſolle, elle ne fut pas fort contente de ce choix, & elle dit à la Mere qu'il etoit vrai qu'elle êtoit bonne Religieuſe, mais qu'elle êtoit trop facile pour ſe laiſſer aller entierement aux volontéz des Peres & leur laiſſer la conduite entiere de la Maiſon, ce qu'elle ſçavoit par expe-

rience en être la perte. La Mere lui dit qu'elle avoit eu crainte de cela aussi bien qu'elle; qu'elle en avoit ecrit à la Mere Angelique, qui lui avoit fait reponse que cette Abbesse étant bien intentionnée, elle ne croioit pas qu'elle les suivit; qu'elle leur avoit ecrit les meilleures letrres que l'on eut pu desirer, ou elle faisoit parôitre desirer beaucoup de suivre les avis de Port-Royal, & qu'ainsi il n'y avoit rien à craindre; qu'elle n'étoit plus telle qu'elle avoit été autre fois; que Monsieur des Pierres qui la conduisoit en avoit dit des merveilles à la Mere Agnés & à elle; & que la Mere Agnés trouvoit qu'elle avoit beaucoup de vertu & de capacité pour conduire, & qu'ainsi elle étoit en sureté en se dechargeant sur elle.

Les Notaires arriverent le 3. May, & reçurent la demission & la resignation de la Mere, portant qu'elle vouloit se reserver 2000. livres de Pension. Les Abbez ayant reçû cet Acte, qui leur étoit necessaire pour pouvoir poursuivre le Brevet, Monsieur de Chatillon ne perdit pas un moment de tems, marchant continuellement dans Paris pour obtenir promptement ce Brevet. Il fut rencontré plusieurs fois par Monsieur Duval le Docteur, le quel surpris de le voir tant marcher, lui dit enfin un jour en le saluant: „ eh quoi! Monsieur, vous êtes bien en affai- „ res. Qui vous oblige à tant marcher? il lui „ repondit: ne vous en etonnez pas, Monsieur, „ c'est pour une bonne affaire. Madame de „ Maubuisson voulant resigner son Abbaye, je „ poursuis le Brevet que l'on nous a promis, & „ sa Majesté même a bien voulu nous promet- „ tre le secret, je vous le demande, Monsieur, „ & je ne vous l'aurois pas dit, si ce n'étoit „ que je crois que vous en serez bien aise, par-

„ ce

„ ce que cela ôtera le Janſenisme de Mau- CHAP.
„ buiſſon. Ah! Monſieur que faites vous, s'e- XXIII.
„ cria Monſieur Duval, quoi vous croyé faire II. Partie.
„ une bonne action! pour moi je la trouve très
„ mauvaiſe. Quoi! cette digne Abbeſſe, l'edi-
„ fication de tout le pays, la Mere des pauvres!"
il ajouta encore pluſieurs choſes, qui ayant embarraſſé cet Abbé, il lui dit: „ne vous met-
„ tez pas en peine, Monſieur, tout ira bien, on
„ change de perſonne, mais non pas d'esprit.
„ Ce ſera la même conduite, je vous en aſſûre.
„ Au reſte ce n'eſt pas nous qui avons porté
„ Madame à ſe demettre, elle nous en a fait elle
„ même la propoſition, & nous a prié de la
„ ſervir à expedier l'affaire." Il demanda de nouveau le ſecret que le Docteur lui promit, & le quittta, comme il l'a dit depuis, dans un mouvement d'indignation & d'etonnement de la conduite de ces Peres, qui pourſuivoient une choſe qu'ils auroient du empêcher par tous leurs efforts. Pendant que Monſieur de Chaſtillon pourſuivit à Paris le Brevet avec tant de chaleur, il envoya Monſieur des Pierres à Maubuiſſon parler à la Mere en grande confiance pour lui communiquer leur ſentiment ſur la penſion qu'elle s'étoit reſervée qui leur paroiſſoit trop grande, lui diſant que quittant ſon Abbaye par un principe de devotion & de desintereſſement, il êût été mieux pour l'edification publique qu'elles eut pris une penſion plus mediocre, il ajôuta tant de raiſons que la Mere ſe rendit, & mit la penſion à 1200 livres, de quoi pourtant elle eut regret depuis, ne le croyant pas juſte, puis qu'elle ſortoit d'une Maiſon riche pour aller à une qui ne l'êtoit pas, êtant deja fort infirme, & menant avec elle deux Religieuſes. Les Peres ne vouloient pas donner de penſion contre tout droit & toute

justice. Monsieur des Pieres ayant obtenu ce qu'il vouloit, s'en retourna en grande diligence à Paris pour mettre la reduction de la pension sur l'acte de la demission, avant que de l'envoyer à Rome. Cela fait, Monsieur de Chastillon eut en 5. jours toutes les expeditions de la Cour signées de sa Majesté & du Secretaire d'Etat, & dès le 5. de jour il prit l'occasion du Banquier qui partoit pour Rome le 13. du mois de May pour faire en diligence porter l'affaire en cour de Rome ou il ne manquoit pas de connoissance. La Mere voyant ses affaires en cet etat, étoit dans une grande joye, & ne pensoit plus qu'à prier Dieu que l'affaire eut un aussi bon succés à Rome qu'en France. Comme Monsieur de Chastillon y apporta un soin extraordinaire, la premiere signature s'obtint dès le commencement de juin. Le jour que cette date se donnoit à Rome, la Mere etant à Maubuisson dans l'Eglise en profondes prieres, Dieu lui fit connoitre par une voye surnaturelle que son desir étoit accomply, & qu'elle n'étoit plus Abbesse. L'esprit va naturellement à desirer de sçavoir comment se fait une chose si surprenante; mais l'humilité de la Mere a ravi à nôtre curiosité la meilleure partie de ce secret, voici seulement ce que nous en sçavons, & comment elle le fit connoitre.

La Mere ayant été environ une heure en priere, elle s'en retournoit à sa chambre, où elle avoit des affaires; mais ayant rencontré la Sœur Candide en passant, elle lui dit toute remplie de joye: „ Ma Sœur, nôtre affaire est faite à Rome": & ayant dit cela, elle passa son chemin. La Sœur Candide la poursuivant, lui dit: „ comment, ma Mere, l'affaire est faite à Rome? „ & comment pouvez vous sçavoir cela? A peine

„ ne

„ ne y eſt on arrivé"? La Mere d'un ton gay & en ſouriant, lui dit: „ je vous dis vray, ma „ Sœur, l'affaire eſt faite". La Sœur Candide plus effrayée la preſſa ſi fort, qu'enfin la Mere lui dit: „ Dieu me l'a fait connôitre, ma fille." La Sœur Candide encore plus curieuſe qu'auparavant, la pourſuivit encore d'avantage pour ſçavoir comment cela s'étoit fait, & l'aſſura qu'elle ne la quitteroit pas qu'elle ne le lui eût dit; ſe voyant ſi fort preſſée, elle lui dit, qu'étant devant le St. Sacrement, & priant Dieu pour le bon ſuccés de l'affaire de Rome, Dieu lui avoit fait connôitre qu'il l'avoit éxaucée & qu'elle n'étoit plus Abbeſſe, lui ôtant ſenſiblement l'eſprit de Superiorité, (Ce ſont ſes propres mots;) mais elle n'en voulût pas dire davantage, & ordonna même à la Sœur Candide le ſecret ſur ce qu'elle lui venoit de dire, & de travailler inceſſamment à mettre un bon ordre à toutes choſes, enſorte que les affaires fuſſent claires & nettes, & les comptes bien faits & dréſſez pour preſenter à la nouvelle Abbeſſe. La Sœur Candide exécuta ces deux ordres: mais Dieu découvrit en quelque ſorte le ſecret: car la Mere dès ce propre jour qu'elle recût cette lumiére ſi extraordinaire, changea tellement, que c'étoit une autre perſonne, enſorte que toutes les Sœurs s'en apperçurent & en parlerent à Monſieur de Chatillon, qui dans cet intervalle venoit à Maubuiſſon toutes les Semaines. Monſieur de Chatillon allarmé de cela, demanda la Sœur Candide, & lui dit qu'il étoit ſurpris de ce que les anciennes lui venoient de dire du changemenr, qui paroiſſoit dans Madame, & lui demanda ſi elle leur avoit dit quelque choſe, elle l'aſſura que non. Enſuite il voulût la ſonder pour ſçavoir depuis quel tems elle avoit connoiſſance de cette affaire. Elle s'en

defit adroitement, il voulût se justifier de ce qu'il y travailloit, disant que c'étoit à son régret, & seulement pour obliger la Mere, mais que puis qu'elle le vouloit, il falloit prendre les moyens d'y réüssiir dont le principal étoit un grand secret, & de ne faire rien qui pût donner le moindre soupçon; qu'on lui avoit dit que l'on voyoit que depuis quelque tems elle étoit toûjours en affaires; que cela donnoit à penser que l'affaire pourroit bien être rompuë si elle s'ebruitoit: qu'il n'y avoit nulle nécessité de mettre les affaires de la Maison en meilleur ordre; que rien n'étoit embroüillé, & qu'une autre le feroit bien après que la nouvelle Abbesse auroit pris Possession. La Sœur Candide étoit trop acoutumée à la conduite de ces Messieurs pour ne pas discerner qu'ils n'auroient pas été fâchez de trouver quelque chose à reprendre dans l'administration que la Mere avoit faite du temporel. Ces Paroles de Monsieur de Chatillon lui en augmentérent la pensée; mais en même tems elles l'obligerent à travailler avec plus de soin à mettre tellement tout en ordre, que leur passion ne scut sur quoy s'appuyer: néantmoins pour empêcher que les Sœurs ne dèçouvrissent quelque chose, elle travailla plus la nuit que le jour, ce qui lui donna une fatigue extrême.

Le supérieur s'en retourna à Gomer-fontaine: mais il revint au bout de 8. jours, craignant que l'on n'eut quelque soupçon de l'affaire, & que l'on ne la rompit par opposition. Ses craintes redoublerent par les discours que lui firent les Filles qui toutes unanimement s'appercevoient du changement de la Mere & elles en vouloient peneter la raison. C'est pourquoi Monsieur de Chatillon demanda la Sœur Candide, & lui dit: » Tout est emu, ma Sœur. Qu'est ce que j'en-

» tends

CHAP. XXIII. II. Partie.

„ tends? j'ay vu telles & telles qui m'ont vou-
„ lu prendre à partie en me disant: mon Pere,
„ dites nous donc ce qu'il y à ici: nous cro-
„ yons que l'on nous fait quelque affaire, nôtre
„ Mere n'agit plus à son ordinaire: tout lui est
„ si indifferent, qu'il semble qu'elle n'est plus
„ Abbesse: on ne la voit presque plus, ni ma
„ Sœur Candide. Enfin nous croyons qu'il y
„ à quelque chose. Puis Monsieur de Chatil-
„ lon ajouta: " Avez vous dit quelque chose
„ aux Sœurs? non, non, mon Pere." Mais continuant: „ D'ou vient donc cela? Madame
„ fait elle quelque chose qui leur donne sujet
„ d'avoir cette pensée?" La Sœur Candide qui étant fort occupée ne faisoit gueres de reflexion sur ce qui se passoit, lui dit, qu'elle ne vojoit rien, lui taisant ce qu'elle sçavoit qui s'étoit passé entre Dieu & la Mere. Mais Monsieur de Chatillon ne se tenant pas satisfait, lui dit que ces impressions & ces soupçons des Sœurs ne lui paroissoient pas peu importants; & quoiqu'il les eût bien rebutées & traité leurs pensées de ridicules, il jugeoit assez que dans les soupçons qu'elles avoient & dans l'humeur où elles étoient, elles pourroient tant parler, qu'enfin elles decouvriroient quelque chose; que l'affaire étant decouverte il la tenoit rompuë. C'est pourquoy il jugeoit à propos pour leur ôter ces impressions, que la Mere fit quelques fonctions d'Abbesse; & il lui demanda s'il n'y avoit point de filles prêtes à prendre l'habit. Elle lui dit qu'il y en avoit une que la Mere jugeoit propre. „ Bon, dit il, voyons Madame." Il vit la Mere, & conclud avec elle de donner l'habit à cette fille. Il le lui donna lui même le Dimanche suivant.

Pendant cet intervalle Monsieur de la Charité

CHAP. XXIII.

II. Partie.

rité mourut & n'eut pas la joye de voir une chose que la passion lui avoit fait trouver si agréable ; & il ne donna à la mort aucune marque de repentir de toutes les grandes & longues peines qu'il avoit causé à la Mere. Les Abbez n'ayant plus cet Espion ne sortoient point de Maubuisson & se succedoient les uns aux autres dans cette fonction : neantmoins les affaires les ayant obligez de s'absenter, Monsieur de Chastillon mit pour sentinelle Frere Ignace Convers de son abbaye & son confident, qui sous pretexte d'amitié pour la Sœur Candide & de familiarité, se mêloit de tout, & prenoit la liberté de venir jusqu'au Parloir voir ce qu'elle faisoit : mais cela ne dura gueres. La Mere dit à la Sœur Candide de le congedier du Parloir : ce qu'elle fit, & ensuite il se retira tout à fait en s'en retournant à Paris.

Cependant Monsieur de Chastillon & Monsieur des Pierres voioient avec peine que la Sœur Candide mettoit ordre à tout, comptoit avec les Fermiers, & faisoit tout ce qui êtoit necessaire pour leur ôter tout pretexte de mordre sur l'administration du Temporel après la Mere, comme on voyoit assez par leur conduite & par les paroles qui leur échapoient ; mais on dissimuloit d'apercevoir leur peine, & on avançoit toujours les choses.

CHA-

CHAPITRE XXIV.

Monsieur de Chatillon propose de faire prendre Possession par Procuration à une Religieuse de Maubuisson. Extrême Humilité de la Mere. Madame de Lieu-Dieu arrive. Comment elle fût Recûe à Maubuisson. Etonnement extrême où elle se trouva. Comment elle agit envers la Mere.

QUoiqu'il n'y eût plus qu'environ 15. jours à attendre pour les Expeditions de Rome, Monsieur de Chastillon ne pouvant demeurer en repos, tant il craignoit que l'affaire ne fût rompue, cette crainte l'emporta en lui sur toutes les raisons de prudence & de civilité : Et voyant que Madame de Lieu-Dieu ne pouvoit marcher en poste comme il l'auroit désiré, & que la Sœur Candide travailloit fort au temporel, ce qui ne lui agréoit pas, il vint à Maubuisson, peu après la Sœur Bernard, proposer de sens froid à la Mere de se servir de la Procuration qu'il avoit éûë de Madame de Lieu-Dieu, pour faire prendre en son nom possession de l'Abbaye à la Sœur Catherine Scholastique Raffront, Fille d'esprit, bonne Religieuse, mais toute à lui : car une dès inclinations dominantes de Monsieur de Chastillon étoit de se concilier les Gens d'esprit. Pour les simples il ne s'en mettoit pas en peine. La Mere qui désiroit encore plus que lui que l'affaire ne se rompit pas, consentit à la Proposition : mais cependant comme il avoit trop d'esprit pour ne pas condamner, ou au moins pour ne pas voir que sa Proposition seroit condamnée dès autres comme passionée & dèraisonnable, il demanda promp-

C'étoit un de ses artifices de s'être fait donner en secret une Procuration, afin de pouvoir Eluder les oppositions en cas que l'on vint à en vouloir faire.

promptement la Sœur Candide avant qu'elle eût eu le tems de parler avec la Mere, & lui dit tout ce qu'il pût pour la justifier & la faire trouver bonne.

Elle écoutoit fort patiemment sans rien dire. Enfin Monsieur de Chastillon lui ayant demandé son sentiment, elle lui dit: „ mon Pere, il me „ semble qu'il paroîtroit par là que l'on est bien „ pressé. Qu'y a-t-il à craindre? Quand la „ chose manqueroit, tout ce qui arriveroit au „ pis seroit que nôtre Mere demeureroit dans „ sa Maison: Ce ne seroit pas le plus grand „ mal qui pourroit arriver à Maubuisson." Monsieur de Chastillon vit assez le jugement qu'elle portoit sur sa proposition, & n'insista pas davantage, il la quitta ainsi.

La Sœur Candide fut trouver la Mere qui étoit en prieres dans sa chambre, & lui dit: „ Ma Mere, avez vous vû Monsieur de Chastil- „ lon? oüi, ma Sœur: ne vous a-t-il point fait, „ ajouta la Sœur Candide, quelque Proposition?" La Mere faisant difficulté de lui repondre à cela, elle continua en disant: „ Pour moi, il m'en „ vient de faire une, dont je suis bien étonné. „ Ne vous at-il point proposé de faire prendre „ possession par Procuration à ma Sœur Cathe- „ rine Scholastique? oui, ma Sœur, il me l'à „ faite. (La Sœur Candide.) y avez vous con- „ senti, ma Mere? (Rz.) oui, ma Sœur. (La „ Sœur Candide.) Vous avez consenti à une „ telle chose pour mettre ici tout en trouble, „ & donner aux Sœurs un sujet de tentation, „ par la quelle quelques unes sont capables de „ tomber en des fautes très considerables; & les „ autres en seront tellement surprises qu'elles ne „ sçauront plus que faire, ny penser. Pour „ quoy se mettre dans cet embarras? (La Me- „ re.)

re.) Ma Sœur, quand je seray déchargée, je „ les laisseray faire volontiers. Ne voyez vous „ pas que les Peres sont en impuissance de ce „ retardement ? laissez les faire. Enfin, ma „ Mere, vous vous determinez à laisser prendre „ Possession à ma Sœur Catherine Scholasti- „ que ?" La Mere lui repartit avec une joye extraordinaire & qui paroissoit sur son visage: „ oh! „ ma Sœur, qu'est ce que tout ce qui se passe? „ je suis prête de me demettre non pas seule- „ ment entre les mains de ma Sœur Catherine „ Scholastique, mais sur la derniere de la Mai- „ son, s'ils le veulent; & s'il arrivoit qu'on me „ foulat aux pieds, ce seroit ma joye." La Mere disoit cela dans un sentiment d'humilité si sincere, que la Sœur Candide en fut vivement touchée, néanmoins comme la chose êtoit de consequence, elle persista à lui representer que selon sa consçience elle n'y devoit pas consentir, & même, craignant que son humilité ne l'empechat de considerer assez les autres raisons, elle écrivit sur le champ à la Mere Angelique; mais la Mere la voulut empecher, & lui promit enfin qu'elle ne le feroit pas, qu'elle attendroit les Expeditions de Rome: & Monsieur de Chatillon lui même sans plus parler de rien, & craignant l'opposition de la Sœur Candide s'en retourna à Paris.

Ces Expeditions de Rome arriverent sur la fin de la même Semaine, Monsieur de Chastillon êtoit si empressé de les avoir entre les mains, que la crainte qu'il eut que l'on n'envoyât pas assez tôt l'argent au Banquier, la porta à offrir à la Mere d'en faire l'avance, ce quelle accepta. Monsieur des Pierres aussi empressé que Monsieur de Chastillon, s'offrit de payer les frais du voyage de Bourgogne, qu'il voulût lui même faire pour al-

CHAP. XXIV

II. Partie.

aller chercher & amener la Dame; mais ny l'un, ny l'autre ne voulut faire ces avances qu'après avoir une promesse par écrit de leur remboursement, ce qu'on leur assigna sur des Fermiers sur le du de l'année suivante, à quoy ces Peres ne s'étoient pas attendu, s'imaginant que la Mere feroit les frais de la Bulle, du Brevet & du voyage sur le revenu de 1648. tant ils étoient interessez pour la nouvelle Abbesse, mais elle ne paya sur cette année que les 400 livres pour le Brevet, pour le quel Monsieur de Chastillon n'avoit pas épargné l'argent. Ces Abbez ayant donc reçu leur remplacement, Monsieur de Chastillon reçût du Banquier les Expeditions de Rome, & Monsieur des Pierres partit pour la Bourgogne, & amena Madame de Lieu-Dieu à Paris au commencement d'Octobre. Elle y vit ses amis, puis se retira à Port-Royal d'où elle étoit Religieuse pour aller ensuite à Maubuisson. Les Meres & la Communauté de Port-Roial furent surprises du changement de la Dame, qui bien loin de s'être perfectionnée par le tems & par l'experience, comme on l'avoit crû & qu'elles avoient jugé par ses lettres, n'avoit guéres conservé de son premier esprit, & avoit pris un air tout autre. Elle ne demandoit aucun avis aux Meres, & se tint tellement fermée, qu'elles ne crurent pas la devoir prévenir en s'avancant d'elles mêmes pour lui en donner. Elle ne la retinrent que 4. jours pendant les quels Monsieur de Chastillon faisoit enregistrer les Bulles à l'Archevêché. Ce qui etant fait la Mere Angelique écrivit à la Mere, & lui manda que la nouvelle Abbesse partiroit le lendemain pour aller à Maubuisson, & quelle la prioit d'y demeurer encore quelque tems, si elle jugeoit que cela pût être utile pour la former: Ce quelle disoit d'une certaine maniere qui

fit

fit juger à la Mere que l'on n'en avoit pas été satisfaite à Port-Royal : mais la chose étant faite, il n'y avoit plus de remede.

Le jour que la nouvelle Abbesse devoit arriver, la Mere fit assembler la Communauté au son de la cloche. Les Sœurs du Chœur & les Converses s'étant toutes rendûës au Chapitre la Mere fit retirer ces dernieres dans une chapelle qui êtoit tout proche, afin de parler premierement aux Sœurs du Chœur. Étant toutes rangées & en grand silence, la Mere leur dit: „ mes Sœurs, il y a 22. ans que je suis dans „ cette Maison, ou, par la misericorde de Dieu, „ je ne suis point venûe chercher du bien & „ de l'honneur, n'ayant eu aucun égard au Temporel, mais seulement à suivre la volonté de „ Dieu qui m'avoit engagé par obeissance à accepter la charge pour vous aider & travailler „ à vôtre salut; mais voyant que tout ce que „ j'ay pû faire vous a été fort peu utile, je me „ suis resolue de me servir d'un moyen, qui, „ comme je l'espere de la bonté de Dieu, vous „ sera plus avantageux pour vous aider à avancer dans la vertu, si vous sçaviez en bien „ user: c'est de vous donner une nouvelle Mere. Mais prenez garde à ne pas agir envers „ elle comme vous avez fait jusqu'à cette heure. „ Dieu vous en puniroit très severement." A ces paroles la communauté surprise au dernier point, ne lui donna pas lieu de parler davantage : mais toutes les Sœurs s'êtant prosternées & fondant en larmes, crierent tant qu'elles pûrent, „ Ma Mere, que vous avons nous fait pour „ nous traiter de la sorte? nous vous demandons pardon très humblement : on entendoit „ les cris de l'Eglise du dehors. Les unes disoient: nous ne voulons point d'autre Mere:

„ nous

„ nous nous y oppoſons, d'autres plus zelées „ diſoient: on nous coupera plutôt la tête, „ nous n'en voulons point." La Mere voulut ſe lever de ſon ſiege: mais les Sœurs plus proches d'elle l'accabloient. Cependant comme elle avoit deſſein de leur parler beaucoup, elle tâchoit de les appaiſer en leur diſant: „ Mais „ mes Sœurs, ayez un peu de patience, laiſſez „ moi vous parler." Mais jamais elles ne lui en donnerent le temps: tout ce qu'elle pouvoit dire, ne faiſoit qu'augmenter les pleurs & les cris. Les anciennes la tenoient ſi ferme par ſon manteau, qu'elle ne pouvoit branler, & le bruit fut ſi grand, que les Soeurs Converſes ſans être mandées, vinrent au Chapitre, & ayant ſçû ce que c'étoit, ſe mirent à crier encore plus haut, & à demander pardon à la Mere, la priant de ne les pas quitter. Mais ce qu'il y avoit de plus pitoyable c'etoit les 7. ou 8. Jeunes qui pleuroient ſans bruit, mais ſi tendrement, que cela faiſoit pitié. C'etoient de fort bons ſujets & fort affectionnez à la Mere; & elles lui diſoient: „ ma Mere, que ne nous diſiez vous „ cela avant que nous euſſions fait profeſſion?" Puis redoublant leurs larmes en diſant d'autres paroles de tendreſſe à la Mere, cela àmolit ſon cœur, & l'obligea de fendre la preſſe pour ſe retirer. Ellè s'en alla donc devant le St.Sacrement. Mais elles demeurerent dans le Chapitre pour aviſer enſemble à ce quelles avoient à faire. Les unes vouloient envoyer à Pontoiſe pour avoir conſeil, afin de s'oppoſer à la priſe de Poſſeſſion. Les autres minutoient d'empêcher l'entrée de l'Abbeſſe. Et enfin les autres s'aviſerent d'en aller parler à Monſieur deChaſtillon Superieur. Elles allerent donc le trouver une douzaine; & après lui avoir toutes temoigné leur ſurpriſe, la Mere d'Ar-

d'Ardivilliers qui étoit plus touchée que les autres & qui n'aimoit pas les Peres, lui dit en parlant auſſi à l'Abbé des Pierres qui étoit prèſent: „ mes Peres vous nous avez trahies: mes Peres, „ vous êtes des traitres, vous nous avez ven„ dûës. Pourquoi nous avoir fait une telle choſe? vous êtes des trâitres; c'eſt tout ce que „ je puis vous dire." Le Superieur ſe tenant offenſé, lui dit d'un ton fort fier & fort abſolu: „ ma „ Sœur, ſi je n'excuſois vôtre emportement ſur „ vôtre ſurpriſe, vous m'obligeriez de vous en „ faire la Correction, & vous m'en dites aſſez „ pour vous faire mettre en Priſon". Les Pauvres Filles ainſi rebutées ne ſçavoient à quoi ſe réſoudre. Elles euſſent bien voulu avoir conſeil; mais les moyens leur en étoient ôtez; car le Superieur s'en étant appercu, donna ſi bon ordre, que qui que ce ſoit n'approchât des Tours & des Grilles, qu'il faiſoit même refuſer toutes les Perſonnes qui demandoient la Mere, uſant de ſon autorité avant même la priſe de Poſſeſſion. Un Jacobin frere de la Mere Prieure ayant été conduit, ſans qu'on lui permit de parler à la Mere, il en fit grand bruit, & parla fort contre les Abbez.

Ainſi toutes les avenües étant fermées, les Filles n'avoient recours qu'à leurs larmes. On ſonna Tierces, mais l'affliction étoit telle qu'au lieu de pſalmodier on n'entendoit que des pleurs. C'eſt pourquoi Monſieur de Chaſtillon fit dire par la Sacriſtie que l'on fût dire l'office au Chapitre, ce qui ſe fit, & on fut 3. jours ſans pouvoir dire un mot de chant, ny pſalmodier dans l'Egliſe.

L'heure du dîné venuë, la troiſieme partie des Sœurs ne purent aller au Refectoire: Les unes avoient de furieux maux de tête & de

CHAP. XXIV.

II. Partie.

de cœur; le frisson prit à quelques autres qui eurent pendant un tems considerable des fievres Tierces & Quartes. La Mere Jousseline âgée alors de 80. ans & fort sourde, voyant le renversement de la Maison, & en ayant appris la cause fut dans une douleur extrême, & elle disoit aux Seurs: „ Que dites vous? Madame „ nous va quitter." Puis allant par la Maison elle crioit à pleine tête en mettant les mains sur ses cotez: „ Mercy Dame, Madame nous va „ quitter, relevez la pointe de vos esprits." Voulant donner à penser à la grandeur de la perte qu'elle alloit faire. Puis ayant ainsi bien couru dans la Maison, elle vint trouver la Mere & lui dit: „ Quoi, Madame vous nous voulez „ quitter? vous me donnez la mort." en effet il lui prit dès le soir un grand frisson, & une forte pleuresie, & son saisissement fut tel qu'elle fut 3. jours sans parler. Les Medecins crurent qu'elle en mourroit assurément: ce qui embarassa, parce qu'on ne pouvoit pas la faire confesser, neanmoins au bout de 4 ou 5. jours le mal se relâcha un peu, & la Sœur Candide l'étant allée voir pour la consoler, elle ne voulut point recevoir sa consolation mais elle lui dit: „ Ah! ma fille je ne me consoleray jamais: toy „ & Madame, tu m'as donné la mort au cœur." On voyoit les Sœurs assemblées par petits cantons faire des lamentations étranges: quelques autres plus judicieuses, comme la Sœur Catherine Scholastique & l'ancienne Maitresse des Novices dont il à été parlé, se cachoient dans des greniers pour pleurer à leur aise: & cette derniere ayant rencontré la Sœur Candide, lui dit: „ Ah! ma Sœur, si nous avions sçu cela"; Puis, sans achever elle fondit en larmes. Enfin c'étoit des pleurs & des cris si horribles, que

ma

ma Sœur Anne Caſtorge allors Touriere de Maubuiſſon nous diſoit depuis peu qu'on les entendoit des Cours, & même de la Cour baſſe qui eſt fort éloignée: & les Peres en ayant voulu conſoler quelques unes en leur diſant, qu'on leur donnoit une ſi bonne Abbeſſe, elle ſe mirent à crier tout haut: „ voila une belle conſolation à nous donner, & nous n'en voulons „ point de meilleure, nous n'en voulons point „ d'autre." Cependant ſur les 4. heures après midi, la nouvelle Abbeſſe arriva, amenant avec elle deux de ſes Nieces, une Religieuſe, & l'autre Penſionaire. Les Abbez de Chaſtillon & des Pierres la menerent à la porte du Convent: mais toutes les Sœurs s'étoient enfermées dans leurs Cellules, & pas une n'en voulut ſortir pour aller avec la Mere ouvrir la porte, quelques prieres qu'elle leur put faire: elles fondoient en larmes, & craignoient même de voir la Dame. La Mere étoit embarraſſée de ſon côté, & Monſieur de Chaſtillon mecontent du ſien de ce grand retardement. Enfin la Mere Prieure à force de prieres & de raiſons ſe laiſſa gagner, & vint avec elle ouvrir la porte à la Dame, qui fut conduite à la chambre, qu'on lui avoit preparée, d'ou elle entendoit beaucoup pleurer. Pas une des Religieuſes ne put ſe reſoudre à l'aller ſaluer: il n'y eut que la Sœur Candide, qui lui fit grande chere, mais elle ne laiſſoit pas d'obſerver ſa maniere d'agir fort differente de celle de la Mere qui étoit toute ſimple & toute humble. La Prieure la remarqua auſſi, & n'étant pas ſatisfaite de la Dame non plus que la Sœur Candide, cela redoubla l'affection de cette Prieure & des plus anciennes de la communauté.

Le lendemain à 10. heures, Monſieur Bail

Commis de l'Archevêché arriva avec les Notaires & autres Officiers de l'Archevêché, & entra avec la Compagnie pour faire prendre Possession à Madame. Les 2. Abbez entrerent aussi avec deux Messieurs de Pontoise pour servir de temoins. Ces formalitez êtant necessaires aux Maisons de fondation Royale. La Communauté assemblée, Monsieur Bail signifia sa commission, & ensuite voulut faire un discours pour consoler les Sœurs qu'il voyoit si affligées, leur disant que bientôt Dieu changeroit leurs pleurs en joye: mais ces paroles augmentoient leurs douleurs & leurs larmes, & il fut obligé de se taire, les pleurs êtant telles qu'on ne l'entendoit pas parler, il fit donc faire lecture de la Bulle par le Notaire: ensuite il fallut chanter le *Te-Deum*; mais les Sœurs ne le vouloient pas faire, quelque instance que Monsieur Bail leur en fit. Ayant ainsi passé un tems considerable sans que personne put se resoudre à le commencer, Monsieur de Chastillon dit tout haut d'un ton sec & imperieux: „ma Sœur La Chantre, entonnez „ le *Te Deum*." Mais elle n'en voulut rien faire, & la Sœur Candide, qui êtoit tout proche d'elle lui ayant encore dit tout bas: „ma „ Sœur commencez donc le *Te-Deum*." Cette fille au lieu de le commencer, se mit à dire & tout haut: „ Que ceux qui l'ont fait, le „ chantent." Sur quoi Monsieur de Chastillon assez emu & embaraſſé dit: „ Que quelque au„ tre le commence, il n'importe point." Ma Sœur Marie Antoinette Religieuse de Port-Royal, fille fort simple, entonna enfin le *Te Deum*; d'une voix basse & à peu près comme un *De Profundis*, & il fut poursuivi de même par quelques jeunes Novices & jeunes Professes. Pendant ce pitoyable chant, on conduisit Madame

me l'Abbesse à l'Eglise pour prendre possession des cloches; mais pas une Sœur ne les ayant voulu sonner, un des temoins aida seulement à Madame à tinter un coup: puis ayant été toucher les autels, Monsieur Bail & les temoins la conduisirent à la chaire du chœur pour y recevoir le reconnoissance des Filles. Pour les 2. Abbez ils se retirerent etant ennuyéz des larmes & des cris des Sœurs. Les Officiers & les temoins se rangerent au bas du chœur pour ecrire leur Verbal. La communauté se rangea dans les siéges, & Madame assise dans le sien, attendoit toujours qu'on lui allât rendre obeïssance, mais pas une ne s'y pouvoit resoudre, tant elles étoient outrée. Ces Messieurs les prioient de s'avancer, mais elles ne s'en hâtoient pas davantage. Enfin après bien du tems la Prieure commença, & quelques anciennes la suivirent, mais les autres ne branloient pas & ne pouvoient s'y résoudre, quelque chose qu'on leur pût dire. Enfin elles y allerent, mais si tard l'une après l'autre, que cette cérémonie dura 2. heures, & encore ne firent elles que lui baiser la main d'assez mauvaise grace, sans se pouvoir résoudre à lui dire selon la coûtume qu'elles lui prêtoient obeïssance; quelques exhortations que les Notaires leur pûssent faire, personne ne le dit. La pauvre Abbesse toute effrayée & toute interdite se mit à pleurer aussi; & cela, avec la fatigue de la Cérémonie lui fit tant de mal, qu'elle s'évanoüit: ce qui obligea de finir la Cérémonie & d'emporter Madame à sa chambre à quatre, pour la mettre sur son lit. Les Officiers sortirent pour aller dîner & ensuite chacun s'en retourna de son côté. Jamais il n'y eût rien de plus pitoiable que l'état de Maubuisson pendant ces jours. Tout y étoit dans la consternation & dans la tristesse.

Il n'y avoit que la Mere des Anges, qui étoit dans une joye admirable: elle s'étoit recluſe dans une chapelle haute pendant toute cette Cérémonie en oraiſon & pleine de jubilation de Cœur avec Dieu. A la fin en êtant deſcenduë pour aller diner avec Madame, la Sœur Candide la reprit, & voyant ſon viſage tout éclatant de joye, elle lui dit: „Bon Dieu, ma Mere, que faites vous? „ vous voila en grande jubilation pendant que „ tout le Monaſtere pleure, n'avez vous donc „ point pitié des Sœurs? Oüi, dit elle, j'en ay „ pitié: il faut que j'eſſaye de les remettre: mais „ elles n'auroient pas du faire comme elles ont „ fait. Ne ſçavoient elles pas bien qu'il falloit „ faire la Cérémonie, puiſque la choſe étoit faite. „ Puis elle ajouta, les voulant excuſer: c'eſt la „ grande ſurpriſe où elles ont été qui leur a cauſé „ ce trouble, & qui a êté cauſe du deſordre qui „ eſt arrivé à la priſe poſſeſſion. Il faut que je „ leur parle pour les diſpoſer à ſaluer la Mere, „ & lui rendre en ce jour leurs devoirs."

Cependant la Mere des Anges trouva Madame dans ſon lit toute malade. Toutes les Sœurs ſe renfermerent dans leurs cellules étant épuiſées de pleurer & de ſe tourmenter. Le ſoir la Sœur qui faiſoit la viſite de la clôture, vint apporter les clefs à la chambre de la Mere des Anges ſelon la coûtume. La Mere lui dit: „ma Fille, ce n'eſt „ plus à moi qu'il faut apporter ces clefs: c'eſt à „ Madame. Je vous prie de les lui porter." Mais la Fille ſe mit à fondre en larmes en diſant: „ma „ Mere, je crois que j'en mourray." La Mere la conſola, & ne la contraignit point de porter les clefs à Madame, mais les envoya par une autre. Le lendemain la Mere des Anges employa tout le jour à conſoler les Sœurs, & à les diſpoſer à rendre à la nouvelle Abbeſſe leurs devoirs:

mais

mais elle n'y réüſſit pas beaucoup ce premier jour, car elles étoient trop affligées. Neantmoins la Mere Prieure & 3. ou 4. anciennes ſe reſolurent enfin de l'aller voir. Pour toutes les autres, elles avoient même peur de la rencontrer, parceque cela redoubloit leur douleur, & pluſieurs en tomberent malades. Pour Madame l'Abbeſſe, elle ſe tenoit dans un air de grandeur avec la Mere des Anges, la traitant avec grande indifference, ne lui temoignant aucune ouverture, & ne lui demandant aucun avis, ce qui étoit lui dire tacitement, „Retirez vous, je n'ay pas „ beſoin de vous." Et même lors que la Mere lui diſoit des choſes qui regardoient ſa charge, ou lui demandoit des reponſes pour des perſonnes du dehors qui s'addreſſoient encore à elle, ou des permiſſions de faire quelque choſe, au lieu de lui donner une bonne parole, de reſoudre les choſes, ou de lui en parler en confidence, elle lui repondoit gravement & ſechement: „ma Me„ re, j'en prendray l'avis de nos Reverends Peres." Il arriva même que le Medecin, Monſieur Duval, qui ſervoit depuis 30. ans la Maiſon, ſachant que les Peres ne le goûtoient pas, à cauſe de ſa grande fidelité à la Mere, qu'il avoit ſervi dans tous ſes beſoins, il douta s'ils ne le voudroient pas chaſſer ou rendre ſuſpect à la nouvelle Abbeſſe, comme ils avoient voulu faire au près de Monſieur de Ciſteaux, il pria donc la Mere des Anges de parler de lui à Madame & de l'aſſürer de ſon affection pour ſon ſervice & pour celui de la Communauté. Et comme il étoit actuellement dans la Maiſon à faire la viſite des malades, il voulut ſe preſenter à elle, en même tems qu'il ſavoit que la Mere lui parloit de lui, penſant que cela lui ſeroit plus avantageux, ce qui fut fait: car la Mere informant Madame de

CHAP. XXIV. II. Partie.

la bonne conduite & de la probité de ce Medecin, la priant de le continuer & de ne point donner d'accez à ceux qui lui en pourroient parler d'une maniere desavantageuse, il se presenta: & la Mere continuant de parler, dit à Madame qu'elle l'informeroit en particulier de tout ce qu'elle avoit à lui dire pour lui faire voir l'importance qu'il y avoit d'avoir un homme de bien comme lui dans la Maison. Mais la Dame ayant tout ecouté, lui repondit sans autre compliment & en presence du Medecin: „ je prendrai conseil de nos Reve„ rends Peres." La Mere Angelique ayant été instruite de tout cela par la Sœur Candide à leur arrivée à Port-Royal, elle en ecrivit à la Dame, la priant de ne point chasser cet honnête homme, & de ne lui point rabbattre ses appointemens. Monsieur Duval, fut touché jusqu'aux larmes d'une telle reponse faite à une personne aussi digne de respect que la Mere, & qui avoit fait cette supplication avec une humilité la plus profonde du monde; & il dit à la Sœur Candide qui le conduisoit: „ Quoi est ce la comme„ cette Abbesse se conduit avec Madame? cela „ me donne un mauvais prejugé du reste de sa „ conduite, si elle ne suit que ce que ces Reve„ rends Peres lui conseilleront elle sera mal „ conseillée: vous sçavez ce qu'ils sçavent faire."

Il arriva encore que des pauvres gens aux quels on faisoit une aumône reglée de blé tous les mois, les uns un septier, les autres un minot, plus ou moins selon leurs besoins ecrits sur les Regîtres, vinrent pour recevoir leur petite rente après la prise de possession: on la leur refusa: mais ces pauvres gens ayant eu recours à la Sœur Candide, elle en parla à la Mere des Anges qui se trouva d'abord fort embarassée, ne sa-

sachant si elle en devoit parler à Madame, parce que sur toutes les choses dont elle lui avoit parlé jusqu'alors, elle lui avoit toujours dit qu'elle en parleroit à ses Reverends Peres, mais d'autre part sa charité pour ces pauvres la pressoit. Ainsi elle se résolut de s'exposer encore à être ainsi méprisée, & elle dit à la Sœur Candide: „ Si je ne considerois les pauvres, je n'irois pas, „ voyant la maniere dont elle en agit avec moi: „ mais pour cette fois je ne peux m'en dispenser. Il „ me semble que Dieu demande cela de moi." Elle y fût donc, & la Sœur Candide l'y suivit. La Mere fit sa demande, & la Dame fut embarrassée, n'ayant pas sçû la volonté de ses Reverends Peres: mais neantmoins elle y consentit; & aussitôt la Sœur Candide courut faire donner l'aumône à ces pauvres Gens.

La Mere des Anges ne sçavoit quel parti prendre. Elle voyoit que son secours à Maubuisson ne servoit de rien à la nouvelle Abbesse, & qu'il ne faisoit qu'augmenter l'affliction des Sœurs. Car il est vrai que la douceur de ses discours de consolation ne servoit qu'à augmenter leur tristesse: & la comparaison de sa conduite avec celle qui paroissoit dans Madame de Maubuisson, à rendre leur douleur plus amére, en leur faisant connoître leur perte: ainsi la Mere ne sçavoit le quel leur étoit plus utile de leur parler, ou de ne leur rien dire. Mais la Prieure & les autres anciennes éurent une telle peine de voir comment la nouvelle Abbesse traitoit la Mere, qu'elles allerent en parler à Monsieur de Chastillon, qui croyant que ce mécontentement venoit des persuasions de la Sœur Candide, l'envoya chercher pour lui parler. Il se justifia encore fort de la demission de la Mere, disant que c'étoit elle même qui l'avoit voulu, qu'il n'y avoit point con-

tribué, & autres choſes ſemblables. La Sœur Candide lui dit qu'elle le croyoit, mais elle ajouta quelques mots qui lui firent bien entendre que c'étoient eux mêmes Abbez, qui lui avoient donné ſujet par leur perſécution d'avoir cette penſée. Puis elle lui fit connoitre qu'il y avoit bien de la difference entre la vertu & la conduite de la Mere, & ce qui paroiſſoit dans la nouvelle Abbeſſe. A cela il s'echappa de dire: „Oh bien, toujours „ elle ſe laiſſera conduire, elle nous ſera ſoumi- „ ſe." C'eſt le but & la fin que lui & les autres Abbez s'étoient propoſé. Mais nous verrons que Dieu ne leur a pas accordé ce qu'ils deſiroient, & comme il leur a rendu la juſte retribution des maux qu'ils avoient fait à la Mere par le deſir d'être ſeuls maitres à Maubuiſſon, en permettant que l'Abbeſſe même par le qu'elle ils penſoient le devenir, les en a chaſſé tous. Cependant la Prieure & les anciennes ne pouvant plus ſouffrir de voir ainſi la Mere traitée, elle vint trouver la Sœur Candide, & lui dit au nom des autres que quelque douleur qu'elles éuſſent de ſe ſéparer de la Mere, elles aimoient mieux la voir s'en aller, que de la voir mépriſer de la maniere qu'elles voyoient que faiſoit Madame: qu'auſſi bien les choſes étoient faites, que tôt ou tard elle devoit les quitter, mais qu'il leur étoit inſupportable de la voir mépriſée: ce qu'elle diſoit avec des marques ſinceres d'une vraye affection envers la Mere d'une maniere à n'en pouvoir douter, & l'on reconnut viſiblement alors que cette Prieure & la Maitreſſe des Novices aimoient & reſpectoient veritablement la Mere, & qu'il n'y avoit eu que le ſeul faux zele joint a une creance aveugle aux Abbez, qui eut été cauſe des peines qu'elles lui avoient faites durant tant d'années, comme la Sœur * * Ancienne Maitreſſe des Novices le

fit

fit assez entendre à la Sœur Candide en lui disant: „ Ah! ma Sœur, quel Adieu! qui auroit jamais crû ce qui est arrivé, si nous eussions prevu cela, nous eussions agi bien autrement; mais je n'y vois point de remède." Puis elle se mit à pleurer abondamment. En effet les Religieuses ecrivirent depuis à la Mere des lettres d'une sincere affection, & qui marquoient qu'elles reconnoissoient la grandeur de leur perte, après avoir celle de leur bonheur meconnu lors qu'elles la possédoient.

CHAPITRE XXV.

Sortie de la Mere de Maubuisson. Affliction de la Ville de Pontoise, & sur tout des pauvres, dont les larmes attendrirent la Mere. Son arrivée à Port-Royal. Elle demande d'entrer au Noviciat. Loüange que la Mere Angelique lui donne.

LA Mere voyant les choses en cet etat, dit à la Sœur Candide d'écrire à la Mere Angelique pour la prier de les envoyer chercher au plutôt: ce qu'elle fit. Cependant le bruit de la sortie de la Mere s'etant repandû dans le pays elle fut accablée de visites. Toutes les Communautez de Pontoise lui dirent adieu par lettres avec des temoignages infinis d'affection & de respect de son depart. Elles souhaitoient toutes beaucoup de la voir, mais elle s'en excusa sur la grande peine qu'elle avoit à supporter le Carosse, qui l'obligeoit de se menager pour le voyage necessaire de Paris. Les Messieurs de la Ville vinrent lui rendre leurs honneurs, mais avec des reproches d'amitié de ce qu'elle avoit fait ce-

la sans leur en parler, lui disant franchement qu'elle ne le devoit pas faire, & que s'ils l'eussent scû un jour seulement devant la prise de possession, ils l'auroient empêché, & s'y seroient si fortement opposés, que l'affaire auroit été rompûë, que leur Ville & tout le Pays y avoit interêt, & que selon le droit, une Abbesse ne peut pas se demettre de son Abbaye sans sujet legitime, & qu'il auroit fallu examiner celui qui l'avoit portée à quitter la sienne.

Les Capucins, les Mathurins, & generalement tout le monde disoient la même chose que ces Messieurs, & soutenoient que la Mere n'avoit pas bien fait de se démettre ainsi; & jamais on ne vit un tel combat que celui ou la Mere fût exposée pendant ces jours la par les raisons & les larmes de tout le pays. On vit alors que Monsieur de Chastillon avoit eû grande raison de tant recommander le secret. Car si on eut scu la moindre chose, l'affaire eut été infailliblement rompuë: Et Dom Nicolas Prieur de la Charmoye à depuis protesté que s'il en eut été averti 24. heures avant la prise de possession, il eut marché toute la nuit pour venir faire opposition avant la lecture de la Bulle, ayant ce droit comme Religieux de l'Ordre, assurant qu'en disant simplement, *je m'y oppose pour des raisons que je diray en tems & lieu*, on n'eut pu passer outre. Cependant les Abbez voyoient avec peine l'affection & les honneurs extraordinaires que l'on rendoit à la Mere des Anges; & ils se tenoient alors clos & couverts pour empêcher les reproches dont tout le monde les accabloit, mais il n'y eut rien de pareil à l'affliction des Demoiselles & Bourgeoises de Pontoise & des environs qui regardoient toutes la Mere comme une sainte, & qui avoient coutume de se venir consolet avec

CHAP. XXV.

II. Partie.

elle dans toutes leurs afflictions & leurs douleurs: Elles lui disoient dans une grande tendresse: „ Que ferons nous a présent, Madame, dans nos „ afflictions? vous étiez toute nôtre consolati- „ on, & dès que vous nous aviez parlé, nous „ étions en paix: quand nous vous avions re- „ commandé nos besoins, aussitôt toutes nos „ affaires alloient bien." Mais les Larmes, qu'elles versoient avec abondance en partant, parloient mieux que leurs langues.

Après les visites des Ecclesiastiques, des Messieurs de la ville, des gens un peu considerables, les Pauvres, qui s'étoient assemblez en grande quantité le soir du dernier jour, tous les autres étant sortis, entrerent en foule dans le Parloir, & les autres qui étoient dans la Gallerie, qui y conduit, voulant aussi entrer pour avoir la bénédiction de la Mere, faisoient un tel bruit que l'on ne pouvoit entendre ceux du dedans. Les uns crioient: „ Que feray je ayant perdu ma „ Mere, je ne puis plus gagner ma vie:" quelques uns repondoient: „ Tu n'as pas d'enfans „ comme moy: que feront nos pauvres Enfans? „ oüi, disoit un autre: mais j'ay 80. ans, & „ tu es encore jeune: d'autres disoient: nous per- „ dons encore plus que nous ne pouvons dire „ ou penser. Que sçavons nous ce qui arrive- „ ra: nous trouvions toujours nôtre bonne Me- „ re dans nos besoins," puis en pleurant ils ajoutoient: „ ou irons nous"? Ceux qui étoient plus proches de la grille disoient à la Mere: nô- „ tre bonne Mere, pourquoi nous quittez vous? „ il y à tant de tems que vous nous nouriſſez: „ nous sommes vos enfans". Il y avoit de vieux hommes & de vieilles femmes de plus de 80. ans qui faisoient grande pitié: Elle les consoloit du mieux qu'elle pouvoit, leur donnant esperance

que Dieu ne les abandonneroit pas s'ils avoient soin de ne le point offenser. Les cris des veuves & les pleurs des enfans furent si grands, qu'ils penetrerent la cœur de la Mere & lui firent repandre des larmes, ce qu'elle n'avoit point fait au sujet de toutes les lamentations des filles de Maubuisson. Elle sortit ainsi du parloir, & la Sœur Candide l'ayant rencontrée, lui dit: „Ah! „ ma Mere, vous n'aviez pas encore pleuré, & „ vous le faite pour les Pauvres. Il est vray, dit „ elle, qu'il y avoit la des pauvres veuves, des „ vieillards & des enfans qui m'ont fait grande „ compassion: il faut prier Dieu qu'il inspire „ la Mere de leur continuer la charité. Je crains „ que les Peres ne l'en detournent." Après tous ces tristes Adieux, Madame de Chazé arriva sur le soir pour chercher la Mere & la conduire à Port-Royal; & Monsieur le President de Blanmesnil sachant que la Mere ne pouvoit supporter le Carosse sans être en peril de vie, avoit envoyé une petite mule qui marchoit fort doucement, & sur les 9. heures du matin du lendemain, la Mere sortit de Maubuisson. C'étoit une chose digne de pitié de voir les pleurs de toutes les Filles: Elles s'étoient toutes rassemblées sitôt après Prime auprès de la porte de sa chambre; & lors qu'elle en voulut sortir, elles l'entrainerent de telle sorte, qu'a peine pouvoit elle faire un pas, qu'elles la suivoient avec des larmes très ameres, & qui obligerent la Mere à sortir plutôt, & à demeurer au dehors en attendant Madame de Chazé qui étoit allée faire ses devotions à Pontoise. Mais la Mere s'étant retirée dans la chambre des Tourieres, elle fut obligée encore d'en sortir par ce qu'on lui venoit faire par le Tour des lamentations des Sœurs. On lui venoit dire: *une telle est evanoüie: le frison a pris*

à celle cy: un *grand vomiſſement à celle la.* Mais changeant de lieu pour avoir quelque repos dont elle avoit grand beſoin, elle fut encore plus accablée des Meſſieurs de la Ville, des Dames & d'une grande foule de pauvres qui l'étant venu aſſiéger & lui faire leurs lamentations, cela obligea la Sœur Candide de faire mettre les chevaux au caroſſe pour partir dès que Madame de Chazé ſeroit revenue de Pontoiſe: ce qui fut fait, & la Mere partit ſur les onze heures. Elle fut fort mal le long du voyage, elle ne put s'accommoder de la petite mule ſur laquelle elle s'evanouit. Elle étoit auſſi très mal dans le Caroſſe, ce qui obligeoit de le faire arreter de demie lieue en demie lieuë pour la ſoulager. Elle y fut toujours dans un profond recueillement & un ſi grand ſilence, qu'il ſembloit qu'elle fut en oraiſon. C'eſt pourquoi Madame de Chazé, qui en étoit dans une admiration prodigieuſe, ne l'oſoit temoigner que par ſes geſtes, craignant d'interrompre ſa communication particuliere avec Dieu. Cette Dame par un mouvement de pieté voulut imiter la Mere, & voulant auſſi garder la Silence, elle ſe mit à prier Dieu. La Sœur Candide neanmoins ne pouvoit s'empecher de lui dire de tems en tems: „ ma Mere, vous êtes bien aiſe." A quoi elle répondit par un petit ſigne d'agrement, *oüi.* Etant arrivez à Saint Dénys, il fallut deſcendre pour dîner & faire manger les chevaux. La Mere priant qu'on la mit ſeule dans une chambre pour s'y repoſer un peu, car elle n'en pouvoit plus, la Sœur Candide y étant allée avec elle, elle lui dit: „ ma Sœur, nous allons donc „ arriver à Port-Royal par la miſericorde de „ Dieu: mais je veux bien vous avertir que vous „ ne pourrez pas être toujours auprès de moy, „ comme vous avez été jusqu'a preſent, car

„ j'espere que l'on me fera la grace de me laisser entrer au Noviciat, & ainsi nous n'aurons plus à faire ensemble. C'est pourquoi il faudra nous separer, mais cela n'est rien: j'ai voulû néanmoins vous en avertir, afin que vous ne sojez pas surprise, & que vous fassiez ce petit sacrifice à Dieu de bon cœur. Il faut nous quitter, ma fille, pour être à Dieu comme il faut." La Sœur Candide prévoyant bien qu'il n'en seroit pas ainsi, ne s'en mit pas beaucoup en peine; mais pour la laisser en repos, elle lui dit simplement „ ma Mere, ne vous mettez pas en peine, j'espére que si je ne vous vois pas de près, je vous verrai de loin, j'espére bien aussi entrer au Noviciat. Mais, dit la Mere, je ne vous parleray plus. Eh bien, dit la Sœur Candide, moi, ma Mere, je vous parleray." Cela fit rire la Mere, & elle ne dit plus rien. Elle pria qu'on se remit en chemin, & qu'on la menât à l'Eglise de Saint Jacques du Haut-pas pour prier Dieu sur la tombe de Monsieur de Saint Cyran, ce que l'on fit, puis l'on remonta en carosse pour descendre à Port-Royal ou elles arriverent à bon heure du soir. La premiere chose que fit la Mere après avoir prié Dieu à l'Eglise, fut de remettre entre les mains de la Mere Angelique tout ce qu'elle pouvoit avoir de particulier, qui n'étoit pas grande chose, comme une montre d'argent & de cuivre dont elle se servoit pour marquer son tems, parceque l'horloge de Maubuisson ne marquoit, ni ne sonnoit point les quarts, un Reliquaire, des Ecrits de pieté, & d'autres petites choses semblables de devotion, dont elle voulut se defaire avant que de se coucher, afin d'être pauvre & depoüillé de tout. Le lendemain la Sœur Candide voulant prendre soin d'elle, elle lui en fit dif-

difficulté, lui demandant si elle en avoit permission. Sur cela la Sœur Candide fut parler à la Mere Angelique qui lui dit: „oüi, oüi, ma „ fille, vous en avez permission: soignez vôtre „ Mere comme vous avez coutume de faire: „ dites lui qu'elle n'en parle plus." La Sœur Candide rapporta cela à la Mere des Anges qui depuis ce jour jusqu'au dernier de la vie se laissa conduire par cette Sœur comme un enfant pour tout ce qui étoit de la santé, ainsi qu'elle avoit fait à Maubuisson, depuis l'ordre que lui en avoit fait Monsieur de la Charmoye: neantmoins la Sœur Candide s'étant apperçûe que sans lui rien dire, elle observoit qu'elle ne fit rien pour son service que par dependance, & que cela lui donnoit une application trop grande, elle en parla encore à la Mere Angelique, qui lui dit: „ Laissez moi „ faire, ma fille, je lui parleray: si je la voulois croire elle me fait des instances si pressantes pour entrer au Noviciat, que si je voulois „ lui donner le voile blanc, elle en seroit ravie, „ le fond de son Humilité est étonnant, elle nous „ donne un grand Exemple, mais il ne lui faut „ pas souffrir tout ce qu'elle voudroit bien faire. il faut qu'elle vous obéisse pour tout ce „ qui regardera sa santé, je lui en parlerai, ma „ fille: Cela est étrange qu'elle soit revenûë de „ cette grande Abbaye ou l'on reçoit tant d'honneurs, où il y a tant de sujets d'elevation, „ après 22. ans de Commandement, sans avoir „ rien perdû de cette esprit d'humilité, d'obeissance de dependance, & de detachement d'une vraye Novice où elle étoit quand je l'y „ envoyay. Elle est revenûe parfaittement la „ même, sans avoir rien pris du faste de cette „ grande Maison, & sans que les grandes richesses ayent tant soit peu diminué ou alteré

en

„ en elle l'esprit de pauvreté." Elle se répandit ainsi sur les louanges de la Mere des Anges : Puis elle ajouta en s'humiliant elle même. „ Elle „ peut bien dire *La grace de Dieu n'a point été „ sterile en moy*, mais nous n'en pouvons pas „ dire autant, car nous manquons bien à Dieu „ dans les occasions.

CHAPITRE XXVI.

Les Peres travaillent à desunir Madame de Maubuisson de Port-Royal, ils veulent taxer la Mere d'avoir laissé la Maison endettée, ils sont confondus, ils font tant de peine à Madame, qu'elle les chassa tous de Maubuisson. Abregé de l'état de l'Abbaye pendant les 4. ans qu'elle vecut.

La premiere chose à la qu'elle les Peres travaillerent, fut à desunir Madame de Maubuisson de Port-Royal, & à faire ensorte qu'elle n'en prit point les avis. Ils la previnrent même si etrangement sur la Mere, comme elle l'a avoüé depuis, & lui dirent tant de choses de sa conduite, que ne sachant pas la verité des choses, elle les ecouta ; ils lui parlerent sur tout fort desavantageusement de son administration du Temporel, ils lui firent croire qu'elle avoit laissé la Maison fort endettée, & prévinrent si fort les Filles de la même fausseté, que le bruit s'en répandit & vint jusqu'à la Sœur Candide à Port-Royal. Sur cela la Sœur Marie d'Amour Celeriére, lui ayant ecrit pour l'éclaircissement de quelques affaires, elle prit sujet de lui parler fortement de ces bruits que les Peres faisoient courir, & dont quelques Religieuses même entre-

te-

tenoient les seculiers aux grilles, ce qui scandalizoit le monde. Elle lui parla très nettement du mal qu'il y avoit à debiter de telles fausſetez, & elle lui dit qu'elle étoit assurée que Madame avoit trop de justice pour les souffrir si elle êtoit informée des choses. Elle lui faisoit encore des reproches de la calomnie honteuse que l'on publioit que la Mere avoit emporté 2. chartées de meubles, & qu'elle avoit degarni la Maison. Les Peres ayant vu ces Lettres, & voulant sejustifier, ils firent dresser un papier de dettes pretenduës de la Maison, mais ce fut à leur confusion & à la justification de la Mere, comme la Mere Angelique le disoit: ces dettes êtant si ridicules, qu'il y avoit sujet de s'etonner comment la passion les avoit aveuglez jusqu'au point d'envoyer à Port-Royal un tel memoire. En voici 3. Articles qui feront juger du reste. Pour les Bulles de Madame, ... 447. Livres. Pour le caroſle & les frais du voyage de Madame, . . . 360. Livres. Monsieur Goutaux à retenu les 300. Livres de depends du Procès des Célestins: c'est tout ce qu'on à pu faire de lui quitter son memoire montant à davantage... 300. Livres. C'êtoit la côutume de la Maison de payer tous les Domestiques à la Saint Jean; ce que la Mere avoit fait cette année, 648. 4. mois avant sa sortie. Cependant ils ramassoient les gages de ces 3. mois pour en faire une dette de la Mere par une insigne bevûë. La Sœur Candide ayant reçu ce memoire de la Sœur d'Amour, elle fut le porter à la Mere Angelique qui l'ayant vu, lui dit: „ voilà une bonne piéce ma fille: c'est la justification de la Mere „ des Anges & la conviction que les Peres sont „ des Calomniateurs." La Mere des Anges vit ce memoire avec sa tranquillité ordinaire, & refusant de se justifier & de repondre, la Sœur Can-

CHAP. XXVI.

II. Partie.

Candide le fit par ordre de la Mere Angelique répondant à tous les Articles. Et voici la refutation des 3. que nous avons donnéz pour exemple, qui servira pour faire juger du reste. L'avance faite par Monsieur de Chatillon de 446. pour les Bulles de Madame, n'est point une dette de la Mere, puisqu'il n'a fait cette avance qu'après avoir reçu un billet de son remplacement sur un Fermier. Monsieur des Pierres a eu aussi un billet pour son remplacement de 360. Livres de son avance pour le carosse & le voyage de Bourgogne: Donc ce n'est point une dette de la Mere. Pour les 360. Livres de Monsieur Goutaux, ce n'est point une dette; car Maubuisson ayant gagné, & les Celestins ayant été condamnéz aux depends qui alloient à 300. liv. pour ses vacations: donc Maubuisson ne perd rien, & ce n'est point une dette de la Mere des Anges: Au contraire c'est un bien qu'elle à fait à la Maison d'avoir si bien fait instruire le Procès, & si bien jugé tous les frais, qu'enfin Maubuisson l'ait gagné contre les Peres.

Monsieur les a pris en payement des 300. liv.

Mais la pauvre Abbesse de Maubuisson ayant été trompée par ses Peres, & s'étant entierement gouvernée par eux, eprouva à son grand regret ce qu'ils sçavoient faire. Ils gouvernoient le temporel à leur mode, & se l'approprioient d'une maniere pitoyable sans sa permission, & même sans le sçû de Madame. Ils se contrepointerent tellement, qu'ils ne purent durer ensemble, & Monsieur des Pierres ayant eû grande prise avec Monsieur de Chastillon qui pretendoit tout gouverner, se retira, & ne vint plus à Maubuisson, quoique Madame l'affectionna fort. Mais Monsieur de Chatillon souleva les Filles & les banda si fort contre Madame, après qu'elle les eût abandonnées par simplicité à la conduite de ce Supe-

périeur, que c'étoit une choſe étrange que leur revolte. Elle ſurprit une fois Monſieur de Chaſtillon cabaler avec des Religieuſes, & leur donner des conſeils pour lui reſiſter dans une choſe qu'elle ne faiſoit que ſelon Dieu & la regle, qui étoit la réception d'une fort bonne & ſage fille. Et ayant entendu tous ces conſeils de révolte, elle entra dans le Parloir, lui parla très fortement, lui diſant qu'elle ne s'étonnoit pas de voir les choſes qu'elle voyoit, puiſque lui même qui auroit du porter les Filles à la dépendance & à la ſoumiſſion dans les choſes qui étoient ſelon Dieu, les portoit à la revolte, & elle lui dit pluſieurs autres choſes très ſagement, & quelque tems après elle le bannit & lui & tous les Peres, de Maubuiſſon. Mais les Filles s'étant tellement ſoulevées ſous la conduite de ces Abbez, que ne voyant pas qu'elle eut aſſez de force & de grace pour porter toutes les peines qu'elles lui donnoient & pour les maintenir dans leur devoir, (quoiqu'en effet elle eut de la vertu,) elle penſa à ſe retirer : Et ayant vu la Reine à Pontoiſe où la Communauté de Maubuiſſon étoit venue à cauſe de la guerre, (c'étoit la ſeconde guerre de Paris,) elle lui demanda de lui permettre de ſe demettre de l'Abbayë, & pria ſa Majeſté de la pourvoir d'une Abbeſſe plus capable. La Reine la pria avec grande bonté de demeurer, car elle l'eſtimoit fort ; mais voyant qu'elle continuoit ſes inſtances, elle lui dit de choiſir une fille vertueuſe & capable, & qu'après qu'elle en auroit trouvé une, elle lui accorderoit la grace qu'elle demandoit. Le Pere Leon Carme ayant eu vent de cela, voulut pourſuivre pour une fille de Monſieur Fouquet & une de Monſieur ** Mais Madame de Maubuiſſon n'y voulut point entendre. Elle attendoit une occaſion de conferer

rer avec Monſieur Singlin qui devoit paſſer par Pontoiſe ſur ce ſujet, diſant ſouvent qu'elle auroit bien mieux aimé vivre à Port-Royal ſimple Religieuſe, que de demeurer Abbeſſe de cette grande Abbaye: qu'elle avoit connu par experience la conduite des Peres, & quelles peines ils avoient faite à la Mere des Anges par celle qu'ils lui faiſoient à elle même: mais Dieu ne permit pas qu'elle accomplit ſon deſir: car étant demeurée malade d'une fievre maligne, avant que d'avoir pu prendre les avis de Port-Royal, ou elle deſiroit ſe retirer, elle mourut le cinquieme 1652. jour de Decembre 1652. n'ayant été Abbeſſe de Maubuiſſon que 4. ans, pendant les quels elle fut 2. ans diſciple ou eſclave des Peres, & durant les 2. autres années elle ſoufrit les peines, les angoiſſes & les douleurs, qui êtoient le fruit de leur domination & les effets pitoyables de ſa propre credulité & de ſon aveugle deference à des Directeurs ſi peu eclairez.

CHAPITRE XXVII.

De quelle maniere la Mere vecut à Port-Royal depuis ſa ſortie de Maubuiſſon jusqu'à ſa mort. Elle eſt elûë 2. fois conſecutivement Abbeſſe de Port-Royal. Elle tâche de detourner la perſecution par ſes Prieres, enſuite des quelles le Miracle de la Saint Epine arriva.

La Mere des Anges ſe voyant delivrée de ſoins & d'affaires, ne penſa plus qu'à Dieu & à ſa perfection. Sa vie êtoit une continuelle oraiſon, & une pratique exacte d'humilité, de dépendance & d'aneantiſſement d'elle même. Elle vivoit ſeule avec Dieu ſeul, ne ſe mêlant de

de rien, ne prenant part à rien, & ne conversant même avec les Mères que pour la pure necessité, retranchant tout ce qui n'étoit pas de satisfaction. CHAP. XXVII. II. Partie.

On lui donna le soin de la conduite des Postulantes Converses, aux quelles elle s'appliquoit avec une douceur, une bonté & une tendresse incroyable. Elle les prevenoit dans leurs besoins, & les alloit elle même chercher à leur obedience; & l'on à remarqué qu'elle s'appliquoit avec encore plus de bonté aux plus pauvres & à celles qui avoient le plus de petitesse d'esprit ou de vertu; non par ce que cela la mettoit en possession de les assujetir plus facilement, mais par ce que cela leur rendoit son service & son assistance plus necessaire. Elle conduisoit aussi quelques unes des Sœurs Professes Converses, sa charité etoit sans bornes, aussi bien que son humilité, qui l'abbatoit interieurement aux pieds des personnes même qu'elle conduissoit, par ce qu'elle s'en regardoit comme la servante.

Dans toutes les rencontres grandes & petites, elle avoit toujours le cœur preparé à soulager, à consoler & à supporter tout le monde. Elle avoit un très grand respect non seulement pour les Meres, mais generalement pour toutes les Sœurs se mettant au dessous de toutes par une tres profonde humilité, comme elle les embrassoit toutes par une latitude d'amour & de charité.

Elle fut ainsi cinq ou six ans dans Port-Royal au bout des quels elle fut elûë Abbesse de cette Communauté. Elle eut toutes les peines du monde à accepter cette charge, s'en jugeant indigne; & sa douleur ne fut moderée que par l'assurance qu'on lui donna que les Meres agiroient & la soulageroient en tout. Elle profita de cette assurance, se repossant & se dechargeant si entiere-

tierement de tout sur leurs lumieres & sur leur prudence, qu'elle ne donnoit point lieu aux siennes; & elle sembloit oublier qu'elle étoit Abbesse de Port-Royal croyant ne de voir agir & gouverner, que pour ne se souvenir d'autre chose, si non que Dieu l'aiant delivrée de la charge acablante de la Royale Abbaye de Maubuisson, & ayant rompu les chaines qui l'avoient attachée 22. ans avec tant de violence, elle ne devoit plus penser qu'à lui sacrifier dans la tranquilité de la solitude, l'hostie d'une perpetuelle action de graces. Et si l'on osoit accuser les Elus de Dieu, l'on diroit que l'humilité qui fait la grande vertu des Saints a êté si excessive en cette grande servante de Dieu qu'elle auroit quasi passé pour un defaut. Comme elle croioit que Dieu ne l'avoit ramenée que pour s'y humilier & s'y aneantir, elle n'avoit que ce desir dans le cœur, & elle encherissoit sur toutes les occasions que la providence, qui exauce le desir des humbles & voit la preparation de leur cœur, lui en tourniſſoit. Elle n'avoit pas de plus grande joye que de voir que l'on estimoit les autres plus qu'elle, & que l'on relevât à ses depens les qualitez avantageuses qu'elles possedoient. Elle encherissoit toujours dessus ces sortes de choses, la pente continuelle de son cœur lui fournissant toujours de quoi dire en ces occasions; parceque la grandeur de sa charité lui faisoit voir des pailles de grace, comme des poutres d'une excessive grandeur, quand elles êtoient dans les autres, & que la profondeur de son humilité lui faisoit regarder comme de legeres pailles, des poutres, ou plutôt des montagnes de graces & de vertus que Dieu avoit mise en elle.

Elle n'a jamais parlé depuis qu'elle est revenüe à Port-Royal jusqu'à sa mort de toutes les pei-

peines, de toutes les afflictions, & toutes les contradictions qu'on lui avoit faites à Maubuiſſon. Et quand quelqu'un en ouvroit le diſcours, elle repondoit ſuccintement, & toujours en excuſant les Peres & les Filles de cette Abbaye. CHAP. XXVII. II. Partie.

Elle avoit une tendreſſe de cœur pour toutes les Sœurs dont elle reſſentoit tous les beſoins ſpirituels & corporels très vivement. Toutes celles qui lui ont parlé ont experimenté cette charité; & cette onction de la grace que Dieu avoit miſe en elle, & avec la quelle elle adouciſſoit toutes leurs peines & leurs douleurs. Elle avoit encore cette tendreſſe de Mere pour la Communauté en general, ſentant tous ſes beſoins & tous ſes maux, & priant Dieu continuellement pour attirer ſur elle ſa miſericorde. En voici un exemple, par le quel on poura juger de ſon amour pour les particulieres de la Communauté par celui dont elle brûloit pour le corps en general: elle en ſentoit vivement les biens & les maux, & elle s'offroit ſans ceſſe à Dieu en Sacrifice, comme une une hoſtie ſans tache, pour attirer ſur toute la Maiſon les richeſſes de ſa miſericorde, & pour en detourner les effets de ſa juſtice; toute la communauté a été temoin de cet exemple.

Le Lundi de la troiſieme ſemaine de carême de l'an 1656. on eut nouvelle certaine que le Conſeil ſe devoit tenir pour conclure la diſperſion des Religieuſes de Port-Royal, dont on avoit vû la liſte ſur la toilete de la Reine. Cette verité, de la quelle on ne pouvoit douter, mit l'alarme dans Port-Royal. La Mere en ſentit vivement le coup, & voulut s'oppoſer à la colere de Dieu en lui offrant le Sacrifice de ſes prieres. Elle revint donc à ſa chambre, & dit à la Sœur Candide: „ma Fille il faut tout qui- 1656.

„ ter

„ ter & ne s'apliquer plus qu'à flechir la mise-
„ ricorde de Dieu : car si Dieu n'a pitié de
„ nous, la Maison est perdüe. On doit te-
„ nir conseil pour conclure notre dispersion ; &
„ cela est assuré, il faut detourner ce mal en
„ implorant jour & nuit la misericorde de Dieu.
„ Pour cela je m'en vais être trois jours & trois
„ nuits en prieres continuelles, je passeray tous
„ les jours à la Tribune devant le Saint Sacre-
„ ment, je vous en avertis, afin que vous ne
„ soyez pas en peine, & que vous ne me de-
„ tourniez pas. Faites promtement vos affaires
„ & venez prier Dieu tout le tems que vous
„ pourez ; il faut flechir sa misericorde." Elle commença donc le mardi à se mettre en continuelle oraison ; elle n'en sortoit que pour le repas, & s'y remetoit aussitôt, & passoit ainsi jusqu'à neuf heures du soir, que la Sœur Candide la faisoit coucher. Mais quand elle etoit couchée elle se levoit aussitôt que la Sœur Candide êtoit partie, & passoit une partie de la nuit en prieres.

Le Lendemain Mademoiselle Tardieu vint à Port-Royal & dit à feüe ma Sœur Madelaine des Anges (de Druy) que Monsieur de la Poterie avoit une Sainte Epine qu'il avoit fait voir à toutes les Communautez du Fauxbourg, & que si elle vouloit elle l'aporteroit le lendemain à Port-Royal. Ma Sœur Madelaine des Anges fut trouver la Mere à la Tribune, & lui dit ce que Mademoiselle Tardieu lui avoit dit. La Mere lui ordonna de remercier Monsieur de la Poterie & Mademoiselle Tardieu, disant que nous n'êtions pas dans un tems de nous divertir à voir une sainte Relique ; qu'il ne faloit pas songer à d'autre chose qu'à prier Dieu & à gemir devant lui. Ma Sœur Madelaine des Anges un peu mor-

mortifiée ne repliqua rien, mais le fut dire à la Mere Agnés, qui lui dit que puis que notre Mere ne le trouvoit pas à propos, il ne le faloit pas faire; qu'il êtoit vrai que nous n'êtions pas en êtat de nous dissiper. Sur cela ma Sœur Madelaine repondit, „mais ma Mere si on l'a„ portoit pour l'exposer vendredi à la priere de „ la Passion, cela ne distrairoit pas". La Mere Agnés trouva la proposition bonne, & lui dit de l'aller faire à notre Mere. Elle fut donc à la Tribune dire sa pensée à la Mere qui l'aprouva, & lui dit neantmoins qu'il ne faloit donc la passer qu'à l'heure de la priere, afin que personne ne s'y arrêtât, & la repasser aussitôt à Mademoiselle Tardieu. Ma Sœur Madelaine des Anges bien aise ecrivit à Monsieur de la Poterie pour le prier d'envoier le vendredi suivant la Sainte Relique. Cependant la Mere êtoit toujours en profondes prieres jour & nuit: ce que la Sœur Candide ayant raporté à la Mere Agnés, elle fit reponse. „Helas! ma Sœur nous en „ avons grand besoin:" car on attendoit de jour à autre que l'on tint le conseil, qui devoit certainement selon toutes les aparences humaines conclure à la perte de la Maison & à la dispersion des Religieuses. Enfin au bout de trois jours des prieres de la Mere on aporta la Sainte Epine, que l'on exposa à la priere de la Passion à l'heure de la quelle Mademoiselle Marguerite Perrier (Niece de Monsieur Paschal) fut miraculeusement guerie, comme l'on sait, par l'attouchement de la Sainte Relique. * Chacun scait

 l'éclat

* Maidemoiselle Perrier n'avoit allors que 10. ans. Elle etoit Pensionnaire à Port-Royal. Elle fut guerie le Vendredi (24. Mars 1656.) apres le troisieme dimanche de Carême dont l'Introite de la Messe est: *Fac mecum signum in bonum, ut videant qui oderunt me & confundantur, quoniam tu, Domine, adjuvisti me & consolatus es me.*

CHAP. XXVII. II. Partie.

l'éclat extraordinaire que fit ce miracle de la Sainte Epine, & comment il suspendit la persecution qui dès lors étoit sur le point d'accabler la Maison de Port-Royal. La Mere rendit à Dieu des actions de graces proportionnées aux prieres ardentes & continuelles qu'elle avoit faites pour obtenir sa misericorde & detourner sa colere de dessus nous, lors qu'elle paroissoit prête de nous detruire.

Il restoit encore un an & demi du premier triennal de la Mere qu'elle passa comme nous avons dit, mais avec une joie secrete dans l'esperance d'être dechargée à la premiere election, & de rentrer dans cette vie de silence & de separation de toutes choses, qui faisoit ses delices. Mais Dieu ne l'exauça pas en ce point. Elle fut elüe une seconde fois; & cette seconde election lui fut encore plus penible que la premiere. Quelques Sœurs qui remarquoient plus exactement ses actions virent une si extrême douleur dans la Mere quand on lui annonça qu'elle étoit continuée dans la charge d'Abbesse, qu'il leur sembloit selon l'expression de quelques unes & sur tout de la Sœur Euphemie (Paschal) que c'étoit une criminelle à qui l'on avoit signifié sa Sentence. Monsieur de Singlin, la consola en particulier, mais non pas en la même maniere que la premiere fois: car bien loin de lui promettre que les Meres agiroient pour elle en tout, il lui fit voir qu'elle étoit obligée en conscience d'agir par elle même; & qu'elle devoit suivre les lumieres que Dieu lui donnoit pour la conduite de la Maison.*

La Mere suivant ce conseil agissoit plus qu'à son premier triennal en tout ce qui regardoit le particulier des Sœurs. Et la Mere Angelique qui avoit pour cette Mere une veneration & une affec-

* Voyez ses lettres cy après.

affection sans pareille, n'avoit pas de plus grande joie que de la voir ainsi agir, l'apellant souvent l'objet de sa complaisance. CHAP. XXVIII. II. Partie.

Mais Dieu ne nous donna pas le tems de la voir agir en Abbesse & en veritable Superieure, comme elle avoit fait admirablement pendant 22. ans à Maubuisson. C'estoit un fruit trop mûr pour demeurer plus long tems sur la terre: car sur la fin de l'année de son second triennal il lui donna comme un prognostic de sa mort prochaine. Elle fit un petit renouvellement à Monsieur de Singlin, ensuite du quel elle parut n'estre plus une personne de ce monde, tant elle êtoit separée & degagée de tout. En effet elle n'avoit plus qu'environ huit ou dix jours à y demeurer, comme nous allons voir.

CHAPITRE XXVIII.

La maladie de la Mere des Anges. Grace extraordinaire qui paroît en elle pendant cette derniere maladie & aux aproches de la mort. Paroles d'exhortation & de consolation qu'elle dit à plusieurs Sœurs. Elle prévoit l'election de la Mere Agnés & la mort de Madame d'Aumont, qui arriva avant la huitaine de celle de la Mere. Mort heureuse de la Mere.

LA Mere avoit eu sans doute quelque prejugé & quelque connoissance de sa mort: car environ deux mois auparavant ayant êté voir ma Sœur Liée qu'elle avoit faite Novice, & cette Sœur lui ayant dit qu'elle etoit si mal, qu'elle ne croioit pas pouvoir aller jusqu'à sa profession, la Mere lui repondit: „ vous serez

CHAP. XXVIII. II. Partie.

„ profesſe, ma Sœur, mais ſous une autre „ Mere."

Une autre fois entendant ma Sœur Briquet apeller la Mere Agnés, *ma Maitreſſe*, ſelon la coutume qu'elle en avoit priſe aux Penſionaires, la Mere des Anges lui dit: „ne l'apellez plus „ ainſi ma fille, elle ſera bien tôt votre Mere."

Le Mardi de la premiere ſemaine de l'Avent on parloit ſur le ſermon du premier Dimanche, qui avoit été tout entier ſur la preparation à la mort. Quelques Sœurs dirent qu'elles auroient ſouhaité que Dieu leur envoiât une longue maladie, afin que ce tems leur ſervît de preparation pour bien mourir, & d'autres au contraire, diſant que la longueur des maladies leur ſeroit penible : Notre Mere dit que pour elle, ſi la choſe eût été à ſon choix, elle eût mieux aimé une maladie courte & violente; parceque ces longues maladies acablent l'esprit auſſi bien que le corps; & qu'il y avoit peu de perſonnes qui euſſent aſſez de vertu pour ſuporter cet état ſans ſe relacher. Dieu exauça ſon deſir, la maladie de ſa mort ayant été telle, que nous l'allons voir.

1658. Le Jeudi ſuivant cinq Decembre elle tint encore le Chapitre. Ce fut ſa derniere action de Communauté. Elle y parla preſque à tout le monde, mais ſur tout aux Sœurs du Noviciat. Elle leur recommanda à toutes en general la reverence à l'Office divin, & le ſoin d'aprendre & de prévoir ce qu'elles avoient à y chanter & à y dire, afin d'eviter d'y faire des fautes. Elle leur recommanda encore beaucoup la charité, & ſur tout envers les malades & les infirmes, leur diſant qu'elle devoit s'etendre à tout jusqu'à marcher doucement à ouvrir & à fermer les portes de même,

A la

A la fin du Chapitre le friſſon qui l'avoit ſaiſie dès le commencement augmenta beaucoup, enſorte que tout ſon corps trembloit ; neantmoins elle n'en dit rien à perſonne, & s'en retourna ſeule à ſa Chambre. En y allant quoi qu'elle tremblât furieuſement, elle s'arrêta à une Sœur du Noviciat qu'elle rencontra, pour lui dire de s'apliquer à prononcer diſtinctement quand elle chantoit au Chœur & à ne point rabaiſſer ; & ſur ce que cette Novice voulut ſe mettre à genoux, la Mere la releva lui diſant, „ mon enfant cela n'eſt rien, prenez y garde.“

Etant arrivée à ſa Chambre on la mit au lit. Dès ce même jour elle dit à une Sœur: „je „ me ſens fort attaquée, je croy que je pourois „ bien mourir de cette maladie : ce ſera comme „ il plaira à Dieu ; il ſe faut preparer à tout, ne „ vous en inquietez pas.“ Il parut dès lors qu'elle ne ſongeoit qu'à ſe préparer à la mort. Elle demanda de l'eau benite, comme elle faiſoit toujours avant que de prier Dieu, puis demeura quelque tems en priere dans une ſi profonde paix, qu'une Sœur crut qu'elle avoit du ſoulagement, & lui demanda ſi elle n'étoit pas un peu mieux? „ Non dit elle.“ Elle ajouta qu'elle avoit de ſi extrêmes douleurs dans tous les membres, particulierement dans les genoux, qu'elle avoit beſoin que l'on priât Dieu qu'il lui donnât la patience. Elle demanda du linge qui eût touché la Sainte Epine ; & ſe l'étant apliqué, elle dit quelque tems après que ſa grande douleur de genou étoit diminüée, & qu'elle avoit penſé qu'il faloit envoier la moitié de ce linge à une Sœur qui étoit fort malade ; qu'elle avoit demandé à Dieu le ſoulagement de cette malade en demandant le ſien. Une autre Sœur lui temoignant ce même jour qu'elle craignoit fort l'iſſuë de ſon mal, & s'ê-

CHAP. XXVIII. II. Partie.

tant attendrie, la Mere lui repondit, „ Ma Sœur „ il ne faut pas pleurer; on ne sçait pas encore „ ce qui en sera: mais quoi qu'il arrive de moi, „ je suis entre les mains de Dieu pour tout ce „ qu'il lui plaira, je suis trop heureuse."

Ce premier frisson lui dura plus de huit heures, & toute la nuit elle eut la fievre très violente avec de très grandes douleurs dans tous les membres: ce qu'elle supporta fort paisiblement. Elle ne parla point toute cette nuit par respect au silence; & quand elle avoit besoin de quelque chose elle demandoit par signe ou à demi-mot. Elle a gardé ce silence autant qu'elle a pu toutes les nuits de sa maladie, les passant toutes dans de grandes douleurs; & elle demandoit le matin quelle heure il étoit, pour savoir quand le silence seroit passé, afin de parler plus librement pour ses besoins & pour les autres choses necessaires.

Le lendemain jour de Saint Nicolas, comme on la vit fort acablée du mal & que son cerveau commençoit à s'attaquer, on la fit saigner. Après cette saignée elle dit à une Sœur: „ j'ay bien soif, „ mais pourtant il ne faut pas que je boive ne „ m'en donnez pas." Elle à gardé ainsi jusqu'à la mort cette coutume de ne demander jamais rien, de proposer simplement les choses, & demeurant en paix quand on ne les lui donnoit pas, se laissant conduire pour les remedes & pour la nouriture comme un enfant, ne demandant rien positivement & ne refusant rien aussi quelque repugnance qu'elle y eût. Le Medecin étant venu ce jour là, deuxiéme de sa maladie, on vit bien qu'elle s'attendoit de mourir, par les civilitez qu'elle lui fit, le remerciant de toutes les peines qu'il prenoit pour la Maison & pour

elle

elle en particulier en des termes affectionnez & pleins reconnoissance. CHAP. XXVIII.

Deux heures après la saignée il lui prit un grand frisson suivi de violents redoublemens de fievre, qui la tint tout ce jour dans de grandes douleurs: & neantmoins elle avoit autant d'attention à Dieu, qu'elle en avoit à chaque heure d'Office, se faisant dire quelque priere & donner de l'eau benite. II. Partie.

Une Sœur lui ayant dit sur le midi de ce jour qu'elle craignoit bien le succès de cette maladie, elle repondit: „Dieu qui est infiniment bon & „ sage voit mieux que nous mêmes ce qui nous „ est propre." Et sur ce que cette Fille la pria de trouver bon qu'elle vint à sa Chambre la servir, elle lui dit, „oui, pourvû que cela ne vous „ fasse pas perdre l'Office, ni manquer à votre „ Obeïssance venez y dans les espaces, afin que „ les Sœurs de la Chambre puissent prendre le „ tems de leur assistance". Cette Sœur se retirant lui baisa la main, en disant: „ma bonne „ Mere?" Surquoi la Mere lui repliqua: „mais il „ faut se rejoüir de ce que Dieu est notre bon „ Pere & qu'il aura pitié de nous."

Sur l'aprèsdîné ayant paru un peu mieux, on lui dit que la Communauté l'ayant sû avoit pris un autre visage. Mais elle repondit fort humblement: „il ne faut point se rejoüir de cela, je ne „ le merite pas; toutes nos Sœurs ont trop de bonté pour moi, je n'en suis pas digne, & je ne „ puis comprendre comment elles en ont tant.

Elle eut attention à envoier au sermon les Sœurs de sa chambre, & se contraignit après pour les entendre repeter ce que le Predicateur avoit dit, temoignant y prendre plaisir. Elle se contraignoit même à se divertir pour contenter les Sœurs

CHAP. XXVIII.

qui pensoient que cela pouroit moins faire sentir son mal.

II. Partie.

On la saigna encore sur le soir: mais cela ne la soulagea pas, ayant passé toute la nuit dans d'extrêmes douleurs.

La Samedi 7. Decémbre troisieme de sa maladie la fievre augmentant beaucoup, elle demanda à se confesser & à recevoir le Saint Viatique. Elle s'y voulut préparer en entendant en esprit la premiere Messe qui sonna, ayant demeuré pendant ce tems dans une grande attention à Dieu, & une si grande paix, qu'il sembloit qu'elle ne soufroit rien.

Sur les dix heures du matin elle reçut le Saint Viatique avec une grande devotion. Elle demanda très humblement pardon aux Sœurs de toutes les peines qu'elle disoit leur avoir données par ses impatiences & ses promptitudes, & pria Monsieur Rebours de repeter ce qu'elle avoit dit: craignant qu'on ne l'eût pas entendüe. Mais Monsieur Rebours, loin de raporter ses paroles, fit l'eloge de son humilité & de sa charité. Après que la Communauté fut sortie la Sœur Candide s'aprocha pour lui demander comment elle se trouvoit: „fort mal repondit elle: mais Dieu le „ veut ainsi; pourvû qu'il me donne patience, „ que sa sainte volonté soit faite.“ Ensuite elle baisa plusieurs fois son Crucifix & dit une priere assez longue. Mais cette Sœur l'interrompit en disant: „Mais ma Mere vous vous trouvez donc bien „ mal? Oüi, ma Fille,“ repondit elle, „fort „ mal.“ Puis s'attendrissant sur cette Sœur qu'elle savoit bien être très touchée, elle ajouta: „ Enfin tout passe, nous nous trouverons en „ Dieu d'une autre maniere que nous n'avons „ esté. Dans sa lumiere nous verrons la lumie-

„ re.“

„ re." Repetant pluſieurs fois, „ dans ſa lumiere „ nous verrons la lumiere."

Elle paſſa preſque tout ce jour en oraiſon & en ſilence, repondant ſimplement à ce qu'on lui demandoit, mais bonnement. Sur les deux heures après midi une Sœur lui ayant demandé ſi elle ne craignoit pas la mort. „ Je ne ſai ce „ ce que je ferai quand j'en viendray là : mais „ pour cette heure je n'en ay point de peur. En „ verité tout bien conſideré, je trouve que le „ meilleur pour moi, c'eſt que Dieu me deli- „ vre." Cette Sœur lui ayant dit qu'elle croioit bien que c'étoit le meilleur pour elle, mais qu'elle devoit avoir de la charité pour la Maiſon & ne la point abandonner. Elle repliqua : „ Je ſuis entre les mains de Dieu, je ne refuſe „ point le travail ſi c'eſt ſa volonté que je demeu- „ re." Les Sœurs lui dirent : „ demandez donc „ ma Mere vôtre ſanté." Sur cela elle repondit qu'elle demanderoit bien pluſtôt de mourir ; que ce ſeroit bien le meilleur pour être delivrée de cette vie qui n'eſt remplie que de miſeres & de pechez. Sur cela une Sœur la ſupliant de dire la priere de Saint Martin, elle repondit avec un grand ſentiment d'humilité que Saint Martin étoit un ſaint Evêque tout rempli de charité pour ſon peuple. Sur quoi une autre lui dit : „ Hé quoi, „ ma chere Mere, n'êtes vous pas auſſi toute rem- „ plie de charité pour nous ? faites nous donc „ s'il vous plâit cette priere, nous vous en prions „ toutes." Elles repondit : „ je devrois bien être „ comme vous penſez, & je le deſire de tout mon „ cœur : mais je ſai bien que je ne ſuis neceſ- „ ſaire à perſonne ; je ſuis ſi infirme que je ne „ puis plus rien faire & ne ſuis plus bonne à „ rien." Mais comme on la preſſoit toujours, elle joignit les mains & dit *Domine non recuſo la-*

CHAP. XXVIII. II. Partie.

borem fiat voluntas tua. Et quelque tems après elle dit fort agreablement: „vous m'avez fait „faire la priere de Saint Martin, mais Saint „Martin ne laissa pas se mourir."

L'Aprèsdiné de ce jour les redoublemens lui vinrent trois heures en trois heures, ce qui continua les jours suivans.

Le lendemain dimanche 8. Decembre & 4. de sa maladie, toute mal qu'elle êtoit elle ne laissa pas de songer à envoier à la Messe & à l'Eau benite toutes les Sœurs qui êtoient à sa chambre; & elle même en ayant demandé, entendit la Messe en esprit, afin d'unir son Sacrifice à celui de J. C. comme elle disoit. Et sur ce que Madame d'Aumont dit qu'elle êtoit elle même un continuel Sacrifice, elle repondit en souriant: „Madame d'Aumont dit tout ce qu'il lui plâit „comme elle le pense: mais j'en suis bien eloig„née, je devrois pourtant l'être si j'êtois vraie „Religieuse."

Sur les deux heures après midi il lui prit une furieuse douleur de côté: ensorte qu'elle pria les Sœurs qui étoient presentes de prier Dieu pour elle, & de lui donner quelque chose qui eût touché la Sainte Epine. Elles dirent une Antienne de la Sainte Epine & les Litanies du Saint Nom de Jesus, que la Mere entendit avec attention, quoi qu'elle fût fort pressée de son mal. Puis elle rendit la petite couronne qu'on lui avoit donnée, en disant: „Dieu ne veut pas que je gueriſſe." Et se tenant en repos & soufrant ses douleurs avec une patience admirable, elle ne demanda plus rien, quoi qu'elle soufrît une oppression violente.

Une Sœur s'êtant aprochée pour se recommander à ses prieres, lui dit qu'il êtoit l'aniversaire de sa vêture, & qu'elle craignoit bien de n'avoir

n'avoir pas fait assez d'usage de cette grace, la Mere lui repondit: „je prierai Dieu pour vous „ de tout mon cœur, il faut plus s'occuper de „ lui, & de ses bontez que de nos miseres." Elle demanda ensuite de quoi on faisoit l'office le lendemain, & ayant sû que c'étoit de la Conception de la Sainte Vierge, elle commença l'Antienne de *Magnificat* qu'elle dit toute entiere avec le Verset & l'Oraison.

Le soir de ce même jour elle appella une Sœur Novice Converse, & lui dit: „confiez vous en „ Dieu, il est si bon, il vous à toujours protegée, & il vous protegera, vous en avez assez „ de preuves: vous voyez combien de detours il „ vous a fait faire pour vous conduire à l'état au „ qu'el il vous destinoit, sans cela il vous auroit „ été moins profitable." Et elle lui parla fort sur l'avantage que nous avions d'avoir une conduite si droite & si Chretienne & d'estre bien instruites.

Ensuite il lui prit un redoublement fort violent. La Sœur Candide en ayant eu peur ne la voulut point quiter & fit metre un petit lit dans sa chambre: ce que la Mere ayant sû, elle retint ses plaintes de peur d'interrompre le repos de cette Sœur. Mais vers les onze heures la Sœur Candide ayant vû par sa difficulté de respirer qu'elle êtoit plus mal, elle alla à elle & la trouva fort empirée. Notre Mere lui dit: „je suis fort „ mal. Enfin tout passe. Il faut finir, ma Fille, „ il y a longtems que nous sommes ensemble, il „ est tems ce nous separer, j'espere que nous nous „ retrouverons devant Dieu. Ma seperation vous „ sera penible, il ne se peut faire autrement: „ mais ayez bon courage le tems est court; j'espere que nous nous reunirons ensemble, & „ que nos Sacrifices ne feront qu'un Sacrifice

„ devant Dieu, c'est mon esperance. Assurez „ vous que s'il me fait misericorde je ne vous ou„ blierai pas devant lui, j'y suis bien obligée." Puis elle voulut lui demander pardon, disant qu'elle avoit eu bien des promptitudes.

Mais La Sœur Candide l'interrompit en disant: „ Ma Mere c'est à moi à vous le deman„ der, & je le fais tres humblement." Puis la suplia de ne la point oublier, & de lui dire ce quelle jugeoit qu'elle dût faire au cas que Dieu l'appellât. La malade repondit: „ il faut demeu„ rer dans l'obëïssance, se retirer le plus qu'on „ peut, mettre toujours son sentiment au dess„ sous de celui des autres, vivre en paix avec „ tout le monde, & laisser passer toutes choses „ sans s'y arrêter, ne s'atachant qu'a Dieu, c'est „ un grand secret ma fille, & le peu de fidelité „ que nous avons à cette pratique est cause du „ peu d'avancement que nous faisons; par ce „ qu'on ne veut par se mortifier autant qu'il faut „ pour cela. Le tems est si court: mais on n'y „ pense pas, non plus qu'à l'Eternité. Si l'on „ y pensoit on ne prendroit part à rien: car tout „ n'est rien. Tâchez de vous moderer dans „ l'affliction que vous sentirez de notre sépara„ tion, vous vous passerez mieux de moi que „ je n'aurois fait de vous. Dieu dispose tout „ pour le mieux." Elle lui dit encore plusieurs autres choses particulieres & secretes. Puis elle s'informa de cette Sœur si une pauvre femme avoit été recompensée de quelque service qu'elle avoit rendu: & elle ajouta: „ la charité nous „ doit être en grande recommandation, & quand „ on n'a rien à leur donner, au moins il faut „ tâcher de les consoler." Elle lui parla encore de quelques pauvres Demoiselles; & sur ce que la Sœur Candide lui dit qu'elle craignoit qu'une

qu'une de ces pauvres Demoiſelles n'eût abuſé des grandes charitez qu'on lui avoit faites. La Mere lui repondit: „ nous n'avons rien fait qu'a- „ vec bonne intention, Dieu ne nous l'imputera pas s'il y a peut être eu quelque choſe de „ trop. Quoi que les pauvres ne faſſent pas „ leur devoir il ne faut par laiſſer de les aſſiſter „ & de les conſoler, & avoir toujours pour eux „ la charité dans le cœur." Elle s'atendrit en diſant ces paroles, temoignant par là combien le ſien en étoit veritablement rempli. Elle lui dit encore de laiſſer aprocher librement toutes les Sœurs afin que chacune eut la liberté de lui dire ſon petit mot.

Enſuite elle demanda l'Extrême Onction, diſant: „ j'ai prié Dieu tout le jour que ſi c'étoit „ ſa volonté il lui plut de me donner un peu de „ ſoulagement de cette grande douleur de côté, „ pour lui offrir le ſacrifice de ma mort avec „ plus de repentance d'eſprit, mais je n'ai rien „ obtenu. Peut être me fera-t-il cette grace par „ la vertu du Sacrement." Elle ſe mit auſſitôt en prieres pour s'y diſporer,

Vers une heure après minuit on fit lever la Communauté; & Monſieur de Singlin lui ayant aporté la Sainte Onction, elle le remercia beaucoup de la charité qu'il avoit pour elle & de celle qu'il avoit pour toute la Maiſon, qu'elle lui recommanda de nouveau avec la tendreſſe d'une vraye Mere. Elle le pria auſſi d'avoir de la charité pour la Sœur Candide & de la conſoler: „ car, dit elle, elle ſera bien affligée: mais „ il faut agréer les ſeparations quand Dieu les „ fait."

Un peu après que Monſieur de Singlin fut ſorti il lui prit une ſi grande foibleſſe que l'on crut qu'elle alloit paſſer, ce qui obligea de faire

rentrer Monsieur du Mont pour l'assister. Elle le remercia encore tres humblement de sa charité pour la Maison, & la lui recommanda de nouveau. Monsieur du Mont de son côté lui ayant recommandé la Communauté; elle dit: „ je „ suplie nos Sœurs de ne s'eloigner jamais de „ ce qu'elles on vû dans nos Meres." Elle ajouta quelque autre chose que l'on n'entendit pas. Quelque tems après la Mere Agnès s'êtant aprochée, & l'ayant priée de benir la Communauté, elle joignit les mains en disant: „ que „ N. S. J. C. vous benisse & vous fasse la „ grace d'être fideles dans les petites choses, „ & de ne les point négliger; par ce que des „ petites choses on tombe dans les grandes." Ensuitte elle leva la main & fit le signe de la Croix. On lui recommanda le Monastere de Port-Royal des champs, à quoi elle fit reponse qu'elle ne faisoit point de difference entre les deux Maisons; que ce qu'elle faisoit pour l'une elle le faisoit pour l'autre; qu'elle êtoit bien fachée de n'avoir pu rendre à nos Sœurs qui êtoient à Port-Royal des Champs le service qu'elle leur devoit. „ Dieu sçait, dit elle, que ce n'a pas „ êté manque de bonne volonté, & qu'il n'y a „ eu que l'impuissance de mon infirmité qui „ m'en a empeché. Mais si mon corps n'y a „ pu aller, mon cœur & mon esprit y ont êté: „ c'est le lieu de ma profession." On la suplia de donner aussi sa benediction à ce Monastere: ce qu'elle fit joignant les mains & disant: „ Je „ prie Dieu qu'à l'exemple de N. S. J. C. au „ Saint Sacrement, elles soient bien soumises, „ bien silentieuses & bien pauvres." Elle repeta une seconde fois, „ & bien pauvres".

Comme elle soufroit de tres grandes douleurs, une violente oppression, & une extrême inquietude

de par tout le corps, elle avoit peine à entendre parler, & que l'on fut si proche d'elle. C'est pourquoi elle pria que l'on cessât un peu: mais aussitôt elle en eut de la peine, & dit à une Sœur qui étoit proche d'elle: „ dites à Monsieur du Mont „ que je lui demande pardon d'avoir si peu d'at- „ tention à ce qu'il me dit, je lui en suis bien „ obligée: mais je ne suis pas en état de le lui „ temoigner." On lui demanda si ses inquietudes étoient dans le corps ou dans l'esprit; elle repondit; „ elles ne sont que dans le corps, Dieu „ merci, l'esprit est libre." Monsieur du Mont * lui expliqua un verset de l'hymne des Vêpres de la Didicace qui commence *Tunsionibus, pressuris expoliti lapides, &c.* Et il lui dit que ses douleurs etoient comme des coups de marteau que Dieu frapoit sur son corps pour la polir, & qu'après avoir reçû la forme qu'il lui vouloit donner, il la placeroit au lieu qu'il lui avoit destiné pour estre une des pierres de la celeste Jerusalem. Elle temoigna recevoir une grande consolation de cette vérité, & prioit de tems en tems qu'on lui repetât ce verset, *Tunsionibus, pressuris expoliti lapides.*

CHAP. XXVIII. II. Partie.

Quoi que ses douleurs fussent si extrêmes elle ne se plaignoit point; & l'on en jugeoit plus par la rougeur de son visage & par la violence de son opression que parce qu'elle en disoit. Quand même on l'interrogeoit sur son mal, elle repondoit si succintement, qu'il sembloit qu'elle avoit peur

* Monsieur Charles Akakia du Mont. Monsieur de Singlin lui ayant fait recevoir le Sacerdoce, l'appliqua quelque temps après à la Conduitte du Monastere de Port-Royal ou il confessa pendant 4. ans. il fut obligé comme les autres Confesseurs de sortir de ce Monastere en 1661. & se retira sur la Paroisse de saint Medard ou il est Mort le 9. Juin 1670.

peur d'en trop dire ; Dieu lui faiſant la grace dans cette derniere maladie de ſoufrir en patience & de mépriſer ſes maux, comme elle avoit toujours fait dans toutes les autres.

Elle avoit un Crucifix dans la main, qu'elle baiſoit ſouvent : & comme pour cela elle étoit obligée d'avoir le bras hors du lit, une Sœur lui ayant dit qu'elle craignoit qu'elle n'eût froid, la malade repondit : „ ſi je ne regardois ſouvent la „ croix, je ſens de ſi extrêmes douleurs, que „ j'aurois peur de perdre patience : mais quand je „ la conſidere & que j'y regarde N. S. J. C. at„ taché, cela me fortifie." Elle à continué cette devotion jusqu'au dernier ſoupir ; & quand elle ne pouvoit ni la baiſer, ni faire ſigne qu'elle la vouloit baiſer, elle faiſoit le ſigne de la Croix ſur ſon drap le mieux qu'elle pouvoit. Quelque fois elle demandoit de l'eau benite, & d'autres fois elle frapoit ſa poitrine. Elle prioit ſouvent que l'on priât Dieu auprès d'elle. Une fois elle dit : „ je voudrois bien que l'on priât „ Dieu qu'il lui plût de diminuer un peu mes „ douleurs, afin que je puſſe mourir avec plus „ de receuillement."

On lui recommanda pluſieurs perſonnes tant du dedans que du dehors de la Maiſon, dont on la ſuplia de ſe ſouvenir devant Dieu : ce qu'elle promit de faire, diſant qu'elle ſe ſouviendroit de tout le monde tant en general, qu'en particulier. Pluſieurs Sœurs s'aprocherent d'elle, chacune lui diſant un petit mot de leurs beſoins. Elle les reçut toutes avec ſa bonté ordinaire, diſant à chacune quelque bonne parole tirée du bon treſor de ſon cœur & de ce fond de charité vraiment maternelle qu'elle avoit également pour toutes, nous recommandant avec la ſollicitude d'une vigilante Abbeſſe & l'amour d'une vraye

Me-

Mere ce qu'elle croioit nous être plus neceſſaire. Elle prevenoit même & faiſoit aprocher celles qu'elle voioit qui n'oſoient le faire, crainte de l'incommoder. Ainſi Dieu permit que cette qualité qu'elle avoit comme couverte pendant ſa ſanté du voile de ſon humilité & de ſa deference aux autres Meres parût avec éclat à ſa mort, pour nous être un ſujet d'une perpetuelle conſolation. Car cette chere Mere étant morte dans des ſentimens de zèle & de toute la tendreſſe de la charité, nous avons lieu d'esperer qu'elle demeurera éternellement comme cet arbre miſterieux de l'Ecriture, où elle eſt tombée, c'eſt à dire, qu'elle conſervera toujours pour cette Maiſon l'amour & le ſoin d'une vraye Mere. Mais voici en particulier ce qu'elle dit à quelques Sœurs la veille de ſa mort.

Une Sœur l'ayant priée de ſe ſouvenir de la Communauté & de prier Dieu que ſi c'eſtoit ſa volonté de diſpoſer d'elle, au moins elle lui demandât la conſervation de nos deux Meres & la grace de ſuivre leurs exemples, & de profiter de leurs inſtructions. Cette propoſition lui fut ſi agreable qu'il ſembla qu'elle ſe reveilloit & qu'elle prenoit de la vigueur; & elle dit: „ah! „ c'eſt cela qu'il faut demander, & ne le pas „ ſeulement demander par parole, mais par „ actions. Je n'en puis dire davantage: car „ j'ai bien de la peine à parler. Mais au moins „ ma Mere" lui dit la Sœur: „ſouvenez vous „ de mes beſoins." Elle lui repondit: „je le „ ferai; ſoyez bien ſoigneuſe de garder le ſilence, & tenez la main qu'on le garde à l'Infirmerie. Avertiſſant fidelement des choſes dont „ vous devez avertir ſans reſpect humain."

Elle ordonna à une autre Sœur de dire à la Mere Agnès qu'elle la ſuplioit de mander à la Mere

Mere Angelique qu'elle la remercioit de sa charité & de toutes les bontez qu'elle avoit eu pour elle. „J'espere, ajouta-t-elle, que ce qu'elle m'a „ dit à l'Election s'acomplira; que les croix se„roient changées en Palmes, je l'espere de la „ bonté de Dieu."

Elle dit à une autre Sœur: „ma Sœur j'ai „ toujours eu une charité particuliere & extra„ordinaire pour vous, je ne vous l'ai jamais „ fait paroitre telle pour quelques raisons, main„tenant j'en suis fachée: car je croi que cela „ vous auroit servi: mais Dieu y supléera par „ sa misericorde; le tems est court; c'est pour„quoi il se faut hâter de faire ce qui nous doit „ servir pour toute l'eternité. Vous voyez l'êtat „ où me voila reduite, & comme la mort „ vient en un moment. C'est pourquoi il nous „ faut toujours préparer à cette derniere heure, „ afin qu'elle ne nous surprenne point. On a „ une grande consolation à la mort quand on à „ tâché de faire pour Dieu ce qu'on à pu du„rant sa vie. Le tems de la mort n'est pas „ propre à travailler; c'est pourquoi il le faut „ prevenir, Dieu nous à donné tant de moiens „ pour nous bien acquiter de ce que nous lui „ devons, il nous a fait tant de graces si extraor„dinaires, il nous a donné une si sainte Con„duite; il y a peu de Maisons qui en ayent de „ semblables, je le sai par experience de celle où „ j'ai êté; il n'y avoit rien d'aprochant. Je me „ trouve beaucoup obligée à Dieu de m'avoir „ ramenée ici; quand on m'en fit la premiere ou„verture je n'y voiois aucune aparence; il sem„bloit que cela fût plus impossible que jamais. „ Cependant il a plû à N. S. de le faire reussir „ avec assez de facilité. J'ay un grand compte „ à lui rendre de ces dix années que j'ay passées

„ ici

„ ici depuis ma ſortie de Maubuiſſon; j'ai bien „ de la confuſion de n'en avoir pas fait tout le „ profit que je devois." Comme elle parloit ainſi, une Sœur vint l'interrompre, diſant qu'elle s'incomodoit: mais elle lui repondit: „ ma Sœur „ laiſſez moi, cela ne me fait point de mal: ce „ que l'on fait avec affection ne fait jamais de „ mal; je parle à ma Sœur avec une grande affe- „ ction." Elle pourſuivit donc à parler, diſant: „ travaillez ma Sœur à vous avancer dans la ver- „ tu, le tems eſt court, il n'y en a point à per- „ dre; nous n'emportons avec nous que le bien „ ou le mal que nous aurons fait. Entrez dans „ une veritable ſoumiſſion; ne vous regardez „ point vous même, ayez du ſupport & de la „ charité pour le prochain; & j'eſpere que Dieu „ vous aſſiſtera. Priez beaucoup Dieu: car c'eſt „ par la priere que l'on obtient ſes graces." Cette Sœur lui demanda très humblement pardon de tous les ſujets de peine qu'elle pouvoit lui avoir donnez, & la pria de ſe ſouvenir d'elle devant Dieu: ce qu'elle lui promit; ajoutant qu'elle eſperoit qu'elle en reſſentiroit les effets. Puis après toute transportée d'amour & de reconnoiſſance envers Dieu, elle dit: „ que nous ſommes obli- „ gées a Dieu! je voudrois bien chanter éternel- „ lement les miſericordes du Seigneur:" Comme elle repetoit ſouvent ces paroles avec grande affe- ction cette Sœur lui dit: „ vous les chanterez „ ma Mere ſelon votre deſir, ne l'eſperez vous „ pas de la bonté de Dieu? Oui," dit elle, j'es- „ pere tout de la bonté de Dieu & des merites „ de N. S. J. C. qui ſont infinis."

„ Une autre s'êtant aprochée, la Mere lui dit: „ tachez de faire enſorte que toutes vos paroles, & „ vos actions ſoient en nombre, en poids, & „ en meſure. Priez Dieu qu'il vous faſſe la gra-

„ ce

„ ce d'entrer dans un esprit d'enfance & de sim-
„ plicité, c'est en cela que vous trouverez la
„ vraye paix; n'oubliez jamais les bons exem-
„ ples de nos Meres & ce qu'elles vous ont a-
„ pris." Elle assura cette Sœur & plusieurs autres qu'elle & toute la Maison en general & en particulier ressentiroient les effets de ses prieres, si Dieu lui faisoit misericorde comme elle l'esperoit. Ensuite elle dit: „ Que je suis obligée à
„ toute la Maison de m'avoir bien voulu rece-
„ voir une seconde fois, infirme comme j'étois!
„ j'ai bien de la confusion que moi qui devois être
„ la premiere dans les observances & qui devois
„ donner l'exemple aux autres, je m'y sois si
„ peu rendüe." On lui dit qu'elle ne devoit avoir nulle peine de cela, qu'elle avoit toujours plus fait que ses forces ne lui permettoient. A quoi elle repondit: „ il est vrai je crains qu'il
„ n'y ait eu de l'indiscretion en cela, que je n'aye
„ été trop arrêtée & pas assez soumise pour
„ me rendre à ce que l'on desiroit de moi pour
„ ma santé: mais j'espere de la misericorde de
„ Dieu le pardon de ces fautes comme de toutes
„ les autres."

Quelque tems après elle dit: „ je suis bien
„ fachée d'avoir si peu d'attention & de devo-
„ tion dans l'occasion presente." Elle entendoit la mort. Et comme elle repetoit cela deux ou trois fois dans un petit moment, quelqu'un lui dit qu'elle estoit dans la vraye préparation à la mort, puis qu'elle estoit dans l'amour & la préparation à tous les ordres de Dieu. A quoi elle répondit: „ Oh! je ne desire que l'acompliss-
„ sement de sa volonté." Voiant ma Sœur N. au pied de son lit, elle lui dit: „ Ma Sœur N.
„ je vous prie de ne point vous ennuyer, pre-
„ nez bon courage, le tems est court, & l'éter-
„ ni-

„ nité est bien longue: ce que nous avons fait
„ pour Dieu sera bien recompensé."

Elle dit à une autre: „ regardez la Croix de
„ J. C. elle sera pour vous cette pierre contre la
„ quelle vous briserez toutes les mauvaises pen-
„ sées & les tentations de l'Esprit malin."

Ce même jour elle dit: „ je suplie Nos Sœurs
„ d'être soigneuses de lire la Regle de Saint Be-
„ noist, & qu'elles ne s'arretent pas seulement
„ à l'exterieur, mais en conçoivent l'esprit: car
„ la lettre seule ne sert de rien."

Ce jour 9. Decembre que l'on faisoit l'Office 1658.
de la Conception de la Saintte Vierge, quoi qu'il ne lui restat qu'un jour de vie elle avoit l'esprit present à tout, non seulement elle parloit aux Sœurs qui l'aprochoient: mais elle en appelloit elle même. Elle envoioit à l'Office celles qui chantoient, & elle prioit Dieu elle même aux élevations des Messes, priant celles qui y alloient de l'offrir à Notre Seigneur.

Après la Messe la Mere Agnès etant revenue Notre Mere lui dit: „ Ma Mere je vous
„ remercie de la charité & du soin que vous a-
„ vez pour la Maison, je vous suplie très hum-
„ blement de continuer. Je vous recommande
„ toutes nos Sœurs en general & en particulier,
„ j'ose vous prometre & même assurer qu'elles
„ n'en seront pas méconnoissantes, & qu'elles
„ ne vous donneront jamais de la peine." Puis en se levant un peu pour la baiser, elle prononça distinctement ces paroles, comme en prevoiant l'election qui devoit être faite d'elle après sa mort pour Abbesse. *Dominus custodiat introitum tuum & exitum tuum, & quod in te incipit, ipse perficiat ad suam gloriam & tuam salutem.* Peu après la Mere pria la Mere Agnès de s'aller reposer, la priant seulement de

prier

CHAP. XXVIII. II. Partie.

prier Dieu pour elle, disant qu'elle n'avoit plus besoin que de cela. Une Sœur lui disant qu'elle avoit peine d'aller à Tierce; par ce qu'elle craignoit de ne la plus retrouver, la Mere lui dit: „ allez en paix, vous me retrouverez encore." Ensuitte elle lui promit avec grande affection qu'elle se souviendroit d'elle, qu'elle ne l'oublieroit jamais, & que si Dieu lui faisoit misericorde elle en ressentiroit les effets. Elle lui dit ensuite quelque chose tout bas qui regardoit ses besoins particulieres.

Elle dit à une autre; „ quand la providence „ de Dieu nous éleve à quelque charge par l'o„ beissance, il est lui même notre force; c'est „ lui qui nous soutient & qui nous assiste. He„ las! que ferions nous si nous ne regardions „ que nous mêmes, ce seroit grande pitié: mais „ il faut regarder Dieu & esperer tout de lui, & „ demander sans cesse son esprit avec grande „ confiance."

Elle dit à une autre qui lui demandoit pardon du peu d'usage qu'elle avoit fait de sa conduite: „ il faut tous les jours se reprendre, & tous les „ jours commencer de nouveau, comme si „ c'estoit ce jour là que l'on commencât à ser„ vir Dieu."

Elle parla ensuite de plusieurs personnes amies de la Maison avec grande reconnoissance & une grande affection, assurant qu'elle ne les oublieroit point. Et comme on lui disoit d'une particuliere qu'elle étoit fort touchée de ne la point voir, elle repondit: „ dites lui qu'à l'avenir no„ tre conversation ne doit plus estre exterieu„ re, mais tout interieure dans les entrailles de „ J. C."

Sur les dix heures du matin de ce même jour 9. Decembre les Medecins l'étant venus voir, ils la

la trouverent si mal, qu'ils furent long tems à déliberer s'ils lui ordonneroient quelque remede: neantmoins trouvant qu'elle avoit encore quelque force, ils voulurent tenter jusqu'au bout, & lui en ordonnerent un; à quoi notre chere Mere eut d'abord quelque répugnance, à cause de la violence de son mal de côté qui lui causoit d'extrêmes douleurs au moindre remuëment: mais un peu après ayant du scrupule de ne s'être par rendüe, elle redemanda ce remede quoi qu'elle fût plus mal que quand on le lui avoit ordonné; & elle le prit avec une extrême peine & sans en recevoir aucun soulagement.

Elle fut tout ce jour dans une continuelle agonie, les redoublemens de sa fievre venoient presque de deux heures en deux heures: enforte que l'on croioit toujours qu'elle alloit passer. On fit plusieurs fois les prieres de la Recommandation de l'ame & plusieurs autres. Cependant elle êtoit toujours attentive à Dieu, disant quelque fois quelques prieres, se joignant à celles que l'on faisoit auprès d'elle, baisant son Crucifix, & disant certains mots d'action de graces & d'admiration pour les misericordes de Dieu. Dans ce sentiment levant les yeux au ciel elle dit plus d'une fois: „ il y a dix ans que Dieu m'a de„ livrée: " entendant parler de sa sortie de Maubuisson. Ma Sœur Candide lui demandant une fois ce qu'elle pensoit, elle lui fit reponse baisant son Crucifix: „ je m'offre à Dieu ma Fille." Et sur ce que cette Sœur lui demanda si elle n'avoit point de peine & si elle etoit en paix, elle repondit d'un ton ferme & avec un signe de joye: „ Oui ma Fille, je suis fort en paix" Elle dit à une autre qu'elle êtoit tres contente.

Ses douleurs alloient toujours en augmentant: en sorte qu'on ne la pouvoit regarder sans com-

CHAP. XXVIII. II. Partie.

compassion ; & comme on lui disoit quelque fois que cela ne dureroit guere, elle repondoit: „ tant qu'il plaira à Dieu, cela ne m'ennuie „ point: Mais la pauvre nature voudroit bien „ etre delivrée." Ensuite elle envoia prier la Maitresse des Novices de la recommander aux prieres des Sœurs du Noviciat, disant que ses douleurs étoient excessives. Elle ne laissa pas neantmoins de s'apliquer à repondre à celles qui lui parloient. Elle recommanda beaucoup qu'on eût soin de la santé de la Mere Agnés, & elle dit même à ma Sœur Anne Eugenie de prendre garde aux conferences que l'on n'y parlât point plusieurs en semble, ni trop haut; parce qu'elle savoit que cela incommoderoit la Mere Agnés, & qu'il la faloit conserver.

On lui demanda si elle n'eût point desiré de voir la Mere Angelique. Elle repondit: „ je serois trop aise."

Sa charité la rendoit apliquée jusqu'aux plus petits besoins des Sœurs. Ayant aperçû une Sœur qui se trouvoit mal & qui alloit prendre le chandelier pour reconduire le Medecin, elle envoia tout exprès une autre querir ce chandelier, afin que cette Sœur n'eût pas la peine de remonter à sa chambre pour le raporter. Elle eut encore soin de demander si les Sœurs qui avoient couché à sa chambre la nuit précedente y coucheroient la nuit suivante, disant qu'ils les faloit laisser reposer, & qu'elles n'avoient point dormi. Elle passa toute la nuit dans les mêmes douleurs en baissant toujours. Enfin sur les trois heures du matin comme on vit qu'elle ne pouvoit plus guere durer, on fit venir la Communauté pour recommencer les prieres de la recommandation de l'ame. Un peu devant que de mourir elle apella une Sœur Converse qui la ser-

ſervoit & lui recommanda d'être bien diligente dans ce qu'elle avoit à faire, & de ne ſe point faire dire deux fois la même choſe. Elle ajouta encore quelque choſe qu'on ne put entendre. Ce furent ſes dernieres paroles. Enſuite ſur les quatre heures elle entra comme dans un petit ſommeil fort paiſible, devant le quel on l'avoit encore vûe prier Dieu. Il lui dura un petit quart d'heure, & elle expira dans ce ſommeil ſi doucement, qu'on ne s'en aperçût point, n'ayant perdu la connoiſſance qu'avec la vie, qu'elle changea en une meilleure le 10. Decembre 1658. un mardi, agée de 59. ans.

Sa mort : le 10. Decembre 1658.

La veille de ſa mort voiant Madame d'Aumont auprès du feu avec la Mere Agnés, qui ne lui parloient point, croyant qu'elle repoſoit, mais c'eſt qu'elle etoit en priere dans une profonde paix, elle dit à la Sœur Candide de lui aller dire qu'elle la remercioit très humblement de toutes les charitez qu'elle avoit faites à la Maiſon, qu'elle tacheroit de les reconnoitre devant Dieu, & que s'il lui faiſoit miſericorde elle ſeroit la premiere à la quelle elle penſeroit. Madame d'Aumont reçût ce compliment avec grand agrement, mais ſans penſer à ce qu'il ſignifioit & en quelle maniere la Mere ſe ſouviendroit d'elle.

Cette Dame s'entretenoit cependant avec Monſieur Du Mont de la crainte extrême qu'elle avoit de la mort, qui êtoit telle qu'à peine oſoit elle regarder les perſonnes mourantes; neantmoins la ſienne êtoit bien proche, mais elle ne le penſoit pas.

Le Vendredi d'après la mort de la Mere elle ſongea qu'elle voyoit la Mere des Anges dans une grande plaine qui l'apelloit vers elle avec un viſage gay & agreable, & qui lui faiſoit ſigne

CHAP. XXVIII, II. Partie.

passer promptement un grand lac qui étoit entre elles & qui les separoit; & que comme elle refusoit d'aller à elle, aprehendant ces grandes eaux qu'il y avoit à passer pour y aller, la Mere des Anges lui montra quantité de belles perles & de precieux joiaux qu'elle promettoit de lui donner si elle passoit.

Ce songe troubla un peu le reste de la nuit Madame d'Aumont, qui dès le matin le conta à ma Sœur Helene avec une certaine agitation, lui demandant ce qu'il signifioit. Elle lui dit que cela marquoit la mort. Madame d'Aumont encore plus troublée, & voulant neantmoins dissimuler sa crainte & l'objet de cette crainte, lui repondit avec émotion: „ Oui cela signifie la „ mort, voila un beau conte, cela signifie que „ j'ay songé. Voila ce que cela signifie." Elle se divertit tout le jour pour eloigner d'elle la pensée de la mort, qui lui revenoit toujours malgré elle, mais avec tout son divertissement elle ne la pouvoit éloigner de son esprit. Son songe s'y presentoit toujours malgré elle, & dès la nuit du samedi au dimanche elle en vit l'explication. Car elle fut frapée d'une maladie, qui paroissoit d'abord peu de chose, & qui la mena neantmoins au tombeau le jeudi suivant 19. Decembre, neuf jours après la mort de la Mere des Anges, qui lui obtint de Dieu comme il y a lieu de croire, la delivrance des craintes qu'elle avoit de la mort, aussi bien que la délivrance des miseres & des pechez, dont la vie est toute remplie.

19. Decembre 1658.

CHA-

CHAPITRE XXIX.

Choſe extraordinaire arrivée à l'ouverture de de ſon corps. Son cœur ſe conſerve ſans corruption. Relation de deux Miracles operez per ſon interceſſion. La Mere apparoit depuis ſa mort à une Religieuſe, qui êtoit en de grandes peines d'eſprit.

LE Monaſtere de Port-Roial des Champs voulant partager avec celui de Paris les dépouilles de notre chere Mere, on ſe reſolut de l'ouvrir pour tirer ſon cœur, afin qu'il ſervît de protection au Monaſtere des Champs, comme celui de Paris l'eſperoit recevoir de la poſſeſſion de ſon corps. Monſieur Collet Chirurgien vint donc faire cette ouverture; & ayant ſû qu'elle êtoit morte d'un abcès au côté, il dit qu'on eût ſoin de ſe bien munir de vinaigre & de bonnes ſenteurs; parce qu'il n'y avoit rien d'égal à l'infection d'un corps mort qui avoit un abcez. On fit donc tous les préparatifs & les preſervatifs qu'il ordonna: mais on vit bientôt que cela n'êtoit pas neceſſaire. Le Chirurgien ouvre le côté; & bien loin de ſentir cette horrible puanteur, dont il avoit menacé, on ne ſentit rien du tout, non plus que s'il n'y eût eu ni corps mort, ni abcès: en ſorte que ma Sœur Marie Deſſeaux pour lors Novice mettoit ſon nez tout près du côté, pour mieux voir ſi elle ne ſentiroit rien.

Le pus ſorti de l'abcès fut mis dans un baſſin & ne ſentoit quoique ce ſoit. Monſieur Collet étonné au dernier point s'ecria: „ en verité il eſt „ bon d'être fidele à Dieu, voila qui eſt bien ex„ traordinaire." En ſortant il ne voulut point laver

ſes mains, diſant: „ on lave ſes mains quand on à „ touché un corps mort, mais non quand on à „ touché des reliques."

Le Cœur de la Mere ſe conſerva près de deux ans ſans aucune corruption, toujours beau & vermeil, quoi qu'il ne fût point embaumé, & qu'on n'y eût mis aucune poudre: & ce qui eſt plus étrange, il ſe conſerva ainſi après avoir été expoſé ſur une fenêtre aux ardeurs du ſoleil durant le jour, au ſerein, aux brouillards & aux pluyes durant la nuit, pendant trois ſemaines que l'on le laiſſa par mégarde, & par un effet de la Providence ſur la fenêtre d'un cabinet, où l'on avoit été tout ce tems ſans aller, & où on l'avoit poſé par précipitation, & enſuite oublié. Mais enfin ſoit que nos Sœurs ne fiſſent pas aſſez de reflexion ſur la merveille de cette incorruption, ou qu'elles entraſſent dans quelque défiance de la continuation de cette merveille, on mit le cœur tout beau qu'il êtoit dans des poudres deſſechantes, quoi qu'elles ne fuſſent pas fort aromatiques.

Voici trois autres merveilles que nous ne ferons que copier, écrivant mot à mot les Relations telles qu'elles nous ont été données par les perſonnes en faveur des quelles Dieu les à operées.

Relation de ma Sœur Briquet du Miracle arrivé ſur elle par l'interceſſion de la Mere Marie des Anges, ecrite par elle même.

Il plut à Dieu quelque tems après la mort de notre chere Mere Marie des Anges de nous faire connoitre le pouvoir qu'elle a auprès de lui, & l'avantage que nous devions eſperer de ſon aſſi-

assistance. Mais comme il se plâit à éxercer sa misericorde sur les sujets, qui le meritent le moins & qui en sont les plus indignes, il choisit la derniere de la Maison & qui étoit aussi la derniere postulante à qui cette bienheureuse avoit ouvert la porte. Il y avoit environ trois mois que cette Fille avoit une loupe au genou, sur la quelle il vint une grande fluxion, dont elle ne dit rien d'abord, parce qu'elle estoit prête à prendre l'habit, & qu'elle craignoit d'être retardée si on lui faisoit quelque remede. Cependant le mal augmenta de telle sorte qu'elle ne pouvoit près-que plus marcher: de sorte que l'on s'en aperçût. L'on jugea que l'on devoit commencer par la saigner: mais elle pria instamment que l'on attendît encore quelques jours, esperant que cela se passeroit. On lui accorda dont seulement deux jours pendant les quels on lui mit simplement dès cataplasmes de mie de pain & de lait. Mais au bout de ce tems là la Mere Angelique de St. Jean, qui étoit Maitresse des Novices lui dit qu'il n'y avoit plus moyen de differer de la traiter, car le mal augmentoit de beaucoup: il y avoit une inflammation avec une grande dureté & une petite pointe au milieu, qui faisoit croire qu'elle alloit apostumer. Cette Fille pria instamment sa Maitresse de ne lui faire encore rien pour ce soir, & de lui apliquer au lieu de remede quelques reliques de la feüe Mere Marie des Anges. Elle y consentit aussitôt & lui alla querir un petit linge trempé dans le sang de cette Sainte Mere, qu'elle mit sur son mal au lieu des cataplasmes qu'elle ôta, se contentant de l'enveloper d'un linge blanc, avec cette relique, qu'elle y laissa après avoir fait sa priere. Cette Fille dormit toute la nuit sans sentir la moindre douleur, ni le moindre batement, comme élle avoit fait les precedentes. Le

CHAP. XXIX.

II. Partie. 17 Janvier 1659.

lendemain matin, qui étoit le 17 Janvier 1659. il lui sembla à son reveil qu'elle n'avoit plus de mal: de sorte qu'elle voulut essayer de se mettre à genoux pour adorer Dieu: ce qu'elle fit sans aucune peine. Elle regarda ensuite son genou, où elle trouva que la loupe & la fluxion étoient entierement dissipées. La Mere Angelique de Saint Jean étant venüe peu après en fut fort surprise & en rendit graces à Dieu comme d'une gueriſon miraculeuse. Il est remarquable qu'il y avoit près de deux mois que cette Fille ne pouvoit durer à genoux à cause que la douleur que lui faisoit cette loupe étoit si grande, qu'elle étoit obligée de tenir son genou à l'air, ou de mettre quelque chose sous sa jambe pour la soulever. Cependant dès le lendemain elle se tint deux heures entieres à genoux en veillant devant le Saint Sacrement sans en recevoir aucune incommodité.

Extrait d'une Lettre à Mademoiselle Constant sur un miracle que la Mere des Angès à operé durant sa vie même, & dont la Sœur Candide à esté temoin. C'est pourquoi elle y à fait ajouter quelques petites particularitez, que nous avons mises en parantheſe.

Ma très chere Sœur

J'ay cru vous devoir faire savoir un Miracle fait par la Mere des Anges étant Abbesse de Maubuisson, tout semblable à celui qui est arrivé à Mademoiselle Briquet. Je l'ay apris hier de Monsieur Bourgeois, qui l'a su de l'Oncle de la Fille, à qui le miracle est arrivé dans le dernier vojage qu'il fit à Paris, d'ou il n'est revenu que samedi dernier. Cet homme est un marchand nommé Mon-

Monſieur Deniſe. Il a dit à Monſieur Bourgeois que ſa niece ayant eté dans pluſieurs Monaſteres, où elle n'avoit pû demeurer, pour divers accidens arrivez à ces Monaſteres, elle entra enfin dans celui de Maubuiſſon. Durant ſon Noviciat il lui ſurvint une loupe au genou fort dangereuſe, par ce que l'humeur en étant froide étoit beaucoup plus maligne & pouvoit avoir bien de ſuites au jugement du Medecin. Le tems du Noviciat de la Fille étant bien avancé, la Mere deſiroit fort qu'elle pût eſtre Religieuſe, l'en jugeant capable: mais elle craignoit que la Communauté ne l'agreât pas à cauſe de cette incommodité. C'eſt pourquoi elle lui fit faire toutes ſortes de remedes pendant un mois: mais tous ces remedes non ſeulement furent inutiles, mais ils ne purent empecher que le mal n'augmentat. La Mere lui fit faire encore un autre mois de nouveaux remedes: mais la loupe n'en devint que plus groſſe. La Mere des Anges bien affligée de ne pouvoir recevoir cette Fille, qu'elle voyoit avoir une vraye vocation, ſe met à prier pour cette Novice, c'eſt à dire, elle fit une neuvaine, avant la fin de la quelle la Fille fût entierement guerie ſans aucune evacaution. Elle fit peu après Profeſſion. Elle eſt encore vivante aujourd'hui, & s'eſt toujours bien portée depuis cette gueriſon, quoi qu'auparavant, ſelon l'avis des Medecins, elle eût été peut être toujours infirme.

Relation de ma Sœur Charlote de St. Bernard de ſaint Simon, de ce qui lui eſt arrivé à elle même dans un beſoin ſpirituel fort preſſant.

Etant dans une grande peine d'eſprit qui m'oc-

CHAP. XXIX.

II. Partie.

cupoit si fort depuis un an & plus, que je n'avois point de repos: ce qui m'affligeoit le plus, c'est que dans mes prieres & dans tous les exercices de la Religion je sentois toujours un cœur tout partagé entre ma peine & une autre qui étoit que je croiois qu'il m'étoit impossible dans cet état de rien faire, qui pût estre agreable à Dieu, & que ce m'étoit un obstacle à mon salut. Comme ces pensées me rouloient dans l'esprit l'année suivante de la mort de la Mere des Anges la veille de Sainte Agnès, & que j'étoit toute triste & toute abatüe de me sentir dans une entiere impuissance de me surmonter dans une peine qui ne provenoit que de mon imperfection: ce qui m'étoit une double peine; & il me sembloit que je n'en serois delivrée qu'avec ma vie: il me vint en l'esprit que la Mere des Anges m'avoit dit autrefois que nous n'avions jamais plus lieu d'esperer en la misericorde de Dieu, que lorsque nous ressentions davantage notre misere, & que nous etions bien convaincus de notre impuissance & que nous avoüions & du fond du cœur que Dieu seul nous peut delivrer, ne cherchant plus notre consolation dans les creatures, metant toute notre esperance en celui qui est tout puissant, c'etoit alors que Dieu faisoit son oeuvre. Cette pensée me fortifia un peu & me consola. Il me revint aussi en l'esprit que cette chere Mere avoit eu beaucoup de charité pour moi pendant sa vie, & qu'elle n'en auroit pas moins après sa mort. Je pris la resolution de m'adresser à elle, afin qu'elle m'obtint par ses prieres la grace de la suivre, ou celle de me pouvoir vaincre dans la peine que j'avois. La nuit suivante je songeai que je passois par une Tribune où cette chere Mere prioit souvent Dieu durant sa vie, je la trouvay priant Dieu dans un grand recuil

cueillement; elle me parut majeſtueuſe, & pleine de gravité, elle avoit un certain eclat qui la faiſoit paroitre toute luminieuſe & belle comme un Ange, neantmoins reconnoiſſable : ce qui me remplit d'étonnement. Cette chere Mere tenoit des Heures dans ſes mains, & elle me fit ſigne d'aprocher. Elle me montra dans le Pſeaume *Domini eſt terra*, ces deux verſets en François. *Quis aſcendet in montem Domini &c. innocens manibus &c.* Elle me diſoit interieurement: „vous deſirez venir à moi, voyez ſi vous „ avez toutes ces conditions: car il faut avoir „ tout cela pour y venir" & me faiſoit connoitre tout ce que j'avois penſé la veille, & toute ma diſpoſition interieure: ce qui me ſurprit extrèmement. Je m'eveillai toute remplie d'etonnement avec une joye mêlée de crainte, je m'aſſis à mon ſeant pour m'avancer ſur une petite table qui êtoit auprès de mon lit, où il y avoit une lampe allumée, pour y chercher des Heures pour voir ce Pſeaume en François; par ce que je ne l'avois jamais lû; je voulois voir s'il etoit comme je l'avois vû entre les mains de cette chere Mere. Mais comme je jettois les yeux à la ruelle de mon lit, je la vis qui me fit un petit ſouris en me faiſant une petite inclination de tête. Elle etoit dans la même majeſté & toute eclatante comme je l'avois veüe en ſonge. J'eus un peu de ſouleur, je me cachai de la main, mais je me raſſurai auſſitôt, & je la voulus regarder encore plus fixement: mais elle êtoit diſparüe. Il me reſta une grande joje interieure, qui me dura plus d'un an ſans intermiſſion; & encore à preſent toutes les fois que j'y penſe il me reſte une grande conſolation. Dès ce moment je fus entierement quite de la peine que je ſentois, & mê-

CHAP. XXX.

même je m'étonnois d'avoir eu tant de peine d'une chose qui me touche si peu maintenant.

II. Partie.

CHAPITRE XXX.

Abregé de l'Exhortation de Monsieur de Singlin aux Sœurs de Port-Royal des Champs en leur portant le cœur de la Mere Marie des Anges.

LE Mardi 17. Decembre 1658. Monsieur de Singlin aporta à Port-Royal des champs le cœur de la Mere des Anges. Et voici l'abrege de ce qu'il dit aux Sœurs en le leur passant.

„ Mes Sœurs, il faut être parfaitement humble pour bien connoitre les vertus de votre „ Mere Abbesse, sa vie vous prêche l'obeïssance, le silence, la pauvreté; vous devez regarder son cœur comme le cœur de J. C. „ puisque selon ce que dit Saint Paulin, *Cor humilis, cor Christi:* Elle vous dit à present ce que son humilité l'empêchoit de vous dire pendant sa vie; *Discite a me quia mitis sum & humilis corde; & Soyez mes imitatrices comme je l'ai esté de J. C.* Je n'ai jamais connu une personne plus humble & plus soigneuse de cacher son humilité, de peur de paroitre humble. Cete Sainte Fille avoit une tranquilité & une egalité d'esprit si admirable, qu'il sembloit à la voir agir en toutes rencontres agreables ou facheuses, qu'elle n'eût point de passions: cependant elle les avoit tres vives: mais son attention continuelle à la presence de Dieu les calmoit si fort, qu'elle en reprimoit jusqu'aux premiers mouvemens. Je me souviens sur cela de deux exemples.

„ I. N'etant âgée que de 27. ans on lui pro-

„ po-

„ posa de l'envoier à l'Abbaye de Maubuis- CHAP. XXX.
„ son pour en être Abbesse. A cette propos- II. Partie.
„ tion elle ne dit autre chose sinon, *Suis je obli-*
„ *gée d'obeïr en cela.* On lui dit que non, mais
„ que l'on croioit que c'etoit la volonté de
„ Dieu. Alors elle eut recours à ses larmes,
„ priant Dieu dans le secret de son cœur aux
„ pieds de son Crucifix, d'où elle revint tran-
„ quile, suprimant toute parole pour ne pas
„ paroitre humble.

„ II. Exemple. Elle fit la même chose dans
„ l'affaire de sa demission, ne faisant point pa-
„ roitre l'extrême joye, qu'elle ressentoit quand
„ je lui en parlai: en sorte que je ne savois si
„ elle en avoit une fort grande envie.

„ Elle se mortifioit ainsi en toutes rencon-
„ tres grandes & petites, ne faisant paroitre ni
„ ses affections, ni ses inclinations, ni ses aver-
„ sions, ni ses repugnances. Elle avoit la mê-
„ me affabilité pour les personnes qui la mépri-
„ soient & la maltraitoient, que pour celles qui
„ l'aimoient le plus. Elle ne leur reprochoit
„ jamais la moindre petite parole de leur extrê-
„ me infidelité. Elle ne se plaignoit jamais de
„ personne: mais elle se faisoit toute à tous.
„ Elle ne s'exemtoit d'aucun travail tant qu'elle
„ a été en santé. Elle alloit au linge, au bois
„ toute Abbesse qu'elle êtoit. Ses maladies
„ l'ayant reduite à une foiblesse extrême, elle
„ ne se plaignoit point. Dans sa derniere ma-
„ ladie comme elle soufroit des douleurs exces-
„ sives, je lui demandai, si elle ne seroit pas
„ bien aise d'être delivrée, elle me repondit:
„ *Mon Pere, la chair desire la delivrance, mais*
„ *l'esprit demeure en paix.* Elle parloit peu, &
„ avoit une attention merveilleuse à retrancher
„ tout ce qui n'êtoit pas necessaire. Elle se

„ privoit de voir & de parler aux personnes pour
„ qui elle avoit un amour & un respect extrême. Elle avoit une telle estime de toutes les
„ Sœurs qu'elle s'estimoit indigne de les servir.
„ Enfin cette Fille à toujours crû en grace &
„ en humilité

CHAPITRE XXXI.

Extrait du Livre que la Mere Angelique à ecrit de la Providence de Dieu sur son Monastere de Port-Royal.

EN 1613. Nous reçumes la Mere Marie des Anges par un effet particulier de la divine providence. Il y avoit trois Filles de Chartres de familles assez accommodées, qui voulurent être Religieuses & vinrent à Port-Royal. La Mere Marie des Anges qui n'avoit que treize ans, & qui avoit desiré d'être Religieuse dès le berceau n'osoit y venir avec elles; par ce que Monsieur son Pere, qui etoit de bonne famille, mais chargé d'enfans, avoit peu de bien; & qu'étant Avocat très habile il ne gagnoit rien, estant si homme de bien & si exact dans la Justice, qu'il ne trouvoit presque nulle cause si bonne qu'il ne falut user d'artifice & de mensonge pour la soutenir: de sorte qu'il aimoit mieux vivre doucement avec sa femme, qui étoit aussi très vertueuse, & ses enfans, que de s'embarasser des affaires du monde, esperant en la divine providence pour ses enfans.

Comme ces trois Filles, qui estoient de sa connoissance alloient partir, un Capucin qui étoit son Confesseur & celui de la petite, lui conseilla d'envojer sa Fille avec les autres au hazard d'en

d'en revenir. Mais si tôt que ces quatre Filles arriverent au Parloir, je jettai les yeux sur elle, quoi qu'elle marchât la derniere; & elle me toucha si fort que je dis à l'instant à une Sœur, qui étoit avec moi, qu'il n'y auroit que cette petite qui demeureroit, car des lors la devotion, la modestie, la douceur & l'humilité étoient peintes sur son visage, & nous l'avons trouvée telle dès le premier jour de son Noviciat qu'elle est à present au regard de ses vertus.

CHAP. XXXI. II. Partie.

Pendant son Noviciat Monsieur son Pere mourut, & il ne fut par trompé dans la confiance qu'il avoit en Dieu: car une autre de ses Filles, qui étoit l'ainée, fut si fort touchée à sa mort, qu'elle voulut être Religieuse, dont elle avoit auparavant un grand éloignement, & nous la reçûmes. Il n'en restoit qu'une jeune que la Mere maria lui donnant tout le bien qu'elle avoit, à la reserve d'une petite pension, & s'en vint ici nous servir de Touriere avec une bonté, une charité & une humilité admirable, telle que tous ceux qui y venoient en etoient très edifiez. Il arriva qu'elle même voulut être Religieuse, je lui dis qu'elle la seroit bientôt: cela lui donna une extrême joye, ayant crû jusques là que nous ne recevions point de veuves. Elle demanda à être Converse: ce qu'on lui accorda, ayant fait son Noviciat dans une ferveur incomparable, elle mourut de même, neuf jours après sa profession.

En entrant elle me dit que dès qu'elle fut grosse de la Mere des Anges, qui etoit sa chere Fille, elle avoit senti des mouvemens tout particuliers de Dieu & de devotion, au lieu qu'auparavant elle n'en avoit point du tout, ayant été nourie dans une Maison fort du monde; & qu'elle attribuoit cette grace à son enfant, qu'elle croi-

croioit que Dieu aimeroit. Depuis, la voyant dans son enfance toute bonne, elle se confirma dans sa pensée, & elle l'aimoit extrèmement. Cette chere Fille étoit deja allée au Lis avec ma Sœur Anne *: de sorte que cette bonne Mere n'eut point la satisfaction d'être avec sa Fille dans la Religion, dont elle ne temoigna jamais aucun regret ni à la vie, ni à la mort, etant toute absorbée en Dieu & separée des creatures.

La Mere Marie des Anges fut trois ans au Lis Maitresse des Novices. Incontinent après son retour ici, il arriva que Madame de Soissons, que nous avions laissée Abbesse à Maubuisson tomba dans une maladie de langueur, dont elle ne pouvoit echâper, & que Madame de Longueville nous vint prier de lui donner une de nos Religieuses pour en faire sa Coadjutrice. Moi, qui savoit bien que Monsieur de Longueville avoit une Fille naturelle âgée de neuf ans en cette Maison, je jugeai aussitôt qu'on pretendoit par ce moyen conserver cette Abbaye pour cette petite Fille: ce qui fit que je me choquay, & je lui dis en presence de Madame la Marquise de Meignelay qu'elle avoit amenée, que ce n'etoit pas à moi à qui il faloit s'adresser pour avoir des confidentiaires, & qu'il y avoit grande aparence que c'estoit ce qu'elle cherchoit. Cette Princesse me fit, avec une grande bonté, de grandes protestations qu'elle êtoit bien eloignée

* Anne (Arnaud) nacquit en 1594. de Monsieur Antoine Arnaud, un an après la Mere Agnès sa Sœur. Elle se fit Religieuse à Port-Royal le 18. Fevrier 1618. Elle mourut à Port-Royal de Paris le 1. Janvier 1653. Elle se nommoit Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation. Voyez le Necrologe de Port-Royal à son Article, & tous les Memoires de Port-Royal.

gnée de cette pensée, & que tout son desir étoit de maintenir la reforme de cette Maison.

Sur la parole de cette Princesse je me laissai persuader, & je lui promis que je lui en donnerois une qui avoit été Maitresse des Novices au Lis, dont elle seroit tres contente. Après qu'elle fut partie, je m'avisay d'une autre, de la quelle j'ecrivis aussitôt à Madame de Longueville: mais elle me pria de me tenir à ma premiere pensée, & qu'elle n'en vouloit point d'autre, bien qu'elle n'eût aucune connoissance de ces deux Filles. Mais Dieu la fit parler en cette rencontre, ayant reconnu depuis que cette seconde n'y étoit nullement propre, & que la grande affection que j'avois pour la Mere Marie des Anges, que j'avois grande peine à perdre, m'avoit fait offrir l'autre, me voulant tromper moi même.

Après cela je parlai à la Mere Marie des Anges pour la faire resoudre le mieux que je pûs, lui representant combien il importoit pour la gloire de Dieu & le bien de cette Maison qu'elle acceptât cette charge. Elle m'écoutoit avec grande douceur, mais avec une grande douleur & une abondance de larmes. Comme je lui eus tout dit, elle me demanda si elle étoit obligée de m'obeïr en une chose qui lui estoit si penible. Je lui dis que je croiois que non, mais que je pensois pourtant qu'elle devoit accepter cette charge, & que c'estoit la volonté de Dieu; ce qui la fit consentir: mais elle s'affligea tant qu'elle en fut bien malade; & neantmoins sans dire un mot; ses seules larmes faisoient voir sa douleur, Et comme le Brevet fut obtenu, Monsieur l'Official lui vint faire faire profession de foi, sans qu'elle lui dit une seule parole, repondant seulement à ce qu'il lui demandoit, sans lui faire paroitre sa peine.

CHA-

CHAPITRE XXXII.

Relation de ce qui s'est passé a Maubuisson au sujet de Madame d'Orleans. Conduite de la Mere dans cette grande affaire, & sa justification du refus qu'elle fit à Monsieur de Longueville de la Coadjutorerie pour sa Fille, que l'on à voulu faire passer pour uns bassesse, ou manque de jugement.

COmme plusieurs personnes mal intentionnées ou intereſſées ont voulu faire passer pour defaut de jugement & pour petiteſſe d'esprit le refus que la Mere Marie des Anges à fait à Monsieur de Longueville de la Coadjutorerie pour sa Fille Madame d'Orleans, on à cru être obligé de faire un petit abregé de la conduite de cette Dame, dont la seule lecture sera une justification pleine & entiere de la Mere & convaincra que ç'a été non un defaut de jugement mais une sageſſe très éclairée; non une basseſſe d'esprit, mais une droiture de cœur, qui l'à portée a ce refus & qui lui à donné assez de fermeté pour se commettre avec un Prince, qui jusqu'alors lui avoit temoigné un respect extraordinaire. On ne pretend pas neantmoins par la insulter le moins du monde à la memoire de Madame d'Orleans, ni éluder les bonnes qualitez que Dieu avoit miſes en elle, & moins encore au changement que Dieu avoit fait en elle & aux bonnes diſpoſitions où l'on dit qu'il l'avoit miſe quelques années avant sa mort, mais seulement dire simplement la verité du fait, pour justifier la Mere des Anges.

Madame Catherine d'Orleans fut à Maubuisson dès

dès l'âge de sept à huit ans entre les mains de Madame de Soissons, qui en étoit alors Abbesse. La Mere des Angès l'y trouva quand elle vint à l'Abbaye, & elle prit un soin tres particulier de son éducation. Elle lui donna pour cela une des huit Religieuses qu'elle avoit amenées de Port-Royal qui étoit tres bonne Fille. Mais elle étoit trop simple, & avoit peu de jugement. Elle avoit une grande douceur & un zele singulier pour le bien de cette petite Demoiselle, à qui elle tachoit d'inspirer la crainte de Dieu & la pieté. Pour conserver son innocence la Mere des Anges avoit un très grand soin de détourner toutes les occasions qui eussent pû la corrompre, comme de ne lui pas laisser voir des gens qui lui eussent pû inspirer la vanité & la corruption du monde. Mais comme l'on ne pouvoit éviter que bien de ces sortes de gens ne la vissent, la Mere la faisoit acompagner de deux Religieuses, qui avoient ordre d'elle d'interrompre tout les discours de cajolerie & de badinerie. Elles estoient assez souvent obligées de le faire aux Gentils hommes de l'Hôtel de Longueville, ou à ceux que Madame l'Abbesse de Saint Avoie sa mere envoioit pour la voir, & qui ne lui tenoient guere d'autres discours. On fut même obligé de fermer la grille à l'un d'eux, tant il disoit de paroler de cajolerie sur la beauté de Madame & sur ses beaux cheveux. Mais quelques précautions que l'on prît, on ne put empêcher que cette petite demoiselle ne prît beaucoup d'impressions vaines & toutes mondaines.

Elle avoit naturellement beaucoup d'esprit; elle étoit flatteuse au dernier point aussi bien que dissimulée; & quand elle trouvoit des gens qui lui donnoient créance, elle prenoit plaisir à faire parler les morts & à faire des contes à plaisir.

Elle

CHAP. XXXII. II. Partie.

Elle avoit une passion ardente d'être aimée & estimée. Comme la Mere la faisoit fort bien instruire & qu'elle n'ignoroit rien de ce qu'elle devoit faire pour être vertueuse, elle se divertissoit à faire semblant de l'être, feignant quelque fois d'être mortifiée, & d'autres fois de vouloir s'humilier. Elle passa ainsi jusqu'à l'âge de 13 ans, au quel âge elle temoigna desirer d'entrer au Noviciat.

Cette demande n'embaraſſa pas peu la Mere, qui ne voyoit aucun fond de vertu en cette Fille. Elle discernoit même assez, nonobstant sa dissimulation; qu'elle ne tendoit qu'à être Abbesse; Et cela augmentoit l'aprehension de la Mere qui en écrivit à la Mere Angelique, lui demandant son sentiment sur la demande de Mademoiselle d'Orleans, & lui disant la peine qu'elle avoit à la lui accorder, en la mettant au Noviciat, & les causes de sa peine, la priant d'en conferer avec Monsieur de Saint Cyran pour en avoir son avis.

La Mere Angelique fut long tems en déliberation & sans repondre: mais elle manda enfin que tout bien consideré elle ne pouvoit pas refuser à Mademoiselle d'Orleans d'entrer au Noviciat, le demandant comme elle le faisoit; & apres avoir declaré à Monsieur de Longueville que c'étoit l'avis de Monsieur de Saint Cyran & le sien, & que nonobstant les dispositions de l'esprit de la Fille il faloit se confier en Dieu qui pouvoit détourner les mauvaises suites que l'on en craignoit justement.

Cet avis fut reçû, & la Demoiselle entra au Noviciat le jour de la Presentation de la Sainte Vierge. Exterieurement elle s'y comporta passablement bien: mais on voyoit bien que la disposition de l'esprit ne changeoit en rien. Vers la Saint Jean suivant Madame de Longueville

passant

passant par Maubuisson selon sa coutume pour aller à Crie, parla à la Mere de donner l'habit à Mademoiselle d'Orleans. La Mere fit difficulté sur cette proposition, répresentant les justes raisons que l'on avoit non seulement de craindre, mais de croire qu'elle ne voulût se faire Religieuse que par des considerations humaines. La Princesse lui repartit qu'il n'y avoit pas lieu de croire cela; parce que si sa Fille vouloit, Monsieur de Longueville la marieroit à un Seigneur bien avantageusement, & que si elle avoit d'autres veües elles n'étoient pas bien fondeés; parce qu'elle lui pouvoit proteſter que Monsieur, ni elle, n'avoient point d'autre intention que d'aider au salut de la Demoiselle, & par là à la gloire de Dieu. La Mere sur cela écrivit encore à la Mere Angelique, lui répresentant les difficultez. Monsieur de la Charmoye de son côté se voyant sollicité par Madame la Ducheſſe de Longueville pour cette vêture, & s'y trouvant aussi embaraſſé que la Mere des Anges vint à Port-Royal trouver la Mere Angelique, lui répresentant l'importance de l'affaire: car il étoit aisé de juger que cette prise d'habits engageoit à faire neceſſairement Profeſſe cette Demoiselle au bout de l'an, les personnes à qui elle apartenoit n'entendant rien aux épreuves d'un Noviciat, & n'étant pas capables d'entrer dans des discuſſions de dispositions ou de fautes, qui tout importantes qu'elles sont selon l'esprit de Religion, ne passent que pour rien dans le leur.

La Mere Angelique, voiant les repugnances du Superieur & de la Mere, fit consulter soigneusement l'affaire; & Dieu permit par un secret jugement que l'on conclût de donner l'habit à Mademoiselle d'Orleans. La Mere reçût avec crainte cette resolution; & neantmoins pour l'executer,

ter, elle le declara à Monsieur de Longueville, qui lui en fit de grands remercimens: & bien joieux, ayant pris jour avec elle, il retourna à Paris pour disposer toutes les magnificences qu'il vouloit faire à la prise d'habit de sa Fille: ce qui fut fait avec grande deligence. Il voulut donner une chapelle d'argenterie, six grands chandeliers d'argent, une grande croix, des bassins, des buretes, des flacons, une cassolete, & de plus une fort grande lampe à deux branches.

La veille de la prise d'habit il envoia les meubles, la chapelle, & tous les aprests du grand festin quil vouloit faire. Il amena grande compagnie de Seigneurs, quelques Evêques, & plusieurs Dames, entre autres Madame la Ducheſſe & Mademoiselle la Comteſſe de Soissons, qui furent traitées dedans pendant que Monsieur de Longueville traitoit les hommes en dehors.

Pendant que l'on habilloit la Fille magnifiquement, Monsieur de Longueville voulut faire faire lecture du contrat quil voulût faire pour assurer la pension de 2000 Livres, qu'il donnoit à sa Fille. On assembla donc la Communauté pour ce sujet au son de la cloche. Ce contrat avoit ête dressé par les Officiers de Monsieur de Longueville, & par le Notaire de son Hôtel: & comme il n'avoit point êté communiqué à la Mere, ils avoient inseré que la chapelle d'argenterie & la lampe que ce Prince donnoit à sa Fille la suivroit, au cas qu'il arrivât qu'elle sortît de Maubuisson. La Mere écoutant la lecture de ce contrat fut surprise au dernier point de cette clause; & ne pouvant prendre alors aucun conseil des hommes, elle invoqua dans le fond de son cœur celui de Dieu. Il ne lui manqua pas dans cette pressante occasion: car sans avoir égard ni à Monsieur de Longueville, ni à Messieurs

sieurs les Evêques, ni à Madame la Ducheſſe, ni à Madame la Comteſſe de Soiſſons, entre les quelles elle êtoit aſſiſe au grand Parloir, elle ſe leva de ſon ſiege, & ſuplia Monſieur de Longueville très humblement de diſpenſer la Communauté de recevoir le preſent qu'il vouloit faire de la lampe & de la chapelle; que l'on n'en avoit nul beſoin; que cette argenterie n'êtant qu'un depoſt, dont la Communauté demeureroit chargée, elle eſperoit de la bonté qu'il avoit toujours fait l'honneur d'avoir pour la Maiſon, qu'il agréeroit qu'elle ne prît point cette charge.

Monſieur de Longueville fut fort ſurpris de cette requête. Les Evêques auſſi étonnez que lui ne s'avançoient point de parler: ainſi tout le monde demeura quelque tems dans un profond ſilence. La Mere voiant qu'ils auroient volontiers demandé d'autres raiſons interrompit ce ſilence, & dit à Monſieur de Longueville: „ Monſieur je vous ſuplie très humblemet de conſiderer que ce ne ſeroit pas ſeulement une charge pour la Communauté que de recevoir ces preſens, mais même que cette clauſe du contrat nous empecheroit de recevoir ma Sœur votre Fille à la profeſſion; par ce que ce ſeroit la rendre proprietaire: ce qui ne s'accorderoit pas avec ſon voeu de pauvreté." Cette remontrance ſurprenant encore davantage la compagnie, la reduiſit encore à un plus grand ſilence. Enfin Monſieur de Longueville ſe leva, & fut à une autre grille du même Parloir dire un mot tout bas à Madame ſa femme qui êtoit au dedans: après quoi s'êtant voulu raſſeoir entre les Evequez, & Madame au côté de la Mere, Monſieur de Longueville dit à Monſieur de Lizieux: „ que dites vous, Monſieur, de la „ propoſition de Madame?" L'Evêque repondit.

dit: „Monsieur, Madame à raison: car premierement ce que l'on a donné une fois à Dieu „ne se doit point reprendre; & secondement „ce seroit une proprieté pour vôtre Fille, „contraire au voeu de pauvreté." Sur cela Monsieur de Longueville s'en prenant à ses Officieres se mit à les crier de ce qu'ils n'avoient pas fait ce contrat en bonne forme, & le leur fit sur l'heure recommencer. Tout cela retarda la ceremonie de deux heures.

Monsieur de la Charmoye la voulut faire lui-même, afin de parler publiquement à la Fille, pensant par ce moyen décharger sa conscience: car il avoit autant de peine que la Mere à cette vêture, doutant fort de la vocation de la Fille. Monsieur de Longueville avoit amené un celebre Predicateur. Monsieur de la Charmoye monta en chaire devant lui, & dit à la Novice qu'elle eût à declarer si elle ne se donnoit point à Dieu par quelque interest humain ou par quelque contrainte. Elle repondit qu'elle faisoit de bon cœur & sans contrainte cette action dans la seule intention & dans le seul desir de se donner à Dieu. Il lui demanda encore plusieurs autres choses tendantes à même fin; & elle répondit toujours fort bien.

Monsieur de la Charmoye descendit de chaire; & le Predicateur y monta qui donna des louanges extraordinaires à la Fille. Monsieur de la Charmoye lui parla encore apèrs le sermon & comme elle persista à l'assurer de la sincerité de ses intentions, il acheva la ceremonie.

Tout le jour se passa en grande rejoüissance; & le lendemain la Compagnie s'en retourna. La Novice cependant faisoit à l'exterieur passablement bien son devoir, & la Mere l'instruisoit avec un soin & une charité merveilleuse, tâchant de

de la former & de lui inſpirer la vertu interieure & la ſolide pieté. Mais cette bonne ſemence étoit ſemée ſur une terre pleine des epines de la ſecrete ambition & de la diſſimulation ; c'eſt pourquoi elle eſtoit ſuffoquée & étoufée. Mademoiſelle d'Orleans ne tendoit qu'à l'Abbaye ; on le diſcernoit aſſez : mais on ne le lui pouvoit pas faire avoüer, uſant d'une grande diſſimulation. Ainſi la Mere ne pouvant autre choſe prioit & géniſſoit pour cette Novice. Mais une rencontre la fit connoitre.

La Mere Suzanne du Saint Eſprit étant ſortie de Port-Royal pour aller à Argenſoles contribuer à y établir la reforme, vint à Maubuiſſon pour y trouver Mademoiſelle l'Abbeſſe d'Argenſole qui y étoit encore. Pendant le ſejour de la Mere Suzanne, qui fut de trois mois, la Mere étant encore ou malade ou toute languiſſante, permit aux Sœurs de lui parler tant qu'elles voudroient, la croiant capable de leur ſervir & de les avancer. Mademoiſelle d'Orleans trouvant cette occaſion favorable à ſon deſſein voulut gagner la Mere Suzanne pour entrer par ſon moien dans l'eſprit de la Mere pour parvenir ainſi à ſes fins. Pour le faire, elle voulut faire une retraite ſous la conduite de cette bonne Mere, & s'y prit d'un air ſi extraordinaire, que la Mere Suzanne croiant ſes mouvemens de converſion fort ſinceres, trouvoit tout ce qu'elle voyoit dans ſa nouvelle Diſciple miraculeux & merveilleux.

La Mere des Anges ne voulut point prévenir l'eſprit de la Mere Suzanne en lui faiſant connoitre celui de Mademoiſelle d'Orleans, & lui en laiſſa prendre & conſerver toute la bonne eſtime qu'elle voulut. Et ſur ce que la Sœur Candide témoignoit à la Mere qu'il étoit à craindre que la Mere

Mere Suzanne ne se laissât surprendre à un esprit si artificieux, & qu'ayant agi avec Mademoiselle d'Orleans comme avec une personne sincere, elle lui fît faire des choses dont on auroit regret dans la suite, la Mere lui dit qu'elle prévoyoit tout cela, mais qu'elle ne vouloit pas prévenir la Mere Suzanne pour deux raisons; L'une par ce que Dieu pouvoit tout, & qu'il pouvoit changer le cœur & l'esprit de la Novice, & qu'ainsi il ne faloit pas empecher les moiens dont il se vouloit peut être servir pour cela: L'autre, par ce que si Dieu ne lui faisoit pas cette misericorde, elle êtoit bien aise que la Mere Suzanne lui fut un temoin que les hommes ne peuvent rien faire pour le changement de cette Fille, & que les peines de la Mere Suzanne demeurant inutiles justifiassent que si Mademoiselle d'Orleans n'êtoit pas telle qu'elle devoit, c'êtoit par sa faute, & non que l'on ne s'y apliquât pas assez.

La Mere Suzanne fut donc joüée tout au long. Elle crut que la Novice êtoit extraordinairement touchée; & pour seconder ses mouvemens qu'elle croioit de grace, elle l'humilioit fortement, elle la laissoit s'accuser publiquement de ses fautes, elle lui faisoit faire la regle exactement pour le maigre; & ce jeune êtoit fort contraire à son temperament. Cela dura six semaines, au bout desquelles la Mere Suzanne s'en alla à Argensoles avec l'Abbesse.

Mais Mademoiselle d'Orleans, qui n'avoit fait paroître ces merveilles que pour parvenir à ses fins & se mettre en réputation dans l'esprit de la Mere par celle que ces marques de conversion lui acquerroient dans celui de la Mere Suzanne, ne voiant pas qu'elle eût avancé vers son but, se lassa de la voye où elle s'êtoit mise pour y arriver. Elle commença donc non seulement à se relacher,

cher, mais à se plaindre de tout ce qu'elle avoit fait, disant que cette contrainte avoit fait tant de violence à son temperament, qu'elle croioit qu'elle en demeureroit estropiée toute sa vie. Elle trouva moyen d'informer Monsieur de Longueville de toutes ses souffrances, on ne sait par quelle voie. Mais enfin la Mere Angelique aprit à Port-Royal par l'Hotel de Longueville ses murmures & ses plaintes. Elle en donna aussitôt avis à la Mere des Anges, & lui conseilla de ne plus reprendre, ni avertir Mademoiselle d'Orleans de ses fautes, puis qu'elle prenoit le train de faire raport de tout & comme il lui plaisoit à Monsieur de Longueville, qu'elle jugeoit bien n'être nullement capable d'entrer dans ces choses; & qui ne considerant toutes les fautes de sa Fille que comme des gentillesses, regarderoit les reprehensions ou penitences comme des injustices ou des duretez, ainsi qu'il faloit tout passer, mais le remarquer, pour agir quand il seroit question de la Coadjutorerie, au cas que Dieu permît que Monsieur de Longueville la demandât: cependant qu'il faloit retablir la santé de la Demoiselle: c'est à quoi la Mere s'apliqua. Mais ses maux n'estoient pas grande chose, quoi qu'en effet elle fut naturellement delicate & d'un sang fort chaud: ce qui legitimement la pouvoit dispencer d'une partie de l'austerité de la Regle.

CHAP. XXXII. II. Partie.

Cependant la tems de la Profession vint. Mademoiselle d'Orleans se trouva en santé & fit profession, au grand regret de la Mere, qui gémissoit dans son cœur, se voiant contrainte à une chose qu'elle n'auroit jamais faite, si elle eût pu. Mais les infirmitez recommencerent aussitôt, & la Demoiselle en attribuoit toujours la cause à la contrainte & à l'effort qu'on lui avoit fait faire pendant sa retraite sous la Mere Suzanne. Son

mal de jambes venoit d'avoir été trop à genoux pendant cette retraite. L'abstinence de viande qu'elle avoit faite pendant six semaines lui echauffa le sang, & ainsi du reste. Elle disoit que son temperament étoit tout semblable à celui de Monsieur de Longueville; & de là elle concluoit qu'elle devoit avoir les unes après les autres toutes les maladies qu'il avoit eües pendant sa vie, & elle se disoit attaquée de tous ces maux les uns après les autres, & il l'en faloit pencer bien serieusement. Monsieur en étoit en grande peine, Mademoiselle les croyoit en partie; & les Medecins de l'Hôtel de Longueville venoient à Maubuisson pour traiter Mademoiselle d'Orleans, & consultoient son mal avec le Medecin de la Maison, qui la connoissoit des son enfance. C'est pourquoi quand les autres ne voioient goute dans ses maladies, celui ci donnoit lumiere & demandoit: „ Monsieur a-t-il eu un tel mal?" s'il l'avoit eu, il faloit s'informer par quels remedes il en avoit été gueri; & de là on savoit ce qu'il faloit conclure, qu'il faloit faire les mêmes remedes à Mademoiselle d'Orleans.

Cependant Madame la Ducheſſe de Longueville ayant fait savoir à la Mere qu'elle souhaitoit que l'on ôtât Mademoiselle d'Orleans du Noviciat, & qu'on la mît dans une chambre particuliere pour y être servie; la Mere consulta la Mere Angelique, qui fut d'avis que l'on satisfit la Ducheſſe; & manda que Mademoiselle d'Orleans n'ayant point dans le cœur l'esprit de Religion, tout ce qu'on lui feroit faire par contrainte ne lui serviroit de rien qu'à l'indisposer devant Dieu. La Mere mit donc Mademoiselle d'Orleans dans une chambre particuliere, où elle se divertissoit pleinement & prenoit ses libertez.

Cepen-

CHAP. XXXII. II. Partie

Cependant Mademoiſelle de Longueville penſoit à lui faire donner le titre de Coadjutrice. Pour conduire les choſes à ſon but, paſſant Maubuiſſon pour aller à Crie, elle careſſa beaucoup les principales des ſœurs, ſur tout les Officieres, & puis leur fit quelque ouverture de ſon deſſein, leur prometant qu'au cas qu'il réuſſit elle favoriſeroit beaucoup la Maiſon. Elle prometoit à chacune des choſes conformes à leur inclination & à l'utilité de ſon obeïſſance, & leur dit qu'à ſon retour elle traiteroit de ſon deſſein avec la Mere. Mais Dieu en diſpoſa autrement, & ne permit pas que cette Priceſſe, qui avoit toujours été ſi zelée pour la Reforme de Maubuiſſon, pourſuivît une choſe qui lui étoit ſi prejudiciable. Elle gagna du mauvais air à Crie & demeura malade: ce qui l'obligea de venir à Maubuiſſon, où elle vouloit demeurer quelque tems: mais lors qu'elle y fut arrivée ſon mal s'augmenta de telle ſorte que ſon Medecin ſe trouvant embarraſſé la fit retourner à Paris, où elle mourut au bout de quelques jours avec huit perſonnes de ſa ſuite des trente huit malades qu'il y eut de ce mauvais air.

Au même tems Monſieur de la Charmoye, que Mademoiſelle de Longueville avoit voulu porter à favoriſer ſon deſſein, mourut auſſi; & ces deux morts retarderent l'affaire.

Cependant Mademoiſelle d'Orleans ſous prepretexte de ſes indiſpoſitions demeuroit toujours en ſon particulier dans ſa chambre à ſe divertir autant qu'elle pouvoit. Comme Monſieur de Longueville venoit alors aſſez rarement à Maubuiſſon, elle trouva moien de l'entretenir par lettres à l'inſçû de la Mere par des voyes tres irregulieres pendant près de deux ans, & lui mandant par là tout ce que bon lui ſembloit. Voiant

CHAP. XXXII. II. Prtie.

qu'elle ne pouvoit gagner à elle des Religieuses, elle attira quatre Servantes, qui estoient à Maubuisson, Filles grossieres au dernier point. Mais comme elles ne venoient point du tout à la Communauté, & qu'elles êtoient presque toujours dans les jardins, elles êtoient propres aux petites commerces de Mademoiselle d'Orleans. Elle se pratiqua par ces Filles la connoissance du Gardebois, du Portier & du Jardinier, & ces servantes lui firent quatre trous pour parler & servir à ses commerces: un trou au haut de l'enclos dans une tour pour parler au Garde, quand il alloit ou revenoit des bois: un autre plus proche de la Maison dans un jardin aux poules, dont une des servantes avoit soin pour l'hiver: & deux autres en d'autres lieux, qui avoient leur particuliere destination. Et par ces voyes elle faisoit bien des affaires & entretenoit bien des sortes de personnes.

Un jour s'êtant aperçûë que le Jardinier, qui commandoit l'ouvrage aux servantes, pouroit enfin decouvrir toutes ses menées, elle lui fût parler, le menaça de Monsieur de Longueville & de lui faire sentir son pouvoir s'il la deceloit, & au contraire lui promit grandes recompenses s'il lui êtoit fidele. Elle lui fit acroire qu'elle alloit être Abbesse de Maubuisson. Enfin elle lui dit tant de choses que ce Jardinier, quoi qu'homme de bien & d'honneur, lui dit que pour la servir il ne le pouvoit faire, mais qu'il l'assuroit qu'il ne la découvriroit pas.

Cependant Mademoiselle d'Orleans s'avisant toujours de choses nouvelles, voulut marier deux de ces servantes au Garde & au Jardinier. Et pour la troisieme, qui êtoit une grosse bête, elle y avoit tellement mis son affection, qu'elle vouloit l'envoyer a Mademoiselle de Saint Avit sa Mere,

Mere, afin qu'elle fît Religieux cette groſſiere creature, & la lui renvoiât en ſuite pour être auprès d'elle. Cette Payſane ſe vantoit même que Mademoiſelle d'Orleans lui prometoit de la faire ſa coadjutrice. Pour la quatrieme ſervante, comme elle avoit fait des voeux, elle ne la put marier, & elle a été depuis bonne Religieuſe à Gif.

CHAP. XXXII. II. Partie.

Mademoiſelle d'Orleans ne ſouhaitant rien tant que d'eſtre Abbeſſe, n'avoit point de plus grand divertiſſement que d'en aprendre les fonctions: & comme la Mere s'en tenoit fort en repos, elle ſongea à ſe former d'elle même à cela. Dans ce deſſein elle faiſoit tous les ſoirs aſſembler les ſervantes à ſa chambre, leur tenoit le Chapitre à certains jours, les reprenoit & les exhortoit. Ces jours étoient des jours d'un jeu ſerieux: mais les autres étoient de divertiſſement & de recreation. Mademoiſelle d'Orleans s'y amuſoit juſqu'à onze heures & minuit, à faire la grace à ces ſervantes, à les rendre civiles, leur aprendre à parler, les coeffer & à diſpoſer tout pour les mariages. Le jour elle entretenoit les jeunes hommes par les trous, leur prometant de leur faire donner chez Monſieur de Longueville les mêmes offices qu'ils poſſedoient à Maubuiſſon: ce qu'elle éxecuta en faveur du Gardebois. Elle prenoit le linge de la Communauté pour faire le trouſſeau d'une qu'elle deſtinoit à eſtre femme de ce Gardebois. Et elle paſſa ainſi tout l'hiver a joüer: mais il lui arriva un accident qui troubla ce jeu.

Un domeſtique de la Maiſon ayant ſouvent vû un homme à la brune cotoyer les murs du Cimetiere & s'arreter long tems à un endroit, ne ſe défiant nullement que ce pouvoit être le Gardebois, moins encore ce qu'il y faiſoit, il crut que c'étoit un voleur qui cherchoit à faire

CHAP. XXXII. II. Partie.

son coup. Il fut consulter Monsieur de la Charité sur ce qu'il avoit à faire, qui lui dit de faire le guet pour découvrir qui ce pouvoit être qui cotoioit ainsi les murs du Cimetiere; que s'il reconnoissoit que ce fût un voleur, qu'il le pouvoit tuer; qu'ainsi il devoit se munir de son fusil pour le coucher en joüe. Le valet suivit le conseil de Monsieur l'Abbé, & se persuadant que cet homme étoit assurement un vouleur, il le voulut tirer, & l'auroit tué tout roide si le Garde n'eût crié pour se faire connoitre. Le valet ne laissa pas cela secret, & la Mere en ayant eu connoissance, fit faire la garde de dedans & de dehors pour découvrir ce que c'étoit que ces intrigues. Elle reçût même quelques avis du voisinage de tout ce qui se passoit. La Mere distribua les quartiers de la maison qui pouvoient avoir correspondance au dehors entre la Mere Prieure & quelques autres anciennes, afin qu'elles fissent la sentinelle chacune de son côté, leur recommandant le soin & le secret, afin que Mademoiselle d'Orleans ne se défiant de rien l'on pût mieux découvrir toutes ses menées. Elles furent six semaines à cet exercice : Elles virent Mademoiselle d'Orleans aller & venir pour parler aux garçons dont elle traitoit le mariage. Ce qu'elle faisoit à tout jour & à toute heure, le jour de Saint Benoist comme en tout autre, pendant vêpres & le sermon, tout alloit sans mesure. On entendoit le Chapitre des soirs, les instructions qu'elle donnoit à ses servantes, ses jeux avec elles pour les coeffer & leur aprendre à parler. Elle avoit demandé permission à la Mere de demander à l'Hotel de Longueville une demi aune de brocart, pour faire, disoit elle, un voile de calice pour un Pretre de Pontoise qui la venoit souvent voir, se disant envoié de Mon-

Monſieur ſon pere. Mais l'on entendit que ce brocart étoit deja deſtiné pour faire le corcet de l'epouſée. La Mere ayant donc apris toutes ces choſes par les perſonnes qu'elle y faiſoit veiller crut devoir promtement y remedier, & qu'il ne faloit pas attendre davantage de peur qu'il ne fût dit que ces ſervantes avoient été fiancées dans la Maiſon.

Cependant comme la Mere Angelique recommandoit toujours fort qu'on n'aigrît point Mademoiſelle d'Orleans, la Mere lui écrivit en lui envoiant une petite Relation des faites de la Demoiſelle, & lui fit ſavoir la reſolution où elle étoit de chaſſer les ſerviteurs & les ſervantes. La Mere Angelique l'aprouva, & l'on fût obligé de l'executer promptement; par ce que l'on avoit apris qu'une de ces ſervantes qui avoit demandé à ſortir un jour pour s'aller faire émanciper, s'étoit fiancée avant que de revenir à Maubuiſſon.

Le lendemain du jour de ces fiançailles dès le bon matin que Mademoiſelle d'Orleans dormoit encore après avoir paſſé une partie de la nuit à ſe divertir, la Mere congedia les trois Serviteurs; puis ayant pris les quatre Servantes à l'impourvû, elle leur avoit donné leurs gages: „ Mes Filles „ retirez vous, il n'eſt pas beſoin que je vous „ en diſe les raiſons, vous ne deviez pas vous „ conduire comme vous avez fait, vous en de„ vez bien demander pardon à Dieu, il ne fa„ loit pas ainſi abuſer des moiens qu'il vous avoit „ donnez pour faire votre Salut.". Comme ces Filles étoient groſſieres & horriblement hardies, elles voulurent commencer à faire bruit: mais ſans leur rien dire davantage la Mere les fit ſortir ſur le champ.

Enſuite elle fut trouver Mademoiſelle d'Orleans, qui eſtoit encore au lit, à qui elle dit fort

CHAP. XXXII. II. Partie.

agreablement: „ Ma Fille je viens de faire une „ choſe qui vous poura ſurprendre, mais je croi „ que vous n'en ſerez pas fachée; je viens de „ congedier les trois Serviteurs du dehors & „ faire ſortir les quatre Servantes. Savez vous „ bien, Ma Fille, que j'ai eu avis du dehors „ que ces Filles avoient fait des trous aux murs „ de la clôture, où elles parloient aux garçons „ & autres gens. J'ai fait reboûcher ces trous, „ & enſuite j'ai fait en deligence ſortir ces ſer- „ vantes, afin que l'on reconnût que c'étoient „ elles & non des Religieuſes, qui uſoient de ces „ artifices, qui auroient pu en être ſoupconnées, „ ſi l'on n'avoit fait voir au voiſinage que gra- „ ces à Dieu il n'y en a point ici capables de ces „ deſordres. Ces Servantes vous trompoient, „ Ma Fille, & meſuſoient de l'affection que „ vous leur témoigniez. Elles euſſent eſté ca- „ pables de faire croire que vous les aprouviez, „ c'eſt pourquoi je n'avois garde de les ſoufrir au- „ près de vous: J'ay apris même qu'elles trai- „ toient de ſe marier; l'une au Gardebois, l'autre „ au Jardinier. J'ai encore apris pluſieurs cho- „ ſes qui ſont fort étranges. Un tel jour pen- „ dant le ſermon elles étoient à entretenir ces „ garçons à la grille des prez à tels & tels en- „ droits. Un jour même Antoine le Gardebois „ a penſé être tué: j'ay regret, ma Fille, qu'el- „ les vous ayent trompée."

La Demoiſelle écoutoit ainſi tous ces faits & geſtes: mais elle ſut ſi bien diſſimuler, qu'il ſembloit qu'elle n'y eût pas touché; & ſans s'émouvoir elle dit à la Mere. „ Ma Mere que „ vous avez bien fait de chaſſer ces Servantes! „ quoi elles ont fait cela? quoi elles ont agi ain- „ ſi?" & encheriſſoit toujours ſur la Mere à chaque choſe qu'elle lui diſoit. Cependant elle crevoit

de

de depit; & l'apres dînée il lui prit un vomissement avec un grand mal de tête. Elle devint malade & jaune de melancolie. La Mere de son côté aprenoit toujours quelque chose de nouveau des Servantes avec Mademoiselle d'Orleans, de l'extrême dissimulation de la quelle elle ne pouvoit revenir.

Mais Mademoiselle d'Orleans fit tellement courir le bruit qu'elle alloit être Abbesse, & que Monsieur de Longueville alloit enlever la Mere & la metre à quelque Prieuré, que plusieurs Novices & Postulantes le crurent, & lui promirent obeïssance comme il a été dit dans la premiere partie. Ce bruit se repandoit si fort qu'enfin la sœur Candide craignit qu'il n'y eût quelque chose de vrai: c'est pourquoi elle en parla à la Mere un peu alarmée. Mais la Mere levant les yeux au ciel lui repartit: „ Ma Sœur ne vous „ mettez point en peine." Et s'elevant encore plus à Dieu elle ajouta: „ Dieu nous feroit une „ grande misericorde s'il le vouloit permetre, „ nous serions delivrées vous & moi d'un grand „ embaras." Ce qu'elle disoit avec un sentiment de joie. Aussi-tôt elle se mit en prieres & vouloit demeurer en silence. Mais la Sœur Candide voulut au contraire raisonner, & lui dit: „ mais ma Mere s'il étoit vrai que Monsieur de „ Longueville pensat à vous enlever, il me sem„ ble qu'il faudroit aviser à ce que vous de„ vriez faire." Elle repondit. „ Ma Sœur je „ n'ai point d'affaire, je suis toute prête de sor„ tir par quelque voye que ce soit; tout est en„ tre les mains de Dieu, que sa volonté soit „ faite." La Sœur Candide poursuivit qu'il étoit pourtant necessaire de tâcher de découvrir s'il étoit vrai que Monsieur de Longueville eût ce dessein. Mais la Mere lui repliqua encore; „ il

CHAP. XXXII.

II. Partie.

„ n'y a pas d'apparence : mais s'il veut m'enlever „ il me trouvera toute disposée."

Cependant la Sœur Candide s'apliqua à chercher d'où venoient ces bruits, & découvrit que ce n'étoit ni le dessein, ni les pensées de Monsieur de Longueville, mais de petits contes de Mademoiselle sa fille, qui s'entrenoit d'une chose qu'elle desiroit tant avec ses confidentes, comme si elle eut été serieusement vraye. Elle faisoit les soirs les fonctions d'Abbesse, créoit des Officieres, & se divertissoit ainsi. Ces Filles croioient toutes ces fables si fort que quand Monsieur de Longueville arrivoit à Maubuisson, elles s'attendoient toujours qu'il dût faire l'enlevement de la Mere. C'est pourquoi elles se tenoient près des portes de clôture pour le voir : mais comme le coup manquoit toujours, elles en alloient demander la raison à leur Dame, qui payoit toujours de cette reponse, que Monsieur avoit du respect pour la Mere, & qu'il ne pouvoit se resoudre à l'enlever qu'il n'eût quelque Prieuré à lui donner pour y vivre en paix ; que cela ne se trouvoit pas toujours en main ; qu'il esperoit pourtant en trouver bientôt un.

On a sû depuis par voye certaine que Monsieur le Duc de Longueville ne lui avoit jamais dit un mot de cela. Depuis la mort de Madame la Ducheſſe de Longueville, Mademoiselle d'Orleans, qui la craignoit fort, se voyant delivrée de ce frein, s'émancipoit tous les jours de plus en plus, & prenoit plus d'essor.

Cependant Monsieur de Longueville, qui étoit passionné pour cette Fille, par ce que c'étoit son vrai portrait, pensa à la faire Coadjutrice, & pour cela il envoia à Rome, pour avoir dispense pour elle, afin qu'elle pût tenir benefice. Le premier fut refusé par le Pape Urbain VIII.

VIII. qui ayant pris connoiſſance qui étoit la Mere, repondit qu'il devoit ſuffire à Monſieur de Longueville que ſa Fille fût Religieuſe. Mais ce Prince y renvoya une ſeconde fois ſous quelque autre pretexte, & obtint enſuite la diſpenſe.

Auſſi-tôt qu'il l'eut reçûe, il écrivit à Monſieur d'Andilly pour lui témoigner qu'il vouloit qu'il en parlât à ſa Sœur la Mere Angelique pour qu'elle y diſpoſât la Mere des Anges. La Mere Angelique fit ſavoir auſſi tôt à la Mere des Anges le deſſein de Monſieur le Duc, & qu'il devoit aller à Maubuiſſon pour en traiter avec elle. Elle lui conſeilla de le prévenir par ecrit ſur ce qu'elle avoit apris de la lettre qu'il avoit ecrite à Monſieur d'Andilly ; pour lui témoigner qu'elle ne pouvoit en conſcience entendre à ſa propoſition. Mais avant que la Mere des Anges eût eu le tems d'ecrire à Monſieur de Longueville, il la vint trouver lui même à Maubuiſſon, accompagné de Monſieur l'Evëque de Lizieux, dans l'eſperance qu'il avoit d'obtenir ſans difficulté ce qu'il deſiroit, croiant que la ſollicitation au près de Monſieur d'Andilles & par lui auprès de la Mere Angelique auroient tout fait.

Après donc avoir ſalüé la Mere avec grand reſpect & civilité, il lui montra pour la decharge de ſa conſcience les diſpenſes de Rome, qui permetoient à ſa Fille de poſſeder des benefices. Enſuite il lui demanda le titre de Coadjutorerie de Maubuiſſon, ſous toutes les conditions favorables qu'il ſe put imaginer devoir être agreables à la Mere, comme entre autres qu'il lui donnoit la carte blanche, pour qu'elle lui dît toutes ſes volontés tant pour le ſpirituel, que pour le temporel de la Maiſon, à quoi il conſentiroit volontiers. Que ſi elle le deſiroit, il metroit ſa

CHAP. XXXII. II. Partie.

Fille à Port-Royal pour y être formée selon son desir, & même pour y demeurer; pourvû qu'elle eût le titre, que cela lui suffisoit; qu'en cela certainement il ne desiroit que de la servir & le bien de la Maison. Qu'il ne vouloit pas que ce titre troublât le moins du monde la paix de la Maison; que pour cela il vouloit que sa Fille ne se mêlât de rien.

Après toutes sortes de protestations semblables accompagnées de toutes les marques d'affection & de respect pour la Mere, elle lui fit reponse qu'elle seroit ravie de lui pouvoir accorder ce qu'il desiroit pour sa Fille: que si Dieu l'avoit rendüe telle qu'elle le desiroit, elle auroit grande joie de la regarder pour cela, & non seulement de la faire coadjutrice, mais de se demettre entre ses mains de l'Abbaye, pour pouvoir elle même passer le reste de ses jours en paix & en silence: mais que reconnoissant avec douleur que sa Fille étoit tres eloignée des dispositions necessaires pour cette charge, elle feroit contre sa propre conscience de faire ce qu'il desiroit pour elle. Que s'il ne s'agissoit que d'un bien temporel elle le quiteroit de bon cœur, s'il étoit en sa disposition: mais que s'agissant d'une chose toute spirituelle & qui regardoit le salut des ames, elle ne le pouvoit; que Dieu savoit que la seule crainte de l'offenser l'empêchoit de satisfaire au desir d'une telle personne, que lui Monsieur de Longueville, à qui elle devoit toutes sortes de respects, & même de reconnoissance des bontez qu'il a toujours eües pour Maubuisson & pour elle en particulier: cependant qu'elle le prioit avec tout le respect qu'elle lui devoit, de considerer qu'elle ne comptoit pas entre les faveurs dont elle lui étoit redevable, de lui avoir donné l'Abbaye; qu'elle ne la regardoit que comme

une

une charge tres pesante ; qu'elle seroit disposée à la quiter si elle trouvoit une personne selon Dieu ; Que le desir de commander ne lui êtoit point venu en exerçant la charge, mais qu'au contraire, si on vouloit passer plus avant, on la trouveroit toujours disposée à soufrir ce qu'il plairoit à Dieu de permettre. Que toute sa douleur estoit de ne pas voir Mademoiselle d'Orleans sa Fille dans la pieté requise pour pouvoir en conscience lui donner le titre de Coadjutorerie ; & qu'etant persuadée qu'elle n'avoit pas ce qu'il faloit selon Dieu pour cette charge, elle mouroit plutôt que de contribuer à la lui donner, & qu'elle croioit que ce seroit un des plus grands pechez qu'elle pût faire. Monsieur de Longueville ayant oüi tout cela sans interrompre la Mere repondit simplement : „ Madame, en vous „ offrant ma Fille, je croiois vous faire avanta„ ge : voila Monsieur de Lizieux qui vous pou„ ra mieux dire que moi mes bonnes intentions „ pour vous & pour votre Maison. Je m'en „ vais le laisser avec vous, afin que vous soyez „ plus libre à lui dire vos sentimens. Cela dit „ Monsieur de Longueville se retira & s'en alla „ promener dans les carrieres de Saint Louis, „ où il alloit par devotion quand il venoit à „ Maubisson."

CHAP. XXXII. II. Partie.

Monsieur de Lizieux fut une heure avec la Mere lui representant avec force l'avantage qu'elle pouroit tirer de cette Coadjutorerie & les bonnes intention de Monsieur le Duc de Longueville, qui ne demandoit que le titre : mais la Mere demeura toujours ferme dans son refus, & suplia Monsieur l'Evêque de croire, & d'assurer Monsieur le Duc que la seule conscience la faisoit agir ainsi, & l'interest de Dieu & des ames. Elle le pria encore d'adoucir l'esprit

CHAP. XXXII. II. Partie.

de Monsieur le Duc de Longueville & des autres. Sur cela Monsieur de Longueville revint des Carrieres, monta au Parloir pour y prendre Monsieur de Lizieux, & sans dire à la Mere un seul mot, il demanda seulement à cet Evêque, „ Hé „ bien Monsieur, qu'aves vous fait ?" il repondit que Madame demeuroit toujours dans ses premiers sentimens. Il dit seulement un mot à sa Fille, & partit promptement.

Mademoiselle d'Orleans de son côté se retira dans sa chambre bien triste, devint malade, & se mit à cabaler plus que jamais. Elle charmoit ses ennuis par des divertissemens perpetuels & par toutes sortes de contes qu'elle faisoit à ses confidentes.

La Mere cependant ne faisoit autre chose que prier ; c'est pourquoi elle le faisoit plus que jamais, & detournoit tant qu'elle pouvoit les occasions où Mademoiselle d'Orleans pouvoit nuire aux Filles, attendant que Dieu par un coup de sa misericorde delivrât entierement la Maison de cette tentation, par la sortie de Mademoiselle d'Orleans.

Il ne differa pas long tems de la faire naitre : car Monsieur le Duc de Longueville étant remarié avec Mademoiselle Bourbon * Sœur de Monsieur le Prince, maintenant de Longueville, il pensa aussitôt à sa Fille qui mouroit de chagrin à Maubuisson. Il pensoit à lui faire avoir une Abbaye : mais par ce qu'il se doutoit bien que la Mere ne lui donneroit pas aprobation de vie & de mœurs, il crut la devoir retirer. Ainsi il la vint faire sortir de Maubuisson, accompagné de Madame sa femme

* C'est Madame de Longueville si connue par sa grande pieté, & son attachement a Port-Royal, On a imprimé sa Vie. La 2. edition de 1739. est très interessante pour les affaires de l'Eglise, sur le Janseniſme.

me & de Madame la Princeſſe de Condé ; & enſuite la fit conduire à Montivilliers par Mademoiſelle de Brienne. Elle fut cinq ou ſix mois en cette Abbaye. Cependant les Officiers de Monſieur le Duc de Longueville vinrent redemander l'argenterie qu'il avoit donnée à ſa Fille. On fit aſſembler ſur cela la Communauté. La Mere fut d'avis de tout rendre ſur le champ : mais les anciennes y trouvoient quelque difficulté, à cauſe que cette argenterie avoit eſté donnée à l'Egliſe, & qu'elle ne ſe devoit point repeter à cauſe de cela ; alleguant ce que l'on avoit mis dans le contrat & ce que la Mere avoit dit elle même à Madame de Longueville.

Sur cette difficulté on crut devoir envoier le Procureur de la Maiſon, qui êtoit pour lors Dom Maurice homme d'eſprit, à Monſieur le Duc de Longueville, & lui témoigner de la part de la Mere qu'elle êtoit très diſpoſée à rendre l'argenterie, mais que pour la decharge de ſa conſcience elle êtoit obligée de lui repreſenter qu'il l'avoit donnée purement à l'Egliſe ; qu'il ſe pouvoit ſouvenir des clauſes du contrat, Que ſi neantmoins il le deſiroit abſolument, elle la rendroit de bon cœur, après lui avoir repreſenté les raiſons de conſcience qu'elle avoit de ne le pas faire, & s'etre ainſi dechargée de la ſienne ſur celle de Monſieur de Longueville.

Il repondit à cela qu'il ne vouloit rien qui bleſſât ſa conſcience ; qu'il n'avoit ordonné à ſes gens de remander cette argenterie qu'en croiant qu'il n'y avoit nulle conſcience. Sur cette reponſe, des Officiers qui faiſoient le guet, & craignant que Monſieur le Duc ne conſentît par honneur qu'on ne rendît point l'argenterie, lui dirent, „ Monſeigneur, il n'y a point de con-„ ſcience, nous avons êté en Sorbonne conſul-

„ ter

CHAP. XXXII. II. Partie.

„ ter quatre Docteurs, en voila la consultation par
„ ecrit, qui dit que ce don ayant été fait à l'E-
„ glise, on le pouvoit retirer de Maubuisson
„ pour le donner à une autre Eglise; Qu'Eglise
„ pour Eglise il n'y a rien à dire, & que ce
„ n'est point agir contre les loix Ecclesiastiques."

Cependant le Religieux attendoit toujours la resolution de Monsieur : mais il n'en donnoit point; il disoit seulement qu'il ne vouloit pas qu'on retirât l'argenterie si cela êtoit contre sa conscience: mais comme les Officiers assuroient toujours qu'il n'y en avoit point, & que les quatre Docteurs consultez assuroient qu'il n'y avoit point de mal, Monsieur dit, „ O „ bien demêlée cela entre vous." Et se retira sur cela. Le Procureur voyant bien que dans le fond Monsieur vouloit l'argenterie, & que tout ce qu'il disoit n'êtoit que des adresses pour couvrir civilemenr son desir, il retourna à Maubuisson, & rendit compte à la Mere de tout ce qui s'êtoit passé, & elle se disposa de grand cœur à tout rendre quand on le viendroit demander.

Cependant elle écrivit à la Mere Angelique toute sa conduite dans cette affaire: & comme sur la difficulté des Sœurs à rendre cette argenterie offerte à Dieu, elle avoit envoyé le Procureur de l'Abbaye trouver Monsieur de Longueville, & ce qu'il y avoit fait. A quoi la Mere Angelique fit reponse qu'il faloit rendre tout ce qui n'avoit pas esté offert à Dieu de bon cœur, qu'il ne meritoit pas de servir sur son autel, & qu'il le rejeteroit : que comme ce seroit un bien à Maubuisson d'être delivré de la Dame, il faloit se defaire avec joye de tout ce qui en dependoit.

Huit jours après les Officiers de Monsieur de Longueville vinrent à Maubuisson demander de la part de leur maitre la Chapelle & le reste des meubles

meubles de Mademoiſelle ſa Fille. Comme ce reſte conſiſtoit en toile qui avoit eſté emploiée à divers uſages & ſur tout à faire du linge à l'Egliſe, on ne put pas la rendre en eſpece : mais au lieu de cette toile la Mere donna à ces Officiers une ſomme d'argent pour remplacement de ces toiles. Elle fit neantmoins venir des Notaires & des temoins de Pontoiſe pour rendre cette argenterie. Et les Sœurs s'aſſemblerent à la porte du Convent, voulant par devotion porter chacune une piece, pour marque qu'elles la rendoient de grand cœur. Pendant cela le Notaire verbaliſoit donnant acte de ſa decharge à la Mere. CHAP. XXXII. II. Partie.

Après que Mademoiſelle d'Orleans eut demeuré ſix mois à Montivilliers, elle fut faite Abbeſſe de Saint Pierre de Rheims. Et depuis la mort de Mademoiſelle de Roche Religieuſe de Port-Royal Abbeſſe de Lieu Dieu, qui avoit ſuccedé à la Mere Marie des Anges, Monſieur de Longueville obtint le Brevet de Maubuiſſon pour ſa Fille, qui quita Reims pour y venir. En quoi Monſieur de Longueville ſe vantoit que Dieu lui avoit fait juſtice, & l'avoit vangé du refus qu'on lui en avoit fait injuſtement. En effet ſi ce qu'il prenoit plaiſir de dire eût été vrai, il y auroit eu non ſeulement de l'injuſtice mais du defaut de raiſon dans la Mere. Car Monſieur de Longueville faiſoit courir le bruit que toute la raiſon que la Mere lui avoit alleguée du refus qu'elle faiſoit de la Coadjutorerie pour ſa Fille, c'eſt qu'elle n'avoit pas les diſpoſitions neceſſaires : & pour preuve, c'eſt qu'elle ſe faiſoit mettre ſon manteau en allant à l'Egliſe, au lieu que les autres Religieuſes le mettoient elles mêmes.

On a vû dans cette Relation la juſtification de la Mere par l'expoſition ſimple du fait. Mais

CHAP. LXXII.

II. Partie.

il n'y a pas moyen d'ometre un conte que Mademoiselle d'Orleans fit depuis qu'elle fut Abbesse, & qui fait connoitre parfaitement, qu'elle ne songeoit qu'à se divertir. La Sœur Candide l'a apris de la Superieure de Sainte Marie de Saint Denis, à qui cette Dame l'avoit fait.

La Mere Superieure de Sainte Marie contoit donc à la Sœur Candide avec étonnement, ne sachant que penser d'un tel conte, que passant par Maubuisson pour aller en quelque Monastere de son Ordre, Mademoiselle d'Orleans les entretenant leur dit, qu'elle avoit été elevée dans une extrême pureté & innocence. Et pour le prouver elle leur dit que le jour qu'elle prit l'habit Monsieur de la Charmoye étant revetu des Ornemens sacerdoteaux & commençant deja la Messe, elle lui fut dire un mot à l'oreille sur une grande peine qui lui vint dans l'esprit, savoir si elle étoit en état d'être Religieuse; parce qu'il lui souvenoit d'avoir regardé un homme: ce qu'elle consideroit comme un crime, tant elle étoit simple & innocente. La Sœur Candide oüit avec la derniere surprise cette fable, & dit à la Mere Superieure qu'elle faisoit plus d'honneur a Madame de Maubuisson qu'elle ne s'en faisoit à elle même; qu'il étoit vrai qu'elle avoit été elevée avec une grande innocence, la Mere des Anges s'appliquant à cela de tout son pouvoir: mais qu'elle avoit trop d'esprit pour croire jamais que ce fût un empechement pour être Religieuse d'avoir regardé un homme: que sans doute elle en avoit regardé plus d'un.

La Mere Superieure de Sainte Marie lui conta encore plusieurs petites fables semblables, lui avouant qu'elle ne savoit que penser, pendant que Mademoiselle d'Orleans les entretenoit.

FIN.

RE-

REMARQUES
Au sujet de la Sœur
MADELEINE DE STE.
CANDIDE
LE CERF,

Dont il a été tant parlé dans la vie de la Mere

MARIE DES ANGES
Suireau.

LA Persecution que les Religieuses de Port-Royal souffroient depuis long temps de la part des Jesuittes, n'avoit rien de comparable à celle qu'elles eurent à supporter de Monsieur de Perefixe Archeveque de Paris sous pretexte de la signature du Formuliere. A peine le Prelat fut sur le Siege de Paris que par une invention nouvelle de *Foy Humaine*, il pretendit asservir les consciences à la croyance du fait de Jansenius. Port-Royal selon les engagemens de ce Prelat êtoit le principal objet de son Zèle. Ces Filles devoient signer ou souffrir leur destruction. Remarques sur la Sœur Candide. Depuis 1664. jusqu'en 1669.

L'Ordonnance de ce Prelat du 8. Juin 1664. pour la signature du Formulaire, enjoignoit la croyance du fait de Jansenius sur le fondement ruineux

Remarques sur la Sœur Candide.

ruineux de cette *Foi Humaine*, rien ne fut epargné pour mettre en vague cette decouverte, & l'Ordonnance appuioit ce nouveau sisteme de toutes les raisons dont il pouvoit être susceptible. La prudente simplicité des Religieuses de Port-Royal decouvrit sans peine le faux des principes & des consequences qu'on en tiroit. Elle vit de même le filet qui étoit tendu sous leur pieds, mais elles ne pouvoient l'eviter que par la mediation du mensonge.

Egalement eloignées de jurer de la certitude d'un fait, qui leur étoit inconnu & d'en promettre croyance sur l'autorité d'un homme faillible, ou de croire que Dieu eut parlé sur un fait purement humain, elles ne vouloient pas trahir la verité. Le temoignage d'une bonne conscience parut preferable a tous les maux, & les trois signatures quelles avoient faites quant au droit étoient des temoins de la pureté de leurs sentiments.

Les visites du Prelat, ses entretiens particuliers & en general avec les Religieuses, les Conferences du Sœur Chamillard Vicaire de Saint Nicolas du Chardonnet qu'il les obligea d'écouter, loin de persuader ces Fllles les convainquirent de plus en plus des erreurs du nouveau Sistême & de la necessité de le rejetter. Il ne fut plus besoin de temoins contre elles, elles étoient dignes de mort & leur perte fut resolue. Toutes étoient coupables: mais il falloit un choix qui put effrayer & seduire celles qui seroient epargnées. Les Superieures & quelques autres aparamment plus capables d'instruire & de persuader leurs Sœurs dans ce refus, devoient naturellement être sequestrées. Le 26. Aout 1664. fut choisi pour cette nouvelle & tragique execution. Monsieur de Perefixe en Rochet & en Camail

faisant

faisant porter sa croix devant lui, vint a la tête du Lieutenant civil, du Chevalier du guet, du Prevost de l'Isle, de 4. Commissaires & d'une vingtaine d'exemps précher la Foi humaine, & enlever 12. de celles qui n'admetoient qu'une Foi divine. Un crime aussi enorme devoit necessairement avoir grand nombre de Complices. Le Prelat les crut assez a craindre pour faire investir la maison de gardes & même les rues voisines par environ 800. archers. Les combats de la Foi ne reussissent que par la patience & jamais les victimes ne sont les vaincus. La douceur & l'humilité triomphent de tous ces preparatifs. Elles partirent donc ces victimes, & de ce nombre fut la Sœur Madeleine de Sainte Candide le Cerf. Conduitte comme en entrepôt a la Madeleine de Trenel (dans le faux-bourg Saint Antoine a Paris) & peu de jours après a la visitation de Saint Denis en France, elle y soufrit considerablement par les differents assauts que la Prieure, la Maitresse des Novice, la Superieure, M. l'Archevêque &c. ne cessoient de lui donner en se succedant les uns aux autres. Enfin trompée par M. l'Archeveque elle signa, en croyant ne rien faire contre la sincerité & la verité. De retour a Port-Royal de Paris, a la faveur de sa signature, elle reconnut par la mauvaise conduitte de celles qui avoient signé, qu'il falloit qu'elle eut fait une grande faute, puisque la signature avoit des fruits mauvais. C'est ce qui la fit reflechir sur sa demarche, & reconnoitre toute la grandeur de sa faute, & la reparer par une Retractation tres forte & tres belle qu'on trouvera a la fin de l'importante Relation qu'elle a fait de sa Captivité. Relation qu'elle ecrivit depuis

Remarques sur le Sœur Candide.

Remarques sur la Sœur Candide.

puis sa reunion avec ses Meres & Sœurs à Port-Royal des champs.

Cette Sœur avoit été receue en Religion à Maubuisson par la Mere Marie des Anges Suireau, qui en étoit alors Abbesse. Comme on l'a vu c'y devant, l'attachement qu'elle avoit pour cette grande Servante de Dieu, la porta à la suivre lorsqu'elle retourna à Port-Royal après avoir resigné son Abbaye. Elle lui a survecu plus de 24. ans & en demeura plus de 23. dans Port-Royal ou elle avoit été assosiée à la Communauté avec la permission de ses Superieurs & ou elle a fait voir par la Regularité de sa vie qu'elle étoit une digne eleve de cette pieuse Abbesse. On a desja vu dans la Relation de la vie de la Mere des Anges l'esprit, la sagesse, la prudence, & la pieté de la Sœur Candide, on voit dans la Relation de sa Captivité, & de ce qui s'est passé à Port-Royal de Paris pendant le sejour qu'elle y a fait avant la reunion de toutes ses Meres à Port-Royal des Champs, on voit disje dans cette Relation le même caractere revetu d'un nouvel eclat. Il est peu de personnes en qui on trouve tant de courage pour la verité, tant de droiture & de candeur, & on peut dire que cette Sœur portoit à juste titre à tous egards le nom de *Candide*. Et on ne peut pas lire les Relations que nous avons d'elle sans être rempli d'admiration & d'estime pour elle. D'ailleurs on y voit qu'elle a sçu trouver le moyen d'empecher la disperson entiere des Religieuses de Port-Royal & en même temps de les faire toutes rassembler dans leur Maison. Evenements aux quels on n'auroit jamais du s'attendre en considerant l'êtat des choses. Elle est morte le 1. Mars. 1683. agée de 76. ans.

LETTRES DE Mr. SINGLIN

Directeur de Port-Royal à la Mere

MARIE DES ANGES Suireau,

Après qu'elle fut de retour de Maubuiſſon à Port-Royal.

I. LETTRE DE MR. DE SINGLIN.

A la Mere Marie des Anges Suireau. *

Sur ce qui ſe paſſoit à Maubuiſſon. Contre le trop de dépenſe pour ſe bien loger. Sur l'amour du travail & des humilations, & ſur le don de la connoiſſance de la vérité.

Ce 29 Juillet 1651.

MA MERE,

J'Ai bien crû que l'affaire de Maubuiſſon vous toucheroit, mais nous devons toûjours être diſpoſés à ſouffrir ſemblables rebuts ſans nous troubler & ſans nous emporter contre les perſonnes qui ſont en cela plus dignes de compaſſion que nous. I. Lettre de Mr. de Singlin.

La Sœur Barmonté me fait compaſſion, & il faut tâcher à la ſervir par toutes les voyes poſſibles

* Elle étoit tante de M. Nicole.

I. Lettre de Mr. de Singlin.

sibles: mais L'Abbesse en est encore plus digne, car elle s'égare en s'aveuglant, & pensant rendre un grand service à Dieu en suivant les mouvemens de sa passion, ce qui la rend incapable de remède & d'être secouruë sans une extraordinaire grace, ce qu'on n'ose quasi espérer, sans qu'il lui arrive quelque notable disgrace soit de la Part de Dieu en la laisant tomber dans quelque déréglement visible, ou de la part des hommes en souffrant quelque persécution ou mépris. Il faut avoir pitié d'elle en priant pour elle & la supportant humblement.

La Cordeliére s'est remise, à ce que j'ay appris: c'est un esprit foible, mal conditioné & mal-habitué: il ne faut pas prétendre la guérir tout d'un coup, ni lui faire reconnoître toutes ses fautes. La patience à les supporter un tems en dissimulant une partie, est un bon remède. Je n'ai vû encore personne du dedans que Mademoiselle de Berniére, ayant été occupé au dehors à réformer & à retrancher une partie de la dépense du bâtiment de Vaumurier, ayant peine de voir faire une si grande depense pour se loger peut être peu du temps. La vie des hommes est si coutre, que j'ai de la peine quand je vois qu'on fait tant de choses pour demeurer si peu en un Lieu: *Porrò unum est necessarium.*

Il faut trouver son repos dans le travail, puisque cette vie est appellée *Laboriosa*, & que celle de Marie n'est réservée que pour l'autre vie. Il n'y a à retirer que les empressemens, les sollicitudes, les troubles & les inquiétudes de la vie de Marthe, & tout ira bien. C'est le souhait que je fais pour vous, pour Madame D'Aumont & pour toutes celles que j'aime & qui ont bonne volonté, mais qui n'ont pas assez de patience

ce & de soumission d'esprit pour se supporter soi-même & les autres, & pour regarder en toutes choses la joie que nous devrions avoir de ce que Dieu nous a appellé à son service, de ce qu'il nous a separez du monde, & de ce qu'il nous a fait connoître sa vérité. Cette joye devroit être si grande, qu'elle nous devroit rendre supportables tous les maux & les disgraces de la vie. Et la seule crainte que nous devrions avoir est de ne pas souffrir assez, soit en nôtre corps, soit en nôtre esprit, pour avoir plus de conformité à Jesus-Christ crucifié, qui est nôtre Maître, & dont nous sommes les membres & le corps. I. Lettre de Mr. de Singlin.

Je saluë toute vôtre Communauté, je leur souhaite à toutes d'être de vrayes Marthes en cette vie, pour être de véritables Maries en l'autre, ce qui ne pouroit être qu'en voulant servir & nourrir Jesus-Christ des mêmes viandes qu'il a prises en cette vie, en renonçant aux honneurs, & aux plaisirs du monde, en embrassant la pauvreté, les douleurs & le mépris: *Saturatus est opprobriis nostris.*

Mais le mal de la plûpart des ames Religieuses est qu'elles voudroient joüir de la douceur de Marie, avant que de goûter les amertumes qui se rencontrent dans la vie laborieuse & onéreuse de Marthe.

Depuis cette Lettre écrite, Madame de Saint Ange est arrivée, j'ay envoyé chercher Monsieur Veras: nous le croyons à Paris, & Monsieur de Berniére l'attendoit ce soir pour les affires de Monsieur de Touche au Chenay. Il la faut prier d'imiter Marthe dans sa vie, evitant sa sollicitude: car dans toutes les affaires sans exception, il n'y a qu'une chose néceſſaire, qui est de regarder Dieu & sa volonté, en se soû-

I. Lettre de Mr. de Singlin.

mettant ſans inquietude à tous les accidens, à tous les impuiſſances, & à toutes les manquemens de ſecours, & c'eſt là nôtre unique néceſſaire; toutes nos inquiétudes, quelque apparence de raiſons qu'elles ayent, ne viennent dans la vérité que de paſſion, d'amour propre, & d'orgueil ſecret.

II. LETTRE DE MR. DE SINGLIN.

A la Mere Marie des Anges Suireau, Abbeſſe de Port-Royal des Champs.

Pour la reprendre au ſujet de l'appréhenſion qu'elle avoit d'être eluë Abbeſſe de Port-Royal. Dans quelles diſpoſitions il faut être au ſujet de ſa v cation. Sentimens d'abbaiſſement avec les quels il lui parle de la ſienne.

De Port-Roial des Champs, le 16 Novembre 1654.

MA CHERE MERE,

J'Ay de la peine de vôtre inquiétude, ne devant point douter que ce ne ſoit une tentation, ſans vous dire d'ailleurs que ſe ſeroit une préſomption de vôtre eſprit que de vous imaginer qu'on pourra vous elire : car vous ne devez point prévenir Dieu. Il ſait bien ce qui vous manque, vos défauts, vos imperfections & vos Impuiſſances : & ainſi ou il ne permettra pas qu'on vous eliſe, ou il ſcaura bien ſuppléer à vos foibleſſes. Ce n'eſt pas à nous à lui preſcire ce qui nous eſt bon ou nuiſible. Quand il lui plait, il fait des Pierres des enfans d'Abraham. C'eſt aſſez que vous n'aurez autre part à ce qui ſe fera que de donner vôtre voix à celle que vous jugerez la plus digne.

Il

Il y a tous les sujets du monde d'espérer que Dieu présidera à cette election, & quelle qu'elle soit que ce sera lui qui l'elira. Si je pouvois avoir un témoignage que je suis appellé de Dieu dans le sacerdoce & dans toutes les fonctions, auquelles je me vois engagé, comme celle qui sera elûê aura lieu de le croire, j'aurois autant de joie, de satisfaction & de confiance en Dieu, que j'ai de crainte, de douleur & de tristesse de me voir dans un rang, qui est infiniment elevé au dessus de moy, de ma capacité & de ma vertu: & cependant etant en ma liberté, absolument parlant, de m'en retirer, si je voulois suivre mon inclination, je n'ose le faire, de peur de le faire par ma propre volonté & mon propre choix. Je vois plus clair que le jour l'état qui me seroit plus convenable (s'il y en pouvoit avoir aucun que celui auquel Dieu nous engage par son esprit:) & néanmoins je ne l'embrasse pas, attendant que Dieu m'y conduise par la voix de ses serviteurs. II. Lettre de Mr. de Singlin.

Ce qui me fait demeurer dans quelque repos parmi toutes mes craintes est, que je say qu'il est au pouvoir de Dieu de me sauver au milieu de tous les périls: qu'il peut se servir des instrumens les plus foibles pour exécuter ses plus grands desseins: qu'il a coûtume de choisir les personnes les plus basses & les plus abjectes & qui paroissent n'avoir aucun rapport aux grandes choses qu'il veut faire par elles, afin que l'homme ne se glorifie en rien, & qu'il n'attribue rien à ses propres forces, & pour confondre les personnes les plus sages, les plus sçavans & les plus puissants. La raison est que Dieu n'a point besoin de nôtre vertu, de nôtre sagesse, de nôtre science, de nos forces & de nôtre santé, pour nous rendre instrumens de ses graces, de

II. Lettre de Mr. de Sinaglin.

ses lumiéres, de sa prudence, de sa sagesse & de sa force pour les communiquer aux autres & pour les conduire.

La foiblesse est un instrument pour lui plus propre que la force, la quelle est souvent un empêchement à cause de l'enflure & de la bonne opinion secrete qui l'accompagne.

Ne croyez-vous pas, ma Bonne Mere, que c'est un sujet d'humiliation continuelle pour moy de voir des personnes de condition sçavantes, vertueuses infiniment plus que moy, qui tiennent leur conduite de nous, qui se soûmettent comme des enfans à ce que nous leur conseillons, qui me donnent le premier rang par tout où je me rencontre. Et cette elevation apparente m'est une humiliation véritable en me soûmettant à l'ordre de Dieu; sçachant qu'il n'y a d'humiliation véritable devant Dieu, que celle qui est renfermée dans l'obéïssance aux volontés divines.

Enfin, ma Mere, nous devons craindre souvent qu'il y ait plus d'orgueil que d'humilité d'eviter la supériorité, plutôt que de s'y soûmettre, par la crainte de n'y pas si bien reussir qu'un autre, & que l'on ne nous y rendra pas ce que l'on rendroit aux autres & alors nôtre humilité apparente seroit un véritable orgueil; & ainsi la derniére place pour nous peut n'être pas la derniére devant Dieu, lorsque nous la choisissons, s'y trouvant de l'amour propre, qui est la source de l'orgueil; au lieu que le premier rang, lorsque nous n'y avons aucune part, est le dernier pour nous aux yeux de Dieu; n'étant que ce que Dieu veut sans y avoir rien contribué qu'une humble soumission à ses volontez: ce qui a fait dire à un Pere de l'Eglise que je lisois il n'y a que quatre jours, & qui m'a beaucoup

coup consolé dans la peine que je porte de me voir preferé & elevé au dessus des autres dans les rencrontres où l'on se trouve, que *la contention pour tenir le dernier rang, est un grand orgueil:* Cela s'entend lorsqu'il se trouve quelque opiniâtreté à ne vouloir pas prendre le rang honorable que l'on nous veut donner. Je vous dis out cecy sans sçavoir encore ce qui arrivera, n'ayant pas encore vû aucune Sœur en particulier qui m'ait parlé de l'Election.

II. Lettre de Mr. de Singlin.

N'ayez donc point d'inquiétudes de tout ce qui pourra arriver. Je salue avec vôtre permission nos Meres, &c.

III. LETTRE DE MR. DE SINGLIN.

A la Mere Marie des Anges, Abbesse de Port-Royal. Sur son Election. *

MA MERE,

JE sçay la crainte que vous avez eue d'être eluë à cette charge, parceque connoissant les choses comme vous faites & la difficulté qu'il y a de bien conduire les Ames, vous avez crû qu'elle surpassoit vos forces. Vos infirmitez aussi & la foiblesse de vôtre âge vous en ont augmenté l'apprehension, & vous ont fait prier qu'on y eût egard. Mais Dieu qui a conduit cette action par son esprit saint, qu'il a donné à vos Sœurs pour les faire agir selon sa volonté, leur a fait reconnoître ce que dit Saint Paul, que *ce qui est foible selon Dieu est plus fort que les hommes*, c'est à dire, que ce qu'il y a de foible & d'infirme dans les ames, qui sont à Dieu, est plus fort que

* Elle fut elue Abbesse le 26 Novembre 1654.

III. Lettre de Mr. de Singlin.

toute la force & la prudence humaine, parceque Dieu même est la force & la vertu des ames qui reconnoissent véritablement qu'elles n'en ont aucune sans lui. Il est vrai que vôtre âge vous rend infirme, mais les ames ne vieillissent point avec le corps par le nombre des années; au contraire plus l'homme exterieur se détruit, plus l'intérieur se renouvelle, comme dit le même Apôtre: & quand ce corps corruptible semble périr, c'est alors que l'ame se fortifie dans l'esprit de l'homme nouveau. Vous voyez aussi que plusieurs grands Saints n'ont pas laissé de gouverner très saintement & utilement l'Eglise, quoi qu'ils fussent dans de grandes & continuelles infirmitez. Saint Gregoire le Grand a été l'un des Papes, qui a le plus servi l'Eglise; & neantmoins vous sçavez dans quelles infirmitez il a passé sa vie & principalement le temps de son pontificat. Saint Bernard a aussi été toujours très infirme, & néantmoins il a toujours été Abbé.

La Communauté désire vous donner tout le secours & le soulagement qu'il se pourra: Elle ne demande que vôtre Conduite & souhaite d'avantage de profiter de vôtre exemple que de vos paroles. Elle espére vous rendre une si parfaite soumission, que le fardeau de cette charge vous sera leger, parceque vous n'aurez point de peine à les conduire, & que par leurs prieres envers Dieu elles vous aideront à le porter.

Il y a une parole dans nôtre office, qui vous doit consoler. Dieu dit par le Prophête Isayë qu'il *vous donnera un peu de Pain & un peu d'Eau, & que vôtre Docteur ne sera point eloigné de vous.* Ce peu de Pain & d'Eau signifie la grace dont etant remplie, pour peu que vous disiez à vos Filles, cela suffira pour les nourrir: car une parole de Dieu dite par son esprit rassasie l'Ame & la remplit toute.

Vous

Vous n'avez qu'à vous proposer la vie & la mort de vôtre Sainte Mere dont la vertu vous doit toujours être presente, afin que comme vous entrez dans cette charge avec la même crainte qu'elle y entra, vous obteniez les mêmes Bénédictions que Dieu a donné à son gouvernement. Il est vrai que la supérioté est à craindre, mais vous devez espérer que celles qui ont obtenu par leurs prieres la lumiere de Dieu pour vous elire, vous obtiendront la force & la grace dont vous avéz besoin pour vous bien acquitter d'une si grande charge. III. Lettre de Mr. de Singlin.

Après la Reconnoissance, en donnant sa Bénédiction, il dit:

Ma Mere, vous avez sujet de vous consoler dans l'Affliction que vous avéz de vous voir eluë pour Superieure, puisque c'est pour être la derniere de la Communauté en tenant la place de la premiere, parceque, selon l'ordre du Fils de Dieu, celui, qui est établi pour commander aux autres, doit être leur serviteur, & il n'y a point de personne que la charité doive rendre plus servante des autres, que celle qui est pour les conduire.

C'est pour quoy si d'une part vous avez eu sujet d'appréhender cette charge vous croyant incapable de vous en bien acquiter, & ayant de l'eloignement pour l'honneur de cette dignité, vous avez d'ailleurs un sujet de consolation de ce que quand Dieu vous appellera à lui, vous pourrez dire comme Saint Paul qui étoit chargé du soin de toutes les Eglises: *j'ay plus travaillé que toutes les autres: j'ay combattu le bon Combat: j'ay achevé ma course, il ne me reste plus qu'à recevoir la Couronne de justice.* Car la recompense etant proportionnée au travail, celle que le juste

III. Lettre de Mr. de Singlin.

juge vous rendra sera d'autant plus grande que la charge qu'il vous impose a présent, vous semble plus pesante.

Demeurez toujours dans cette défiance de vous même, & vous pourrez tout en Dieu qui vous fortifiera ; car ce qu'il demande de nous pour nous remplir de sa force & de sa sagesse divine c'est l'humble & sincére reconnoissance que nous ne pouvons rien sans lui.

Vous êtes du nombre de ceux dont Saint Paul dit, que *Dieu a elu les choses foibles de ce monde pour confondre les fortes*, c'est à dire, les demons, car ils sont appellez les puissances de l'air. Il n'y à rien qui les confonde davantage que l'humilité des Ames qui ne leur oppose que la pureté de leur vie & la defiance d'elles mêmes qui leur fait avoir un continuel recours à Dieu.

C'est ainsi que vous confondrez avec vos Filles ces puissances de l'air, & que Dieu en triomphera par vôtre foiblesse.

Nourrissez donc du Pain & de l'Eau que Dieu vous promet, comme je viens de vous le dire, le troupeau qu'il met sous vôtre conduite: donnez leur de vôtre plenitude, & les eclairez de la lumiere que Dieu vous communiquera, afin que vous ayez plus de confiance en allant comparôitre devant lui; car vôtre lampe sera d'autant plus ardente & lumineuse que vous aurez allumé celle de plusieurs.

IV. LET-

IV. Lettre de Mr. de Singlin.

IV. LETTRE DE MR. DE SINGLIN.

A la Mere Marie des Anges Abbeſſe de Port-Royal ſur la maniere dont on doit ſe conduire avec les Dames Penſionnaires de la Maiſon, & ſur l'Eſprit avec lequel on doit les ſervir. Quelle eſt ſa conduite & ſa regle à ce ſujet.

Le 23 Janvier 1658.

MA TRES CHERE MERE,

JE ſerai ravi en toute maniére qu'on ſe mette en devoir de rendre tous les devoirs & bons offices de charité envers les Dames, par eſprit de pieté, etant certain que par l'engagement qu'on a avec elles, on leur doit ſouvent plus qu'on ne s'imagine.

Et je voudrois bien qu'on fut perſuadé de cette vérité, que nous devons plus faire qu'on ne penſe pour les ſervir, pour les ſatiſfaire, pour s'accommoder à elles, & pour leur condeſcendre en tout ce que l'on peut. On ſe ſauve par la charité que l'on a envers celles avec qui on a contracté ces engagemens; au lieu qu'on ſe pert quand on agit par cupidité pour les engager à nous faire du bien. Avoir toutes ces complaiſances, toutes ces ſervitudes & tous ces aſſujetiſſements pour les attirer à ſoy, cela s'appelle baſſeſſe, interêt & avarice; & manquer de leur rendre ces ſortes d'offices après y être engagé, cela s'appelle ingratitude, orgueil & défaut de charité. Le mal eſt que la cupidité eſt ſouvent plus forte dans celles qui agiſſent par interrets, que la charité ne l'eſt dans celles qui agiſſent par devoir & par conſcience. L'on a aſſez ſouvent entendu

IV. Lettre de Mr. de Singlin.

dire que celui-là est vray Riligieux, qui gagne sa vie du travail de ses mains; & on ne sçauroit pas la mieux gagner & plus chrétiennement que de servir celles qui nous nourrissent, & sans les quelles on tomberoit peut être dans une nécessité extrême, ou dans une confusion ou affoiblissement qui nous seroit plus préjudiciable, que ce que nous pouvons redouter en elles.

Si Saint Paul exhorte les serviteurs chrétiens à servir leurs maîtres quoique rudes, fâcheux & infidéles, & de ne les pas quitter même, quoiqu'ils leur pûssent faire, usant plutôt de cette servitude & esclavage pour le bien de leurs ames & pour l'edification de l'eglise, rendant par cette humble soûmission & patience à supporter leur mauvaise humeur, la Doctrine de l'Evangile recommandable, & apprenant par là que la bonté & que la douceur de nôtre Sauveur a parû à tous les hommes. Combien plus des personnes en qui on doit trouver plus d'humilité, de patience & de charité, que dans des esclaves & des serviteurs. Je sçay qu'il se pourroit trouver des Religieuses qui s'offenceroient de tenir ce rang & d'être en cette qualité envers les Dames, mais je sçay que je parle à des vierges sages & par conséquent humbles, mais qui ne s'apperçoivent pas des manquemens qu'elles font en cette occasion, regardant cela comme une œuvre de surerogation & une charge un peu fâcheuse dont on seroit bien-aise d'être délivré: ce qui fait que souvent le service qu'on leur rend, quoi qu'on le fasse volontiers, n'est pas rendu en une maniére si chrétienne que l'Apôtre demande aux serviteurs de le rendre à leurs maîtres, qui est, de leur rendre obéïssance & de les servir avec une crainte respectueuse & un cœur simple & sincére, comme si c'étoit Jesus-Christ même.

Voila

Voilà une grande parole de les ſervir avec l'affection & la ſincérité comme ſervant Jeſus-Chriſt, & non comme des créatures, ne les ſervant qu'à l'œil, c'eſt à dire, pour les contenter ſimplement, afin d'eviter leurs murmures & leurs plaintes. IV. Lettre de Mr. de Singlin.

Pour moy, par l'engagement que j'ay à vôtre Maiſon, je rends ces devoirs commes des dettes que je ſuis obligé de payer avec vous ou pour vous, ne me tenant pas moins obligé de les ſervir enſuite du bien qu'il vous ont faits, que ſi je l'avois reçû pour moy ſeul, car vous croyéz bien qu'il y a bien des choſes que je ne ferois pas, & d'autres dont je me déchargerois ſans l'engagement que j'ay à vous ſervir & à ſuppléer à tout ce que vous ne pouvez pas, puiſqu'il me ſemble que je me rendrois eſclave volontiers pour vous procurer vos beſoins temporels, & beaucoup plus pour vous acquitter des dettes & temporelles & ſpirituelles.

La plus grande peine que je reſſens ſouvent dans ces aſſujétiſſemens & ces ſervices que je tâche de leur rendre, eſt la peine que je vois qu'on en a, l'inquiétude, les petits murmures & les indignations qu'on a contre elles, du temps qu'elles me prennent, de l'abus qu'elles font de ma facilité & bonté, s'imaginant que je ne ſçay pas tout, que cela les eleve, & choſes ſemblables.

Voilà dans la vérité ce qui m'afflige davantage, ce qui me peine le plus, tant par la peine que cela donne aux autres, que des fautes que cela fait quelquefois commettre contre la charité & la vérité; car ſi cela ne devoit tomber que ſur ma perſonne, je m'en conſolerois, n'étant pas impoſſible que je ne me trompe & que je n'y faſſe des fautes.

IV. Lettre de Mr. de Singlin. J'ay déchargé mon cœur dans cette lettre sur cette matiére, car il me semble qu'il est bon d'en être une fois bien eclairé.

V. LETTRE DE MR. DE SINGLIN.

A la Mere Marie des Anges Abbesse de Port-Royal, sur les fautes contre l'Amour du prochain.

Le 22. Fevrier 1658.

MA TRES CHERE MERE,

J'Ai eu tant à ecrire aux personnes eloignées; & j'ay été si détourné par les visites de dehors, que je n'ai pû repondre plutôt à vôtre lettre de la semaine passée.

Si parceque je vous ai mandé, vous avez decouvert les fautes que vous commettiez contre la charité envers le prochain, vous pouvez vous assurer que c'est Dieu qui m'a inspiré de vous ecrire ainsi. Car quoique je ne vous en tiens pas exempte, (puisque celui qui n'en fait point est entierement parfait) j'ay eu plus en vûë en cette occasion les autres que vous, & je m'y suis plus depeint que personne. C'est pour moi une chose bien humiliante de me voir souvent engagé à reprendre des choses en autruy, lors qu'elles sont plus reprehensibles en moi qu'en qui que ce soit que je parle. Il est certain que ce nous a été une faute commune de se trop décourager du prochain, de s'en eloigner, de s'en trop plaindre, d'en parler quelque fois avec dedain & mépris, sur tout lorsque les ames se meconnoissent, s'en font accroire, se prévalent de quelque chose qu'elles croyent estre en elles, qu'elles ne profitent pas;

pas de ce que nous leur disons, qu'elles retombent toujours, qu'elles s'excusent ou se blessent de ce qu'on leur dit, qu'elles peuvent nuire aux autres, & qu'elles tombent dans des relachemens & dans des ingratitudes. V. Lettre de Mr. de Singlin.

L'on ne doit pas sans doute s'aveugler pour ne pas voir les fautes sur tout des personnes dont nous sommes chargées, mais nous le devons faire d'un œil charitable & de compassion avec dessein de ne rien obmettre pour les aider de se defaire de leur misere, priant beaucoup Dieu pour elles, n'en parlant jamais avec degout, avec mépris, avec rebut & decouragement, ne se rebutant pas de ce qu'elles profitent peu de nos avertissemens & de nos corrections; mais nous devons essayer de les gagner par toutes sortes de moyens, ne nous plaignant point de leur donner nos soins, & nôtre temps; etant difficile qu'on ne les fasse entrer enfin en elles mêmes, & qu'elles n'avoüent ensuite leur foiblesse & leur misere pour travailler à se corriger, quoi qu'elles ne le fassent assez souvent que fort lentement & à diverses reprises en tombant & en se relevant. Nôtre mal est que voyant que nous ne gagnons pas grande chose, on se lasse, on s'impatiente, on les abandonne, on s'en plaint, & on ne demande après cela qu'à s'en defaire, où si on ne le peut, qu'à les laisser à elles mêmes, se contentant de ne leur rien dire.

Que si ce sont des personnes pour qui on a du respect ou de la crainte, on se contente de vivre avec elles avec civilité & avec contrainte, en se plaignant beaucoup d'elles en leur absence; & pour les autres, on les reprend avec trop de force, avec impatience, avec mépris & en colere.

Voilà de quoy nous sommes capables, lorsque nous ne suivons que les mouvemens de la nature,

V. Lettre de Mr. de Singlin.

de nôtre amour propre & de nôtre orgueil. Je les ay icy voulû marquer en remettant devant mes yeux les mouvemens qui se passent en moy, & que je vois aussi assez souvent dominer dans les autres.

J'ay vû ces jours cy quelques Postulantes & Novices.

Il me semble qu'on a eû raison de les differer comme on a fait & de ne les pas avancer plutôt, mais que maintenant on en aura satisfaction. L'on a manqué un peu à les entreprendre, à leur faire sentir leurs besoins & leur etat.

N*. se reconnôit fort bien: elle desire & prie qu'on differe encore sa reception pour l'affermir dans le changement qu'elle a commencé de faire & pour se renouveller toute entiere, voyant beaucoup de défauts qui lui étoient inconnûs & qu'on lui a fait voir doucement, sans rien exagérer, ny aigrir, si bien que nous pourrons peut être la remettre après pâque avec N*. Elle n'aura point de peine qu'on la reserve seule, mais cela ne seroit pas bon à N*.

La Sœur T*. est aussi fort bien, je ne suis pas de l'avis de ceux qui croyent qu'on lui a fait tort de l'avoir tant differée, mais on l'avoit aussi trop négligée.

C'est une grande vertu que d'eviter les extrêmitez, de ne rien precipiter & négliger, & de temperer tellement les choses qu'on fasse sentir aux Ames leur mal, sans les blesser, sans les flater ou les décourager: ce doit être là nôtre vertu, nôtre etude & nôtre soin, ayant pitié particulierement des foibles & des plus imparfaites.

Si vous tâchez de mettre ces avis en pratique, j'espere que j'y auray part, me voyant au nombre de ceux qui ont besoin qu'on ait beaucoup de compassion, de patience & de support.

ME-

MEMOIRE*

Pour faire connôitre l'esprit & la conduitte de la compagnie etablie en la

VILLE DE CAEN,

Appellée

L'HERMITAGE.

Suivi de l'Extrait d'une Lettre du 25 Mai 1660. & de la Sentence du Lieutenant Criminel du Baillage & siege Presidial de Caen contre quelques uns de cette Compagnie.

Nous donnons ces pieces originales telles qu'elles ont été faittes dans le temps, vers 1658-1660.

Memoire sur l'Hermitage de Caen.

IL y a en la Ville de Caen une societé de personnes devotes, qui se donnent le titre de *Compagnie du S. Sacrement:* mais que l'on appelle communement *l'Assemblée de l'Hermitage* que l'on tient avoir été établie il y à 15. ou 16. ans par feu M. de Renti, pour prendre un soin particulier des affaires des pauvres, & pour les secourir en toutes leurs necessitez.

Cette compagnie est composée de gens de toutes conditions, d'ecclesiastiques, de gentilhommes, d'Officiers, de Marchans, de Bourgois, &c. dont la plus part sont de la Congrega-

* Dont il est parlé dans le 2 Chap. de la II. Partie, cy devant page 216.

Memoire sur l'Hermitage de Caen.

gation des Jesuittes, & fort attachez & soumis a ces Peres.

Ils ont union & correspondance avec d'autres semblables compagnies du St. Sacrement, qui se sont etablies depuis quelques années dans plusieurs grandes Villes du Roiaume, ou elles se fortifient beaucoup, par ce que tous ceux qui sont dans cette association n'epargnent rien pour se proteger les uns les autres; de maniere que quiconque attaque les uns a tous les autres sur les bras.

Outre ceux de la Ville de Caen, qui sont de cette Compagnie, il y a encore plusieurs autres personnes des lieux plus eloignez de la basse Normandie qui y sont associez, & qui ont droit quand ils vont a Caen d'entrer dans les assemblées pour y deliberer sur les choses qui s'y proposent.

Ils ont une correspondance & une union particuliere avec de certaines personnes qui vivent en commun à Paris, en une maison du faux bourg Saint Michel rue Saint Dominique, qui sont pour la plus part de jeunes gens de diverses conditions, tous de la Congregation des Jesuites, & gouvernez particulierement par le P. Ba. C'est en cette maison que logent la plus part des devots de Basse Normandie unis à l'Hermitage lorsqu'ils sont a Paris & c'est en ce lieu qu'on leur inspire une extrême horreur & une grande aversion de ceux qu'on leur persuade être Jansenistes, suivant les definitions ou descriptions vagues & equivoques que leur en donnent leurs Directeurs & leurs Maîtres.

Ces Messieurs de Caën s'assemblent d'ordinaire tous les jeudis, non pas toujours au même lieu, de peur d'être decouverts, mais toujours

jours chez quelqu'un des Confreres, tantôt chez l'un & tantôt chez l'autre. Memoire sur l'Hermitage de Caen.

Il est vrai que depuis que le feu sieur de Berniere de Louvi Tresorier de France à Caën, qui étoit le chef de la Compagnie, dont nous parlons, se fut retiré en la Maison de L'Hermitage, qui appartient aux Urselines, & qui est à l'entrée de leur Monastere; ces Messieurs s'assembloient le plus souvent en ce Logis, tant à raison que le dit sieur de Berniere sortoit peu à cause de la foiblesse de sa vüe, que par ce que la plus part des personnes qui vivoient avec lui en communauté en cette Maison, étoient de cette Compagnie, ce qui rendoit leurs assemblées plus commodes en ce lieu qu'en tout autre.

Et de la vient que le Public a donné à cette *assemblée du Saint Sacrement*, le nom de *Compagnie de l'Hermitage*, qui a parler proprement n'appartient qu'à la petite Communauté que le sieur de Berniere de Louvigni avoit receuillie & assemblée en cette Maison, qui porte ce nom.

C'est en ce fameux Hermitage que le dit Sieur de Berniere a elevé plusieurs jeunes gens, aux quels il enseignoit une certaine espece d'oraison sublime & transcendante que l'on appelle oraison purement passive, par ce que l'esprit n'y agit point, mais reçoit seulement la divine operation. C'est cette espece d'oraison qui est la source de tant de visions, & de revelations dont l'Hermitage est si feçond; & après qu'il leur avoit subtilisé & presque fait evaporer l'esprit par cette oraison rafinée, il les rendoit capables de reconnoitre les Jansenistes les plus cachez: ensorte que quelques uns de ses disciples ont dit qu'ils les connoissoient au flairer, comme les chiens font leur gibier, pour leur faire ensuite la chasse: neantmoins le Sieur de Bernieres disoit

Memoire sur l'Hermitage de Caen.

soit, qu'il n'avoit pas l'odorat si subtil, mais que la marque a la qu'elle il connoissoit les Jansenistes étoit, quand on improuvoit sa conduite, ou que l'on étoit opposé aux Jesuites.

Les assemblées de cette Compagnie sont conduites & moderées par des Officiers, qui sont un President, un Directeur, des Conseillers & un Secretaire. Le Directeur est toûjours un Ecclesiastique, mais les autres Officiers peuvent être Laïques, & le sont plus ordinairement.

Le Secretraire écrit sur un Regiſtre, dont il est gardien, les propositions qui se font en l'assemblée, avec les deliberations & resolutions qui les suivent, il est aussi depositaire de l'argent qui se queste en chaque assemblée, dont une partie se distribuë aux pauvres, & l'autre est reservée pour subvenir aux affaires de la Compagnie.

Cette Compagnie n'est point autorisée, ni par le Roi, ni par l'Evêque, ni par les Magistrats, mais ceux qui la composent se vantent d'être si fortement appuiez par les puissances, qu'il n'est pas, disent ils, au pouvoir des Parlemens, ni des Evêques de leur donner atteinte; ce qu'ils avancent à ceux qui se plaignent de leur conduite, souvent facheuse & violente, & qui tâchent de leur resister.

Quelques uns se sont persuadez que cette Compagnie du Saint Sacrement tiroit son origine d'une societé, composée des personnes les plus zelées & les plus ardentes de chaque Congregation des Jesuites, qui forment un petit corps distingué de cette même Congregation.

Car il faut sçavoir qu'outre la division & multiplication qui s'est faite depuis peu d'années, de la Congregation des Jesuites, en trois sortes de Congregations, qui sont la Congregation des Messieurs, (c'est comme ils parlent) la Congre-

gregation des Artisans & celle des Ecoliers, les quelles sont toutes trois distinguées l'une de l'autre, chacune aiant ses Directeurs & ses Officiers particuliers. Il y a encore en chacune de ces Congregations, ou au moins en celle des Messieurs une autre assemblée particuliere distinguée de la generale, la quelle est composée d'un certain nombre de personnes qui sont jugées les plus affectionnées au bien de la Congregation, & des bons Peres, qui la gouvernent, les quelles composent un corps separé du commun des autres confreres ; ce corps de personnes choisies & distinguées du reste s'appelle *Association.* Cette Association a ses Regles, ses observances, ses usages & ses exercices particuliers, qui ne se pratiquent point en la Congregation: Ceux qui la composent n'y sont admis qu'après avoir été criblez par trois fois, & avoir passé par les etanimes de trois deliberations & examens, quil seroit trop long de rapporter ici, mais qui sont bien representées dans le Chap. 14. des Regles de cette misterieuse association, en la quelle ils font des Conferences une fois la semaine & ces Conferences sont reglées par des Officiers qu'ils elisent de trois mois en trois mois, à la pluralité des sufrages. Ces Officiers ne sont qu'au nombre de deux, a sçavoir le Commis & Substitut, ou Secretaire. Il est dit dans les Regles que c'est au Secretaire a recueiller les Memoires que chacun donne pour les Annales, les quelles il dresse: C'est aussi à lui à garder la Boëtte, & à recueillir les deniers qui se levent en chaque assemblée, dont il en distribuë une partie aux pauvres & il reserve l'autre pour être emploiée aux affaires de l'Association. Memoire sur l'Hermitage de Caen.

Ce n'est pas seulement dans les familles particulieres qu'ils s'introduisent pour en fureter les secrets.

Memoire ſur l'Hermitage de Caen.

crets, pour en connoître les deffauts, & pour en uſurper la direction & le gouvernement; mais encore dans les Maiſons Religieuſes, dont les unes ſe ſont ſoumiſes à leur domination, comme les Urſelines de Caen, les Moines de l'Abbaye d'Ardonne de l'Ordre de Premontré proche de cette Ville: & depuis peu les Filles de Sainte Marie, & pluſieurs autres, leur ayant temoigné quelque reſiſtance, ils ont employé toute leur induſtrie pour en venir à bout, & où l'artifice, a manqué, ils ont ajoûté la violence ou les menaces.

Ayant entrepris il y a 4. ou 5. ans de ſe rendre maitres des Religieuſes de l'Hotel Dieu, qui vivoient alors dans un grand repos, & dans une obſervance exemplaire de leurs Conſtitutions, & ayant formé le deſſein de leur ôter leur Confeſſeur, au quel il n'y avoit rien à redire, ſi non qu'il ne leur étoit pas tout a fait devoüé, ils gagnerent l'eſprit d'une Religieuſe, qui avoit grande paſſion de devenir Superieure, en lui promettant de la faire elire, pour vu qu'elle voulût écouter leurs conſeils dans la conduite de ſa Communauté, & en effet le tems d'une nouvelle Superieure étant arrivé, ils la firent nommer par cabale & contre les formes preſcrites par leurs Conſtitutions & par les Reglemens de leur Communauté: ce qui cauſa une diviſion très facheuſe dans ce Convent, où une grande partie des Religieuſes n'ayant point voulu reconnôitre cette Superieure, à cauſe des nullitez qui ſe trouvoient en ſon Election, elles ont ſouffert une etrange oppreſſion tant qu'a duré ſon Triennal. Monſieur de Franquenille Longaubrey Doien de l'Egliſe de Bajeux, qui fit la Viſite du Monaſtere au mois d'Août de l'année paſſée, en qualité de grand Vicaire du Dioceſe de Bayeux, le ſiege vacant, y a re-

a remis le calme par sa prudence, & par Relection Canonique qu'il y a fait faire d'une nouvelle Superieure. Memoire sur l'Hermitage de Caen.

Mais il ni a point eu de Communauté plus mal traittée de ces sortes de gens que celles des Prêtres de l'Oratoire, car le Sieur de Berniere & tous ses Disciples, ayant une forte passion d'etablir le Pere * Eudes dans la Ville de Caen, & de

* C'est le Pere Eudes frere aynè de Monsieur de Maizerai qui a ecrit l'Histoire de France.

Mr. Dirois, Docteur de Sorbonne etant a Rome, Mr. le Cardinal d'Etré menda a un de ses amis cette annecdote. „*Le „ Pere Eudes sollicite en cette cour d'être etabli general* „ de sa Congregation. Et pour l'obtenir avec plus de fa„ cilité il promet au Pape que cette congregation soutien„ dra son infaillibilité dans les faits même probables."

Le lecteur ne sera pas faché d'apprendre que ce Reverend Pere qui fit tout remuer a Rome pour se faire etablir general de sa Congregation avoit êté nourri & entretenu pour rien a titre de pauvre dans la congregation de l'Oratoire, depuis la sortie de ses etudes, qu'il fit chez les Jesuites, & que, par reconnoissance, il avoit fait un veu solemnel de rester toute sa vie dans cette Congregation. Mais se voyant en age de remplir quelque place de Superieur sans pouvoir parvenir a l'obtenir par toutes ses intrigues & ses sollicitations, par ce que son ignorance & son peu de genie & de capacité y etoit un obstacle, il oublia bientôt son veu. Il menaça les Peres de l'Oratoire que s'ils ne lui accordoient pas sa demande, il sçauroit s'en vanger, & qu'il sçauroit bien trouver le moyen de devenir Superieur a leurs depens. Les Peres de l'Orat. ne se mirent point en peine de ses menaces, par ce qu'ils le trouvoient absolument incapable de remplir la moindre dignité. Ne voyant donc aucune esperance d'être illustré dans l'Oratoire par quelque dignité, il en sortit en disant qu'il alloit donner a cette Congregation bien du fil a retordre. Et aussitôt ingrat en même temps que parjure il fit tant par le moyen des Jesuittes & de la Compagnie de l'Hermitage qu'il assembla au tour de lui un nombre d'Ecclesiastiques, qui n'avoient pour tout merite qu'une profonde ignorance & une fureur de fanatiques contre les pretendus Jansenistes. A peine en eut il rassemblé plusieurs, qu'il n'eut rien de plus a cœur que de traverser en tout les Peres de l'Oratoire, de leur enlever & de leur arracher tous les Seminaires qu'ils avoient. Comme il étoit protegé par ses bons amis qui ont des ressorts pour

Memoire sur l'Hermitage de Caen.

de lui faire avoir la conduite du Seminaire, que feu Monsieur d'Argennes Evêque de Bayeux avoit la volonté d'eriger & d'ailleurs se persuadant que les Peres de l'Oratoire traverseroient ce dessein, tant a cause que le Pere Eudes leur a toujours été très

pour detrôner les plus excellents sujets, & pour faire monter sur le Trône ceux, aux qu'els on n'auroit jamais pensé, il vint a bout de leur en enlever plusieurs, & de mettre a la teste des sujets de sa nouvelle congregation, qu'on apelle *Eudittes* de son nom, & qui a herité aussi de son ignorance & de son fanatisme. C'est à ces prêtres veritablement ignares & devoués aveuglement aux Jesuittes & a la Bulle que les jeunes Ecclesiastiques sont confiez dans bien des dioceses, sur tout en Normandie a Rouen, a Lisieux, a Evreux, a Coutence, a Bayeux, a Caen. Le Pere Eude étoit né a Rye en basse Normandie, diocese de Sées, le 14. Nov. 1601. il entra chez les Peres de l'Oratoire le 25. Mars 1625. il en sortit le 19. Mars 1643. & est mort le 19. Aout 1680. Voyez M. Huet dans ses *Origines de Caen*, ou l'on trouve un portrait fort singulier de ce Pere. Voyez aussi la *vie de Mazeray* son frere, ou l'on trouve bien des traits qui ne lui font point honneur. Entre autres ouvrages il a composé la *Vie de Marie des Valées* que l'on ne peut lire de sang froit en voyant les extravagances de ce chef de Congregation, & une multitude d'erreurs dont elle est pleine.

Nous ajouterons ici un extrait de l'Histoire Ecclesiastique de M. Herman du XVII. Siecle, qui n'a point encore été imprimée, mais qui meriteroit bien d'être donnée au Public par une main habile qui puisse suppleer a ce qui y manque, par ce qu'elle renferme des choses de la derniere importance. Voici ce qui y est dit touchant le Pere Eudes Chap. I. du 24. Livre, qui renferme les 4. derniers mois de 1660.

Le Pere Eudes fameux par la force & l'etendue extraordinaire de sa voix, & par sa nouvelle devotion du Cœur de la Vierge, etant occupé depuis deux mois a une celebre Mission dans le Faubourg de Saint Germain, & la Reine Mere ayant eu la curiosité de l'entendre le premier jeudi du mois de Septembre 1660. il employa quelque chose de plus que sa Rhetorique pour demander l'entiere extermination des Disciples de Saint Augustin : car ayant pris le Saint Sacrement à la main, & addressant son discours a cette Princesse, il la loua de son Zèle, d'avoir si bien commencé d'exterminer la Nouvelle Heresie, & l'exhorta à continuer, avec toute la fureur d'un homme qui ne respire que la mort

& le

très opposé depuis qu'il a quitté leur Congrega- Memoire sur
tion, d'où il est sorti contre le veu d'obeïssance l'Hermitage
& de stabilité perpetuelle qu'il y avoit fait & qu'il de Caen.
a signé de sa main) que parce qu'ils estimoient que ces Peres pretendoient a la conduite de ce seminaire; pour elever le Pere Eudes sur l'abaissement, ou pour mieux dire sur les ruines des Prêtres de l'oratoire, ils prirent resolution ensemble de les decrier, & de les perdre de reputations autant qu'ils pourroient, & ils crurent qu'ils ne pouvoient mieux reussir en cette entreprise, qu'en les faisant passer pour des Jansenistes; & tachant de persuader a tout le monde qu'il failloit les traiter & les considerer comme des Heretiques declarez: C'est pour quoi ils resolurent en leurs assemblées de ne point les frequenter,

& le sang de ses propres freres, sans se mettre en peine d'attirer sur soi les supplices qui sont dus a ceux qui ne font nulle conscience d'accabler les innocens.

Après avoir fait cette Predication dans l'Abbaye de Saint Germain, il alla a Saint Sulpice, ou l'on avoit dressé dans la grande court un trône pour reposer le Saint Sacrement, ou toutes les Pierreries & Argenteries de Madame la Comtesse de Brienne & des autres grandes Dames du Fauxbourg avoient été employées. Le Pere Eudes y fit encore un petit discours fort patethique pour porter le peuple a adorer le Roy des Rois en leur montrant le Saint Sacrement, & leur proposant pour modele ce qu'ils venoient de faire eux mêmes dans la pompe magnifique de l'entrée du Roy dans Paris, ou l'on avoit crié tant de fois *Vive le Roy*. Il leur fit crier *Vive Jesus*. Monsieur, l'Evêque de Rennes Grand Aumonier de la Reine Mere joignoit sa voix avec celle du Peuple pour crier comme les autres, *Vive Jesus*. Et la pluspart des assistans recurent le Cri de cet Evêque comme la marque de sa rare pieté & parurent fort edifiez de sa conduite.

Mais cette devotion moderne n'étoit pas du goût des plus eclairez: Et lorsque M. l'Evêque de Vence (M. Godeau) en sçut la nouvelle, il en ecrivit ainsi a Monsieur Teigner. „ Jai pitié de ces bons Messieurs qui se servent „ si mal du Saint Sacrement, & le font servir par ignoran„ ce à la passion de ceux qui les echauffent contre la ve„ rité.“

Memoire sur l'Hermitage de Caen.

ter, de n'entrer point en leur Maison, ny en leur Chapelle, de n'aller jamais a confesse a eux, de n'assister point a leurs Messes, a leurs predications, ni a leurs autres actions publiques, de ne point leur parler, mais de leur tourner le dos, quand ils les trouveroient dans les compagnies, & même de leur denier le salut dans les ruës. Ils prirent aussi resolution de detourner leurs parens, leurs amis, & tout ceux de leur connoissance d'avoir aucun commerce, ni aucune societé avec ces Peres, & de les deteſter comme des Heretiques très dangereux & comme des Loups couverts de la peau de Brebis. Ils mirent une fois en deliberation en une de leurs assemblées; sçavoir s'il valoit mieux obmettre d'assister a la Messe en un jour du Dimanche, que de l'entendre d'un Pere de l'Oratoire: sur quoi il fut resolu, a la pluralité des voix, qu'il valloit mieux perdre la Messe que d'assister a celle de ces Peres.

Il y a environ deux ans que ces Messieurs aiant resolu d'aller faire des prieres en toutes les Eglises de la ville pour demander a Dieu la paix, ils excepterent celle des Prêtres del'Oratoire? Et afin de rendre ces Peres plus odieux aux peuple, on a fait courir le bruit qu'il ne consacroient point en disant la Messe, & que leurs absolutions êtoient nulles; & ce bruit se rendit si public en toute la ville, que leur Eglise devint deserte, en sorte que durant un long tems, personne presque n'y entroit pour entendre la Messe, & encore moins pour s'y confesser & communier même aux plus grandes fêtes; de quoi feu Monsieur de Servient Evêque de Bajeux aiant eü avis, & desirant ôter cette mechante impression de l'esprit du peuple, il eut la bonté d'aller souvent entendre la Messe en cette chapelle, croiant par son exemple

exemple y faire revenir le monde qui s'en étoit retiré sur ces faux prejugez; ce qui piqua si vivement ces Messieurs de l'Hermitage qu'ils se mirent a murmurer publiquement contre ce Prelat. ils eurent même la hardiesse de l'accuser d'être fauteur des Jansenistes, & firent courir d'autres semblables bruits injurieux à sa reputation. Memoire sur l'Hermitage de Caën.

Le Pere du Breüil celebre predicateur de la Congregation de l'Oratoire, ayant été choisi par feu M. de Bayeux pour prêcher a S. Pierre de Caën l'Avent & le Carême de 1658. ils en conçurent un grand deplaisir, & non seulement, ils resolurent en pleine assemblée de ne point aller l'entendre, mais encore de detourner tant qu'ils pourroient le monde d'assister a ses Predications, disant & publiant hautement par tout qu'il étoit Janseniste, même avant qu'il eut commencé de precher: & comme quelqu'un loüoit un jour ce Predicateur dans une Assemblée, un Zelé de l'Hermitage dit tout haut qu'il aimeroit mieux être brulé tout vif que d'avoir assisté a un de ses sermons, & l'emportement de quelques autres de la Cabale fut tel, qu'ils firent enlever les bancs qu'ils avoient dans la Nef de l'Eglise de S. Pierre, de peur que personne s'y plaçast pour entendre ce Predicateur, disant qu'ils participeroient en quelque maniere au peché que l'on commettroit de l'ecouter, s'ils laissoient leurs sieges dans l'Eglise durant le cours de ses Predications.

C'est comme on le voit, sur le sujet du Jansenisme qu'ils se donnent beau jeu; par ce qu'ils s'en font un pretexte continuel, pour persecuter tous ceux qui leur sont opposez, ou qui leur deplaisent d'ailleurs. On diroit a les entendre & à voir leur empressement sur cette matiere, qu'ils

Memoire sur l'Hermitage de Caën.

feroient les Inquisiteurs de la foi, & que le Pape & le Roi les auroient etablis en France pour exercer une espece d'inquisition bien plus rude, & bien plus insupportable que celle d'Espagne ou d'Italie, car ces Messieurs entreprennent hardiment de juger, de condanner, de diffamer, de scandaliser, & d'exposer a la haine des grands & des petits, des personnes tres innocentes, assurant hardiment sans autre fondement, que des visions chimeriques, & des soupçons extravagans, qu'elles sont Jansenistes, sans qu'ils scachent ce que c'est que le Jansenisme & en quoi consiste cette erreur.

Lorsqu'il arrive un Predicateur nouveau en la Ville de Caën, ils deputent deux confreres pour l'aller entendre; & si ce Predicateur parle de la grace ou de la Penitence, ou des dispositions a bien communier, ou de la discipline Ecclesiastique, ou de l'ordre de la Hierarchie, ou de l'obligation d'aller a la parroisse, ou bien s'il dit le moindre mot contre les mechantes maximes des Casuites, ils ne manquent jamais sur le rapport de ces deux deputez de le declarer Janseniste, & de chercher les moiens de lui faire interdire la chaire, ou au moins de le decrediter.

Il y a trois ans qu'un Jacobin Docteur en Theologie, aiant prêché le Carême a Bayeux, vint prêcher les dimanches d'apres Pâques en L'Eglise de Saint Pierre de Caën, les Sieurs de M... (*a*) & de S... (*b*) qui sont deux homme, d'Epée qui a peine sçavent lire, & qui assurement ne sçavent pas leur Catechisme, furent deputez pour l'entendre & dès le premier sermon ce

(*a*) De Maisivimont, depuis vice Roi de Canada, qui s'est en dernier lieu brouillé avec les Jesuites, il étoit alors Major de Caën.

(*b*) Sequeville Gentil homme de Caën.

ce Jacobin aiant parlé de la neceſſité de la grace de Jeſus Chriſt pour faire le bien, ces deux ignorans crurent qu'il vouloit établir le Janſeniſme; apres le ſermon, ils furent chez le promoteur de l'Officialité de Caen, devant le quel le Sieur de M. ſe rendit denonciateur contre ce Religieux & donna des articles contre lui; mais le Promoteur aiant trouvé ces Articles impertinents, il mepriſa cette accuſation comme frivole, & mal fondée, de quoi cet homme fort irrité, ecrivit auſſitôt a feu M. de Bajeux qui êtoit alors à Paris, que ſon Promoteur êtoit un fauteur d'heretiques: ſur quoi M. de Bajeux aiant d'abord êté emeu, il ecrivit a ſon Promoteur des lettres aſſez rudes, mais aiant ſçu depuis la verité du fait, il s'apaiſa. Dès que l'on entreprend quelque bonne œuvre dans la Province ſans leur participation, & qu'on ne veut pas la ſoumettre a leurs ordres & à leurs avis, ils tâchent d'empêcher cette bonne œuvre, ou de la decrier & de la rendre ſans fruit, en diſant que ce ſont des Janſeniſtes qui l'entreprennent. On pouroit en donner cent exemples, mais un ſeul ſuffira pour faire connoître le genie de ces perſonnages. M. de la Luthumiere aiant êté ſollicité par ces Meſſieurs de l'Hermitage de donner la conduite du Seminaire qu'il a fondé a Volognes a leur Pere Eudes & de l'incorporer a l'Ordre des Prêtres de Jeſus & de Marie, que ce Pere a etabli dans L'Egliſe ſans Bulles & ſans aucun aveu du Souverain Pontife malgrè toutes ſes intrignes, ce vertueux Abbé ne voulut jamais ecouter cette propoſition, parce qu'il vouloit donner un Seminaire au Diocèſe de Coutances, l'aſſujetiſſant totalement a l'autorité de l'Evéque dioceſain, & non pas le ſacrifier a la domination du Pére Eudes & au caprice de l'Hermitage; Ce refus irrita tellement

Memoire ſur l'Hermitage de Caën.

Memoire sur l'Hermitage de Caën.

les Hermites de Caen, que pour detruire cet ouvrage ils commencerent a decrier par tout ce Seminaire comme une retraite de Janseniſtes, & emploierent toutes leurs machines pour en faire ſortir les Eccleſiaſtiques qui le rempliſſoient, comme d'un lieu qu'ils diſoient être infecté d'hereſie; & en effet on a pris tant de ſoin de decrediter cet etabliſſement qu'il eût été detruit & ruiné en peu de temps ſi Monſieur l'Evêque de Coutances pour être plus parfaitement inſtruit de la verité, ou de la fauſſeté des bruits que l'on faiſoit courir n'eut pris la peine de ſe tranſporter a Valognes exprès pour entendre les depoſitions de tous ceux qui voudroient parler ſur le ſujet de ces bruits: & après avoir oui un tres grand nombre de temoins, & après avoir été inſtruit de l'affaire, il a donné une Sentence ſolemnelle, dans un conſeil compoſé des plus habiles gens de ſon Dioceſe, par la quelle il declare tous ceux qui compoſent la Communauté de ſon Seminaire très eloignez de la doctrine dont on les taxoit, & defend a peine d'Excommunication a tous ceux de ſon Dioceſe, d'accuſer ceux du dit ſeminaire d'être Janſeniſtes. Cette Sentence en datte du 31. Mars dernier, a été ſignée par tous les Eccleſiaſtiques, tant Seculiers que Reguliers qui furent appellez a ce Conſeil, a la reſerve d'un Jeſuitte nommè Daniel Rouſſel, qui avoit prêché le Carême a Coutances, qui refuſa de la ſigner, diſant qu'il ne le pouvoit faire ſans la permiſſion de ſon Provincial.

Mais de peur que donnant ſi liberalement ce nom de Janſeniſte a tant de gens de bien, le peuple ne ſe perſuadât enfin que le Janſeniſme fut quelque qualité louable & vertueuſe, qui ne fut propre qu'à des perſonnes de probité, ils y ont pourveu par le moien des predicateurs de leur

faction: car aiant fait donner par leurs brigues les premieres chaires de Caën au Chapellain de Madame de M. * qui eſt le dernier des Predicateurs, & neantmoins l'unique Eccleſiaſtique de l'Hermitage qui ſe mêle de monter en chaire; cet homme qui a l'eſprit auſſi bas que la naiſſance, & qui n'eſt habille qu'à dire des injures, emploie tous ſes miſerables ſermons a declamer & a invectiver contre des gens de bien, qu'il ſe perſuade fauſſement être Janſeniſtes, il les charge de tous les opprobres, & de toutes les injures immaginables, & après les avoir repreſentez plus noirs & plus hideux que des Demons, il donne des marques pour les reconnoitre, diſant que ce ſont ceux d'entre les Eccleſiaſtiques qui paroiſſent les plus devots, les plus humbles, & les plus moderez, que ce ſont ceux qui donnent plus d'aumône, qui viſitent le plus ſouvent les Priſons & les Hôpitaux, que ce ſont ceux qui portent de petits colets, qui ſont modeſtes en leurs habits & en leur maintien, par ou il deſigne les plus vertueux Eccleſiaſtiques de la ville de Caën, & les plus eloignez de l'erreur dont il les calomnie, adjoûtant qu'on eſt obligé de les eviter en conſcience, comme des heretiques declarez, & que tous ceux qui les frequentent ſont excommuniez: & pour faire mieux entendre a ſes auditeurs le grand mal qu'il y a de les hanter, il dit un jour en un de ſes ſermons, que S. Martin pour avoir eu quelque communication avec des Heritiques de ſon tems, en faiſoit encore a preſent penitence dans le ciel, & que L'Egliſe pour marquer ſa faute

Memoire for l'Hermitage de Caën.

* Moui Fondatrice des Benedictines de Caen. Ce Chapellain s'appelle M. de la Vigne, & a été depuis curé de Saint Pierre de Caen.

Memoire sur l'Hermitage de Caën.

ometoit le *Credo* à la Messe de sa fête, & qu'il avoit fait cette remarque en lisant la Bulle de la Canonisation de ce grand Saint.

Mais il ne faut point chercher de marque plus visible de la perseverance, ou pour mieux dire du progrés de ces faux Hermites dans leurs emportements, que ce qu'ont fait cet hyver passé cinq jeunes hommes nouris en l'Hermitage & elevez sous la direction & la discipline du feu Sœur de Bernieres. On leur avoit si bien imprimé dans l'esprit, que tout etoit rempli de Jansenistes en la Ville de Caën, & que les Curez en etoient les Fauteurs & les Protecteurs, qu'un d'entre eux s'est imaginé que Dieu l'inspiroit fortement d'avertir le peuple de Caën que les Curez êtoient des Fauteurs d'heretiques, & par consequent des excommuniez, & ayant persuadé à ses compagnons d'avancer publiquement à toute la Ville ce crime pretendu des Curez, d'une maniere qui touchât le peuple, & qui fût capable de l'exciter contre ses Pasteurs, ils resolurent de faire cette publication le Mecredi quatriéme du mois de fevrier dernier, & jugerent que pour se disposer à executer dignement ce que Dieu leur avoit inspiré, il falloit faire ensemble une Communion extraordinaire immediatement avant que de l'entreprendre. Ils assisterent donc pour cet effet dans la parroisse de Sainte Ouën à la Messe d'un Prêtre qu'on dit être de leur Cabale, & communierent tous cinq de sa main. Et après leur communion le plus zelé mit bas son Pourpoint, & le laissa avec son chapeau dans l'Eglise, & accompagné de quatre autres qui le suivoient sans chapeau, sans collet, & le Pourpoint deboutonné, nonobstant la rigueur extrême du froid: ils marcherent en cet equipage par toute la Ville, annonçant à haute voix que les Curez

Curez de Caën, a la reserve de deux qu'ils nommoient, étoient les fauteurs des Jansenistes & excommuniez, parcequ'ils avoient signé un acte devant l'Official de Caën, ou ils attestent qu'ils ne connoissent point de Jansenistes en la ditte Ville, & repetoient cet avertissement de dix pas en dix pas, ce qui emut toute la Ville, & attira a leur suite une grande multitude de populace, qui se persuadant que ces gens étoient envoiez de Dieu pour leur donner cet avertissement, temoignoit deja de l'emotion contre les dits Curez. Mais les Magistrats qui étoient alors au Siege en ayant été avertis, ils envoierent leurs Huissiers pour les arrêter & les emmener, & ayant été interrogez par le juge sur le sujet d'une action si extraordinaire, ils repondirent hardiment qu'ils l'avoient entreprise pour le service de Dieu, & qu'ils étoient prêts de souffrir la mort pour soutenir la verité qu'ils annoncoient, qu'ils avoient connoissance certaine, qu'il y avoit grand nombre de Jansenistes en la Ville de Caën, & que les Curez s'en étoient declarez les fauteurs, par la declaration qu'ils avoient donnée qu'ils n'en connoissoient point: ensuite de quoi quatre d'entr'eux furent envoiez en prison, & le cinquieme fut remis entre les mains de ses parens, sur une attestation que donnerent les Medecins qu'il étoit hypocondriaque, & peu de jours après le Lieutenant Criminel ayant instruit le Procès, les quatre prisonniers furent condamnez a cent livres d'amende; il leur fut defendu & a tout autres de s'assembler, ni d'exciter aucuns scandales, & il fut ordonné qu'ils seroient mis entre les mains de leurs parents pour s'en charger & en faire bonne & seure garde, avec deffenses de les laisser rentrer dans la Ville & faux bourgs, sur les peines au cas appartenantes.

Memoire sur l'Hermitage de Caën.

Memoire sur l'Hermitage de Caën.

Enfin la quatrieme observation ou reflection que l'on doit faire sur ce qui est arrivé a Caën, c'est qu'il semble que la folie & l'extravagance des disciples de l'Hermitage soit un mal contagieux, & qui se communique facillement aux autres: car nous avons appris qu'un de ces visionnaires qui ont couru les rues a Caën, s'étant retiré chez sa Mere dans un village qui s'appelle Silly proche d'Argentan dioceſe de Séez, avec deux ou trois de ses camarades de l'Hermitage, 1. Cet extravagant persuada à sa Mere de quitter la conduite de son menage, au quel elle étoit entierement appliquée, pour s'occuper à leur genre de vie contemplative, & pour embrasser leurs maximes extravagantes. 2. Les trois ou quatre personnes jointes, en gagnerent & attirerent d'autres aussi imbeciles, qui se laisserent persuader que les Jansenistes ruinoient la Foi & la Religion en Europe, & qu'il falloit fuir en Amerique pour y conserver ce tresor pretieux. 3. Quelques Prêtres d'Argentan qui avoient commerce avec eux, se persuaderent la même folie, & s'aviserent de faire faire une figure en Bosse de la Sainte Vierge, qui avoit un dragon sous ses piedz avec cette inscription *flagellum Janseniſtarum*: ils placerent cette image au portail de la Paroisse d'Argentan, devant la quelle ils alloient chanter ses Litanies: Mais le Procureur du Roi de ce lieu ayant voulu faire ôter cette inscription inusitée, il en fut empeché par le peuple, que ces prêtres exciterent contre lui, & au lieu de lui obeïr, ils firent attacher la même inscription sur d'autres images de la Vierge qui sont sur les portes de cette Ville. 4. l'Antousiasme ayant saisi ces contemplatifs de Silly deux ou trois jours devant la Pentecôte derniere, ils s'acheminerent tous, hommes & femmes, a Argentan. Les prêtres

avoient.

avoient retroussé sur leurs têtes le derriere de leurs soutanes, qui étoit retenuë a l'entour de leur coû avec des liens de paille, quelques unes des femmes avoient la tête nüe & les cheveux epars sur les epaules, ils ramassoient sur le chemin des immondices d'animaux, dont ils se gâtoient le visage, & les plus zelez en mangerent, disant qu'il se falloit mortifier le goût : ils tenoient en leurs mains des caillous qu'ils heurtoient l'un contre l'autre, pour exciter les passans a les regarder, ils avoient un conducteur au quel ils s'étoient obligez d'obeïr, & lorsque ce Conducteur rencontroit quelque bourbier bien profond & bien sale, il commandoit a quelques uns de la troupe de se plonger & de se rouler dedans, ce qu'ils executoient a l'heure même. Ils entrerent en cet equipage en la Ville d'Argentan, dont ils parcoururent toutes les rües deux a deux, criant a haute voix que la foi perissoit, que la foi se perdoit, & que quiconque vouloit se sauver, il falloit qu'il quittât le Païs & qu'il se mit a leur suite pour aller en Canada où ils devoient bientôt s'acheminer ; quelques uns emus de ce discours se joignirent a eux, & les accompagnerent a Silly où ils retournerent en la maniere qu'ils étoient venus, & plusieurs autres touchez de ce spectacle, & animez de l'exemple de ceux qui avoient si promptement tout quitté pour les suivre, furent des le lendemain de grand matin les trouver a Silly, d'où ils partirent tous ensemble pour aller en la Ville de Séez, distante de trois ou quatre lieües, au même ordre qu'ils avoient été a Argentan ; ils firent sur le chemin les mêmes extravagances qu'ils avoient faites le jour precedent : mais étant arrivez a Séez on les empêcha de les continuer, car on arrêta prisonniers les Ecclesiastiques, au procès des quels on travaille, & les autres furent

Memoire sur l'Hermitage de Caën.

Memoire sur l'Hermitage de Caën.

rent renvoyez comme des fous avec honte & confusion, aux lieux d'où ils étoient venus. On tient que cette troupe de fanatiques étoit composée environ de trente personnes de l'un & de l'autre sexe de differentes professions & on dit qu'ils continuent dans le dessein d'aller en Canade & les Chefs de cette Brigade disent avoir eu revelation qu'ils trouveroient un vaisseau tout prêt pour les y transporter au premier port où la Providence les conduira ; ils n'ont point d'autre motif de leur transmigration, si non que la foi va prendre fin en France, par la cabale & la faction des Jansenistes, qui corrompent tout (disent ils) de la peste de leur heresie. La raison pour quoi ils choisissent le Canada pour se retirer, c'est par ce que M. de Montigny Evêque de Petrée qui a demeuré long tems a l'Hermitage, ou il a été instruit en la Theologie mystique par M. de Bernieres Tresorier de France, y exerce les fonctions Episcopales en qualité de Commissaire Apostolique, & que les Jesuites qui sont leurs oracles, regnent en ce pays & y sont les maîtres de la religion ; car ils croyent que la foi n'est en seureté que dans les lieux où l'on ne parle point de grace efficace, ni de Predestination gratuite, où l'on ne sçait ce que c'est que de Hierarchie, que d'autorité Episcopale, que de parroisses & de Cures, & où enfin les maximes d'Escobar, de Tambourin & de l'Apologie des Jesuittes sont approuvées & bien receües ; car voila les trois grandes erreurs en quoi ils se figurent que consiste le Jansenisme, sçavoir la doctrine de la grace efficace, la discipline Hierarchique, & la morale de l'Evangile, en tant qu'elle differe de celle des nouveaux Casuites. Mais sur tout c'est a ceux qui combattent la mechante morale que les disciples de l'Hermitage en veulent, faisant

sant tous leurs efforts pour les faire passer pour des Heretiques. C'est pour quoi on n'a rien plus a cœur dans les conferences, qu'un certain abbé Regulier de Basse Normandie a etablies parmi les Curez du Diocese de Bayeux, que de persuader que tout le bruit que l'on a excité depuis quelques années contre la morale des Casuites, n'est qu'un artifice des Jansenistes, que c'est un effet de la haine qu'ils ont conçüe contre ceux qui ont travaillé plus efficacement a faire condanner leurs erreurs, & qu'apres avoir tâché d'établir leur heresie sur les matieres de la grace, ils s'efforcent de detruire la Doctrine des Casuites, qu'ils estiment très orthodoxe & reçüe de toute l'Eglise; c'est pour persuader cette fausseté dangereuse que cet Abbé regulier s'est fortifié depuis quelques mois de l'autorité d'un bon Docteur de la faculté de Paris. Ce Docteur s'étoit montré jusqu ici fort oppose a la Morale corrompuë des Casuistes, & avoit fait assez connoître combien il l'avoit en horreur dans ses predications, & même dans les dernieres conferences qu'il fit en une parroisse de Roüen le Carême de l'année passée. Mais depuis son voiage en basse Normandie, il s'est tellement laissé gagner par la cabale de l'Hermitage dont cet Abbé moine est un des principaux appuis, qu'il n'a point eu honte de trahir sa propre conscience pour complaire a ces fanatiques; car comme s'il êtoit gagé pour soutenir leurs extravagances, il entreprend dans ses conferences de decrier ceux qui combattent cette morale pernicieuse, que le Pape, que tant d'Evêques & que la Faculté de Theologie de Paris ont condannée si solemnellement & sans avoir egard a la condemnation faite du Livre de L'Apologie, par l'assemblée Provinciale du Clergé de Normandie tenüe a Pon-

Memoire sur l'Hermitage de Caën.

Memoire sur l'Hermitage de Caen.

toise le 11. d'Avril dernier, il a eu la temerité de declamer encore depuis peu en une conference qu'il a teniie en la parroisse de Cimerville proche de Caën, contre ceux qui improuvent la morale des nouveaux Casuistes, aiant dit positivement que les condamnations de cette Morale n'étoient que des suites du Jansemisme & des effets de la fureur de cette faction, & qu'il étoit prest de faire voir a quiconque le voudroit entendre, que ceux qui condannent cette Morale, ne le font que par les principes & les maximes du Jansenisme, en sorte que s'il falloit croire ce Docteur, soufflé du vent de l'Hermitage il faudroit dire que Monseigneur l'Archevêque de Rouën & Messieures ses Suffragans, avec Messieurs les deputez du second ordre, n'ont condamné en leur assemblée la Morale corrompüe des Casuistes, ramassée dans le livre de l'Apologie, que par les principes & les maximes du Jansenisme, &. que lors qu'ils ont appellé ce livre un espece de Monstre en la Theologie Morale, & qu'ils ont declaré qu'il contient une Doctrine pernicieuse, erronée, scandaleuse, tendante au libertinage & à la corruption des mœurs, & entierement opposée à la Doctrine de l'Evangile, ils se sont declarez Jansenistes, puis que ce Docteur se fait fort de prouver que ceux qui condamnent cette Morale, ne le font que par les principes & les maximes de ces pretendus Heretiques. Que restoit-il apres cela si non de courir les rües pour publier à haute voix que ces Evêques sont Jansenistes, après que l'on à publié si solemnellement, que les Curés sont les fauteurs de ces erreurs? Cela n'est il pas deplorable & etrange qu'un particulier ait eu la hardiesse d'appuier publiquement dans le Dioceſe de Bayeux, & aux portes de Caën,

Caën, en une Conference de cinquante ou soixante Curez, les maximes abominables receuillies dans le livre de l'Apologie, après que ce livre a été condamné par l'assemblée Provinciale ou a assisté & souscrit Monsieur le Doien de l'Eglise de Bayeux en qualité de grand Vicaire du Dioceſe, le siege vacant; voila les belles instructions que l'on donne aux Curez de ce grand Dioceſe dans leurs conferences depuis qu'elles sont conduites & gouvernées par un Moine de la Cabale de l'Hermitage. Voila quels sentimens on leur inspire de la morale Chrêtienne puis qu'on publie qu'on ne la deffend que par les principes & par les maximes du Janseniſme, c'eſt aînſi qu'on leur insinüe le reſpect qu'ils doivent aux decrets des Evêques, & qu'on leur apprend a fuir & à deteſter la mechante doctrine qu'ils ont censurée. O! Dieu que ce pauvre Dioceſe a beſoin d'un Evêque qui repare par ſes ſoins & ſes vigilances, les deſordres qui s'y ſont gliſſez depuis quelques années, durant les frequentes & longues vacances du ſiege Epiſcopal.

Memoire ſur l'Hermitage de Caen.

EXTRAIT

D'une Lettre du 25 de Mai 1660.

Contenant la relation des extravagances que quelques uns d'une Compagnie appellée l'Hermitage qui eſt a Caën, ont faites à Argentan & à Séez.

Avec la Sentence du Lieutenant Criminel du Bailliage & Siege Preſidial de Caën, portant condamnation d'Amende, & injonction de ſortir de la Ville a quelques particuliers qui ont été

Memoire sur l'Hermitage de Caën.

de la Compagnie appellée l'Hermitage de Caen, avec deffenses aux dits particuliers & à tous autres de s'assembler à l'avenir.

LEs visionnaires de l'Hermitage de Caën ayant été chassez de leur Hermitage comme vous l'avez sçu, par la Sentence des Magistrats de la Ville dont nous vous envoions la copie, se retirerent a une lieüe & demie d'Argentan dans un bois où l'un des Hermites nommé (*Angot Prêtre frere de Monsieur de la Mothe Angot Conseiller au Parlement de Roüen.*) avoit une maison & une terre. Comme ils étoient presque tous d'Argentan, ils n'eurent pas de peine de communiquer leurs illuminations a quelques Prêtres, & a quelques filles devotes de la Ville; quand ils eurent acquis quelque creance & quelque credit, ils penserent aussitôt a l'emploier contre les Jansenistes, & firent faire sans aucun ordre & sans aucune permission une image de la Vierge qui fouloit aux pieds un serpent sur le quel étoit cette inscription *le Jansenisme.* Le sculpteur a temoigné a nos amis qu'ils lui avoient voulu faire representer en divers Monstres quatre des principaux Ecclesiastiques du Dioceſe, mais qu'ayant connu leur intention ils ne l'avoit pas voulu suivre.

Ces faux Zelez font elever cette image de la Sainte Vierge devant le portail de la principale Eglise d'Argentan, & trois ou quatre Prêtres inspirez du même esprit, assemblent tous les soirs le peuple autour de l'image, quelques defenses que M. le Curé leur en fasse. Ils y chantent les Litanies de la vierge, & y ajoûtent cet eloge de leur façon. *Flagellum Janseniſtarum ora pro nobis. Extirpatrix Janseniſtarum ora pro nobis.* Et ils excitoient ainsi tous les soirs le peuple par ces voix seditieuses, apprenant aussi aux enfans à les re-

repeter tout le jour dans les rües de la Ville.

Memoire sur l'Hermitage de Caën.

Etant allez voir avec M. F. Monsieur l'Abbé de Tillieres à L'Abbaye de Silly proche d'Argentan, nous apprîmes cette inscription & ces nouvelles Litanies: nous nous en voulumes confirmer par nos propres yeux a Argentan. où nous allâmes rendre visitte a Madame L'Abbesse d'Almenêche: nous vimes l'Inscription, nous entendimes les Litames.

Madame L'Abbesse d'Almenesche se plaingnit a M. le Curé de tous ces emportemens, il repondit qu'ils faisoient toutes ces extravagances contre son ordre, qu'ils ne lui vouloient point obeir, & que l'autorité seule de M. L'Eveque de Seez les pouvoit reprimer. Les Magistrats & le Procureur du Roi de la Ville y voulurent apporter quelque remede, mais voulant faire effacer l'Inscription du *Jansenime*, un Confrere de l'Hermitage nommé le Sieur Hardy Prêtre s'y opposa, & dit qu'il mourroit plutôt martir aux pieds de l'image, que de souffrir qu'on en effacât le titre.

M. de Seez averti de ces folles entrepriſes, ordonne qu'on en informe & de leurs Autheurs; mais ces faux Zelez aulieu de se moderer & d'avoir recours a la penitence & a la clemence de L'Evêque, font un nouveau dessein, & plus violent d'exciter le peuple a sedition contre les Jansenistes, non seulement dans Argentan, mais encore dans toutes les Villes du Dioceſe.

Les principaux de cette troupe au nombre de huit ou neuf, (*Entr'autres le Sieur Prouvelles, & le Sieur de la Gonniviere frere du vicomte de Carentan*,) pretendent recevoir chacun a leur jour les inspirations pour conduire tous les autres, & que celui qui doit avoir cette charge, voit ce jour là un *rai..n*: les autres l'en croient

sur

Memoire sur l'Hermitage de Gaën.

sur sa parole, & lui obeissent ce jour la comme au Lieutenant de Dieu Le Sieur An. aiant ce jour la le *raion*, obligea toute la Societé de venir a Argentan en la maniere que vous allez entendre. Les Pretres avoient depouillé leurs soutannes, & du derriere en avoient fait un Capuchon comme celui d'un Cordelier, & pour l'ajuster & le faire tenir en cet état, ils s'étoient ceints le col, les uns d'un lien de paille, les autres d'une hart de bois, & s'étoient barbouillez de terre jaune, les femmes & filles au nombre de seize étoient de même barbouillez, & quelques unes aiant deceint leurs juppes en avoient couvert leurs épaules. Ainsi equippez voici l'ordre qu'ils tenoient. Un Prêtre tenant en ses mains deux pierres des quelles continuellement il faisoit feu, marchoit à côté d'un Diacre, ce Prêtre criant continuellement & comme une Baccante; *nous sommes les fous de Jesus Christ, malheur a ceux qui ne nous suivent pas, & qui ne viennent pas a nous en Canada.* Le Diacre portoit un soulier sur ses bras, comme on a de coutume de porter un enfant à demi endormi. Apres ces deux marchoient deux Filles & encore deux apres. Ensuite venoit le Sieur Angot a la Gauche, & a sa droite le fils de Monsieur de Bourdeaux Diacre. Le dit Sieur A. criant: *Malediction sur la France, malediction sur Argentan, malediction sur ceux qui ne nous suivent pas en Canada, Jesus Christ quitte la France & vient avec nous en Canada*, & semblables autres sortes de sottises, ainsi que les uns & les autres en ont oui chacun a leur egard, mais je ne dis que ce que j'ai oui. Apres quoi marchoient encore quatre Pretres dans le même ordre, ce qui fermoit cette troupe. Et environ cent pas ensuite venoient au commencement quatre Filles deux

a deux,

a deux, embarbouillées & agencées ainſi que je l'ai dit. Il y en avoit deux Nieces de Mademoiſelle de Saint Martin; mais cette troupe fut diminuée par un Orfefre qui en reprit une comme étant ſa Fille, & la chaſtia ſur le champ: a deux cens pas venoit la Damoiſelle Mere * du Sieur A. qui avoit defait ſa hongreline & s'en êtoit couvert la tête criant: *Suivez moi, ſuivez Jeſus Chriſt, j'ai tout quitté pour Jeſus Chriſt.* Et comme elle avoit fait près de deux lieues a piéd, il falloit lui aider a marcher, ſes juppes n'étant plus attachées & lui trainant ſur les talons. En cet ordre ils traverſent toute la ville d'un bout a l'autre comme j'ai dit. Memoire ſur l'Hermitage de Caën.

J'ai appris auſſi qu'étant dans la forêt, & paſſant pres d'un grand bourbier, un des Prêtres ſe tourne & dit a la Damoiſelle Catherine Cochon, que l'on paſſe par là, auſſitôt dit, auſſitôt dedans, mais il fallut que la troupe lui aidat a ſe retirer. En paſſant près d'une fontaine, ils ſe prirent par les mains, & danſant tout au tour, crachoient dedans. Ils rencontrerent un Eccleſiaſtique Diacre dans la forêt, le commandant lui dit: *Suivez Jeſus Chriſt*, auſſitôt il quitte ſon chemin. Il portoit ſes Lettres de Diacre, ils les lui font jetter dans un foſſé & quelque argent qu'il avoit. Leur troupe groſſit ce jour là de ce Diacre, de Monſieur de Lequenere, d'un cuiſinier, de deux Filles, & d'une femme mariée.

Ne ſe contentant pas d'avoir fait cette folie à Argentan ils reſolurent d'en faire une ſemblable a Séez. Le ſamedi veille de la pentecôte a trois heures du matin, celui qui avoit eu le *raion* pour ce jour là ſe leve, eveille les autres leur dit: *Il faut aller priſonniers a Séez.* Le Sieur A. eveille ſa Mere, & lui dit que Dieu la demandoit

* Mad. de la Motthe Angot.

Memoire sur l'Hermitage de Caën.

doit prisonniere a Seez. La pauvre femme se leve, tous se mettent en ordre de marcher, les Prêtres devant deux a deux & les Filles après, & la Demoiselle la derniere. Ils étoient au nombre de vingt quatre ou vingt cinq, huit Prêtres ou Ecclesiastiques, un seculier & seize femmes ou filles. Ils ne se detournoient en chemin ni des bouës, ni des eaux, mais ils leur commandoient de s'ouvrir pour laisser passer les serviteurs de Dieu, ce qui neanmoins ne se faisoit pas. Car ayant voulu traverser une riviere, ils s'y mouillerent jusqu'au col, & quelques uns s'y penserent noier, quoi que celui qui avoit le raion ce jour là leur eût promis que les eaux se fendroient pour les laisser passer. Ils traversent la Parroisse d'Almenêche, vont tous baiser par ordre un Carquan qui y est, & on remarque que pas un d'eux ne baisa la Croix qui est tout joignant. Etant arrivez proche d'un etang, ou d'une grande mer, le Commandeur ordonne a tous ceux qui avoient de l'argent de le jetter dedans, & a celles qui avoient deux juppes, d'en jetter une, leurs bagues, leur linge, & même jusques a une croix que la Damoiselle portoit, dans la quelle il y avoit plusieurs reliques, mais il fallut quelle allât dans l'eau comme toutes les autres choses, par ce qu'elle étoit d'or. En cet equipage ils arrivent a Seez, criant par les rües qu'ils suivoient Jesus Christ, que pour le suivre il falloit être fous, malediction, execrabilité sur les Jansenistes & sur ceux qui les protegent.

Les Officiers de l'Evêque en etant avertis, les font entrer dans la mission: la Demoiselle & son fils dans l'hôtellerie de la Crosse. On a pardonné aux femmes qui s'en sont retournez a Silly, & de là chacune chez leurs parens qui les sont allez

allez querir, auſſi bien que la Damoiſelle à qui on à mené ſon Caroſſe pour la ramener chez elle, où ſon fils & toute ſa famille eſt pour la deſinfatuer. Memoire ſur l'Hermetage de Caën.

On s'eſt contenté d'arreter les hommes à la reſerve du Sieur A. qu'on a renvoié avec ſa Mere. On les interroge maintenant pour ſçavoir qui les fait agir; car on ne doute pas qu'il n'y ait des auteurs ſecrets & malitieux de toute cette Tragedie.

J'oubliois à vous dire qu'ils avoient ecrit au Theologal de Seez une lettre ſanglante, où ils menacoient de le tuer s'il alloit prêcher aux Religieuſes d'Hiemes, ou Monſieur de Seez l'avoit prié d'aller faire l'Oraiſon funebre d'une de ſes parentes.

Voila tout ce que j'ai veu ou appris de certain de cette extravagance, qui etonne tout le monde & qui ſert d'entretien a tout le Dioceſe.

J'ai parlé à Argentan à la Mere d'une de ces Vierges folles, & je reconnus par les discours que Monſieur de Bernieres & ſes Disciples de l'Hermitage avoient de frequentes revelations, & que Dieu leur parloit ſouvent, pour leur apprendre ſa volonté ſur les uns & ſur les autres. Il y a dans cette ſecte quelque choſe des Anabaptiſtes d'Allemagne, des Illuminez d'Espagne & des Trembleurs d'Angleterre. C'eſt auſſi une Confrerie ſecrette repandüe dans toute la Normandie contre l'autorité des ordinaires, & animée par des chefs Seculiers qui ont correspondance avec les Jeſuittes qui les remuent ſelon leur interêt. Il y a plus de trois ans que nous en avertiſſons Monſieur l'Evêque de Seez, & il y a dans Seez plus de ſix vingt de ces confreres.

Je viens d'apprendre que Monſieur de Seez à fait effacer le titre qui étoit ſous les pieds de la Vier-

Memoire sur l'Hermitage de Caën.

Vierge, que quelques prêtres, & un bourgeois ou deux le vouloient remettre, mais que Monsieur le Procureur du Roi leur a donné la fuitte.

Celui qu'on croit être un des moteurs de toutes ces extravagances, & qui avoit ecrit a Monsieur le Theologal de Séez, qu'il le tueroit, s'il alloit prêcher, est aussi en fuite.

Copie de la Sentence du Lieutenant Criminel du Bailliage & Siege Presidial de Caën, portant Condannation d'Amende, & injonction de sortir de la Ville a quelques particuliers, qui ont été de la Compagnie appellée l'Hermitage de Caën; avec defence aux dits particuliers & à tous autres de s'assembler à l'avenir.

Devant nous Guillaume le Gardeur Ecuïer Sieur de la Vallée, Conseiller du Roi, Lieutenant General Criminel au Bailliage & Siege Presidial de Caën; le Samedi quatorsieme jour de Fevrier mil six cens soixante. Veu & mis en deliberation au Conseil du dit siege, le Procés par nous extraordinairement commencé, à l'instance du Procureur du Roi, & depuis parfait a la Requête du Clergé de Caën, representé par venerables personnes maîtres Richard de Beaugendre & Toussains le Bidois Prêtres, Chanoines du St. Sepulchre de Caën, deputez de leur Chapitre: maitres Gabriel Jacques Prêtre, Bachelier en Theologie & curé de St. Pierre; Pierre Chauvain Prêtre, curé de St. Jean; Noel de Gaullon, Prêtre curé de St. Nicolas; Germain Guilbert Prêtre curé de St. Estienne, & Bachelier en Theologie; Jean Jacques le Boucher Prêtre curé de St. Michel de Vaucelles; Jean Hocheders Prêtre curé de St. Gilles; Julien Ameline Prêtre Bachelier en Theologie, curé de St. Martin;

in; Raphael Doueſil Prêtre Licentié aux droits, curé de Notre Dame de Froiderüe, tant pour eux que faiſant fort pour les autres Eccleſiaſtiques de leurs Egliſes, contre François de la Gommiere Ecurier, Maitre Jean du Douit Prêtre, Jacques du Douit ſon Frere, & Denis Roberge priſonniers en ces priſons, pour avoir les dits priſonniers en habits indecens, ſçavoir le dit de la Gonniviere en Chemiſe ſans pourpoint ni chapeau, & les autres ſans collet, manteau, ni chapeau, dit & proferé publiquement par les rües de cette Ville, depuis la paroiſſe de St. Ouen, juſques dans la rüe de St. Jean, que le Sieur Curé de St. Jean & les autres Curez de la Ville, ſont fauteurs de l'hereſie des Janſeniſtes, comme ayant tous a la reſerve des Sieurs Curez de St. Ouen & de St. Julien ſigné une atteſtation devant le Sieur Official de cette Ville, qu'il n'y avoit aucuns Janſeniſtes en icelle, ce qui êtoit entierement faux. Sçavoir faiſons, que veu au Conſeil du dit ſiege, l'acte exercé a l'Audience d'y celui le Mecredi quatrieme de ce mois, contenant la remontrance faite par le Procureur du Roi de l'êtat des dits priſonniers, de l'ordre qu'ils tenoient par les rües de cette Ville, & de leurs diſcours ſeditieux, & requiſition de les ſaiſir & arrêter, pour repondre a ſes concluſions, & être pourveu ainſi qu'il appartiendra, le Procés Verbal rendu par Guillaume de la Haguais & Gilles Blaſcher Huiſſiers, de l'Arrêt des dits priſonniers; articles bailléz pas le dit Procureur du Roi, enſemble les interrogatoires par eux preſtez ſur le champ, information des ſept, onze, & douzieme de ce mois, Requête preſentée par les Sieurs Chanoines du Saint Sepulchre & curez de cette Ville de l'onſieme de ce mois; decret decerné contre les dits priſonniers, & ordonnance de les recom-

Memoire ſur l'Hermitage de Caën.

Mémoire sur l'Hermitage de Caën.

recommander aux dites prisons du dit jour, Requête presentée par Guillaume de la Gonniviere ecuyer Curateur du dit François de la Gonniviere son neveu tendante a ce qu'il soit remis entre ses mains, du dousieme de ce mois; l'acte de Curatelle du dit François de la Gonniviere aux assizes de la Viconté de Thorigny, le huitieme de Janvier mil six cens cinquante sept, publié tant aux assizes du dit lieu de Thorignis que de Carentan, les sept & onsieme du mois au dit an: autre interrogatoire des dits de la Gonniviere, du Douit Freres, & Roberge le dit jour dousieme de ce mois, recollemens & confrontations des temoins examinez aux procéz, de douze & troisieme de ce mois; conclusion ballée par les dits Sieurs Chanoines, Curez & Prêtres de cette Ville & faux bourgs, de ce jour conclusion du Procureur du Roi de ce dit jour Requête presentée par les Prêtres de l'Oratoir de cette Ville, le Procéz êtant sur le Bureau tendant a ce qu'en procedant au jugement d' celui, il soit pourveu sur leur reparation d'honneur. Tout considéré; oui le Conseiller rapporteur, nous avons par l'avis des Conseillers d Roi au dit siege condamné les dits de la Gonniviere, du Douit Freres, & Roberge pour le scandale fait par eux, & les discours temeraires & calomnieux qu'ils ont tenu contre les Sieurs Curez de cette Ville, à cent livres d'amande moitié au Roi, & moitié au Bureau des Pauvres; & deffendu a eux & autres de s'assemble ni d'exciter aucuns scandales verbalement ou p ecrit, en public ou en particulier, contre l Communautez & personnes Ecclesiastiques, S culiers ou Reguliers de cette Ville: & perm aux dits Sieurs Chanonines, Curez & Prêtres l'Oratoire, de faire lire la presente aux prôn

d

des Meſſes paroiſſialles, & la faire afficher au lieu ou ils aviſeront bien ; & ordonné que les dits de la Gonniviere, du Douit Freres & Roberge. ſeront mis entre les mains de leurs parens, pour s'en charger, & en faire bonne & ſeure garde, avec defenſes de les laiſſer rentrer dans la Ville & faux bourgs, ſur les peines au cas appertenant: pourquoi Mandement accordé au Procureur du Roi pour les faire approcher, & taxé pour le rapport ſoixante & quinze livres; & a l'inſtant la preſente Sentence a été montrée au Procureur du Roi, & publiée & prononcée au Page & Golley Procureurs des parties, ainſi qu'aux dits priſonniers, dont lettres. Si donnons en Mandement au premier Huiſſier ou Sergent roial du dit Bailliage, ce preſent executer duement. Fait comme deſſus; la Minute ſignée. Le Gardeur, Benard, Pennier & Marquier.

Memoire ſur l'Hermitage de Caën.

Signé Dauge & ſcellé.

Si on veut avoir un plus grand detail ſur cette fameuſe Compagnie de l'Hermitage on peut lire le beau Memoire in 4°. qu'a fait M. Nicole à ce ſujet. Il eſt de 1660. Et l'Hiſtoire Eccleſiaſtique du XVII. Siecle de M. Herman, qui eſt encore Manuſcritte, dans la quelle on trouvera auſſi l'Hiſtoire des excés & des extravagances des Urſelines de Caën contre le Janſeniſme, & en particulier contre M. l'Abbé d'Auſnay (M. du Four qui avoit été Curé de Saint Maclon de Rouen, qui y tenoit encore le rang de Treſorier de l'Egliſe Cathedrale, & qui êtoit allors Grand Vicaire de M. l'Archevêque de la même Ville.) Monſieur l'Abbé de Barberie (Dom Louis Guinet)

Mémoire ſur l'Hermitage de Caën.

net) dont il a été tant parlé dans la Vie de la Mere des Anges au 2. Chap. & ſuivants de la 2. Partie, étoit alors Superieur de ce Monaſtere, qu'il gouvernoit ſelon les maximes & l'eſprit de l'Hermitage de Caën, au quel il étoit intimement uni d'amitié, de principes & de ſentimens. Voyez la ditte Hiſtoire de M. Herman. livre 22. Chapitre 10. & ſuivans, au 30. de Juillet &c. de 1660.

TABLE
DES
CHAPITRES.

AVERTISSEMENT.
CHAPITRE I. *Naissance de la Mere des Anges. Son Education. Sa vocation à la Religion.* Pag. 1
CHAPITRE II. *La Mere des Anges est envoyée au Lis pour estre Maitresse des Novices. Elle y demeure trois ans. Ensuite elle est nommée à l'Abbaye de Mauhuisson.* 7
CHAPITRE III. *Etat de l'Abbaye de Maubuisson pour le Temporel & le Spirituel, lorsque la Mere des Anges y arriva.* 13
CHAPITRE IV. *La Mere des Anges commence à mettre ordre à son Abbaye, en renvoiant les filles, qui n'étoient pas propres à la Religion. Mr. de Cisteaux s'oppose à ses bons desseins, & soutient la revolte des anciennes.* 18
CHAPITRE V. *Methode de conduite, dont la Mere se servoit pour gagner les ames, suivant les lumieres particulieres, qu'elle recevoit de Dieu, & qu'elle avoit tirées de l'experience.* 24
CHAPITRE VI. *Continuation de la revolte des Anciennes. Madame la Duchesse de Longueville envoie à Rome pour avoir la permission d'élire un Vicaire. Le St. Pere accorde cette grace & même donne un Bref pour se mettre sous la jurisdiction de l'Ordinaire. On ne s'en sert pas. La Mere commence à gagner les anciennes par ses exemples, ses prieres & sa douceur.* 39

CHAPITRE VII. *Remarques particulieres sur la vie & la Mort de cinq de ces Meres anciennes & d'une Sœur converse.* 57
CHAPITRE VIII. *Conduite sage & judicieuse de la Mere des Anges pour regler les Vilages, où elle êtoit Haute Justiciere en qualité d'Abbesse de Maubuisson. Sa prudence & sa charité à secourir les paysans dans leurs besoins.* 73
CHAPITRE. IX. *Raison que l'on a de mettre les vertus de la Mere avant les Histoires des Religieux. Idée generale de sa vertu.* 102
CHAPITRE X. *Vertus particulieres de la Mere des Anges. De son Humilité. Elle écrit à un P. Capucin, qui avoit êté son Directeur, sur l'incapacité qu'elle croioit avoir pour une charge aussi grande que celle d'Abbesse de Maubuisson.* 117
CHAPITRE XI. *Son amour de la dependance & de l'assujetissement.* 126
CHAPITRE XII. *De sa Regularité, de son silence, & de la sainte liberté qui lui faisoit sans scrupule blesser l'un & l'autre quand la necessité ou la charité le demandoient.* 132
CHAPITRE XIII. *Son affection pour la pauvreté, & du soin qu'elle avoit de la pratiquer.* 139
CHAPITRE XIV. *De sa mortification en ce qui regarde la nouriture & les autres satisfactions des sens.* 144
CHAPITRE XV. *Son extraordinaire patience dans ses maladies.* 151
CHAPITRE XVI. *Sa charité envers le prochain. Comme elle suportoit les personnes foibles, & excusoit leurs plus grands defauts.* 156
CHAPITRE XVII. *Sa charité envers les pauvres. Ses grandes Aumones.* 162
CHAPITRE XVIII. *Charité de la Mere pour*

les affligez. Don extraordinaire que Dieu lui avoit donné de calmer les esprits, qui lui acquiert une reputation dans tout le pays. Effets miraculeux accordez à sa priere pour le soulagement des affligez. L'eau dont elle lavoit ses mains servoit de remede aux malades. Faits remarquables sur ce sujet. 167

CHAPITRE XIX. *Son amour pour la priere. Belles instructions pour ceux qui sont chargez des autres. Graces extraordinaires que Dieu lui faisoit dans l'Oraison pour discerner les esprits, & se conduire dans les affaires embarassantes. Histoire de la Sr. Beatrix & de quelques autres.* 174

SECONDE PARTIE.

AVERTISSEMENT.

CHAPITRE I. *Maximes & sentimens des Peres en general touchant la conduite des Monasteres de Filles.* 189

CHAPITRE II. *Traverse que la Mere reçut dans ses bons desseins par l'Abbé de Foucarmont Superieur, & Dom Louis Guinet depuis Abbé de Barberie. Conduite de ce Confesseur, qui trouble toute la Maison. Ses mœurs & celles du Religieux qui l'accompagnoit dans tous ses voyages.* 195

CHAPITRE III. *Mr. de la Charmoye donne pour Confesseur Dom Jean de Roüet, qui depuis a esté Abbé des Pierres. Ce qu'il y fit pendant huit mois qu'il y demeura.* 220

CHAPITRE IV. *Mr. de la Charmoye donne Jean Catois pour Confesseur. Quel il estoit quand on le choisit, & quel il devint ensuite par un étrange changement.* 222

CHAPITRE V. *Dom Catois & ses Confidentes font sortir la Sœur Anne. Artifices dont*

dont ils uſerent. Grande vertu de la Mere en cette occaſion. Dom Catois fait faire de faux cachets pour lire les lettres de la Mere. La Mere les decouvre. Son extrême douceur en cette occaſion. 225

CHAPITRE VI. *Dom Catois travaille à faire venir des Religieuſes étangeres à Maubuiſſon, pour rendre les Filles plus ſpirituelles. Il en vient à bout. Oppoſition interieure que la Mere Angelique & la Mere des Anges ſentirent ſur ce ſujet. Abregé de la maniere dont la Mere inſtruiſoit ſes Religieuſes, qui prouve l'injuſtice de ceux qui cherchoient à leur donner d'autres lumieres.* 234

CHAPITRE VII. *Quelques remarques ſur les Religieuſes de Mondidier, & ſur leur ſejour de ſix mois à Maubuiſſon. Mr. de St. Cyran travaille heureuſement à reparer le tort que ces Filles avoient fait à celles de Maubuiſſon.* 238

CHAPITRE VIII. *Les Peres de l'Ordre entrent dans une extrême jalouſie contre Mr. de St. Cyran: & ſur tout Dom Catois, qui venoit d'être fait Abbé de la Charité: ils decrient ſes actions & ſes paroles: ils s'efforcent de le chaſſer: Mr. de la Charmoye, s'y oppoſe.* 259

CHAPITRE IX. *Les Abbez travaillent à faire remettre les quatre anciennes dans les Offices qu'elles avoient exercez, & à l'etabliſſement d'un Procureur independant de la Mere. Ils n'obtiennent rien ſur ce dernier article. Action de Juſtice de la Mere envers les pauvres. Mort de Monſieur de la Charmoye. Chant melodieux entendu à ſa mort.* 265

CHAPITRE X. *La jalouſie contre la Sœur Candide continuant, le Coadjuteur de Chaſtillon fait ſes efforts pour l'éloigner d'auprès*

de

de la Mere. Il prie Mr. de St. Cyran de seconder son dessein. Mr. de St. Cyran, après avoit examiné tout, s'y oppose. 271
CHAPITRE XI. *Etat de la Maison de Maubuisson depuis la mort de Mr. de la Charmoye. l'Abbé de Chastillon est choisi pour Vicaire. Sa conduite & celle de Dom Maur. La Mere ne veut point consentir qu'ils fassent bâtir, tant qu'il y aura beaucoup de pauvres.* 275
CHAPITRE XII. *Mr. de Chastillon Italien de nation commence sa visite. Comment il y traite la Mere, & une autre Religieuse, qui en meurt de saisissement quelques mois après. Dieu dissipe les desseins injustes de cette visite. Conduite de la Sr. Candide dans cette affaire.* 290
CHAPITRE XIII. *Mort de Mr. de Chastillon. Poursuite des filles pour remettre l'Apoticairerie. Entretien de Mr. de Prieres avec la Sœur Candide.* 304
CHAPITRE XIV. *Election du jeune Abbé de Chastillon pour Vicaire des Reformes: sa conduite à Maubuisson. Il donne Dom Jean Bénin pour Confesseur à la place de Dom Maur: ses deportemens. Les Peres commencent à remüer sur la doctrine de Port-Royal. Remarques sur la vie & sur la mort de Mr. le Curé d'Us.* 308
CHAPITRE XV. *Rupture de la Coadjutorerie par Mr de Prieres. Traverses que cet Abbé fait à la Mere en toute rencontre. Deux faits importuns sur ce sujet où la patience & la sagesse de la Mere paroissent beaucoup.* 318
CHAPITRE XVI. *Conduite de Mr. de Chastillon. Il use des addresses de sa politique pour eloigner de Maubuisson les personnes en qui la Mere pouvoit avoir confiance. Il lui ôte Dom Paul.*

Paul. Entretien qu'il eut avec la Sr. Candide. La Mere le laisse agir pendant six mois. Union qu'il vouloit établir: en quoi elle consistoit. Deux exemples remerquables à ce sujet. 327

CHAPITRE XVII. *Emportement de Mr. de la Charité. Peine de la Mere pour avoir des avis de ses amis. Elle est contrainte de se servir pour cela d'un pauvre garçon innocent, Mr. de la Charité ayant gagné tous les Serviteurs. La Mere fait ôter des figures ridicules & honteuses de l'Eglise. Elle fait faire des Tours reguliers. Conduite de Mr. de la Charité & de Mr. de Chastillon sur cela.* 350

CHAPITRE XVIII. *Madame d'Argensole vint á Maubuisson dans l'esperance que la Mere l'aideroit dans le dessein qu'elle avoit d'établir une Maison à Paris où à St. Germain. Lumiere particuliere que Dieu donna à la Mere sur ce sujet. Sa sage conduite dans cette affaire.* 371

CHAPITRE XIX. *Election du General de Cisteaux. Les Abbez Reformez usent d'adresse pour se le rendre favorable. Ils le previennent contre la Mere & le portent à faire la visite reguliere. Traitement magnifique que Mr. de Chastillon lui fait faire par politique. Dieu se sert des prieres de la Mere pour éclairer ce General, qui devient admirateur de sa vertu. Conclusion de la Visite en faveur de la Mere contre l'attente des Peres.* 378

CHAPITRE XX. *Etonnement & consternation des Peres & des Sœurs de leur intelligence, voyant leur desseins rompus. Charité & douceur extraordinaire de la Mere envers les uns & les autres. Ces Abbez irritent de nouveau contre elle ce General. Il en-*

envoye un Commissaire. Sage conduite de la Mere dans cette affaire, ou elle est extraordinairement assistée de Dieu. 394
CHAPITRE XXI. *Dom Benin sort enfin de Maubuisson. Dom Vivant sage Religieux est donné à sa place. Histoire etrange de l'emportement des Peres pour opprimer le Gardebois fidele à la Mere. Elle dissipe encore leur violence par sa sagesse. Conduite furieuse de Dom Charles, de Monsieur de la Charité, & de Monsieur des Pierres.* 416
CHAPITRE XXII. *Monsieur de la Charité continüe à tourmenter la Mere. Il fait un faux Acte. Lui & les Peres previennent etrangement Monsieur de Cisteaux, & le font venir exprèz de Cisteaux, à Maubuisson pour enlever la Sœur Candide. Sage conduite de la Mere. La visite reussit encore à son avantage & à la confusion des Peres.* 434
CHAPITRE XXIII. *Monsieur de Chatillon vient parler à la Mere des Anges sur l'engagement de Conscience qu'il croit y avoir à prendre conduite des Personnes du dehors. La Mere sur cela pense à sa dèmission. Elle traite de cette affaire. Elle connoît par une lumiére surnaturelle que son affaire étoit faite à Rome plus de trois Semaines avant que l'on en pût apprendre aucune nouvelle. Mort de Monsieur de la Charité.* 448
CHAPITRE XXIV. *Monsieur de Chatillon propose de faire prendre Possession par procuration à une Religieuse de Maubuisson. Extrême Humilité de la Mere. Madame de Lieu Dieu arrive. Comment elle fût recûe à Maubuisson. Etonnement extrême où elle se trouva. Comment elle agit envers la Mere.* 467
CHAPITRE XXV. *Sortie de la Mere de Maubuis-*

Maubuiſſan. Affliction de la Ville de Pontoiſe, & ſur tout des pauvres dont les larmes attendrirent la Mere. Son arrivée à Port-Royal. Elle demande d'entrer au Noviciat. Louange que la Mere Angelique lui donne. 483

CHAPITRE XXVI. *Les Peres travaillent à deſunir Madame de Maubuiſſon de Port-Royal, ils veulent taxer la Mere d'avoir laiſſé la Maiſon endettée, ils ſont confondus, ils font tant de peine à Madame, qu'elle les chaſſe tous de Maubuiſſon. Abregé de l'état de l'Abbaye pendant les 4. ans qu'elle vecut.* 490

CHAPITRE XXVII. *De quelle maniere la Mere vecut à Port-Royal depuis ſa ſortie de Maubuiſſon juſqu'à ſa mort. Elle eſt elûë deux fois conſecutivement Abbeſſe de Port-Royal. Elle tâche de detourner la perſecution par ſes prieres, enſuite des quelles le Miracle de la Saint Epine arriva.* 494

CHAPITRE XXVIII. *La maladie de la Mere des Anges. Grace extraordinvire qui paroît en elle pendant cette derniere maladie & aux aproches de la mort. Paroles d'exhortation & de conſolation qu'elle dit à pluſieurs Sœurs. Elle prévoit l'election de la Mere Agnés & la mort de Madame d'Aumont, qui arriva avant la huitaine de celle de la Mere. Mort heureuſe de la Mere.* 501

CHAPITRE XXIX. *Choſe extraordinaire arrivée à l'ouverture de ſon corps. Son cœur ſe conſerve ſans corruption. Relation de deux Miracles operez par ſon interceſſion. La Mere apparoit depuis ſa mort à une Religieuſe, qui étoit en de grandes peines d'eſprit.* 525

CHAPITRE XXX. *Abregé de l'Exhortation de Monſieur de Singlin aux Sœurs de Port-Royal des Champs en leur portant le cœur de la*

la Mere Marie des Anges. 532
CHAPITRE XXXI. *Extrait du Livre que la Mere Angelique à ecrit de la Providence de Dieu sur son Monastere de Port-Royal.* 534
CHAPITRE XXXII. *Relation de ce qui s'est passé à Maubuisson au sujet de Madame d'Orleans. Conduite de la Mere dans cette grande affaire, & sa justification du refus qu'elle fit à Monsieur de Longueville de la Coadjutorerie pour sa Fille, que l'on à voulu faire passer pour uns bassesse, ou manque de jugement.* 538
REMARQUES *au sujet de la Sœur Madeleine de Sainte Candide le Cerf, dont il a été tant parlé dans la vie de la Mere Marie des Anges Suireau.* 565
LETTRES DE MR. SINGLIN *Directeur de Port-Royal à la Mere Marie des Anges Suireau, après qu'elle fut de retour de Maubuisson à Port-Royal. Sur ce qui se passoit à Maubuisson. Contre le trop de depense pour se bien loger. Sur l'amour du travail & des humilations, & sur le don de la connoissance de la vérité.* 569
II. LETTRE DE MR. DE SINGLIN. *A la Mere Marie des Anges Suireau, Abbesse de Port Royal des Champs. Pour la reprendre au sujet de l'apprehension qu'elle avoit d'être eluë Abbesse de Port-Royal. Dans quelles dispositions il faut être au sujet de sa vocation. Sentimens d'abbaissement avec les quels il lui parle de la sienne.* 572
III. LETTRE DE MR. DE SINGLIN. *A la Mere Marie des Anges, Abbesse de Port-Royal. Sur son Election.* 575
IV. LETTRE DE MR. DE SINGLIN. *A la Mere Marie des Anges Abbesse de Port-Royal sur*

ſur la maniere dont on doit ſe conduire avec les Dames Penſionnaires de la Maiſon, & ſur l'Eſprit avec le quel on doit les ſervir. Quelle eſt ſa conduite & ſa regle à ce ſujet. 579

V. LETTRE DE MR. DE SINGLIN. *A la Mere Marie des Anges Abbeſſe de Port-Royal, ſur les fautes contre l'Amour du prochain.* 282

MEMOIRE *pour faire connôître l'eſprit & la conduitte de la compagnie etablie en la Ville de Caën, appellée l'Hermitage, ſuivi de l'Extrait d'une Lettre du 25 Mai 1660. & de la Sentence du Lieutenant Criminel du Baillage & ſiege Preſidial de Caën contre quelques uns de cette Compagnie.* 585

EXTRAIT *d'une Lettre du 25 de Mai 1660. contenant la relation des extravagances que quelques uns d'une Compagnie appellée l'Hermitage qui eſt à Caën, ont faites à Argentan & à Séez.*

Avec la Sentence du Lieutenant Criminel du Bailliage & Siege Preſidial de Caën, portant condamnation d'Amende, & injonction de ſortir de la Ville à quelques particuliers qui ont été de la Compagnie appellée l'Hermitage de Caën, avec deffenſes aux dits particuliers & à tous autres de s'aſſembler à l'avenir. 608

ERRATA.

Pag. 3. ligne 12. vendredies, *lisez*, vendredis.
Ibib -- ligne 14. boüillones, *lisez* boüillons.
Pag. 5. ligne 33. d'une, *lisez*, de.
Pag. 18. ligne 5. petites, *lisez*, petits.
Pag. 17. ligne 11. ſons, *lisez*, ſens.
Pag. 21. ligne 33. les, *lisez*, ſes.
Pag. 23. ligne 14 les *lisez*, ſes.
Pag. 31. ligne 35. Marre, *lisez*, Marie,
Pag. 70. ligne 11. au lieu de parler à la Sœur Candide, lui temoigna d'averſion, tourna le dos, *liſez*, au lieu de parler à la Sœur Candide, elle lui temoigna de l'averſion ; lui tourna le dos.
Pag. 72. ligne 21. elle ne dit plus, *liſez*, elle ne dit rien de plus.
Ibid. dernier mot. tierie, *liſez*, tierce.
Pag. 73. ligne 25. & à la marge 1621. *liſez*, 1627.
Pag. 78. ligne 23. un ſi grand, *liſez*, un grand.
Pag. 81. ligne 8. s'il avoit, *liſez*, s'il y avoit.
Pag. 88. ligne 4. prenonce, *liſez*, prononce.
Pag. 115. ligne 2. que elles, *liſez*, que celles.
Pag. 127. ligne 25. amies, *lisez*, amis.
Ibid. --- ligne 26. n'approuvant, *liſez*, n'approuvoient.
Pag. 136. ligne 26. longes, *liſez*, longs.
Pag. 152. ligne 33. fachieux, *liſez*, facheux.
Pag. 159. ligne 34. Et quelle avoit peu de vertu, elle etoit *liſez*, qu'elle avoit peu de vertu & qu'elle etoit.
Pag. 177. ligne 23. c'etoit, *liſez*, ce n'etoit.
Pag. 185. ligne 10. interieux, *liſez*, interieur.
Pag. 191. ligne 14. de Maur, *liſez*, Dom Maur.
Ibid. --- ligne 19. Arndfini, *liſez*, Arnolfini.

Ad-

ERRATA.

Addition pour l'article du pere du Breuil pretre de l'Oratoire qui eſt dans le volume preliminaire à la page 397.

Lorſque le Pere du Bréuil ſortir du fort de Breſcou Mr. Fouquet Evêque d'Agede lui envoia ſon Carroſſe ſur le bord de la mer, il l'alla recevoir au bas de ſon eſcalier & il lui fit traverſer ſa ſalle où il avoit fait arranger ſur deux lignes les jeunes eccleſiaſtiques du grand & du petit ſeminaire au nombre de 60 à 70. il paſſa avec le P. du Breuil au milieu de ces enfans, & quand il fut au bout, il ſe tourna vers eux, & dit au P. du Breuil: *Mon Pere, voilà l'eſperance de mon Diocéſe, je vous prie de bénir tous ces enfans, vous êtes Confeſſeur de Jeſus Chriſt, & en cette qualité votre benediction leur attirera les graces dont ils ont beſoin:* & tout de ſuite il fit mettre toute cette jeuneſſe à genoux. Le Pere du Breuil ſe défendit long tems de faire cette démarche en préſence d'un Evêque, & il y eut un combat d'humilité entre eux deux; mais il fallut ceder aux inſtances du Prélat, & le P. du Breuil benit les jeunes Eccleſiaſtiques.

Pag. 496. du même volume ligne 17. Buzanval, *liſez*, Mr. le cardinal de Janſon.

9043
a, ac

MO
3

6743945
22AG17